RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée soumise au contrôle de l'État
Assurances réalisées : 317 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli, BASTIA

Épicerie de la Gare
Mme Oreste BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
Biscuits de Luxe
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
IMBATTABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30
AUX AMIS DE LA CORSE
Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

ARGUS DE LA PRESSE
FONDÉ EN 1879
Le plus ancien bureau de coupures de Journaux

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »
Hector Malot (ZYTE p. 70 et 323).

« De ce flot montant d'articles de journaux que l'*Argus de la Presse* envoyait à Valchera, matin et soir, un tiers environ était étranger; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues; les anglais, les allemands dominaient; ils étaient même les plus sérieusement faits. »
Paul Alexis (VALLOBRA, p. 185-186).

« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos *Argus*, qui m'ont toujours rendu de réels services. »
(Lettre du marquis de Morès, 1893).

L'*Argus de la Presse* se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.
L'Argus lit 12.000 journaux par jour.
Ecrire : Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.
Adresse Télégraphique : Achambers-Paris.

« Décidément, FAMARO MATTEI est un véritable nectar. C'est encore le roi des apéritifs. »

Le Journal de la Famille
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE
DONNE tous les renseignements indispensables à la vie de famille
PUBLIE dans chaque Numéro des Consultations de médecine, de droit, d'économie domestique, etc.
UTILE. PRATIQUE. ÉCONOMIQUE pour ce qui concerne : la Toilette, l'Hygiène, la Santé, le Bien-être, le Droit familial, l'Économie ménagère, la Mode, la Cuisine, le Jardin, le Home-Sweet, Recettes et procédés d'intérieur.
ARTISTIQUE, INTELLECTUELLE, LITTÉRAIRE, par ses articles sur les Beaux-Arts, le Théâtre, les Livres, les Sports, le Théâtre et sa Revue Universelle de la grande Actualité.
AMUSANTE, AGRÉABLE et INSTRUCTIVE, par ses Chroniques sur la Photographie, la Gravure, la Poésie, les Sports, le Théâtre et sa Revue Universelle de la grande Actualité.
LA PLUS GRANDE REVUE FAMILIALE et LA MOINDRE MARQUE
10 Pages grand format. Abonnement : 2 fr. par an
Les trois premiers numéros : 0 fr. 10 c. Plus huit jours

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Photoline*, en bidonnets de 5 litres.
Napthacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — *Agence* 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Installation à Gaz
Jean Cini
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
éclairage puissant et consommation minime

PONDRE LES PERLES
2.500 EUFS par an pour 10 poules
NOTICE gratis et franco à PIEDICROCE (Haute-Corse)

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
Dr A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts : Pharmacies Serge à Bastia, Gaffori à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Negroni, Cours Napoléon, à Ajaccio.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTEI
Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant
Se méfier des Contrefaçons

MALADIES DE LA FEMME
LE RETOUR D'AGE
Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement, et de suffocation qui étreint la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. La vapeur devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes et jettent la femme la plus robuste ou trop affaiblie et exposée aux pires dangers. Cent mieux qu'il faut sans plus tarder faire une cure avec le
JOUVENCE de l'Abbé Soury
Nous ne cesserons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de 40 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise; doit faire usage de la JOUVENCE de l'Abbé Soury à des intervalles réguliers, si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme et ce qui est pis encore, la mort subite. Qu'elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Cancers, Métrite, Fibrome, Maux d'estomac, d'intestins, des Nerfs, etc.
La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies. Le Flacon 3 f. 50, franco 4 f. 40. Les 3 flacons, franco 10 f. 50, adresser à Mag. DUBOURTIER, phien, 1, place de la Cathédrale, Bayeux. (Notice et renseignements confidentiels gratis).
Bien exiger la Véritable Jouvence de l'Abbé Soury car elle seule peut vous guérir

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).
Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 151 — JEUDI 1er JUIN 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues chez nos agents et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page) 0,75 — Diverses 0,30 — Judiciaires 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays : le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00296
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 50 m. — Coucher, 6 h. 40 m.
Premier quart., le 3 — Pleine Lune, le 11.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Maximin.
Fête de Demain : Saint Erasme.

31 MAI

CREDO

Il est, à Nice, un enfant de notre pays, vrai poète et poète croyant, dont l'œuvre déjà belle et féconde vient de s'enrichir à nouveau d'un beau livre de vers intitulé : *Credo*.

Aucun de ceux d'entre nous qui s'intéressent au mouvement littéraire actuel n'ignore le nom de M. J. de Peretti della Rocca. Tour à tour auteur dramatique, ciseleur de délicieux poèmes et de sonnets d'une forme classique impeccable, M. J. de Peretti della Rocca évolue cette fois en faisant de son *credo* une œuvre purement spiritualiste. Rien n'est plus beau que le premier morceau de son livre où se trouve encadrée sa profession de foi :

La terre peut trembler, l'Univers peut se fondre,
Le Sommeil éternel peut, hélas ! me confondre,
Je ne veux point mourir sans avoir dit ceci :
Jusqu'au sombre dernier, je redirai : « Je crois ! »

Il est, dans l'ouvrage qui nous occupe, une évocation à la « Mort » saisissante de force, où l'on sent frémir la révolte d'une âme toujours enthousiaste, ayant aimé la vie :

Il est fou de se prosterner ou de se révolter
Autant qu'il est naïf à Mort, de l'exhorter !
Rien ne fait dévier sa colère intangible
Et nos mains, nos douleurs le font encor insensible.
Tu fauches et flétris : la Vertu, la Beauté,
La Grandeur ne sont rien devant la cruauté !

Mais combien plus beau semble ce contraste avec la résignation sereine qui suit :

[porte ?
Oh ! quel que soit l'instant suprême, que m'importe !
Vienne en mai le froid hiver ou dans l'ombre du soir :
J'ouvrirai, souriant, prêt à te recevoir.
(*Les Fleurs Immortelles*).

Un pareil livre, émaillé de pensées fortes, inspiré de saine philosophie ne peut, en arrivant au jour à cette heure, que provoquer enthousiasme et admiration ! Son auteur doit en être fier au double point de vue art et convictions ! En ce siècle de réaction contre les principes les plus anciens et les plus sacrés, il est consolant de trouver encore des hommes dont le talent est un apostolat ! Car M. J. de Peretti della Rocca s'est fait, dans son ouvrage, l'apôtre de nos chères croyances, des croyances de nos foyers ; il est le poète de l'Espoir, le poète de la Sérénité, et nous saluons en lui le Chantre du plus noble Idéal !

E. Q.

La Loterie des Sénateurs

Vieille de quelques jours, la question a fait bien du chemin — elle est accueillie dans tous les milieux avec faveur et optimisme ; — débattue à la ville et à la campagne, on la traite un peu partout : sur la place, au café, en route, à la maison et jusque dans les salons où elle reçoit l'affluence protectrice des femmes Corses qui, par le cœur et par l'esprit, vivent toujours et si bien briller.

La Comédie de Bastia, ayant décidé de faire appel aux initiatives des patriotes des autres arrondissements, suscitera la création de quatre comités similaires à Sartène, Ajaccio, Corte et Calvi ; — dès que les formalités nécessaires à assurer sa vie civile seront remplies (et cela incessamment), il donnera une grande conférence en cette ville ; — résolu à aller de l'avant, il s'organise afin de faire pénétrer dans tous les coins de l'île les arguments qui militent en faveur de l'innovation originale et sensée au plus haut degré ; les feuilles locales et la souffle de *A Tramuntana*, dont la réapparition est imminente, sauveront à la diffusion d'une idée qui est la conséquence forcée du mépris et de l'indifférence que nos parlementaires de toujours ont professé à notre égard.

Finies les combinaisons savantes, les spectacles du cirque dont le peuple, gladiateur impénitent, faisait tous les frais, les payant de sa honte, de son sang, de sa liberté ; une ère nouvelle a surgi, — une orientation nouvelle s'est imposée — et ceci a tué cela...

Pourquoi ne serait-je pas sénateur ?

Mouette interrogation que se posent déjà les 780 électeurs au suffrage restreint, — qu'ils peuvent se poser à haute voix, sans forfanterie — et, en effet, quel est parmi cent-ci celui qui peut dire sérieusement : Je suis supérieur à tous.

Notre époque est une époque de nivellement à outrance ! Nous le disons à regret, rien n'émerge à l'horizon.

Examinons brièvement la situation : De la part des représentants actuels, à très peu d'exceptions près, combien se distinguent par le travail et l'intelligence ? Combien sont-ils, ceux qui sont en mesure de faire entendre notre voix à la Grande France oublieuse ? Mais voyez, quelle touchante unanimité dans la morgue et la dédain, le salut paresseux rendu par un geste apparemment condescendant et protecteur ?

Est-ce pour obtenir ces résultats-là que la moitié de la Corse a, contre l'autre moitié, braqué son fusil, tendu son poignard, bravé les menaces, subi la prison, paroisé ses fenêtres ou mis un crêpe à son chapeau ? Corses de bon sens, ces questions nous devons nous les poser ; et les poser, c'est les résoudre.

Je ne sais si parmi les sénateurs dont le mandat expire en janvier prochain, il en est qui voudraient continuer à nous si brillamment représenter, — tout est possible, et l'inconscience est toujours au premier rang des choses de ce monde ; mais supposant (hypothèse gratuite) que les trois pères conscrits se rendent compte (ne fois n'est pas coutume) que nous avons assez fait pour leur bonheur domestique, et se retirent dans leur tente, — s'essaie-t-il que nous serons à court de candidats aux trois sièges vacants ? Ce serait une grave erreur d'envisager la question dans un jour aussi sombre. Trois sénateurs en retraite, quinze concurrents pour les remplacer.

Leur valeur, me dira-t-on ? Loin de moi ces velléités d'analyse — et c'est pour cela que je les jugerai en bloc.

Les 15 ou 18 candidats sénatoriaux qui tâtent l'opinion et se livrent à de savantes marches, contremarches, baise-mains, viennent tous en Corse ; tous les jours, ils voient et entendent le peuple gémir, les malades réclamer inutilement les soins et les médicaments, le contribuable protester contre l'augmentation de l'impôt, le père de famille demander que les portes de l'école soient ouvertes et que son enfant reçoive la culture intellectuelle obligatoire, sinon gratuite.

Il est notoire et à la connaissance de tous que, actuellement, notre département compte 63 écoles fermées, il en est qui chôment depuis 18 mois.

Cette situation et bien d'autres, toutes les autres, qui les fera cesser ? Ce ne sont certes pas nos candidats au Sénat, qui, nous jugeant tellement amollis et serviles, dédaignent de nous tendre un appât trompeur, ne font pas même semblant de défendre les iniquités et vexations actuelles.

De une tous malina si sede un bon chjornu.

Ainsi, nous sommes avertis et comme *Corsica farà da sè*, nous nous préparons à faire échec à l'intrigue et aux gabégies ; c'est pour couper le mal dans sa racine que nous élirons selon l'indication du sort trois honorables délégués qui, si peu fervents ils pour le pays, ne sauraient faire moins que leurs prédécesseurs...!

Bien haut, le cri d'alarme sera poussé, il aura de l'écho.

Délégués, votons pour nous-mêmes.

A. POLETTI.

Au Théâtre Municipal

La Soirée de l'Association des Anciens Elèves du Lycée

L'intérêt très légitime que notre population a toujours porté à l'Association des Anciens Elèves du Lycée ne pouvait manquer d'attirer au Théâtre municipal un public des plus nombreux.

C'est, en effet, devant une salle comble, devant la salle des « grandes premières, » qu'a eu lieu, samedi soir, la représentation annoncée.

Avant le lever du rideau, M. Ambrosi, professeur d'histoire au Lycée, qui avait bien voulu, pour la circonstance, personnifier le rôle de l'antique *Prologus*, invita le peuple de la cité bastiaise à suivre avec la plus scrupuleuse attention le jeu des acteurs, afin de pouvoir, suivant le cas, décerner à chacun d'eux l'éloge ou le blâme qu'ils allaient mériter. Puis, persuadé que le public ne s'égarerait pas en censeur trop sévère, il se fit l'interprète des auditeurs pour demander à l'association des Anciens Elèves de se montrer moins avare de réjouissances et de compléter son action humanitaire, en contribuant par tous les moyens possibles, et notamment par des excursions collectives, à la formation des jeunes générations.

Ce prologue d'une forme littéraire impeccable a laissé apparaître la vaste érudition de cet excellent professeur auquel le public n'a pas ménagé ses applaudissements.

Un orchestre d'amateurs, sous la direction de M. Lapidi, a semblé fort bien enlever le *Marche Religieuse* de Lalo-Gris.

La première partie du programme, évidemment un peu chargée, fut néanmoins gentiment interprétée et provoqua aux auditeurs d'applaudir les jeunes élèves de ce grand établissement universitaire : MM. Parisi, O. Naironi, P. Casanova, J. Regnoni, P. Hugues, F. Agostini, J. L. Arène, M. Pietri, M. Girolami.

Entre temps, M. Giansorelli, en grand artiste qu'il est, joua avec un art parfait l'*Andante* de Franck, *Barcarolle* de Tchaikowski, le *Struggle* de Paganini et recueillit, ainsi que Mme Giansorelli qui l'accompagnait au piano, une ample moisson de bravos. Mlle L. Cervoni fut très applaudie dans *Sous Amour* de Chaminade, ainsi que Mlle A. Mattei dans une romance de A. Holmes, *Dans les Hautons d'Or*, et M. A. Raffalli dans le grand air de *Benvenuto Cellini*. Les applaudissements allèrent également très nombreux à Mlle Poggi, pour sa brillante exécution de la *Valse d'Amour* de Rozkowski et à M. et Mme Lazzaretti pour leur interprétation de la deuxième symphonie de Beethoven.

Une petite comédie ; *Un Monsieur qui a brûlé une dame*, nous révéla un sérieux artiste en la personne de M. Leschi, et nous permit d'apprécier de sérieuses qualités chez MM. Loiggi, Ch. Ornano, Petri Gasco, Leca, qui tous enlevèrent avec beaucoup d'entrain cette amusante scène de feu Labiche.

Mais nous avons hâte d'arriver à la dernière partie du programme qui, à véritablement parler, constituait le clou de la soirée, avec le *Ludus Pro Patria* d'une célèbre d'Auguste Holmes.

Lorsque le rideau se leva, après le dernier entr'acte, la vaste scène du théâtre présentait un coup d'œil délicieux. Tout autour d'un groupe de jeunes violonistes, de charmantes jeunes filles, toutes de blanc vêtues, se formèrent en longues théories, cependant qu'au fond de la scène se tenait le chœur des jeunes gens.

La partie récitative, confiée à M. Leschi, fut pour lui l'occasion d'un nouveau succès, et lorsque le chœur des jeunes filles, que doublaient l'orchestre et les voix masculines, eut chanté l'*Invocation à la Patrie*, de longs applaudissements saluèrent tous les interprètes parmi lesquels, il convient de citer d'une façon toute particulière, M. Lapidi qui avait assumé la lourde tâche de diriger les répétitions et qui fut, samedi soir, un chef d'orchestre parfait.

L'orchestre était composé de MM. Gian-

---

196 — Feuilleton du Petit Bastiais

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par Pierre Decourcelle

TROISIÈME PARTIE

II

LE PYTÉ DE PARIS

— C'est à quoi je m'emploierai de mon mieux, monsieur.

— Bien que je sois assez difficile, j'espère que vous y parviendrez.

— Quand pourrais-je commencer à travailler ? demanda-t-elle encore, comme si elle craignait un retard désastreux.

— Dès demain, répondit M. Durivet... Vous aurez cinquante sous pour commencer... Si je suis content de vous, je vous donnerai trois francs... Cela vous va ?

Elle s'inclina. Il lui tendit sa large main velue. Cette familiarité n'offusqua pas la jeune fille, qui la mit sur le compte d'une éducation un peu trop rudimentaire, et elle laissa effleurer ses doigts lassés par la grosse patte du négociant. Celui-ci ajouta, en prenant congé :

— Souvenez-vous, mademoiselle, que je compte sur votre reconnaissance !

Elle sortit avec un rayon d'espérance au cœur. La Providence ne l'avait pas complètement abandonnée, puisque, dans son infortune, elle avait trouvé des âmes compatissantes pour lui venir en aide. Si elle n'avait pas rencontré Léocadie, tout de même, que serait-elle devenue ? Maintenant, elle allait se chercher une chambre. Dans la rue Rambuteau, les loyers devaient être trop chers pour ses petits moyens ; elle se décida à regarder dans les rues adjacentes. Rue des Archives, elle avisa une maison meublée dont l'apparence lui sembla convenable. Mais sa timidité la reprit lorsqu'elle s'adressa à la tenancière.

— Madame, je désirerais une chambre.

— Quel métier avez-vous ? demanda d'un ton rogue une vieille femme au visage renfrogné, qui portait des anglaises, comme au pauvre temps du roi Louis-Philippe.

— Je suis ouvrière en chapeaux et je vais entrer chez M. Durivet.

— Ah ! bien !

La vieille eut un sourire assez équivoque, qui échappa d'ailleurs à la jeune fille.

— Avez-vous quelque chose de valeur ? demanda celle-ci.

— Ça dépend... Vous êtes seule ?

— Oui, madame... Toute seule au monde !

— Je vous demande cela, mademoiselle, parce que mon établissement est une maison tranquille, une maison modèle, où je n'accepte que des gens de conduite irréprochable.

— Vous pouvez vous rassurer à mon égard, madame !

— Je n'admets pas les visites.

— Soyez tranquille... Personne ne viendra me voir !

La propriétaire de l'hôtel garni hocha la tête, comme si elle prenait bonne note de cet engagement moral, et poursuivit :

— Combien voulez-vous mettre ?

— C'est à vous de fixer vos conditions.

— Encore faut-il que je sache... Vous louez au mois ?

— J'aimerais mieux cela.

— Eh bien ! j'ai des chambres à 60, à 50 et à 40 francs.

— N'en avez-vous pas qui soient meilleur marché ?

— Mes logements sont très propres et très bien meublés... Vous ne trouverez pas mieux ailleurs !

— C'est que je dois vous avouer, madame, que je ne suis pas bien riche...

De nouveau, le sourire qui avait un moment éclairé le visage ridé de la vieille femme revint y grimacer.

— Oh ! n'est pas riche aujourd'hui, on peut le devenir demain, mademoiselle...

— Dans mon métier, on n'est pas probable !

— Chez M. Durivet, continua la tenancière, on gagne sa vie... Il y a même, affirme-t-on, des gratifications... C'est, du moins, ce que je me suis laissé dire, car, par moi-même, je n'y suis jamais allée voir !

— C'est possible, madame ; mais, pour le moment, je dois m'en tenir à mes faibles ressources.

— Vous ne pouvez pas mettre 40 francs ?

— Hélas ! non... C'est trop cher pour moi !

— Alors, il faudra vous contenter d'un cabinet.

— Je veux bien.

— Fait si à 35 francs... Pour vous, ce sera trente, plus 5 francs pour le service.

— J'accepte.

— Attendez ! On va vous montrer.

Elle appela d'une voix de crécelle :

— Gustave !

Un grand garçon frisé, au tablier sale, à la chemise douteuse et prétentieusement ornée d'une cravate d'un rose fané, montra sa face assez niaise.

— Faites voir le 12 à mademoiselle.

Le dénommé Gustave conduisit la jeune fille dans un réduit mansardé où on pouvait à peine se tenir debout. L'hiver, c'était la Sibérie ; l'été, le Sénégal. Comme meubles, il y avait un lit de fer, une commode de bon blanc, une chaise, une toilette boiteuse sur laquelle étaient posés un pot à eau fêlé et une cuvette ébréchée. Le papier lavé et déteint portait partout la trace de frottements d'allumettes et était décliré en plusieurs endroits. L'étroit réduit était vaguement aéré par une fenêtre à tabatière, à travers laquelle il était impossible d'apercevoir autre chose qu'un tout petit coin de ciel entre une forêt de tuyaux de cheminées. A cette vue, Suzanne, quels que fussent son courage et sa résignation, redevint très triste. Elle se rappela sa chambre de la rue du Temple où chaque objet semblait lui sourire familièrement. Elle ne voulut plus penser à l'appartement luxueux qu'elle avait eu chez la duchesse de Rouvray, puisqu'elle n'avait pas le droit d'en jouir. Mais, à défaut de confortable, elle trouvait réconfortante la propreté, et peut-être même un peu de gaieté... C'est un tel soulagement, pour les déshérités de la vie, qu'un rayon de soleil qui, un réveil, vient vous mettre un peu de courage au cœur pour les épreuves et les difficultés de la journée qui va commencer.

— Vous n'êtes pas grosse ! fit Gustave avec un rire épais... Vous aurez de quoi vous retourner !...

La pauvre enfant commanda à son tourment. A quoi bon chercher ailleurs ?... Elle devinait bien qu'elle ne trouverait pas beaucoup mieux. De nouveau, elle éprouvait une grande lassitude et n'avait plus guère de volonté. Elle redescendit chez la tenancière.

— Le logement vous convient-il ? interrogea celle-ci.

— Non Dieu, oui, madame.

(*A suivre*).

marelli, Alerini, Anderson, Damiani, Mariotti, Martelli, Nesa, Toussaye, Poggi, Ferrara, Reginensi ; de Mme Giannarelli et de Mlles Anderson, Giannarelli, Lazaroti, Pontanelli, Renucci, de Susini.

Chœur du *Judas pro Patria* : Mlles Angelini, Bertrandi, Bertinchi, G. Boyer, Carbuccia, Campana, Ferrandi, Giambrini, Giovannagli, Guerrini, Grassi, Martinenghi, Mouret, Salloti, Spas, M. Boyer, P. Cuneo, Antoni, Conti, Costa, Casanova, M. Cuneo, Draconi, Luccioni, Maestracci, Morandini, Orsini, Poggi, Pietri, A. Pucci, M. Pucci, Rollin, Brissot, L. Carrozi, M. Cervoni, Chevalier, Costa, Dominici, Delfini, Duport, E. Firpi, Firpi, Leandri, Martelli, Matteï, A. Matteï, Mibelli, Pieri, Raffalli, Santi, G. Tommasi, A. Valenzi, Umbdenstock, F. Casabianca, M. Casanova, M. Valenzi, M. Santonetti, Colombani, M. Fornandi, A. Maestracci, Simonpietri, M. Taddei, H. Tommasi, Valenzi, P. Valenzi.

MM. Bresson, Pronzin, Piaggi, Filippi, Sarti, Tommasini, Barboni, M. Bresson, Sbolli, Sacco, Severini, Corti, Bonsimoni, Gandi, Nicolini.

Très bonne soirée en somme qui permit aux spectateurs d'entendre de fort bonne musique, tout en donnant aux anciens élèves du Lycée une preuve de la faveur très grande dont jouit leur association au sein de la population bastiaise.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 1er juin, à 4 heures

Le Rêve passe, marche,	Krier.
Les Saltimbanques, fant.,	Ganne.
Lion du Bal, valse,	Gillet.
Le Chemineau, fant.,	Leroux.
Coppelia, polka-mazurka,	Delibes.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

L'excursion d'Ajaccio

Itinéraire

Aller. — DÉPART : Dimanche 4 juin, à 6 heures très précises du matin, de la gare de Bastia.

Arrivée à Ajaccio, à 9 heures. — Visite de la ville. — Déjeuner.

Départ de la ville à midi précis.

Arrivée à Ajaccio, à 3 heures et demie du soir.

Retour. — DÉPART : Lundi 5 juin, à 4 heure de l'après-midi de la gare d'Ajaccio.

Arrêt, à Vizzavona, d'une heure environ.

Arrivée à Bastia à 8 heures du soir.

Les enfants des excursionnistes âgés de plus de cinq ans et accompagnés de leurs parents paieront demi place.

Les cartes d'excursion sont en vente chez: MM. Ollagnier, imprimeur-libraire.

Piaggi,	id.
Santi,	id.
Poggi, coiffeur, Boulevard Paoli.	
Aymo, négt.,	id.

Seront seules admises à faire partie de cette excursion les personnes munies de la « carte du Comité.

Pour les cartes des enfants (1/2 place) s'adresser au secrétaire du Comité M. Ramboud. Boulevard Saint-Angelo 15, de 2 à 4 heures du soir.

La liste des adhérents sera close définitivement le 2 juin.

Le Secrétaire du Comité se tient à la disposition de MM. les Excursionnistes pour tous renseignements, y compris logement et nourriture dans les divers hôtels du chef-lieu.

S'adresser à M. Ramboud, 15, Bd Saint Angelo, de 2 à 4 heures.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 mai.

Marché irrégulier et en tendance un peu plus faible dans l'ensemble. La Rente Française perd 5 centimes à 95.92. Sauf l'Extérieure qui revient à 97.17, les Fonds Etrangers s'inscrivent en progrès principalement le Portugais à 68.70 et le Turc à 83 frs. Etablissements de Crédit bien tenus : Crédit Foncier 826, Crédit Lyonnais 1.482, Comptoir National d'Escompte 926, Société Générale 780.

La vente publique des 9.000 obligations de 500 frs 3 0/0 des Chemins de Fer et Tramways Electriques des Basses-Pyrénées et Pays Basques, garanties par le rendement de chemins de fer exploitation, va se terminer.

Sous 5.540. Valeurs de traction lourdes. Baisse des industrielles et métallurgiques

russes. Titres coprifères assez bien disposés. Rio 1.735.

A la deuxième partie, La France cote 128.75. La fréquence intense des mines ne permettra pas de satisfaire à toutes les commandes.

En Banque, l'Anglo French Mercantile cote 22.50.

Au comptant Nazareno y Anexas est ferme à 50. L'Asia Caoutchouc Trust passe à 27.75. Oil Trust of Galicia est en nouveaux et semble des progrès à 85 sur la hausse dont bénéficient les titres similaires à Londres.

On annonce la prochaine introduction au comptant officiel en banque au prix de 470 frs des obligations (Série B.) à 1/2 0/0 Asti-Chivasso de la Société Franco Suisse de Chemins de Fer et de Travaux Publics à la souscription desquelles la Banque Franco Américaine procède actuellement. Les coupons sont payés nets d'impôts et le revenu ressort à 4.60 0/0.

Chemins de Fer Français calmes.

Une Réponse Nécessaire

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Vous avez publié, hier, une lettre d'un *Grincheux* au sujet de la conduite des élèves de l'Ecole de la Place Saint Nicolas, en dehors des heures de classe.

Je ne croirais pas utile de répondre, si ce n'était pour dissiper un malentendu qui tend à perpétuer, en ville, la réputation imméritée que l'on fait à cette Ecole.

Je dois dire d'abord que le fait signalé par votre correspondant s'est produit une fois seulement, parce qu'un enfant a voulu se procurer une feuille de platane comme modèle de dessin d'après nature, et que quelques autres l'ont imité.

Tandis que votre correspondant affirme que c'est là une habitude chez nos élèves. Et il ne s'aperçoit pas que, s'il disait vrai, la Place n'aurait plus, depuis longtemps, ni platanes, ni palmiers, ni kiosque, ni statue ; Pourtant tout cela est encore intact, heureusement, et bien respecté, du moins en ce qui concerne nos élèves.

Votre correspondant est dans son rôle quand il recommande aux agents de police de surveiller la population enfantine de la Ville ; mais nous ne voyons pas bien ce qu'ont à faire les Instituteurs à l'égard des enfants, en dehors des heures de classe.

Si l'on ne demande que des recommandations de notre part, que l'on se rassure. Non seulement nous donnons ces recommandations toutes les fois que l'occasion se présente, mais encore nous faisons un cours régulier de morale, d'après nos programmes officiels.

Toutefois il ne faut pas s'exagérer la valeur, et surtout la portée des recommandations et de l'enseignement. Et parce que, sur quatre cents élèves, quelques-uns lancent une pierre, il n'en faut pas conclure que l'unique occupation de l'école est de lapider les passants. On irait trop loin avec de telles généralisations !

Pour ce qui est du jeu de foot-ball, votre correspondant aurait dû remarquer que ce sont surtout les élèves du Lycée qui s'adonnent à ce sport sur la Place Saint-Nicolas, A-t-il pourtant jamais songé à faire intervenir MM. les Professeurs dans la surveillance, ou l'interdiction, de cet exercice à la mode ?

Mais je crois plutôt que votre correspondant, — qui probablement n'a pas d'enfants, et a eu le temps d'oublier qu'il l'a été lui-même, — en veut à « cet âge sans pitié » et alors..... il déverse sa bile sur..... les maîtres.

Et c'est à cela surtout que je dois répondre.

Qu'on le sache bien, l'école de la Place Saint-Nicolas n'est en rien inférieure aux autres écoles. Le personnel est pourvu des mêmes titres que les meilleurs maîtres, et déploie, dans l'accomplissement de ses délicates et rudes fonctions, tout le zèle et le dévouement dont il est capable ; des chefs sont là, d'ailleurs, qui l'ont constaté.

Nous avons, comme toutes les écoles primaires, — secondaires et supérieures, — des élèves très bien élevés appartenant à des familles fort honorables ; — et nous avons aussi, hélas ! — comme ailleurs, — des déchets de la société.

Et si je voulais être exact, je devrais dire que la plupart de ces derniers nous viennent d'autres écoles où, — nous le constatons avec regrets, — ils n'ont pas fait meilleure figure que chez nous !

J'insiste, pour terminer, sur ce point, qu'il n'y a pas, en ville, des écoles uniquement fréquentées par de bons élèves, — et inversement ! C'est là une légende que je tiens à dissiper dans l'intérêt des maîtres, des élèves et des familles.

Que votre correspondant se rassure donc. Si nous ne pouvons rien sur les enfants, en dehors des heures de classe, — laissant aux agents de police le soin d'accomplir leur rôle, — nous continuerons quand même à donner, avec régularité et conviction, les meilleurs conseils. Et si, malgré tout notre zèle, nous n'obtenons pas les résultats désirables, qu'on ne prenne pas un malin plaisir à nous jeter uniquement la pierre !

Veuillez agréer, etc.

J. T. RETALI,
Instituteur
à l'Ecole de la Place Saint-Nicolas.

Certificat

DE ETUDES PRIMAIRES ELEMENTAIRES

Dans l'arrondissement de Bastia, les examens des Certificat d'Etudes primaires auront lieu aux dates suivantes :

Piero-Casevecchia, 1er juin, pour le canton de Piero et le bas canton de la Porta.

Rogliano, 7 juin, pour tout le canton.

Cervione, 10 juin, pour les cantons de Cervione, San Nicolao, Alesani.

Vescovato, 13 juin, pour tout le canton.

La Porta, 17 juin, pour le haut canton de la Porta et la commune d'Ortiporio.

Lari, 24 juin, pour tout le canton.

Barchetta, 1er juillet, pour le canton de Campile.

Patrimonio, 8 juillet, pour le canton de Nonza et Saint Florent.

Bastia, 10 juillet, pour les cantons de Borgo, Brando, San-Martino.

Bastia, 12 juillet, pour les garçons et les filles de Bastia (Ville).

AJACCIO

Les Obsèques de Mademoiselle A.-M. Nicoli

Les obsèques de Mlle Anne-Marie Nicoli, nièce de M. le commandant Nicoli, adjoint au maire, décédée à Paris, à l'âge de 18 ans, ont eu lieu à Ajaccio, au milieu d'une grande affluence.

Le deuil était conduit par le frère de la défunte, M. J.-B. Nicoli, étudiant en philosophie, et ses oncles, MM. le commandant Nicoli et Joseph Raimondi.

Les cordons du poêle étaient tenus par quatre élèves-maîtresses de 3e année.

Derrière la famille on remarquait MM. le Préfet de la Corse, Puglieri Conti, maire et député, le Conseil municipal ainsi que la plupart des chefs d'administration et les notabilités de la ville.

M. Six, vice-recteur de la Corse, a prononcé un discours dont les accents émus ont vivement impressionné l'assistance.

Discours de M. Six

« C'est au nom de l'Ecole Normale d'institutrices d'Ajaccio, en ma qualité de tuteur naturel des élèves-maîtresses, presque en père de famille, que je me vois aujourd'hui forcé d'élever la voix au milieu de la tristesse générale. La mort sème partout et aveuglément le deuil, mais elle n'est jamais plus lâche et plus stupide que lorsqu'elle s'attaque à une créature innocente et incapable de faire aucun mal, qui n'a connu de la vie que la tristesse, le travail et la maladie.

« Orphelins, elle a été pour eux de sa famille qui lui restaient une consolation, un sujet d'espoir, d'orgueil même. Simple et douce, timide et bonne, elle s'était frayée sans bruit, et presque sans peine, un chemin jusqu'au premier rang parmi ses compagnes de promotion à l'Ecole Normale. Elle inspirait à tous ceux qui l'approchaient la confiance et la sympathie et les enveloppait en retour de reconnaissance et d'attachement.

« Cette enfant tendre et délicate promettait de façonner à son image les cœurs de celles qui auraient eu le rare bonheur de l'avoir pour institutrice. Elle atteignait déjà le but rêvé, elle terminait ses études, et se préparait à rentrer dans une vie nouvelle armée de généreuses pensées ; la maladie qui la guettait depuis quelques mois l'a traîtreusement terrassée et la mort nous a tous réunis aujourd'hui devant son cercueil pour pleurer sa perte.

« Cette pauvre enfant qui n'a jamais connu le bonheur de vivre, n'a jamais eu une minute de découragement : pour elle le désespoir n'existait pas. De ses grands yeux voilés elle a regardé en face la mort et lui a souri avec résignation. En parcourant hier l'Ecole Normale, j'ai vu sa place vide, j'ai trouvé la maison silencieuse et sombre, et j'ai compris qu'il était de mon devoir de me laisser à associer de ses compagnes ou de ses maîtresses, la pénible mission de lui dire un dernier adieu. Toutes en avaient la volonté, pas une n'en aurait eu la force.

« J'ai compris aussi que devant un deuil si grand, il n'y a point de paroles consolantes et que je ne devais pas chercher inutilement à atténuer la douleur des siens. Je veux seulement devant le cercueil qui se ferme, saluer sa dépouille mortelle d'une suprême parole de regret sans chercher à sécher les larmes qui mouillent la robe blanche de cette pure enfant ».

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Vallecalle, hameau d'Azzana, où se trouve le caveau de famille.

Une foule nombreuse et recueillie venue des cinq communes du canton de Salice, avait tenu à apporter à la famille Nicoli si cruellement éprouvée un hommage de douloureuse sympathie.

Trois discours ont été prononcés par Mlles Capolini, Patacchini et Poli qui en termes émus ont retracé les qualités si rares de cette jeune fille exceptionnellement douée, dont la mort a laissé d'unanimes regrets parmi la population ajaccienne et dans le canton de Salice.

Le *Petit Bastiais* adresse ses affectueuses condoléances aux familles Nicoli et Raimondi, et tout particulièrement à M. J. B. Nicoli ainsi qu'au Commandant Nicoli, le distingué premier adjoint au maire d'Ajaccio.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

MONACCIA D'AULÈNE. — M. Franceschi, directeur d'école, et ses deux adjoints, MM. Desanti et Branca, ont ouvert dans la commune, pour la fondation d'une bibliothèque populaire, une première souscription qui a produit 180 francs.

De son côté, le Conseil municipal a voté pour cet objet la somme de 80 francs.

ERBALUNGA. — Vendredi prochain, 2 juin, la paroisse d'Erbalunga célébrera solennellement sa fête patronale, St Erasme.

Le matin : Messe basse, à 7 h.

Grand'messe en musique à 10 h.

Le soir, à 3 heures : Vêpres. — Procession avec la Statue. — Salut. — Baisement de la Relique.

Tous les chants de la journée seront exécutés par un chœur de dames.

MOITA. — Le nommé A. P., journalier, revenait de Pietra-di-Verde, quand il rencontre le nommé C. J., charretier, qui entama aussitôt avec lui, une discussion au sujet d'un contrat qu'ils avaient conclu ensemble.

A un moment donné, C. J. tira un revolver et en menaça son compagnon qui se retira.

A. P. a porté plainte à la gendarmerie.

ERBALUNGA. — Le nommé G. E., cocher, n'entend pas pouvoir être mis en contravention, comme le commun des mortels.

Ayant rencontré les gendarmes qui lui avaient, quelques jours avant, dressé procès-verbal, — ce qui lui avait valu une condamnation devant le justice de paix de Brando, — il se permit des plaisanteries grotesques à l'égard des agents de la force publique.

Procès-verbal a été dressé à nouveau contre lui.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. SCHEX, 1er prix Prague

Programme du 1er juin 1911

Apéritif de 5 à 7 heures

Florentina Mis.	Lebert.
Toujours ou jamais,	Waltenfeld.
La Dame Blanche, ouv.	Boieldieu.
A ton réveil,	Ambrosio.
Le Duo Gemelle,	Paschelli.
Zerlinetta,	Brico.
Marche des Folies.	Bonnet.

Soirée à 8 heures et demie

Per Aspera ad Astra:	Uffach.
Clair de lune sur l'Aster,	Patras.
Livrate Czardas,	Brett.
La Traviata,	Verdi.
L'Adieu du Troubadour,	Brico.
Falstaff,	Verdi.
Patrol,	Jardin.
Divertissement hongrois,	Michiels.
Tu Tierrica Jota,	Tagell.
Sinbel Mater,	Rossini.
Imperia,	Brico.

LIGUE NATIONALE
CONTRE L'ALCOOLISME

La fête de la L. N. C. A. aura lieu samedi 3 juin, à 8 heures et demie du soir.

Le programme paraîtra ultérieurement.

Le prix des places est ainsi fixé :

Baignoires, trois loges et fauteuils. 1 fr.
Stalles et 2mes loges. 0,50
Parterre 0,25

Location ouverte chez M. Poggi, coiffeur.

CAFÉ DES GOURMETS

Boulevard Paoli, 23

Concert du 1er juin 1911, donné par le *Quatuor Amical Bastiais*, à 8 heures 1/2

Marche des Cocktails,	Cannas.
Fiammina, mazurka,	Vinci.
Pluie de Roses,	Mascocchi.
Veuve Joyeuse,	Lehar.
Les Patineurs,	Waldteufel
Belle in Maschera,	Verdi.
Pauvre Fleur,	Mascocchi.
Petit Duc,	Lecocq.
Mimi,	Albin.
Polka finale,	X.

On ne débite exclusivement que de la Bière Gruber et Cie de Melun.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 31 mai

Thermomètre. — 7 heures + du matin 19° à midi 22 3 + à 6 heures du soir + 19°. Maxima + 24°3. Minima + 12°6.

Baromètre. — 7 heures du matin, 760 mm. midi, 760 mm., 6 heures du soir, 760 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages.
l'après-midi, Id.

A l'arrivée

Sont descendus au Grand Hôtel de France :

M. l'intendant militaire Artus, directeur du service de l'intendance du 15e corps d'armée, et Mme Artus.

M. le médecin-inspecteur Trifand, directeur du service de santé du 15e corps d'armée

Un banquet

La jeune et intéressante Société de prévoyance des Employés Corses du T. N. L. de Nice a, dans sa dernière réunion générale, décidé de donner, à l'occasion de la bénédiction de son drapeau, un grand banquet, le samedi 3 juin prochain, à midi, dans un des établissements de bains de la promenade des Anglais. Voici le programme de la fête :

A 9 heures et demie très précises, rendez-vous de tous les sociétaires boulevard Mac-Mahon, présentation du drapeau ; vermouth offert par le président d'honneur ; à 10 heures et demie départ pour le domicile du parrain et de la marraine : M. et Mme Henri Abbatucci ; à 11 h., bénédiction du drapeau en l'église Saint-Pierre-d'Arene, à 11 heures et demie, apéritif d'honneur ; à midi précis, banquet.

Naf doute, dit la *Dépêche de Nice*, que cette fête mutualiste n'obtienne le plus grand succès.

Distinction

A deux mois d'intervalle Mme et M. Fontana, instituteurs publics à Pietracorbara obtiennent un Rappel de Médaille de bronze de la Société de préservation contre la tuberculose, et une Médaille d'argent du Musée national de la Mutualité.

Toutes nos félicitations à ces apôtres du bien.

Nécrologie

Lundi matin, le paquebot de Marseille a ramené la dépouille mortelle de M. Charles-Thomas Soliva, inspecteur général au ministère de l'Agriculture, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Paris, le 22 mai dernier, dans sa quarante-sixième année.

Le cercueil disparaissait littéralement sous les couronnes offertes par ses parents, ses amis et ses collègues.

Il sera regretté de tous et surtout dans le canton de Piedicroce qui le comptait pour un de ses enfants les plus distingués, et où il compte de très nombreux parents et amis.

Les obsèques ont lieu à Campana d'Oreza.

Nous adressons nos plus vives et plus sincères condoléances à sa vieille et inconsolable mère Mme veuve Soliva et à ses cousins, MM. Soliva et Vincentini.

Nouvelles militaires

Nous apprenons avec plaisir la nomination au grade d'adjudant au 173e, de notre sympathique ami, le sergent-major François Orsoni, du détachement de Corte, en remplacement de l'adjudant Lablanie, nommé à un emploi réservé.

Nous lui adressons nos plus chaleureuses félicitations.

A Saint Jean-Baptiste

Les exercices du mois du Sacré-Cœur, commenceront jeudi 1er juin, et auront lieu tous les soirs à 5 heures et demie.

Postes et Télégraphes

La médaille d'honneur en bronze a été décernée à M. Quilici Antoine, facteur de ville à Bordeaux, 30 ans de services administratifs, 4 ans de service militaires.

Avis

M. André Lanata, demeurant Boulevard Paoli, réprend des dettes que pourrait contracter sa fille Benoîte, qui n'a pas quitté volontairement le domicile conjugal, mais qui a été mise à la porte par son mari Gamolino Dominique, pêcheur.

Emplois réservés

M. Giovannetti Dominique, ex-sergent au 22e colonial, est nommé gardien de bureau aux Archives nationales.

Service de vapeurs Southwell

Départ : Vapeur français « Les trois frères Conseil, » cap. Pollerani, à destination d'Alger.

Cyrnos-Palace-Hôtel

Jeudi 1er juin 1911
de 5 heures à 6 heures 1/2
dans la salle des Fêtes

FIVE O'CLOCK TEA CONCERT

ETAT-CIVIL

Mariages.

Desmontis Augs, journalier, de Sarrok (Italie) et Luca Marie-Françoise, ménagère, de Calenzana.

Naissances.

Filippi Charles-Pierre. — Stefani Antoine. — Dolfi Marie.

Décès.

Venturini Lmie, ménagère, 76 ans, de St Lauret.

Pour la Pentecôte
demander à la « Bonbonnière »

LE COLOMBIER
gâteau traditionnel
renfermant la Colombe
Porte-Bonheur

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

LES INTIMES. — Les membres du dit groupe, devant excursionner à Saint Florent les deux jours de la Pentecôte, sont instamment priés de se rendre au local habituel de ses réunions, jeudi, à 9 heures du soir.

23 ans de Succès, officiellement constatés, contre le Mal de tête, de la Grippe, de la Toux, de la Fièvre, etc., par la Bouillie Sucrée Michel Perrel. — Agent général pour la Corse, le Service Commercial agricole, 82, boulevard du Musée, Marseille.

Avis. — Des poursuites et saisies de marchandises seront exercées contre tout vendeur de cette bouillie non autorisé par le Service Commercial agricole, ou ne lui ayant pas fait sa commande directement.

MESDAMES *Si vous êtes inquiètes pour vos cheveux*, écrivez en confiance à G. Lacroix, pharmacien spécialiste à Lille, qui répondra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements. 17e année.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00297

BOURSE DE PARIS

30 mai — 31 mai
Rentes de 3 0/0 anciens . 96.60 — 96.10
de 3 0/0 amortis . . 96.36 — 96.70
ex-coupon.

Au « Journal Officiel »

Les biens ecclésiastiques

Paris, 31 mai.

Sont attribués par décret en date du 30 mai, à défaut de bureau bienfaisance, aux communes d'Appietto et Casaglione, les biens ayant appartenu aux fabriques des églises d'Appietto et de Casaglione, et actuellement placés sous séquestre.

TOULON

Terrible Accident

Un ouvrier Corse écrasé

Toulon, 31 mai.

Un horrible accident s'est produit ce matin, au chantier de construction de bois.

Plusieurs ouvriers se trouvaient comme d'habitude occupés à leurs travaux, et circulaient entre les nombreuses piles de bois qui sont élevées sur le chantier.

L'ouvrier Coppolani se trouvait à côté d'une de ces piles énormes de grosses bûches, lorsque tout à coup un fracas épouvantable se fit entendre.

La pile de bois venait de s'écrouler.

Des cris épouvantables s'échappaient de sous les décombres.

Le malheureux Coppolani avait été écrasé.

On se porta immédiatement à son secours, mais on le releva mourant.

Coppolani était originaire d'Ajaccio.

Il était âgé de 34 ans.

Le terrible accident, survenu à l'infortuné Coppolani, a produit une vive émotion dans les milieux ouvriers et particulièrement parmi la Colonie Corse de Toulon.

AU MAROC

La Situation
A FEZ

Paris, 31 mai.

Les nouvelles reçues du Maroc, présentent toujours la situation comme tout à fait normale.

Devant l'occupation des troupes françaises, aucun désordre n'est plus à craindre.

Les tribus rebelles continuent à faire leur soumission.

La colonne Gouraud

La colonne Gouraud, qui n'est pas encore arrivée à Fez, poursuit toujours sa marche vers la capitale.

La colonne est sans cesse harcelée par les tribus marocaines.

Aucun engagement sérieux n'a eu lieu hier.

BREST

Le vol à bord du torpilleur 256

Le coffre est retrouvé

Brest, 31 mai.

On se rappelle le vol mystérieux qui avait été effectué ces derniers temps à bord du torpilleur *256*.

Un coffre contenant une somme de 250 francs et de nombreux documents confidentiels avait disparu, pendant la nuit, et l'enquête ouverte n'avait encore donné aucun résultat.

Les recherches minutieuses des scaphandriers ont amené aujourd'hui la découverte du coffre disparu.

Les documents confidentiels qui y étaient enfermés ont été retrouvés intacts, ce qui porte à croire que la version de l'espionnage doit être écartée.

La somme d'argent seule avait disparu.

EN AUTRICHE

LA MORT de l'Empereur François-Joseph

Bruit démenti

Paris, 31 mai.

Le bruit avait couru hier que l'empereur François-Joseph qui se trouve en ce moment à Gœdelloe, et qui est atteint d'un catarrhe assez grave, avait succombé dans la matinée.

Des télégrammes parvenus de Vienne démentent formellement cette nouvelle.

LA COURSE
Paris-Rome-Turin
en aéroplane

LA SECONDE ÉTAPE

L'aviateur Garros fait une chute à 65 kilomètres de Pise.

Nice, 31 mai.

Garros qui tenait la tête parmi les concurrents de la Course Paris-Rome-Turin, et qui avait dû séjourner quelques heures à Pise, par suite de la tempête qui sévissait dans la région, a repris son vol aujourd'hui.

Son appareil s'est élevé sans incident, mais après avoir parcouru une soixantaine de kilomètres, il a dû atterrir par suite d'une panne à son moteur.

Son appareil a été fort endommagé.

Garros a envoyé chercher un nouveau Blériot pour reprendre son voyage vers Rome.

L'aviateur Frey subit une avarie à Pise

Frey, parti le second de Nice, est arrivé à Pise.

L'aviateur atterrissait au milieu des applaudissements de la foule, quand, par suite d'une fausse manœuvre, son aéroplane toucha terre et fut gravement endommagé.

Frey fut obligé d'abandonner son appareil et de poursuivre son chemin avec un autre.

L'aviateur Beaumont arrive premier à Rome

Ce double accident survenu à Garros et à Frey permettait à Beaumont de rattraper le temps qu'il avait perdu à Nice, par suite d'une panne de moteur.

Parti de Nice, dans la matinée, il a pu rejoindre ses deux concurrents à Pise, et continuer son vol vers Rome.

Beaumont a atterri à Rome à 3 heures (heure française)

Il a été longuement applaudi par la foule énorme qui attendait à son arrivée.

Ainsi qu'à la première étape Paris Nice, Beaumont s'est classé premier à la seconde étape Nice-Rome.

L'aviateur Beaumont est le fils du capitaine de vaisseau Conneau, dont la personnalité se cache sous le pseudonyme de Beaumont, est ainsi le vainqueur des deux premières étapes du grand périple aérien Paris Rome-Turin.

L'aviateur Beaumont est le fils du capitaine de, vaisseau en retraite Conneau, qui habite le numéro 3, de la rue de Lorgues, à Toulon.

Un geste du Pape

Il paraît qu'au moment où l'appareil de l'aviateur Beaumont vint à passer au-dessus du Vatican, le Pape Pie X, qui était dans son jardin, exquisa un geste de bénédiction.

Les Morts du Jour

Mgr Pelgé

Paris, 31 mai.

On annonce la mort de Mgr Henri Pelgé, évêque de Poitiers.

Né à Paris le 1er mai 1837, Mgr Pelgé fut nommé au siège de Poitiers par décret du 29 janvier 1894, préconisé le 18 mai et sacré le 15 juillet suivant.

Mgr Pelgé était un prélat des plus érudits.

Les Gilets d'Été du DOCTEUR RASUREL préservent des Refroidissements.
VENTE EXCLUSIVE : Charles ORENGA, à BASTIA. LANZI Frères, à AJACCIO

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le vapeur *Saint-Pierre* arrivera à Bastia le 6 juin avec marchandises diverses et repartira le 8 pour Bône, Oran, Nantes, Le Havre et Anvers.

AVIS DE DÉCÈS

M. Jules Reymond ; M. Paul Reymond et Mme Reymond ; M. Ernest Biasini ; Mlles Clarisse, Joséphine et Jenny Biasini ; Mme Orsini et sa fille ; Mme Carsoni et ses enfants ; M. et Mme Eugène Orenga et leurs enfants ; Mme Jeanne Bay de Rivarola ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME JULES REYMOND
Née BIASINI

décédée à Marseille le 27 courant, à 2 heures de relevée, munie des Sacrements de l'Eglise.

Le corps sera transporté, jeudi matin dès l'arrivée, 7, rue du Lycée.

Les obsèques auront lieu à Rogliano, vendredi, à 11 heures.

Mme veuve Soliva ;
M. et Mme veuve Soliva ;
M. Jules Pierre Vincentini ;
M. César Vincentini ;
M. Casimir Vincentini ;
Les familles Santelli, Pancalacci et Campana de Corte, Colombani de Piedicroce ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR CHARLES SOLIVA

Inspecteur général
au ministère de l'Agriculture
Chevalier de la Légion d'honneur

décédé à Paris, le 22 mai 1911.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

LA HERNIE

et les Déplacements des Organes

L'Appareil Viguier

Nous avons été les premiers à signaler à nos lecteurs l'importante découverte de M. C. Viguier, le jeune praticien, diplômé de l'Ecole d'orthopédie de Paris, et considéré à juste titre par le corps médical comme le jeune maître par excellence de l'art herniaire.

Nous pouvons affirmer que la Hernie est définitivement vaincue grâce à cet appareil ayant une résistance sans égale, souple, léger, se moulant sur le corps, permettant les travaux les plus durs de la campagne et ne gênant en rien. Dès son application le malade éprouve un bien-être inexprimable, il se sent renaître aussitôt, la hernie est refoulée, et par la propriété curative de cet appareil peut disparaître au bout de quelque temps.

Précisons : Qu'est-ce donc une Hernie ??? une simple dilatation de son anneau soit inguinal, crural ou ombilical ; l'anneau étant formé par des muscles fibreux, si ces derniers s'amincissent, l'anneau se trouve par là-même agrandi, l'intestin sort, c'est la Hernie.

Toutes les personnes qui souffrent de : *Hernies, Descentes, Efforts, Déplacements* des Organes, etc., ont donc intérêt à profiter du passage de M. Viguier qui visitera les malades et fera lui-même l'application de ses appareils incomparables, de 9 heures du matin à 5 heures du soir :

à BASTIA : Hôtel de la Croix de Malte, 11, 12, 13 juin (jusqu'à midi).

à CORTE : Hôtel Paoli, 14 juin (jusqu'à midi).

à AJACCIO : Hôtel Dauphin, 15, 16, 17 juin.

à ILE ROUSSE : Hôtel Degiovanni, 18 juin.

Bas à varices, Ceintures sur mesure, etc.

Maison de vente : 5, Rue Garnier, à Nice.

OUVERTURE
de l'Hôtel du Tourisme à Zonza

Arrondissement de Sartene

GIUDICELLI SÉBASTIEN
Propriétaire

Altitude 800 mètres. — Centre d'excursions, à proximité des belles forêts de Zonza, des cols de Bavella, l'Ospedale, l'Incudine, etc.

L'*Hôtel du Tourisme*, nouvellement installé, offre tout le confortable moderne, chambres hygiéniques, salon de lecture, salle de bains. — Cuisine très soignée. — Prix modérés. — Arrangement pour séjour prolongé. — Guides attachés à l'hôtel. — Voitures pour promenade. — Garage pour autos.

Il existe dans la localité un bureau télégraphique.

Etude de Me TOTTI, avoué

Boulevard du Palais, 10, Bastia

Vente sur saisie-immobilière

Le samedi, vingt quatre juin 1911, à huit heures du matin, il sera procédé à l'audience des criées du Tribunal civil de Bastia à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des biens immeubles ci-après désignés, situés à Oletta, arrondissement de Bastia.

Désignation des biens

1° Un terrain en nature de jardin, sis au lieu dit Guadila, territoire de la commune d'Oletta, d'une contenance de 1 are 81 centiares, tenant d'un côté à Pellicia Jean-Antoine, de l'autre à Clavesani Jean-François, figurant au plan de la matrice cadastrale de la commune d'Oletta sous le numéro 182, section D.

2° Un terrain en nature de jardin, sis au lieu dit Guadila, territoire de la commune d'Oletta, d'une contenance de 1 are 55 centiares, tenant d'un côté à Mariani Philippe, et de l'autre à Clavesani Jean-François, figurant au plan de la matrice cadastrale de la commune d'Oletta, sous le numéro 221, section D

3° Un terrain, sis au lieu dit Pelligani, territoire de la commune d'Oletta, en nature de vigne, d'une contenance de 4 ares, 15 centiares, tenant d'un côté à Domicheli Dominique, de l'autre à la commune d'Oletta, chapelle, figurant au plan de la matrice cadastrale de la commune d'Oletta, sous le numéro 119, section D.

4° Un terrain sis au lieu dit Crecce, en nature de terre arable, territoire d'Oletta, d'une contenance de 36 ares 36 centiares, tenant d'un côté au chemin rural, au sud à Jean Laurent Romanacce, à l'est à Paganacce Jean, à l'ouest à Clavesani Dominique, figurant au plan de la matrice cadastrale de la commune d'Oletta, sous les numéros 584 et 585, section C, avec une maisonnette en ruine.

5° Un terrain sis au lieu dit Pinzuta, en nature d'olivet territoire de la commune d'Oletta d'une contenance de 71 ares 10 centiares, tenant au nord à Polidori André, au nord-ouest à Piazza François à l'ouest à Veuve Conti Marie Dominique, au sud au chemin rural et Paul Berthi, figurant au plan de la matrice cadastrale de la commune d'Oletta sous le numéro 483, section C

6° Un terrain sis au lieu dit Giandaraja, territoire de la commune d'Oletta, tenant à l'ouest à Marinacce Cavalacce, au nord à Jean Laurent Romanacce, au sud-ouest au chemin rural et Leccia François de Campo, terrain ne figurant pas au plan de la matrice cadastrale de la commune d'Oletta

7° Un terrain sis au lieu dit Pelligani, en nature de vigne, territoire de la commune d'Oletta, d'une contenance de 4 ares 15 centiares, tenant d'un côté à Vecchionacce Marie, de l'autre à Murati Ange-Marie, figurant au plan de la matrice cadastrale de la commune d'Oletta sous le numéro 1190, section D.

8° Un terrain sis au lieu dit Lenze, en nature de bois, territoire de la commune d'Oletta, d'une contenance de 47 ares, 15 centiares, tenant d'un côté à Marfisi Marie Catherine, de l'autre à Boccheciampe Luc-Félix de l'autre à Marinacce Cavalacce, figurant au plan de la matrice cadastrale de la commune d'Oletta sous le numéro 1356, section D.

9° Un terrain au lieu dit Vesbirasse, en nature de terre arable, territoire de la commune d'Oletta, d'une contenance de 24 ares 86 centiares, tenant d'un côté à Boccheciampe Laurent, de l'autre à Montaggioni Pascal, figurant au plan de la matrice cadastrale de la commune d'Oletta, sous le numéro 305 section G.

10° Un terrain au lieu dit Porcale, en nature d'olivet, commune d'Oletta, d'une contenance de 44 ares 05 centiares, tenant d'un côté à Mattei Dominique, de l'autre à Santamaria André, figurant au plan de la matrice cadastrale de la commune d'Oletta sous le numéro 40, section B.

11° Un terrain sis au lieu dit Valle-all'Orso, ne figurant pas au plan de la matrice cadastrale de la commune d'Oletta, tenant d'un côté à Bocchieciampe Dominique, de l'autre à Monticelli Joseph-Antoine, de l'autre à Marinacce Cavalacce.

12° Un terrain sis au lieu dit Monte-al-Poggio, ne figurant pas au plan de la matrice cadastrale, tenant d'un côté à Tollinchi Etienne, de l'autre aux biens communaux de la commune d'Olmeta-de-Tuda.

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de M. Uccelli Barthélemy, propriétaire, domicilié et demeurant à Oletta, ayant pour avoué Me Totti, sur M. Clavesani Joseph-François, propriétaire, domicilié et demeurant à Oletta, suivant procès-verbal de Ferrandini, huissier à Bastia, en date du vingt deux février 1911, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Bastia, le 2 mars 1911, vol. 61, n° 20.

Lotissement

Les immeubles ci-dessus décrits sont mis en vente en onze lots, savoir :

Premier lot.

Un terrain en nature de jardin, au lieu dit Guadila, territoire d'Oletta, figurant aux numéros 1 et 2 de la désignation des biens.

Mise à prix . . 20 francs

Deuxième lot.

Terrain au lieu dit Pelligani, territoire de la commune d'Oletta, en nature de vigne, figurant au n° 3 de la désignation des biens.

Mise à prix . . 20 franc

Troisième lot.

Terrain au lieu dit Crecce, territoire de la commune d'Oletta, figurant au n° 4 de la désignation des biens.

Mise à prix . . 10 francs

Quatrième lot

Terrain en nature d'olivet au lieu dit Pinzuta, commune d'Oletta, figurant au n° 5, de la désignation des biens.

Mise à prix . . 10 francs

Cinquième lot

Terrain au lieu dit Giandaraja, territoire d'Oletta, figurant au n° 6 de la désignation des biens.

Mise à prix . . 10 francs

Sixième lot

Terrain au lieu dit Pelligani, territoire d'Oletta, figurant au n° 7 de la désignation des biens.

Mise à prix . . 10 francs

Septième Lot

Maquis et terre au lieu dit Lenze, territoire d'Oletta, figurant au n° 8 de la désignation des biens.

Mise à prix . . 10 francs

Huitième lot.

Terrain au lieu dit Vesbirasse, territoire d'Oletta, figurant au n° 9 de la désignation des biens.

Mise à prix . . 10 francs

Neuvième lot

Terrain au lieu dit Porcale, territoire d'Oletta, figurant au n° 10, de la désignation des biens.

Mise à prix . . 10 francs

Dixième lot

Terrain au lieu dit Valle-al-l'Orso, territoire d'Oletta, figurant au n° 11 de la désignation des biens.

Mise à prix . . 10 francs

Onzième lot

Terrain au lieu dit Monte-al-Poggio, territoire d'Oletta, figurant au n° 12 de la désignation des biens.

Mise à prix . . 10 francs

AVIS

Il est déclaré conformément aux dispositions de l'art. 696 du C. P. C modifié par la loi du 31 mai 1858, que tous *ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription*, sur les immeubles mis en vente, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement.

Fait et rédigé à Bastia, par l'avoué soussigné, le 24 mai 1911.

J. TOTTI.

Dûment enregistré.

Etude de Me LUCIANI

Avoué près le Tribunal Civil de Calvi

Assistance judiciaire

VENTE
sur saisie-immobilière

Il sera procédé le cinq juillet mil neuf cent onze, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de Calvi, au Palais de Justice de la dite ville, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la vente des biens ci-après :

Premier lot

1° Maison d'habitation sise à Monticello, attenant à MM. Orticoni André et Louis-Julien, frères de la partie saisie, composant rez-de-chaussée, premier étage et terrasse,

2° Sol de maison, bâtiment et cour où est située la dite maison attenant aux dits Orticoni André et Louis-Julien, de la contenance d'environ 25 centiares, avec servitudes et dépendances,

3° Partie de cette même maison comprenant un magasin dit Stalla Vecchia, une grande voûte avec four et un magasin dit « Cajile » actuellement en possession du tiers détenteur Orticoni André, sous-ingénieur des ponts et chaussées,

4° Sol de maison, bâtiment et cour où sont situées les pièces de maison entre les mains du tiers détenteur, de la contenance d'environ 25 centiares, le tout attenant à partie saisie et Orticoni Louis-Julien.

Deuxième lot

L'immeuble Casanili, terre labourable, oliviers et amandiers, situé sur le territoire de Monticello, tenant à voie publique, à M. Giergi Charles et aux héritiers Marchetti de Monticello, de la contenance d'environ soixante et quatorze ares, quatre vingt dix centiares, section F, numéros 895, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910 de la matrice cadastrale de la commune de Monticello.

Troisième lot

L'immeuble Quercia alla Chiesa, vigne détruite et terrain planté situé sur le territoire de Monticello attenant à la voie publique, à M. Orticoni Jean-Simon, à M. Orticoni Louis-Julien, de la contenance d'environ vingt sept ares soixante centiares.

Les dits immeubles ont été saisis à la requête du sieur Libori Pierre, commerçant, demeurant et domicilié à Monticello, assisté judiciairement du 23 janvier 1911, avant pour avoué Me Luciani, sur les sieurs 1° Orticoni Erasme, propriétaire, demeurant à Monticello, partie saisie ; 2° Orticoni André, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, demeurant à Bastia, tiers détenteur de la partie de maison décrite aux numéros 3 et 4 du premier lot, par procès verbal de l'huissier Geccaldi François, en date du trois mars dernier, enregistré et transcrit après dénonciation à la partie saisie et au tiers détenteur au bureau des hypothèques de Calvi le vingt sept mars écoulé, vol. 20, n° 14

La dite adjudication aura lieu sur les mises à prix suivantes :

Premier lot composé, 1° de la maison d'habitation et sol de maison situés à Monticello, entre les mains du saisi ; 2° de la partie de la maison d'habitation et sol de maison situés à Monticello entre les mains du tiers détenteur, mise à prix, trois cent francs, ci 300 fr.

Deuxième lot : composé du bien Casanili, sis au territoire de Monticello, mise à prix, trois cents francs, ci . . 300 fr.

Troisième lot : composé du bien Quercia alla Chiesa, sis au territoire de Monticello, mise à prix, cent francs, ci 100 fr.

Total des mises à prix, sept cents francs, ci. . . . 700 fr.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'art. 696 du C. P. C. modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les immeubles saisis pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé, par moi, avoué soussigné à Calvi, le 27 mai 1911.

Signé : T. LUCIANI.

Dûment enregistré.

N. B. — Pour tous renseignements s'adresser chez Me Luciani, avoué à Calvi.

Epicerie de la Gare

Mme ORESTE BIAGINI

Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances

BISCUITS DE LUXE

Conserves alimentaires

Produits de choix. — Faiencerie

VINS FINS et CHAMPAGNE

VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

CHEVEUX SAUVÉS PAR LE Pétrole Hahn



TRENTE-SIXIEME ANNÉE. — N° 152 — VENDREDI 2 JUIN 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00298

BIBLIOTECA MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 49 m. — Coucher, 6 h. 51 m.
Premier quart., le 3 — Pleine Lune, le 11.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Erasme.
Fête de Demain : Sainte Angèle Merici.

1er JUIN

LES BIENFAITS
DES DÉCOUVERTES

J'entendais, ces jours-ci, ce langage : « Voyez déjà l'usage qu'on prétend faire des aéroplanes, comme des sous-marins, des submersibles, de tant d'autres inventions dont nous espérions des merveilles au profit de la civilisation, mais qui tendent à devenir des engins de destruction, *destinés à répandre la mort, à rendre* la guerre plus meurtrière, à accroître enfin, les maux de l'humanité. Au lieu de nous servir à explorer des régions ignorées, à étendre le domaine de nos connaissances, les submersibles, par exemple, relèvent désarmais de la marine de guerre et marquent un nouveau progrès dans l'art de détruire son semblable. Le génie militaire s'est également emparé des dirigeables, les aéroplanes auront le même sort... »

Hâtons-nous de combattre ce pessimisme. D'abord, il paraît bien évident que ces engins meurtriers, en rendant la guerre plus redoutable, l'ont faite aussi plus rare.

Remarquez que, depuis des siècles, la France et la plupart des puissances européennes n'ont traversé une période de paix aussi longue : et à qui attribuez-vous cette accalmie ? — A la sagesse des Nations ? — Non, car il est malheureusement certain que le progrès moral ne suit pas le progrès scientifique, que les hommes ne sont ni moins avides, ni moins fous, ni meilleurs qu'autrefois.

Il y a une autre cause, qui est la crainte réciproque suscitée par cette salutaire des grandes puissances armées *vis-à-vis les unes des autres. Elles* s'inspirent mutuellement le respect, prévoyant les catastrophes sans précédent qui résulteraient, de nos jours, d'une guerre européenne, avec les appareils infernaux dont nous a comblés le génie de la destruction. Et ce bénéfice, nous le devons à la science, en dépit de l'esprit malfaisant qui prétend détourner de son objet véritable l'effort des chercheurs, des inventeurs, des savants. Ainsi, par l'excès même de ses préparatifs, la guerre périra. Et, n'est-ce pas assez, d'ailleurs, pour satisfaire nos instincts de combativité, qu'elle persiste sous la forme de la concurrence économique ?

Mais nous n'envisageons ici que les premiers résultats. Il en est de plus certains et dont la bienfaisance apparaît plus clairement. Nierez-vous que les moyens de transport accélérés de façon prodigieuse, depuis un demi-siècle, aient eu des conséquences incalculables au point de vue du bien-être général et de l'étendue de la civilisation ? En arrachant l'individu aux servitudes de son milieu normal, en stimulant ses facultés d'observation, le tourisme, si facile, si commode aujourd'hui, que les plus pauvres ont parcouru plus de pays que ne firent nos ancêtres les plus fortunés, les plus timorés, que les explorateurs les plus hardis des âges précédents. Ces rapides qui le transportent, en quelques heures, bien au-delà des frontières bornées où s'arrêtait autrefois son regard, élargissent son horizon intellectuel, centuplent ses moyens d'expansion et sa puissance de rayonnement, en même temps qu'ils développent ses sentiments de sociabilité, car ces étrangers, qu'il considérait comme des barbares, lui apparaissent maintenant, vus de près, des êtres, par bien des côtés, semblables à lui, agités des mêmes soucis et des mêmes passions.

Ainsi, par les voyages, par l'échange incessant des idées et des produits, par l'industrie et l'art, s'établissent d'homme à homme, de peuple à peuple, des liens de sympathie qui, *de plus en plus, par-dessus les frontières* artificielles, tendent à fondre les races, à créer une âme commune à l'humanité.

Je suis donc bien éloigné du pessimisme qui se complaît à présager des cataclysmes résultant des inventions nouvelles. Sans doute, le progrès dérange nos habitudes de vie ; il oblige l'individu à se renouveler, à faire un effort continu d'intelligence et d'activité pour suivre l'évolution précipitée de notre époque, pour demeurer un homme de son temps.

Il ne saurait plus, comme autrefois, rester immobile, figé dans sa routine et ses préjugés, alors qu'autour de lui tout change et se transforme presque à vue d'œil. Mais cette activité forcée est un bien ; elle accélère son existence, l'enrichit de sensations nouvelles, retarde sa vieillesse en surexcitant sans cesse ses facultés.

Aussi bien, aucun salut, aucun soulagement n'est à espérer dans les retours en arrière ; il faut marcher avec la vie qui ne s'arrête jamais.

En vérité, le seul regret qui, pour les esprits sains, puisse naître de cette évolution, est que la vie soit si courte, et que nous soyons condamnés à disparaître avant d'avoir pu jouir des conquêtes prévues du génie *humain.*

Mais où donc serait la raison profonde d'exister, de travailler, de lutter, s'il fallait méconnaître le progrès et ses bienfaits évidents ? Nous ne sommes pas de ceux qui disent : « Après nous, la fin du monde ! »

Il est tout de même consolant de penser que, par notre effort quotidien, nous contribuons, chacun pour notre modeste part, à rendre cette planète plus agréable.

PAUL BRULAT.

Lire à la 3e page « NOS TÉLÉGRAMMES »

M. JUILLARD
Préfet de la Corse

Le journal *L'Abeille de Fontainebleau* consacre à notre nouveau préfet les lignes suivantes :

M. Juillard, sous-préfet de Fontainebleau depuis 1906, vient d'être nommé préfet de la Corse. Nous lui adressons nos très vives félicitations en même temps que nos très sincères regrets. Quoique souvent en opposition d'idées avec la politique qu'il représentait dans l'arrondissement, nous ne pouvons nous empêcher de rendre justice à l'homme correct et loyal, qu'il n'a cessé d'être pendant son séjour à Fontainebleau. Entouré des tracasseries mesquines, sa très sage administration avait su ramener dans l'arrondissement un peu de la confiance et de calme si utiles aux intérêts d'un pays.

Son activité et ses grandes qualités d'administrateur trouveront à Ajaccio de quoi s'employer utilement. Il y prend la Préfecture au moment où cette magnifique province manifeste avec énergie qu'elle est *lasse de vivre dans cette torpeur stérile,* d'où le gouvernement a jusqu'ici montré si peu d'empressement à la tirer.

Considérons cependant comme un geste d'encouragement, la nomination de M. Juillard à la Préfecture d'Ajaccio.

Si nous sommes sûrs de voir le nouveau préfet de la Corse apporter à cette tâche énergie et une direction administrative intelligente et ferme, nous avons aussi l'entière certitude que Mme Juillard y rencontrera l'unanime sympathie qu'elle avait su gagner ici par le charme de sa bonne grâce et de sa bonté.

Nous lisons dans *L'Information*, journal républicain indépendant de Montereau :

Par décret du 23 mai, M. Juillard, sous-préfet de Fontainebleau, est nommé préfet de la Corse. Nous adressons au nouveau préfet nos félicitations cordiales et nos vœux très sympathiques pour l'avenir de sa carrière qui s'annonce comme très brillante. M. Juillard ayant à peine quarante ans.

Pendant le séjour de 5 ans 1/2 qu'il a fait à Fontainebleau, M. Juillard n'acquit chez nous que des sympathies, par sa courtoisie, l'aménité et l'indépendance de son caractère, par la largeur de ses vues ; il s'est montré administrateur intelligent, expérimenté et plein de tact ; placé par les circonstances en face d'une situation politique délicate, il a su y faire face, tout à son honneur, avec loyauté et courage ; sa règle fut de pratiquer, en toute circonstance et vis-à-vis de tous, la justice, s'efforçant de conserver à ses fonctions leur dignité, en évitant de les compromettre dans des manœuvres louches ou de les mêler aux mesquineries de la politique électorale.

M. Juillard va en Corse, à un moment où le choix de sa personne est particulièrement flatteur : il trouvera là bas une tâche difficile, ce pays étant agité par une crise économique profonde qui, d'après des symptômes et des menaces récents, risque de provoquer *des violences comme en Champagne.* Le nouveau préfet aura donc à mettre en œuvre son habileté et son activité administratives, nous sommes certains qu'il saura remplir sa mission avec la souplesse et la vigueur nécessaires.

M. Juillard est remplacé à Fontainebleau par M. Delfini, sous-préfet de Montargis. M. Delfini fut donc notre voisin, ce qui nous a permis de savoir qu'à Montargis comme à Orléans, où il était précédemment secrétaire-général, il a laissé le souvenir d'un fonctionnaire courtois et distingué et d'un parfait galant homme.

Nous lui souhaitons cordialement la bienvenue. M. Delfini, qui a lui aussi quarante ans, est, par une singulière coïncidence, d'origine corse ; c'est donc un échange que nous faisons avec l' « Ile de Beauté. » Espérons que Fontainebleau n'y perdra pas trop.

L'excursion d'Ajaccio

Le Comité d'organisation a l'honneur d'informer le public que conformément à l'avis déjà publié, une excursion avec le concours de la musique la *Lyre Bastiaise* aura lieu à Ajaccio, à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, les 4 et 5 juin prochain.

Itinéraire

Aller. — DÉPART : Dimanche 4 juin, à 6 heures très précises du matin, de la gare de Bastia.

Arrivée à Corte, à 9 heures. — Visite de la ville. — *Déjeuner.*

Départ de la ville à midi précis.

Arrivée à Ajaccio, à 3 heures et demie du soir.

Retour. — DÉPART : Lundi 5 juin, à 4 heure de l'après-midi de la gare d'Ajaccio.

Arrêt, à Vizzavona, d'une heure environ.

Arrivée à Bastia à 8 heures du soir.

196e — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

II

LE PUYÉ DE PARIS

— Bon ! Écrivez vos nom et prénoms sur ce registre... Je tiens à être en règle avec le service des garnis, car on ne badine pas, à la préfecture.

Docilement, Suzanne inscrivit les indications réclamées par l'administration.

— Vous pouvez faire apporter votre malle, reprit la vieille.

— C'est que je n'en ai pas.

— Ah !.. Eh bien ! dans ce cas-là, il faut payer d'avance.

L'ouvrière ne put réprimer un mouvement de gêne.

— C'est trente-cinq francs, je vous l'ai dit, continua son interlocutrice... Vous me prévenirez au moins quinze jours avant de me quitter... J'en ferai autant si je suis obligée de vous congédier.

— C'est que...

— Quoi ? Si la patronne, très revêche... Vous n'avez pas d'argent ?

— Je n'ai que vingt francs.

— Ce n'est pas lourd, en effet... Je vais m'informer pour savoir si vous êtes ambauchée chez M. Durivet.

— Oh ! madame... Croyez-vous que je vous ai trompée ?..

— Non, certes !.. Mais on est tellement attrapé au jour d'aujourd'hui... En attendant, je ne peux pas vous laisser entrer si vous ne me versez pas au moins une quinzaine!

— Je ne m'y refuse pas.

— Et encore, c'est parce que vous avez une figure qui plaide en votre faveur !

Suzanne laissa dix-sept francs cinquante à la vieille femme ; il lui restait cinquante sous pour manger ; mais elle songeait qu'au moins, pendant ces quinze jours, elle était sûre d'avoir un abri ! Avant de se coucher, elle écrivit à Léocadie ce qui s'était passé et, ne se sentant guère faim, alla se mettre au lit de bonne heure. Son sommeil fut péniblement troublé. Il lui semblait entendre du bruit dans l'escalier, des réclamations, une querelle entre un homme et une femme. A toute heure, les locataires rentraient chez eux d'un pas lourd ; ils bousculaient les meubles et laissaient tomber bruyamment leurs chaussures sur le parquet, n'en éteignant pas de sa voisine. Suzanne passa une très mauvaise nuit. Heureusement, le lendemain, en se mettant au travail, elle oublia ses ennuis, résolue à s'adonner tout entière à sa vie nouvelle. Laborieuse comme elle l'était, il lui fallut peu de temps pour se mettre au courant de sa besogne, qui ne ressemblait guère au travail si délicat et si coquet de chez Rachel Mulier. Il ne s'agissait pas ici de goût ni de fantaisie, mais de marchandises assez grossières que l'on devait façonner rapidement, la maison fournissant les magasins d'un ordre inférieur et travaillant surtout pour l'exportation. Dans l'après-midi, en parcourant le magasin, M. Durivet complimenta sa nouvelle ouvrière sur l'adresse qu'elle déployait et lui promit qu'il ne la perdrait pas de vue. Avant la fin de la journée, en effet, il revint à elle et, d'un ton bon enfant :

— Eh bien ! petite !.. Etes vous contente ?

— Mais oui, monsieur, si vous l'êtes de moi.

— Je veux l'être davantage encore ! fit-il avec bonhomie.

— Vous pouvez compter, monsieur, que j'emploierai tous les jours de faire mieux.

— Avez-vous besoin d'une avance ?

Elle se tut.

— Voyons, voyons ! poursuivit-il d'une voix engageante, qui contrastait avec l'attitude gourmée que lui avait vue Suzanne à leur première entrevue... Il ne faut pas vous gêner avec moi !.. Vous n'êtes pas millionnaire !

Avant qu'elle eût répondu, il lui donna dix francs à valoir sur sa semaine. Suzanne put acheter quelques menus objets de toilette dont elle avait *grand besoin.* Au bout de quelques jours, elle fut prévenue que le patron la demandait à son bureau. Elle s'y rendit, tremblante, craignant une réprimande ou peut-être un renvoi. Elle trouva, au contraire, M. Durivet très joyeux.

— Ma petite, s'écria-t-il avec bonhomie, j'ai remarqué que vous êtes pâlotte... J'en ai conclu que vous ne devez pas manger à votre faim, et comme on a de l'appétit à votre âge, j'ai l'intention de vous emmener dîner ce soir au restaurant.

Une insurmontable gêne, la même qu'elle avait ressentie sous le regard pesant et inquisiteur du négociant, lorsqu'elle s'était, pour la première fois, trouvée en face de lui, saisit la pauvrette.

— Monsieur, répondit-elle dignement, je vous remercie de votre pensée... Mais je gagne chez vous de quoi me nourrir.

— Eh bien ! mettons que ce sera un petit extra !

— Encore une fois, vous êtes trop aimable... Mais je ne puis accepter !

Le fabricant de chapeaux de paille prit un air piqué.

— Savez-vous que vous êtes difficile et qu'il en est bien d'autres, parmi vos compagnes, qui seraient enchantées à votre place ?

— Je ne suis pas de celles-là !

— C'est bon ! poursuivit sèchement le commerçant... Retournez à votre travail et tâchez de ne pas raconter ce qui vient de se passer entre nous, mademoiselle la prétentieuse !

Pendant quelques jours, le négociant, au cours de ses visites à l'atelier, ne parut pas faire plus attention à Suzanne qu'aux autres ouvrières. Mais, vers la fin de la semaine, il trouva de nouveau le moyen d'être seul avec elle sous prétexte de lui fournir des instructions au sujet d'un nouveau modèle qu'on allait lancer.

— Eh bien ! dit-il d'un ton négligent, on ne boude plus ?

— Mais, monsieur !..

— Vous avez regretté votre ridicule prudérie !.. Allons ! je vous pardonne ! Et, si vous voulez, nous irons aujourd'hui au théâtre ensemble.

— Non, monsieur, répondit-elle avec fermeté, pas aujourd'hui plus qu'hier !

A son tour, il redevint très autoritaire et commanda :

— C'est bien ! Essayez ce chapeau.

Elle obéit. En faisant mine de rectifier des détails dans la fabrication de la paille, Durivet se rapprocha si près de la jeune fille que ses grosses lèvres effleurèrent la joue de l'enfant. Elle poussa un cri. Il dut s'excuser, alléguant que son pied avait tourné subitement, ce qui avait motivé ce mouvement maladroit. Suzanne sortit du bureau indignée.

Prix des Places (aller et retour)

1re classe, 16 francs.
2e classe, 12 francs.
3e classe, 8 fr. 50.

Les enfants des excursionnistes âgés de plus de cinq ans et accompagnés de leurs parents paieront demi place.

Les cartes d'excursion sont en vente chez MM. Ollagnier, imprimeur-libraire.

Poggi, id.
Santi, id.
Poggi, coiffeur, Boulevard Paoli.
Ayino, négt., id.

Seront seules admises à faire partie de cette excursion les personnes munies de la carte du Comité.

Pour les cartes des enfants (1/2 place) s'adresser au secrétaire du Comité M. Rambaud, Boulevard Saint-Angelo 45, de 2 à 4 heures du soir.

La liste des adhérents sera close définitivement le 2 juin.

Le Secrétaire du Comité se tient à la disposition de MM. les Excursionnistes pour tous renseignements, y compris logement et nourriture dans les divers hôtels du chef-lieu.

S'adresser à M. Rambaud, 15, Bd Saint Angelo, de 2 à 4 heures.

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

(Section d'Avignon)

Les membres de la section d'Avignon de l'Union Générale des Corses et des Amis de la Corse adressent leurs vives félicitations aux délégués du Comité central de l'Union générale, MM. Poli, Fontana et Ouesna, pour l'attitude énergique et dévouée qu'ils ont eu au Congrès de Corte et en approuvent les décisions.

Ils prennent l'engagement ferme de seconder de toutes leurs forces et en toute circonstance le Comité central, pour le triomphe immédiat des revendications de la Corse.

Ils ne sauraient trop insister sur la nécessité impérieuse qu'il y a de provoquer un débat parlementaire afin que le Gouvernement prenne les mesures que comporte la situation et que les promesses trop nombreuses hélas ! faites aux réalisations.

Ils remercient et félicitent les membres du Conseil général des Bouches-du-Rhône pour le témoignage de sympathie et d'intérêt qu'ils portent au relèvement de la Corse. Ils expriment le désir que ce beau geste fait par les représentants de la deuxième ville de France soit compris et imité par ceux des autres grandes villes. Ce serait un bel exemple de solidarité.

Ils adressent également leurs remerciements à M. Gisbert, conseiller général de la Corse, pour sa juste et belle défense des groupements qui seuls peuvent assurer à la Corse le travail, la paix et le bonheur.

Ils adressent enfin leurs vifs remerciements à la presse tout entière sans distinction d'opinion, pour son puissant concours qui a su créer dans le public une opinion très favorable au mouvement que rien désormais ne pourra plus arrêter.

Commission des Prisons

Séance du 3 juin 1911

Ordre du jour :

I. — Compte rendu de la visite mensuelle des délégués.
II. — Affaires diverses.
III. — Visite de la prison.
IV. — Communication du Président.

N. B. — Conformément à la décision prise au cours d'une des séances de la Commission la présent avis tiendra lieu de convocation.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 30 mai.

La fermeté de notre place où s'est effectuée aujourd'hui la réponse des primes ne se dément pas. Le Rente Française est en hausse à 96.07. Fonds Etrangers bien tenus comme le Turc à 92.90 et le Portugais à 66.55 c... plus-value comme l'Extérieure à 87.... Serbe à 92.20. Emprunts Russes à ... Nos Grandes Institutions de C... conservent leurs excellentes dispositi... traite le Crédit Foncier à 889, le C... fait l... nais à 1.483, le Comptoir Na... tionel d'Escompte à 926 et la Société Générale à 790.

La souscription publique aux 20.000 actions nouvelles du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie a lieu le 1er juin. Cette opération s'annonce comme un gros succès tant en raison des demandes venues de l'Afrique du Nord que de l'accueil du public de la Métropole.

Sous sans changement à 5.340. Un peu d'inférieur sur les valeurs de transports. Les industriels et métallurgiques russes sont plus calmes. Nouveau tassement des titres cuprifères. Rio à 1.735.

L'obligation à 1/2 0/0 sur 1re hypothèque Saint Louis, San Francisco Railroad est recherchée à 477.

A la deuxième partie, l'action Grands Magasins de la Ville de Saint-Denis s'avance à 129.

En Banque, les Mines d'Or de plus en plus délaissées s'effritent chaque jour davantage confirmant ainsi nos appréciations.

Au comptant, les Mines d'Etain d'Ervedosa font de nouveaux progrès à 351. L'action de préférence 7 0/0 Ch. Decazil se consolide à 147 50 ; l'exemple en cours se présente dans des conditions favorables. Deines Semeloff 365.

L'obligation Est central Chilien se maintient en bonne tendance à 453. Hausse à 469 des obligations Québec Railway.

Chemins de Fer Français sont bien tenus.

Necrologie

Madame REYMOND-BLASINI

Mme Jules Reymond née Blasini se trouvait dans une clinique de Marseille depuis deux semaines, tout semblait marcher normalement et elle songeait déjà à rentrer.

Vendredi, des complications survinrent, très alarmantes : elles n'étaient malheureusement que trop fondées, et le lendemain elle s'éteignait dans les bras de son époux qui ne l'avait jamais quittée.

La nouvelle de ce triste événement s'est vite répandue en ville, et a causé une très profonde émotion. Mme Jules Reymond était une des personnes les plus sympathiques de la société bastiaise. Elle possédait la grâce, la distinction, l'esprit et une culture littéraire qui rendaient sa conversation des plus agréables. La bonté de son cœur la faisait très compatissante, et elle savait toujours avec tact mais résolument arrêter ces petits propos où la vie du prochain est souvent peu respectée.

Elle n'avait pas connu les joies de la maternité, et son cœur se trouvait ainsi entièrement livré au compagnon de sa vie et ne battait que pour lui. Aujourd'hui, hélas ! la mort l'a brusquement glacé, et ses délicatesses, ses tendresses si pures et si chaudes rendent plus sensible le vide immense qui vient de se faire dans ce foyer auparavant si uni, si gai, si heureux.

Les restes mortels de Mme Jules Reymond sont arrivés par le paquebot de Marseille et ont été immédiatement transportés dans ses appartements et déposés dans l'un des salons, transformé en chapelle ardente et orné de fleurs, de verdure et de lumières par les sœurs de la défunte et des amies avec un soin touchant, afin que celle qu'elles ne cessent de pleurer ne retrouve encore pendant quelques instants entourée des marques de la plus sincère affection.

Pendant toute la journée cette ancienne demeure des comtes de Rivarola n'a pas désempli d'amis, de parents, qui ont tenu à apporter à M. Jules Reymond, à Mlles Blasini la grande part qu'ils prenaient à leur deuil.

Le corps sera dirigé ce matin sur Rogliano où seront célébrées les obsèques et où l'inhumation sera faite dans la chapelle de la famille Blasini.

Nous offrons à M. Jules Reymond, à Mlles Blasini, à M. Blasini, aux familles Reymond et Bay de Rivarola l'expression de nos condoléances les plus sincèrement émues.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CAMPILE. — M. Pisentini Simon, instituteur à Linguizzetta, est nommé à Campile.

CALVI. — La propriété sise au lieu dit « Champeaux » a reçu, pendant la nuit, la visite de malfaiteurs restés inconnus, qui se sont introduits dans les maisonnettes des sieurs Colombani Ignace, Bertoni Jules, Orsini François et Fattori André.

Les voleurs ont pénétré dans les appartements en fracturant les serrures des portes d'entrée.

Ils ont emporté quinze litres de vin, deux kilos de haricots qui se trouvaient dans la maison Colombani, plusieurs objets dont un réveil d'une valeur de 50 francs, appartenant à M. Bertoni, et quelques autres outils de moindre valeur.

Sur la plainte des intéressés, une enquête a été ouverte par la gendarmerie.

PETRETO-BICCHISANO. — M. Fiaschi Antoine-François est nommé débitant de tabacs de la régie et poudres à feu, à Petreto-Bicchisano.

SAINTE-MARIE POGGIO. — Jeudi, 25 mai, une foule aussi nombreuse que recueillie conduisait à sa dernière demeure le jeune Philippe Contri, caporal au 111e régiment de ligne, décédé à l'hôpital militaire du Saint-Mandrier, à Toulon, à l'âge de 20 ans, après une longue et cruelle maladie.

Les populations des cantons de Carbuccia et de San Nicolao ont tenu dans cette douloureuse circonstance à donner à la famille Contri un témoignage de sincère sympathie.

Des discours ont été prononcés par M. Lanzichi, au nom du Conseil municipal, M. Casarino, sous officier à Bastia, au nom de l'Armée, M. Orsini Sébastien, au nom de la population de Santa-Maria Poggio.

De nombreuses couronnes ont été offertes par les parents et amis du défunt.

Nous adressons à la famille Contri l'expression émue de nos vives condoléances.

AZILONE. — M. Paolacci, instituteur à Loreto-di-Casinca, est nommé à Azilone.

SISCO. — Le nommé B. B., cordonnier, est un mari jaloux.

Cela suffit à expliquer les mauvais traitements qu'il fait subir journellement à sa malheureuse femme, qui, à bout de patience, est allée se plaindre à la gendarmerie.

APPRICIANI. — Mlle Benetti, institutrice à Muna, est nommée à Appriciani.

LUCCIANA. — A la suite d'une violente discussion, une bagarre s'est produite entre les nommées Z. F. et B. M., ménagères.

Les parents de cette dernière ayant maltraité assez gravement Z. F., celle-ci est allée porter plainte à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

A la Compagnie Fraissinet

Mardi soir, à 4 heures, au moment où le vapeur *Iberia* arrivait à Propriano, un accident assez grave s'est produit.

Un marin de l'équipage, Bergasso, qui était en train de nettoyer une des cheminées, à une hauteur de 8 mètres, lorsque la chaine à laquelle il se tenait se rompit, et le malheureux vint s'abattre sur le pont se faisant de très graves contusions à la tête.

Il a reçu les premiers soins à Propriano, et a été transporté ce matin, à l'arrivée, à l'hôpital civil d'Ajaccio.

Ajoutons que l'état de Bergasso, qui est âgé de 26 ans, est assez inquiétant.

Congés Scolaires

A l'occasion de la réunion de l'Amicale des instituteurs et institutrices de la Corse qu'il a présidée à Corte, le 18 avril dernier, M. le Préfet a décidé d'accorder aux membres de l'enseignement primaire du département un jour de congé qui s'ajoutera aux prochaines vacances de la Pentecôte.

En ce qui concerne le jour de congé précédemment accordé pour la Pentecôte aux écoles primaires que M. le Préfet a visitées officiellement lors de sa tournée de revision, il devra se confondre avec celui qui fait l'objet de la présente communication.

Sténographie

Voici les résultats des épreuves générales de l'Institut Sténographique de France subies le 26 mars dernier à Ajaccio, par les élèves du Cours municipal et des Cours secondaires de jeunes filles.

Calligraphie. — Mention Très Bien : MM. Fabiani Félix, Moneux Joseph, Valot Paul, Mlles Guglielmi Marie, Alata Marie, Leonia Félicie, Salini Paulette et Anna Quilini.

Mention Bien : Mlles Valle Antoinette, Montali Marthe, Graini Joséphine, Fiaschi Marie-Rose, Bonini Jeanne, Canavaggio Jeanne, Benedi Anna, Godafroy Mary.

Mention Assez-Bien : Mlles Quastana Catherine, Crucciani Marie, Capponi Jeannette, Rossi Marie-Antoinette, Poli Julia, Paolin Annette, Pantalacci Joséphine, Mariguani Antoinette, Muccini Baptistine, Moretti Louise.

Filezar. — Epreuve à 50 mots à la minute : Mention Très Bien : Mlle Allegrini Félicité.

Mention Assez-Bien : M. Fabiani Félix.

Epreuve à 80 mots à la minute : Mention Très-Bien : Mlles Laurens Joséphine et Toccant Marie.

Nous adressons à M. Hugon, le dévoué professeur de Sténographie, nos sincères félicitations pour les beaux résultats obtenus par ses élèves.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. SCHEB, 1er prix Prague

Programme du 2 juin 1911

Apéritif de 5 à 7 heures

Indiana,	Diodet.
Toujours ou jamais,	Waltenfeld.
Manon,	Massenet.
La Prière du Crigne,	Camusat.
Le Barbier de Séville,	Rossini.
Quand l'Amour meurt,	Crémieux.
Folies Bergères,	Lincke.

Soirée à 8 heures et demie

Marche Raliesne,	Rousseau.
Légendes du Danube,	Faick.
La Bohème,	Puccini.
La Veuve Joyeuse,	Fasl.
L'Angelus de la Mer,	Goublier.
Rigoletto,	Verdi.
Mandoline, sérénade,	Carlet.
Soguré, trio,	Rayer.
Les Enfants de Hambourg,	Fétras.
J'ai tant pleuré,	Rico.
Marche Ethiopienne,	Philipucchi.

LIGUE NATIONALE CONTRE L'ALCOOLISME

C'est demain soir, à 8 heures et demie au théâtre municipal, qu'aura lieu la soirée artistique donnée par le Comité National contre l'Alcoolisme.

La séance s'ouvrira par une conférence du docteur Paul Guerrieri sur ce sujet : « Alcoolisme ». Des projections lumineuses du plus haut intérêt illustreront la parole du conférencier en montrant les lésions organiques produites par l'alcool, les attaques d'épilepsie absinthique, la dégénérescence des enfants d'alcooliques, etc.

La partie musicale et artistique sera donnée ensuite avec le concours de Mme et M. Giannarelli, de M. Botta et de ses élèves, et de la *Lyre Bastiaise*. Le programme, qui sera publié demain in extenso, comprendra, outre autres choses deux morceaux de M. Giannarelli, un grand duo, ainsi qu'un drame en un acte de Théodore Botrel, interprété par M. Botta et ses élèves.

Le prix des places est ainsi fixé :

Baignoires, 1res loges et fauteuils.	1 fr.
Stalles et 2mes loges.	0,50
Parterre	0,10

Location ouverte chez M. Poggi, coiffeur.

CAFÉ DES GOURMETS

Boulevard Paoli, 23

Concert du 2 juin 1911, donné par le *Quatuor Amical Bastiais*, à 8 heures 1/2

Marche des Cocktails,	Cannas.
Pauvre fleur,	Macciocchi.
A Toi,	Waldteufel
Errani, fant.,	Verdi.
Touring-Club, marche,	Macciocchi.
Martha, fantaisie,	Flotow.
Balle in Maschera,	Verdi.
Influenza,	Sartori.
Kermesse Champêtre,	Florian.
Polka finale,	X.

GLACES

On ne débite exclusivement que de la Bière Gruber et Cie de Melun.

Syndicat Agricole de la Corse

Les membres de la Chambre Syndicale et les membres correspondants du S. A. C. sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu dimanche 4 du courant, à 3 heures30 de relevée, au siège du Syndicat.

Ordre du jour :

Exportation de l'alcool. — Refus de l'administration des douanes de délivrer des acquits blancs.

Importation en franchise des balayures de tabacs de l'Algérie.

Droits d'octroi sur les produits agricoles.

Suppression des Concours agricoles en Corse.

Répression des fraudes des laiteries dites de Roquefort.

Application de la loi sur les retraites paysannes. La distribution des secours à la viticulture.

Demande de crédit de la Coopérative laitières.

Le Président, PH. GRASSI.

PÈLERINAGE A LA CANONICA

Le Pèlerinage traditionnel de la Canonica aura lieu le lundi de la Pentecôte, 5 juin.

Il sera présidé par M. Paoli, curé de Rogliano.

Messes à partir de 7 heures ; à 10 heures, Grand'Messe, avec sermon de M. l'abbé Paoli. Dans l'après-midi, procession et baisement de la relique de Sainte-Dévote.

Cinéma Edison-Concert

La coquette salle de la rue Miot fait tous les soirs chambre pleine et cela n'est pas pour surprendre.

Les nombreuses séances sont des plus intéressantes tout étant rigoureusement morales, les films d'une grande pureté et le public toujours sélectionné.

La direction toujours désireuse de satisfaire les nombreux spectateurs s'impose un nouveau sacrifice, une coquette scène a été installée dans la salle du Cinéma et ce soir vendredi des artistes se feront entendre entre les séances.

Nul doute que cette heureuse innovation n'obtienne un très vif succès.

PROGRAMME

CE SOIR :

Mary Poupée

Chanteuse excentrique en miniature.
La vraie reine de la scène.

Sesi Poupée

Le duo le plus original de l'époque.

SUCCÈS PARTOUT ! SUCCÈS !

Pour la Pentecôte

demander à la « Bonbonnière »

LE COLOMBIER

gâteau traditionnel

renfermant la Colombe

Porte-Bonheur

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 1er juin

Thermomètre. — 7 heures + du matin 20°4 à midi 22°6 + à 6 heures du soir + 19°. Maxima + 24°8. Minima + 12°8.

Baromètres. — 7 heures du matin, 764 mm. à midi, 764 mm.. 6 heures du soir, 765 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi. id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages. l'après-midi, id.

A l'arrivée

Madame et M. le Colonel Brandeaux, rentrant de permission, sont arrivés par le paquebot de Marseille.

Palmes académiques

M. Carlotti François-Marie, employé aux chemins de fer de l'Etat à Nanterre, est nommé officier de l'instruction publique.

— Sont nommés officiers d'Académie, MM. Angelini Jules-Antoine, rédacteur aux chemins de fer à Bône ; Antonini Sylvestre-Pierre, receveur du commissariat de la marine à Brest ; Cima Victor-Auguste, directeur d'école primaire à Sèvres ; Giocanti François-Marie, commis expéditionnaire au ministère des colonies ; Locciani Pierre-Jean, receveur des postes et télégraphes à Courbevoie ; de Peretti Don-Jacques, expéditionnaire à la préfecture de police ; Santarelli Pierre-François, instituteur comptable à la colonie de Saint-Hilaire, à Boissé ; Torracinta Jean-Baptiste, commis principal à la Cie des chemins de fer à Saint-Mandé ; Mme Santucci Marie-Rose, directrice d'école maternelle à Paris.

Charrettes à l'abandon

Un double procès-verbal a été dressé contre les nommés A. J-B. et C. E., charretiers, pour avoir laissé leurs charrettes à l'abandon dans la rue.

Clinique Chirurgicale

Le docteur *J. STEFANI*, ancien interne-lauréat des hôpitaux de Lyon, ex-préparateur à la Faculté de médecine, membre de la Société d'ophtalmologie de Lyon et de l'Association française d'ophtalmologie, a l'honneur de prévenir le public qu'il *vient d'ouvrir sa Maison de Santé*, 4, Boulevard de Cardo, Bastia, en face les écoles primaires.

Chirurgie générale et Spéciale (maladies des yeux, des oreilles, du nez, de la gorge et du larynx).

Consultations de 1 heure et demie à 3 heures et demie, sauf le dimanche (Pour les maladies chirurgicales seulement).

Téléphone Interurbain n° 10.

Règlement-notice de la Clinique sur demande

Avis

On demande à engager d'urgence, au mois, et pour longtemps, sur bonnes références, un vigneron sérieux, assez jeune, de préférence marié, capable de diriger les travaux agricoles.

Ecrire à M. Casanova à Macinaggio.

A vendre

400 hectolitres de vin environ, titrant quatorze degrés.

S'adresser à M. Mathieu Grimaldi, à Querniolo par Castellare.

Nouvelles Religieuses

SOCIÉTÉ SAINT ÉRASME. — La Société des Marins célébrera la fête de Saint Erasme aujourd'hui vendredi, 2 juin, en la paroisse Saint Jean.

Le matin Grand'Messe à 10 heures ; le soir : Vêpres à 5 heures.

Les capitaines et marins sont priés d'assister aux cérémonies de leur glorieux patron Saint Erasme.

AVIS DE DÉCÈS

MM. Bourgeois frères, les Comptables et Employés ont l'honneur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de

MONSIEUR PROSPETTI JEAN

et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures précises.

On se réunira à la maison mortuaire, rue du Lycée, 22.

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, (fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'île), adressez-vous en confiance à la *Maison LABAUME AND Cie, 38, rue Sainte-Cécile, MARSEILLE.*

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
23, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Prix avantageux

Le vapeur *Saint-Pierre* arrivera à Bastia le 6 juin avec marchandises diverses et repartira le 8 pour Bône, Oran, Nantes, Le Havre et Anvers.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00299

BOURSE DE PARIS

31 mai — 1er juin

Rentes de 3 0/0 anciennes . 96.10 — 96.25
de 3 0/0 amortis . . 96.70 — 96.50
ex-coupon.

Au « Journal Officiel »

Eaux et Forêts

Paris, 1er juin.

M. Salicetti, inspecteur-adjoint de 2e classe des eaux et forêts, à Bastia, est élevé à la 1re classe.

M. Carli, inspecteur-adjoint de 3e classe, à Vico, est élevé à la 2e classe.

M. Dompietrini, inspecteur-adjoint de 3e classe, à Ghisoni, est élevé à la 2e classe.

Nomination

Paris, 1er juin.

M. Debourthoumieu, ex-maréchal des logis à la 15e légion ter de gendarmerie, est nommé préposé d'atelier, de 3e classe, à la manufacture de tabacs de Marseille.

L'légion d'honneur

L'aviateur Beaumont

Paris, 1er juin.

Le ministre de la Marine a inscrit d'office sur le tableau de concours pour chevalier de la Légion d'honneur l'enseigne de vaisseau Conneau (aviateur Beaumont).

DANS LES CONSULATS

Paris, 1er juin.

M. de Peretti della Rocca est nommé vice-consul à Colon.

MORT du Gouverneur de la Guyane

Paris, 1er juin.

M. Messimy, ministre des Colonies a reçu un cablogramme de Cayenne lui annonçant la mort de M. Samary, gouverneur de la Guyane française.

AU MAROC

LA COLONNE GOURAUD A FEZ

Paris, 1er juin.

Les derniers télégrammes parvenus de Fez annoncent l'arrivée de la colonne Gouraud.

En cours de route, nos troupes ont eu à repousser plusieurs attaques des tribus rebelles.

La Situation

La capitale est toujours tranquille.

L'arrivée de la colonne Gouraud a été accueillie avec enthousiasme.

Malgré les lettres du général Moinier, ftant au 31 mai la date à laquelle aucune soumission ne serait plus acceptée, plusieurs tribus rebelles ont refusé de demander l'aman au sultan.

TOULON

Lancement d'un sous-marin

Toulon, 1er juin.

Le sous-marin *Bernouilli* a été lancé ce matin, à 9 heures, des cales du Mourillon, avec un plein succès, en présence de M. le vice-amiral, commandant en chef le 5e arrondissement maritime.

Les principales autorités maritimes et militaires assistaient à ce lancement.

Chez la famille

DE L'AVIATEUR BEAUMONT

Toulon, 1er juin.

La famille Conneau avait été informée sans retard de l'arrivée à Rome de l'aviateur Beaumont.

Mme Conneau avait appris par un télégramme de son fils l'heureuse nouvelle avec une joie indéfinissable, qui se traduisait par quelques larmes que le cœur de la mère n'a pu dissimuler.

M. et Mme Conneau, leur gendre et leurs deux filles furent, pendant toute la soirée d'hier et la journée d'aujourd'hui, l'objet d'une manifestation de sympathie qui les dédommagera, sûrement, des heures d'angoisse qu'ils viennent de traverser.

LA COURSE Paris-Rome-Turin en aéroplane

L'aviateur Beaumont à Rome

Rome, 1er juin.

L'arrivée à Rome de l'aviateur Beaumont, qui est le gagnant de la course Paris-Rome Turin, a soulevé l'admiration des italiens, qui ont réservé une réception des plus chaleureuses aux aviateurs français.

Dans la soirée d'hier, un grand banquet a été offert à Beaumont (qui n'est autre que l'enseigne de vaisseau Conneau), par les officiers de l'armée italienne.

Plusieurs toasts ont été prononcés. Les officiers italiens ont félicité le vainqueur de la course, et envoyé en même temps un salut cordial à la nation amie.

Le départ de Garros

L'aviateur Garros, qu'une panne de moteur avait forcé à atterrir une demi-heure après son départ de Pise, a repris son vol vers Rome où il est arrivé à 5 heures du soir.

Garros a atterri à l'hippodrome Parioli, sur la via Flaminia, où il a été accueilli avec un enthousiasme délirant par une foule énorme qui l'attendait avec impatience.

On remarquait parmi les nombreuses personnalités qui se trouvaient à l'hippodrome Parioli : l'ambassadeur de France, le maire de Rome, les membres du comité et le sénateur Giovanni Goiran, frère du ministre de la guerre français.

Le départ de Vidart

Nice, 1er juin.

Vidart, qui était parti hier soir de Nice, à 4 heures 51 minutes, est arrivé à Gênes à 7 heures 55.

L'aviateur a franchi ainsi la distance de Nice à Gênes, qui est de 170 kilomètres, en 3 heures 3 minutes.

Vidart a atterri à l'aérodrome de la place de France, où une foule considérable l'a longuement acclamé.

Il a été vivement félicité par le consul général et les autorités.

Après s'être reposé quelques heures à peine, Vidart a repris son vol vers Pise, salué par une ovation enthousiaste des spectateurs.

Chez la famille

DE L'AVIATEUR BEAUMONT

Toulon, 1er juin.

La famille Conneau avait été informée sans retard de l'arrivée à Rome de l'aviateur Beaumont.

Mme Conneau avait appris par un télégramme de son fils l'heureuse nouvelle avec une joie indéfinissable, qui se traduisait par quelques larmes que le cœur de la mère n'a pu dissimuler.

M. et Mme Conneau, leur gendre et leurs deux filles furent, pendant toute la soirée d'hier et la journée d'aujourd'hui, l'objet d'une manifestation de sympathie qui les dédommagera, sûrement, des heures d'angoisse qu'ils viennent de traverser.

BÉTHUNE

MORT SUBITE du lieutenant-colonel Guionic

Paris, 1er juin.

Un accident mortel, qui a produit une vive émotion à Béthune, est survenu aujourd'hui au lieutenant-colonel Guionic, commandant le 273e régiment de réserve.

Le lieutenant-colonel Guionic passait ce matin la revue des troupes de la garnison, quand, tout-à-coup, on le vit s'affaisser sur la selle de sa monture.

On se porta aussitôt à son secours ; mais tous les soins furent inutiles.

Le lieutenant-colonel Guionic était mort subitement, succombant à une embolie au cœur.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

Hommage à nos Aviateurs

A l'ouverture de la séance, M. Daniclou dépose sur le bureau de la Chambre un projet de résolution adressant aux aviateurs Beaumont (enseigne Conneau) et Védrines, un salut cordial pour leurs belles traversées aériennes Paris-Rome et Paris-Madrid.

Le projet Daniclou est mis aux voix et adopté à l'unanimité. (Toute la salle applaudit).

La Réforme Electorale

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi et des propositions de loi portant modification aux lois organiques sur l'élection des députés, et tendant à établir le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

M. Thierry-Cazes

député du Gers, monte à la tribune.

L'orateur prend la défense du scrutin d'arrondissement.

« S'il y a des arguments en faveur du remaniement du régime électoral, dit il, il y en a aussi et de sérieux contre le système de la représentation proportionnelle.

« La représentation proportionnelle ne se recommande pas par sa simplicité ni même par sa moralité.

» Il ne suffit pas de crier mort au scrutin d'arrondissement ; il faudrait voir si le scrutin de liste avec représentation proportionnelle supprime tout inconvénient.

» Il est incontestable que le scrutin d'arrondissement est plus à la portée des électeurs, et c'est une raison suffisante pour ne pas le supprimer avant que l'éducation des électeurs puisse le permettre. »

M. Ponset

député du Jura, succède à la tribune à M. Thierry-Cazes.

L'orateur combat aussi violemment la représentation proportionnelle.

» Il ne faudrait pas surtout, dit-il, que les républicains soient dupes d'une habile manœuvre des minorités, qui, sous le couvert de la justice, voudraient nous conduire à la débacle.

» La majorité républicaine doit se méfier d'une réforme dont les promoteurs ont été les adversaires même des institutions démocratiques.

» Il sera après trop tard pour revenir sur cette réforme, qui, votée avec insouciance par certains radicaux, pourrait gravement compromettre le régime lui-même.

L'orateur termine en adjurant plusieurs de ses collègues républicains de réfléchir avant de s'engager dans cette voie.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation M. de Jean Codet, sénateur de la Haute-Vienne, et de M. Brager de la Ville-Moysan, sénateur d'Ille-et-Vilaine sur l'impossibilité d'application de la loi des retraites ouvrières et paysannes.

M. Guillier

sénateur républicain de la Dordogne, monte à la tribune.

L'orateur critique longuement la nouvelle loi dont les défauts apparaissent tous les jours plus évidents aux yeux de ses partisans même.

« Pour que cette loi soit véritablement une loi de solidarité, dit-il, il faudra qu'elle soit profondément modifiée.

» La retenue sur le salaire est ce qu'il a de plus injuste ; pour soulager la misère, on frappe la misère.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur

Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure

Devants Inusables
depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence Impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.

N. B. On demande de bonnes culottières.

Maison L.-N. MATTEI

BASTIA - CORSE

AMARO MATTEI



VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA

APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT

La Maison L.-N. MATTEI & Cie de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable :

"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA

dont la réputation est devenue universelle, contre des **contrefaçons** *que certains fabricants débitent sous le même nom.*

Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des **contrefacteurs** *qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.*

On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse

Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.

DEMANDEZ PARTOUT

UN VIN DU CAP MATTEI

LIQUEUR MANDARINE

LA CEDRATINE

GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

(Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904).

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 103 — SAMEDI 3 JUIN 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 1, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLIVAGNIER, Directeur

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

LE CALENDRIER

Soleil : (Heure nationale).
Lever, 3 h. 49 m. — Coucher, 8 h. 51 m.
Premier quart., le 3 — Pleine Lune, le 11.
Fête d'Aujourd'hui : Sainte Aygle Merici.
Fête de Demain : PENTECOTE.

2 JUIN

La Question CORSE ET LA PRESSE

L'Ultimatum de la Corse

La Congrès de Corte, qui vient de terminer ses travaux, a démontré au gouvernement que les insulaires, las de promesses sans cesse réitérées, mais jamais réalisées, s'apprêtent à réclamer à l'illégalité ce que la loi leur a refusé jusqu'à ce jour.

M. Franceschi, le dévoué président des syndicats d'initiative, qui a dirigé le Congrès ou pour mieux dire le mouvement actuel avec un désintéressement qui l'honore, devra, avec sa vaillante phalange, veiller plus que jamais à la réalisation des promesses gouvernementales.

D'autre part, le Comité d'Action de Bastia, qui déploie une si belle énergie, fera bien de redoubler de vigilance, afin que, le moment venu, son action, convergeant avec celle d'Ajaccio, puisse triompher des résistances gouvernementales.

M. Monis a déclaré, en effet, que la question corse serait solutionnée, sinon en totalité, du moins en partie, à la prochaine session parlementaire.

Si donc, au mois de juillet, le gouvernement ne met pas les travaux insulaires sur le chantier parlementaire, les Corses, selon l'expression inscrite à l'ordre du jour, auront recours désormais à l'action *populaire*.

Ecartons néanmoins ces tristes éventualités, et voyons brièvement sur quoi reposent les doléances des protestataires.

La Ruine de la Corse

Les insulaires se plaignent, avec juste raison, des tarifs de transport qui leur sont imposés par la Compagnie Fraissinet.

C'est ainsi que les marchandises expédiées d'Alger à Marseille (800 kilomètres), payent bien moins que les mêmes marchandises envoyées d'Ajaccio à Marseille, alors que le parcours n'est que de 330 kilomètres !

Tandis que les Algériens ne paient que 10 fr. 50 la tonne pour un vin de 10°, la Fraissinet aux Corses, pour un parcours deux fois moindre, 13 fr. 50 la tonne.

Les châtaignes, qui sont une des principales ressources de l'île, payent également un prix exorbitant.

Pour 800 kilomètres, la Compagnie transatlantique réclame 16 fr. 90 la tonne, tandis qu'on exige 15 fr. 10 pour un parcours de 330 kilomètres.

Et il en est ainsi pour toutes les denrées que la Corse voudrait exporter.

On comprend, dans ces conditions, que les Corses soient découragés de faire jaillir des entrailles de leur sol des produits dont on ne pourrait faciliter l'écoulement.

D'autre part, le service des colis postaux est fait dans des conditions déplorables, et pour tout ce qui va du Continent en Corse, on exige le plombage ou le cachetage des paquets, on exige des pièces de douane et des formalités ridicules, tout comme s'il s'agissait d'expédier un colis en Angleterre ou en Allemagne.

Ce régime vexatoire ne peut que surexciter les esprits, et la semaine dernière, tandis que je me promenais sur les quais d'Ajaccio, un insulaire me désignant un bateau, disait :

— *Un jour viendra où nous couperons les amarres !*

La Question Douanière

S'il est une question qui passionne tout particulièrement les Corses, c'est celle du régime douanier, dont le Parlement s'est occupé lors de la dernière session.

Les Arrêtés Mist, comme nous l'avons déjà dit, accordaient quelques faveurs. C'est ainsi que certaines denrées de première nécessité restaient en franchise.

M. Sauvalle, inspecteur des finances, proposa, lui, l'assimilation douanière, et demande aux insulaires d'abandonner les quelques privilèges dont ils jouissaient pour que la plus-value soit versée au département, qui s'occuperait alors de relever la Corse par l'exécution immédiate de son programme économique.

Le Conseil général vota, l'année dernière, en son sens dans ce sens ; mais aujourd'hui un vent de méfiance souffle sur le pays, car on craint, avec juste raison, qu'au bout de quelque temps, avant même que tout le réseau des routes soit achevé, l'Etat ne s'approprie la plus value et, dès lors, les insulaires auraient tout perdu... plus value éphémère et privilège des Arrêtés Mist.

L'Opinion d'un Economiste

Le capitaine Arrighi de Casanova qui, depuis de longues années, s'occupe de cette question, déclarait ces jours derniers :

— L'assimilation douanière n'est bonne que pour les ressources momentanées qu'elle accorderait à la Corse. Mais elle ne produira aucun effet quant au relèvement économiques du pays. Je considère que l'assimilation pleine ou partielle n'aura pour résultat sérieux que d'éviter les tracasseries douanières. Par contre, les charges vont augmenter par suite des surtaxes sur l'alcool, café, tabac ou autres denrées coloniales. Le gouvernement, il est vrai, voudrait faire voter les recettes au département... mais, ajoute ironiquement le capitaine Arrighi de Casanova, il faudrait que ces sommes soient dépensées *utilement*.

— Etes-vous convaincu, lui demandai-je, que le gouvernement vous accordera quelque chose ?

— Parfaitement. Il s'y est engagé et il le fera, ou alors... ce sera l'agitation populaire avec toutes ses conséquences.

— Croyez-vous que la Corse verra un âge d'or quand ces travaux-là seront exécutés ?

— A mon avis, tous les travaux projetés répandront un certain bien être *pendant* leur exécution, mais je crains qu'on ne se trouve après dans une situation plastique à celle que nous subissons.

Et, comme je m'étonne de ce scepticisme, mon sympathique interlocuteur ajoute :

— A mon avis, le régime de la métropole ne peut nous convenir, et c'est pourquoi je combats l'assimilation douanière.

Ce qu'il faut à notre pays, ce n'est pas l'assimilation telle qu'on la demande, mais un *régime douanier spécial à la Corse, permettant le développement de son agriculture et la création de quelques industries.*

Le régime de la métropole va contre nos intérêts. L'économie politique nous apprend que les législations artificielles n'ont qu'un temps, que jamais elles n'ont eu raison des lois de la nature, de la configuration géographique et de la force invincible des réalités économiques.

La preuve, c'est qu'en 1892, le nouveau régime douanier étant voté, différentes colonies furent assujetties à la métropole, à l'exclusion de deux colonies de l'Afrique occidentale qui avaient passé des traités avec d'autres puissances.

Or, on constata, lors de la revision en 1910, du tarif général des douanes, que le premier groupe de la Côte occidentale d'Afrique prospérait d'une façon étonnante.

Je suis donc de l'avis de la Chambre de commerce de Paris, qui tout récemment a exprimé le désir de laisser chacune de nos colonies maîtresse de son régime douanier, afin qu'elle puisse le régler, *au mieux* de ses nécessités financières, sous les réserves que les produits de la métropole seraient favorisés dans une juste mesure comme ceux de la colonie le seraient à l'importation en France.

Ne pourrait-on faire pour la Corse ce qu'on a l'intention de faire pour les colonies ?

Je le répète, ce serait le seul moyen de relever l'agriculture qui était en honneur avant l'application des tarifs douaniers de la métropole et qui a été totalement abandonnée depuis plus de vingt ans.

Si nous avons envie d'encourager cette industrie, nous frapperons de droits élevés les produits qui viennent du continent, et c'est pour cela que je conclus par le rejet de l'assimilation douanière et l'établissement loyal d'un tarif spécial.

Ainsi parla le capitaine Arrighi de Casanova, qui dirige avec tant d'activité intelligente le Syndicat d'initiative de Corte.

. . . . . .

FELIX MARTY.

(*L'Autorité*).

L'EXCURSION D'AJACCIO

Les nombreux encouragements que vient de recevoir le Comité d'organisation ne peuvent qu'augmenter le succès de cette belle excursion.

Il convient de remercier très chaleureusement la Municipalité ajaccienne du beau geste qu'elle a eu, en votant une somme de 500 francs pour la réception des excursionnistes.

Ce geste est mieux qu'un simple encouragement. Il marque la ferme volonté de la ville d'Ajaccio de contribuer de toutes ses forces au développement des relations entre les diverses villes de la Corse.

Il serait temps, en effet, que les petites rivalités locales ne soient plus pour nos deux grandes villes que l'occasion de chercher à se dépasser dans la voie du progrès, mais sans pour cela qu'un sentiment d'inutile jalousie vienne arrêter ou diminuer cette légitime émulation.

Tous les bons Ajacciens et tous les bons Bastiais doivent se féliciter de pouvoir fraterniser gaiement, sans arrière-pensée, dans le seul esprit de passer deux bonnes journées ensemble et de travailler ainsi d'un commun accord au progrès du pays.

Ce geste, nous le disons à tous les échos et le *Petit Bastiais* est particulièrement heureux de se faire l'interprète de la population bastiaise en adressant à M. le premier adjoint Nicoli et à ses dévoués collaborateurs l'expression de sa vive gratitude.

Quant à l'excursion en elle-même, inutile de dire qu'elle est assurée du plus grand succès. Les inscriptions se font de plus en plus nombreuses et les retardataires feront bien de retenir leurs places.

Avouons, en effet, que tous ceux qui peuvent disposer de ces deux jours de liberté, *auraient bien tort* de ne pas profiter de la bonne aubaine qui s'offre à eux de visiter, dans d'aussi bonnes conditions, un pays merveilleux qui fait, chaque jour, l'admiration des touristes qui le parcourent.

La Réforme Electorale

M. Landry, député de la Corse, a déposé des amendements aux articles 9 et 15 du projet de réforme électorale.

La rédaction qu'il propose est la suivante :

« Art. 9. — Chaque électeur dispose d'autant de suffrages qu'il y a de députés à élire dans la circonscription ; il ne peut répéter le nom d'un candidat qu'autant de fois au maximum que ce nom figure sur la liste où le candidat en question est inscrit ; lorsqu'il votera pour une liste ne contenant pas de noms cumulés, sans apporter aucune modification à la composition de cette liste, il pourra marquer une préférence pour deux des candidats de la liste, en soulignant leurs noms.

« Art. 15. — La commission proclame élus, jusqu'à concurrence des sièges ainsi attribués : les candidats les plus favorisés de chaque liste. Pour établir l'ordre de classement des candidats d'une même liste en ajoutera aux suffrages respectivement obtenus par ces candidats, les marques de préférence qui leur auront été accordées. »

Les amendements de M. Landry ont trai

197 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

II

LE PETIT DE PARIS

— Elle est sauvage ! grommela le patron. ... Mais on l'apprivoisera quand même.

Le samedi suivant, en dépouillant son courrier, le fabricant de chapeaux trouvait une lettre anonyme ainsi conçue :

« M. Durivet est prévenu que sa nouvelle ouvrière, Mlle Suzanne, se vante partout qu'il lui fait la cour. Elle le tourne en dérision et prétend qu'elle n'a pas fini de se moquer de lui. Comme M. Durivet est un commerçant respectable, jouissant de la considération générale, les propos tenus sur son compte par son ouvrière ont révolté la personne qui l'avertit, d'autant que ce ne sont pas les amants qui manquent à cette petite coquine. »

Durivet, froissé dans les fibres les plus intimes de son âme de chapelier en gros, ne pensa pas un instant à faire comparaître Suzanne devant lui pour en obtenir une justification. Il relut deux fois le billet de son correspondant inconnu. Sous le coup de l'indignation qu'il ressentait, sa large face s'était devenue sang-de-bœuf. Cédant à son courroux, il se rendit à l'atelier et s'écria solennellement :

— Mademoiselle Suzanne, je vous ai fait entrer chez moi par charité ! J'ai appris que vous m'en récompensiez en me calomniant et en portant atteinte à mon inattaquable réputation ... Vous ne resterez pas une minute de plus ! Passez à la caisse !

Un flot de honte monta au front de la jeune fille, mais elle n'eut pas même le temps de protester. M. Durivet, d'un geste violent, lui désigna la porte des bureaux. Elle avait sept francs à toucher. On les lui versa et, pour la dernière fois, elle franchit le seuil de cette porte trop hospitalière. Elle courut à sa chambre pour y pleurer amèrement. En la voyant passer à cette heure insolite, la concierge de la maison murmura :

— Tiens, tiens !.. Qu'est-ce qu'il y a donc ?

La pauvre enfant ne voulait pas se laisser accabler par l'adversité. Certes, le coup qui la frappait était rude, mais, en somme, on ne pouvait être qu'un désagrément passager. L'ouvrière l'oublierait vite, sachant qu'elle aurait retrouvé du travail dans une autre maison et qu'elle ne serait plus exposée à de pareilles avanies. Léocadie lui avait indiqué deux endroits où elle pourrait obtenir de l'ouvrage. Sans retard, Suzanne allait se rendre à la deuxième adresse. C'était celle d'un M. Chaponeau, concurrent direct du sieur Durivet ; mais le patron ne s'occupait que de la fabrication ; c'était sa femme qui dirigeait le personnel et la maintenait. Suzanne fut reçue par une grande femme, haute en couleur, au corsage amplement rebondi. D'une voix timide, la jeune fille exposa sa demande.

— D'où sortez-vous ? questionna d'une voix revêche son interlocutrice.

Suzanne donna l'indication qui lui était demandée.

— Ah ! ah !.. Et Mme Chaponeau d'une voix glaciale... Vous êtes chez M. Durivet.. Et pourquoi en êtes vous partie ?

— On m'a renvoyée injustement, madame, je vous le jure ! répondit l'enfant d'une voix tremblante.

Cette timidité parut faire bonne impression sur la commerçante. Elle lui fixa avec assurance celle qui se présentait. Sans doute l'examen lui parut satisfaisant, car elle reprit en daignant sourire d'une façon quelque peu significative :

— Faut croire que vous ne vous pas tombés d'accord avec le patron !

Confuse, Suzanne baissa la tête sans répondre. Mme Chaponeau ajouta crûment :

— Chez M. Durivet, toutes les ouvrières qui lui agréent doivent céder à ses caprices... Dois je comprendre, à votre attitude, que vous avez été moins complaisante que les autres ?.. Ce serait mes yeux une note favorable, mademoiselle, et qui m'inspirerait quelque confiance... Tâchez de la mériter !

— Je vous le promets sincèrement, madame !

— Vous aurez ici quarante cinq sous par jour.

C'était encore moins que dans sa première place ; mais la jeune fille accepta néanmoins avec reconnaissance. Elle recommençait à espérer. La vie était dure, la travail ininterrompu ; mais la pauvre enfant se disait qu'au moins, dans cette nouvelle place, elle ne serait plus exposée aux outrageantes tentatives qui l'avaient si fort indignée. Suzanne allait chaque jour déjeuner dans un restaurant à vastes philanthropiques où fréquentaient un grand nombre d'ouvrières des environs. Elle mangeait peu, d'abord parce qu'elle n'avait pas grand appétit, et surtout parce que, pour équilibrer son maigre budget, une parcimonie rigoureuse lui était imposée. Son addition ne dépassait jamais soixante-cinq centimes : 20 centimes de pain et de vin, 20 centimes de légumes, 15 centimes de dessert. De deux jours l'un, elle prenait un plat de viande pour équilibrer le moyenne. La clientèle de l'établissement se composait de bijoutiers, de chapeliers, de brossiers, de corroyeurs et d'autres échantillons de ces laborieuses abeilles qui bourdonnent si activement dans les ruches du Marais.

Comme dans toutes les agglomérations sociales de ce genre, là aussi, des clans se dessinaient. Il y avait l'aristocratie et la démocratie, les bijoutières comptaient parmi la première catégorie. Si celles-ci déjeunaient économiquement dans l'établissement, alors qu'elles auraient pu avoir des vues plus hautes, c'est que, de nos jours, les ouvrières sacrifient presque tout à la toilette, et vont jusqu'à se priver du nécessaire afin d'avoir un corsage, un chapeau, un colifichet quelconque, et augmenter ainsi les bénéfices des magasins de nouveautés. C'est certainement le droit de ces laborieuses, mais elles ne songent pas qu'à ce jeu — qui leur semble sans danger — elles risquent trop souvent leur santé, car les tempéraments anémiés des filles de nos faubourgs sont malheureusement une proie trop facile pour l'affreuse tuberculose. En entrant dans la salle spacieuse, on reconnaissait aisément chaque corps de métier à sa mine, à son cachet, à son chic particulier ; mais, au bout de quelques minutes, devant toutes les tables prises d'assaut, les nuances se fondaient dans l'ensemble.

(*A suivre*).

LA VOSGE est un CAFE EXPRESS et un CHOCOLAT EXPRESS de GRAND GOUT.

à la question délicate entre toutes de l'attribution des sièges revenant aux différentes listes ; en d'autres termes, à la question du classement des candidats dans chaque liste. Un mot à peine, dans la mesure du possible, sera vous soucierements que voici et détermination du classement des candidats dans chaque liste par des accidents fortuits ; 4° influence exercée pour le classement des candidats d'une liste par les adversaires de celle-ci ; 5° rivalités entre compagnons de liste.

Commission des Prisons

Séance du 3 juin 1911

Ordre du jour :

I. — Compte rendu de la visite mensuelle des délégués.

II. — Affaires diverses.

III. — Visite de la prison.

IV. — Communication du Président.

N. B. — Conformément à la décision prise au cours d'une des séances de la Commission, le public sera admis dans la salle.

Gazette Judiciaire

Chambre Correctionnelle

Présidence de M. Gazeau

Les falsifications de denrées alimentaires battent leur plein à Ajaccio ; c'est ainsi que la nommée Livrelli Marie, dame Tarresi se voyait infliger pour ce délit par le tribunal correctionnel de notre ville, qui les condamna pour vol : Antonelli à 40 jours de prison, Scorrani à 2 mois de la même peine, et Murati à un mois d'emprisonnement avec application de la loi de sursis.

La Cour, après le rapport de M. le conseiller Gabrielli et les plaidoiries de Mes Sampucci et de Corsi, rendait un arrêt, par lequel elle acquittait Murati et Scurani de la prévention dirigée contre eux, et condamnait par défaut Antonelli à 40 jours d'emprisonnement.

La Cour rend son arrêt dans l'affaire Santini, de Castineta. Elle acquitte Santini de la prévention de fraudes électorales dirigée contre lui à la requête de Padovani, partie civile, qui lui avait valu 50 francs d'amende et 25 francs de dommages et intérêts.

Rapporteur : M. le conseiller Pinel.
Partie civile : Me de Monters.
Défenseur : Me Valentini.

Dans l'affaire Birolo, la Cour déboute la prévenu de son exception de nullité du procès-verbal dressé par M. le commissaire de police Glabecke, agissant sur commission de M. le Juge d'instruction.

Rapporteur : M. le conseiller Panzani.
Défenseur : Me de Caraffa.

Les sieurs Giovannoni Marc, cultivateur à Castineta, et Campana, adjudant en retraite à Corte, étaient poursuivis devant le tribunal correctionnel de Corte à la requête d'une partie civile, M. Pasqualini Ignace, propriétaire à Castineta, sous la prévention de dénonciation calomnieuse.

Par jugement en date du 26 janvier 1911, le tribunal a condamné Giovannoni Marc à 6 mois de prison, 400 francs d'amende et 2.000 francs de dommages et intérêts, à l'égard de la partie civile, M. Pasqualini, et a relaxé Campana.

Giovannoni et la partie civile interjetaient appel de ce jugement.

A l'audience d'hier, le prévenu faisait pervenir un certificat de maladie et demandait le renvoi de l'affaire à une audience ultérieure par l'organe de son défenseur Me de Monters.

Quant à Campana il ne se présentait pas.

Me Valentini, qui représentait la partie civile, s'opposait au renvoi de l'affaire.

La Cour, sur la réquisition de M. l'Avocat général, renvoyait l'affaire à l'audience du 28 juin.

Décence et Hygiène

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

La ville de Bastia possède plusieurs grandes places, surtout la place Saint-Nicolas. Sur cette place on y voit des palmiers, des fleurs et on y voit surtout la surveillance sur l'hygiène. On peut vraiment dire que c'est une place digne des grandes villes du Continent. Mais, il en existe une où la comparaison avec la précédente est tout à fait différente. C'est la Place d'Armes. Là, on y voit des gens sans gêne, n'ayant aucun sentiment de pudeur. Cette place s'abrite aux pieds des vieilles fortifications génoises, devant une circonférence de maisons environnantes, habitées par d'honnêtes familles.

Le spectacle n'est pas vraiment grandiose à voir certains individus offrir aux yeux des gens les formes du bon Père Adam. Il serait juste et moral d'y mettre un terme, et d'ordonner aux agents de la sûreté d'organiser une surveillance et de faire respecter les règlements.

Veuillez agréer, etc.

Un groupe
d'Habitants de la Place d'Armes.

MATINÉE MUSICALE

Dimanche dernier, dans le local du Cercle Catholique, a eu lieu la Matinée Musicale donnée par les élèves du professeur Svicher avec le concours de Mlle Gastella, professeur de mandoline, et ses élèves.

Un public très nombreux était venu écouter et apprécier un programme des mieux choisis.

Ouverture de la *Sémiramis* (4 mains) de Rossini, par Mlle Svicher et M. Martelli, et *Tarentella* (4 mains), par Mlle Svicher et A. Marini ont été superbement rendus Nous retrouvons Mlle Svicher, qu'on ne se lasse d'ailleurs jamais d'entendre, dans Fantaisie sur la *Lucrezia Borgia* et Allegro de la *Sonate en ré majeur* de Weber.

M. J. Marini, dans Valse (Chopin) et Scherzo (Schubert), et M.A. Petit, dans Fantaisie sur la *Sémiramis*, obtinrent un succès mérité.

Sonate (Schumann). Rondo (Mozart) par Mlle M. Martelli.

Fantaisie-Valse de Salon, Mlle A. Marini.

Ballade en la bémol majeur, (Chopin), par Mlle A. Marini.

Variations sur *La Straniera* (Dohler), méritent nos félicitations pour la sûreté de leur jeu et la finesse de leur doigté.

L'ensemble de mandolines, mandoles et piano dans *Vere l'Aurore*, de A. Novella.

Sorriso d'amore, si habilement joué par Mlles J. A. Marini et J. Gastella.

Fantaisie sur *Le Petit Duc*. (C. Lecocq).

La Jupe Culotte de R. Villate, par Mlles O. Retali, L. Stefanini, M. Marinelli, F. Thiers, A. Maestracci, L. Leca, J. Martini, J. Pieraggi, A. Martini, L. Angeli, J. Gastella recueillis les bravos nourris et répétés de toute la salle.

Les Noces de Jeannette, (V. Massé).

Mlles J. Martini, A. Marini, J. Gastella, A. Petit.

Le solo de mandole joué par Mlle Josée Gastella a été fort apprécié et couvert d'applaudissements.

Le Trouvère, chanté avec un goût très sûr par Mlle Marini, mit une note d'art très élevée dans cette charmante matinée. Sa voix bien timbrée, son accentuation parfaite, ont affirmé une fois de plus son réel tempérament d'artiste.

Mélancolie, (Walter), exécuté sur la mandoline par la petite Olga Retali, accompagnée par Mlle Josée Gastella, a valu à notre jeune artiste une mesure d'applaudissements.

Fantaisie sur l'opera *Il Trovatore* (mandoline) et Prière et Air de *Freyschütz*, ont été exécuté avec une maestria incomparable par Mlle Gastella, professeur de mandoline. C'est l'absolue perfection !

C'est Mlles pour l'oreille que les cascades limpides aux notes perlées, aux nuances imperceptibles. Il faut des doigts bien experts pour obtenir un tel frisson d'harmonie.

Nous espérons qu'à la prochaine audition, les élèves de plus en plus nombreuses auront faire honneur à leurs chefs et capables professeurs.

PRIMAVERA.

THÉATRE MUNICIPAL

Soirée au Bénéfice
DE LA
LIGUE NATIONALE
CONTRE L'ALCOOLISME

PROGRAMME

1re Partie

Conférence du docteur GUERRIERI, présidée par le bureau du Comité de la Ligue Nationale contre l'Alcoolisme.

Projections lumineuses

2e Partie

Lohengrin, marche religieuse de Wagner, exécutée par un orchestre d'amateurs.

Le Turco de Déroulède, dit par Mlle Gazinzini.

a) *Légende* . . . . . Wieniawski.
b) *Sérénade Rubelik* . . . Ordla.
Violon : M. Giannarelli.
Piano : Mme Giannarelli.

DONSIMONI, chanteur bastiais.

Intermezzo de « Cavalleria rusticana » de Mascagni, exécuté par les élèves de M. Giannarelli.

L'Aspettativa, duo de Gnecchi, MM. Donsimoni et Michelotti.
Piano : M. Bolla.

Rapsodie Hongroise . . . . Hasser.
Violon : M. Giannarelli.
Piano : Mme Giannarelli.

3e Partie

LE POIGNARD

Drame en 1 acte de Théodore Botrel

La *Lyre Bastiaise* exécutera, pendant les entr'actes, les meilleurs morceaux de son répertoire.

Le prix des places est ainsi fixé :

Baignoires, 1re loges et fauteuils.	1 fr.
Stalles et 8mes loges	0,50
Parterre	0,25

Location ouverte chez M. Poggi, coiffeur.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

SARI-DE-PORTOVECCHIO. — M. l'abbé Sauveur Sammi, de Bastia, enfourmé curé à Sari-de-Portovecchio.

Toutes nos félicitations.

PORRI. — Le 8 mai dernier avait lieu à Porri, un enterrement civil. A cette occasion, quelques individus ont cru à propos de faire sonner les cloches, malgré la défense du Curé ; ils ne devaient pas ignorer que les lois ecclésiastiques et les lois civiles même sont très explicites à ce sujet. Des décrets ministériels, plusieurs décisions du Conseil d'Etat, de la Cour de Cassation, ainsi que de différentes Cours d'Appel et de divers tribunaux ont éclairci la question en défendant l'emploi des cloches pour les enterrements civils et en condamnant même sévèrement des maires, des conseillers municipaux et autres personnes ayant abusé de leur pouvoir. Par suite du mécontentement de toute la population, ces individus mal informés se sont enfin aperçus de leur erreur et ont renoncé leur tort.

Le calme est donc rétabli, et l'incident est clos. — X.

CAFÉ DES GOURMETS

Boulevard Paoli, 23

Concert du 2 juin 1911, donné par le *Quatuor Amical Bastiais*, à 8 heures 1/2

Nina Pancha,	Bara.
A Toi,	Waldteufel
Bailo in Maschera,	Verdi.
Veuve Joyeuse,	Lehar.
Rigoletto, fant.,	Verdi.
Le Jour et la Nuit,	Lecocq.
Ernani, fant.,	Verdi.
Kermesse Champêtre,	Florian.
Les Patineurs,	Waldteufel
Touring-Club, marche,	Manocchi.

GLACES
Crème glacée au Caramel

On ne débite exclusivement que de la Bière Gruber et Cie de Melun.

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

SOCIÉTÉ SAINTE DÉVOTE. — Les membres participants sont avisés que le 4 et 11 courant, aura lieu la perception de 9 à 11 heures, rue Napoléon. 91, au 2e.

Le Trésorier, RAIBALDI.

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR. — Va les fêtes de la Pentecôte et l'excursion des Bastiais à Ajaccio, le bureau a l'honneur d'informer les sociétaires que la recette du mois de juin est renvoyée au mois suivant.

Le Président, Angely.

SYNDICAT DES MENUISIERS ET ÉBÉNISTES. — Les membres du dit-Syndicat sont priés d'assister à la réunion mensuelle qui aura lieu ce soir, à 8 heures précises, Bourse du travail, route du Cap, n° 8.

Le Secrétaire, P. Ugolini.

SOCIÉTÉ FRATERNELLE. — A l'occasion de la fête de la Pentecôte, les membres de la dite Société sont priés de se réunir ce soir samedi à 8 heures, au Bar Universel, place du Marché.

Le Président, Vecchioni.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE
sous la direction de M. Schuss, 1er prix Prague

Programme du 3 juin 1911

Apéritif de 5 à 7 heures

Mams,	Zierer.
Le Baiser,	Crémieux.
Pauvres fous,	Gracey.
La Somnambule,	Bellini.
Les Huguenots,	Meyerbeer.
O donne moi le ciel,	Buschera.
Paris s'amuse,	Rodel.

Soirée à 8 heures et demie

Régiment Sambre et Meuse,	Planquette.
Florodora,	Gracey.
Lucie de Lammermoor,	Donizetti.
Elyen Cardas,	Michiels.
Rose Mousse,	Bosc.
Carmen,	Bizet.
Rêve d'un soir,	Brice.
Les Puritains,	Bellini.
Bambino, air de ballet,	Camusat.
Pardon,	Rico.
Bruxelles s'amuse,	Boodt.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 2 juin

Thermomètre. — 7 heures + du matin. 20° à midi 22° + à 6 heures du soir + 19-8. Maxima + 24°. Minima + 16°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 768 mm. à midi, 768 mm., 6 heures du soir, 768 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Calme.

l'après-midi, id.

Naissance.

Thezard Lucie-Jeanne-Graziella. — Ferrandi Marie-Jérômine. — Carboni Marie-Anne. — Grossi Michel. — Agostini Antoine.

Décès.

Rogliano Fagdeleine, 17 ans, de Bastia. Bonnal Jean-Baptiste, professeur libre, 60 ans, de Vitrolle (Lozère.)

Pour la Pentecôte
demander à la « Bonbonnière »
LE COLOMBIER
gâteau traditionnel
renfermant la Colombe
Porte-Bonheur

Bains de Puzzichello

2me saison du 20 mai au 10 juin.
3me saison du 10 juin au 30 juin.
Location pour *saison entière* ou par *journée* à 1 fr. 50, 2 fr. et 2 fr. 25.
Chambres entièrement restaurées.
Table d'hôte, cuisine soignée à 5 francs par jour sous l'habile direction de M. Adolphe Tellier.
Un médecin est attaché à l'établissement.
Travaux importants de réparations et de réfection. Literie entièrement renouvelée.
L'établissement ne fournit pas de linge aux baigneurs.
Pour tous renseignements s'adresser à M. Jean GIACOBBI, gérant, à Puzzichello.

VIZZAVONA

Gd Hôtel Monte d'Oro et de la Foce
est ouvert
Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en 10 minutes.

L'absoute a été donnée en l'église Saint-Jean.

Nous saluons la dépouille mortelle de cet excellent serviteur qui emporte dans la tombe les regrets de tous ceux qui le connaissaient.

Ecole Normale

Sont autorisés à prendre part, en 1911, au concours pour l'admission à l'école normale supérieure et l'obtention des bourses de licence les jeunes gens dont les noms suivent :

Lettres Option A, MM. Colonna Bettaglini, Guittet, de l'Académie de Paris ; — Sciences : Groupe I, MM. Casanova Jules, Padovani, de l'Académie de Paris ; Angeli, de l'Académie d'Aix ; Casanova Joseph, de l'Académie de Caen ; Vincileoni, de l'Académie de Dijon ; Salducci, de l'Académie de Nancy.

Un bon remède pour la gorge

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du Dr Vatel. — Une boîte de tablettes du Dr Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 25, adressé à H. Berthiot, rue des Lions, 14 à Paris.

Maison J. Carbuccia et Fils

Lire à la 4e page l'annonce des *Grands Magasins Carbuccia & Fils*.

Avis

Madame Orsete Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

Perdu

Un portemonnaie avec deux chapelets.

Prière de le rapporter au bureau du *Petit Bastiais*, contre récompense.

Nouvelles Religieuses

PÈLERINAGE A LA VASINA. — Le pèlerinage annuel de San Martino di Lota à La Vasina aura lieu le lundi de la Pentecôte.

Grand'Messe à 10 heures ; Vêpres, suivies du sermon, à 3 heures et demies.

ETAT-CIVIL

Naissance.

Thezard Lucie-Jeanne-Graziella. — Ferrandi Marie-Jérômine. — Carboni Marie-Anne. — Grossi Michel. — Agostini Antoine.

Décès.

Rogliano Fagdeleine, 17 ans, de Bastia. Bonnal Jean-Baptiste, professeur libre, 60 ans, de Vitrolle (Lozère.)

Pour la Pentecôte
demander à la « Bonbonnière »
LE COLOMBIER
gâteau traditionnel
renfermant la Colombe
Porte-Bonheur

Bains de Puzzichello

2me saison du 20 mai au 10 juin.
3me saison du 10 juin au 30 juin.
Location pour *saison entière* ou par *journée* à 1 fr. 50, 2 fr. et 2 fr. 25.
Chambres entièrement restaurées.
Table d'hôte, cuisine soignée à 5 francs par jour sous l'habile direction de M. Adolphe Tellier.
Un médecin est attaché à l'établissement.
Travaux importants de réparations et de réfection. Literie entièrement renouvelée.
L'établissement ne fournit pas de linge aux baigneurs.
Pour tous renseignements s'adresser à M. Jean GIACOBBI, gérant, à Puzzichello.

VIZZAVONA

Gd Hôtel Monte d'Oro et de la Foce
est ouvert
Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en 10 minutes.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00301

MARIGNANA

ASSASSINAT

Vico, 2 juin.

Ce matin, vers 3 heures, la commune de Marignana a été le théâtre d'un terrible drame de la vengeance.

Le nommé Versini Joseph, âgé de 50 ans, a déchargé une arme à feu contre Versini Alexandre, âgé de 26 ans.

Le malheureux n'a pas tardé à succomber à sa blessure.

L'auteur de cet assassinat est en fuite.

Les autorités judiciaires et la gendarmerie se sont rendues sur les lieux aux fins d'enquête.

BOURSE DE PARIS

1er juin — 2 mai

Rentes de 3 0/0 ancien . 95.95 — 96.05
de 3 0/0 amortis . . 96.50 — 96.40
ex-coupon.

Au « Journal Officiel »

Garnien de phare

Paris, 2 juin.

M. Terrazzoni, gardien de phare de quatrième classe en congé, est attaché au service du phare des Iles Lavezzi.

Nomination

Paris, 2 juin.

M. Actonelli, secrétaire général au Dahomey, est nommé secrétaire général au Sénégal.

Conseil des Ministres

Paris, 2 juin.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain matin, à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Tribunal correctionnel de la Seine

Le Vol de Documents

au
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Paris, 2 juin.

Les débats de l'affaire Ronet-Maimon, au sujet d'un vol de documents au ministère des Affaires étrangères, se sont terminés aujourd'hui, devant la 11e Chambre du tribunal correctionnel de la Seine, présidée par M. Locard.

Sur les réquisitions du substitut Régnault, qui occupait le siège du ministère public, et conformément à la loi de 1886 sur l'espionnage, le tribunal avait ordonné le huis-clos absolu.

Le jugement

L'élève vice-consul René Ronet, et Bernard Maimon, publiciste, correspondant parisien de l'*Evening-Times*, ont été condamnés chacun à 2 ans d'emprisonnement.

Pallier, secrétaire de Maimon, a été condamné à trois mois de prison.

DUNKERQUE

GRAVE MUTINERIE
à la Défense mobile

Dunkerque, 2 juin.

Une grave mutinerie de marins a eu lieu ce matin à la défense mobile.

Mécontents du service et des conditions du travail, 150 matelots décidèrent de se mettre en grève.

Ils refusèrent catégoriquement de regagner le bord, et quelques-uns encouragèrent même l'*Internationale*.

Prévenus du fait, les officiers de marine se rendirent auprès des mutins, et leur firent des remontrances, en les suppliant de rejoindre leur poste.

Les mutins se laissèrent convaincre facilement et se rendirent à bord des torpilleurs.

Le Préfet maritime a ordonné une enquête.

LA COURSE
Paris-Rome-Turin
en aéroplane

LE LIEUTENANT LUCCA
est victime d'un accident

Toulon, 2 juin.

Un grave accident est survenu ce matin au lieutenant Lucca, un des concurrents de la grande course Paris-Rome-Turin.

Le lieutenant Lucca, qui pilote un biplan Farman, était parti d'Avignon, pour continuer sa route vers Nice, accompagné de son passager, le lieutenant Hennequin.

A 8 heures du matin, Lucca se trouvait à peu de distance des îles d'Hyères, qu'il venait de quitter.

Brusquement son moteur faiblit, et l'appareil tomba d'une hauteur de 25 mètres.

Le lieutenant Lucca et son compagnon furent précipités dans le vide.

Les deux aviateurs ont rapporté de leur chûte des blessures graves qui ne semblent pas heureusement devoir mettre leur vie en danger.

Le lieutenant Lucca s'est démis une hanche ; le lieutenant Hennequin a eu la jambe droite brisée.

Mme Lucca, la femme du lieutenant et sa fille, qui suivent l'aviateur, ont pu se rendre aussitôt auprès du blessé et de son passager, qui ont été transportés à l'hôpital maritime.

A l'hôpital

Les soins les plus empressés ont été prodigués aux deux blessés.

Les docteurs ont pu remettre facilement en place, la hanche à l'aviateur Lucca.

La jambe du lieutenant Hennequin a été placée dans un appareil.

On espère que les blessés pourront être complètement rétablis, après quelques semaines de repos absolu.

L'aviateur Vidart brise son appareil

Rome, 2 juin.

L'aviateur Vidart, qui était parti hier de Pise, a brisé son appareil avant d'arriver à Rome.

Vidart reprendra son vol avec un autre aéroplane.

L'aviateur Frey retourne à Pise

Frey était à peine parti de Pise, qu'il s'apercevait que son moteur fonctionnait difficilement.

Il a eu à peine le temps de revenir à Pise, et d'atterrir sans incident.

LES AVIATEURS FRANÇAIS
et la Presse

Paris, 2 juin.

Toute la presse européenne rend un hommage éclatant au génie français, qui se manifeste par les exploits audacieux de nos aviateurs.

Après la Course Paris-Madrid, la Course Paris-Rome.

C'est un double succès qui met une fois de plus la France à la tête des nations civilisées.

EN BELGIQUE

TREMBLEMENT DE TERRE
à Charleroi

Un mort
Plusieurs blessés

Bruxelles, 2 juin.

De violentes secousses sismiques ont été ressenties ce matin dans la région de Charleroi.

Plusieurs murailles se sont effondrées.

La panique s'est emparée des habitants qui sont sortis dans les rues, affolés, fuyant vers la campagne.

Il y a un mort.

Plusieurs personnes ont été blessées, plus ou moins grièvement.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

Vérification de Pouvoirs

Au début de la séance, la Chambre valide sans discussion l'élection de M. Albert Denis.

M. Albert Denis est admis.

Election d'un questeur

La Chambre procède ensuite à la nomination d'un questeur, en remplacement de M. Chapuis, élu sénateur.

M. Devins, député de la Haute-Loire, est élu.

Le travail de nuit des Enfants

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. l'abbé Lemire, député du Nord, interdisant le travail de nuit des enfants dans les mines à feu continu.

L'abbé Lemire monte à la tribune et soutient sa proposition, qui, dit-il, est une simple mesure de préservation, sociale et d'hygiène élémentaire.

Le Voté

La proposition de l'abbé Lemire est mise aux voix et adoptée sans discussion.

La Réforme Electorale

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi et des propositions de loi portant modification aux lois organiques sur l'élection des députés, et tendant à établir le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

M. Maunoury monte à la tribune.

L'orateur défend le scrutin d'arrondissement et déclare se méfier de cette réforme électorale que l'on veut discuter un peu trop à la légère.

M. Breton

député socialiste de Bourges, soutient la même thèse que le précédent orateur.

M. Porteu

succède à la tribune à M. Breton.

L'orateur est partisan de la représentation proportionnelle.

« C'est, dit il, le seul système capable d'améliorer nos mœurs électorales.

» Nous n'assisterons plus à des querelles mesquines de personnes et de clocher.

« Ce sera une véritable épuration du suffrage universel. »

La discussion est renvoyée à mercredi.

La séance est ensuite levée.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation de M. de Jean Codet, sénateur de la Haute-Vienne, et de M. Bragier de la Ville-Moysan, sénateur d'Ille-et-Vilaine sur l'impossibilité d'application de la loi des retraites ouvrières et paysannes.

M. Henri Michel

sénateur des Bouches-du-Rhône, monte à la tribune.

« Il y a de multiples raisons, dit-il, qui rendent la nouvelle loi presque inapplicable.

» D'abord, le versement des ouvriers est injuste.

» D'ailleurs, c'est le patron qui est chargé de percevoir cet impôt des assurés. Donc, c'est la grève organisée contre la loi.

» Le versement patronal est également injuste ; il frappe le commerce et l'industrie.

» Ce que nous demandons, c'est que le Gouvernement renonce à une tâche impossible, et qu'il dépose un projet rendant la loi actuelle facultative.

» Les travailleurs ont été déçus. Laissons au temps et à l'éducation la mission de les mettre à même de savoir en profiter.

» Alors seulement, nous pourrons exercer des sanctions contre ceux qui prêcheront l'abstention par esprit de révolte. »

L'orateur termine en demandant que l'on tâche de diminuer les conflits au lieu de les créer. »

M. Jenouvier

succède à la tribune à M. Henri Michel.

L'orateur prononce un long discours où il démontre que la loi, telle qu'elle a été présentée aux électeurs, est inapplicable, et qu'il faut la modifier.

« La première preuve que la loi est défectueuse, dit-il, c'est que les intéressés protestent contre son application

» Les résultats obtenus jusqu'ici dans l'application sont déplorables. Il y a des communes où la proportion des inscrits n'atteint pas le 5 0/0 des bénéficiaires.

» Le système actuel constitue une monstrueuse iniquité.

» Les travailleurs refusent de se soumettre à ces formalités et à ces charges.

» Ils n'ont pas renoncé à s'assurer contre l'invalidité : mais à la condition que cela n'aggravera pas leur misère, sous prétexte de la soulager.

» Rendons cette loi, dit en terminant l'orateur, une véritable loi de solidarité et les difficultés s'aplaniront. »

M. Ribot

sénateur du Nord, prend ensuite la parole.

L'orateur reconnaît les nombreuses difficultés d'application de loi des retraites ouvrières.

« Ce n'est pas une raison, dit-il, pour déclarer à priori que la loi est mauvaise en principe et qu'il faut la détruire.

M. Paul Boncour

ministre du travail, monte à la tribune.

« Je sais bien, dit-il, qu'à l'heure actuelle, nous éprouvons beaucoup de peine à faire comprendre la portée de cette loi.

» J'ai donné déjà d'amples précisions sur son fonctionnement.

» Je me bornerai à me résumer, et je dis que nous comptons surtout sur la propagande et sur la persuasion pour assurer l'application de la loi.

» Quant on en verra les premiers avantages, les adhésions ne manqueront pas et notre but social sera atteint.

Les Ordres du Jour

La discussion étant close, le président donne lecture des divers ordres du jour qui ont été déposés.

Ordre du jour de confiance

Le président met ensuite aux voix l'ordre du jour de confiance, qui est ainsi conçu :

« Le Sénat, confiant dans la prudence et dans la fermeté du gouvernement pour l'application et la modification de la loi des retraites ouvrières et paysannes, basée sur le principe de la triple contribution patronale, ouvrière et nationale, passe à l'ordre du jour. »

Nombre de votants .	249
Majorité absolue. . .	125
Pour l'adoption . .	214
Contre	35

L'ordre du jour de confiance est voté par 179 voix de majorité.

La séance est ensuite levée et renvoyée à mardi.

AJACCIO

Grand Hotel Solferino

8, Cours Napoléon, Ajaccio
en face les jardins de la Préfecture
Entièrement remis à neuf
Genre Touring-Club

Maison se recommandant spécialement à MM. les Voyageurs de Commerce, Familles et Touristes.

Prix modérés

Salle de Bains

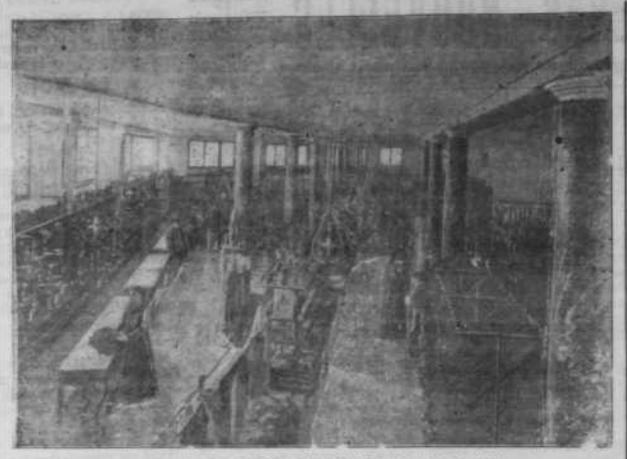
Salon de Correspondance

Omnibus à l'arrivée et au départ des paquebots et des trains.

JEAN DUPUY
Propriétaire-Directeur

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelle, Passementerie
Fleurs pour chapeaux



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Envoi franco d'échantillons

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbuccia et Fils

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rouens artificiels.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

LE Guide 1.45 DES Convenances
par LISELOTTE
Indispensable dans chaque famille. C'est un guide sûr qui l'on doit consulter chaque jour pour plaire aux siens et à ses amis.
LE GUIDE DES CONVENANCES renferme sur :
LE BÉBÉ
L'ADOLESCENCE
LE MARIAGE
LES RÉCEPTIONS
LA CORRESPONDANCE
LE DEUIL
1 VOL. PARTOUT : 1 fr. 45 broché — 1 fr. 95 relié
H. DAUBAN, Éditeur, 7, rue Lamartine, Paris, (Expédition France, Bretch, contre fr. 70 : relié, contre fr. 90.

POUDRE LES POULES sans interruption
2.500 ŒUFS par an pour 25 poules
NOTICE gratis et franco
LA DEMANDE DES MALADES
même réputés incurables — PAIEMENT APRÈS GUÉRISON, par la MÉDECINE NATURELLE Anderich, rationale, non, pilules, hygiène, et que chacun peut se procurer à la maison. — Ces remèdes, ne contenant ni Mercure, ni Iodure, ni Arsenic, ni Quinine, ni Salicylate, ni Antipyrine, ni Phénacétine, ni Pelletier, Antifèbre, Belin, Poix Vegetale, Balsamique, Pectoral, Insecticide, Rafraîchissant, Dépuratif, Gravelle, Vinaigre de Sang, Nerfs, Insomnie, etc. — AUTORISATION TOUJOURS. — 20.000 MALADES GUÉRIS depuis 4 ans. — Guérison en 1 à 2 mois. — Consultations gratuites sans pil'ules, écrire avec grande discrétion à M. Anderich, Pharmacien, à Bordeaux (Gironde). Pour recevoir consultation gratuite sans pilules, écrire avec grande discrétion à M. Anderich, Pharmacien, à Bordeaux (Gironde).

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État
Assurances réalisées : 387 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli, BASTIA

Epicerie de la Gare
Mme Oreste BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
Biscuits de Luxe
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Le Journal de la Famille
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE
DONNE tous les renseignements indispensables à la vie de famille.
PUBLIE dans chaque Numéro des Chroniques sur l'Art décoratif et sur les sujets variés.
UTILE, PRATIQUE, ÉCONOMIQUE par ses articles sur la Famille, l'Hygiène, la Santé, le Bien-être, le Droit familial, l'Économie ménagère, la Mode, la Cuisine, le Jardin, la Basse-Cour, Recettes et précédés d'intérêt.
ARTISTIQUE, INTELLECTUELLE, LITTÉRAIRE, par ses études sur les Beaux-Arts, le Petit-Journal, la Musique, le Mouvement littéraire et ses Causes, Nouvelles et Poésies.
AMUSANTE, AGRÉABLE et INSTRUCTIVE, par ses Chroniques sur la Photographie, la Chasse, la Pêche, les Sports, le Théâtre et sa Revue Illustrée de la presse humoristique.
LA PLUS GRANDE REVUE FÉMINISTE et LA MOINS CHÈRE
64 Pages grand format. Abonnement 2 fr. par an
Le spécimen contre 0,25 centimes. 26, Rue Cassette, PARIS

Installation à Gaz
Jean Cini
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
Le Directeur-Gérant
J.-B. Ollagnier.
Imprimerie Ollagnier

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. R. MATTEI
à Bastia (Corse)

ECZEMAS, DARTRES
Souffrez-vous de démangeaisons, avez-vous des boutons, des rougeurs qui engendrent une affection de la peau, n'hésitez pas à employer l'EAU PRÉCIEUSE DE PENSIER. C'est le remède idéal, unique au monde; qui réussit où tous les autres ont échoués.
Comme je vous l'ai déjà annoncé, votre EAU PRÉCIEUSE m'a rendu l'espoir que j'avais perdu depuis longtemps. Atteinte d'eczémas à une jambe depuis douze ans, je me soignais sans résultat, lorsque j'ai apporté les propriétés de votre EAU PRÉCIEUSE. Aux premiers pansements, le mal diminuait et après l'emploi de quelques flacons j'étais complètement guérie.
Je vous remercie et vous adresse toute ma reconnaissance.
Joseph MAGNES, à St Jules-en-Born (Landes)
Envoi franco contre-mandat poste de 3 fr. 50 adressé à la Pharmacie Depositaire
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 151 — DIMANCHE 4 JUIN 1911

00302

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. Bureaux du Journal. Petite ligne 1 fr. — Réclames (le page), 0,75 — Divers, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Prime postale, sur autres Pays le mort en sus.

On ne répond pas des manuscrits envoyés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 48 m. — Coucher, 8 h. 32 s.
Premier quart., le 3 — Pleine Lune, le 11.
Fête d'Aujourd'hui : PENTECOTE.
Fête de Demain : Saint-Boroté.

3 JUIN

LE JOLI PROCUREUR

CONTE DU DIMANCHE.

C'était au temps, lointain déjà, où la France savait encore s'amuser, plaire et se battre, où le maréchal de Saxe faisait annoncer la bataille du lendemain à ses troupes par un couplet de Favart, où le maréchal de Richelieu « entrait dans Minden comme dans une chemise, » où la rieuse Dauphine ne dédaignait pas d'intriguer M. de Fersen au bal de l'Opéra.

Fréquenté par la meilleure société, c'était le temple du plaisir et le berceau d'esprit où l'on rivalisait d'à-propos, de traits malins, de galanteries, de gaîtés, de verve, d'impertinences, et les anecdotes piquantes, les quiproquos joyeux couraient ensuite les ruelles, distillés le plus finement du monde par les petits abbés aux vaporeuses marquises grillant de curiosité.

L'aventure de Mme de Saint-Albin régala toutes les oreilles et eut grand succès à cette époque frivole.

Madame de Saint-Albin était femme d'un simple financier, mais elle tenait à passer pour une grande et bonne dame, lui-ce à la manière de Brantôme, et comme son mari ne le trouvait pas mauvais, sut ne s'avisait de le trouver moins bon.

Il faut dire que c'était un petit homme assez laid, chétif et mal fait, aussi disgracieux du côté de l'esprit que de celui de la figure. Il n'en avait pas moins beaucoup de prétentions et les étalait dans les sociétés les plus brillantes sans se douter du ridicule qu'il attirait sur lui.

Son épouse était plus favorisée de la Nature, mais également fort sotte et tirait autant vanité de sa fortune que de ses attraits.

Lui se vantait de rivaliser avec Vestris ; il avait pris des leçons du célèbre Marcel, danseur médiocre mais professeur incomparable et s'estimait son meilleur élève.

Elle se fut vantée volontiers de rivaliser avec Vénus, si ce n'eût été malséant ; elle se bornait à le laisser entendre et il était permis de le vérifier, pourvu que l'on fût de bonne maison.

Saint-Albin était il aussi fier de ses succès extra-conjugaux que de ses propres entrechats? En tous cas il n'en témoignait nul désir : après tout chacun met sa gloire où il peut, la sienne était dans ses jambes et, ambitionnant la palme de la légèreté, il ne pouvait s'offusquer que sa légitime moitié s'efforçât de l'imiter, à sa manière.

Cependant, bien que les lauriers de Mme de la Popelinière l'empêchassent de dormir et qu'elle manifestât un suprême dédain pour tout ce qui n'était pas haute, comte ou marquis, elle n'avait guère commerce avec la noblesse d'épée ni même de robe, en particulier n'était pas de meilleur aloi que les deux de son mari, et tous deux avaient vainement essayé de se faire recevoir chez le procureur général Joli de Fleuri qui donnait le ton à la magistrature et n'ouvrait ses salons qu'à bon escient.

Un jour, dans une réunion assez nombreuse, elle rencontra, par hasard, le prince de Conti. Ayant eu la maladresse de s'asseoir sur son éventail, il s'en excusa avec beaucoup de courtoisie et lui en envoya un autre, peint par Watteau, avec un petit billet galamment tourné, rédigé par son secrétaire.

Il n'en fallut pas davantage pour la faire extravaguer, et le même soir vingt personnes avaient appris, en confidence, qu'un prince du sang, énamouré de ses attraits, la poursuivait de ses persécutions.

En réalité, c'était lui-même qui était persécuté ! Il ne pouvait aller en aucun lieu qu'elle ne se mît sur son passage, et prenant ses égards de gentilhommes pour les transports d'une âme enflammée, elle n'attendait plus qu'une déclaration précise pour tomber dans ses bras.

Mais comment la provoquer ?

Le bal de l'Opéra lui parut occasion favorable ; elle eut soin d'en parler dans plusieurs maisons où il se trouvait et de déplorer mondainement le dommage qu'elle porterait. Ce sera-t-il, perdue dans la foule, elle regardait distraitement un amateur, passablement précomptueux, qui s'était mêlé aux danseurs, et dont les fantaisies chorégraphiques amusaient fort la galerie, quand elle tressaillit tout à coup : une voix qui ne lui était pas inconnue murmurait à ses côtés :

— Comment peut-on prendre plaisir à s'afficher quand on danse si ridiculement !

L'autre se retourna piqué, et d'un ton de grand monsieur.

— Si je danse mal, je me bats bien, mon grand monsieur.

— Eh bien, mon petit monsieur, battez-vous toujours et ne dansez jamais.

Et haussant les épaules, le masque, qui avait la taille, la démarche du prince de Conti, lui tourna déjà le dos, quand une main frémissante se posa sur son bras.

— Je vous en prie, monseigneur, pas de querelles à cause de moi.

— Pardon, madame, mais je ne vous comprends pas !...

— Vous êtes jaloux !

— Moi !... et de ce magot ?

— Soyez généreux ! Et-ce sa faute, s'il est moins joli que vous ?

— Vous me connaissez.

Sans répondre, elle lui montra son éventail et, abritée derrière les gracieuses figurines de Watteau, leurs masques se rapprochèrent et l'on n'entendit plus qu'un léger chuchotement ponctué de rires étouffés et de baisers discrets.

En le quittant, la dame, enchantée, invita son compagnon à la venir voir le lendemain à une heure convenue.

— Je serai seule, ajouta-t-elle avec un regard promettant et vous n'aurez pas besoin de vous nommer. Vous remettrez seulement cet éventail au laquais qui vous introduira auprès.

Et jusqu'au matin, elle rêva de sa haute fortune, tandis que son époux aussi triomphant rêvait qu'il était couronné par la dieu Vestris en personne.

Dans son boudoir rose tendre où, savamment ménagé, un demi-jour mystérieux éclaire le capiton jouffu qui bande son arc sur la cheminée, Mme de Saint-Albin, dans un déshabillé galant, offre ses petits pieds à la flamme pâlotante et, son miroir à la main, sourit, minaude, joue de la prunelle, en attendant l'heure du berger.

On gratte à la porte... Serait-ce lui déjà ?

Non, ce n'est que le mari, qui, très content de lui-même et de son succès de la nuit, vient les narrer complaisamment à sa femme.

Il a donné une leçon aux danseurs les plusumérités, il a mérité les ovations du public et corrigé l'insolence d'un brutteur de profession qui s'était permis quelques critiques.

Madame l'écoute avec un peu d'impatience...

— Oui, oui, c'est très bien... mais connaissez-vous ce brutteur de profession ? C'est un prince du sang — tout simplement.

— Un prince du sang !

— Et si vous ne désirez pas de le rencontrer — et tâter de la Bastille ! — vous ferez bien de vous retirer, car je l'attends... pour arranger votre affaire.

— La Bastille !

Epouvanté, balbutiant, notre mutamore tout défait se hâta de disparaître prudemment, laissant le champ libre à la diplomatie féminine, et fut se cacher dans son appartement, afin de ne pas déranger l'auguste visiteur.

Il arrive enfin à l'heure indiquée, et avec une grâce nonchalante, qui lui semble la dernier mot du bel air, la dame lui tend une main qu'il baise respectueusement.

— Et quoi, Monsieur ?

Le domino de la veille est un jeune homme de bonne mine, bien fait, de figure agréable et de manières distinguées... mais il porte les cheveux longs, l'habit noir de la bourgeoisie... et ce n'est pas le prince de Conti.

— Monsieur, dit-elle, en lui désignant une chaise à quelque distance, je vous ai trouvé aimable, sort mal et bien élevé ; non seulement j'ai voulu vous épargner une mésaventure affaire qui vous eût conduit au Châtelet — Le personnage auquel vous vous attaquiez imprudemment n'ayant qu'un mot à dire pour vous y envoyer, — mais encore je veux bien m'intéresser à vous et si je puis vous être utile, je m'y emploierai avec zèle. J'ai quelques amis dans le Parlement ; d'après votre costume, je présume que vous vous destinez au barreau ?

— Je travaille pour devenir procureur, Madame.

— Cet état est bien méconnu, mais vous pourrez l'honorer. Comment vous nommez-vous ?

— Joli, Madame.

— Heureux nom ! On parle du joli procureur et vous aurez beaucoup de clientes. Mais vous devez sentir qu'une femme de ma qualité ne peut avouer sa sympathie pour un simple procureur. Vos parents travaillent-ils dans le même état ?

— Mon père est procureur et mon oncle avocat.

— Cette dernière profession est du moins plus honorable que l'autre. Il faut vous réclamer de votre oncle et ne pas parler de votre père : cela pourrait nuire à votre avancement. N'avez-vous pas quelque autre nom à substituer à celui de Joli ?

— On me nomme aussi Fleuri.

— Voilà deux noms qui vous conviennent parfaitement ! Mais j'y pense, à leur faveur, ne vous serait-il pas possible de vous entrer sur une des familles les plus distinguées de la magistrature ? les Joli de Fleuri.

— Oh ! très aisément, madame, le procureur général est mon père et l'avocat général, mon oncle.

Cette fois, devant ce cruel persiflage, la dame, complètement désarmée, ne put dissimuler sa confusion ; heureux de ses airs protecteurs auprès d'un homme dont elle eût pu réclamer la protection, décontenancée par son respect affecté et son sourire malicieux, elle parlit la tête et, au lieu de s'excuser, lui montra la porte.

A peine s'était-il retiré avec un grand salut, que notre mari, qui guettait sans doute sa sortie derrière ses rideaux, se présenta chez sa femme tout inquiet du résultat de l'entrevue, non pour son honneur, mais pour sa liberté.

— Eh bien, ma chérie, avez-vous réussi à gagner ma cause ? demanda-t-il avec humilité.

Ce terme de chicane acheva d'exaspérer notre financière, et le foudroyant d'un regard courroucé :

— Monsieur, prononça-t-elle, vous êtes un sot, pas autre chose !

Et il se retira tout pantois.

M. Joli de Fleuri garda-t-il le silence sur cette aventure ? En tous cas, elle n'en transpira pas moins ; l'on s'en égaya dans toutes les ruelles, et à ses visites ch z ses bonnes amies, Mme de Saint-Albin rencontra sur toutes les cheminées une statuette en plâtre, *Le joli procureur*, devenue subitement à la mode.

ARTHUR DOURLIAC.

MARSEILLE

Un Banquet de Marins

Dimanche, 28 mai, les groupes fédérés d'Ersa, Rogliano et Tomino, se réunissaient en grand nombre, dans la splendide salle des fêtes, des salons Sabatier, pour y célébrer le premier anniversaire de leur association.

A la table d'honneur présidée par M. Padovani, nous avons remarqué MM. Saraveili, vice président du Conseil général des Bouches-du-Rhône ; Dominique Mariani, président du groupe Rogliannais, Samasi Joseph, président du groupe d'Ersa, Filippi Toussaint, président du groupe de Tomino, Chiarivolo, contrôleur des douanes, Poliboti Jean, Mighori Erasme, Antoni André, Bonfacie Joseph, France-chi Toussaint, membres du Comité des groupes.

---

19 — Feuilleton du Petit Bastiais

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

II

LE PYTHON DE PARIS

Les unes étaient belles, les autres n'avaient que la beauté du diable. Il y en avait de moins favorisées encore par la nature, mais presque toutes avaient de l'entrain, de l'esprit, et surtout la bonne humeur et la gaîté qui donnent aux mets les moins recherchés une saveur que les privilégiés de la fortune réclament parfois en vain, malgré la science culinaire de leurs chefs.

Les gais propos circulaient d'un bout à l'autre de la salle, au milieu du choc des couverts et de la vaisselle. Toutes les habituées se hâtaient de manger ; les unes parce qu'elles voulaient retourner plus vite à l'atelier où elles étaient « aux pièces », les autres afin de jaser à leur aise ou de finir la lecture de quelque feuilleton ou de leur Dernière illustrée. Un brouhaha empêchait l'établissement, des fraises résonnaient. Les sous à la mode étaient répétées à satiété ; on s'interpellait d'un bout à l'autre de la salle. Puis, c'étaient des projets de parties fines, à la campagne ou au théâtre ; des phrases caractéristiques indiquant les intrigues naissantes ou les complications des ruptures. On racontait des histoires, on potinait. Des vertus jusque-là inattaquables étaient égratignées : d'autres, plus rares, étaient défendues avec acharnement.

— Tu ne le savais pas, ma chère ?

— Qui l'aurait dit en la regardant ?

— Eh bien ! moi, je m'en doute toujours doutée !

Il n'y avait, pour faire le service, ni garçons ni bonnes. En arrivant, les clientes se munissaient, au comptoir, de jetons de diverses couleurs qu'elles payaient séance tenante. Avec cette monnaie spéciale, elles se faisaient servir au guichet de la cuisine et apportaient elles-mêmes leurs assiettes et leurs verres sur la table choisie. Il en résultait un va-et-vient pittoresque, un tourbillon bariolé qui n'allait pas sans collisions et sans fracas. On percevait des reproches, des apostrophes, des cris de joyeuse détresse poussés par des gavrochinettes de seize ans.

— Attention ! Vous faites tomber vos pruneaux dans ma salade !

— Bon ! Voilà mon aubergine dans son coeur à la crème !...

— Si vous croyez, maintenant, que je vais manger mon bifteck aux confitures !..

Chacun sait, Suzanne dînait dans sa chambrette, consacrant vingt centimes à ce dernier repas. Puis, elle se couchait et un sommeil bienfaisant venait réparer les fatigues de la journée. Il était si profond que l'enfant n'entendait pas les querelles intestines des clients occasionnels reçus par sa vénérable hôtesse, qui ne dédaignait point, quoi qu'elle en dît, les bénéfices illimités des « ces oiseaux de passage. Un après-midi, comme Suzanne rentrait à la chapellerie après déjeuner, elle vit Mme Chaponeau les yeux hors de la tête, la figure congestionnée, le geste menaçant, qui semblait l'attendre au haut de l'escalier qui donnait dans le magasin.

— Ah ! vous voilà, mademoiselle Suzanne ! interpella la patronne du haut de son corsage mastodonte... Ce n'est pas trop tôt, en vérité !... Veuillez prendre connaissance de ce billet.

Rapprochement, elle lui tendit un papier qu'elle venait de recevoir, et sur lequel la fille de Clotilde et de Philippe de Langeville put lire l'avertissement suivant :

« Madame,

« Une amie désintéressée vous avertit que Mlle Suzanne s'est vautée hier, dans la restaurant où elle prend ses repas, de vous avoir enlevé votre amant. Elle a ajouté que si vous cherchiez à le reconquérir, elle saurait bien le garder en prévenant cet excellent M. Chaponeau, qui ne se doute pas plus de votre infidélité d'aujourd'hui que de toutes les autres. »

Blessée au plus profond de sa dignité Mme Chaponeau clama dans une véritable explosion de fureur :

— Vous êtes une sainte-nitouche, et vous allez ficher le camp de chez moi sur-le-champ !

Suzanne voulut se défendre, mais elle ne le put pas. D'autant plus indignée que la billet anonyme frappait vraisemblablement plus juste, la virago allait se ruer sur cette frêle enfant si quelques-unes des ouvrières ne s'étaient interposées. Pour la seconde fois, la malheureuse Suzanne, victime des machinations les plus infâmes, était ignominieusement chassée de la place qu'elle avait eu tant de mal à obtenir. Elle rentra dans son grenier, en proie à un véritable affolement. Là, une nouvelle crise de désespérance la saisit. Lorsqu'elle fut un peu calmée, ses yeux furent attirés par une enveloppe à son adresse, placée en évidence sur la commode. Elle crut que c'était une lettre de Léonarde Pornean, déposée là par le garçon en faisant le ménage. Voici ce qu'elle lut :

« Tu auras beau faire, ma belle !... Quoi que tu tentes, j'ai le bras assez long pour te faire mettre à la porte de partout... D'ailleurs, tu viens déjà d'éprouver deux fois mon pouvoir ! »

Suzanne poussa un cri de stupeur et de désolation. Qui donc avait intérêt à la persécuter aussi sauvagement ? Elle cherchait dans sa mémoire, dans les brouillards du passé, sans parvenir à trouver une réponse, lorsqu'on frappa à sa porte. Supposant que c'était le garçon, elle ouvrit sans défiance. C'était un homme. Dans l'obscurité, elle ne le reconnaissait pas. Il fit quelques pas en avant. La lumière de la lampe à pétrole que tenait Suzanne frappa son visage. Un frémissement parcourut tout l'être de la jeune fille. Elle venait de reconnaître le beau Jolot.

— Eh bien ! oui, c'est moi L. Il traquillement le chenapan. Vous ne vous attendiez pas à me voir ?

— Que voulez vous ?... Que venez vous faire ici ?.. demanda l'enfant toute frissonnante.

— Vous dire simplement, ma petite amie, que j'ai la possibilité d'empêcher les types qui ont juré votre perte de continuer leurs efforts.

— Vous les connaissez donc ?

— Il faut croire !

— Vous savez qui a écrit sur mon compte ces atroces calomnies ?

— Je le sais.

D'un geste spontané, elle étendit le doigt vers le vaut.-er :

— C'est vous, fi-elle.

(A suivre).

A noter dans l'assistance de nombreuses et jolies dames et demoiselles et les figures sympathiques de nos amis Battesti, Sicard, Mercuri et Pasli.

Après avoir fait honneur comme il convenait à l'excellent menu, le café étant servi, M. Padovani se lève et prend la parole, il salue la présence de M. Saraselli, des représentants de la presse Marseillaise et exprime les étus insulaires de Marseille, absents; il fait l'historique du groupement qui, commencé il y a à peine un an, sur l'initiative d'une dizaine de Corses, compte aujourd'hui plus de trois cents adhérents; il s'étend sur la situation faite à la Corse et les promesses du Gouvernement, il adresse un chaleureux appel aux insulaires qu'il engage à suivre l'exemple des marins du canton de Reglano.

Le discours de M. Padovani est très applaudi et le sympathique président donne ensuite la parole à M. Dominique Mariani. Le vaillant et infatigable président des groupes remercie les compatriotes qui ont répondu à son appel, il insiste sur ce point, que les groupements constituant à l'heure actuelle une force que les fédérés sont décidés à employer pour le légitime triomphe de leurs nobles aspirations. Puis, MM. Samani, Potidori et Filippi parlent à leur tour de la chère Corse, et prêchent l'union de tous les insulaires.

Le citoyen Saravelli prononce un discours parti du cœur et souvent interrompu par les bravos de l'assistance; il rappelle le vœu de l'Assemblée Départementale des Bouches-du-Rhône, concernant les doléances de la Corse. Ce vœu, il est heureux de le déclarer, fut adopté à l'unanimité.

M. Bayle, ancien conseiller d'arrondissement, affirme son amitié pour les Corses, qui ne s'est jamais démentie.

M. Charrasin, contrôleur des douanes, clôt la série des discours par une vibrante improvisation, au cours de laquelle il précise le but des groupes fédérés du canton de Reglano, et félicite ses chers amis les marins des résultats qu'ils ont obtenus.

Avant de terminer, il assure l'assemblée de la sympathie et du dévouement de M. Cocculi, député de l'Aisne, dont nul n'ignore les sentiments de solidarité corse qui l'animent, et que les travaux parlementaires, actuellement en cours, ont empêché d'assister à cette belle fête. Il invite ses amis à boire à la Corse et à la République.

La série des discours étant terminée on organise une sauterie intime qui se prolongea tard dans la soirée et l'on se sépara en se donnant rendez-vous pour l'année prochaine.

X.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 4 juin, à 8 heures 1/2

Moscou.	Allier.
La Fête au Village Voisin,	Boieldieu.
La Vallée d'Ossau, valse,	Benoit.
La Mascotte, fantaisie,	Audran.
Bientrons Mimi.	Berniaux.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

L'EXCURSION D'AJACCIO

C'est ce matin à 6 heures, que les excursionnistes qui se rendent à Corte, Vizzavona et Ajaccio, quitteront notre ville.

Nous sommes particulièrement heureux de constater que le Comité a pu mener à bonne fin une œuvre que quelques-uns de nos concitoyens considéraient comme des plus difficiles.

Ce sont, en effet, non seulement ceux qui n'essayent pas, mais aussi ceux qui, de propos délibéré, ne prennent aucune initiative qui se hâtent de déclarer que, dans notre pays, il n'y a absolument rien à faire.

C'est contre cette fâcheuse tendance qu'il est temps de réagir.

Il faut que, chaque jour, cette phrase décevante ne soit plus pour beaucoup d'entre nous une raison d'inaction.

C'est en marchant que l'on prouve le mouvement.

De même la Corse doit prouver sa vitalité en faisant voir qu'elle est capable de vouloir et d'obtenir ce qu'elle veut.

Efforçons-nous de resserrer les liens qui doivent unir les diverses régions de l'Ile, réduisons au minimum possible les obstacles naturels que nous rencontrons devant nous, demandons que l'on multiplie les moyens de communication, que l'on construise des routes, des voies ferrées, et nous aurons ainsi travaillé au relèvement du pays.

L'excursion d'aujourd'hui, nous en sommes persuadé, ne restera pas sans lendemain; nous savons que d'autres projets s'élaborent et que quelques-uns entrevoient déjà la possibilité d'organiser des excursions régulières à certaines époques de l'année.

Tout cela mérite d'être sérieusement encouragé et, dès à présent, nous sommes assuré que l'exemple de la Municipalité ajaccienne dictera aux autres villes leur véritable devoir.

Connaissant mieux notre pays, nous apprécierons plus exactement ses besoins, et nous pourrons ainsi, de plus en plus pénétrés de la beauté de notre Ile, travailler à son vrai relèvement par l'esprit d'association, première manifestation d'un peuple qui se réveille et qui, conscient de ses aspirations, veut mettre tout en œuvre pour les faire triompher.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE
de Bastia
— L'AVENIR —

Programme du 4 juin de 4 à 5 heures (sous le kiosque)

Le Caporal Clairon, p. r.,	J. Martin.
Bouquet de Pensées, mar.,	M. Bléger.
Sous la Charmille, valse,	J. Maurice.
Gentillesse, polka,	Bellefiamme.
Le Retour des Vainqueurs,	D. Ebé.

Le Directeur, J. TASSO.

A l'occasion des *Fêtes de la Pentecôte*, le *Petit Bastiais* ne paraîtra pas demain lundi.

Nécrologie

M. TOUSSAINT MASSONI

M. Toussaint Massoni, pharmacien de 1re classe à Calvi, est décédé à peine âgé de 38 ans, après une maladie de quatre jours.

La nouvelle de cette mort foudroyante a soulevé dans toute la Corse d'unanimes regrets, plongeant dans le deuil les villes de Calvi, Calenzana et Novella où le défunt comptait de nombreux parents.

Les obsèques ont eu lieu avant-hier à 9 heures, au milieu d'une population émue, accourue de tous les villages de l'arrondissement de Calvi.

Le deuil était conduit par MM. les docteurs Barthélemy Massoni et Orabona, frère et beau-frère et par M. Puccinelli Alexandre neveu du défunt.

Le malheureux père, M. Dominique Massoni, accablé par la douleur, n'avait pu accompagner son fils à sa dernière demeure.

Les cordons du poêle étaient tenus par des amis personnels du défunt, MM. le président Ambrogi; Colonna d'Anfriani, juge d'instruction; docteur Colombani; Orlandini, avocat; Th. Luziani, avoué; Savolli, pharmacien à Ile-Rousse.

Le corbillard disparaissait sous les nombreuses par les nombreuses couronnes offertes par les parents et amis.

Après l'absoute donnée avec une très grande solennité par M. le curé Angelini, entouré de tout le clergé de Calvi, l'inhumation a eu lieu dans le caveau de la famille Massoni à Calvi.

Sur le perron de l'église, M. Locciani, avoué, a adressé en termes émus un dernier adieu à celui qui l'a avant tout un ami dévoué, sur la fidélité duquel on pouvait sûrement compter.

Le Président de la section des Vétérans des armées de terre et de mer a prononcé un discours au nom de la Société dont le pauvre défunt avait été président, et M. Auxlix, un ami de la famille, a tenu également à dire un dernier adieu au cher disparu.

La section des Vétérans, drapeau en tête, précédait le cortège.

A Mme Massoni, dont cette mort brutale a si cruellement brisé la vie, à MM. Dominique et Barthélemy Massoni, à M. le docteur Orabona, à ses neveux, nous adressons avec l'hommage de nos affectueuses condoléances, l'assurance de la très grande part que nous prenons au deuil qui les frappe et des regrets que nous cause la perte de l'ami irréprochable dont le souvenir s'éternisera parmi nous.

J. M.

M. ANGE BATTISTINI

Vendredi dernier la population toute entière de Sisco accompagnait à sa dernière demeure un honnête citoyen, un homme de bien dans toute l'acception du terme.

M. Ange Battistini a suivi de près dans la tombe son frère qu'il idolâtrait. Agé de 83 ans, il appartenait à une famille honorablement connue dans le canton et dans l'arrondissement. D'une bonté de cœur peu commune, d'une droiture d'une loyauté sans égales, il inspirait à tous ceux qui l'approchaient la confiance et la sympathie.

Jamais il n'avait voulu quitter son cher village de Sisco, où il vivait modeste, caché, faisant du bien autour de lui, sans bruit et sans ostentation.

Resté veuf jeune, sans enfants, il avait reporté toute son affection sur ses frères, sœurs et ses nombreux neveux.

Il a emporté avec lui les regrets de tous ses amis et même de ses adversaires.

L'inhumation a été faite dans le caveau de la famille.

En cette pénible circonstance, nous adressons à M. et Mme Pierre Battistini, à Mme Massei, à Mme Palazzi, à Mme F. Battistini, l'expression émue de nos sincères condoléances.

Syndicat Agricole de la Corse

Les membres de la Chambre Syndicale et les membres correspondants de S. A. C. sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu dimanche 4 du courant, à 3 heures 30 de relevée, au siège du Syndicat.

Ordre du jour:

Exportation de l'alcool. — Refus de l'administration des douanes de délivrer des acquits blancs.

Importation en franchise des balayures de tabacs de l'Algérie.

Droits d'octroi sur les produits agricoles.

Suppression des Concours agricoles en Corse.

Répression des fraudes des laiteries dites de Roquefort.

Application de la loi sur les retraites paysannes. Liquidation des secours à la viticulture.

Demande de crédit de la Coopérative laitière.

Le Président, PH. GRASSI.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. SCHEX, 1er prix Prague

Programme du 4 juin 1911

Apéritif de 10 heures à midi.

Stars et Stripes for ever,	Sousa.
Grisantes caresses,	Lebert,
Madame Butterfly,	Puccini.
Le Bal masqué,	Verdi,
A Sa Ma,	Gracey.

Apéritif de 5 à 7 heures

Psilomène,	Cristine.
Vision de Salomé,	Joyce.
Le Barbier de Séville,	Rossini.
Poles, suite d'orchestre,	Barch.
Manon Lescaut,	Puccini.
Rêve de Courtisane,	Diodat.
The Mosquiton Parade,	Gracey.

Soirée à 8 heures et demie

Les Cadets,	Sousa.
Le Cheminoau,	Ziever.
Vistka, danse Russe,	Barch.
La Bohème,	Puccini.
Dollar Valser,	Faal.
Rigolette,	Verdi.
Gavotte des vers luisants,	Lucka.
Zarsya, chanson Tzigane,	Canuvat.
La Favorite,	Donnetti.
Les Lisserons,	Aubry.
Ce que c'est qu'un drapeau,	Marsilla.

PÈLERINAGE A LA CANONICA

Le Pèlerinage traditionnel de la Canonica aura lieu le lundi de la Pentecôte, 5 juin prochain.

Il sera présidé par M. Paoli, curé de Rogliano.

Messes à partir de 7 heures, à 10 heures. Grand'Messe, avec sermon de M. l'abbé Paoli. Dans l'après-midi, procession et baisement de la relique de Sainte-Dévote.

Gazette Ajaccienne

Vol

Un vol avec effraction a été commis jeudi soir, dans l'appartement des époux Paoli, patron-pêcheur, rue Napoléon.

Les voleurs ont profité de l'absence de la famille Paoli, pour pénétrer dans son appartement au moyen de pesées sur la porte d'entrée et soustraire de l'armoire également fracturée une somme de 700 francs et un bracelet en or.

Les auteurs de ce vol seraient les nommés M. et P... Le premier a été arrêté, le second est activement recherché.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 4 juin, à 8 heures 1/2

Berliner Luft, marche,	Lincke.
Les Pêcheurs de Venise,	Trave.
La Jeune Mariée, polonaise,	Douard.
Rigoletto, fant.,	Verdi.
La Veuve Joyeuse, valse,	Lehar.

Le Chef de Musique, TIBERI.

SAINT-FLORENT

L'exploit d'un vieux marin

Ce matin, vers 3 heures, en longeant l'allée qui borde la mer, le vieux marin Auguste Salze aperçut près des W. C. deux scaffleurs d'une taille de 2 mètres à 2 mètres 50, que leur voracité avait fait échouer à peu de distance du rivage.

Saisi de stupeur, il ne s'aperçut qu'un moment après de la réalité des choses.

Quoique âgé de 65 ans, ce brave marin courut chez lui saisir une hache, se jeta à l'eau jusqu'aux genoux et assomma presque les deux cétacés.

Sur ces entrefaites arriva un pêcheur, et au moyen d'une corde réussit à lier les deux monstres par la queue, qu'avec une barque il charria sur les quais, où ils devinrent la proie des curieux et des amateurs d'filet de poisson de ce genre.

Nul doute que le marin Auguste Salze bénéficiera de la prime à laquelle donne droit pareille destruction.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 3 juin

Thermomètre. — 7 heures + du matin 19·5 à midi 20·5 + à 6 heures du soir + 18·6. Maxima + 22·5. Minima + 14·6.

Baromètre. — 7 heures du matin, 768 mm; midi, 766 mm. 6 heures du soir, 767 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel: le matin, Couvert.

l'après-midi, id.

Carnet mondain

Nous avons appris avec un bien vif plaisir le prochain mariage de Mademoiselle Amélie Villa, la charmante fille du regretté M. Georges Villa et de Mme née Lizza, avec M. Jean-Martin Napoleoni, qui est très coté sur les grands marchés d'Europe.

La jeune fiancée est la nièce de M. Pierre Villa, le sympathique propriétaire du Grand Hôtel de France, et de M. Emile Lizza, le fabricant si avantageusement connu.

Pour l'Orphelinat

Aujourd'hui, fête de la Pentecôte, une quête sera faite à Saint-Jean, à l'issue des Vêpres solennelles, qui commenceront à 5 heures, au profit de l'Orphelinat de Bon-Pasteur.

Le sermon sera prononcé par M. l'abbé Giacinelli, vicaire de la paroisse, et la quête sera faite par Mesdames la Comtesse Gregori, Fontaine, Raffalli, Mingalon.

Pendant la quête Mlle Germaine Regnessi exécutera aux grandes orgues la *Marche Pontificale* de Gounod.

Aux Excursionnistes

Le Grand Hôtel Solferino, 8, cours Napoléon à Ajaccio, est recommandé tout particulièrement aux Excursionnistes Bastiais.

Prix modérés, cuisine soignée.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui: M. Luciani, rue des Terrasses.

Demain: M. Dussol, 10, Boulevard Paoli.

Police de la chasse

Le transport et la vente de l'ortolan gros seront tolérés à titre exceptionnel dans le département de la Corse, pendant les mois de juin et juillet 1911.

Pilules Suisses

Toulon, carrière Rameau, quartier Bon-Rencontre, 2 avril 1910. Je souffrais de perte d'appétit, digestions pénibles, rougeurs. Depuis que je prends des Pilules Suisses, je me porte bien. Mme Del FERNAIS (Sig.lég.)

Maison J. Carbuccia et Fils

Lire à la 4e page l'annonce des *Grands Magasins Carbuccia & Fils*.

Avis

Madame Orestia Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

Au Ciné-Concert Edison

Aujourd'hui grande matinée à 1 heures et demie avec programme des plus intéressants:

« Le voyage du Président Fallières en Tunisie. »

Deux soirées jouées par Mlle Marie Poupée et M. Son Poupée termineront le spectacle.

Perdu

Un portemonnaie contenant une paire de boucles d'oreilles en or.

Prière de le rapporter au bureau du *Petit Bastiais*, contre récompense.

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

SOCIÉTÉ SAINTE-DÉVOTE. — Les membres participants sont avisés que le 4 et 11 courant, aura lieu la perception de 9 à 11 heures, rue Napoléon, 21, au 2e.

Le Trésorier, RAIBALDI.

BOURSE DU TRAVAIL. — Les travailleurs des deux sexes syndiqués ou non, sont priés d'assister à la conférence qui aura lieu aujourd'hui 4 juin, à 2 heures de l'après midi, à la Bourse du Travail, route du Cap, 8.

Sujet traité: « Le mauvais côté des retraites ouvrières. »

Le Secrétaire, Luciani.

ETAT-CIVIL

Naissances.

Arrighi Alexandre, manœuvre, de Bastia, et Brunelli Marie-Catherine, de Nonza.

Mariage.

Clément Lucie-Marie-Anne.

Décès.

Cottoni Marie-Françoise, ménagère, 40 ans, de St André de Cotone.

Pour la Pentecôte
demander à la « Bonbonnière »
LE COLOMBIER
gâteau traditionnel
renfermant la Colombe
Porte-Bonheur

VENTE
PAR SUITE DE SAISIE-EXÉCUTION

Le jeudi huit juin 1911, sur les quais du Nouveau Port de Bastia il sera procédé par suite de saisie exécution et par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques, *d'un travail à vapeur*.

Le prix de la vente sera payé comptant sous peine de folle enchère.

L'huissier,
Jean SALVADORI.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00303

COURSE DE PARIS

2 juin — 3 ma
Rentes de 3 0/0 ancien . 96.05 — 96.00
de 3 0/0 amortis . . 96.40 — 96.35
ex-coupon.

MARSEILLE

Mort subite
DU GÉNÉRAL ANDRY

Marseille, 3 juin.

Le général Andry, commandant le 15e corps d'armée, est décédé subitement aujourd'hui, dans son hôtel de la rue d'Armény.

Né aux Mortières en 1850, M. Andry entra à l'Ecole polytechnique et fut nommé sous-lieutenant du génie en 1870.

Lieutenant en 1872, capitaine en 1875, chef de bataillon d'infanterie en 1888, lieutenant-colonel en 1895, colonel en 1898, général de brigade en 1902, il fut promu au grade général de division le 30 décembre 1906, et appelé au commandement de la division d'infanterie coloniale à Brest.

Le général Andry occupait les fonctions de Gouverneur de Verdun, lorsqu'il fut nommé, en 1909, au commandement du 15e corps d'armée.

Le général Andry sera vivement regretté par toutes les troupes du 15e corps qu'il commandait avec autant de bienveillance que de distinction.

L'Armée perd un de ses officiers généraux les plus distingués.

Au « Journal Officiel »

Paris, 3 juin.

M. Malerba, gardien de phare à l'île Lavezzi, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Conseil des Ministres

Paris, 3 juin.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La question du Maroc

Le général Giran, ministre de la guerre, donne connaissance des télégrammes qu'il a reçu du Maroc et des instructions qui ont été données au général Moinier.

Les Retraites ouvrières

M. Paul Boncour, ministre du travail entretient les ministres des renseignements qui lui ont été transmis par divers préfets, au sujet du nombre d'inscriptions prises par les bénéficiaires de la nouvelle loi.

Affaires extérieures

M. Crispi, ministre des affaires étrangères, donne des explications au conseil sur divers questions relatives à la politique extérieure.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

Conseil d'Etat

La délimitation de la Champagne

Paris, 3 juin.

Le Conseil d'Etat, siégeant en assemblée générale, a entendu aujourd'hui la lecture du rapport de M. Charles Blanc concernant la délimitation de la Champagne Viticole.

Aucune décision n'a été prise.

La prochaine réunion est fixée à jeudi prochain.

AU MAROC

Les opérations militaires

Paris, 3 juin.

Le général Moinier a reçu des instructions qui lui sont par ennes du ministère de la guerre au sujet de l'organisation des forces chérifiennes, et des opérations militaires à diriger contre la tribu des Zsers qui refuse de faire sa soumission.

Une colonne françaises a quitté la capitale se dirigeant sur Mekines.

La destruction de Leuta

Aucune confirmation de la nouvelle de la destruction de Leuta, et de la participation d'officiers français au saccage du district par ordre du Sultan, n'est arrivée au ministère de la Guerre.

L'ÉTAT de M. Monis

Paris, 3 juin.

La santé du président du conseil continue à être des plus satisfaisantes.

Avant la réunion du Conseil des Ministres, M. Monis a reçu plusieurs de ses collègues avec lesquels il s'est entretenu de diverses questions qui ont été discutées à la réunion de ce matin.

NICARAGUA

Complot Politique

Les Révolutionnaires font sauter une forteresse

117 morts. — 205 blessés

Paris, 3 juin.

Les journaux annoncent que les révolutionnaires qui, depuis quelque temps, conspirent contre le gouvernement, ont réussi à faire sauter une forteresse.

Plusieurs engins explosifs avaient été placés dans la forteresse, grâce à la complaisance de gardiens qui s'étaient laissés corrompre.

Un bruit formidable a accompagné l'explosion qui a fait sauter plus de 300 victimes.

117 cadavres ont été retirés.

On compte 205 personnes blessées.

Le gouvernement a fait procéder à de nombreuses arrestations.

Nouvelles Maritimes

Les Aéroplanes et LES GRANDES MANŒUVRES

Toulon, 3 juin.

Les grandes manœuvres navales qui se dérouleront pendant le mois de septembre promettent d'être une manifestation éclatante de nos forces maritimes.

C'est à ces manœuvres que figureront pour la première fois les aéroplanes comme instrument de reconnaissance.

Quatre aéroplanes seront envoyés à Toulon pour être mis à la disposition du commandant de la première escadre.

L'ensemble de vaisseau Conneau (aviateur Beaumont), qui est actuellement en disponibilité, reprendrait alors du service actif, et il serait désigné pour piloter un de ces appareils.

EN ESPAGNE

Incident Canalejas-Partago

Madrid 3 juin.

A la suite d'un incident d'ordre privé, des témoins ont été échangés entre M. Canalejas, président du Conseil, et le sénateur Portago.

Les Morts du Jour

Le général Bailly

Paris, 3 juin.

On annonce la mort, à Lons-le-Saunier, du général Bailly, commandant la 25e brigade d'infanterie. Le général Bailly était né à Rson-l'Etape le 9 décembre 1849, il avait été promu au grade de général de brigade le 8 juillet 1904; il était commandeur de la Légion d'honneur.

LA COURSE
Paris-Rome-Turin
en aéroplane

Accident à l'aviateur FREY

L'aviateur Frey, qui était retourné à Pise, aussitôt après son départ, à cause du mauvais fonctionnement de son moteur, a repris son vol vers Rome.

Frey n'était plus qu'à une dizaine de kilomètres de Rome, quand une nouvelle panne l'obligeât à atterrir dans un champ.

L'arrivée à Rome

Après s'être procuré de l'essence, l'aviateur Frey est parti aussitôt pour Rome.

Frey a atterri, en un vol plané superbe, à 5 heures précises (heure française) à l'aérodrome Parioli.

Une foule immense l'attendait, et son arrivée fut saluée par des acclamations interminables.

Les spectateurs étaient massés non seulement sur l'aérodrome mais sur les hauteurs de Monte-Mario, sur la terrasse du Pincio, et comme Beaumont et Garros, Frey fut porté en triomphe par une foule en délire.

Les membres du Comité organisateur se sont portés au devant de l'aviateur qu'ils ont félicité chaleureusement.

Frey a été accompagné à son hotel, aux cris répétés de « Vive la France! Vive Frey! Vive l'Italie! »

L'aviateur Frey a été classé troisième du raid Paris Rome.

Départ de Vidart

Vidart, qu'un accident avait obligé à s'arrêter hier, à Ceccina, a repris son vol vers Rome, sur un autre appareil.

L'aviateur compte arriver à Rome dans la soirée.

LES AVIATEURS FRANÇAIS à Rome

Un grand déjeuner a été offert par l'ambassade française, à Rome, en l'honneur des intrépides aviateurs français qui ont brillamment franchi les premières étapes de la course Paris Rome-Turin.

Toutes les hautes personnalités romaines, le corps diplomatique au complet, les officiers supérieurs de l'armée italienne avaient tenu à venir rendre un hommage au génie français qui s'est manifesté une fois de plus par cette superbe randonnée aérienne Paris Rome.

A l'issue de ce déjeuner, de nombreux toasts ont été portés célébrant l'entreprise audacieuse des aviateurs français.

Les orateurs ont envoyé un salut cordial à la nation amie dont la gloire rejaillit sur l'humanité tout entière.

Au cours de ce déjeuner, M. Barrère, ambassadeur de France à Rome, a remis la croix de la Légion d'honneur à l'enseigne Conneau (aviateur Beaumont) ainsi que celle de Chevalier de l'ordre royal des Saints-Maurice et Lazare au nom de S. M. le roi d'Italie.

EN ALLEMAGNE

Destruction du dirigeable *RUTTEMBERG*

Bastia, 3 juin.

Décidément les dirigeables allemands jouent de malheur.

Après les nombreux *Zeppelin* qui ont été détruits successivement, voilà un dirigeable *Ruttemberg* qui est démoli par un accident.

Ce dirigeable effectuait en effet des essais et il venait de s'élever majestueusement à une hauteur de 300 mètres.

Tout à coup, par suite d'un accident, dont les causes ne sont pas encore connues, on vit ce ballon descendre rapidement et venir s'écraser sur le sol.

Heureusement le pilote et le mécanicien n'eurent aucun mal.

L'appareil a été pulvérisé.

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR favori des CHEVEUX
C'est une préparation sans égale pour rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur COULEUR NATURELLE
Elle fortifie les cheveux et les empêche de blanchir.
Elle les fait repousser en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.
Elle enlève les pellicules et rend à la chevelure sa BEAUTÉ PRIMITIVE
Dans les Salons et Parfum. Depôt: M. rue Etienne-Marcel, Paris

Gilets d'Été
DU
DOCTEUR
RASUREL
préservent des
Refroidissements.
VENTE EXCLUSIVE:
Charles ORENGA, ARRIGHI
LANZI Frères, à AJACCIO

AJACCIO
Grand Hotel Solferino
8, Cours Napoléon, Ajaccio
(en face les jardins de la Préfecture)
Entièrement remis à neuf
(genre Touring-Club)
Maison se recommandant spécialement à MM. les Voyageurs de Commerce, Familles et Touristes.
Prix modérés
Salle de Bains
Salon de Correspondance
Omnibus à l'arrivée et au départ des paquebots et des trains.
JEAN DUPUY
Propriétaire-Directeur

Nouvelle Société Navale
de l'Ouest
Agent en Corse:
PIERRE VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia
Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Allemagne, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée
Frêts avantageux
Le vapeur *Saint-Pierre* arrivera à Bastia le 6 juin avec marchandises diverses et repartira le 8 pour Bône, Oran, Nantes, Le Havre et Anvers.

ÉPILEPSIE
Guérison certaine par l'Antiépileptique de Liège
de toutes les maladies nerveuses et particulièrement de l'épilepsie, même la plus invétérée.
Le traitement contient le traitement et de nombreux certificats de guérisons ont envoyés franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à
M. G. FANTAIL, Pharm. à Lille (Nord).

23 ans de Succès, officiellement constatés, contre le Mildiou de la Vigne et de la Pomme de terre, de la Cloque de Pêcher, de la Tavelure du Poirier, etc., par la Bouillie Sucrée Michel Perret. — Agent général pour la Corse, le Service Commercial agricole, 82, boulevard du Musée, Marseille.
Avis. — Des poursuites et saisies de marchandises seront exercées contre tout vendeur de cette bouillie non autorisé par le Service Commercial agricole, ou ne lui ayant pas fait sa commande directement.

ALCOOL de MENTHE
de
RICQLÈS
désaltère
fait digérer
guérit la cholérine
évite les épidémies.
EXIGER
L'ALCOOL de MENTHE
de RICQLÈS

VIZZAVONA
Gd Hôtel Monte d'Oro et de la Foce
est ouvert
Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en 10 minutes.

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Article de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Coquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Maison J. Carbuccia et Fils

Envoi franco d'échantillons

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Franco de port à partir de 25 fr.

L'EAU PRÉCIEUSE
ET SES ÉFFETS

A ceux qui pourraient encore hésiter à se servir de l'EAU PRÉCIEUSE, nous répéterons qu'il n'y a aucune raison pour ne pas l'employer, puisque l'expérience de chaque jour prouve son efficacité dans le traitement des Maux de Jambes, Ulcères, Varices, Dartres, Eczémas, et de toutes les plaies considérées comme incurables ; nous ne pouvons en donner de meilleure preuve que de citer les paroles mêmes de ceux qui, l'ayant employée, aiment bien haut son mérites.

... Monsieur, — Depuis six ans, j'étais atteint d'un affreux Eczéma qui me couvrait les bras et les jambes. Après avoir tout essayé, potion, pommade, dépuratifs de toutes sortes et sans obtenir le moindre soulagement, j'ai eu recours à l'Eau Précieuse. J'affirme qu'en moins de deux mois et sans quitter mon travail, j'ai obtenu entière guérison. Je vous autorise à publier ma lettre dans l'intérêt de ceux qui souffrent de cette affection.

Victor LEGHEIN, 32, rue de Morphy, Reims, (France)

Le traitement est simple, facile, peu coûteux et se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Bien exiger l'EAU PRÉCIEUSE, avec la marque déposée : « Une Jambe mesure dans le verre ».

Dépôt général à Rouen : Pharmacie DEPENSIER, 47, rue du Bac.
Se trouve à Bastia l'harmacie Quilici, boulevard du Palais 10, à Ajaccio Pharmacie Guidicelli.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris

FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salos, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux non usagé 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE SELAGE

Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. — Grains. — Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30



Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Kalinski à Corte, Pedevani à l'Ile-Rousse, Sanguinetti, Cours Napoléon, à Ajaccio.

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

Essences et Pétroles

Pétrole Raffiné d'Amérique, marque Le Lion, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Ferain de Sureté, marque Photoline, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.

Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

CONSULTATIONS AVOCATS
Droit commercial, Faillites, Liquidations, Bilans, Concordats, Arrangements, Recouvrements litigieux.
Fcois MAESTRACCI
Agréé
12, rue Napoléon, BASTIA (Corse)
contre Trois francs

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Largentière du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

RELIGIEUSE Donne secret pr guérir enfants urinent au lit. Ecrire : Maison Burot, N° 318, Nantes.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.



CHEVEUX sauvés Perruques Hahn

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais. Il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, 48, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement un journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez exactement compte de la rapidité de ses informations et de la valeur de son conseil. — ABONNEMENT : 5 francs par an. ETRANGER : 10 francs.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 155 — LUNDI 5 et MARDI 6 JUIN 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont insérées à forfait et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 47 m. — Coucher, 6 h. 54 m.
Premier quart., le 2 — Pleine Lune, le 11.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Norbert.
Fête de Demain : Saint Robert.

5 JUIN

LA CRISE des *Plébéiens*

Je n'apprendrai rien à personne en remarquant ici qu'il existe, parmi les plus précieux auxiliaires de l'homme, dans ses immenses travaux, des animaux réputés nobles et des « plébéiens. » — A côté du cheval, « noble conquête, » selon Buffon, il y a le modeste et hybride mulet qui requiert, ces jours-ci, l'attention des agriculteurs. — Le mulet, vigoureux et endurant, laboure le vignoble languedocien ; il monte d'un pied sûr les batteries alpines dans la montagne, il rend, à nos coloniaux, d'inappréciables services. Cet animal, sobre et moins têtu que la légende nous le donne à entendre, a fait longtemps la fortune du Poitou, de la Savoie et du Dauphiné ; or, la production mulassière subit actuellement une crise redoutable pour l'élevage français : en 1895, le recensement officiel accusait, dans notre pays, un total de 200.359 mules et mulets : on n'en trouvait plus que 171.136 en 1909.

Le Gouvernement, sur les instances de nombreux députés, s'est ému d'une aussi inquiétante diminution de « plébéiens, » préjudiciable, non seulement aux travaux de la terre, mais encore à l'intérêt de la défense même nationale.

Le 9 février dernier, le Ministre de l'Agriculture prescrivait à M. de Sevin, directeur du Dépôt d'étalons de Libourne, d'effectuer une minutieuse enquête dans les Charentes, le Poitou, le Jura, l'Isère et la Savoie, « sur la possibilité d'encourager la production mulassière au moyen de primes, de subventions ou de toute autre façon. »

Nous connaîtrons bientôt les observations judicieuses d'un technicien sur l'étendue de la crise, mais nous savons déjà les causes essentielles du mal : elles tiennent, sans contredit, à l'absence de reproducteurs appropriés ; elles tiennent aussi à l'exportation des meilleurs sujets, ainsi qu'à des conditions hygiéniques déplorables.

Même dans les centres autrefois justement renommés, comme Niort et Melle, on trouve des animaux tarés, en petit nombre d'ailleurs insuffisant, et dès qu'un baudet présente de réelles qualités, il est acquis au prix fort pour le compte de l'Amérique. Tel âne-étalon fut vendu 8.000 francs !

Les grands et beaux mulets du Poitou deviennent de plus en plus rares ; les *ateliers* sont de moins en moins fréquentés, et cette décadence est particulièrement affligeante dans ce pays qui tira, de l'industrie mulassière, de notables profits.

La Savoie, qui fournissait naguère à nos troupes de montagnes, d'excellentes têtes de bât, n'est pas dans un état plus prospère, bien que l'on puisse admirer les efforts de plusieurs sociétés, comme celles de Fiumet et Négère.

Nous en sommes réduits à recourir aux reproducteurs piémontais, dans le Sud-Est, tandis que le Sud-Ouest fait appel à ceux de Catalogne. Quelques spécialistes préconisent même l'importation des baudets du Haut-Nil, comme particulièrement susceptibles de régénérer une production atteinte par des vices congénitaux.

On estime généralement que l'intervention protectrice de l'Etat est des plus urgentes ; mais les avis diffèrent sur la manière dont elle peut le plus adroitement se produire. L'annexion aux Dépôts de remonte de baudets et d'étalons mulassiers serait fort mal accueillie des propriétaires qui redoutent la concurrence des établissements nationaux.

C'est seulement dans les régions où l'élevage du mulet n'existe pas, qu'on verrait avec intérêt une telle innovation ; mais il faut prendre garde de nuire à la race chevaline, et on ne peut favoriser le mulet que dans les localités qui se prêtent mal à l'élevage du cheval.

Le système des primes, dites d'approbation, d'une valeur variable selon le prix courant des animaux et les subventions à accorder aux juments mulassières, sont presque partout réclamées comme des moyens sûrs de réagir contre la disparition du mulet.

C'est, sans doute, dans cette voie que devra s'engager l'administration de l'Agriculture. Il importe néanmoins que la prime ne soit pas seulement une indication précieuse à l'acheteur étranger, et il sera prudent de prescrire que les animaux qui en bénéficieront devront rester dans le pays à la disposition des propriétaires.

La Commission départementale d'approbation pourrait être ainsi composée : l'Inspecteur général des Haras ; le Professeur départemental d'Agriculture ; un Représentant des éleveurs et le Vétérinaire départemental. Ce Comité agirait sagement en tenant compte, pour l'attribution des prix, de certaines conditions d'hygiène dans les ateliers et notamment de la création de paddocks. Il arrive, trop souvent, que les baudets sont laissés dans un état de saleté repoussante, et placés dans des locaux exigus, sans air et sans lumière, au grand préjudice des produits.

L'encouragement de l'Etat pourrait être prévu, sans aggravation à nos budgets. Si la loi du 29 mai 1874 ne prévoit pas de subvention aux propriétaires de baudets, la loi du 2 juin 189 attribue à l'élevage national un prélèvement de 1 0/0 sur les fonds provenant du Pari mutuel. De ce chef, l'administration des Haras reçoit environ 3.500.000 fr. par an.

Ne serait-il pas possible de distraire une faible partie de cette somme en faveur d'une industrie qui fait partie de l'élevage national et qui n'existe que par l'espèce chevaline ? Avec 80.000 francs on pourrait primer annuellement 50 baudets en Poitou, 15 dans le Jura, 40 dans le Sud-Est, non sans réserver une douzaine de mille francs pour les subventions à accorder aux juments mulassières poitevines, ainsi qu'aux ânesses suitées du Jura et du Sud-Est.

Je ne puis qu'indiquer ici sommairement les revendications des pays qui souffrent de la crise et je ne puis faire que l'esquisse d'un plan général de rénovation de l'industrie mulassière. Le mal a pris, depuis quelques années, une telle acuité, que le Parlement et le Gouvernement se verront dans la nécessité de s'inquiéter de l'avenir de nos précieux « plébéiens. »

FERNAND DAVID,
Député de la Haute Savoie.
Rapporteur du Budget de l'Agriculture.

DE M. BUELLET A M. JUILLARD

M. Buellet, préfet de la Corse, ainsi que nous l'avons annoncé, a été appelé à d'autres fonctions, et c'est M. Juillard, sous-préfet de Fontainebleau, qui le remplacera au Palais Lantivy.

L'ancien préfet de la Corse, qui vient de passer quelques jours à Paris, est de retour à Ajaccio où il restera une ou deux semaines ; nous ne voulons pas le laisser repartir, sans lui exprimer, dans le *Petit Bastiais*, tout le regret que nous cause son départ.

Les quelques mois passés au milieu de nous, M. Buellet, on peut l'affirmer sans crainte d'être démenti, les a employés au bien de notre département.

Nous ne saurions oublier que ce sont ses démarches qui ont amené la revision de ce travail de l'évaluation des propriétés non bâties, et que ses efforts ont été pour quelque chose, pendant la crise aigue que nous traversions il y a à peine quelques jours, dans cette décision prise par le Gouvernement de s'occuper enfin de nous.

Pour les journalistes, M. Buellet fut mieux qu'un administrateur distingué qui s'était épris de la Corse : il fut un ami. Un ami, auprès duquel, bien souvent, nous avons trouvé les conseils que son passé et sa vieille expérience de journaliste lui permettaient de nous donner et quelques encouragements moraux qui, avant lui, nous avaient toujours fait défaut à la Préfecture de la Corse.

Pour faciliter notre tâche M. Buellet avait tout fait, et aucun, parmi ceux de nos confrères qui approchèrent assez souvent l'ancien-Préfet de la Corse, ne pourra oublier l'aménité de son caractère, la bonhomie et la cordialité avec lesquelles il nous recevait tous.

C'est pourquoi j'ai tenu à le saluer avant son départ par quelques mots de respect et de sympathie.

M. Juillard, empressons-nous de le dire, arrivera à Ajaccio, précédé d'un cortège de louanges qui ne peuvent nous paraître exagérées, quand elles nous parviennent, par la voie des journaux appelés à combattre chaque jour sa politique, sinon sa personne. Administrateur distingué, homme courtois et affable, tels sont les éloges que lui décerne la presse de Seine-et-Marne, et cela nous permet de dire que le Gouvernement a fait un choix heureux. Il ne nous reste qu'à souhaiter que son séjour parmi nous soit plus long que celui de son prédécesseur.

Ajoutons, en terminant, que le premier acte de M. Juillard a été de conserver près de lui, M. Bertoin, chef de cabinet de M. Buellet.

---

190 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

II

LE FUYÉ DE PARIS

Le fils de Mme Maillochon se récria hypocritement :

— Moi !.. Et il d'une voix traînarde. Quelle abomination supposez-vous là, mademoiselle Suzanne ?

— Comment serez-vous si bien renseigné ?

— Je vous le dirai dans un instant... Mais quant à m'accuser, vous avez tort... Vrai de vrai ! Je vous le prouverai quand vous voudrez !

— Prouvez-le tout de suite en me nommant ce ne présentateur !... Je n'ai jamais fait ni à pouvantable !

— Pour cela, je suis de votre avis, dit-il d'un ton placide, en s'asseyant sur l'unique chaise de la chambrette.

D'une voix étouffée, Suzanne questionna :

— Qu'est-ce qu'il est ici ?..

— Une de mes amies, qui vous a rencontrée avec Mlle Pinaume.... Alors, n'est-ce pas, comme je vous ai toujours parlé beaucoup d'intérêt, je me suis renseigné, et c'est ainsi que j'ai pu découvrir le complot tramé contre vous.

Le Montmartrois, en parlant ainsi, disait une partie de la vérité. Léocadie n'avait pu s'empêcher de raconter ce qui était arrivé à Suzanne, pendant une visite qu'avaient faite à la demi-mondaine Rosalie et sa cousine Célestine. C'est par elles que Loulou avait bien vite tout appris et renseigné tout naturellement son amant. La tâche du misérable devenait dès lors relativement facile. Il était parvenu, au bout de quelques jours d'investigations, à retrouver la trace de Suzanne, et c'était lui qui, à l'instigation de Sidonie, avait dicté à Loulou, qui lui obéissait comme une esclave, les billets anonymes dont nous connaissons la teneur. Puis, un soir, Juliot, dont l'aplomb — nos lecteurs le savent — connaissait peu de limites, s'était demandé s'il ne pourrait pas profiter des circonstances. Le malheur annolit les âmes les plus farouches... Qui sait, cette fois, si la misanthrope qui l'avait méprisé consentirait à se montrer intraitable ? Au cas où elle s'humaniserait, Juliot, bon prince, trouverait le moyen d'étendre sur elle sa protection tutélaire, et peut-être irait-il même jusqu'à la soustraire à l'implacable vengeance de son alliée... Mais si, dans sa prudence persistante, elle le repoussait encore, tant pis pour elle !.. La guerre allumée se poursuivrait comme l'« Anglaise » le désirait, sans pitié, sans merci ! L'ancien coureur du vélodrome de Passy continua d'un air bonasse :

— Alors, je me suis dit : « Mon vieux Juliot, ce n'est pas parce que ton ancienne camarade Suzanne t'a mal reçu quand tu lui as offert ton amitié, que tu dois la laisser à la merci des canailles qui lui en veulent. » Et je me suis amené à la bonne franquette pour vous offrir mes petits services !

La jeune ouvrière répondit avec dignité :

— Je vous remercie, monsieur Maillochon... Je n'ai besoin de personne pour me défendre.

— Eh bien ! c'est ce qui vous trompe, ma petite Suzanne !.. Vous serez durement par ces misérables-là !

— Je m'adresserai à la justice !

— Ah ! ah ! Elle est bien bonne, celle-là ! Qu'est-ce que vous lui direz à la justice ?.. Quels indices lui fournirez-vous ?..

— Votre témoignage ! répondit la jeune fille avec une pâre ironie.

— Certainement, il vous est acquis ! répondit le Montmartrois en se grattant la tête... Mais, croyez-moi, il y a mieux à faire !.. Laissez-moi me mettre en travers des projets qui vous menacent... Laissez-moi vous protéger !

— Comment ?..

— Ça, c'est mon secret !.. Voyons, est-ce dit ?.. Acceptez-vous mes bons offices ?

Elle le regarda en face.

— Pourquoi viendriez-vous à mon secours ?

Il répliqua, les yeux dans les yeux de Suzanne :

— Vous ne devinez pas ?.. Pourtant, c'est facile !.. Parce que je vous aime toujours !

— Vous !.. fit-elle avec l'expression d'un insurmontable mépris.

Il grinça :

— Ah ! de quoi ?.. Dites donc ! vous n'allez pas recommencer, la jolie blonde, à me la faire au mariage avec le jeune rupin de jadis !.. Tout est rompu, mon gendre !.. Vous êtes seule dans la vie, et vous n'avez plus le choix ! Qu'est-ce que vous pourriez devenir sans moi ?..

— J'ai un refuge !

— Lequel ? questionna Juliot avec anxiété.

— La mort !

— Vous tuer !.. Bah ! ça se dit, mais ça ne se fait pas !.. Surtout quand on a votre âge et votre beauté !.. Et puis, il paraît que vous avez essayé... Pour ce que ça vous a réussi...

Souriouement, il s'avançait vers elle et fit mine de l'enlacer. Elle évita l'abominable étreinte. De ses yeux d'acier, le lovelace des boulevards extérieurs regardait la pauvrette, comme s'il voulait la fasciner et lui imposer la conviction qu'elle finirait tôt ou tard par tomber entre ses mains immondes.

Mais Suzanne, malgré le danger, gardait, au fond du cœur sa bravoure de race. Elle soutint sans effroi ce regard impitoyable et échappa au misérable, qui se préparait à risquer une seconde tentative. Elle ouvrit la porte.

— Sortez ! commanda-t-elle... ou j'appelle à mon aide !

Des pas retentissaient dans l'escalier. Le Montmartrois répliqua avec un rire plus atroce que ses menaces :

— C'est bon ! c'est bon !.. Je ne le presserai pas de force... Mais rappelle-toi ce que je t'ai dit autrefois !. Etaudra que tu y passes, la blonde !.. A bientôt !

Il parut, croisant sur le palier la ténébreuse de la maison maudite. La vieille, en le voyant sortir de chez Suzanne, se dirigea vers la chambre de sa pensionnaire.

— Déjà sort !.. glapit-elle. Voilà que vous recevez des hommes chez vous, maintenant !.. Vous savez, ma petite, ça augmente la location !

— C'est un bandit ! répondit l'enfant.. Un malfaiteur que j'ai chassé !

L'hôtesse riposta :

— C'est-à-dire que vous ne vous êtes pas entendus... Du reste, je sais à quoi m'en tenir sur votre compte !.. Vous ne travaillez plus !.. Eh bien ! ma petite, vous me paierez 60 francs par mois, ou vous déguerpirez de chez moi !

let. Tous ceux qui ont approché M. Bertoin ont pu apprécier ses brillantes qualités intellectuelles, le soin et la bonne grâce avec lesquels il reçoit chaque visiteur. Travailleur consciencieux, M. Bertoin est déjà au courant de toutes les questions corses, et M. Juillard ne pouvait trouver un collaborateur plus précieux.

PAUL VALOT.

LE RETOUR
1909

EXCURSIONNISTES

Hier soir, à 9 heures, aux accents de la *Lyre Bastiaise*, les excursionnistes Bastiais sont rentrés d'Ajaccio.

Ils sont revenus charmés de leur voyage, et enchantés de l'accueil chaleureux qui leur a été réservé par la Municipalité et la population ajacienne.

Heureux de pouvoir montrer aux Bastiais avec quel plaisir ils fêtaient leur arrivée, les Ajaciens leur avaient préparé une réception des plus enthousiastes qui contribuera, sans aucun doute, à rendre plus cordiales encore les relations entre les deux villes sœurs.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 6 juin, à 8 heures 1/2

Mosson,	Allier.
La Fête au Village Voisin,	Boieldieu.
La Vallée d'Ossan, valse,	Benoît.
La Mascotte, fantaisie,	Audran.
Rentrons Mimi,	Berniaux.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Retraite en Musique

Itinéraire du 6 juin

Longer la place Saint-Nicolas rue du nouveau port. Au bureau du port, tourner à gauche et revenir par la route du Cap Corse, Avenue Carnot, Boulevard Paoli, Rue Miot, rentrer.

Contributions Indirectes

Concours

Un concours pour l'emploi de préposé des Contributions indirectes aura lieu, au chef-lieu de chaque département et pour la Corse à Marseille, le 3 août 1911.

Peuvent y prendre part les jeunes gens âgés de moins de trente ans ayant accompli deux années de services militaires et libérés postérieurement au 30 août 1909, ainsi que ceux actuellement sous les drapeaux qui auront exceptionnellement droit à être disponibles au plus tard le 1er octobre prochain.

Les postulants se présenteront le programme du concours, ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir et tous autres renseignements utiles à la Direction des douanes à Bastia, 17, place Saint Nicolas, où ils devront se faire inscrire avant le 20 juin.

Les listes seront irrévocablement closes à cette date.

CULLETIN FINANCIER

Paris, 31 mai.

La liquidation s'est effectuée facilement malgré des reports un peu plus tendus, et les dispositions du marché restent très satisfaisantes. Comprendre à 96 40, la Rente Française se traite à 96.32 fin prochain. Au groupe des Fonds Etrangers, les Emprunts Russes et le Serbe ne font remarquer par la reprise assez importante. Les Etablissements de Crédit sont également en reprise. Le Crédit Foncier est à 929 ; les bénéfices nets du mois d'avril se sont élevés à francs : 1.493,809. Le Crédit Lyonnais s'avance à 1.402. Le Comptoir National d'Escompte est à 925 et la Société Générale à 790.

Sur 5.540, Valeurs de traction et d'électricité calmes. Les valeurs russes sont irrégulières. Reprise des titres cuprifères sur nouvelle de 1/8 du métal. Rio 1.744.

Au comptant officiel, l'action Caisse Hypothécaire Franco Argentine progresse à 519. L'obligation à 478 50 est demandée à 478.50.

En Banque, Québec Railway cote 357.

La Cie Secondaire des Voies Ferrées se tient à 304. Elle dispose de 2.800 wagons de marchandises pour remédier à l'insuffisance du matériel des grandes Cies de chemins de fer et aux besoins des grandes industries.

Fermeté de Nazareno y Anexas à 50 frs. L'obligation du Port de Rio de Janeiro donne lieu à un bon courant d'échanges à 450.50.

Tendance soutenue des Chemins de Fer Français.

AUTOUR DU « COLOMBO »

Nous lisons dans la *Défense Sociale de Cochinchine* :

Une juste récompense accordée aux principaux sauveteurs du Colombo, tel est l'épilogue de cette affaire qui faillit tourner au tragique.

On se souvient des faits : Dans les derniers jours de septembre, le paquebot Colombo, l'une des meilleures unités de la flotte stationnaire des Messageries Maritimes était assailli entre Saïgon et Haïphong par un de ces cyclones si fréquents dans ces parages. La tempête se montra d'une violence inouïe. Des événements indépendants de la volonté des chefs du bord, et dont nul, contrairement à ce qui a été dit, ne saurait être rendu responsable, rendaient peu après la situation du navire très périlleuse. Privé de sa force motrice, ne gouvernant plus, le *Colombo* s'en alla à la dérive...

Deux jours après, la petite île du Tigre située à 18 milles de Tourane offrait un abri momentané. Une chaloupe, montée par MM. Labeille, lieutenant ; Lecoq, commissaire ; Simonpietri, un jeune et courageux timonier du bord ; Devente, second-maître, et quelques matelots chinois, se détacha, par une mer démontée, allant porter à Tourane la nouvelle de l'événement.

Le Gouverneur général de l'Indo-Chine, reconnaissant *le réel* mérite de cet acte, vient d'élever au grade de chevalier du Dragon de l'Annam : MM. Labeille, Simonpietri et Devente.

Le Ministre de la Marine a décerné *en outre pour cet acte de courage* la médaille d'honneur en argent à cet enfant de Bastia, le matelot Simonpietri Ambroise, auquel nous adressons nos chaleureuses félicitations.

Mairie de Bastia

Le jeu de « Foot-Ball »

Nous Maire de la Ville de Bastia,

Vu l'article 97 de la loi du 5 avril 1884 ;

Attendu que le jeu dit « Foot Ball », tel qu'il est pratiqué actuellement, constitue un danger pour les passants et une cause de détérioration des appareils d'éclairage et des jardins publics,

ARRÊTONS :

Article 1er. — Le jeu de Foot-Ball est interdit dans les rues et places publiques.

Art. 2. — M. le Commissaire central est chargé du présent arrêté.

Vu pour exécution immédiate, en conformité de l'art. 95 de la loi du 5 avril 1884.

Ajaccio, le 29 mai 1911.

P. le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Signé : LAMBY.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CORSICA. — *Jeudi dernier, décédait à Corscia, à l'âge de 23 ans, Mlle Albertini Clotilde, qu'une douloureuse maladie ravissait à la tendre affection de ses trois frères.* Appartenant à une des plus honorables familles du canton de Calacuccia, elle était une de ces jeunes filles dont la vie, trop courte hélas ! ne fut qu'un tissu de labeur probe, de tendre affection, d'inlassable dévouement. Ses obsèques ont été l'objet d'une imposante manifestation de sympathie. La population toute entière de Corscia et une foule nombreuse accourue des villages environnants, des cantons d'Omessa et de Casinca, qui se pressait émue et recueillie autour du cercueil de la chère disparue, sur lequel étaient posées deux magnifiques couronnes, hommage pieux rendu à la défunte, a tenu à donner cette dernière marque d'estime à la jeune fille de bien que fut Mlle Albertini Clotilde.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Geronimi, curé de la paroisse, suivi d'une phalange de jeunes demoiselles de la Congrégation des Filles de Marie, dont le défunte faisait partie.

Le deuil était conduit par ses frères, MM. l'abbé Albertini, vicaire à Caccia, Albertini Félix, notaire, et vice-président du Conseil d'arrondissement de Corte, et Albertini Joseph, fonctionnaire, entourés de leurs parents.

Au sortir de l'église, un discours dont nous donnons le texte, a été prononcé par M. le docteur Ganeby Jean-Baptiste, un ami de la famille, sur le tombeau de la regrettée défunte.

Mesdames, Messieurs,

J'ai le douloureux devoir de venir, en qualité d'ami de la famille, adresser un suprême et dernier adieu à celle qui n'est plus, à Mlle Albertini Clotilde.

Au banquet de la vie, infortuné convive
J'apparais un jour et je meurs.

Ces deux vers, mesdames et mesdemoiselles, peuvent lui servir d'épitaphe, car, comme la rose qui s'ouvre le matin et se flétrit le soir, elle n'a fait que passer sur cette terre. Elle est partie sans songer, peut-être, que des ormeaux, dont elle borde le chemin, elle n'a passé que les premiers à peine. Ou demeure confondu et comme anéanti en présence de certains événements, que les faibles raisons de notre conception ne peuvent imaginer.

Minée depuis une vingtaine de jours par une implacable maladie, elle a supporté son mal avec une admirable résignation. Ni les soins affectueux et dévoués de ses frères qui l'idolâtraient, ni les secours des praticiens, rien n'a pu conjurer le fatal dénouement. Consciente de son état, ne se faisant aucune illusion sur sa fin prochaine, elle a vu venir la mort avec cette sérénité d'âme qui est propre aux caractères bien trempés. La prière sur les lèvres, exhalée en même temps que son dernier souffle de vie, elle s'est éteinte dans la paix du Seigneur, aux yeux des siens affolés. Et avec la rapidité de l'éclair, la terrible nouvelle se répandait dans le canton, causant une profonde tristesse à tous ses nombreux parents et amis. Hélas ! elle n'est plus. Elle a rendu son corps à la terre et son âme à Dieu. Pauvre Clotilde ! Pauvre fleur, que la mort démembre n'a pas craint de faucher en pleine éclosion, car elle n'était que dans son vingt-cinquième printemps de la vie. Elle a suivi le chemin de ses trois sœurs, dont l'aînée qui était l'épouse de M. Lorenzi Pierre, pharmacien à Calacuccia, a succombé à l'âge de 32 ans. Issue d'une des meilleures familles du canton de Calacuccia, la famille Albertini de Corscia, parente de Jean-Vitus Grimaldi et de Come Grimaldi, d'heureuse mémoire, Mlle Albertini était la fille du regretté Albertini Jacques Philippe, instituteur, la sœur du distingué vicaire de Corscia. M. l'abbé Albertini Pierre-Jean, du sympathique maire, M. Albertini Félix, remplissant actuellement avec honneur les fonctions de percepteur à Moroaglia, et de M. Albertini Joseph, fonctionnaire. Que vous dirai-je maintenant de la chère disparue ? C'était une jeune fille de bien dans toute l'acception du terme. Au sein de sa famille, elle se faisait remarquer par la vive tendresse dont elle entourait ses parents, par le souci des affaires de son intérieur, par sa générosité, dont elle faisait constamment preuve envers les déshérités du sort qui avaient recours à elle, et par le charme de son accueil. Caractère noble et élevé, foncièrement bon et probe, âme d'élite, généreuse, compatissante, douée des plus belles vertus humaines et des plus précieuses qualités du cœur et de l'esprit, jeune fille aimante et affectueuse, elle savait s'attirer les cœurs de tous ceux qui l'ont connue et approchée. Bonté inlassable, touchante modestie, zèle infatigable, profonde piété, voilà, mesdames, messieurs, voilà les rares qualités qui formaient l'apanage de cette créature d'élite, éminemment chrétienne qui disparaît à tout jamais d'ici bas. O mort inexorable, vous vous êtes acharnée impitoyablement sur le sort de la famille Albertini, frappée dans ses plus chères affections, par la perte de celle qu'elle adorait. O cruelle ironie du sort ! O mystères insondable ! Mlle Albertini s'est envolée au pays bleu, jetant ses trois frères dans un abîme de douleur, et emportant dans sa tombe les regrets unanimes de tous ses nombreux parents qui n'oublieront jamais l'affection et le dévouement constant qu'elle leur témoignait.

La disparition de celle que nous accompagnons à sa dernière demeure laisse dans sa maison un vide immense qui ne se comblera pas de si tôt.

O vous, mademoiselle, vous nous quittez pour aller habiter le champ de l'éternel repos, mais ce qui ne disparaît pas, ce sera votre souvenir. Et vous, messieurs les frères Albertini, brisés, anéantis par la douleur, inclinez-vous devant l'inflexibilité, courbez humblement la tête devant la fatalité qui vous a ravi votre tendre et chère sœur. Que ce témoignage de profonde et respectueuse sympathie qui se dégage de la foule immense, accourue des divers points du canton et même d'Omessa et de Casinca, pour apporter un juste tribut d'hommages et de regrets à celle qui n'est plus, puisse répandre un baume consolateur sur la plaie si vive de vos cœurs et adoucir ainsi votre cruelle douleur.

Adieu, Mlle Albertini, Allez reposer en paix. Allez recevoir la palme due à votre mérite. Allez rejoindre le royaume des élus qui, comme vous, ont contribué à traverser cette vallée de larmes, en prodiguant le bien par l'exemple, et en éclairant le monde par vos rares vertus.

Encore une fois adieu, ou plutôt au revoir dans un monde meilleur.

Cour d'Assises

Audience d'aujourd'hui :

Giustini Antoine-Jean vigneron à Nesa, meurtre.

Officier du parquet, M. Giacometti, substitut du Procureur général.

Défenseurs Me de Montera et de Monti-Rossi.

Petite Gazette

Naissance

M Ambrogi, président du tribunal civil de Calvi, est père depuis trois jours d'un gros garçon qui a reçu les prénoms de Jacques-André.

Nous présentons nos compliments à Mme et M. Ambrogi, et nous faisons des vœux pour le bonheur et la prospérité du charmant bébé.

Le temps en juin

Juin sera un mois assez variable, si nous en jugeons d'après les pronostics suivants :

Du 1er au 7, temps lourd et nuageux ; du 7 au 14 beau, mais du 9 au 12 et le 14 tendance orageuse et pluvieuse, du 9 au 12 mauvais temps sur mer ; du 14 au 21 *temps lourd et chaud avec chance* de pluie, orage, grêle et vent, notamment les 17-18, 20-21 ; amélioration de courte durée les 20-21 ; du 22 au 28, tempêtes sur mer ; du 22 au 30, situation météorologique profondément troublée, pluie, orages violents, vent, grêle, temps lourd et accablant, les 23, 26 amélioration les 24-27 orages et mauvais temps sur mer.

Troupes coloniales

Les sergents d'infanterie coloniale dont les noms suivent sont nommés sergents-majors : Ornano François-Antoine, du 1er sénégalais ; Agostini André, du 4e colonial ; Agostini Simon-Paul, du bataillon du Maroc ; Cipriani Jacques-André, du 4e ; Finocchi Albert, des secrétaires d'état-major, en Afrique équatoriale.

Sont nommés sergents, les caporaux : Cerati Jean, au bataillon du Maroc ; Beniolli François, du 4e ; Vittori Pierre-François, du 9e ; Nicolini Paul-Marie, du 1er sénégalais ; Ambrosini Jean-Baptiste, du 21e ; Grimaldi François-Marie, du 9e ; Poli Louis-Napoléon, du 2e tonkinois ; Cervoni Antoine, du 24e ; Gavin, Mathieu, du 4e ; Gambotti Paul-Martini du 23e ; Bianchi Mathieu-François, du 22e ; Poliori Jean-Baptiste, du bat. du Zinder ; Cristofini Paul-Jules, du 21e ; Pinelli Ange-Pascal, du 23e ; Pantalacci Antoine, du 11e ; Tavera Marc-Joseph, du 3e ; Arrighi Antoine-Marie, du 22e.

De plus en plus fort

Telle est la devise que devrait adopter le Grand Bar Sonvi.

Tout d'abord vous n'applaudirez pas mon opinion, mais lorsque vous saurez que M. Nicolas Sonvi, propriétaire du Bar, non content de servir aux clients du café Express, du chocolat Rapide, du thé Fumant, du punch Brûlant, vient d'inaugurer dans son établissement une autre boisson, toujours fabriquée par son Idéal Appareil, apte à tous les tempéraments et à toutes les boissons, boisson que tout le monde voudra boire et dont personne ne connaîtra le secret.

Cette boisson, qui ne sera autre que du consommé Express, ou autrement dit du bouillon consommé sera servie sur la terrasse du coquet établissement au prix modique de 20 centimes la tasse.

Applaudissez vous cette inauguration? Je l'espère, et n'avez pas tort.

A travers les revues

La « Revue Napoléonienne, » que dirige avec tant de compétence M. le baron Albert Lumbroso, docteur en droit, ancien bibliothécaire du prince Napoléon, continue à mettre au jour des documents inédits ou rares sur l'époque napoléonienne et les hommes de ce temps.

Cette Revue, fondée en 1894, a déjà publié des documents d'une importance capitale qui jettent un jour nouveau sur cette merveilleuse épopée.

Le prix de cette Revue est de 10 fr. par an pour les pays de l'Union postale. On peut s'abonner dans nos bureaux ou à la direction : Cass. Post. 188, Rome.

Avis

M. Negroni François-Vital, à Calacuccia, a l'honneur d'informer MM. les touristes et autres voyageurs devant excursionner dans les environs du lac de Nino, Col de Verggio, etc, ou devant se rendre à Erisa, Piana, Guagno-les-bains, Francardo, Corte, etc., trouveront des montures et des cabriolets façon anglaise, en suffisance et à des prix très réduits.

M. Negroni met également à la disposition des excursionnistes des guides très expérimentés et à même de pouvoir donner les renseignements les plus utiles et les plus intéressants.

Avis

Madame Orsete Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, (fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'Ile), adressez vous en confiance à la *Maison LABAUME AND Cie, 38, rue Sainte-Cécile MARSEILLE*

LA HERNIE

et les Déplacements des Organes

L'Appareil Viguier

Nous avons été les premiers à signaler à nos lecteurs l'importante découverte de M. C. Viguier, le jeune praticien, diplômé de l'Ecole d'orthopédie de Paris, et considéré à juste titre par le corps médical comme le jeune maître par excellence de l'art herniaire.

Nous pouvons affirmer que la Hernie est définitivement vaincue grâce à cet appareil ayant une résistance sans égale, souple, léger, se moulant sur le corps, permettant les travaux les plus durs de la campagne et ne gênant en rien. Dès son application le malade éprouve un bien-être inexprimable, il se sent rendre amusté, la hernie est refoulée, et par la propriété curative de cet appareil peut disparaître au bout de quelque temps.

Précisons : Qu'est-ce donc une Hernie ? C'est une simple dilatation de son anneau soit inguinal, crural ou ombilical ; l'anneau étant formé par des muscles fibreux, si ces derniers s'amincissent, l'anneau se trouve par là même agrandi, l'intestin sort, c'est la Hernie.

Toutes les personnes qui souffrent de : *Hernies, Descentes, Efforts, Déplacements des Organes*, etc., ont donc intérêt à profiter du passage de M. Viguier qui visitera les malades et fera lui-même l'application de ses appareils incomparables, de 9 heures du matin à 5 heures du soir :

à BASTIA : Hôtel de la Croix de Malte, 14, 15, 16 juin (jusqu'à midi).

à AJACCIO : Hôtel Dunpéin, 15, 16, 17 juin.

à ILE ROUSSE : Hôtel Degiovanni, 18 juin.

Bas à varices. Ceintures sur mesure, etc. Maison de vente : 5, Rue Carnier, à Nice.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00305

L'ASSAINISSEMENT de la Corse

Le Rapport Fernand David

Paris, 5 juin.

M. Fernand David, député de la Haute Savoie, rapporteur du projet de loi concernant l'assainissement de la côte orientale de la Corse, donnera lecture de son rapport, au cours de la réunion de la Commission de l'Agriculture.

Il est à peu près certain que ce rapport sera adopté sans aucune difficulté, ce qui permettra à M. Fernand David de le déposer sans retard sur le bureau de la Chambre.

AU TROCADÉRO

Paris, 5 juin2

M. Louis Martin, sénateur du Var a présidé aujourd'hui, au Trocadéro, la distribution des prix de la Société Protectrice des Animaux.

M. Louis Martin a prononcé un remarquable discours, qui a été très applaudi.

EN ITALIE

Inauguration du Monument à Victor-Emmanuel II

Ovation chaleureuse aux Aviateurs Français

Rome 5 juin.

Hier, a eu lieu l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Victor Emmanuel II

Le roi, la reine, ainsi que la Reine-Mère et toute la famille Royale assistaient à cette cérémonie qui a été imposante.

Toutes les troupes de la garnison, ainsi qu'un détachement de 5000 marins ont défilé devant le monument qui est grandiose.

Les aviateurs français assistaient à cette inauguration dans la tribune royale. La foule leur a fait une ovation des plus chaleureuses.

Hier matin, près de 3.000 associations, avec drapeaux et musiques, ont défilé devant la statue colossale du roi, et ont déposé des fleurs et des couronnes.

Les Souverains ont inauguré dans la même journée le pont monumental Victor Emmanuel, un des plus larges du monde.

L'affluence des étrangers à Rome est immense.

EN TURQUIE

DÉPART DE L'HÉRITIER PRÉSOMPTIF

Constantinople, 5 juin.

L'héritier présomptif de Turquie a quitté hier, Constantinople, pour se rendre à Paris, où il restera quelques jours.

L'héritier est accompagné de Abdoul Hak Ahmed, bey, ministre de Turquie à Bruxelles, de Nessib bey, son maître des cérémonies ; du colonel Djead bey du ministère de la guerre ; du docteur Behaeddin Shakir et d'autres membres de sa maison.

Après son séjour à Paris, l'héritier présomptif de Turquie se rendra à Londres pour représenter le Sultan aux fêtes du couronnement.

L'ÉPILOGUE de l'affaire d'Abbadie d'Arrast

Le retour du mari prodigue

Paris, 5 juin.

M. d'Abbadie d'Arrast a débarqué hier à Liverpool.

En descendant à terre, il a eu l'agréable surprise d'être reçu par sa femme, qui avait tenu à lui confirmer de vive voix qu'il pouvait en toute confiance reprendre sa place au foyer qu'il avait déserté.

LA COURSE Paris-Rome-Turin en aéroplane

L'état des lieutenants Lucca et Hennequin

Hyères, 5 juin.

L'état des deux officiers aviateurs s'améliore, surtout en ce qui concerne le lieutenant Lucca.

Quant au lieutenant Hennequin, ce qui le fait le plus souffrir, c'est la luxation du *poignet qui est très douloureuse.*

MARSEILLE

L'ARRIVÉE du Ministre des Travaux Publics

Marseille, 5 juin.

M Charles Dumont, ministre des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes, arrivera demain matin à Marseille. Il sera reçu à la gare par M. Grégoire, préfet des Bouches-du-Rhône ; le Maire de Marseille ; le Président et les membres de la Chambre de commerce.

Le Ministre sera accompagné de M. Chaumet, sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes, et de M. Charguéraud, conseiller d'Etat, directeur des voies et communications et de la navigation,

Un grand banquet sera offert, au palais de la Bourse, par la Chambre de Commerce, au Ministre et aux personnages qui l'accompagnent.

M. Charles Dumont examinera, dans la matinée, les projets des divers travaux qui sont à l'étude.

Dans l'après-midi, le ministre visitera les travaux du canal de Marseille au Rhône.

Le ministre repartira dans la soirée pour Paris, afin d'assister à la réunion du Conseil des ministres qui est fixée pour mercredi matin.

LES FÊTES DE VIENNE

Vienne, 5 juin.

Les grandes fêtes, qui ont commencé hier à l'occasion du centenaire de la Compagnie de pompiers de la ville, se sont terminées aujourd'hui par un grand banquet.

Ces fêtes ont été placées sous la présidence d'honneur de MM. Antonin Dubost, président du Sénat ; général Robert, gouverneur militaire de Lyon ; Henri Boncourt, préfet de l'Isère ; Brenier, député.

Les pompiers avaient organisé une superbe exposition de matériel servant à lutter contre l'incendie, et un grand concours auquel ont pris part plus de cinquante compagnies venues de tous les points de la France.

PARIS LES GRÈVES

Les Chauffeurs d'automobiles

Paris, 5 juin.

Les chauffeurs de taxi-autos, qui étaient en grève depuis quelques jours, ont repris ce matin le travail.

Au cours du grand meeting qui eut lieu hier, à la Bourse du Travail, les grévistes ont décidé de se livrer, sous peu, à une toute autre manifestation, si satisfaction ne leur était pas accordée.

AU SÉNAT

L'AVIATION

Paris, 5 juin.

Au cours de la séance de demain, les membres du groupe sénatorial de l'aviation déposeront une adresse de félicitations aux aviateurs qui ont pris part aux courses Paris-Madrid et Paris-Rome.

Le groupe a résolu de se joindre au groupe de l'aviation de la Chambre, pour obtenir que les crédits nécessaires à la liquidation du passé soient mis à la disposition du ministre de la guerre, ainsi que les crédits prévus pour 1911 afin de faire face aux besoins de la défense nationale.

ANNONAY

LES FÊTES MUTUALISTES

Paris, 5 juin.

De grandes fêtes mutualistes se sont déroulées hier et aujourd'hui, à Annonay, sous la présidence d'honneur de M. le Ministre du Travail, qui s'était fait représenter par M. Thibon, préfet de l'Ardèche.

Plus de quarante sociétés, musiques en tête, sont allées recevoir les autorités, à la gare.

Une ovation enthousiaste a été faite à M. Lairolle, député de Nice, l'apôtre infatigable de la Mutualité qui a donné une conférence très applaudie sur les idées mutualistes.

Les fêtes ont été clôturées par un banquet auquel assistaient aussi tous les sénateurs et députés de l'Ardèche.

DÉMÉNAGEMENTS
pour tous les pays

DÉPOT DE CADRES POUR MEUBLES
PRIX TRÈS MODÉRÉS
A. PADOVANI, 7, Route du Cap
BASTIA

AVIS DE DÉCÈS

Mme André Ghilini ; M. et Mme Joseph Graziani, née Ghilini, et leur fille ; Mme Claire Ghilini et sa fille ; M. Joseph Ghilini ; M. et Mme Joseph Ghilini et leurs enfants à Bastia et à Beaucaire-Nice, Mme veuve Jacques Ghilini et ses enfants, d'Ajaccio ; M. Antoine Graziani et ses enfants ; Mme et M. André Ghilini, substitut du procureur de la République et leurs enfants.

Les familles Ghilini (de Bastia, Marseille, Vescovato et Venzolasca,) Graziani, J.-Th. Marcelli, Marcheschi, Vecchi, Gentili, (de Marseille), Manfredi, Fabrizi, Franceschi, Giformini, (d'Ajaccio) ; A.-S. Alberini, Ph. Mancini, Luigi, Solari, Fusella, Poggi, Sacco, Finelli, Raffi, Sarrocchi et Pontevera ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR ANDRÉ GHILINI
Propriétaire

leur époux, père, grand-père, gendre, beau-frère, oncle, cousin et allié, décédé à Bastia dans sa 61e année, et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, 6, boulevard Saint-Angelo.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur
Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure
Devants incassables
depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

Sur demande, on envois des échantillons à l'intérieur.

N. B. On demande de bonnes culottières.

OUVERTURE de l'Hôtel du Tourisme à Zonza

Arrondissement de Sartene
GIUDICELLI SÉBASTIEN
Propriétaire

Altitude 800 mètres. — Centre d'excursions, à proximité des belles forêts de Zonza, des cols de Bavella, l'Ospedale, l'Incudine, etc.

L'*Hôtel du Tourisme*, nouvellement installé, offre tout le confortable moderne, chambres hygiéniques, salon de lecture, salle de bains. — Cuisine très soignée. — Prix modérés. — Arrangement pour séjour prolongé. — Guides attachés à l'hôtel. — Voitures pour promenade. — Garage pour autos.

Il existe dans la localité un bureau télégraphique.

Grande Corderie Parisienne

33 bis, rue de l'Opéra, BASTIA
Ph. FELCE

La seule Maison qui défie toute concurrence à qualité égale de cordages, ficelles en tous genres.

Travaux recommandés pour la spécialité de ses *outres en toile, bâches, tentes*, etc., exécutées par un maître voilier attaché à la Maison.

Notre devise est de faire de mieux en mieux

SERVICE DE VAPEURS
ARTHUR G. SOUTHWELL

Transport direct entre Bastia et les ports du Nord

Service régulier entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.

ARTHUR G. SOUTHWELL
BASTIA

VENTE PAR SUITE DE SAISIE-EXÉCUTION

Le jeudi huit juin 1911, sur les quais du Nouveau Port de Bastia il sera procédé par suite de saisie exécution et par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publique, *d'un treuil à vapeur.*

Le prix de la vente sera payé comptant sous peine de folle enchère.

L'huissier,
Jean SALVADORI.

L'Union

Compagnie Anonyme d'assurances contre l'Incendie, le Vol et sur la Vie humaine
Fondées en 1828 et 1829
Établie à Paris, rue Neuve Rihéri, Place Vendôme, 9

L'Union-Incendie est actuellement, de toutes les Compagnies françaises, celle dont l'encaissement est le plus élevé.

Le total des sinistres payés par l'*Union-Incendie*, depuis sa création, s'élève à *Trois cent soixante-dix-huit millions.*

Assurances sur la Vie entière
Mixtes, à terme fixe, dotales
Rentes viagères

Pour tous renseignements et tarifs, s'adresser au siège de la Compagnie, à Paris, ou à M. PÉRIER, agent principal, 29, Boulevard Paoli, à Bastia.

Les *BOUGIES*
L'ASTRE et *CÉLESTE*
Sont les meilleures

Le savon *extra pur*
LA « ROUE »
est incomparable.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Prix avantageux

Le vapeur *Saint-Pierre* arrivera à Bastia le 6 juin avec marchandises diverses et repartira le 8 pour Bône, Oran, Nantes, Le Havre et Anvers.

Tuilerie et Briqueterie MÉCANIQUES

USINES à FRANCARDO
F. CHARDON et Cie

Tuiles plates et rondes résistant à la gelée et à l'air salin

Briques creuses, pleines et pressée

Briques à planchers pour fers à T

Cairons et Marettes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,25, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.

Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc.

Envoi sur demande d'échantillons et prix

POUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planches, Madriers, Chevrons, Lézard, Lattes

Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

PRIX et Achats de toutes catégories,
Liac, Pissak, Teyrax, Gentiane

Matériaux de construction de toutes sortes

Prix et qualité défiant toute concurrence

Magasins de vente : BASTIA, 2, Avenue Carnot. CORTE, Nouvelle Traverse.

Un ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et la mise en emploi des matériaux.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ressorts artificiels.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

PRÊTS d'argent sur signature à long terme. 4 0/0. Ecrire à M. Isidor, bureau 1, Place de la Bourse, Paris.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
•JOSEPH LUCCHETTI•
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTE — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux noir ayant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — Ciments
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. — Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30


Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
de A. FOURNEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts: Pharmacies Ivigtz à Bastia, M. Istilli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Nigelois, Cours Napoléon, à Ajaccio.

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

ARGUS DE LA PRESSE
FONDÉ EN 1879
Le plus ancien bureau découpures de Journaux

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »
HECTOR MALOT (ZYTE p. 70 et 323).

« De ce fort montant d'articles de journaux que l'*Argus de la Presse* envoyait à Vallobra, matin et soir, un tiers environ était étranger; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues; les anglais, les allemands dominaient; ils étaient même les plus sérieusement faits. »
PAUL ALEXIS (VALLOBRA, p. 185-186).

« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos *Argus*, qui m'ont toujours rendu de réels services. »
(Lettre du marquis de Morès, 1893).

L'*Argus de la Presse* se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.
L'Argus lit 12.000 journaux par jour.
Ecrire: Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.
Adresse Télégraphique: ACHAMBER-PARIS.

Installation à Gaz
JEAN CENI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. B. MATTEI
à Bastia (Corse)
La Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier.

Quiconque possède
5 ARES DE TERRE
a intérêt et profit à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX / Des PRODUITS / Des PLAISIRS de la Campagne
En Vente Partout
et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Le Journal de la Famille
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE
CHEVEUX sauvés par

Les MALADIES de la FEMME
LE FIBROME

Sur cent femmes, il y en a 90 qui sont atteintes de Tumeurs, Polypes, Fibrome, et autres engorgements, qui gênent plus ou moins la menstruation, et qui expliquent les Hémorragies et les Pertes presque continuelles, auxquelles elles sont sujettes.
La Femme ne préoccupe pas d'abord de ces inconvénients, puis voit à coup le retour commencer à grossir et les maisons redoutées. Le Fibrome se développe peu à peu, il pèse sur les organes intérieurs, occasionne des douleurs dans le bas-ventre et les reins. La santé s'affaiblit et les pertes abondantes la forcent à s'aliter presque continuellement.
QUE FAIRE? A toutes ces malheureuses il faut dire et redire: Faites une cure avec
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY
qui vous guérira sûrement, sans que vous ayez besoin de recourir à une opération dangereuse.
N'hésitez pas, car il y va de votre santé, et soyez bien que la JOUVENCE de l'Abbé SOURY est composée de plantes spéciales, sans aucun poison, elle est faite exprès pour guérir toutes les Maladies intérieures de la Femme. Métrite, Fibrome, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Troubles de la circulation du sang, Accidents du RETOUR D'AGE, Vertiges, Étourdissements, Glaires, Vapeurs, Congestion, Varices, Phlébite, Hémorroïdes, etc., etc.
Il est nécessaire de faire chaque jour une injection avec l'HYGIÉNITYNE des DAMES. (1 fr. 25 la boîte.)
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY se vend 3 fr. 50 le flacon dans toutes les Pharmacies, 6 fr. 50 franco pour un flacon double.
20 fr. 50 adresse Pharmacie Ras. DUROSTIER, 1, place de la Cathédrale, Rouen.
(Notice et renseignements confidentiels gratis)
AUX AMIS DE LA CORSE
Loin d'avoir l'intérêt d'un simple boniment, l'indication officiel de la Corse, malgré ses prix modiques, renferme des renseignements complets, dignes à certains points de vue, inédits et compilés par des cartes et des itinéraires.
Voici ce que dit de la Corse encore gratis et France, cet simple document affranchi à 0.10 centimes, en spécimen d'une édition périodique, semblable hebdomadaire à la dernière en raison des augmentations et modifications continuellement apportées à nos publications éditées en nos presses.
A. CLAVEL, Editeur, 63, rue Saint-Lazare, à PARIS.

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).
Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 156 — MERCREDI 7 JUIN 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse ..... 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. — Autres Départ. 22 » | 12 » | 6 » — Union Postale, et autres Pays le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

L'Excursion des Bastiais à Ajaccio

LE CALENDRIER
Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 47 m. — Coucher, 6 h. 54 m.
Premier quart., le 3 — Pleine Lune, le 11.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Robert.
Fête de Demain : Saint Médard.

6 JUIN

Les Corses AUX COLONIES

Au moment où la France, sans se laisser intimider par les menaces de certains journaux étrangers, s'efforce de gagner à la cause de la civilisation les farouches tribus marocaines, il ne nous paraît pas sans intérêt de mettre sous les yeux des lecteurs du *Petit Bastiais* une page d'histoire relative à la conquête des possessions françaises de la Côte d'Ivoire.

Un de nos compatriotes, M. Colonna de Leca, joua à ce moment un rôle prépondérant. Aussi, en récompense de ses brillants services, le gouvernement français ne tardait pas à l'appeler aux délicates fonctions de Résident général de France à Porto-Novo.

Victime du climat meurtrier de cette contrée, M. Colonna de Leca succombait le 14 mai 1883, laissant trois jeunes orphelins qui sont aujourd'hui : M. Colonna de Leca, avocat à Marseille ; Mme Barbieri, dont le mari est médecin aux Martigues, et Mme Alfonsi, femme de notre excellent ami, M. Alfonsi, commis de marine au bureau de Bastia.

M. Colonna de Leca
Résident de France à Porto-Novo

Dans les premiers mois de l'année 1883, le petit royaume de Porto-Novo, accouant le joug de l'influence anglaise, se plaçait sous le protectorat de la France. C'est à M. Colonna de Leca que revient l'honneur de cette évolution politique, qu'il avait su préparer à force d'habileté et d'énergie.

C'est encore à lui que la France doit la cession du territoire de Kotonou, consentie, il y a quelques années, par le roi de Dahomey, et qui a ouvert au commerce français inclusivement tout le trafic de cette partie de la côte d'Afrique avec les tribus de l'intérieur.

M. Colonna de Leca a pris une part peut-être moins active et moins directe à l'établissement du protectorat français sur les petites Républiques Minas de Petit-Popo, Grand-Popo, Porto-Seguro, proclamé officiellement ces jours derniers; mais on peut dire à sa louange qu'il a rendu facile cette nouvelle extension de la puissance coloniale de la France dans le golfe de Guinée, grâce à l'influence légitime qu'il avait su prendre sur les populations et les souverains de cette côte, grâce à la confiance qu'il leur avait inspirée et grâce à l'exemple qu'il avait donné en faisant échec aux agissements et aux projets d'annexion des gouverneurs anglais.

M. Colonna de Leca n'aura pas eu la joie de voir parachever l'œuvre patriotique à laquelle il s'était voué depuis près de vingt ans. Il est mort le 14 mai, enlevé en quelques jours par un accès de fièvre bilieuse. Du moins il aura eu la consolation de planter le premier le drapeau français sur la terre de Porto-Novo, et de porter pendant quelques semaines le titre laborieusement acquis de résident de France.

A la suite de l'établissement du protectorat, le gouverneur de Lagos et le gouverneur général des possessions anglaises de la côte occidentale s'étaient rendus à Porto-Novo, en apparence, pour régler de concert avec l'autorité française, la situation des traitants anglais, en réalité pour créer des entraves à l'exercice du protectorat et essayer une fois de plus de gagner le roi Tofa à la cause de l'Angleterre.

C'est au milieu des pourparlers engagés avec les autorités anglaises, que M. Colonna de Leca a été frappé par la maladie qui devait l'emporter. Il est mort sur la brèche, et on peut le dire à l'honneur de sa mémoire... victime de son dévouement aux intérêts de la France.

M. Colonna de Leca était originaire d'une vieille et honorable famille de la Corse ; il était né en 1841, dans la petite ville de Vico, au milieu de ces robustes montagnards corses qui ont donné à la France tant de bons soldats, tant de hardis marins et de courageux explorateurs.

Il avait quitté son pays fort jeune pour s'établir sur la côte d'Afrique où il représentait dans le principe la maison Régis de Marseille, puis, plus tard, la maison Daumas, Bérard et Cie de Paris.

M. Colonna de Leca laisse à ses trois jeunes enfants un nom honorable dont ils peuvent être fiers. Sa mort prématurée a été un deuil pour sa ville natale où il se comptait que des amis, et une véritable perte pour la France qui avait trouvé en lui un agent aussi intelligent qu'énergique et dévoué.

LOUIS HENRICH.

Voici en quels termes élogieux la Société de géographie de Lyon a annoncé la mort de M. Colonna :

La Société de géographie de Lyon vient de recevoir la triste nouvelle de la mort de M. Bonaventure Colonna de Leca, son correspondant et agent commissaire de France à Porto Novo, emporté en quelques jours par une fièvre violente.


UNE VUE D'AJACCIO

L'EXCURSION

L'idée d'organiser des excursions à travers l'île est excellente et aura de très utiles conséquences à de nombreux points de vue.

Le Comité constitué à cet effet doit continuer son œuvre et préparer une autre excursion, celle de la Balagne, par exemple. Sans aucun doute, des comités similaires se formeront dans toutes les villes du département, et il sera ainsi facile aux Corses de mieux se connaître et de mieux connaître leur pays.

L'excursion d'hier comprenait 270 personnes : on n'est pas assez, mais il faut enregistrer comme un succès un pareil début.

Le Départ de Bastia

Dimanche matin, dès la première heure, une certaine animation se produisait en ville ; à cinq heures et demie les pas redoublés entraînants de la *Lyre Bastiaise* réveillaient les dormeurs. On se pressa à la gare où toutes les dispositions ont été prises par les soins de M. Fontaine, l'aimable directeur de la Compagnie, de M. l'inspecteur Boisnet et de M. Santi, chef de gare à Bastia.

Le départ a lieu à six heures très précises.

Le temps est beau, les excursionnistes très gais, tout fait prévoir deux très agréables journées.

L'arrivée à Corte

Le train entre en gare de Corte à neuf heures.

On n'a pas oublié, à Lyon, l'intéressante conférence qu'il fit l'année dernière sur les pays de la côte de Guinée. M. Colonna de Leca, avant d'être nommé gouverneur de Porto-Novo et chargé d'y assurer le protectorat de la France, habitait ce pays depuis 4 800 et semblait y être acclimaté ; mais on ne parvient pas à dompter la fièvre, et le nombre des victimes de ce climat est déjà considérable.

La mort de M. Colonna est une perte regrettable pour la Société de géographie et pour le commerce lyonnais qui avait déjà pu, par son intermédiaire, se créer des relations avec la Côte d'Or et même le royaume des Achantis.

(*L'Avenir des Colonies*).

Le cortège se forme, précédé de la *Lyre Bastiaise*, et se dirige vers la Mairie en jouant des allégros.

A la Mairie

En arrivant, sur la place de la Mairie, on salue la Municipalité aux sons de la *Marseillaise* et aux acclamations de la foule.

M. le docteur Moulan, premier adjoint au maire de Corte, souhaite la bienvenue aux excursionnistes Bastiais en termes chaleureux et particulièrement sympathiques.

Les paroles de M. le docteur Moulan sont accueillies par de très vifs applaudissements.

Devant la Statue de Paoli

On se porte devant la statue de Pascal Paoli, et là M. l'avocat de Monti Rossi prononce un discours patriotique qui soulève de frénétiques vivats.

A la Sous-Préfecture

De là, on se rend devant la Sous Préfecture, la *Lyre Bastiaise* joue de nouveau la *Marseillaise*, et M. Jouve, le sympathique sous-préfet de Corte, remercie en quelques mots touchants les membres du Comité Bastiais, ainsi que la *Lyre Bastiaise*.

Puis, les excursionnistes se répandent dans les divers hôtels et restaurants de la ville, qui avaient été très convenablement approvisionnés.

Le départ a lieu à midi. Sur toutes les gares du parcours, il y a foule et le passage des excursionnistes est chaleureusement salué.

Arrivée à Ajaccio

Bien avant l'arrivée du train spécial qui amène les excursionnistes, le cours Napoléon, l'avenue, la place et les quais de la gare sont envahis par la foule. Les édifices publics, les hôtels, cafés et restaurants sont pavoisés.

La Musique Municipale d'Ajaccio est sur les quais. On remarque en outre la présence de plusieurs membres du Conseil municipal, des notabilités et la plupart des Bastiais qui résident à Ajaccio.

Au moment de l'entrée en gare du train, la Musique Municipale joue ses hôtes d'un joli allégro. M. l'avocat Hyacinthe Campiglia et M. Salini, membres du Conseil municipal, s'avancent vers les arrivants, leur souhaitent la bienvenue, tandis que les chefs des deux musiques se serrent affectueusement la main aux applaudissements de la foule. Ce premier contact si empreint et si cordial est très remarqué par tous.

Le tour de la Ville

On sort de la gare ; le cortège se forme, la Musique d'Ajaccio, bannière déployée, ouvre la marche, puis la *Lyre Bastiaise* et les excursionnistes, ayant à leur tête MM. Campiglia et Salini et d'autres notabilités ajaccaines.

Les musiques alternent leurs pas redoublés ; sur tout le parcours la haie est dense, les fenêtres et balcons sont bondés de curieux.

A l'Hôtel de Ville

On arrive à l'Hôtel de Ville qui est splendidement décoré et pavoisé. La musique municipale salue la bannière de la *Lyre Bastiaise*, qui répond, et la foule, que l'on peut évaluer à cinq ou six mille personnes, enthousiasmée, applaudit et acclame les deux musiques. Les Bastiais, très émus de l'accueil qui leur est fait, remercient chaleureusement, et applaudissent la Musique d'Ajaccio

Les excursionnistes sont reçus dans le salon d'honneur par M. le docteur Vico, adjoint au maire, qui leur souhaite la bienvenue au nom du Conseil municipal.

Puis arrivent les hauts fonctionnaires, les conseillers municipaux, le président de la Chambre de commerce, le Commandant de la marine, les officiers de la garnison, etc.

La salle du lunch présente un aspect féérique, grâce à la direction de M. Arbori. Les bouchons sautent, le champagne pétille dans les verres, les gâteaux et les friandises circulent, les deux musiques fraternisent, un entrain cordial règne parmi tous.

Les Discours

M. le docteur Vico se lève, le silence se fait immédiatement, M. l'Adjoint au Maire s'exprime ainsi :

Discours de M. Vico, adjoint

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de vous exprimer les souhaits de cordiale bienvenue du Conseil Municipal et de la ville d'Ajaccio.

L'aimable idée que vous avez eue de venir nous visiter, en nombre aussi important, nous a vivement touchés et nous a causé le plus réel plaisir, car des manifestations de ce genre sont bien faites pour resserrer encore les liens d'étroite fraternité qui unissent la ville de Bastia à celle d'Ajaccio.

Je fais des vœux pour que votre séjour parmi nous vous soit des plus agréables, pour que le beau temps favorise vos excursions

...en Sébastien et à la Porte, sur la route de Sarrasinières, le long de notre golfe incomparable.

A la maison Impériale, dans notre Musée, dans les salons de la Mairie, vous verrez quelques souvenirs napoléoniens que nous conservons pieusement comme des reliques sacrées. Le nom de la plupart de nos rues, les monuments de nos places publiques, tout va vous rappeler le souvenir de la famille Bonaparte et de notre immortel Empereur à la puissance duquel le peuple Ajaccien a voué cette fidélité admirable, de cette ardeur qui fait son honneur même.

Aimables visiteurs, je bois à votre santé et à votre bonheur. Je remercie tout particulièrement les organisateurs de votre promenade à Ajaccio. J'adresse un fraternel salut à nos Collègues du Conseil Municipal de Bastia, l'hommage de notre chaude sympathie à notre Maire si dévoué, à notre ami Auguste Gaudin.

Je bois à la prospérité et à l'union des deux Villes sœurs, à la grandeur de la Corse et de la France.

Ce discours est fréquemment coupé par de vifs applaudissements, et la fin en est soulignée par de chaleureuses acclamations.

Discours de M. Padovani

M. Mathieu Padovani, vice-président du Comité d'organisation, répond à M. le docteur Vico en ces termes.

Monsieur l'Adjoint,
Mes chers Compatriotes,

En l'absence du président de notre comité d'excursion M. Gaudin, maire de Bastia, qui a été obligé de se rendre en Italie, et comme vice-président de ce comité, je suis heureux de porter le salut fraternel des Bastiais aux enfants d'Ajaccio.

Nous sommes venus pour visiter et admirer la ville coquette qui fut le berceau du Grand Homme, et, j'en suis sûr, nous en emporterons le meilleur souvenir. Aujourd'hui que les chemins de fer, passant à travers les hautes montagnes et par-dessus les vallées profondes, raccourci la distance qui nous sépare, Ajacciens et Bastiais nous devons nous voir et nous fréquenter pour mieux nous connaître, et par conséquent, pour nous aimer.

Nés sous le même ciel d'azur, au pied des mêmes monts et cernés par la même flot, nous avons les mêmes joies, les mêmes besoins et les mêmes peines.

Il n'est point de gloire Corse que n'enregistre chacun de nous, quel que soit le lieu qui nous a vus naître, et sur ce point, nous nous sommes trouvés unis toujours et partout dans le même élan patriotique.

Élargissons la sphère de notre patriotisme insulaire. Travaillons pour le bien de tous, et réjouissons-nous toujours de ce qui peut faire le bonheur de chacun de nous. Ayons pour idéal la prospérité de notre chère île, et qu'il n'y ait plus de gens d'au-deçà les monts ni d'au-delà, mais seulement et toujours des frères Corses et des Français.

Vive Ajaccio! Vive Bastia! Vive la Corse! Vive la France!

Le toast de M. Padovani est très applaudi.

Allocution prononcée par M. Fumaroli,

M. Fumaroli, directeur de l'école de la haute-ville, prend à son tour la parole.

Mes chers Concitoyens,

Ce jour-ci est un jour heureux pour nous; depuis longtemps nous désirons vous témoigner toute notre sympathie; depuis longtemps, nous désirons prouver que Bastia et Ajaccio sont deux villes sœurs. Notre geste et notre accueil le prouvent suffisamment, et désormais personne n'osera dire le contraire. Ne fut-ce que pour ce motif, le résultat de notre excursion est déjà très beau.

Je ne suis pas né à Bastia, mais j'y réside depuis vingt ans: c'est vous dire que je puis en parler en connaissance de cause. La Bastiais est gaie de bonne compagnie, d'un commerce agréable, gai et doux.

Mes chers Concitoyens, notre arrivée à Ajaccio dit assez et me dispense de longs développements. Aussi, vais-je à la recherche d'un mot qui résume ce que j'ai dans le cœur. Il y a quelque temps, en chantait dans nos rues:

« O mes amis, comme bien haut:
» Vive la ville d'Ajaccio! »

Je réclame volontiers ce cri, et j'ajoute merci et au revoir!

On applaudit M. Fumaroli à plusieurs reprises.

Discours de M. de Monti-Rossi

M. l'avocat de Monti-Rossi clot la série des discours en ces termes:

Puisque je dois à l'extrême obligeance des membres du Comité de l'excursion, malgré que je n'ai eu le privilège de l'être, l'honneur inattendu, le grand honneur de les représenter aujourd'hui devant vous, qu'il me soit permis, tant en mon nom personnel qu'au nom de tous les Bastiais, réunis à cette heure, en ce lieu, de vous remercier, M. l'Adjoint, des paroles éloquentes que vous avez prononcées et de vous prier d'agréer et de faire agréer par tous les Ajacciens, tous ensemble, le témoignage ardent de notre respectueuse sympathie et l'assure de notre vive gratitude.

L'accueil que vous nous avez réservé nous a profondément émus, nous a profondément touchés. Il fut très noble et très beau et très enthousiaste. Si cent fervents orateurs dévoraient nous-mêmes qui avons été l'objet de cette flatteuse distinction, nous aurions pu croire qu'il a été trop beau, trop enthousiaste pour être vrai. Mais, Messieurs, ce n'est aucunement vous visait, et alors, rien ne nous étonne. Nous vous savons, Messieurs, capables des meilleures choses. Vous savez combler les espoirs les plus chimériques, réaliser les espoirs les plus doux.

La nature a fait de votre pays un paradis terrestre, elle vous a donné le climat le plus beau, le ciel le plus bleu, les sites les meilleurs. Des milliers de touristes viennent chaque année s'y reposer. Quand on y arrive on se sent tout de suite rempli du vif regret d'avoir à le quitter, toujours trop tôt.

Et aujourd'hui, vous avez dépassé les charmes de votre nature. Par vous-mêmes, par votre affabilité et votre courtoisie, vous avez su agir plus profondément sur nos esprits et sur nos cœurs.

Et nous, qui étions venus pour goûter le charme qui se dégage de votre ville et de ses environs, nous partirons demain, n'ayant qu'une très vague idée de ses beautés et de ses charmes, parce que nous sommes sous l'ineffable et absorbante impression de votre grandiose réception. Ainsi, vous avez obtenu une belle victoire. Comment s'en étonner, quand on sait que c'est votre propre ville que la victoire a choisie un jour pour se matérialiser et s'immortaliser, sous les traits d'un Grand Homme, sous les traits du Grand Napoléon.

Nous nous réjouissons de tout cœur, de vos premiers résultats, mieux encore, nous vous les envions. Et puisque, il vous a plu, M. l'Adjoint, de vanter notre idée et la beauté de notre exemple, qu'il nous soit permis de vous dire que nous vous attendons bientôt à Bastia. Nous saurons vous y réserver une réception aussi cordiale et aussi enthousiaste que celle que vous nous avez vous-mêmes réservée. Est-ce trop dire, peut-être? Ne m'en voulez pas cependant de cette prétention due à mon ardeur juvénile. Voyez-y seulement l'intensité du plaisir que nous avons éprouvé chez vous, l'intensité du plaisir que nous aurons à vous recevoir chez nous. Voyez-y surtout l'ardente volonté de faire en sorte, qu'ainsi les villes de Bastia et d'Ajaccio soient désormais deux villes sœurs, unies et solidaires, toujours et quand même!

Vive Ajaccio! Vive Bastia! Vive la Corse!

Les paroles de M. de Monti-Rossi sont couvertes d'applaudissements.

A la Préfecture

Cette belle réception prend fin à cinq heures. De l'Hôtel de Ville on se rend à la Préfecture. La *Lyre Bastiaise* joue la *Marseillaise*, puis va se placer dans le kiosque de la place du Diamant, suivie de monde, et où les gentilles Ajaccciennes se trouvaient très nombreuses pour donner une suite véritablement agréable à cette réception.

Le concert de la *Lyre Bastiaise* a été très goûté et a valu à nos musiciens des félicitations et des applaudissements.

Gondre, pas redoublé,	Abbrieu.
Loin du Pays, ouverture,	Meister.
Lucrezia Borgia, variation pour clarinette,	Dominetti.
Les Cloches de Corneville, fant.,	Planquette
Térésita, valse,	E. Lvix.

Après le concert, la *Lyre Bastiaise* et la Musique Ajaccienne se sont rendues au Café d'Ajaccio, où un apéritif leur a été offert par la municipalité.

La Soirée

Les excursionnistes s'éparpillent dans divers hôtels. L'Hôtel Solferino, malgré ses agrandissements, n'a pu recevoir tous les hôteliers qui s'y étaient rendus.

Toute la soirée, la ville a présenté une animation extraordinaire; les terrasses des cafés Étoile, Londres, Ajaccienne et Berlitz ont fraternisé jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

DEUXIÈME JOURNÉE

Dans la matinée, les excursionnistes ont visité la maison Bonaparte, les monuments et les établissements, les églises; quelques-uns ont fait des excursions en Salario, à la Punta, sur la route des Sanguinaires, dans les environs et pittoresques de la ville. Ils ont rencontré partout l'accueil le plus gracieux et le plus empressé. Ceux qui n'avaient pas revu Ajaccio, depuis plusieurs années, ont constaté les progrès qui ont été réalisés, les embellissements et les améliorations qui rendent le séjour si agréable. Pour ceux qui y arrivaient pour la première fois, l'aspect du golfe a été un enchantement et on a bien regretté que leur court séjour ne leur ait pas permis de tout visiter. Aussi le départ se prononça-t-il de façon à manquer la prochaine excursion.

Le Départ

A midi, les clairons de la *Lyre Bastiaise* annoncent l'heure du départ.

Les excursionnistes se réunissent sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et précédés de la *Lyre Bastiaise*, descendent le Cours Napoléon et se rendent directement à la gare.

Sur tout le parcours, une foule nombreuse se presse enthousiaste et, les cris redoublent: « Vive Bastia! Vive Ajaccio! »

Les fenêtres et les balcons sont garnis de spectateurs.

La place Abbatucci est noire de monde.

Aux abords de la gare, la population est massée, et au moment où le train s'ébranle, une formidable acclamation retentit: « Vive Bastia! »

A Vizzavona

Le train entre en gare de Vizzavona à 3 heures et quart.

Une halte d'une heure permet aux excursionnistes d'admirer les beautés de ce site merveilleux, et de se rafraîchir aux divers restaurants.

L'Arrivée à Bastia

A 9 heures, les excursionnistes arrivent à Bastia.

Un grand nombre de personnes se trouvent à la gare pour les recevoir, et le cortège fait son entrée en ville, aux accents de la *Lyre Bastiaise*.

Le groupe se dirige au siège de la Société musicale, où une dernière acclamation salue nos vaillants musiciens.

Cour d'Assises

Présidence de M. Aubert, conseiller

Audience du 6 juin

Meurtre

Giuntini Antoine-Jean est accusé d'avoir à Nessa, le 6 janvier 1911, tué, à l'aide d'un coup de couteau, le jeune Napoléoni Dominique André, dans les circonstances suivantes:

Acte d'accusation

Le 8 janvier 1911, vers 6 heures du soir, à Nessa, canton de Muro, arrondissement de Calvi, l'accusé Antoine-Jean Giuntini entrait dans la buvette du sieur François-Xavier Orsini où se trouvaient réunis les sieurs Michel Tommasini, Auguste Luciani, Frédéric et Dominique-André Napoléoni. Ce dernier en apercevant Giuntini s'avança immédiatement vers lui et l'invita à offrir une consommation aux personnes présentes. Giuntini refusa en disant qu'il n'avait pas d'argent. Aussitôt Napoléoni qui paraissait ivre, le saisit par la poitrine et par deux fois le projeta sur des sacs de blé qui se trouvaient dans la salle. Vivement Giuntini le prit de la laisser tranquille et d'avoir quelque respect pour son âge. Napoléoni le poussa vers la porte et le mit dehors. Plusieurs témoins étant accourus virent Napoléoni lancer un coup de pied à Giuntini, qui au parapluie de la colère le frappa alors au ventre avec son couteau. Le coup fut porté avec une violence telle que l'aorte abdominale fut sectionnée et Napoléoni succomba rapidement à l'hémorragie interne qui s'en est suivie. L'accusé qui n'est constitué prisonnier trois jours après le crime reconnaît avoir donné volontairement la mort à la victime, mais il prétend s'être trouvé en état de légitime défense. Il soutient avoir frappé au moment où Napoléoni le serrait fortement à la gorge. Ce système de défense est démenti par tous les éléments de l'information et notamment par les dépositions des témoins Luciani et Nicoleti.

M. Giacometti, substitut du Procureur général, occupe le siège du ministère public.

Me de Rocca et de Monti-Rossi sont assis au banc de la défense.

Me de Casalta et Moretti se constituent partie civile au nom du père de la victime.

Interrogatoire

L'accusé déclare être décoré de Mérite Agricole, reconnaît qu'il a dans sa vie, subi trois condamnations plutôt insignifiantes. Mais, ce n'est qu'un moment où, il a vu ses jours en danger, qu'il a porté un coup de couteau à Napoléoni, pour se dégager de son étreinte.

Les Témoins

Luciani Auguste. — Le 8 janvier, j'étais dans la buvette de Giuntini, quand survint Napoléoni, voulant l'obliger à payer nos consommations. Il s'y refusa. Napoléoni le saisit par la veste et la renversa sur des sacs de blé. Giuntini se relevant, quitta la buvette, mais Napoléoni le suivit dans la rue. Napoléoni frappa et moi étant accouru sur la porte de l'établissement, vîmes, à quelques pas de là, Napoléoni porter un coup de pied à Giuntini, puis reculer de quelques pas. Giuntini marcha alors sur Napoléoni qui revint vers la buvette en criant: « Je suis mort. » Il avait reçu au ventre un formidable coup de couteau. Il expira aussitôt dans nos bras.

Les autres témoins confirment leurs dépositions écrites.

La Partie Civile

Me de Casalta en son nom et au nom de son confrère Me Moretti, demande la condamnation de Giuntini qui a tué sans nécessité, puisque Napoléoni n'avait pas d'arme et ne pouvait menacer sa vie.

Réquisitoire

M. Giacometti, substitut du Procureur général, soutient l'accusation et demande un verdict sévère.

Les Plaidoiries

Me de Monti-Rossi présente le premier la défense de Giuntini qui n'a fait que repousser une agression inqualifiable et défendre ses jours menacés.

Me de Montera intervient, à son tour, en faveur de l'accusé, qui a agi en cas de légitime défense.

LE VERDICT

Reconnu coupable de meurtre provoqué, Giuntini est condamné à 7 ans de prison.

Audience d'aujourd'hui:

Taddei Jean-Sylvestre, et Orsini Sauveur, de Bustanico, meurtre et tentatives de meurtre.

Officier du parquet, M. Pommier, avocat général.

Défenseurs Me de Montera et de Varalla.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. SCHER, 1er prix Prague

Programme du 6 juin 1911

Apéritif de 5 à 7 heures

Petite Bibliothèque,	Soucot.
Les Sirènes,	Waltenfeld.
Les Cloches de Corneville,	Planquette.
Lucknow, trio,	Delibes.
Quand l'Amour meurt,	Crémieux.
Sentinelle perdue,	Cézanne.
Tout en rose,	Dodat.

Soirée à 8 heures et demie

Paradis des Oiseaux,	Hotich.
Toujours en jamais,	Waltenfeld.
Les Noces de Jeannette,	Massé.
La Chanson à Marinette,	Tagliafico.
Le Barbier de Séville,	Rossini.
Vieilles Chansons et vieux airs français,	Brunold.
Les Yeux joyeux,	Faé.
Werther,	Massenet.
Espana,	Chabrier.
Sur le Lac,	Soucek.
Marche des Chauffeurs,	Bosc.

COQUETTE & CYRUDIARD

LES INTIMES. — Les membres du groupe ayant remarqué à Saint-Florent, sont priés de vouloir bien se réunir au siège social, ce soir, à 8 heures et demie, à l'effet de voter des félicitations à la population Saint-Florentaine pour le merveilleux accueil fait à notre groupe, ainsi qu'à l'Amicale du Cap de l'Ormeau, pour son télégramme de saluts fraternels, et décider la date de la prochaine excursion.

Necrologie

Monsieur André Ghilini

M. le capitaine au long-cours André Ghilini s'est éteint dans sa soixante-unième année, enlevé à l'affection des siens par une maladie qui, après longtemps le faisant souffrir et exigeait des soins continuels. Mais, hélas! ni les soins de toute sa famille, ni les efforts de la science n'ont pu arracher le mal.

Appartenant à une honorable famille de notre ville, il avait, comme tant de ses concitoyens la passion de la mer. Il obtint vite le brevet au long-cours et débuta dans la Cie Valery, puis passa aux Messageries maritimes; il fit les lignes de Madagascar, Afrique orientale Indes Extrême-Orient, Australie; en dernier lieu, il commandait l'une des plus belles unités de cette Compagnie.

Il avait quitté le service, il y a six ans.

C'est au moment où il pouvait goûter une vie paisible et reposée, légitimement acquise par une quarantaine d'années de navigation, que cet habile et expérimenté marin a été frappé. Pourvu jeune encore de commandements importants, il avait eu une carrière heureuse. Les directeurs des compagnies de navigation avaient en lui une grande confiance et lui avaient manifesté leurs sympathies en toutes circonstances. Son habileté, son sang-froid, sa bravoure étaient connus dans ce grand milieu maritime qu'est Marseille où tant de nos compatriotes occupent les plus belles situations. Lorsqu'on parlait du commandant Ghilini, on ne le faisait qu'avec une certaine admiration.

Maintenant, épouse et enfants chéris le pleurent amèrement. Eux, vers qui allaient toutes ses pensées pendant ses longs et pénibles voyages, ont assisté, impuissants, à son agonie: ils sont aujourd'hui plongés dans la plus grande désolation.

Une affluence considérable de parents, d'amis, de camarades a escorté sa dépouille mortelle jusqu'à l'église Sainte-Marie où a été donnée l'absoute.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. les capitaines Lequente, Liparelli, Poggi, Tartarini; la bière était portée par six marins. D'autres marins portaient des couronnes offertes par la famille et les amis.

Le deuil était conduit par MM. Ghilini, Graziani, et d'autres parents.

L'inhumation a été faite dans le beau caveau de la famille Ghilini.

A toute cette famille en deuil, nous adressons notre part de sincères regrets et nos affectueuses condoléances.

Palmes Académiques

Sont nommés officiers de l'Instruction publique.

MM.

Bidali Edmond-François-Pierre, caissier à la trésorerie générale à Marseille.

Clementi Nicolas Antoine, professeur de musique à Marseille.

Gori Léon-Célestin, sous-chef de bureau à la société du gaz de Paris.

Maglioli François Joseph, avocat à Constantine.

Rully François, capitaine en retraite, président de société de préparation militaire à Gonfaus.

Sanguineti Jules, publiciste à Bordeaux

Sont nommés officiers d'Académie,

MM.

Salvatelli Jules François, commis du contrôle des chemins de fer à Paris.

Albertini Jean-Vitus, avocat, conseiller général de la Corse, à Albertacce.

Antona Dominique, chef de section principal à la manufacture des tabacs de Nice.

Armani Jean, homme de lettres, à Sisteron.

Bideri Mathieu-Joseph, percepteur des contributions directes à Ligny-en-Cambrésis.

Bortoni Jean-Baptiste dit Calvesius, publiciste à Toulon.

Capitoli Pierre-Joseph, imprimeur à Ajaccio.

Le docteur Costa Paul Jean-Barthélemy-Augustin, médecin à Cannes.

Citoni Charles-Philippe-Nicolas-Simon, commissaire de police adjoint à Nice.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 6 juin

Thermomètre. — 7 heures + du matin 19 5 à midi 20 5 + 4 6 heures du soir + 18°6. Maxim + 22 5. Minim + 14 6.

Baromètre. — 7 heures du matin, 768 mm. à midi, 766 mm., 6 heures du soir, 767 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel: le matin, Couvert.
l'après-midi, id.

Courageux sauvetage

Dimanche soir, le jeune Antoine Giacomoni s'amusait à pendre ses filets au bord de la mer, au Vieux Port quand tout à coup il fit un faux pas et glissa dans l'eau.

L'infortuné garçon disparut en poussant des cris, et se serait infailliblement noyé, si le douanier Henri Morellini, de service sur les quais, n'avait entendu ses appels désespérés.

Sans une minute d'hésitation, le courageux douanier se porta au secours du malheureux enfant.

Tout habillé, il plongea, et put heureusement ramener sur la rive la jeune imprudent qui ne donnait plus signe de vie.

M. Morellini s'empressa de lui prodiguer les soins les plus empressés, et quelques minutes après le jeune Antoine Giacomoni, revenu complètement à la vie, put se rendre chez ses parents.

Il est inutile d'insister sur la courageuse attitude du brave douanier Morellini, et nous voulons espérer que ses chefs ne laisseront pas sans récompense un si bel acte de dévouement.

Dispute

Une dispute s'est élevée dimanche soir, dans la cantine du sieur G., entre les nommés B. F., maçon, P. A., charretier, et G. P., maçon, qui en vinrent bientôt aux mains.

Une quadruple contravention a été dressée contre la propriétaire et les consommateurs.

Accident

Le nommé Cirioli Antoine, journalier, âgé de 16 ans, est tombé de cheval dans la rue Droite, et s'est cassé la jambe droite.

Il a été transporté à son domicile, rue du Lycée.

Tapage nocturne

Procès-verbal a été dressé contre plusieurs noctambules qui ont été rencontrés dans la rue du Lycée, en état d'ivresse manifeste, faisant du tapage et troublant ainsi la tranquillité publique.

Ivresse

Procès-verbal a été dressé contre le nommé R. F., 20 ans, pour avoir fait du tapage dans la rue des Terrasses.

R. F. qui était en état d'ivresse a été conduit au poste pour y cuver son vin.

On demande

Jeunes filles comme apprenties.

Fabrique de bouchons liège, au Bois de Boulogne, Route du Cap.

Avis

On demande à engager d'urgence, au mois, et pour longtemps, sur bonnes références, un vigneron sérieux, assez jeune, de préférence marié, capable de diriger les travaux agricoles.

Ecrire à M. Casanova à Macinaggio.

A vendre

400 hectolitres de vin environ, titrant quatorze degrés.

S'adresser à M. Mathieu Grimaldi, à Quercitello par Castellare.

ETAT-CIVIL

Naissances.

Colombani Louis-Aimé.

Mariages.

Doddoli Joseph, tailleur d'habits, de Furiecchio (Italie), et Gasperini Marie-Louise, tailleuse, de Bastia.

Décès.

Ghilini André, capitaine au long-cours, 60 ans, de Bastia.

Cara Graziella, 3 ans, de Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00307

BOURSE DE PARIS

	3 juin	6 juin
Rentes de 3 0/0 anciennes	96.00	96.10
— de 3 0/0 amortis.	96 25	96 60

ex-coupon.

Communales 1899

Les obligations portant les numéros 83 528 et 293 843 sont sorties remboursables chacune à *cent cinquante mille francs*.

Foncières 1909

L'obligation portant le numéro 1 071 087 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

UN ARTICLE sur la Corse

Paris, 6 juin.

Le journal le *Temps* publie aujourd'hui, un grand article de M. Fernand David en faveur de la Corse.

« Maintenant, dit-il, que mon enquête est terminée, il s'agit de passer aux actes.

» Le Gouvernement et le Parlement vont faire leur devoir, devoir qui s'impose à la France, au nom du grand principe de la solidarité nationale.

» Aux Corses aussi, à faire le leur. »

Conseil des Ministres

Paris, 6 juin.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront, demain matin, à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La Question Corse

C'est au cours de cette réunion que sera discutée la question des divers projets sur la Corse qui seront déposés sur les bureaux des Chambres.

Nouvelles Militaires

Le Chef de Cabinet du Ministre de la Guerre

Paris, 6 juin.

Le *Journal Officiel* publiera demain le décret nommant le général Delétoille, comme chef de cabinet du Ministre de la Guerre.

Tirages financiers

Ville de Paris 1898

Paris, 6 juin.

L'obligation portant le numéro 4.899 est sortie remboursable à *deux cents mille francs*.

L'obligation portant le numéro 34.691 est sortie remboursable à *cinquante mille francs*.

Communales 1879

L'obligation portant le numéro 99.486 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 828.431 est sortie remboursable à *cinquante mille francs*.

Communales 1880

L'obligation portant le numéro 42.621 est sortie remboursable à *vingt-cinq mille francs*.

Communales 1891

L'obligation portant le numéro 493.404 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

NICE-CORSE EN AÉROPLANE

DEUXIÈME TENTATIVE DE BAGUE

Nos télégrammes pessimistes d'hier se trouvent malheureusement confirmés aujourd'hui.

On est sans nouvelles de l'intrépide aviateur, qui s'était attiré les sympathies de la Corse entière à la suite du premier vol audacieux qu'il avait entrepris.

Nouvelles alarmantes

Nice, 6 juin.

L'aviateur Bague, qui est parti hier à 5 heures 40 de l'aérodrome de la Bragne, pour faire la traversée Nice-Corse, n'a pu encore être retrouvé.

Il semble que tout espoir doive être abandonné de retrouver l'intrépide aviateur encore vivant.

A la Recherche

Les nombreuses recherches qui ont été effectuées sont restées jusqu'ici sans résultat.

Sur l'ordre du Préfet maritime, plusieurs unités de la flottille des torpilleurs de Toulon, sont parties dans la journée en reconnaissance.

Mais malheureusement, toutes les recherches sont restées infructueuses.

La flotte italienne, qui surveille la côte en vue de la Course Paris-Rome-Turin, n'a aperçu aucun indice pouvant donner un espoir quelconque.

Sur les côtes de Sardaigne

Le gouvernement italien a donné ordre à plusieurs contre-torpilleurs d'effectuer de sérieuses recherches sur les côtes de Sardaigne, où l'infortuné Bague pourrait avoir été jeté par les courants.

L'émotion la plus douloureuse, règne à Nice, où le lieutenant Bague est très connu et très aimé.

On se perd en conjecture sur le sort du malheureux aviateur, et une angoisse profonde étreint les cœurs à la pensée que cet intrépide pilote ait sombré à jamais sous les flots, victime peut-être de sa témérité.

LA COURSE Paris-Rome-Turin

DÉPART DE VEDRINES

Paris, 6 juin.

L'aviateur Védrines, le vainqueur de la course Paris-Madrid, qui avait déclaré son intention de prendre part à la course Paris-Rome-Turin, a voulu mettre aujourd'hui son projet à exécution.

Vedrines a pris son vol ce matin, à l'aérodrome de Buc.

Une foule nombreuse assistait à son départ qui a été salué par d'enthousiastes ovations.

L'appareil s'éleva sans incident, et tandis que les spectateurs applaudissaient chaleureusement, il piqua droit vers le Sud Est.

Chute à Mâcon

L'aviateur Vedrines a fait son voyage de Paris à Mâcon, sans éprouver la moindre difficulté.

Mais un accident déplorable lui est survenu à quelques kilomètres de la ville.

Par suite d'un virage trop brusque, l'appareil capota et vint s'écraser sur le sol, entraînant avec lui l'intrépide aviateur.

Fort heureusement, Vedrines put se relever indemne de toute commotion.

Mais son aéroplane a subi de graves avaries.

L'Agitation dans l'Aube

Les Vignerons recommencent

Paris, 6 juin.

La nouvelle de la décision du Conseil d'Etat, établissant une distinction entre les vins de Champagne de la première zône et les vins de la deuxième zône, avait produit dans l'Aube une impression défavorable qui laissait prévoir que de nouveaux désordres éclateraient infailliblement.

Bagarres sanglantes

A Bar-sur-Aube, des incidents graves se sont produits dans la matinée d'aujourd'hui.

Un groupe de 300 vignerons environ, qui arrivaient en ville, se heurtèrent à un régiment de dragons qui leur barrèrent le passage.

Une bagarre s'ensuivit.

Les vignerons surexcités se jetèrent à la tête des chevaux.

Charges de cavalerie

Les cavaliers, sabre au clair, chargèrent les manifestants.

Au bruit de la lutte, de nombreux vignerons de Bar-sur-Aube, accoururent.

Le tocsin se mit à jeter ses notes funèbres, et pendant que les habitants arrivaient par groupes sur les lieux de la bagarre, au chant de l'*Internationale*, les dragons impitoyables continuaient à déblayer les rues.

Des arrestations en masse ont été opérées.

L'état de siège de Bar-sur-Aube a été ordonné.

Dans les campagnes

Les populations des campagnes, qui étaient déjà surexcitées, menacent de se soulever.

Les incidents qui ont éclaté à Bar-sur-Aube, ont augmenté l'agitation.

Le tocsin et le glas funèbre sonnent dans différentes communes appelant les habitants aux armes

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur
Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir ses nombreux clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure
Devants incassables
depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.

N. B. On demande de bonnes culottières.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse:
PIERRE VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le vapeur *Saint-Pierre* arrivera à Bastia le 6 juin avec marchandises diverses et repartira le 8 pour Rône, Oran, Nantes, Le Havre et Anvers.

Bains de Puzzichello

3me saison du 10 juin au 30 juin.

Location pour *saison entière* ou par *journée* à 1 fr. 50, 2 fr. et 3 fr. 50.

Chambres entièrement restaurées.

Table d'hôte, cuisine soignée à 5 francs par jour sous l'habile direction de M. Adolphe Tellier.

Un médecin est attaché à l'établissement.

Travaux importants de réparations et de réfection. Literie entièrement renouvelée.

L'établissement ne fournit pas de linge aux baigneurs.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Jean GIACOBBI, gérant, à Puzzichello.

Tuilerie et Briqueterie

MÉCANIQUES

USINES à FRANCARDO

F. CHARDON et Cie

Tuiles plates et rondes résistant à la gelée et à l'air salin

Briques creuses, pleines et pressées

Briques à plancher pour fers à I

Cairons et Murettes, grandes briques creuses de 0,58 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,30 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.

Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages désunis et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc.

Envoi sur demande d'échantillons et prix

FOUR A CHAUX GRASSE SUPERIEURE

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois

Planches, Madriers, Chevrons, Lisses, Lattes

Grande Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

Fils et Acier de toute catégories,

Matériaux de constructions de toutes sortes

Prix et qualité défiant toute concurrence

Magasins { Bastia, 9, Avenue Carnot. de vente: { Corte, Nouvelle Traverse.

Un ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1

PRÊTS d'argent sur signature à long terme. à 6%. Ecrire à M. Isidor, bureau 4, Place de la Bourse, Paris.

Ne pas oublier que l'AMARO MATTEI est utile pendant l'été et indispensable en hiver.

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprises privée soumise au contrôle de l'Etat
Assurances réalisées : 337 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli, BASTIA

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
Biscuits de Luxe
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30


Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
Dr A. FOURNEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Refuser toutes Contrefaçons. Exiger la véritable pointe
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Ballesfil à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Seregni, Cours Napoléon, à Ajaccio.

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

ARGUS DE LA PRESSE
FONDÉ EN 1879
Le plus ancien bureau de coupures de Journaux

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait notamé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »
HECTOR MALOT (ZYTE p. 70 et 323).

« De ce flot montant d'articles de journaux que l'*Argus de la Presse* envoyait à Vallobra, matin et soir, un tiers environ était étranger ; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues ; les anglais, les allemands dominaient ; ils étaient même les plus sérieusement faits. »
PAUL ALEXIS (VALLOBRA, p. 165-166).

« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de votre *Argus*, qui m'est toujours rendu de réels services. »
(Lettre du marquis de Morès, 1893).

L'*Argus de la Presse* se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.

L'Argus lit 12.000 journaux par jour.
Ecrire : Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.
Adresse Télégraphique : ACHARNERE-PARIS.

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX



Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier.

Quiconque possède
5 ARES DE TERRE
a intérêt et profit à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX
Des PRODUITS
Des PLAISIRS
de la Campagne
En Vente Partout
et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Le Numéro : 0 fr. 25

Le Journal de la Famille
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

CHEVEUX sauvés par le PÉTROLE Hahn

Les MALADIES de la FEMME
LE FIBROME


Sur cent femmes, il y en a 30 qui sont atteintes de Tumeurs, Polypes, Fibrome, et autres engorgements, qui gênent plus ou moins la menstruation, et qui expliquent les Hémorragies et les Pertes presque continuelles, auxquelles elles sont sujettes.
La Femme se préoccupe peu d'abord de ces inconvénients, pour vous y croire le vôtre commence à grossir et les douleurs reviennent. Le Fibrome se développe peu à peu, il pèse sur les organes intérieurs, occasionne des douleurs dans le bas-ventre et les reins. La maladie s'affaiblit et ses pertes abondantes la forcent à s'aliter presque continuellement.
QUE FAIRE ? A toutes ces malheureuses il faut dire et redire : Faites une cure avec
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY
qui vous guérira sûrement, sans que vous ayez besoin de recourir à une opération dangereuse.
N'hésitez pas, car il y va de votre santé, et sachez bien que la JOUVENCE de l'Abbé SOURY est composée de plantes spéciales, sans aucun poison, elle est faite exprès pour guérir toutes les Maladies intérieures de la Femme, Utérus, Fibrome, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Troubles de la circulation du sang, Accidents du RETOUR D'AGE, Vertiges, Etourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestion, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, etc., etc.
Il est nécessaire de faire chaque jour une injection avec l'HYGIÉNITYNE des DAMES. (1 fr. 25 la boîte.)
La Jouvence de l'Abbé Soury se vend 3 fr. 50 le flacon dans toutes les Pharmacies. 4 fr. 10 franco gare. — Les 3 flacons franco contre mandat-poste 10 fr. 50 adressé Pharmacie Mie DUMONTIER, 7, place de la Cathédrale, Rouen.
(Notice et renseignements confidentiels gratis)

AUX AMIS DE LA CORSE
Afin d'avoir l'avidité d'un simple lecteur, l'éditeur officiel de la Corse, malgré ses prix modiques, encore non satisfaits de ces conditions exorbitantes, suivant toutefois et empêché par ces mêmes et des circulaires.
Tout ami de la Corse recevra gratis et franco, sur simple demande affranchie à 0,50 centimes, un spécimen d'une livraison, première hebdomadaire à la dernière en voies de souscription et collection entièrement reparue à cette publication unique en son genre.
A. OLLAVEL, Editeur, 42, rue Saint-Lazare, à PARIS.

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Ingelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).

Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 137 — JEUDI 8 JUIN 1911

Le Petit Bastiais

00308

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	2 fr.	3 fr.	5 fr.
Autres Départ.	2 fr. 50	4 fr.	6 fr.

Union Postale, et Autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

L'Administration de la Corse

On vient de donner à la Corse un nouveau Préfet. C'est le trente-quatrième qu'elle reçoit depuis 1870. Celui qui vient d'être remplacé y avait été envoyé, il y a six mois à peine.

Espérons que l'on mettra fin à ce tourisme administratif pour ne songer qu'à la saine administration de notre pays qui en a tant besoin.

Il ne faut pas oublier que c'est à une administration défectueuse, dont on veut, à tort, nous rendre responsables, qu'est dû, en grande partie, l'état actuel de la Corse.

On peut lire, en effet, dans le rapport de la Commission extra-parlementaire et interministériel le nommée en 1908, que les législations spéciales relatives à la participation de l'Etat à l'assistance médicale gratuite, l'hygiène publique, les enfants assistés, l'assistance aux vieillards, la construction des écoles et des chemins vicinaux et les améliorations agricoles, n'ont pu, jusqu'ici, profiter à la Corse, parce que, mal administrée, elle est impuissante à faire des sacrifices qui doivent précéder le concours de l'Etat.

Aussi, tous ces services se trouvent dans une situation déplorable, et au point de vue médical, les Corses sont bien moins traités que les Arabes et les Canaques, auxquels nos médecins prodiguent des soins journaliers dans des hôpitaux que la France leur a construits à grands frais avec tous les agencements modernes.

La Corse, elle, se trouve, à cet égard, dans le même état que lorsqu'elle a été conquise.

Des Français, après le combat de Patrimonio en 1768, disaient à un Corse prisonnier : « Comment osez vous faire la guerre, sans hôpitaux, sans chirurgiens, presque certains de mourir si vous recevez une blessure ? Et que faites-vous donc vous autres Corses, quand vous êtes blessés ? » « Nous mourons, » répondit froidement le Corse. Et bien, c'est cette même réponse que l'on doit attendre aujourd'hui de nos paysans si on leur demande ce qu'ils font lorsqu'ils sont malades.

Je ne parlerai pas des routes : la récente observation de la Cour des Comptes, sur l'emploi de l'allocation des chemins vicinaux, explique suffisamment pourquoi dans un grand nombre de nos villages on ne sait pas encore ce que c'est qu'une charrette.

Tout le reste est à l'avenant, et l'on nous dit que c'est notre faute parce que notre administration a été mauvaise.

Cependant quel est le magistrat chargé, en chef, de l'administration civile dans le département ? La loi nous indique bien que c'est le Préfet, dont l'action s'étend à tous les actes de l'administration des communes et des établissements de bienfaisance. Ses attributions sont si nombreuses et si importantes qu'elles lui permettent d'exercer la plus grande influence sur la vie administrative des communes et du département. Ce n'est donc pas à nous que reviennent les reproches de la Commission, mais bien aux chefs successifs de notre administration.

Dès lors, on peut se demander quelle est la part de responsabilité qui leur incombe. Mais nul ne peut le dire, car il faudrait être, pour cela, dans le secret des dieux qui nous les ont envoyés et qui nous les ont enlevés.

En tout cas, on ne peut accepter comme excuse l'ignorance des corps élus et encore moins celle des administrateurs des différents services ; ce serait rééditer un rapport qui date de cent vingt ans et dont je mets un extrait sous les yeux du lecteur.

Rapport à l'Assemblée nationale législative, établi par les commissaires civils envoyés en Corse au 1er avril 1791 par Louis Monnestier, l'un d'eux.

Pour bien se rendre compte de l'état politique de la Corse il faut remonter au commencement de la Révolution. A cette époque, c'est-à-dire en 1780, ce pays conquis depuis vingt ans ne pouvait en rien être comparé au reste de la France : langue, mœurs, usages, préjugés, caractère national, tout différait entre les Corses et les Français.

Mais ce qui constituait surtout cette différence, c'est que les Corses soumis par la force à un gouvernement étranger étaient, relativement à lui, dans la condition de sujets vaincus, asservis et trop négligés, toujours prêts à secouer le joug d'un maître vainqueur et usurpateur.

Pour maintenir cette obéissance involontaire et violente, il avait fallu user des moyens ordinaires de l'oppression. L'on avait écarté de toutes les places administratives, de toute question du Pouvoir, les naturels du pays : car l'on ne doit compter pour rien le fantôme des Etats de la Province, où deux sujets nobles à la manière Corse étaient choisis au gré et ne délibéraient que sous le bon plaisir du Commandant et de l'Intendant.

De là, un premier effet remarquable, savoir que les Corses exclus des emplois et privés de tous les moyens d'instruction, au point de n'avoir pas même d'écoles, ignoraient et devaient ignorer tout ce qui concerne la science du gouvernement.

Malgré cela, voulant se tenir lié à la nation qui se l'incorporait, ce peuple se trouva presque absolument dénué de sujets capables de suivre la marche du nouveau régime, encore plus de l'établir et de l'organiser au milieu des troubles et des passions qui ont toujours été si particulières au pays.

Voilà pourquoi les affaires se sont accumulées sans se vider, embarrassées sans se résoudre, et demeurant, jusqu'à ce jour, arriérées dans toutes les parties.

Voilà également pourquoi on a fait tant de faux pas, introduit tant d'abus, commis beaucoup et de si grandes injustices.

Dans l'éloignement de la Corse, peu de personnes en connaissaient la véritable état. Ceux qui en portaient des plaintes à l'Assemblée nationale avaient contre eux le préjugé d'appartenir à un parti réprouvé. Dans un temps où il n'en existait que deux, quiconque n'était pas de l'un, était censé de l'autre ; et l'Assemblée nationale constituante croyait se mettre que de la générosité à combler de faveurs un peuple que l'ancien gouvernement avait opprimé et pour lequel il avait si peu fait relativement à ses vrais besoins.

Les représentants de ce peuple jouissaient de tout crédit auprès d'elle et du Ministère, mais ne recevant leurs instructions, ne voyant que par les yeux des administrateurs établis dans le Pays, ils ne pouvaient eux-mêmes se garantir d'en recevoir les préjugés et d'en servir les passions.

Voilà le nœud de toutes les difficultés que présente le régime de ce département.

Non, aujourd'hui les conditions ne sont pas les mêmes, nos compatriotes ne sont pas inférieurs à leur tâche et les différents administrateurs, dont la plupart nous sont envoyés du Continent, ne demandent qu'à être bien dirigés.

On remarquera, toutefois, qu'alors comme aujourd'hui, la politique absorbait, en Corse, toute l'administration ; et comme les mêmes causes produisent les mêmes effets, on peut se poser la question suivante :

Dans notre pays, aurait-on confondu : *administration*, avec *ma-*

nœuvres propres à semer dans l'île l'influence d'un parti qu'un intérêt quelconque aurait intérêt à faire régner ?

Le triste passé dans lequel nous avons vécu jusqu'à ces dernières temps paraît répondre à cette question et établir une responsabilité qui ne nous appartient pas.

Ce passé là nous a coûté cher. Nous ne pouvons l'oublier, et la Corse nouvelle, qui est en voie d'éclore, y puisera des leçons qui lui dicteront ses devoirs pour l'avenir.

Oui, cette Corse laborieuse et unie saura, pour s'affranchir du joug qu'elle a subi jusqu'à présent, déjouer toutes les intrigues et les coalitions locales qui tendraient à la diviser pour faire revivre, dans une personnalité quelconque, un parti dominateur et dissolvant.

Elle s'attachera à son œuvre de travail et de concorde et montrera toute sa vigilance pour qu'à la néfaste politique des partis succède une administration salutaire pour tous.

A cette œuvre là, les Corses doivent y convier leur nouveau Préfet. Tous les échos le leur présentent comme ayant demandé ce poste qu'il sait rempli de difficultés. Nous ne doutons pas que ses qualités professionnelles n'en viennent à bout, s'il veut, en évitant les écueils que nous lui signalons, joindre, sans réserve, ses efforts aux nôtres pour réaliser la régénération de notre île.

Commandant GABRIELLI.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 8 juin, à 8 heures 1/2

Le Rêve passe, marche,	Krier.
Les Saltimbanques, fant.,	Ganne.
Loin du Bal, valse,	Gillet.
Le Chemineau, fant.,	Leroux.
Coppelia, polka-mazurka,	Delibes.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

---

200 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

II

LE PUYS DE PARIS

— Mais, madame, vous n'en avez pas le droit ! déclara Suzanne... Vous devez me prévenir quinze jours d'avance !

— Du moment que vous avez des ressources, oui !... Mais maintenant que vous êtes sans le sou, ça change du tout au tout !... Aussi, vous me débarrasserez le plancher demain, où j'irai chez le commissaire de police !

La malheureuse passa la nuit à sangloter. Ainsi, elle n'avait même plus le droit de mourir dans ce taudis ! Dès le lendemain, elle quittait la rue des Arcivres et se retrouvait, une lieue de plus, perdue sur le pavé de cet immense et impitoyable Paris !

III

L'AUTRE

Après avoir passé tubitement de l'anéantissement le plus profond au plus radieux espoir, Gaston Tracy se sentait ressaisi de nouveau par une insurmontable douleur. Suzanne, perdue et retrouvée, avait disparu précédemment à l'heure où le jeune homme allait enfin la revoir. Dès que Pierre de Rouvray lui eut appris la fuite soudaine de l'enfant, Gaston, sans soupçonner le mystère qui s'était fait à ce départ, avait pressenti que Suzanne ne rentrerait plus dans cette sombre demeure. Mais, en même temps, une pensée lui venait, une pensée lui mettait au cœur un peu de réconfort. Cette lugre de la jeune fille, s'éloignant les distances une fois de plus effacées entre elle et lui. Maintenant qu'elle avait abandonné ce monde où elle n'avait fait que passer, Suzanne allait redevenir l'humble travailleuse de jadis, et les parents de Gaston, malgré la résistance qu'ils avaient opposée à son union avec une ouvrière, ne lui refuseraient plus leur consentement depuis qu'ils savaient à quelle affreuse extrémité leur rigueur avait poussé les deux amants. En acceptant comme leur fille l'enfant qu'ils avaient repoussée, ils rachèteraient la faute que l'orgueil leur avait fait commettre, et réparerait le mal qu'ils avaient failli causer. Plus la jeune avenir s'attachait à ces idées, plus il s'étonnait qu'elles avaient dû venir également à l'esprit de Suzanne. Aujourd'hui que rien ne s'opposait plus à leur union, pourquoi la jeune fille refusait-elle de devenir la femme de l'homme qu'elle aimait autant qu'elle s'en savait adorée ?

En rentrant chez lui, Gaston allait certainement trouver quelques lignes d'elle. Il eut une déception en constatant qu'aucune lettre, aucun billet ne l'attendait. Puis, il songea que, dans ces circonstances critiques, Suzanne avait dû juger que le seul refuge qui lui convenait était la modeste demeure de Françoise Beaudoin, et, sans perdre une minute, il avait couru rue du Temple. Mais lorsque la brave couturière lui eut appris qu'elle attendait toujours la visite de sa fille adoptive, le malheureux était retombé dans une anxiété d'autant plus cruelle qu'il avait dû s'efforcer de dissimuler à Françoise la situation véritable et les tristes pressentiments qui lui déchiraient le cœur. Suzanne ne lui avait pas écrit, Suzanne n'était pas rentrée chez sa mère d'adoption... Avait-elle donc une fois encore songé à mourir ? Pendant plusieurs heures, cette pensée l'affola. Il revenait, lui aussi, à ses idées de suicide. Ah ! pourquoi n'avaient-ils pas mis leur projet à exécution ?... Ni l'un ni l'autre ne souffriraient plus tous les deux, et ils auraient eu la joie de s'en aller ensemble. Cependant, il était impossible, si la jeune fille avait pris cette funeste résolution, qu'elle eût eu l'affreux courage de désespérer à tout jamais sans lui dire adieu. Non, non ! Ce n'était pas vrai !... Elle vivait encore !... La doute où son esprit vagnait le mettait au supplice. Ses parents qui avaient été si heureux de la transformation opérée en lui, le retrouvaient sombre et désolé. M. Tracy fit quelques questions auxquelles le jeune homme ne répondit pas. La mère ne pensait pas plus que son mari à savoir ce que signifiait cette brusque scène face. Ils retrouvaient toutes leurs alarmes d'autan. Dans son chagrin, Mme Tracy répétait avec une obstination désespérée :

— Mais puisqu'il peut épouser cette jeune fille, que veut-il de plus ?...

Aucun travail n'était plus possible au jeune avocat. Sa douleur seule emplissait pour lui. Assis au table de travail, la tête dans ses mains, il songeait, songeait toujours, sans que rien pût arriver à apaiser ses souffrances. Enfin, une réaction se produisit. Son âme recouvra une lueur d'énergie. Il fallait sortir à tout prix de cet affaissement ; il fallait essayer de lutter encore. Gaston se rendit à l'hôtel de Rouvray. Pierre reçut immédiatement l'avocat et lui tendit cordialement la main, sans avoir remarqué son air souffrant.

— Avez-vous des nouvelles de Suzanne ? demanda le visiteur d'une voix tremblante.

— Non, répondit le duc... J'espérais que vous m'en apportiez.

Gaston eut un geste de lassitude et de découragement devant cette déception nouvelle. M. de Rouvray le fit asseoir et, doucement, paternellement, essaya de réconforter le malheureux. Celui-ci s'accusa de sa faiblesse avec une amertume qu'il ne parvenait pas à réprimer.

— J'ai eu tort de vous déranger, monsieur, de vous rendre témoin de mon désespoir !... Vous êtes heureux et ne pouvez plus vous intéresser à cette que je pleure ici à mes !

— Détrompez-vous ! répliqua vivement le duc... Je vous plains très sincèrement, et je voudrais vous être utile, soyez-en sûr, à elle et à vous ?

— Hélas ! comment le pourriez-vous ?

— Vous êtes allé chez la couturière qui l'a élevée ?

— Elle ne sait rien d'elle.

— J'ai, moi aussi, lancé sur ses traces un de mes serviteurs, un homme en qui je peux avoir toute confiance, et qui semblait avoir, pour cette enfant, une particulière prédilection... Tous ses efforts sont restés infructueux...

— Oui, oui, je le sais ! fit Gaston avec une intonation nouvelle... Suzanne est à jamais perdue pour moi !

M. de Rouvray songea, très ému par cette profonde douleur. N'avait-il pas sa part de responsabilité dans ce qui se passait ?... Il avait risqué sa vie en arrêtant Suzanne aux fous soupirées de la Seine, mais, une fois découvert le parti qu'avait conçu avec elle, n'aurait-il pas dû veiller sur cette pauvre petite égarée, assurer son existence et la rétablir, avant tout, à l'heure où elle semblait se point de s'être méprise pour lui avec un si touchant héroïsme ?

M. Joseph Franceschi

Jeudi matin, sur le coup de onze heures, arrivait à Pino la dépouille mortelle de M. Joseph Franceschi, décédé à Paris, le 23 mai dernier.

La population de la commune, considérablement accrue des nombreuses personnes qui étaient accourues des divers points du Cap-Corse, s'était rendue en masse, procession et clergé en tête, à l'entrée du village pour recevoir le corps de cet homme de bien, aujourd'hui à jamais disparu. A la vue du corbillard complètement dissimulé sous l'amoncellement des fleurs et des couronnes, une émotion poignante étreignit le cœur de chacun et plus d'un sanglot ne put être contenu. Cela explique les vifs regrets qu'a soulevé la mort de M. Joseph Franceschi dont la bonté et l'amabilité étaient partout fortement appréciées. Cela explique aussi la part immense que cette foule, pieusement et douloureusement recueillie, prenait au nouveau deuil qui frappe la famille Franceschi, aimée et respectée dans toute la région, et depuis quelques mois si péniblement éprouvée.

Si, en dehors de l'homme privé dont les vertus ne pourront jamais être suffisamment exaltées, on jetait un regard sur l'homme d'affaires que fut par-dessus tout M. Joseph Franceschi, nous trouverions, à côté d'une énergique activité et d'une honnêteté à toute épreuve, l'intelligence la plus largement ouverte, susceptible de produire les résultats les plus beaux. Le meilleur de son temps fut tout entier consacré à la vie financière et, chose rare et difficile de nos jours, jamais une défaillance ni un échec ne vinrent troubler sa carrière si brillamment réussie. Il fut sans cesse l'âme, nous dirons même l'incarnation de sa maison, dont la haute situation est bien vite devenue l'une des plus considérables de notre île et l'une des plus belles de la place de Paris. Des hommes tels que M. Joseph Franceschi font honneur à un pays, pour lequel, à l'occasion, ils peuvent être un soutien moral et matériel.

Le deuil était représenté par M. Vincent Franceschi, frère du défunt, MM. Joseph, Vincent et Jacques Franceschi, M. J.-B. Lucca, avocat, et MM. Jean-Marie et Antoine Giuliani, ses neveux.

Au seuil du tombeau familial, où le corps de M. Joseph Franceschi fut inhumé, des discours, que nous sommes heureux de publier in-extenso, furent successivement prononcés par M. Félix Biasini, maire de Pino; M. Pietrini, instituteur, et M. le docteur Jean-Baptiste Agostini.

Nous prenons une large part au deuil qui frappe les familles Franceschi, Lucca et Giuliani et leur adressons nos bien sincères condoléances.

Discours de M. Biasini, maire de Pino

Mesdames, Messieurs.

Je m'incline profondément devant la dépouille mortelle de M. Joseph Franceschi, que nous ramène de loin une famille plongée dans l'affliction, en moins d'un an deux fois éprouvée par des deuils bien cruels.

Je me garderai bien de toucher à la plaie encore saignante, affreusement ouverte il y a quelque temps à peine, et de raviver par un mot imprudent l'intensité de la douleur qui accable ceux qui restent et qui pleurent. Mais, quand on voit le sort répéter avec acharnement et dans le même sens ses coups implacables et répandre avec tant de cruauté l'angoisse et la tristesse, on éprouve en même temps qu'un poignant serrement de cœur, l'irrésistible besoin d'apaiser et d'adoucir, dans la mesure du possible, les amertumes soulevées et auxquelles nous assistons impuissants.

Le public hommage, Mesdames et Messieurs, que nous nous faisons un pieux devoir d'apporter ici à la mémoire de M. Joseph Franceschi sera le dernier salut rendu à une longue existence consciencieusement remplie et qui s'achève dans le magnifique succès d'une idée dont la réalisation fut constamment poursuivie.

M. Joseph Franceschi fit partie de cette admirable phalange de Corses, qui, il y a plus d'un demi-siècle, forts de leur jeunesse ardente et animés d'une foi superbe dans leurs propres moyens, furent des premiers à diriger leurs pas hésitants vers l'Amérique, alors en plein rendement.

C'est sous l'influence bienfaisante de ces intrépides pionniers, dont la vive passion pour le pays natal ne tardera pas à les y ramener une fois leur œuvre accomplie, que le Cap-Corse, cette pointe rocheuse, où toute culture était alors une difficulté à vaincre, fut peu à peu, par améliorations progressives, transformé et métamorphosé en un joli coin qui fait, aujourd'hui, l'enchantement de l'étranger de passage, et où le travail de l'homme et celui merveilleusement pittoresque de la nature ont réuni un tableau saisissant, susceptible de fournir les expressions les plus diversement agréables.

M. Joseph Franceschi fut un de ces Corses-Américains, jamais totalement déracinés, demeurés au contraire patriotes dans l'âme, qui, animés d'une noble passion pour les affaires et douées des rares qualités indispensables à la réussite des entreprises les plus difficiles, restèrent sans cesse utilisés à la besogne la plus ardue.

Secondé par un raisonnement que nourrissaient une pensée solide et un jugement sûr, il collabora de toutes ses forces à l'établissement des bases premières d'une des plus hautes situations financières de notre île.

Toutefois, le succès obtenu ne fut pas pour lui le mirage trompeur. L'homme privé demeura toujours égal. Sous un aspect simple et bienveillant, M. Joseph Franceschi cachait un cœur délicat et tendre, sensible aux infortunes et réfractaire à tout sentiment de haine et d'orgueil. Sa nature calme et tranquille dégageait une rassurante impression de confiance et d'honnêteté, qui dénotait un tempérament foncièrement droit et ferme.

M. Joseph Franceschi fut aussi un mari charmant, pénétré de la plus profonde et de la plus affectueuse sollicitude pour une personne véritablement digne, vers qui, d'ailleurs, aujourd'hui, vont à la fois et notre très respectueuse sympathie et notre très vive admiration.

Quoi de plus beau, en effet, que la pensée émouvante de cette noble femme aux vertus antiques, qui, en dépit de son grand âge et des épreuves douloureuses qu'elle vient de traverser, caresse le projet de vivre, à l'avenir, dans la solitude de la campagne, non loin de la tombe à l'ombre de laquelle reposeront désormais à côté l'un de l'autre et son fils et son époux. Quelle belle abnégation et quel magnifique désintéressement dans l'amour maternel et dans la fidélité conjugale !...

Je crois être, en cette bien pénible circonstance, l'interprète de la population de Pino vivement émue, en adressant à toute la famille Franceschi plongée dans la désolation la plus profonde, l'expression attristée de nos bien sincères sentiments de condoléances.

Et vous, M. Joseph Franceschi, recevez, au nom de tous, au nom des pauvres de la Commune, que, dans une touchante pensée, vous n'avez pas oubliés avant la fin de votre belle existence, le dernier et suprême adieu.

Discours de M. Pietrini,
Instituteur à Pino

Mesdames, Messieurs,

Il y a quelques mois à peine, nous étions tous réunis à cette même place, pour rendre les derniers devoirs au regretté M. Vincent Franceschi.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler combien notre douleur fut vive. Elle fut sinobre au-delà de ce qu'on peut exprimer et la plaie est loin d'être cicatrisée.

Peut-être, en est-il parmi nous qui n'ont pas encore pu se faire à l'idée que l'être charmant qui fut et qui est toujours l'objet de nos bien vifs regrets, n'est plus !

Hélas ! une nouvelle et profonde affliction est venue s'abattre sur notre âme encore meurtrie. Un excellent homme, un cœur vaillant et généreux, M. Joseph Franceschi, disparaît dans les plis mystérieux de l'éternité.

Il s'est éteint au milieu de sa famille, mais loin de ce joli coin du Cap qu'il aimait tant, et qu'il a choisi pour l'éternel repos. Je m'incline respectueusement devant ses restes, et je lui adresse le suprême hommage.

Il est, sans doute, dans l'ordre naturel des choses, que les vieillards nous quittent, mais il est de ces vieillards dont la perte laisse un vide difficile à combler. Tel était celui que nous pleurons.

Tout jeune encore, il a montré une âme énergique, une de ces âmes fortement trempées, auxquelles il faut un champ très vaste et de grandes entreprises.

C'est le Nouveau-Monde, c'est cette terre si hospitalière à des milliers de nos compatriotes qu'il choisit pour déployer son activité. Il s'y lança résolument à la conquête de la fortune, et comme il avait à la fois l'esprit d'initiative, le courage et la persévérance, il eut vite fait de s'y créer une situation des plus enviables.

Depuis plusieurs années déjà, il aurait pu prendre un repos justement mérité, mais il ne voulut pas de la vie sans l'action, et il continua à se dépenser pour le plus grand bien de sa famille. Il semblait vouloir montrer que le travail est la grande loi de l'homme, quelque soit son âge et quelque brillante que soit sa situation.

Doué d'une intelligence peu commune, esprit très pratique et excellent observateur, il sut trouver dans les affaires les plus délicates la solution la plus favorable, et toujours le succès couronna ses efforts.

M. Franceschi fut non seulement l'être intelligent et actif, l'être éclairé et énergique, mais aussi l'homme sociable par excellence, d'une affabilité et d'une courtoisie qui jamais ne se démentirent.

C'était une nature d'élite, un de ces rares caractères qui savent se concilier toutes les sympathies.

Une qualité dominait en lui, la bonté, cette bonté naturelle qui n'est que dévouement sans bornes. Il faisait le bien par habitude, et on cela, il ne faisait que répondre à une des nobles aspirations de son âme.

Que de fois dans les dédales de ce grand Paris, où la vie n'est pas facile pour tous, que de fois n'a-t-il pas tendu une main secourable à ceux de nos compatriotes qui ont eu besoin de son aide.

Et sa dernière pensée, n'a-t-elle pas été pour les misèreux, pour les pauvres de Pino ?...

C'est surtout dans sa famille, que M. Joseph Franceschi a pu montrer combien il était bon et dévoué. Son cœur débordait d'affection et tout lui semblait doux, quand il s'agissait de ceux qu'il aimait.

Il adorait sa femme, et vous savez avec quels soins, quelle abnégation, il a rempli ses devoirs envers ceux qu'il appelait ses fils. Il leur a donné le meilleur de son âme, de son cœur. Son affection pour eux égalait celle d'un père.

A ce titre, ne mérite-t-il pas notre admiration ?

Ses vertus, la noblesse de son caractère, lui avaient donné une grande autorité dans sa famille. C'était pour tous le grand papa, le patriarche, le vieillard chéri et vénéré. Aussi, sa disparition inattendue cause-t-elle une profonde affliction.

J'offre à la famille Franceschi l'expression de mes sincères regrets, mais, c'est surtout à Mme Veuve Franceschi que va ma sympathie attristée.

Elle a vu s'en aller le fils aîné, aujourd'hui c'est l'époux qui la quitte. Ils seront bientôt réunis dans le même tombeau comme ils sont déjà unis dans son cœur, dans une même pensée d'amour et de désespoir.

Je ne trouve rien, je ne puis rien dire qui puisse apporter un allégement. Je veux seulement que Mme Franceschi sache que nous pleurons avec elle, avec le fils qui lui reste.

Qu'on leur dise que notre amitié, en deuil, conservera le souvenir de leurs chers disparus.

Qu'ils dorment en paix, la tâche de leurs jours a été bien remplie.

Discours
de M. le Docteur J. B. Agostini

Messieurs,

Hier, c'était le très regretté M. Vincent Franceschi qui venait s'étendre à Pino. Aujourd'hui, c'est M. Joseph, le chef aimé de la famille Franceschi, qui vient dormir son dernier sommeil dans le tombeau familial, auprès de sa mère, de son frère, des chers siens qui l'ont précédé.

Il y a six mois à peine, il était ici même, plein de vie, pour rendre les derniers devoirs à son beau-fils, et cerles, à le voir, aussi vert, malgré ses 73 ans, on n'aurait jamais cru, qu'à si bref délai, on serait ici réunis, parents et amis, pour assister à ses propres funérailles ; tant il est vrai qu'à chaque détour de la route, la mort nous guette, et qu'on n'est jamais sûr du lendemain.

Messieurs, l'homme dont nous déplorons la perte est né dans ce modeste village de Pino, qu'il a quitté dès sa prime jeunesse, pour aller courageusement, comme bien d'autres, au loin, nous d'autres cieux, à la conquête de la Toison d'Or. C'est au Vénézuéla qu'il a commencé l'édification de sa fortune ; c'est à Carupano qu'il a donné la mesure de ce que peuvent une volonté ferme et un travail soutenu au service d'une intelligence d'élite. C'est là qu'il se révéla commerçant de haute valeur, homme d'affaires incomparable, c'est là qu'il imprima aux comptoirs qu'il dirigea une impulsion telle, que la maison de commerce Franceschi et Cie devint, en peu de temps, une maison de toute confiance répandue dans toute l'Amérique du Sud. S'argirant sur un rayon d'action, il créa à Paris une sorte de succursale de la maison de Carupano, une maison de Commission, où s'établirent les plupart des transactions commerciales qui se font avec l'Amérique du Sud. Là, de son bureau de la rue d'Hauteville, il sut, d'un œil attentif, le mouvement commercial du monde entier. Doué d'une mémoire prodigieuse, il enregistre tout ce que dit, tout ce qui se fait ; rien ne lui échappe, et c'est ainsi qu'il prévoit, prépare et réalise ces opérations commerciales brillantes, qui ont fait les succès de sa maison : ces succès qui paraissent l'œuvre du hasard ou d'une sorte de divination, et qui ne sont que le fruit d'une longue expérience, d'un travail de tous les instants, d'un labeur ininterrompu pendant plus d'un demi-siècle.

Si la Fortune a souri à cet enfant de Pino, c'est parce qu'il a été l'honnêteté même ; c'est parce qu'il a puisé lui-même, auprès de ses parents qui avaient, eux, ce qu'on n'a guère de nos jours, le culte de l'honneur et de la famille, les nobles sentiments qui l'ont guidé toute sa vie, et qui ont fait de lui l'homme intègre, l'homme de haute probité commerciale qu'tout connu et apprécié tous ceux qui ont été en rapport avec lui.

Messieurs, deux nobles passions ont dominé la vie entière de M. Joseph Franceschi : l'amour du travail et l'amour de la famille.

Pendant plus de trente ans, dans ce bureau de la rue d'Hauteville, il a été d'une activité extraordinaire, et il a fourni une somme de travail énorme. Le bureau, c'était sa vie : là, il recevait ses clients avec cette extrême courtoisie que l'on sait, et ses amis avec cette affabilité, cette sympathique poignée de main qui réchauffent quand on les sait sincères Et quand, il y a quelque temps, il jugea qu'il fallait renoncer au bureau, que l'heure de la retraite avait sonné ; qu'il fallait « quitter les longs espoirs et les vastes pensées », il se résigna ; mais l'inaction lui pesait, et on pouvait le voir, chaque jour, s'acheminer quand même vers ce bureau si cher, pour y retrouver l'atmosphère où il avait toujours vécu et qui lui manquait.

M. Joseph Franceschi avait au plus haut degré le culte de la famille. Tout le monde se souvient ici de l'adoration qu'il avait pour sa mère, et des soins pieux dont il l'a entourée jusqu'à sa mort ; et on sait quelle affection profonde il avait pour ses frères, pour ses sœurs, pour ses nièces, pour ses neveux, pour tous les siens et surtout pour ce frère Vincent qui mena toujours à ses côtés le bon combat dans les luttes de la vie. Ce qu'il fut comme époux et comme beau-père, Mme Amalia et ses enfants, auxquels j'adresse l'expression de mes sympathies condoléances, pourraient le dire. Pendant cinquante ans, M. et Mme Franceschi ont vécu côte à côte, tendrement unis, d'une vie calme, sans heurts, sans nuages, uniquement préoccupés de l'éducation de leurs enfants, de leur avenir ; heureux de les voir grandir, de les guider, de les voir hommes faits et gâtés de la fortune, heureux de se sentir peu à peu vieillir et revivre dans leurs petits-enfants.

Enfant de Pino, M. Joseph Franceschi a voulu être inhumé à Pino, dans ce gracieux village, dont un curé de cette paroisse, feu l'abbé Antonorsi, a dit, avec un brin de sentiment poétique, « qu'il était perché comme un nid de colombe aux flancs de ses rochers. »

Cher ami, dormez en paix dans ce nid qui fut le vôtre.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 8 juin, à 8 heures 1/2

L'Aviateur, p. r.,	Pütz.
La Dame de Cœur, ouv.,	Duval.
Egyptia, schottisch,	Jullien.
Les Saltimbanques, fant.	Ganne.
Loni, polka,	Magnan.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Cyrnos-Palace-Hôtel

Jeudi 8 juin 1911
de 5 heures à 6 heures 3/4
dans la salle des Fêtes

FIVE O'CLOCK TEA CONCERT

SOCIÉTÉS A SYNDIQUER

L'AVENIR DU PROLÉTARIAT. — Ce soir de 8 à 9 heures, perception de la cotisation du mois courant.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. Scaia, 1er prix Prague

Programme du 8 juin 1911

Apéritif de 5 à 7 heures

1804, marche française,	Borel Clerc.
Diamengra,	Folck.
Le Cid, trio,	Mauceni.
Les Dragons de Villars,	Maillart.
La Prière du Cygne,	Cammat.
Vision de Salomé,	Joyce.
Francois-Francois,	Denza.

Soirée à 8 heures et demie

Marche des braseurs belges,	Aubry.
Valse rêvée,	Vessonllier.
Livoira Cavalas,	March.
Lucie de Lammermoor,	Donizetti.
L'Adieu du Troubadour,	Brion.
La Bohème,	Puccini.
Pomone,	Waltenfeld.
Carmen,	Bizet.
Rêve d'un soir,	Brion.
Pauvres fous,	Bracey.
Giorno,	Razigade.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 7 juin

Thermomètre. — 7 heures + du matin 19 5 à midi 20 5 + à 6 heures du soir + 18 6. Maxima + 22 5. Minima + 14 6.

Baromètre. — 7 heures du matin, 768 mm., à midi, 768 mm... 6 heures du soir, 767 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel le matin, Couvert. l'après-midi, id.

Médaille des marins

La Médaille d'honneur des marins a été attribuée à MM. Carafini Jean-Valère, matelot, et Casanova Joseph-Marie, cambusier.

A la Miséricorde

Le *Triduum* préparatoire à la fête de la Très-Sainte Trinité aura lieu, dans al chapelle de la Miséricorde, aujour l'hui, jeudi, demain et après-demain à 5 heures du soir.

Emplois réservés

M. de Poli Alexandre, ex-adjudant au 2e étranger, est nommé expéditionnaire à la caisse des dépôts et consignations.

Tapage nocturne

Contravention a été dressée contre les nommés R. J., maçon. R. J., muletier, A. M., et M. J., pour avoir causé du scandale sur la voie publique.

Voirie

Procès-verbal a été dressé contre les nommés D. A., G. P., C. B., G. P., et L. P., pour avoir laissé leurs voitures dans la rue, encombrant ainsi la circulation.

Maison J. Carbuccia et Fils

Lire à la 4e page l'annonce des *Grands Magasins Carbuccia & Fils.*

Avis

Madame Oreste Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

23 ans de Succès, officiellement constaté, contre le Mildiou de la Vigne et de la Pomme de terre, de la Cloque du Pêcher, de la Tavelure du Poirier, etc., par la **Bouillie Sucrée Michel Perret.** — Agent général pour la Corse, le Service Commercial agricole, 81, boulevard de Rome, Marseille.

Avis. — Des pourmites et caisses de marchandises seront exercées contre tout vendeur de cette bouillie non autorisé par le Service Commercial agricole, ou se lui ayant pas fait sa commande directement.

ETAT-CIVIL

Naissances.

Lorenzetti Julie-Françoise. — Botta Angelina.

Décès.

Gabrielleschi Maria-Françoise, ménagère, 64 ans, de Carpineto.

LA HERNIE

et les Déplacements des Organes

L'Appareil Vigier

Nous avons été les premiers à signaler à nos lecteurs l'importante découverte de M. C. Vigier, le jeune praticien, diplômé de l'Ecole d'orthopédie de Paris, et considéré à juste titre par le corps médical comme le jeune maître par excellence de l'art herniaire.

Nous pouvons affirmer que la Hernie est définitivement vaincue grâce à cet appareil ayant une résistance sans égale, souple, léger, se moulant sur le corps, permettant les travaux les plus durs de la campagne et ne gênant en rien. Dès son application le malade éprouve un bien-être inexprimable, il se sent rendue aussitôt, la hernie est refoulée, et par la propriété curative de cet appareil peut disparaître au bout de quelque temps.

Prenons : Qu'est-ce donc une Hernie ??? une simple dilatation de son anneau soit inguinal, crural ou ombilical ; l'anneau étant formé par des muscles fibreux, si ces derniers s'amincissent, l'anneau se trouve par là-même agrandi, l'intestin sort, c'est la Hernie.

Toutes les personnes qui souffrent de : *Hernies, Descentes, Efforts, Déplacements des Organes*, etc., ont donc intérêt à profiter du passage de M. Vigier qui visitera les malades et fera lui-même l'application de ses appareils inconpassables, de 9 heures du matin à 5 heures du soir :

à BASTIA : Hôtel de la Croix de Malte, 11, 12, 13 juin (jusqu'à midi).

à CORTE : Hôtel Paoli, 14 juin (jusqu'à midi).

à AJACCIO : Hôtel Dauphin, 15, 16, 17 juin.

à ILE-ROUSSE : Hôtel Degiovanni, 18 juin.

Bas à varices, Ceintures sur mesure, etc. Maison de vente : 8, Rue Gartier, à Nice.

AVIS DE DÉCÈS

M. Edouard Gabrielleschi ; M. Giannetto Pietri ; M. Mathieu Martinetti ; M. Eugène Pietri ;

Les familles Torra, Albertini, Gandolfi, Chipponi, Erna, Torre et Nardelli ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme VEUVE FRANCOISE GABRIELLESCHI

leur mère, belle-sœur, sœur, grand'mère, tante et nièce, décédée à Bastia, le 7 juin 1911.

La levée du corps aura lieu aujourd'hui 8 juin, à 4 heures de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire, Boulevard de Toga, N° 4.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Prix avantageux

Le vapeur *Saint-Pierre* arrivé à Bastia avec marchandises diverses, et repartira le 9 juin pour Bône, Oran, Nantes, Le Havre et Anvers.

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, (fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'île), adressez-vous en confiance à la Maison LABAUME AND Cie, 38, rue Sainte-Cécile, MARSEILLE.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

08309

BOURSE DE PARIS

6 juin — 7 juin

Rentes de 3 0/0 anciennes . 96 10 — 96 10
de 3 0/0 amortis . . 96 60 — 96 45
et comptant.

LA QUESTION CORSE

Paris, 7 juin.

Paris, 7 juin.

Au cours de la réunion du Conseil, qui a été tenue ce matin chez M. Monis, les Ministres se sont occupés de la Question Corse.

M. Pams, ministre de l'Agriculture, a exposé les grandes lignes du rapport de M. Fernand David sur l'assainissement des plaines insalubres de la Corse.

Les conclusions du rapport du député de la Haute Savoie ont été approuvées, et le Gouvernement a décidé de faire discuter le projet de loi, dans le plus bref délai possible, par le Parlement.

Le Conseil s'est occupé en outre de la question du chemin de fer, mais comme les Représentants de la Corse ont décidé d'attendre jusqu'au 9 juin le projet de la Société d'Etudes, l'examen de cette question a été renvoyé à la semaine prochaine.

MARSEILLE

Les Obsèques DU GÉNÉRAL ANDRY

Marseille, 7 juin.

Les obsèques du général de division Andry, commandant le 15e corps d'armée, ont eu lieu ce matin, à 8 heures, avec une solennité recueillie.

On peut dire que la population entière s'est associée, par son empressement, au deuil de la famille éplorée, et a témoigné de ses sympathies pour l'armée qui vient d'être si brusquement privée de l'un de ses chefs les plus distingués, que l'on estimait, à tous les degrés de la hiérarchie pour la bienveillance et l'esprit de justice qui inspiraient ses moindres actes.

Avant les obsèques

Bien avant l'heure fixée pour la levée du corps, les troupes en grande tenue de service, sous le commandement du général Bernard, commandant la 15e brigade de cavalerie, avaient pris possession des divers emplacements qui leur avaient été assignés et se sont groupées : les gendarmes sur la place Estrangin ; le bataillon du 3e d'infanterie, dans la rue Armény ; les batteries d'artillerie, sur le boulevard du Muy ; les deux bataillons du 141e, ainsi que le 9e hussards, sur la place de la Préfecture ; les deux sections d'infanterie coloniale contre la Préfecture.

Les délégations nombreuses, les autorités civiles et militaires et les membres des corps constitués sont ensuite arrivés successivement ainsi que les sociétés devant figurer au cortège avec leurs étendards voilés de crêpe.

Les obsèques

A 8 heures précises, le canon a grondé sur les hauteurs de la colline de Notre-Dame-de-la Garde, et deux détonations successives ont retenti.

La levée du corps a lieu ; les troupes rendent les honneurs et le cortège se dirige vers l'église Saint-Charles, où a été donnée l'absoute.

Après la cérémonie religieuse, le cortège s'est dirigé vers la gare Saint Charles en passant par le cours Pierre-Puget, rue Breteuil, rue Grignan, rue Paradis, rue Cannebière, rue Noailles, boulevard Dugommier, boulevard de la Paix, place Saint Charles.

A l'arrivée à la gare, le cercueil est déposé sur le fourgon funéraire qui le transportera à Paris, et les discours, suprêmes adieux, sont adressés à la mémoire du général Andry.

Les discours terminés, les troupes défilèrent devant le cercueil, puis elles ont été reconduites à leurs quartiers.

NICE-CORSE EN AÉROPLANE

A LA RECHERCHE DE BAGUE

Nice, 7 juin.

De plus en plus, la question du sort de l'intrépide aviateur Bague se fait angoissante.

Ne doit-on pas désespérer de retrouver vivant ce vaillant officier, cet ardent patriote.

Toutes les recherches, qui ont été faites jusqu'ici, sont restées infructueuses.

A partir de ce soir la Marine renonce à poursuivre les recherches.

Nominations dans les Finances

Paris, 7 juin.

M. Buellet, ancien préfet de la Corse, nommé percepteur hors classe des contributions directes, est désigné pour Montpellier.

Conseil de Cabinet

Paris, 7 juin.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Monis, président du Conseil.

La délimitation de la Champagne

Les ministres se sont occupés de la question de la délimitation de la Champagne et ont décidé d'approuver sans modification le projet de décret élaboré par le Conseil d'Etat.

Travaux Parlementaires

Le Conseil de Cabinet a réglé ensuite l'ordre des travaux parlementaires et les diverses interpellations qui viendront devant les Chambres.

L'Agitation dans l'Aube

SOULÈVEMENT GÉNÉRAL

Bar-sur-Aube, 7 juin.

Les nouvelles reçues aujourd'hui au ministère de l'intérieur disent que le soulèvement est général.

Dans toutes les communes de ce département, les vigoureux parcourent les rues au chant de l'*Internationale*, et tiennent de nombreux meetings de protestation.

Le tocsin et le glas funèbre jettent continuellement dans les campagnes leur note plaintive.

Un peu partout, des bagarres se sont produites entre les manifestants et les agents de la force publique,

Des mesures rigoureuses ont été prises pour éviter le retour des scènes sanglantes qui ont eu lieu précédemment.

LE NOUVEAU COMMANDANT du 15e Corps d'armée

Paris, 7 juin.

Le général Mercier-Milon, commandant la division de Constantine, est nommé au commandement du 15e corps d'armée, en remplacement du général Andry, décédé.

Le général Mercier Milon est âgé de 61 ans.

Sous-lieutenant d'infanterie du 1er octobre 1871, lieutenant en 1875, capitaine en 1879, chef de bataillon en 1890, lieutenant-colonel en 1897, colonel en 1901, il fut promu au grade de général de brigade en 1904 et nommé directeur de l'infanterie au ministère de la Guerre

Promu au grade de général de division le 20 juin 1908, il fut nommé au commandement de la 8e division d'infanterie, puis à celle d'Oran.

Le général Mercier-Milon est commandeur de la Légion d'honneur.

Conseil des Ministres

Paris, 7 juin.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Haut Commandement

Le ministre de la Guerre fait signer par le Président de la République le décret nommant le commandant du 15e corps d'armée.

L'agitation dans l'Aube

M. Perrier, ministre de la Justice, au nom du ministre de l'Intérieur, donne connaissance des événements qui se sont déroulés dans l'Aube et des mesures sévères qui ont été prises pour le maintien de l'ordre.

La délimitation de la Champagne

M. Paul Boncour, ministre du Travail, soumet à la signature présidentielle, le décret du Conseil d'Etat, approuvé par le Gouvernement et relatif à la délimitation de la Champagne.

La question du Maroc

Le général Goiran, ministre de la Guerre, communique au Conseil les télégrammes reçus du Maroc.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

MORT de M. Rouvier

Paris, 7 juin.

M. Maurice Rouvier, ancien président du Conseil, sénateur des Alpes Maritimes, est décédé subitement aujourd'hui, à l'âge de 69 ans.

Après avoir combattu l'Empire dans les journaux de l'opposition à Marseille, Maurice Rouvier, qui était originaire d'Aix, fut nommé secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, après le 4 septembre 1870

Elu député de Marseille en 1871, il fut réélu en 1874, en 1877 et en 1881. Non réélu à Marseille en 1885, il se présenta dans les Alpes Maritimes, où il fut élu au scrutin de liste Depuis le 4 janvier 1903 Maurice Rouvier faisait partie du Sénat ; et il était président du Conseil général des Alpes-Maritimes depuis 1889

Ministre du Commerce et des Colonies dans le Cabinet Gambetta ; ministre du Commerce dans le cabinet Ferry ; ministre des Finances et président du Conseil en 1887 ; ministre des Finances dans les cabinets Tirard, de Freycinet, Loubet, Ribot, Combes. Ministre des Finances et président du Conseil en 1905 ; ministre des Affaires étrangères à la suite de la démission de M. Delcassé, du 17 juin 1905 au 7 mars 1906, il contribua dans une large mesure au succès de la Conférence d'Algésiras, où il maintint la situation privilégiée de la France au Maroc.

Depuis cette époque, M. Maurice Rouvier ne fit plus partie d'aucun Cabinet.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Paris, 7 juin.

L'impression générale, qui se dégage de la séance de la Chambre, est qu'une crise ministérielle est immineute

D'ailleurs, elle se serait produite dès la rentrée, sans le terrible accident d'Issy-les-Moulineaux.

Les difficultés que le Gouvernement a eues aujourd'hui, à la Chambre, pour obtenir le renvoi de la discussion des interpellations sur la Délimitation, est une preuve bien évidente du peu de stabilité du Cabinet Monis.

LES Gilets d'Été DU DOCTEUR RASUREL préservent des Refroidissements.

VENTE EXCLUSIVE : Charles ORENGA, à BASTIA ; LANZI Frères, à AJACCIO

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Envoi franco d'échantillons



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonnetterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbuccia et Fils

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 158 — VENDREDI 9 JUIN 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues et reçues aux bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames 0,50 la ligne. — Divers, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
Autres Départ.	23 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

L'Assainissement de la Corse

Au Directeur du *Temps*.

Vous m'avez fait l'honneur de me demander mes impressions à la suite du voyage que je fais aller faire en Corse comme rapporteur de la commission de l'agriculture, et notamment celles qui concernent plus particulièrement le problème de l'assainissement de l'île.

Je désire d'autant plus volontiers à votre désir que le *Temps* a toujours porté un vif intérêt aux choses du Corse et que jamais la situation de ce département français n'a été aussi malheureuse que maintenant.

Du nord au sud, c'est-à-dire dans le sens de sa plus grande longueur, la Corse est traversée par une chaîne montagneuse de laquelle se détachent à droite et à gauche des contreforts escarpés.

La côte orientale n'est guère qu'une succession de golfes et de caps rocheux.

La côte orientale, bien que rocheuse elle aussi le long du cap Corse et dans sa partie méridionale, apparaît plus régulière. Sur une largeur moyenne de quatre kilomètres et une longueur de cent kilomètres elle déroule une plaine basse sur les bords de laquelle se mélangent les dépôts des rivières et les sables de la mer ; plaine plus ou moins fertile, suivant que ses alluvions sont limoneuses ou caillouteuses.

En raison de sa topographie, la Corse ne semble pas susceptible d'un développement industriel étendu. Mais elle connaîtra une certaine prospérité agricole si la partie cultivable de son sol est mise en valeur. Or, la plus claire de cette partie cultivable, c'est la côte orientale, c'est cette plaine d'alluvions. Un tiers des communes montagneuses y sont propriétaires, soit collectivement, soit individuellement, soit par simple droit de pacage. Mais tout cela reste à l'état de pâturages où les bergers montagnards conduisent pendant l'hiver leurs troupeaux de brebis dont le lait, par la fabrication des fromages, constitue l'industrie agricole la plus rémunératrice du pays.

Actuellement la vie sur la côte orientale est absolument anormale. Logiquement les paysans devraient habiter au milieu des terres qui les nourrissent, comme les Savoyards, qui groupent leurs villages dans la plaine, et, la belle saison venue, mènent leurs troupeaux dans la montagne, autour des chalets provisoires. Au contraire, les paysans corses vivent habituellement dans les montagnes impropres à la culture, et secondairement dans la plaine cultivable.

On connaît, il est vrai, les raisons historiques de cet état de choses : les invasions, la piraterie ont peu à peu refoulé sur les hauteurs les Corses qui peuplaient dans la plaine des cités importantes ; la civilisation chassée, la nature a reconquis ses droits sur le littoral ; l'écoulement des eaux n'étant plus assuré, les foyers pestilentiels ont reparu. La fièvre paludéenne, la malaria, est à l'état endémique pendant trois mois de l'année (juin, juillet, août), et cela non seulement dans la plaine, mais encore en remontant les vallées, jusqu'à 300 mètres d'altitude.

Depuis longtemps les Corses n'ont plus à craindre les invasions ni les pirates ; et dès lors il faut qu'ils refassent en sens inverse le chemin effectué au cours des siècles ; il faut qu'ils descendent définitivement de montagne ils s'étaient réfugiés et qu'ils se fixent comme autrefois dans la plaine pour y redevenir un peuple de travailleurs ruraux.

A quelle condition pourront-ils accomplir cet exode ? A la condition expresse que la plaine soit rendue habitable. Et ainsi se pose, d'une façon pressante, le problème de l'assainissement de la Corse.

Ce problème, des ingénieurs éminents l'ont étudié depuis longtemps. Sa solution n'est pas simple : elle est dans la pratique d'une multitude de petites améliorations de travaux divers dont les effets bienfaisants se complètent.

En premier lieu, une mesure générale s'impose : l'adduction d'eau potable sur tous les points de la côte orientale. On a reconnu, en effet, que l'absorption d'eau impure débilite l'organisme, qui n'offre plus de résistance à la fièvre paludéenne. C'est ainsi que la canalisation d'eau de sources, récemment exécutée au domaine national de Casabanda, y a abaissé en moyenne et dès la première année le coefficient de mortalité de 40 à 10 0/0 ; si l'on songe que ce domaine avait été jugé inhabitable pour des forçats, qu'il est situé dans la région la plus malheureusement réputée de toute la côte orientale et que de nombreuses familles d'ouvriers y restant maintenant à demeure et sans danger, on comprend l'intérêt que présente l'établissement d'un réseau d'eau de source partout où sévit la malaria.

L'eau de source ne manque pas dans les montagnes : il s'agit de la capter et de l'amener, par la gravité, dans la plaine. Des bornes-fontaines amèneraient ainsi tout le long de la route nationale qui va de Bastia à Bonifacio, et aussi aux stations du chemin de fer. Ces stations, ainsi approvisionnées, pourraient constituer les noyaux des futures cités et villages, le jour où les Corses, revenant à la vie normale, se décideront à transporter leurs pénates dans la plaine.

Bien entendu, les bons effets de l'eau potable seront accrus par la diffusion d'habitudes d'hygiène plus rigoureuses. Il faudra que la population ait à sa portée la provision de quinine nécessaire et s'abrite dans les logements sains, aux fenêtres grillagées. Une bonne alimentation aidant, elle résistera à la fièvre de mieux en mieux.

Mais on n'arrivera à des résultats définitifs qu'en supprimant les eaux stagnantes et les marécages. Les premiers travaux à exécuter dans ce but ne portent l'endiguement et la régularisation des cours d'eau.

Leur régime est torrentiel : ils tombent en quelque sorte des montagnes et, arrivés dans la plaine étroite, coulent en pente à peine sensible vers la mer. Ils ravagent et changent de cours, laissent dans le lit abandonné des dépressions humides, foyers de pestilence ; en outre, pendant la saison chaude, le sable obstrue leurs estuaires et arrête leurs eaux qui croupissent. Il importe donc de fixer leur embouchure et leur lit ; on même temps on assèchera les marais constitués par leurs divagations antérieures et par les eaux de crue qui s'étendent et séjournent en arrière du cordon littoral, c'est-à-dire en arrière du cordon de dunes élevées par le sable le long du rivage.

Pour fixer l'embouchure des cours d'eau, on prolongera leurs berges dans la mer par des jetées appropriées. Pour fixer leur lit, on élèvera des digues et des « épis ».

Pour *assécher les marais*, on provoquera l'écoulement des eaux stagnantes par la gravité ou par des épuisements mécaniques ; en certains points on procédera à leur comblement.

Enfin, pour ce qui est des étangs, on fixera leur niveau en assurant d'une manière permanente et régulière leur communication avec la mer et l'on draguera leurs bords.

De la sorte on n'aura plus sur le littoral corse que des eaux courantes et des eaux vives. Les moustiques ne pourront plus se reproduire et la malaria dont ils sont les agents de transmission disparaîtra avec eux.

***

Le projet établi par l'administration pour l'assainissement de la côte orientale prévoit une dépense totale de onze millions 100 000 francs, échelonnée sur dix-sept annuités.

A mon avis, c'est un délai beaucoup trop long ; on ne peut pas condamner encore la Corse à dix-sept ans de malaria. Et d'autre part, c'est de mauvaise administration que de faire traîner si longtemps l'exécution d'un tel programme : il est nécessaire de trouver de gros entrepreneurs disposant d'assez de matériel et de main-d'œuvre pour aller vite en besogne.

Pour moi, je pense qu'il serait désirable de réduire le plus possible, à six ans par exemple, la durée des travaux.

Je n'ai parlé jusqu'à présent — et pour cause — que de la côte orientale. Or, sur la côte occidentale, il existe aussi, dans le delta des rivières, quelques petits marais.

On a commencé de ce côté des travaux d'assainissement et de comblement qui ont donné de bon résultats, notamment à Saint-Florent et à Calvi. Il ne faudrait pas un bien gros sacrifice pour les compléter. Mais je dois me borner à signaler le fait pour mémoire, le rapport que m'a confié la commission de l'agriculture étant limité à la côte orientale. Toutefois, je souhaite que, soit par le département, soit par l'Etat, l'assainissement influment moins coûteux et plus facile de la côte occidentale suive de près celui de l'autre versant.

Au programme dont je viens d'indiquer les lignes générales, certains opposent une objection de principe : « Les Corses, disent-ils, sont apathiques. Parfois, ils ont rendu inutiles des travaux coûteux en négligeant de les entretenir. C'est ainsi qu'ils laissèrent se combler des fossés et reparaître la malaria sur des points, où on avait amorcé l'assainissement » A ceux-là, je réponds que le projet prévoit l'entretien permanent des travaux, suivant un programme annuellement arrêté par le service de l'hydraulique et des améliorations du ministère de l'agriculture et exécuté par le personnel de l'Etat aux frais du département.

Les onze millions 500,000 francs prévus par le projet seront pris en charge par l'Etat. Pourquoi ? Parce que la Corse n'est pas en état de supporter cette charge, mais ainsi et surtout, parce qu'il ne s'agit pas de travaux d'assainissement devant, avant tout profiter aux terrains sur lesquels ils seront effectués (l'étendue de ces terrains ne dépasse pas 5,000 hectares), parce qu'il s'agit d'une œuvre de salubrité qui désarmera de la fièvre une zone de 100,000 hectares et qui profitera à l'île toute entière : l'assainissement de la côte orientale, comme portée et comme conséquences, est d'un intérêt au moins aussi général que le tracé d'une route nationale.

***

En même temps qu'on assainira l'île, on complétera son réseau de chemins de fer et son réseau vicinal, on relèvera ses taxes douanières de manière à rendre possible son assimilation au régime des autres départements, à faciliter l'écoulement de ses produits et à lui procurer pendant cinquante ans le bénéfice d'un forfait annuel important consenti par l'Etat en raison de ce relèvement de taxes. Et ainsi, si elle veut sortir de sa torpeur, si elle se laisse galvaniser, si elle s'ingénie à profiter des instruments d'activité mis à sa disposition, la Corse pourra bientôt connaître une prospérité dont elle sera reconnaissante à la République.

Certes, la transformation agricole de la côte orientale ne se fera pas du jour au lendemain. Cependant elle est entreprise à un moment favorable ; on sait en effet la prospérité relative qui résulte actuellement de la vente aux fromagers de Roquefort du lait des brebis corses en hiver, c'est-à-dire, pendant la saison où les brebis du continent ne fournissent pas. Les paysans de l'île trouveront ainsi les ressources nécessaires pour changer peu à peu en vie agricole leur vie simplement pastorale, pour substituer à leurs cabanes de bergers des maisons saines et confortables, pour quitter définitivement leurs montagnes lointaines et s'établir à demeure, sans crainte de la malaria, dans la plaine, au milieu de leurs terres, où le blé alternera avec les prairies et les pâturages. Espérons qu'alors, ils sauront défendre leurs terres contre les incursions des troupeaux vagabonds, que les délits de pacage se feront plus rares, que les pâtres eux-mêmes deviendront laboureurs et que le respect des résultats d'autrui leur viendra de celui qu'ils voudront pour leurs propres cultures.

Comme l'écrivait l'inspecteur des améliorations agricoles Carrier dans un des rapports présentés en 1909 au nom de la commission extraparlementaire chargée d'étudier la situation de la Corse, « la prospérité agricole de l'île ne peut pas être en quelque sorte décrétée par le gouvernement. Elle ne peut être que le résultat du travail éclairé et persévérant de la population indigène ou immigrée. Mais le gouvernement

Etude de Me GALEAZZI
NOTAIRE
à Santa Reparata di Balagna

Le trente du mois de juin mil neuf cent onze, à huit heures du matin, devant Me Galeazzi, notaire délégné à cet effet, dans sont étude à Santa Reparata di Balagne, il sera procédé à la vente aux enchères de l'immeuble *Suare* consistant en terré et oliviers, sis au territoire de Feliceto, section A., numéros 122, 124, 125, 127 et 129 du plan cadastral de la dite commune, d'une contenance de un hectare, vingt ares, soixante centiares, tenant à biens des héritiers Marioni, des héritiers Vincentelli, de Renucci Don-Joseph, de Suzzoni Pierre, des Hoirs Cangioni et à voie publique.

La vente de cet immeuble a été autorisée par jugement du Tribunal civil de Calvi du dix mai dernier, enregistré.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente a été déposé dans l'étude du notaire sus-nommé le premier juin mil neuf cent onze.

La mise à prix a été fixée par le dit jugement à la somme de *trois mille cent francs*, et Me Galeazzi, chargé de la vente, donnera tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, notaire commis, le trois juin mil neuf cent onze.

GALEAZZI, *Notaire.*

La vente de cet immeuble a

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

CHEVEUX Brûlés, Secs SAUVÉS Par le CYCLOS Hahn

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

MAUX DE JAMBES
Nous voudrions persuader les malheureux atteints de Plaies variqueuses, Dartres, Eczémas, Clous, Furoncles, Démangeaisons ou de toute autre Maladie de la Peau que l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER est le remède incomparable, qui soulage dès la première application et guérit radicalement.
M. Depensier, Pharmacien à Rouen.
Marseille, le 30 Novembre 1906.
Votre Eau Précieuse Depensier a très bien réussi dans les cas où je l'ai employée.
Docteur CHATELAIN.
L'Eau Précieuse Depensier se trouve dans toutes les pharmacies ; le Secau 3 fr. 50. Pour recevoir franco mandat-poste à Pharmacie Depensier, 47, rue du Bac, à Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guidicelli.

PRÊTS d'argent sur signature à long terme. 4 0/0. Ecrire à M. Isidor, bureau 1, Place de la Bourse, Paris.

N.B. Ne pas oublier que l'AMARO MATTEI est préféré pendant l'été et indispensable aux convalescents.

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Laforge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers à barres. Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

LE Guide 1f45 DES Convenances
par LISELOTTE
est indispensable dans chaque famille. C'est un guide sûr que l'on doit consulter chaque jour pour guider ses actes et ceux de son entourage.
Le GUIDE DES CONVENANCES renseigne sur :
LE BÉBÉ
L'ADOLESCENCE
LE MARIAGE
LES RÉCEPTIONS
LA CORRESPONDANCE
LE DEUIL
Il vient de paraître : 1 fr. 45 broché — 1 fr. 95 relié.
H. DESSAIN, Editeur, 7, rue Lemaigner, Paris. L'expédition franco, broché, contre 1 fr. 70 ; relié, contre 2 fr. 20.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
•JOSEPH LUCCHETTI•
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTE — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — Outils
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE GRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux.

201e — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

III

L'AUTRE

Ainsi l'enfant, rejetée par celle qui s'était crue un instant sa mère, n'aurait quitté la demeure où elle avait été passagèrement accueillie que pour entrer dans celle de son mari. Le prétendu dévouement de Pierre ne comptait plus. Maintenant, au contraire, c'était le sauveur qui rejetait au suicide celle qu'il avait cru sauver.

— Voyons, monsieur Tracy, s'écria le duc, ne désespérez pas !... Rien ne prouve que nous nous trouvions en face de l'irréparable !... Il n'est écoulé trop peu de temps depuis la fuite de Suzanne pour que nos recherches n'aboutissent pas.

Le jeune avocat secoua la tête.

— Je n'y compte plus ! murmura-t-il.

— Un homme ne doit pas s'abattre ainsi !

Vous avez été dans la maison où travaillait autrefois cette jeune fille ?

— Elle n'y est pas rentrée.

— Vous vous êtes informé auprès de ses compagnes ?

— Elles ne savent pas ce qu'elle est devenue.

— Et cette femme, cette Mme Beaudouin, n'a-t-elle aucune lueur dans ces ténèbres ?.. Elle n'a pas de parents, pas d'amis de province chez lesquels cette enfant pourrait s'être momentanément réfugiée ?.. Au milieu du chagrin profond qu'éprouvait Suzanne, il est possible qu'elle soit partie tout à coup, qu'elle ait voulu chercher des consolations loin de ce Paris où il est si difficile de trouver l'apaisement qui panse les blessures de l'âme...

Frémissant, Gaston répliqua :

— Ainsi, monsieur, Suzanne avait eu un chagrin, une douleur ?... Pourquoi ?... d'où venait-elle ?.. Voilà ce que je cherche vainement à comprendre !... Il me semble que si je pouvais pénétrer cette énigme, je ne m'agiterais plus dans le vide ainsi désespérément !

Le maire de Clotilde répondit d'une voix grave :

— Ne me demandez pas un secret qui n'est pas le mien, monsieur Tracy !

— J'ai pourtant le droit de tout apprendre ! s'écria le jeune homme... Il y va de la vie de Suzanne ! Il y va de la mienne !.. Vous ne pouvez pas garder le silence !... Vous êtes un honnête homme, monsieur, et vous devez comprendre votre devoir !

— Mon devoir est de vous aider, répliqua M. de Rouvray, de vous aider de toutes mes forces, et c'est à quoi je suis prêt sur-le-champ... Voulez-vous que je voie à mon tour Mme Beaudouin ?

— Non, reprit le jeune avocat... Cela ne nous guiderait pas... Mais je veux vous mettre au fait d'une visite qu'elle a reçue.

En quelques mots, Gaston fit part à M. de Rouvray de la démarche de Sidonie Bourguel, au courant de laquelle la couturière l'avait mis lui-même.

— C'est singulier ! fit le duc après un moment de réflexion.

— Oui, dit le jeune homme, toujours le mystère !

— Mme Beaudouin n'a pas cherché à savoir le nom de cette visiteuse ?

— Non. Elle était trop femme pour y penser... Et puis, comme il était question du bonheur de Suzanne, elle a craint d'interroger trop vivement cette inconnue.

— C'est dommage !.. Peut-être aurions-nous trouvé là un fil conducteur qui nous eût guidés...

— Tandis que maintenant, fit le jeune homme avec désespoir, nous n'avons rien, rien !

— Réagissez, monsieur Tracy, je vous en conjure ! Si le diplomate d'un tel compatissant... Il faut à tout prix que vous retrouviez votre courage !... Vous avez un père, une mère !

— Ah ! c'est leur faute si Suzanne est aujourd'hui perdue pour moi !

— Non, puisqu'ils sont prêts à lui ouvrir les bras...

Une exclamation l'interrompit. Par la large baie vitrée qui donnait sur le jardin, Gaston Tracy venait de voir une femme et une jeune fille qui passaient lentement dans une des allées fleuries. L'une toujours belle dans la douceur incomparable d'un automne épanoui, l'autre exquise dans la splendeur de la jeunesse. Les traits de la première étaient pâle et, malgré la lointaine distance, gardaient comme un reflet des souffrances passées. La seconde, avec les lignes harmonieuses de son visage et le regard passionné de ses yeux velouté, semblait faite pour inspirer l'amour. Pourtant un léger pli de sa bouche trahissait en elle une secrète préoccupation.

— Je connais cette jeune fille ! s'écria l'avocat, c'est Mlle Gabrielle !

Le duc de Rouvray tressaillit.

— C'est l'amie intime de Suzanne, continua Gaston d'une voix entrecoupée... Comment se fait-il qu'elle se trouve ici ?.. Je veux lui parler !

Déjà il s'élançait. Le duc l'arrêta.

— Ecoutez, monsieur Tracy, vous n'êtes pas dans une disposition d'esprit qui vous permette d'aborder avec sang-froid cette jeune fille !.. La duchesse reliée à peine d'une maladie grave... Je redoute l'émotion trop vive que vous pourriez lui causer !

— Soit, monsieur ! Et le jeune homme frémissant... Mais vous ne refuserez pas de me ménager une entrevue avec Mlle Gabrielle !.. Car c'est elle, n'est-ce pas ?.. Je ne me suis pas dupe d'une ressemblance, d'un mirage !.. C'est, je vous le répète, l'amie de Suzanne !... C'est elle, au jardin des Tuileries, que j'avais prise pour confidente de mon amour, et personne mieux qu'elle ne sait combien j'adorais celle que j'ai perdue.

— Fiez-vous à moi ! répondit M. de Rouvray... Pourtant, j'ai encore une grâce à vous demander.

— Laquelle ?

— C'est de ne pas dire à cette jeune fille que Suzanne l'a préférée ici.

— Pourquoi ?

— Parce que c'est un douloureux secret qui doit rester dans l'ombre... Que désirez-vous, en somme ? Questionner cette jeune fille pour savoir si elle peut vous aider dans la recherche de votre fiancée... Avez-vous besoin d'aborder avec elle d'autres sujets ?

— Je ferai ce que vous voudrez, monsieur, pourvu que j'entende parler de Suzanne !

(*A suivre*).

LA VOGUE est au CAFÉ EXPRESS et au CHOCOLAT EXPRESS du GRAND BAR SOAVI.

peut et doit intervenir pour créer un milieu favorable au libre développement et au plein épanouissement des initiatives privées ».

Le Gouvernement et le Parlement vont faire leur devoir, sous la forme d'un acte de solidarité nationale. Aux Corses de faire le leur !

Veuillez agréer, etc.

FERNAND DAVID,
Député.

La Course Paris-Rome-Turin
et la Corse

On connaît par les détails que publient les journaux sur cette Course Paris-Rome-Turin qui constitue un si beau succès pour l'aviation nationale, tous les incidents qui se sont produits. Mais tout le monde ne sait pas que la Corse a eu certaine part de gloire dans ces résultats.

En effet, le vainqueur, M. l'enseigne de vaisseau Conneau, est le petit-fils de l'éminent docteur Conneau, médecin de Napoléon III, qui représenta au conseil général de la Corse le canton de La Porta, lieu d'origine de Mme Conneau-Pasqualini ; et le père de M. le lieutenant Lucca est de Campile.

La Corse peut donc se réclamer de ces deux hardis aéronautes.

Cour d'Assises

Présidence de M. Aubert, *conseiller*

Audience du 7 juin

Meurtre et tentatives de meurtre

La Cour d'assises a eu à juger aujourd'hui un drame sanglant qui s'est déroulé le 9 décembre dernier à Bustanico et au cours duquel il y a eu un mort et trois blessés.

Deux accusés, Taddei Jean Sylvestre et Orsini Sauveur, comparaissent devant le Jury.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits.

Acte d'accusation

Les familles Orsini et Taddei, quoique unies par les liens d'une assez étroite parenté, vivaient dans de mauvais termes depuis quelques années et avaient cessé tous rapports, à la suite d'une dispute survenue entre leurs enfants.

Le 16 décembre 1910, vers 5 heures de l'après-midi, le jeune Orsini Sauveur, âgé de 17 ans, tua d'un coup de fusil, dans le jardin de sa parente, une poule appartenant au sieur Taddei Jean-Sylvestre. Le même soir, vers 5 heures, celui-ci, ayant aperçu dans son champ de blé une chèvre d'Orsini Joseph, voulut lui faire subir le même sort et courut chez lui prendre son fusil.

Entre temps, la dame Orsini parvint à ramener l'animal égaré, mais en regagnant sa demeure elle fit la rencontre de Taddei Jean-Sylvestre, et pendant qu'il discutaient, survinrent la femme et le fils du premier accusé. L'éclat des voix parvint aux oreilles d'Orsini Joseph qui accourut à son tour sans armes, suivi presque aussitôt de son fils Orsini Sauveur.

Plusieurs coups de feu, dont le nombre n'a pu être exactement déterminé, crépitèrent alors, mais si rapides qu'on put à peine les distinguer les uns des autres, et Orsini Joseph tomba foudroyé par une balle de revolver qui lui traversait le crâne. Le coup venait d'être tiré par Taddei Jean-Sylvestre qui prenait aussitôt la fuite.

Au même instant, Orsini Sauveur faisait feu sur lui avec son revolver et le blessait au cou et à l'épaule. Il tirait également sur Taddei Marie-Joséphine qui fut atteinte à l'oreille, et sur le fils de Taddei Ange qui eut le visage effleuré par une balle.

Ces blessures n'ont entraîné qu'une incapacité de travail de un mois pour Taddei Jean-Sylvestre et de dix jours pour la dame Taddei Marie-Joséphine. Taddei Jean-Sylvestre qui avait pris la fuite, s'est constitué prisonnier le 21 mars 1911.

M. Pounier, avocat général, occupe le siège du Ministère Public.

Me de Montera et de Caraffa prennent place à la barre.

Interrogatoire

Orsini Sauveur, dit Taddei, avait sous mes yeux tué une de mes poules qui s'était égarée dans son jardin. Deux heures après, apercevant une chèvre de la famille Orsini dans un champ de blé m'appartenant, j'allais prendre mon fusil. Je revins peu de temps après, et ayant rencontré Ursule Orsini, je lui dis que si ses chèvres venaient dans ma propriété, je les traiterais comme son fils avait traité mes poules. A ce moment survint Orsini Joseph qui me voyant discuter avec sa femme se jeta sur moi, s'empara de mon fusil qu'il retourna contre moi, pendant que son fils Sauveur Orsini tirait sur moi deux coups de revolver. Je tombais et étant à terre je tirais sur Joseph Orsini qui tomba pour ne plus se relever. Orsini Sauveur tira également sur ma femme et sur mon fils.

Les Témoins

Les témoins confirment leurs déclarations faites à l'instruction.

Réquisitoire

L'éminent organe de l'accusation prononce un remarquable réquisitoire.

M. l'avocat général Poinsier renonce à l'accusation en ce qui concerne Orsini, mais il réclame un verdict sévère contre Taddei, dont rien ne justifie le crime.

Les Plaidoiries

Avec son éloquence habituelle Me de Montera présente la défense de l'accusé Taddei Jean-Sylvestre.

Me de Caraffa défend, à son tour, Orsini Sauveur contre lequel d'ailleurs le ministère public ne retient aucune accusation.

LE VERDICT

Le verdict du jury étant négatif pour Orsini, celui-ci est acquitté.

Reconnu coupable de meurtre provoqué, Taddei est condamné à 4 ans d'emprisonnement.

La session est close.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

BELGODERE. — M. Alberti, surnuméraire de l'enregistrement et des domaines dans l'Yonne, est nommé receveur à Belgodère, en remplacement de M. Luccioni, désigné pour le bureau de Ronjan.

ZIGLIARA. — Les journaux d'Algérie nous annoncent ce matin une bien pénible nouvelle.

M. Jean Federici, greffier au tribunal civil de Médéa, vient d'y succomber des suites d'une courte et pénible maladie.

En cette douloureuse circonstance nous prions la famille Federici et tout particulièrement notre ami M. François Federici, notaire à Zigliara, d'agréer l'expression émue de nos condoléances.

CORSCIA. — La médaille d'honneur en bronze a été décernée à M. Albertini Pierre-Félix, maire de Corscia ; le 20 décembre 1910, a exposé sa vie en portant secours à un enfant en danger de se noyer. M. Albertini est déjà titulaire d'une lettre de félicitations.

PIETRACORBARA. — MM. Carli Dominique, rentier, et Padovani François, maire, se sont inscrits à la Société de secours mutuels comme membres bienfaiteurs, et ont versé 50 frs. chacun.

D'autre part, M. Simoni Bastien, propriétaire, a fait don à la Société de 10 francs.

Au nom de la Société, je prie ces généreux donateurs de vouloir bien agréer l'expression de nos plus vifs remerciements.

Le Président, FONTANA.

PROPRIANO. — M. Colonna Ange-Antoine est nommé garden de phare de 4e classe au service des feux de Propriano, dont il était précédemment chargé en qualité de gardien hors classe.

CASAGLIONE. — Sont attribués à la commune de Casaglione à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Casaglione et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance.

OLMETO. — M. Pujanacci Jean-Dominique est nommé chef cantonnier de 3e classe sur le chemin de grande communication de Viggianello.

PORRI. — L'incident est clos, dit M. X. Nous le voulons bien, mais qu'il nous permette malgré tout de dire encore un mot.

Que ce Monsieur puisse dire qu'il y a à Porri des gens incompétents, soit, mais qu'il affirme d'une façon aussi insolente que la population de la commune a été mécontente d'entendre sonner les cloches le jour où eut lieu l'enterrement ainsi dont il est question, nous ne le voudrions pas, car ce n'est point là parler un langage qui a quelques affinités avec la vérité. Si M. X. a été peu satisfait, on n'est pas là une raison d'associer à pareilles protestations une population qui nourrit encore des sentiments nobles et généreux. S'il n'a pas eu de renseignements précis, qu'il tâche de s'en procurer : il pourra ainsi apprécier la valeur de ses paroles.

— Des Y.

LURI. — M. Mariani Jacques-Philippe est nommé débitant de poudres à feu et de tabacs de la régie au bureau de Piazza.

CALENZANA. — Dans le numéro du 26 mai dernier, nous relations succinctement le drame qui se déroula à Calenzana.

Il faut remonter au mois de février, pour retrouver la genèse des dissentiments qui existaient entre la victime Rutily Toussaint et Guidoni Simon-Jean.

A la suite d'une discussion, Guidoni Simon-Jean donna à cette époque un coup de pied à Rutily Toussaint. Ce dernier ne pardonna jamais cette flagrante à son antagoniste.

Dans la matinée du 25 mai, se rendant dans une de ses propriétés, Guidoni dût passer à proximité de la bergerie de Rutily. Occupé à changer les fascines de son parc à brebis, la victime, apercevant Guidoni, arrêta son travail, et parcourut environ 200 mètres, pour aller lui rappeler, en termes injurieux, la discussion qu'ils avaient eue quelques mois auparavant. Sans écouter les explications de Guidoni, il lui lança avec une violence inouïe une pierre qui l'atteignit à l'abdomen, puis, il porta la main droite à son veston qu'il avait sur l'épaule. Ce geste devait lui être fatal, car Guidoni se voyant en danger de mort, fit feu de son revolver et la balle alla se loger à hauteur du sein droit, provoquant une mort foudroyante.

L'émotion au village n'est pas encore calmée, et tout en déplorant la fin tragique de la victime, on s'apitoie sur le sort de Guidoni, gros propriétaire et conseiller municipal, qui très probablement n'a été poussé au meurtre que pour sauvegarder sa vie.

Palmes Académiques

Sont nommés officiers d'Académie,

Emmanuelli juge au tribunal de Calvi.

Federici François-Marie, notaire à Zigliara.

Filippi Ange-Ptolémée, publiciste à Tox.

Frapoli Paul, entrepreneur de travaux publics à Bône.

Gliormini Alexandre-Simon-Dominique, sous-chef de bureau aux chemins de fer de l'Etat à Sannois.

Gindicelli Henri François, receveur des postes et télégraphes à Carnonilles.

Graziani Jean-Antoine, négociant à Marseille.

Mariani Dominique, employé à la maison d'arrêt de la Santé à Paris.

Mannoni Maxime-Antoine-Auguste, juge au tribunal civil de Gnolma.

Moretti Philippe, inspecteur spécial de la Cie du Gaz à Paris.

Nicolai Jean-Paul, publiciste à Paris.

Portafax Jean-Vincent-Dominique, notaire à Bonifacio.

Santandren François, chef du service de librairie à Paris.

Tommasini Jules-Emile, conducteur municipal, chef de bureau du service des carrières de la Seine.

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

Les membres du bureau de la section bastiaise sont priés de se réunir ce soir vendredi, à 8 heures et demie, au siège habituel.

CULLETIN FINANCIER

Paris, 1er juin.

Après un début en nouvelle avance les cours se sont tassés dans certains compartiments et la clôture est irrégulière. Notre Rente ne perd pas moins de 15 centimes à 96.17. Sauf le Serbe qui accentue sa reprise à 93.75, les Fonds Etrangers sont plus calmes : Extérieure 97.32, Turc 93.75, Russe à 4/2 103.35. Parmi les Sociétés de Crédit, le Crédit Lyonnais passe de 1.493 à 1.500. Le Crédit Foncier est demandé à 835 et la Société Générale à 790. Le Comptoir National d'Escompte est à 933, son bilan au 30 avril fait ressortir au total des opérations sociales un important accroissement d'environ 50 millions.

Le Suez monte à 5.560. Les valeurs de traction et d'électricité s'inscrivent en plus value marquée. Reprise des industriels russes. Titres ouprifères en baisse. Rio 1.720.

On introduira demain vendredi à la cote officielle au comptant et à terme les actions ordinaires de l'Atchison Topeka and Santa-Fé Railways Cy déjà cotées à New-York et à Londres. On s'attend à un marché large à Paris, l'affaire étant d'une grande envergure avec des possibilités d'avenir considérables.

En Banque, les Usines Smirnoff se traitent à 365. Asia Caoutchouc Trust ferme à 27.25.

Les actions privilégiées 6 0/0 des Charbonnages de l'Oklahoma, introduits à 112.50 progressent à 114. Cette société a fusionné diverses mines en exploitation dont la production journalière déjà de 200 tonnes sera portée à 1.600 grâce à d'importants travaux en cours.

L'obligation Asti-Chivasso (Série B.) introduite hier mercredi à 470 monte à 472.

Grands Chemins Français très fermes.

LUCCIANA

Tentative de Meurtre

Hier, le parquet de Bastia était prévenu qu'une tentative de meurtre avait été commise à Lucciana par le nommé Bastiani Sébastien, âgé de 27 ans, sur Agostini Pascal, maçon, âgé de 25 ans, et que ce dernier blessé gravement se trouvait à l'hôpital civil.

M. Fernand Mattei, juge délégué à l'instruction, se rendit aussitôt après du blessé afin de procéder à une enquête.

Des premiers éléments de l'information, il résulte que la raison du crime se trouve dans une affaire qui s'est déroulée il y a quelques jours devant le tribunal correctionnel de Bastia.

Agostini Pascal et son beau-frère, Giustiniani Charles-André, avaient, pendant l'audience, insulté le co-inculpé de la dame Agostini, et la surexcitation de Giustiniani était telle que le président du tribunal M. Vannier de Morelli, s'était vu dans l'obligation de le faire expulser de la salle d'audience.

Une fois de retour à Lucciana, Giustiniani alla encore prendre à parti Bastiani pendant qu'il dînait chez lui.

Grâce à l'intervention de plusieurs personnes, la scène prit fin. Mais un peu plus tard, Bastiani, étant sorti, se trouva en présence du fils de sa complice, le sus nommé Agostini Pascal, et craignant une agression de sa part, il tira sur lui deux coups de revolver.

Agostini a été atteint au dessus de la hanche gauche par un projectile qui a pénétré dans la région abdominale, d'où il a pu être extrait.

Aussitôt après son attentat, Bastiani a pris la fuite.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. Sosza, 1er prix Prague

Programme du 9 juin 1911

Apéritif de 5 à 7 heures

Florentina Mis.	Lebert.
Pluie de diamants,	Waltenfeld.
La Dame Blanche, ouv.	Boieldieu.
A too réveil,	Ambroise.
Mignon, trio,	A. Thomas.
Zerlinetta,	Brice.
Marche des Folies,	Bonnet.

Soirée à 8 heures et demie

Marche Italienne,	Rousseau.
Légendes du Danube,	Faick.
La Favorite,	Donizetti.
Gazotte des moutons,	Martini.
La Traviata,	Verdi.
Quand l'oiseau chante,	Tagliafico.
Polka et Paysan,	Soppé.
La Tosca,	Puccini.
Bambino, air de ballet,	Camoust.
Aulne de reine,	Caryll.
Promenade Militaire,	Varcollier.

ETAT-CIVIL

Naissances.

Rossi Dominique-Antoine. — Avanzi Antoine-Simon-Toussaint.

Décès.

Procino Marie-Magdeleine, ménagère, 55 ans, de Bastia.

La clientèle des *Usines de Francardo, Tuilerie et Briqueterie mécaniques*, F. CHARDON et Cie, est informée qu'à partir de ce jour, elle trouvera ses produits, dont la réputation n'est plus à faire, aux mêmes conditions que par le passé, à *Corte*, chez M. J.-B. CHARDON, Nouvelle Traverse, seul dépositaire, et à *Bastia*, chez MM. CLÉMENT et Cie, Avenue de la Gare et Magasins Généraux.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 8 juin

Thermomètre. — 7 heures + du matin 20° à midi 24·6 + à 6 heures du soir + 20·5. Maxima + 27·3. Minima + 15°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 769mm., à midi, 768 mm., 6 heures du soir, 767 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages.
l'après-midi, id.

Décorations étrangères

M. Orsatti, commissaire spécial à la gare de Nice, vient d'être élevé à la dignité de grand'officier de l'ordre de Nichan-Iftikhar.

Toutes nos félicitations.

Culture du Chanvre

Le montant des primes allouées dans le département de la Corse, pour la culture du chanvre et du lin, s'est élevé, en 1909, à 702.61. Il avait été de 1.208.10 en 1908.

Cambriolage

Les maisonnettes et les propriétés des environs de Bastia continuent à être mises au coupe réglée par les nombreux repris de justice qui infectent notre banlieue.

C'est ainsi que ces jours derniers, la maisonnette de campagne que possède au dessus de la gare du Lupino M. Baldi, maître-tailleur au 163e d'infanterie, a été cambriolée pour la deuxième fois, en peu de temps, par d'audacieux malfaiteurs, malgré les deux nouvelles serrures que le propriétaire avait fait adapter à la porte depuis le dernier vol.

Une jolie plante de nâflier a été non seulement dépouillée de ses fruits, mais même plusieurs branches ont été, à dessein, brisées par ces vandales.

A nos gardes champêtres de redoubler de vigilance.

Obsèques

A une heure de relevée ont eu lieu les obsèques de Mme veuve Françoise Gabrielleschi, décédée hier dans sa soixante-quatrième année. Le deuil était conduit par son fils, M. Edouard Gabrielleschi, MM. Pietri et Martinetti, entourés de nombreux amis.

L'absoute a été donnée en l'église Notre-Dame de Lourdes du nouveau-port.

Nous adressons nos condoléances à M. Gabrielleschi et à sa famille.

Erratum.

Dans l'avis de décès de Mme veuve Gabrielleschi il a été omis : Madame Edouard Gabrielleschi et sa fille.

A l'occasion
DE LA PREMIÈRE COMMUNION

On peut se procurer chez M. MARFISI, Place Saint-Nicolas :

Vins vieux de Patrimonio,
Muscat,
Champagne,
Diverses Liqueurs de Marques.
La vieille et excellente Eau-de-Vie Corse.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

7 juin — 8 juin

Rentes de 3 0/0 ancien . 96.10 — 96.00
de 3 0/0 amortie . . 96.45 — 96.70
ex-coupon.

Le Préfet de la Corse à Paris

Chez le Président du Conseil

Paris, 8 juin.

M. Juillard, notre nouveau préfet, a été reçu par M. Monis, président du Conseil, avec lequel il s'est entretenu longuement sur la Question Corse.

M. Monis a donné au Chef de l'Administration en Corse des instructions nombreuses et précises.

Chez nos Représentants

M. Juillard a rendu visite à tous les Représentants de la Corse, afin de connaître exactement le programme des revendications Corses.

Notre nouveau préfet ne veut pas quitter Paris sans connaître exactement toutes les questions relatives au relèvement moral et économique de la Corse.

Grande Conférence

Le président du Conseil convoquera dans quelques jours, au ministère de l'Intérieur, les sénateurs et députés de la Corse, le président du Conseil général et le Préfet de la Corse.

Toutes les grandes questions à l'ordre du jour, intéressant notre pauvre Département, seront examinées longuement et discutées au cours de cette grande conférence.

Les démarches de M. Juillard

M. Juillard, qui arrivera à Ajaccio le 21 juin courant par le paquebot de Marseille, profitera de son séjour à Paris pour se rendre dans les divers ministères, et s'entretenir des Affaires de Corse.

Notre nouveau Préfet veut arriver en Corse avec une connaissance exacte et parfaite de toutes les questions qui ont été agitées ces derniers temps et dont la solution est réclamé par tous les patriotes Corses.

Chez M. Fernand David

M. Juillard s'est occupé surtout de la situation économique du département qu'il est appelé à diriger.

Aussi s'est-il entretenu déjà plusieurs fois avec M. Fernand David, député de la Haute-Savoie et rapporteur du projet de loi sur l'assainissement de la Corse.

Nouvelles Militaires

Gendarmerie

Paris, 8 juin.

M. Tomasi, ex-soldat, proposé par la première compagnie de la 15e légion ter, est nommé garde républicain à pied.

Sont nommés gendarmes :

à la 15e légion, Compagnie des Bouches-du-Rhône, arme à pied, Pinelli, ancien matelot, proposé par la première compagnie de la 15e légion ter.

A la 15e légion ter, première Compagnie, arme à cheval, les anciens brigadiers Antin et Durand ; arme à pied, Landat, ancien sergent ; Barnouin, ancien soldat.

Deuxième compagnie, arme à cheval ; les anciens brigadiers Bodiment, Rousse, Anbin Charles ; arme à pied, Perray, soldat au 9e colonial.

Actes de Sabotage

Poteaux télégraphiques dynamités

Paris, 8 juin.

Des actes de sabotage ont été commis la nuit dernière sur la ligne du réseau télégraphique de Paris à Brest.

Près de Saint-Cyr, quatre poteaux télégraphiques ont été dynamités.

Les communications ont été complètement interrompues.

Une enquête est ouverte pour découvrir les auteurs de ces actes de sabotage.

La Conquête de l'air
A LA RECHERCHE
DE BAGUE

Paris, 8 juin.

Aucune nouvelle n'est encore parvenue au sujet de l'aviateur Bague.

Dans les milieux sportifs on ne conserve guère plus d'espoir, et on considère, à moins d'un miracle, sa mort comme certaine.

EN ITALIE

L'aviateur Marra est électrocuté sur son appareil

Rome, 8 juin.

Un terrible accident est survenu ce matin à l'aviateur Marra, qui s'était engagé pour le circuit du Tibre.

Le malheureux aviateur se trouvait sur son appareil en train de mettre son moteur en mouvement.

Tout-à-coup, Marra s'affaissa comme foudroyé.

On se précipita à son secours.

L'infortuné aviateur était mort.

Il avait été, en effet, électrocuté sur son appareil, en touchant par mégarde le fil conducteur du courant électrique de haute tension qui alimentait son moteur.

L'aviateur Marra était âgé de 26 ans.

Il avait obtenu beaucoup de succès auprès du public italien, dont il était l'aviateur favori.

Les Morts du Jour

M. Paul Benielli

Paris, 8 juin.

M. Paul Benielli, chef de bureau honoraire au ministère de l'instruction publique, est décédé aujourd'hui.

Conseil de Cabinet

Paris, 8 juin.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, en Conseil de Cabinet, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Monis, président du Conseil.

Travaux Parlementaires

Le Conseil s'est occupé des diverses questions dont la discussion viendrait aujourd'hui devant la Chambre.

Le gouvernement décide de poser la question de confiance, si les débats l'exigent.

L'agitation dans l'Aube

Le président du Conseil donne ensuite connaissance des nouvelles qu'il a reçues de l'Aube, où des mesures sérieuses ont été prises.

LA MORT de M. Rouvier

Les Obsèques

Paris, 8 juin.

Les obsèques de M. Maurice Rouvier, sénateur des Alpes-Maritimes, ancien président du Conseil, auront lieu samedi matin à Paris.

Elles seront purement civiles, les membres du clergé ayant déclaré, qu'en raison de l'attitude de M. Rouvier sur la politique religieuse du gouvernement, ils ne procéderont pas à des obsèques religieuses.

L'inhumation sera faite à Neuilly-sur-Seine.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Avant la Séance

Le Palais Bourbon offrait aujourd'hui l'aspect des grands jours.

Les tribunes sont bondées.

Un grand nombre de curieux, qui escomptent la chute du Cabinet, sont venus assister à la séance, que l'on croit devoir être orageuse.

Dans les couloirs, les députés discutent avec animation.

La Séance

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de MM. Failliot et Brizon, sur l'application de la loi des retraites ouvrières.

M. Failliot

député de la Seine, monte à la tribune.

L'orateur reproche au Gouvernement de s'en remettre aux rapports optimistes des préfets, pour se rendre compte des difficultés d'application de la loi.

« La vérité, dit-il, est que les ouvriers ne veulent pas se conformer aux prescriptions compliquées et touffues de cette loi.

« Je demande simplement à la Chambre de faire disparaître du texte, le principe de l'obligation en ce qui concerne le salarié.

M. Brizon

député de l'Allier, prend ensuite la parole.

L'orateur soutient la même thèse que M. Failliot.

« Vous ne pouvez pas songer, dit-il, à lutter par des mesures coercitives contre l'apathie et l'indifférence générales que rencontre votre loi dans les milieux ouvriers.

» Il faut la modifier, et la modifier dans un sens plus démocratique. »

INCIDENT

A ce moment, un vif incident éclate entre M. Viviani, ancien ministre du Travail, et M. Jules Guesde, député socialiste du Nord.

Les deux députés se prennent à partie.

Une certaine agitation se manifeste sur un grand nombre de bancs.

Entrée de M. Briand

M. Aristide Briand, ancien président du Conseil, pénètre sur ces entrefaites dans la salle des séances, et reprend sa place.

(Plusieurs députés applaudissent) — L'agitation augmente. — Le président agite nerveusement la sonnette.

M. Paul Boucour

ministre du travail, répond aux interpellateurs.

L'orateur déclare que le Gouvernement saura faire son devoir pour faciliter l'application de la loi des retraites ouvrières, sans renoncer aux principes fondamentaux qui l'ont inspirée.

La délimitation de la Champagne

Enfin, le président annonce qu'il a reçu de MM. Meunier et Bachimont, députés de l'Aube, un projet de résolution invitant le Gouvernement à supprimer toute délimitation.

M. Meunier

monte à la tribune, et soutient son projet de résolution.

« Il est grand temps, dit-il, de briser à jamais ces barrières délimitatives qui ne sont qu'une cause de rivalités mesquines et de guerre civile.

M. Caillaux

ministre des Finances, prend la parole.

Il déclare que l'intention du Gouvernement n'est pas de garder une attitude flottante en face des difficultés, ni de patauger dans l'incohérence.

« En ce qui concerne le décret du Conseil d'Etat sur les délimitations, dit-il, nous saurons le faire respecter, mais nous croyons nécessaire de le faire suivre de certains projets de loi protecteurs qui préserveront de la fraude les régions viticoles. »

M. Caillaux pose, en terminant, la question de confiance.

Les Ordres du Jour

La discussion étant close, le président donne lecture des divers ordres du jour qui ont été déposés.

Ordre du jour pur et simple

Le président met ensuite aux voix l'ordre du jour pur et simple, qui est accepté par le Gouvernement.

Cet ordre du jour est voté à une forte majorité.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

IMPRESSIONS DE SÉANCE

On s'entretenait longuement aujourd'hui, dans les couloirs de la Chambre, de la chute prochaine du Cabinet Monis.

L'impression qui se dégage de la séance de ce jour est que, malgré le vote de la Chambre, la chute est certaine avant les vacances parlementaires.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

La Mort de M. Rouvier

A l'ouverture de la séance, le président prononce l'éloge funèbre de M. Rouvier, sénateur des Alpes-Maritimes, ancien président du Conseil.

« En termes émus, il retrace la carrière politique de M. Rouvier, qui restera, dit-il, une des plus belles figures de la troisième République.

« Il fut un de ceux qui se mirent des premiers au service de la cause républicaine, et qui la défendirent toute leur vie avec une ardeur infatigable, malgré les difficultés de certaines heures sombres.

» Au service de cette cause, il a mis une intelligence des plus vives, une puissance de travail peu commune et un dévouement inlassable.

» Cet homme, que l'on trouvait toujours sur la brèche, manquera désormais à la République et à la France.

» Je vous propose de lever la séance en signe de deuil. »

(Applaudissements).

M. Caillaux

ministre des Finances, demande la parole.

Au nom du Gouvernement, il s'associe aux paroles émues, aux regrets exprimés en termes si touchants par le président du Sénat, à la douleur qu'il exprime à la suite de la mort de M. Rouvier, l'un des membres les plus écoutés et les plus sympathiques du Parlement.

La séance est ensuite levée en signe de deuil et renvoyée à demain.

RHUM
FOX-LAND
GRANDE MARQUE

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
32, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Prix avantageux

Le vapeur Saint-Pierre arrivé à Bastia avec marchandises diverses, et repartira le 9 juin pour Bône, Oran, Nantes, Le Havre et Anvers.

LA VOGUE est au CAFÉ EXPRESS et au CHOCOLAT EXPRESS du GRAND BAR MAVRI.

Maison L.-N. MATTEI

BASTIA - CORSE

AMARO MATTEI



La Maison **L.-N. MATTEI & Cie** *de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable :*

"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA

dont la réputation est devenue universelle, contre des **contrefaçons** *que certains fabricants débitent sous le même nom.*

Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des **contrefacteurs** *qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.*

On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse

Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.

DEMANDEZ PARTOUT.
UN VIN DU CAP MATTEI

LIQUEUR MANDARINE

LA CEDRATINE

GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

(Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904).

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 139 — SAMEDI 10 JUIN 1911

00312

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les non insérés ne sont pas rendus aux bureaux du Journal.
Vente d'unité : 5 c. — Numéro spécial, 0,75 — Dimanche, 0,10 — Supplément, 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays le port en sus.
Autres Départ.	32 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 45 m. — Coucher, 6 h. 57 m.
Premier quart., le 3 — Pleine Lune, le 11.
Fête d'Aujourd'hui : Sainte Marguerite.
Fête de Demain : La Trinité.

9 JUIN

Majoritaire

Au fond du débat sur la réforme électorale, la véritable question qui se pose, est celle de savoir si c'est le principe majoritaire ou le principe proportionnaliste qui l'emportera.

Ainsi posée, la question est simple et claire, — trop simple et trop claire au gré des partisans de la R. P., qui espèrent le triomphe de leur système de la confusion qui règne dans les rangs de leurs adversaires. — Cette confusion résulte de la division même des majoritaires en partisans du scrutin de liste, pur et simple, et en arrondissementiers.

La tactique des erpétistes est de maintenir la division et d'en profiter ;. tactique sans doute habile, qui consiste à dire aux uns :

« Vous êtes, ainsi que nous, hostiles au scrutin uninominal, dont vous reconnaissez tous les vices et toutes les tares, dont vous êtes résolus à prononcer, sous merci, la condamnation ; — mais comme vous êtes en trop faible nombre, pour assurer le succès du scrutin de liste pur et simple, vous ne pouvez vous débarrasser du scrutin d'arrondissement qu'en vous ralliant à nous. »

— Et à dire aux autres :

« Vous repousser le scrutin de liste, parce que vous redoutez la perte totale de vos sièges, dans vos départements respectifs ; — si vous acceptez la proportionnelle, vous parez à ce péril, car, même en minorité, vous conserverez autant, sinon plus, de sièges que vous en avez. »

Mais, pour être habile, la tactique est facile à déjouer. Il suffit, d'abord, comme elle doit l'être, de ramener la question sur le terrain politique, qui est son véritable terrain.

Ici, aucun doute n'est possible : la Représentation proportionnelle est la négation même du principe fondamental de la République : la Souveraineté du Suffrage Universel.

Cette souveraineté serait illusoire si, par un moyen quelconque la volonté du plus grand nombre pourrait être mise en échec par la minorité.

La minorité peut s'efforcer par l'action, la propagande, de devenir, à son tour, la majorité ; mais le régime républicain deviendrait un tout autre régime s'il cessait d'être ce qu'il a toujours été.

En fait, là où elle existe, la Proportionnelle a pour résultat de mettre le pouvoir aux mains de la minorité. C'est, je le répète, la négation même de la République.

Donc, pour les républicains, placer la question sur le terrain politique, c'est se placer, par là même, dans l'obligation de repousser énergiquement toute forme de R. P.

C'est bien là, d'ailleurs, le sentiment de l'immense majorité des républicains, radicaux et radicaux socialistes, qui voient, dans la R. P., un péril certain pour la République et ses institutions.

Ils y voient encore une autre forme d'attentat contre la souveraineté du suffrage universel : en effet, la représentation proportionnelle exclut, durant 4 années, les consultations partielles du corps électoral. Or, — ainsi que Camille Pelletan l'a remarqué, — les conséquences les plus bizarres, les plus dangereuses, peuvent résulter de cette règle. On peut voir un suppléant venir siéger à la Chambre, alors qu'il aura, dans l'intervalle, changé d'opinion, ou alors que les électeurs eux-mêmes ne seraient plus disposés à voter pour lui.

Les élections partielles permettent, en outre, de tâter le pouls de l'opinion, de se rendre compte si la Chambre fait une œuvre politique conforme aux vœux du pays ; — avec la Représentation proportionnelle, le Suffrage universel serait bâillonné durant quatre années.

Pour déjouer la tactique erpétiste, il suffit, après s'être ainsi placés sur le terrain politique, que tous les républicains majoritaires cherchent, d'un commun accord, un système conforme à leurs principes, et qui, pourtant, donne des garanties légitimes aux partisans du scrutin d'arrondissement.

Cela n'est pas impossible : déjà, le groupe radical-socialiste de la Chambre semble avoir aperçu la solution. Elle pourrait consister dans l'adoption du scrutin de liste avec section des départements.

Les minorités y trouveraient leur compte sans que soit porté atteinte au principe majoritaire. Sur ce terrain, je suis convaincu que s'achèverait la déroute de la R. P.

Cette déroute d'ailleurs commence ; les débats qui se déroulent devant la Chambre démontrent que les proportionnalistes perdent du terrain. Leurs contradictions, leurs divisions, la confusion, la complexité, l'opposition des modalités qu'ils proposent, jettent le trouble dans beaucoup d'esprits favorables au principe de la R. P.

Enfin, un sentiment se dégage de plus en plus nettement, c'est qu'il est impossible de faire une réforme électorale qui ait contre elle la grande majorité des républicains.

Il n'en demeure pas moins qu'une réforme électorale s'impose ; mais ma conclusion et celle d'un très grand nombre de mes amis, c'est qu'elle ne doit et ne peut se faire que sur la base majoritaire.

C. Q. F. D.

PAUL BOURELY,
Député de l'Ardèche.

Relèvement de la Corse

Sur l'appel de la Fédération des syndicats d'instituteurs dignement représentée par M. Sylvestre Francois, son président, que l'on peut appeler à juste titre le vaillant apôtre de l'île délaissée, un grand nombre de délégués, de conseillers municipaux, de conseillers généraux, ainsi que des représentants du département, se sont réunis en Congrès à Corte, le 25 avril courant.

Cette assemblée nous rappelle les Consultes des temps héroïques dans lesquelles les patriotes se réunissaient pour défendre la cause de l'Indépendance menacée par l'étranger. Sans doute, aujourd'hui, — car la Corse est française et de fait et de cœur — ce n'est plus le même objet qui préoccupe les membres du Congrès, qui n'est qu'une manifestation pacifique de l'esprit d'association dont les Corses sont animés, dans le but de faire triompher les légitimes revendications de leur pays natal.

Plusieurs questions relatives à la régénération matérielle et morale de l'île sont soumises au Congrès. L'une des plus importantes est celle qui a trait à l'assimilation douanière partielle préconisée par M. Delanney, directeur des Douanes, et ayant fait l'objet d'un rapport présenté par M. Sauvalle, inspecteur des finances. Cette réforme, adoptée par le Congrès de Bastia au mois d'octobre 1900 et par le Conseil général de la Corse, a pour but de créer des recettes extraordinaires au moyen de nouvelles charges qui pèseront sur les populations de l'île, mais à la condition que les produits de ces impôts seront affectés spécialement à l'ensemble de toutes les améliorations et de tous les travaux compris dans le programme économique.

M. Briand, ancien président du Conseil, et M. Klotz, ancien ministre des finances, étaient favorables à cette combinaison financière. Mais au mois de février dernier, les Corses se sont émus en apprenant que la première partie du projet — celle qui aurait pour effet d'augmenter les charges des contribuables — était proposée au Parlement, et que l'on objectait, à l'affectation spéciale des recettes en faveur du département, le principe de l'universalité du budget. C'est à la suite de cette nouvelle que les représentants de la Corse ainsi que les délégués de l'Union générale des Corses et des Amis de la Corse se sont rendus auprès de M. Monis, président du Conseil, ministre de l'Intérieur. Ce dernier a répondu :

« L'affectation spéciale à la Corse du supplément de recettes que procurerait l'assimilation douanière ne paraît pas possible ; un des principes essentiels de l'universalité des recettes s'y oppose ; mais, il n'y a rien, là, qui mérite de vous émouvoir ; le ministère des Finances étudie en ce moment un projet... Mon opinion est que le meilleur moyen de vous créer de nouvelles ressources serait d'établir en Corse un octroi de mer. »

Comme on le voit, cette question est fort grave et fort délicate ; elle ne peut être tranchée que par le Parlement. Encore faut-il se demander s'il serait possible d'établir un octroi départemental venant se superposer à l'octroi des villes. La Corse est un département faisant partie intégrante de la Patrie, en vertu d'une loi votée par l'Assemblée nationale Constituante en 1789 ; précisément, en refusa à ce moment-là de la reconnaître comme une colonie. Faudra-t-il revenir en arrière ! Il est vraiment étrange que cette objection contre les projets Delanney et Sauvalle ait été soulevée, puisque ces derniers ont une haute compétence dans ces matières et qu'ils veulent faire bénéficier le département de la Corse d'une faveur exceptionnelle, et cela avec d'autant plus de raison que cette mesure avait pour but de réparer les innombrables fautes commises dans le passé et dont il ne convient pas de rechercher les responsabilités. Quoiqu'il en soit, en présence de ce revirement se produisant au sein du gouvernement, les députés de la Corse avaient pour devoir de monter à la tribune pour signaler cette contradiction entre deux ministères et donner satisfaction à l'opinion publique qui n'aurait pas réclamé à l'heure actuelle leur démission collective. Cependant, comme je l'a expliqué dans ma conférence et ainsi que l'a décidé l'assemblée par l'adoption de l'ordre du jour, transmis télégraphiquement à M. Francois, il ne conviendrait nullement de créer par de nouvelles élections une agitation politique dans l'île, car, précisément, les groupements ont en horreur la politique et réunissent dans leur sein tous les partis, toutes les forces, toutes les énergies des enfants de l'île qui, de partout et jusque dans les contrées les plus lointaines, revendiquent les droits sacrés et méconnus de la terre natale.

En tous cas, les représentants de la Corse, se conformant aux décisions du Congrès, devront porter à la tribune de la Chambre et du Sénat les doléances des populations insulaires et demander la prompte solution de toutes les questions économiques.

J'ai abordé dans ma conférence d'autres questions vitales, entre autres celles relatives à l'achèvement du réseau des voies ferrées et à l'assainissement de la plaine orientale. Il faut reconnaître que les députés de la Corse se sont occupés de ces projets qui sont soumis aux formalités parlementaires.

En résumé, la Corse demande sa place au foyer national à côté des autres départements, et, certes, cette place lui appartient à même de son attachement indéfectible à la France depuis le commencement du sei-

---

202 — Feuilleton du Petit Bastiais

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

III

L'AVEU

Un quart d'heure plus tard, M. de Rouvray mettait en présence Gabrielle et Gaston. L'ancienne compagne de Suzanne fut charmée de revoir le jeune homme et lui tendit la main très amicalement. Gabrielle ne pouvait révéler à l'aveugle qu'elle était la fille de la duchesse ; Gaston tenait la parole qu'il avait donnée à M. de Rouvray. Mais, après qu'il eut félicité la jeune fille du changement heureux survenu dans son existence, il questionna :

— Savez-vous où est Suzanne ?

— Hélas ! non ... J'espérais que vous me l'apprendriez.

— Et moi je comptais que vous pourriez me renseigner sur son compte.

— Ah ! certes, monsieur Tracy, je voudrais tant la rejoindre... Mais, depuis que ma pauvre amie a quitté la rue du Temple, je n'ai plus entendu parler d'elle !.. Vous pensez dans quelle désolation cela m'a plongée !.. Je serais si heureuse de l'embrasser et de lui faire partager ma joie présente !..

— Ce que vous me dites me touche profondément ! répondit-il.

— Mais je ravive vos souffrances, n'est-ce pas ?

Les yeux profonds et tristes de Gaston se mouillèrent, tandis que Gabrielle essuyait deux larmes qui coulaient sur son visage. Avec une poignante amertume, il répondit :

— J'ai cru un instant que le vilain rêve allait être oublié et que notre amour pourrait enfin triompher... Et puis, voilà qu'une nouvelle catastrophe est survenue, et que nous sommes encore une fois séparés... A l'heure présente, Suzanne est peut-être morte !..

Gabrielle poussa un cri.

— Ne me dites pas cela !.. Non, non ! Ce n'est pas possible !.. Il faut chercher, chercher encore !..

Ces paroles ranimèrent l'espoir du jeune homme.

— Je vous remercie, s'écria-t-il, d'essayer de relever mon courage !.. Puissiez-vous trouver dans l'existence, mademoiselle, la récompense que vous méritez !.. Au revoir !

— Dès que vous apprendrez quelque chose, prévenez-moi, je vous en conjure !

— Je vous le promets.

Ils se séparèrent. M. de Rouvray attendait le jeune homme dans la pièce voisine.

— Eh bien ! questionna-t-il... Avez-vous obtenu un indice ?

— Rien, monsieur !

— Je le regrette profondément !

Tout en s'entretenant, les deux hommes étaient sortis de la maison. Le duc reconduisait son visiteur en le faisant passer par le jardin. En traversant une allée, ils croisèrent un jardinier qui bêchait une plate-bande et qui, à leur vue, ôta son chapeau.

— Tenez, dit Pierre de Rouvray à l'avocat, voici l'homme que j'avais chargé de retrouver la trace de Suzanne... Il se nomme Jean Guépard... Dès demain, il recommencera ses recherches, car il m'est absolument dévoué. Et j'ajoute qu'il éprouve pour la jeune fille qui nous intéresse tous les deux une sympathie qui lui fait souhaiter ardemment de réussir dans la mission que je lui ai confiée.

Se tournant vers le mari de Madeleine, le duc continua :

— N'est-ce pas, Jean Guépard ?

— C'est bien vrai, monsieur de Rouvray ! répondit l'ancien légionnaire... Et, pour ça comme pour le reste, d'ailleurs, vous pouvez compter sur moi !

Jean Guépard et Gaston Tracy échangèrent un regard, puis le visiteur prit congé. Le front toujours soucieux, M. de Rouvray retourna auprès de la duchesse et de sa pénitente fille. Il entendit Clotilde qui disait à Gabrielle :

— Je t'assure, mon enfant, que tu as quelque chose ?

— Mais non, ma mère, vous vous trompez, je vous le certifie !

— Si, si ! Je vois ton trouble, ma chérie ! Que s'est-il donc passé pendant les quelques minutes où tu m'as quittée ?

— Mais rien, je vous l'affirme !

Rouvray s'approcha :

— Pourquoi ne dites-vous pas la vérité à votre mère ? dit-il avec son aménité ordinaire... Vous craignez de l'attrister, je le devine... Mais ses yeux sont trop clairvoyants pour que vous puissiez la tromper. D'ailleurs, il n'y a pas de mystère à lui raconter votre entretien avec M. Gaston Tracy.

Gabrielle écouta le duc avec un visible soulagement.

— Eh bien ! c'est vrai, maman... Je redoutais, je ne sais pourquoi, de produire une mauvaise impression sur votre esprit... M. Tracy est venu me demander des nouvelles d'une de mes amies, d'une pauvre ouvrière comme moi... Nous nous connaissons depuis notre enfance, nous travaillons presque côte à côte et nous étions des amies intimes, lorsque elle a disparu subitement... On ne sait ce qu'elle est devenue... La douleur de son fiancé m'a causé à moi-même un profond chagrin !

Clotilde soupira. Elle songeait à cette autre jeune fille qui, un instant, dans sa vie, avait tenu une si large place, et le sort de la fausse Yvonne lui faisait penser instinctivement à celui de cette enfant dont venait de parler sa fille.

— Comment s'appelait ton amie ? demanda t-elle.

— Suzanne !

— Ah !

— Les parents de M. Tracy s'étaient opposés à son mariage avec elle. Suzanne et lui en ont ressenti un profond, un irrémédiable désespoir, et M. Gaston craint que ma pauvre petite amie n'ait pu surmonter sa douleur et n'y ait pas survécu.

— C'est triste ! articula Mme de Rouvray, pensive... Il faudra prier pour cette enfant, Yvonne, puisque, malheureusement, nous ne pourrons rien de plus pour son bonheur ?

Et Clotilde, dont l'émotion grandissait, se dirigea lentement vers sa chambre en faisant un geste affectueux à Gabrielle pour lui montrer qu'elle désirait y être seule. La jeune fille s'assit et feuilleta machinalement une revue qui était sur la table. Pierre de Rouvray l'observait silencieusement.

(*A suivre*).

LA VOGUE est au CAFE EXPRESS et au CHOCOLAT EXPRESS de GRAND LUX MARI.

pième siècle et des souvenirs impérissables de l'épopée napoléonienne qui a resserré encore plus étroitement le lien qui unit la petite île à la grande patrie française.

Le problème corse se réduit à cette simple formule : doter ce pays de l'outillage économique nécessaire à son relèvement matériel et moral. La troisième République a commencé la construction des voies ferrées : elle se doit à elle-même d'achever l'achèvement du réseau. Le gouvernement, j'en suis certain, animé d'un large esprit de bonté et d'équité pour l'éternelle oubliée, ne faillira pas à sa tâche.

SANTELLI.

(La Démocratie Algérienne).

Chambre de Commerce de Bastia

Séance du 7 juin 1911

A la veille de l'admission à la retraite de M. Raffini, faisant fonctions d'ingénieur dans l'arrondissement de Bastia, la Chambre croit devoir solliciter de M. le Ministre des Travaux publics son remplacement par un Ingénieur titulaire sortant de l'Ecole.

L'importance de l'arrondissement de Bastia n'a pas besoin d'être démontrée, et, jusqu'à une époque assez récente, l'emploi d'Ingénieur y était tenu par des fonctionnaires provenant de l'école polytechnique.

La Chambre sollicite le rétablissement de cet ancien état de choses ; elle se fonde pour obtenir la réalisation de son vœu sur diverses raisons qu'elle croit devoir mettre sous les yeux de M. le Ministre des Travaux publics.

Les travaux du port de Bastia, depuis longtemps entrepris, sont toujours en continuation et il reste encore de nouveaux ouvrages à construire, des améliorations à réaliser.

L'outillage du port est à prévoir ; la construction des hangars est projetée, les voies des quais sont à faire ou à continuer, des grues de déchargement sont à installer.

Les Chambres vont incessamment être saisies du projet d'assainissement de la côte orientale et la réalisation de ces grands travaux paraît imminente.

Le contrôle des chemins de fer s'exerce à Bastia et ce service deviendra d'autant plus important qu'à la surveillance de l'Exploitation va s'ajouter incessamment la construction de la voie ferrée à continuer entre Ghisonaccia et Bonifacio.

La Chambre exprime l'avis que les éventualités qu'elle vient de signaler sont de nature à convaincre M. le ministre des Travaux Publics de la nécessité de mettre à la tête de l'arrondissement de Bastia un Ingénieur titulaire sortant de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et elle espère que son vœu sera pris en considération.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Chambre de Commerce de Bastia.

Soirée Antialcoolique

Salle comble, samedi, à la soirée donnée au théâtre par la Section Bastiaise de la L. N. A.

Cette fête, organisée avec tant de dévouement par les membres de la Ligue, ne pouvait qu'être un gros succès, et ce succès a montré à ceux qui semblent douter de l'action puissante des sociétés de tempérance, que dans tous les milieux on se rend compte de l'œuvre néfaste de l'alcool et on est prêt à la combattre par tous les moyens.

Une part du succès revient sans doute aux artistes de talent qui nous ont si gracieusement prêté leur concours, à la *Lyre Bastiaise* qui l'on trouve toujours au premier rang quand il s'agit d'une œuvre morale à accomplir.

Cette partie artistique des plus soignées devait nécessairement contribuer à rendre plus charmante une séance antialcoolique, dans laquelle le docteur Guerrieri, au cours de sa conférence des plus documentées, vint à démontrer, avec une vigueur toute scientifique, les ravages de l'alcool au point de vue individuel et social.

Le jeune orateur qui a été très applaudi, n'a pas eu de peine à nous représenter l'état de dégénérescence d'une race alcoolisée, et dans un beau mouvement, il a fait comprendre à l'auditoire combien est grande la faute de ces hommes, de ces femmes, qui, inconscients de la responsabilité qui leur incombe dans la société et la famille, compromettent l'avenir d'une nation en donnant la vie à des êtres malades, à des épileptiques, à des idiots ou à des fous, à de malheureux incomplets qui porteront toute leur vie les conséquences terribles de la faute de leurs parents.

Le docteur Guerrieri a su bien faire comprendre à ses auditeurs qu'il n'est pas nécessaire de s'enivrer, de s'adonner à l'ivrognerie pour être alcoolique. Il y a un alcoolisme qui consiste dans l'absorption lente et continue des boissons distillées, et c'est justement contre cette forme de l'empoisonnement que l'on ne se met pas assez en garde.

La Ligue antialcoolique a précisément pour but de mener une campagne énergique contre l'abus des spiritueux.

Elle préconise l'action préventive consistant dans la propagande à l'école, à l'armée, à l'atelier, dans l'éducation de l'individu, qui, instruit des dangers de l'alcoolisme, s'abstiendra de l'habituelle séfiaste de la boisson, par devoir individuel et social.

Des projections lumineuses très intéressantes ont ensuite illustré la conférence et montré par l'image, l'influence de l'alcool sur les divers organes du corps de l'homme.

Nous n'avons pas besoin d'insister outre mesure sur la partie artistique de la soirée.

La tâ'ent musical de Mme et de M. Gianarelli est trop connu et apprécié dans notre ville, pour qu'il soit nécessaire de dire ici le succès qu'ils ont remporté.

Qu'il nous suffise de les remercier sincèrement d'avoir bien voulu contribuer — et pour beaucoup — à la réussite de cette fête antialcoolique.

Dans *Légende* de Wieniawski, *Sérénade Kubelik* de Drdla et la *Rapsodie Hongroise* de Hauser, ils nous ont procuré non fois de plus le plaisir de les entendre et de les applaudir.

Nos félicitations et nos remerciements vont aussi à M. Botta et à ses élèves, à MM. Dominici et Micheletti, à qui l'auditoire n'a pas ménagé ses applaudissements dans l'*Aspettativa* de Guerrini.

Qu'il nous soit permis encore d'adresser nos remerciements au groupe d'amateurs qui ont exécuté avec tant de sentiment la marche religieuse de Wagner. *Lohengrin*, et en particulier au chef d'orchestre, M. Charles Lepidi, qui ne refuse jamais son concours gracieux pour une belle fête à organiser.

Enfin, je ne puis passer sous silence la belle poésie de Déroulède, le *Turco*, qui nous a été dite avec tant de grâce, avec tant d'expression, par la toute charmante Mlle Galeazzini, que le public a applaudi si frénétiquement.

Dans la troisième partie, les élèves de M. Botta ont représenté à merveille la drame *Le Poignard*, de Théodore Botrel, qui nous montre la lutte ardente entre le sentiment du pardon et le désir de la vengeance, et qui se termine par le triomphe d'un sentiment noble et chrétien, sur un sentiment de faiblesse et d'égoïsme.

Un Membre du Comité.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 juin.

Tout en restant bien orienté le marché est calme et quelque peu irrégulier. La Rente Française peu à 96.22. Parmi les Fonds Etrangers, le Turc se retrouve à 93.15. L'Extérieure revient à 97.50. Serbe et Portugais en nouveaux progrès. Les Séries russes sont hésitantes. Les Sociétés de Crédit restent bien tenues comme le Crédit Foncier, le Comptoir National d'Escompte et la Société Générale ou accentuent leur reprise comme le Crédit Lyonnais à 1.512.

Les valeurs industrielles et de traction témoignent d'une certaine indécision. De nouvelles réalisations font rétrograder les valeurs russes, principalement la Briansk. Les titres caprifères sont soutenus. Rio 1.744.

Les bonnes dispositions persistent sur l'Atchison Topeka qui s'inscrit à 612 et 613.

Parmi les valeurs industrielles françaises, la Société la France, pour la fabrication de machines de récolte, présente un intérêt national et répond à un besoin agricole urgent. L'action est recherchée à 429 frs.

En Banque, nouveau progrès à 23 frs. de l'Anglo French Mercantile.

A comptant, l'Avis Caoutchouc Trust est ferme à 27.25. Les Mines d'Etain d'Ervedosa donnent lieu à d'actives transactions à 260.

Fermeté à 114 des charbonnages de l'Oukahoila.

Les obligations Asti Chivasso, série B, de la Société France Suisse de Chemins de fer et de Travaux Publics sont demandées à 472. L'intérêt est payable net de tous impôts actuels et le rendement ressort à 4.80 0/0.

Hausse des actions de nos chemins de fer : Lyon 1.490 ; Nord 1.557.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

AJACCIO. — Une mention honorable a été décernée à M. Giorgi Jean Baptiste, ancien professeur de gymnastique : déjà titulaire de plusieurs témoignages de satisfaction : le 14 novembre 1910, à Ajaccio, s'est distingué de nouveau en maîtrisant un attelage emporté.

CALENZANA. — M. Colonna Simon-Jean, ancien élève diplômé de l'école technique et professionnelle des Barres, garde domanial des eaux et forêts de 2e classe, à la maison forestière de Bonifatio, est nommé brigadier de 3e classe au poste de Lauzet, Basses-Alpes.

VIVARIO. — Ces jours derniers, une foule émue et recueillie accompagnait jusqu'à sa dernière demeure, le petit Costa Jean, décédé après une courte maladie que n'ont pu enrayer ni les secours de la science, ni les soins les plus dévoués de toute une famille.

Un camarade du défunt, le jeune Stefani Marc-Toussaint, a prononcé les quelques mots ci-après.

Mesdames, Messieurs,

Notre école est en deuil. Elle pleure aujourd'hui l'un des meilleurs d'entre nous : le petit Jean Costa. Les maîtres l'aimaient pour sa fine intelligence, avide de savoir, pour ses gentilles manières, où l'on voyait déjà le désir de plaire ; les camarades l'affectionnaient pour son entrain au jeu, son amabilité, son air toujours souriant, toujours sincère. Aussi bien, nos regrets sont très vifs de nous le voir enlevé à l'âge de 9 ans, juste au moment où le bouton s'ouvrait et nous laissait espérer un fruit des meilleurs.

Adieu, mon cher Jean. Tes maîtres et tes camarades garderont de toi un souvenir impérissable.

A Mme Costa François-Brand et à ses nombreux parents nous renouvelons l'expression de nos condoléances les plus émues.

SILVARECCIO. — Le ministre a autorisé la création d'une recette auxiliaire rurale des postes dans la commune de Silvareccio.

PALNECA. — M. Faggianelli Antoine-Dominique, brigadier domanial des eaux et forêts de 1re classe à la maison forestière de Saint-Antoine, a été admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

UNE BONNE OPÉRATION

est celle qui consiste à trouver dans l'Assurance sur la Vie à la fois une **Réparation** du préjudice causé aux siens par une disparition prématurée, et une **Épargne** pour soi même.

La Cie **LE PHÉNIX** (Entreprise privée soumettie au contrôle de l'Etat) en un contrat couvre le décès du père de famille, et par des clauses spéciales ou options, **prévues et Garanties**, lui permet à une époque déterminée de transformer le bénéfice de son opération en une **Rente** ou un **capital avantageux.**

S'adresser à son siège social, 33, rue Lafayette, Paris, ou à ses agents généraux.

Gazette Ajaccienne

Le départ de M. Buellet

M. Buellet a quitté Ajaccio hier soir à 8 heures et demie par le courrier de Nice.

Malgré l'incommodité de l'heure, son départ a donné lieu à une manifestation discrète, caractéristique des regrets et des sympathies que l'ancien Préfet laisse en Corse et particulièrement à Ajaccio.

M. Buellet a été accompagné au bateau par tous ses collaborateurs. Sur les quais une foule considérable de nos concitoyens attendait l'ancien Préfet pour lui adresser l'expression émue de ses regrets et de ses vœux. Nous avons remarqué la présence de tous les chefs de service et de nombreuses dames.

Pour chacun, M. Buellet, très touché, a eu quelques mots aimables de remerciements.

Le commandant Nicoli, premier adjoint faisant fonctions de maire, a adressé au Préfet quelques brèves mais éloquentes paroles, en son nom et au nom de la population.

Emu jusqu'aux larmes, M. Buellet a répondu qu'il avait toujours été un républicain, mais que cet hommage d'un adversaire lui allait droit au cœur. Il a déclaré qu'il n'a pas eu la prétention d'avoir contenté tout le monde, mais qu'il emportait la satisfaction d'avoir défendu du mieux qu'il avait pu les intérêts de la Corse.

Il a demandé à M. Nicoli de dire à la population, non pas par une déclaration publique, mais dans le privé, combien il lui était reconnaissant des chaudes sympathies qu'il avait rencontrées à Ajaccio, ajoutant qu'il resterait toujours un ami dévoué de la Corse.

Au moment où M. Buellet s'est embarqué, malgré le caractère intime de cette discrète manifestation, quelques applaudissements ont éclaté à l'adresse du Préfet.

Le Courrier de Nice

Le paquebot *Corsica*, courrier de Nice, qui arrive habituellement à Ajaccio à 5 heures du matin, n'a mouillé qu'à 3 heures du soir.

Les causes de ce retard considérable sont dues au fait que le *Corsica* a fait un trajet supplémentaire Nice-Marseille, en remplacement de l'*Italia* qui a eu une avarie de machine.

Ajoutons que le *Corsica* n'a pu repartir pour Propriano. Au moment de sortir du port, on s'aperçut que son arbre de couche se déviomait. Il fut se mettre de nouveau à quai.

Quelle triste Compagnie !

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. Sonzs, 1er prix Prague

Programme du 10 juin 1911

Apéritif de 5 à 7 heures

Marche Ethiopienne,	Philipucchi.
Pluie de diamants,	Waldenfeld.
Le Barbier de Séville,	Rossini.
Lettre à Manon,	Gillet.
Les Puritains,	Bellini.
Hâtez vous d'aimer,	Schmaltzer.
Patrouille espagnole,	Dashayes.

Soirée à 8 heures et demie

Marche Italienne,	Rousseau.
La Roulette de Monte Carlo,	Gannay.
Le Bal masqué,	Verdi.
Pastorale idylle,	Trinkaus.
La Soumambule,	Bollini.
Tesoro mio,	Becocci.
La Favorite,	Donizetti.
Carmela,	Cortin-Grassey
Vieilles Chansons et vieux airs français,	Broustel.
Les Enfants de Hambourg,	Fétras.
La Marche des Gladiateurs,	Fulk.

La clientèle des *Usines de Francardo, Tuilerie et Briqueterie mécaniques*, F. CHARDON et Cie, est informée qu'à partir de ce jour, elle trouvera ses produits, dont la réputation n'est plus à faire, aux mêmes conditions que par le passé, à *Corte*, chez M. J.-B. CHARDON, Nouvelle Traverse, seul dépositaire, et à *Bastia*, chez MM. CLÉMENT et Cie, Avenue de la Gare et Magasins Généraux.

THÉATRE DES VARIÉTÉS

GRANDE LUTTE AU TAUREAU

Jeux de force et d'adresse.
Grand championnat de Boxe anglaise

PRIX DES PLACES. — Baignoires, 1.50. — Scènes, réservées, 1 fr. — Galeries, 0.40.

A l'occasion
DE LA PREMIÈRE COMMUNION

On peut se procurer chez M. MARFISI, Place Saint-Nicolas :

Vins vieux de Patrimonio.
Muscat.
Champagne.
Diverses Liqueurs de Marques.
La vieille et excellente Eau-de-Vie Corse.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 9 juin

Thermomètre. — 7 heures + du matin 20 à midi 24 5 + à 6 heures du soir + 20 6. Maxima + 27 2. Minima + 15 3.

Baromètre. — 7 heures du matin, 764 mm. à midi, 762 mm., 6 heures du soir, 760 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages. l'après-midi, id.

Cour d'assises

Par ordonnance de M. L. Lenie-Ramolino, Premier Président de la Cour d'Appel de Bastia, Chevalier de la Légion d'honneur, les Assises du département de la Corse pour le 3e trimestre de 1911, s'ouvriront à Bastia, le lundi, 10 juillet 1911, à midi, sous la présidence de M. Gabrielli, Conseiller à la Cour d'appel, assisté de MM. Gavini, Conseiller, et Cristofini, Juge au Tribunal de 1ère instance de Bastia.

Audition musicale

Dimanche 11 juin, à 2 heures, 2me audition musicale donnée par les élèves de Mlles Agostini.

Entre femmes

A la suite d'une discussion, les nommées M. A. et F. L., ménagères, se sont livrées à un crêpage de chignons en règle qui a pris fin sur l'intervention d'un agent de police.

Théâtre des Variétés

Il nous sera donné de voir pendant quelques jours, à Bastia, les tours de force de l'athlète Hector Bussaco Giovanni, de passage dans notre ville.

Le public Bastiais ira volontiers applaudir les exercices surprenants de ce vaillant champion qui nous réserve d'agréables surprises.

Ces attractions diverses seront suivies de la lutte au taureau.

Allure précipitée

Procès-verbal a été dressé contre le nommé G. F., cocher, au service des frères N., négociants, pour avoir causé un accident, par l'allure précipitée de sa voiture.

Le jeune X. a été renversé à terre, mais n'a eu heureusement aucun mal.

Violences légères

Procès-verbal a été dressé contre le nommé P. R., pour violences légères exercées sur la nommé O. J., sur plainte de ce dernier.

A travers les revues

La « Revue Napoléonienne, » que dirige avec tant de compétence M. le baron Albert Lumbroso, docteur en droit, ancien bibliothécaire du prince Napoléon, continue à mettre au jour des documents inédits ou rares sur l'épopée napoléonienne et les hommes de ce temps.

Cette Revue, fondée en 1894, a déjà publié des documents d'une importance capitale qui jettent un jour nouveau sur cette merveilleuse épopée.

Le prix de cette Revue est de 16 fr. par an pour les pays de l'Union postale. On peut s'abonner dans nos bureaux ou à la direction : Case Post. 188, Rome.

Maison J. Carboccia et Fils

Lire à la 4e page l'annonce des *Grands Magasins Carboccia & Fils.*

Avis

Madame Ornata Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonces à la 4e page.

Avis

On demande à engager d'urgence, au mois, et pour longtemps, sur bonnes références, un vigneron sérieux, assez jeune, de préférence marié, capable de diriger les travaux agricoles.

S'écrire à M. Casanova à Macinaggio.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00313

SISCO

Tentative d'assassinat

Bastia, 9 juin.

Un drame, qui a jeté une vive émotion dans la commune de Sisco s'est produit aujourd'hui dans ce village.

Une tentative d'assassinat a été commise ce matin sur la personne de la nommée Santoni Marie, âgé de 47 ans.

L'assassin est le sieur Ponticaccia Jean, 50 ans, propriétaire à Sisco.

Ru dépit de l'âge plutôt avancé de l'inculpé et de la victime, on se trouverait en présence d'un drame passionnel.

En effet, le sieur Ponticaccia aurait été en pourparlers de mariage avec la femme Santoni. Mais cette dernière ayant repris sa parole, Ponticaccia en manifesta un vif dépit qui se traduisit par d'incessantes menaces à l'encontre de Santoni Marie.

Ce matin, vers 8 heures, profitant de ce que la susnommée travaillait seule dans un champ au lieu dit Pieve, Ponticaccia tira sur elle trois coups de revolver, puis s'empressa de prendre la fuite.

MM. Agostini, procureur de la République et Fernand Mattei, juge d'instruction, accompagnés d'un médecin légiste, se sont rendus sur les lieux aux fins d'enquête.

L'examen de la blessée a révélé qu'elle avait été atteinte au côté gauche par trois projectiles qui ont déterminé une hémorragie interne.

L'état de la malheureuse victime est très grave.

La gendarmerie de Brando recherche activement l'assassin.

BOURSE DE PARIS

8 juin — 9 juin

Rentes de 3 0/0 ancien . 96.60 — 95.95
de 3 0/0 amortis . . 96.70 — 96.70
ex-coupon

Nouvelles Militaires

Etat-major général

Paris, 9 juin.

M. le général Chailley est nommé au commandement de la 21e division d'infanterie à Nantes, en remplacement du général Hambel, mis en disponibilité.

La Conquête de l'air
A LA RECHERCHE DE BAGUE

Paris, 9 juin.

Il semble désormais hors de doute que le lieutenant Bague soit irrémédiablement perdu.

On aurait, en effet, reconnu sur les côtes de Sicile, des épaves que l'on croit être les débris de l'aéroplane du malheureux aviateur.

A la suite de cette découverte, les torpilleurs italiens ont reçu l'ordre d'entreprendre de nouvelles recherches.

Au « Journal Officiel »

Suspension d'un Maire

Paris, 9 juin.

Par arrêté de M. le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur, en date du 8 courant, la durée de la suspension de M. Vincignerra, maire de Ficaja, prononcée par arrêté préfectoral du 1er mai 1911, est portée à trois mois.

AU MAROC

Paris, 9 juin.

La prise de Mequinez

Certains journaux annoncent que les troupes françaises se seraient emparées de Mequinez, après un combat acharné.

Après avoir délayé les environs de Djebel Zerhom des derniers groupements rebelles, la colonne française s'est trouvée en présence de Moulai Zin qui, soutenu par d'importants contingents berbères, prêchait la guerre sainte à Mequinez.

Des deux côtés, il y aurait eu des pertes considérables.

Le Sultan et le Protectorat

Le correspondant du journal le *Matin*, ayant interviewé le sultan sur le point de savoir ce qu'il pensait de l'action des troupes françaises au Maroc, Moulai Hafid a déclaré qu'il se félicitait de l'attitude du général Moinier et de la conduite de nos troupes à Fez.

Moulai-Hafid a ajouté qu'il y avait, en effet, nécessité, d'après lui, pour la colonne opérant vers le Djebel Zochoum, d'obliquer au sud ouest, afin d'attaquer Moulai-Zin qui se trouve à la tête d'une harka berbère.

Le correspondant a demandé ensuite au sultan s'il était exact qu'il eût demandé le protectorat de la France.

Moulei-Hafid a confirmé cette nouvelle en ajoutant :

« Tout le monde sait, car je ne m'en suis pas caché, que j'ai demandé du secours à la France.

» J'ai même prié le gouvernement français de renforcer les troupes du Maroc, étant données les difficultés insurmontables que j'avais à combattre de la part des tribus révoltées. »

L'action de l'Espagne

L'Espagne semble entrer de plus en plus dans une phase d'occupation militaire.

A la suite des incidents provoqués par l'agitateur Tazis, qui aurait mis à mort un protégé espagnol et ses deux fils, le gouvernement aurait fait débarquer à Larache plusieurs centaines d'hommes.

Un Incident Diplomatique

Le bruit a couru aujourd'hui dans les milieux politiques, que le gouvernement n'aurait pas appris avec plaisir le débarquement des troupes espagnoles à Larache.

Une note diplomatique serait envoyée au gouvernement espagnol au sujet de ce débarquement.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de MM. Faillict et Brizon, sur l'application de la loi des retraites ouvrières.

M. Betoulle

député socialiste de Limoges, monte à la tribune.

L'orateur critique la loi des retraites qui ne répond pas aux désirerata de la classe ouvrière.

« Aussi, dit-il, vous trouverez sans cesse devant vous, une apathie et une indifférence qui vous désarmeront et que toutes les mesures coercitives possibles ne réussiront pas à vaincre.

» L'opinion, en fait, n'est pas hostile. Elle attend qu'on lui démontre les avantages de la nouvelle loi.

» Il dépend de vous de faire disparaître ces hésitations en la faisant mieux connaître.

Le marquis de Dion

député bonapartiste de la Loire-Inférieure, prend ensuite la parole.

Il ne reste qu'une chose à faire, soutient l'orateur, modifier la loi en faveur des assurés.

M. Viviani

ancien ministre du travail, lui succède à la tribune.

L'orateur prononce un beau discours en faveur de la loi des retraites ouvrières.

« Certes, dit-il, la loi a bien des imperfections, mais elle vient en aide à des infortunes imméritées.

» Elle fait l'éducation de la prévoyance et propage dans toutes les classes la notion de la solidarité sociale.

» Le gouvernement ne doit pas renoncer à une loi qui est son œuvre.

L'orateur critique certaines dispositions de la loi qu'il faudra modifier, dit-il, si on veut qu'elle soit accueillie dans les milieux auxquels elle est destinée.

M. Jaurès

député du Tarn, monte à la tribune.

Le leader du parti socialiste prononce un long discours sur cette loi, qui, à peine née, dit-il, a à subir les assauts de tous les partis.

« Il est évident, dit l'orateur, que cette loi, votée à la hâte, présente plusieurs imperfections.

» Nous ne sommes pas de ceux qui ont la prétention d'atteindre la perfection, et nous comprenons très bien que certaines dispositions laissent à désirer.

» Mais ne sommes pas non plus de ces adversaires impitoyables qui veulent détruire toute la loi parce qu'elle est imparfaite.

» Nous demandons simplement que l'on ne refuse pas de revenir sur une loi dont l'application rencontre de sérieuses difficultés.

» C'est précisément en appliquant une loi, que l'on peut mieux découvrir ses points faibles et la modifier dans un sens plus démocratique.

» Voilà l'œuvre qui incombe au gouvernement.

M. Groussier

rapporteur de la loi, monte ensuite à la tribune.

L'orateur dit que rien n'explique les prévisions pessimistes de certaines critiques trop pressées.

La loi n'a pas rencontré les multiples résistances dont on exagère l'importance à plaisir.

» Toutes les lois sociales, dit-il, ont passé par cette crise dont la seule raison se trouve dans l'insuffisance d'éducation sociale.

» La période de transition que nous traversons devra être surtout une période d'instruction pour les milieux ouvriers et le pays qui profiteront de la nouvelle loi.

» D'ailleurs, les auteurs de cette loi comprennent très bien que leur œuvre n'est pas parfaite, et ils sauront la modifier au fur et à mesure de son application. »

La séance est ensuite levée et renvoyée à lundi.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

La Question des délimitations

A l'ouverture de la séance, le président annonce qu'il a reçu un projet de résolution de MM. Rambourgt et Renaudat, sénateurs de l'Aube, invitant le gouvernement à supprimer toute délimitation.

M. Rambourgt

demande la discussion immédiate.

M. Pams

ministre de l'agriculture, demande au Sénat de renvoyer à jeudi prochain la discussion de ce projet de résolution.

M. Léon Bourgeois

sénateur de la Marne, se joint au ministre pour obtenir ce renvoi.

La discussion est renvoyée à jeudi.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général de l'exercice 1911.

La discussion générale est ouverte.

M. Riou

sénateur du Morbihan, monte à la tribune.

« La cause de ces budgets énormes, dit-il, c'est le fonctionnarisme, c'est le favoritisme qui sont devenus une véritable plaie et qui mettent réellement en péril l'avenir de la France »

M. Dominique Delahaye

sénateur conservateur de Maine-et-Loire, succède à la tribune à M. Riou.

L'orateur proteste à son tour contre les impôts toujours plus lourds qui grèvent les contribuables et qui sont dus à l'anarchie politique qui règne dans le pays.

La séance est ensuite levée et la discussion renvoyée à lundi.

Machine à Tricoter

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 40 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Bocognano.

Joindre un timbre pour la réponse.

Nouvelles Religieuses

CONFRÉRIE DE LA MISÉRICORDE. — Dimanche, 11 du courant, un office sera dans la chapelle de ce nom, la fête de la T. S. Trinité.

Le matin : Messes à 6 et 7 heures, office de la T. S. Vierge à 9 heures, Grand Messe à 10 heures ; le soir : Vêpres solennelles suivies du Salut.

ETAT-CIVIL

Naissances.

Patrone Germaine. — Mattei Pierre-Jean-Fleur.

Aujourd'hui 10 juin 1911
ouverture de la
Nouvelle pâtisserie des Gourmets
JOSEPH FERRANDINI & Cie
Rue Saint-Angelo, 15, en face le Petit Lycée

Bains de Puzzichello

3me saison du 10 juin au 30 juin.
Location pour *saison entière* ou par *journée* à 1 fr. 50, 2 fr. et 2 fr. 25.
Chambres entièrement restaurées.
Table d'hôte, cuisine soignée à 5 francs par jour sous l'habile direction de M. Adolphe Tellier.
Un médecin est attaché à l'établissement.
Travaux importants de réparations et de réfection. Literie entièrement renouvelée.
L'établissement ne fournit pas de linge aux baigneurs.
Pour tous renseignements s'adresser à M. Jean GIACOBBI, gérant, à Puzzichello.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur
Place Saint-Nicolas, BASTIA
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté, d'étoffes, dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.
Complets sur mesure
Devants incassables
depuis 35 francs
Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.
N. B. On demande de bonnes culottières.

Nouvelle Société Navale
de l'Ouest
Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia
Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée
Prix avantageux
Le vapeur *Saint-Pierre* arrivé à Bastia avec marchandises diverses, et repartira le 9 juin pour Bône, Oran, Nantes, Le Havre et Anvers.

OUVERTURE
de l'Hôtel du Tourisme à Zonza
Arrondissement de Sartène
GIUDICELLI SÉBASTIEN
Propriétaire
Altitude 800 mètres. — Centre d'excursions, à proximité des belles forêts de Zonza, des cols de Bavella, l'Ospedale, l'Incudine, etc.
L'*Hôtel du Tourisme*, nouvellement installé, offre tout le confortable moderne, chambres hygiéniques, salon de lecture, salle de bains. — Cuisine très soignée. — Prix modérés. — Arrangement pour séjour prolongé. — Guides attachés à l'hôtel. — Voitures pour promenade. — Garage pour autos.
Il existe dans la localité un bureau télégraphique.

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie. Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Envoi franco d'échantillons



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbuccia et Fils

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, T'il de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier.

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État
Assurances réalisées : 387 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 23, Bd Paoli. BASTIA

ARGUS DE LA PRESSE
FONDÉ EN 1879
Le plus ancien bureau de coupures de Journaux

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »
HECTOR MALOT (ZYTE p. 70 et 222).

« De ce flot montant d'articles de journaux que l'*Argus de la Presse* envoyait à Vallobra, matin et soir, un tiers environ était étranger ; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues ; les anglais, les allemands dominaient ; ils étaient même les plus sérieusement faits. »
PAUL ALEXIS (VALLOBRA, p. 185-186).

« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos *Argus*, qui m'ont toujours rendu de réels services. »
(Lettre du marquis de Morès, 1893).

L'Argus de la Presse se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.
L'Argus lit 12.000 journaux par jour.
Écrire : Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.
Adresse Télégraphique : ACRAMBURE-PARIS.

CHEVEUX ... GAUVES ... Hahn

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Graines. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

AUX AMIS DE LA CORSE
Ne pas oublier que l'Amaro Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Photoline*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTÉI

Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais, il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. **La Revue de la Bourse et de la Banque** offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les dividendes de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

« Demandez au Directeur de **le Revue de la Bourse et de la Banque**, 48, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez aisément compte de la sûreté de ses informations et de la valeur de ses conseils. — ABONNEMENT : 5 francs par an. ETRANGER : 10 francs.

Installation à Gaz
JEAN CESSI
EX-OUVRIER DE GAZ
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
générateur puissant et consommation modérée

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION I : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les F. P. et 4 P. P.
3 MOIS : 6 fr. 50 — UN AN : 26 francs
ADEL. GOUBAUD, Editeur, 3, r. de 4-Septembre

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 160 — DIMANCHE 11 JUIN 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (la page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits égarés.

A L'ŒUVRE

A nos Représentants

Il paraît certain que la Chambre s'occupera tout prochainement du projet de loi relatif à la construction de la ligne Ghisonaccia-Bonifacio. La discussion de ce projet ne peut être de longue durée, à moins d'incidents que nous n'avons pas à prévoir.

Il en est un cependant auquel nous devons nous attendre et qui n'a pas d'ailleurs le mérite de la nouveauté. Il a, en effet, déjà fait quelque bruit au Conseil général et tout indique qu'il fera sa réapparition devant la Chambre.

Il est, on le sait, une Société, dite d'Etudes, laquelle estime qu'il y a lieu de surseoir à l'exécution des travaux de la ligne en question jusqu'à l'heure apparemment fort lointaine où elle aura terminé ses études sur l'ensemble de notre réseau.

Sommes-nous menacés d'un sort pareil à celui que nous avons subi au moment où nos Services maritimes allaient être mis en adjudication ?

A la dernière heure, apparut, riche de promesses, non pas une simple Société d'Etudes, mais une Compagnie en chair et en os, fortement apparentée, pour employer une expression actuellement en vogue, en possession disait-elle, de bateaux luxueusement aménagés et accomplissant de véritables prodiges de vitesse. D'un point de l'île à l'autre éclatèrent des vivats en l'honneur de cette Compagnie, si soucieuse d'assurer notre prospérité, si désireuse de faire notre bonheur.

On sait le reste. Peu de mois après la Compagnie Marseillaise redevenait maîtresse absolue de nos ports, et elle est certes loin d'oublier que nous avons vainement tenté de l'en expulser.

Il nous paraît que nous devrions tirer profit de si dure leçon et nous souvenir que le mieux est l'ennemi du bien. Assurément, nous serions en droit de nous montrer hostiles au renouvellement de la concession en faveur de la Compagnie qui exploite actuellement notre semblant de réseau, s'il était établi qu'elle enfreint les clauses et conditions de son cahier des charges, si de justes plaintes étaient formulées contre sa gestion.

Mais, est-ce le cas ? Non que les reproches n'abondent. Il en est un notamment sur lequel on ne cesse d'appeler notre attention.

On nous donne l'assurance que la Compagnie tire tous ses capitaux de Bruxelles ou de Namur, d'où une sorte de déconsidération pour notre pays, une humiliation même, étant donné surtout que les capitaux français y arrivent à foison et en si grande quantité que [illegible] l'emploi.....

Il est cependant d'autres Compagnies qui, celles-là, sont bien d'origine étrangère, et dont l'une vit de la dépouille de nos bois. Il peut paraître étonnant qu'on n'ait pas un mot à dire contre cette Compagnie, à moins qu'il ne soit entendu qu'on nous rend service en déboisant nos montagnes, en les mettant à sac.

Reste une autre imputation à l'adresse de la Compagnie que l'on dit Belge, bien qu'elle ait son siège à Paris et que ses actionnaires soient presque tous Français. Elle réalise, paraît-il, de si monstrueux bénéfices qu'il n'est que temps de lui couper les vivres. Nous ne savons s'il en est ainsi. Mais nous serions certes des premiers à lui faire grief de sa prétendue opulence, s'il pouvait [illegible] que cette dernière lettre morte son cahier des charges, qu'elle majore à plaisir ses tarifs, ses prix de transport. Or, nous ne sachions pas qu'on lui adresse pareil reproche.

Dans ces conditions, loin de nous plaindre des grands avantages qu'elle retire, dit-on, de sa gestion, nous devrions tout au contraire nous en réjouir. Oublie-t-on qu'on ne cesse de dire que les capitaux qui s'aventurent dans notre pays sont des capitaux perdus ? Croit on que nous parviendrions à obtenir un vrai réseau, s'il était établi que notre état économique est tel, nos ressources si minimes, qu'on exposerait en pure perte les millions nécessaires pour le complet achèvement de nos lignes ?

Et puisque nous sommes en présence d'une Société d'Etudes, s'imagine-t-on que cette Société perd de vue le point de savoir dans quelle mesure elle bénéficierait des travaux qu'elle désirerait entreprendre. Nous ne croyons pas lui déplaire en lui attribuant pour première préoccupation celle de bien s'assurer si [illegible] non en prenant possession de nos lignes. Que le moindre doute s'élève à ce sujet et ses Etudes prendront immédiatement fin.

Nous ne sommes pas dans ce journal les porte-voix de telle ou telle autre Compagnie. Une seule considération nous guide, l'intérêt de notre pays.

Et certains d'être les interprètes du sentiment public, nous nous permettons de rappeler à nos Représentants qu'il est de toute nécessité d'en finir avec des retards, dont leurs commettants s'émeuvent à juste titre. A eux d'aviser, à eux d'agir.

LE SECRET DE L'OFFICIER

CONTE DU DIMANCHE.

Georges Denain arrivait au bord de la mer et allait sauter dans son embarcation, lorsqu'il entendit quelqu'un qui l'appelait. Il se retourna et se trouva en face du chancelier du consulat de France.

— Que je suis heureux, fit ce dernier, de pouvoir vous serrer la main encore une fois avant votre départ... on vient de m'assurer que vous quittiez le Cap de Bonne-Espérance aujourd'hui même.

— Effectivement... dans quelques heures nous serons au large, on n'attend que mon retour à bord pour appareiller.

— J'allais presque vous manquer.

— J'en aurais été d'autant plus désolé que je vous ai cherché en vain depuis près d'une heure.

Les deux hommes continuèrent à échanger quelques paroles, puis le chancelier dit brusquement :

— Quel pénible retour pour votre ami Henri d'Helval... comment a-t-il supporté le coup qui l'atteint ?

Georges Denain pâlit. Que signifiaient ces mots ?...

Henri d'Helval, son collègue à bord, son camarade d'enfance et de promotion, était pour lui plus qu'un frère ; les liens qui unissaient leurs cœurs n'étaient pas dus à leur naissance, mais à leur libre volonté.

— Je ne sais rien, s'écria Georges... qu'y a-t-il ?

heur qui frappe votre ami ?

— Un malheur !... Lequel ?

— Vous ne savez pas que Madame d'Helval vient de mourir !

Georges, trop ému pour répondre, baissa la tête. Le chancelier continua :

— La malheureuse jeune femme a succombé quelques heures après la naissance de son fils...

— Un fils !...

— L'enfant est mort en venant au monde et sa mère a été enlevée par une embolie...

— Quelle catastrophe !...

Et de grosses larmes emplirent les yeux du jeune officier.

— Mais, fit le chancelier après quelques instants de réflexion, vous n'avez donc pas reçu de lettres de France ?

— Aucune...

— Vous m'étonnez...

— Notre traversée a été rapide.

— Je sais... je sais...

— Nous avons relâché ici trois semaines plus tôt que nous supposions.

— De sorte...

— Justement...

— Je ne me pardonne pas d'avoir été le messager d'une si terrible nouvelle...

— Vous avez été prévenu, sans doute, par dépêche...

— Non.... on m'annonce cette mort dans une lettre que je viens de recevoir de Toulon. La brusque fin de Madame d'Helval y a causé, paraît-il, une émotion véritable.

— Pauvre, pauvre Henri !... s'écria Georges... lui si heureux de vivre, si bercé de riantes pensées, que va-t-il devenir ?

— Vous le préparerez doucement en cours de route...

— En aurai-je le triste courage !

Suffoqué par l'émotion, le marin serra une dernière fois la main de son interlocuteur et prit place dans son canot.

— Pousser, ordonna-t-il au patron, et allez à bord !

Le sous-officier commanda un sifflet ; les avirons tombèrent dans l'eau, la fendirent en cadence ; le pavillon tricolore fut déployé à l'arrière, image de la Patrie absente.

Qu'allait faire Georges Denain ?

Devait-il laisser dans sa douce ignorance celui que la main cruelle de la Destinée frappait ainsi ?

Fallait il le préparer lentement à l'effroyable vérité ?

Le jeune homme écoutait les tumultes de sa pensée, mais il ne réussissait pas à arrêter à son bord, il se débattait encore dans ses sombres réflexions.

Au haut de l'échelle, il fut reçu avec le cérémonial habituel des vaisseaux de guerre, par l'officier qui se trouvait précisément être Henri d'Helval.

Henri paraissait radieux. Le départ imminent du navire le comblait de joie. A partir de l'appareillage, chaque mille parcouru allait le rapprocher de la France et le ramener vers sa chère bien-aimée !

C'est donc gaiement qu'il serra la main de son ami en disant :

— Toujours aucune lettre... mais j'ai foi dans le dicton : « Pas de nouvelles... bonnes nouvelles !... »

Sous le prétexte de se préparer à prendre la mer, Georges, pour cacher son trouble, descendit rapidement dans sa cabine.

203 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

III

L'AUTRE

Dans son intuitive perception des nuances les plus délicates, bien des détails avaient frappé la duchesse, et l'incident qui venait de se passer avait une fois de plus éveillé en lui des préoccupations singulières. Il avait cru remarquer que, si attentionnée, si respectueuse, si affectueuse que fût, pour Clotilde, l'enfant que celle-ci avait recouverte, elle ne semblait pourtant pas avoir, pour sa mère, les tendres élans, les impulsions de câlinerie spontanée que Pierre de Rouvray avait observés autrefois chez cette autre jeune fille, qui n'était cependant pour la duchesse qu'une étrangère. Le caractère de celle-ci était-il plus expansif que celui d'Yvonne ? Ne fallait-il pas attendre que le temps fît son œuvre, et que la nouvelle venue s'identifiât davantage avec cette condition nouvelle à laquelle elle avait été, pendant tant d'années, si loin de prétendre ? La duc ne parvenait pas à répondre à ces questions intimes qu'on note, qu'un geste, un regard lui arrachaient malgré lui.

— Est-ce que je me trompe ?.. se demandait-il. Il me semble parfois que la fausse Yvonne obtiendrait la duchesse plus que la vraie !

Mais, aussitôt cette pensée née en lui, il en rougissait de honte.

Ce remords venait précisément de surgir dans son esprit en constatant combien peu la douleur soudaine de Clotilde — douleur qu'il avait sentie rien qu'à contempler les yeux de sa femme — avait éveillé d'émotion, de compassion, de sollicitude même chez la jeune fille qu'elle venait de quitter.

— Allons ! murmura-t-il... Ce que je pense est injuste !... Yvonne n'est pas indifférente !... Sa nature est un peu froide, voilà tout !... Et il n'en faut accuser que cette douloureuse séparation !

Vers la fin de l'après-midi, Philippe de Langeville se fit annoncer chez Mme de Rouvray. Le père avait trouvé le moyen de voir plusieurs fois par semaine celle qu'il croyait sa fille. D'accord avec le duc et la duchesse, il s'était institué le professeur de dessin de Gabrielle ; il était ainsi parvenu, sans que M. de Rouvray y trouvât d'objection, à satisfaire le besoin qui lui dévorait le cœur de contempler presque sans cesse celui qu'il devait l'enfant à laquelle il n'avait donné que de si rares baisers. Ambitionner davantage eût été folie, et, s'il lui fallait se résigner, devant le monde, à traiter la jeune fille comme une étrangère, c'était un châtiment juste et légitime contre lequel il n'avait pas le droit de se révolter. Presque toujours, lorsque M. de Langeville et Clotilde se trouvaient en présence, une contrainte dont ils ne pouvaient se défendre m'l'un ni l'autre pesait sur le début de leur entretien. Il semblait qu'aucun d'eux n'osât parler. Enfin, Philippe se décida à commencer :

— Je suis chargé, madame, de vous présenter une requête...

— De quelle part ?

— De la part de ma femme... Elle m'a, vous le savez, demandé de lui pardonner, en confessant tous ses torts, en cherchant à m'expliquer sa déloyauté, ses crimes, si vous voulez... Elle a commencé à les réparer en nous rendant notre enfant, et je n'ai pas eu le courage de lui refuser l'absolution...

— Votre conscience vous a dicté votre réponse, mon ami... Je n'ai ni à vous approuver ni à vous blâmer.

— Aujourd'hui, Salomé veut vous demander pardon à son tour...

Mme de Rouvray ne put réprimer une contraction nerveuse.

— Le pardon des offenses nous est commandé, dit-elle... Cependant, je ne peux vous répondre tout de suite... J'ai besoin de réfléchir... En attendant, je ne saurais trop vous engager à faciliter à celle qui se repent de ses erreurs la nouvelle existence qui lui est faite.

— Quelle que soit notre vie intime, rien n'en transpirera et ne choquera le monde !

— Souvenez-vous qu'elle est votre femme !

— Une femme que je n'ai jamais pu aimer, puisque, vous le savez, mon cœur est aujourd'hui ?..

— A défaut d'amour, ne pouvez vous montrer de la bienveillance à son égard, de l'amitié ?.. Il ne faut pas qu'elle puisse me accuser de vous mal conseiller !

— Soyez tranquille !... Mme de Langeville n'aura pas à se plaindre de moi !... Et maintenant, parlons de notre enfant !.. Vous êtes heureux, n'est-ce pas ?...

— Oui, certes, de tout mon cœur !... Songez donc quelle ressource pour moi !... M. de Rouvray a l'abnégation de se charger de l'avenir de ma fille !.. Il la dotera, lui donnera son nom !

— Oui, fit Philippe de Langeville avec amertume, M. de Rouvray montre un héroïsme et une grandeur d'âme dont peu d'hommes sont susceptibles !

— N'est-ce pas ?.. Et pourtant... (Un nuage avait subitement voilé le regard si pur de Clotilde). J'ai peur, Philippe !...

— Peur de quoi ?

— J'ai peur que, malgré tout ce qui semble nous avoir pardonnés, notre fille n'expie à notre place !...

— Comment ?..

— Si je le savais, ne ferais-je pas tout au monde pour conjurer le péril qui pourrait la menacer ?

— Mais, Clotilde, je n'en vois aucun, je vous assure... Il ne faut pas vous rendre malheureuse gratuitement de redouter des dangers imaginaires... Que pouvez-vous craindre ?

— Je ne sais... Cela me se raisonne pas !.. Je subis une impression sans qu'il me soit possible de m'y soustraire !

— Voyons, mon ami, je veux vous rassurer, il le faut ! D'où pourrait venir la menace que vous pressentez ?

— Encore une fois, je suis incapable de préciser... Mais il me semble que des nuages s'amoncellent à l'horizon pour nous... pour Yvonne !.. Tenez ! Avant votre venue, elle me parlait d'une de ses camarades d'atelier qui avait voulu mourir parce qu'elle ne pouvait pas épouser l'homme qu'elle aimait... Ce sont là des menaces qui effraient toujours une mère !

— Cette anecdote est certainement touchante, mais elle a le défaut d'être banale. Pourquoi y voyez-vous un sujet de crainte ?

(*A suivre*).

Il avait besoin de se recueillir, le silence et la solitude lui étaient nécessaires pour redevenir maître de sa décision. Son affection ne voulait rien livrer à l'entraînement d'une conversation.

Quand il rencontra sur le pont, la frégate avait franchi les passes et fendait les lames de la haute mer, emportant ses marins vers l'Europe.

Le parti de Georges était pris... il se dirait rien. Ce n'est pas de sa bouche que son ami apprendrait que l'inflexible mort avait désolé son jeune foyer et couché dans le même tombeau les joies et les espérances de sa vie. Il garderait son triste secret !

Heur d'Hélval était radieux... confiant... Il dormait son rêve étoilé sans craindre le réveil.

Dans quelques semaines, il serait à Brest. Là, il trouverait des lettres de sa femme... là il apprendrait la naissance de son enfant... de son fils peut-être !

Il se voyait déjà obtenant une permission les larmes de l'amour partagé et les sourires de son premier-né. Chaque jour, Georges écoutait tristement son ami. Il aurait voulu le fuir pour éviter ces entretiens qui le désolaient ; mais dans l'étroite prison d'un vaisseau, nul captif des flots ne peut s'écarter de ses compagnons. Il subissait donc sans cesse le récit de projets qui ne devaient jamais se réaliser.

— Que tu es sombre, Georges ! lui disait souvent son ami... avoues que tu envies mon bonheur..... tu devrais te marier... tu n'as point hâte d'arriver parce que rien ne t'attire au port, tandis que moi je suis ivre de bonheur.

Devant cette confiance aveugle, le jeune officier avait des remords. Cette joie lui faisait mal.

Il se taisait cependant.

Les jours succédaient aux jours.

Les mers tropicales sont franchies... voici les sombres côtes de Bretagne... voici les écueils redoutables du Finistère, gardiens jaloux et terribles des rivages de France.

Le navire est maintenant en rade de Brest.

Salut à la Patrie... à la terre des aïeux !.. Salut à la chère France !

Le canot qui va chercher à la Santé la « Libre Pratique » est parti du bord. Il rapportera l'autorisation de communiquer enfin avec la ville et rapportera les lettres attendues.

Un affolement courait le pont..., chacun arrivait anxieux...

C'était la minute épouvantable.

Georges est auprès de son ami. Il veut se trouver à ses côtés quand il apprendra son malheur.

L'embarcation sort du port. Elle accoste... le vaguemestre distribue le courrier.

Henri d'Hélval lit les adresses d'un regard rapide... Ah ! une lettre de sa femme... il reconnaît sa chère écriture...

Rapidement, il parcourt la première page et soudain jette un cri de joie mêlé aussitôt de sanglots :

— Je suis père, dit-il..., ma femme m'annonce la naissance de notre fils et je pleure... Jette les yeux sur ces quelques lignes, cher ami, elles t'apprendront l'affreux malheur qui vient de frapper mon frère. Comme moi, il attendait la naissance de son premier-né. Sa femme est morte en lui donnant le jour.

Georges éprouvait un attendrissement inexprimable en entrevoyant ce qui aurait pu s'accomplir s'il avait parlé. Il restait sans parole.

Mais la solennité de la mort pesait quand même en l'oppressant de son poids douloureux ; et tandis que des mots pressés râlaient dans la gorge de son ami, il étreignit d'une étreinte muette, cœur contre cœur.

Félicien NACLA.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 juin.

Les transactions ont été peu actives aujourd'hui et les dispositions restent irrégulières et légèrement alourdies. Le groupe des Fonds d'Etats fait exception et s'inscrit en reprise. Rente Française 96.87. Extérieure 97.55, Turc 93.85 Russe 81 (8 103.50. A noter le recul du Portugais à 63 frs. Les Etablissements de Crédit font preuve également une excellente allure. Le Crédit Foncier s'établit à 820, le Crédit Lyonnais à 1 511, le Comptoir National d'Escompte à 925 et la Société Générale à 790.

Suez 5.870. Les valeurs de traction et d'électricité sont discutées. Tendance irrégulière du groupe russe. Les titres cuprifères reprodurent à peu près leurs cours de la veille. Rio 1.772.

Au comptant officiel, l'action Caisse Hypothécaire Argentine a d'actives transactions à 516 ; l'obligation s'inscrit à 478.

A la deuxième partie, l'action Grands Magasins A la Ville de Saint-Denis consolide son avance à 129.50.

En Banque, les Mines d'Or et les caoutchoutières sont faibles.

Dans le groupe métallurgique, les Usines Smiloff sont l'objet d'un bon courant de demandes à 263.

La Nouvelle y Anvers reste ferme à 50 frs.

Parmi les obligations, celle de L'Est Central Chilien se négocie à 453 ; Québec Railway en avance à 409.50.

Grande fermeté des actions de nos Grands Réseaux.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 11 juin, à 8 h. 1/2

Genève, pas redoublé,	Andrieu.
Célèbre Sérénade,	Schubert.
Lucrèce Borgia, variation pour clarinette,	Donizetti.
Loin du Pays, ouverture,	Bouillon.
Teresita, valse,	E. Lota.

Le Directeur, S. AYMO.

Chambre de Commerce de Bastia

Séance du 7 juin 1911

La Chambre a le regret de constater et l'impérieux devoir de signaler à Monsieur le Ministre des Travaux Publics les lenteurs anormales apportées dans l'exécution des travaux du Port de Bastia.

Nos ses réclamations réitérées, il avait été promis que les travaux de dragage du Port de Saint-Nicolas seraient entrepris à la bonne raison, dès le mois d'avril de l'année courante.

Or, le mois de juin est déjà entamé et aucunes dispositions n'ont été prises pour que des travaux soient effectués.

Il importe d'en signaler une fois de plus l'urgence car les roches formant le banc Nogueux-Port et surtout l'amarée dans ses eaux de matières résiduaires nuisibles à la santé publique.

Le siphon ne fonctionnant plus, le déversement s'opère par le Fango, en plein port, de telle sorte que l'assainissement se poursuit et que l'hygiène est compromise.

La construction de cet ouvrage ayant été confiée à l'administration des ponts et chaussées, il importe que celle-ci prenne les mesures nécessaires pour assurer le fonctionnement de manière à éviter les inconvénients plus haut indiqués.

La Chambre espère qu'il aura suffi de les signaler à Monsieur le Ministre des Travaux Publics, pour qu'il prescrive d'urgence les mesures à prendre.

Pour extrait conforme :

Le Président de la Chambre de Commerce de Bastia.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

SAINT LAURENT. — Par arrêté préfectoral en date du 8 juin 1911, M. Napoléon, instituteur en retraite, est nommé délégué de l'Administration près la Commission cantonale d'assistance de Saint-Laurent, en remplacement de M. Luciani, du conseiller d'arrondissement. — M.

VENZOLASCA. — Il y a quelques jours, le charretier Baroni Vincent, au service de Peretti Timothée, partait de Venzolasca, pour aller charger des marchandises à Bastia.

Vers 5 heures du soir, il arrivait à Bastia, délelait sa charrette à Lepino, et se rendait chez sa tante, quand il fut arrêté par un individu, le nommé Albertini Ours-André, qui lui intima d'atteler de nouveau, et rentrer immédiatement à Venzolasca.

Pendant qu'il la menaçait de mort, s'il n'obtempérait pas à son ordre, trois autres individus embusqués à quelques pas, proféraient aussi des menaces à l'encontre du pauvre charretier qui jugea à propos de rentrer à Venzolasca.

Peretti Timothée a porté plainte à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

MOROSAGLIA. — Par arrêté préfectoral en date du 8 juin 1911, M. Mariani Sébastien, propriétaire, est nommé membre délégué de l'Administration près la Commission cantonale d'assistance de Morosaglia, en remplacement de M. Girolami. — M.

MARIGNANA. — Nous avons relaté la mauvaise action qui a été commise le 2 juin, par Versini Joseph, âgé de 20 ans, sur la personne de son neveu germain, Versini Alexandre, âgé de 26 ans.

Voici les circonstances dans lesquelles s'est déroulé ce drame.

Une grande animosité régnait depuis longtemps entre ces deux familles.

Une dispute avait même eu lieu le jour précédent entre Versini Alexandre et son cousin, Versini Marc-Marie, au cours de laquelle ce dernier avait menacé le premier avec un revolver.

Le 2 juin, dans la buvette Panozi, le père de Versini Marc-Marie intervint pour réconcilier totalement les deux familles, et on fêta la réconciliation par de multiples libations.

Au cours de cette fête, Versini Alexandre se prit de querelle avec son oncle, Versini Joseph, l'auditeur même de la réconciliation, et celui-ci déchargea contre son neveu un coup de revolver qui le tua net. »

Compagnie Française des Eaux

La Cie des Eaux a l'honneur d'informer la population que, par suite de réparations sur la conduite d'amenée, le service des eaux sera suspendu à partir de ce soir 8 heures, jusque dans la matinée de demain.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 11 juin, à 8 heures 1/2

La Viennoise, p. f.,	Krol.
Si j'étais Roi, ouv.,	Adam.
Feux Follets, mazurka,	Lohman.
Cavalleria Rusticana, fant.,	Mascagni.
Santiago, valse,	Corbin.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Nouvelles Religieuses

CONFRÉRIE DE LA MISÉRICORDE. — Dimanche, 11 du courant, on célébrera dans la chapelle de ce nom, la fête de la T. S. Trinité.

La matin : Messes à 6 et 7 heures, office de la T. S. Vierge à 9 heures, Grand'Messe à 10 heures ; le soir : Vêpres solennelles suivies du Salut.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. Szuza, 1er prix Prague

Programme du 11 juin 1911

Apéritif de 10 heures à midi

Les Rubans de la Vie,	Vescellier.
Vieux Burger,	Zoerer.
Les Huguenots,	Meyerbeer.
Fiançailles,	Voxy.
La Sœur,	Lincke.

Apéritif de 5 à 7 heures

Wasington,	Sous.
Dollar Valzer,	Fasi.
Le Trouvère,	Verdi.
	Rastande.
Le Petit Duc,	Leoloj.
Rêve d'Artiste,	Aubry.
Granata,	Salaberi.

Soirée à 8 heures et demie

Les Cadets,	Sous.
Le Chemineau,	Zoerer.
Le Califfe de Bagdad,	Boieldieu.
Mandoline,	Torlet.
La Traviata,	Verdi.
La Veuve Joyeuse,	Lehar.
La Fille du Régiment,	Donizetti.
La Chanson de Grand'Mère,	Walter.
Fascination,	Marchetti.
Goldesa Rod,	Thoby.
Marche des braseurs belges,	Aubry.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 10 juin

Thermomètre. — 7 heures + du matin 19 à midi 19 4 + à 6 heures du soir + 20°. Maxima + 25°. Minima + 15°2.

Baromètre. — 7 heures du matin, 758mm. à midi, 758 mm., 6 heures du soir, 757 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Pluie.

l'après-midi, id.

Tirs de combat

Le bataillon du 173e, ainsi que l'état-major du régiment sont partis ce matin, à 3 heures 30, pour Saint-Florent, où ils doivent exécuter leurs tirs de combat.

Le bataillon de Corte, ainsi que celui d'Ajaccio ont quitté également leurs garnisons respectives pour exécuter leurs tirs au champ de Casta.

Audition musicale

Dimanche 11 juin, à 2 heures, 2me audition musicale donnée par les élèves de Mlles Agostini.

Concerts du soir

La musique du 163e partant à Saint-Florent ce matin, la *Lyre Bastiaise* se fera entendre ce soir, à 8 heures et demie, sur la place Saint-Nicolas.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. Quilici, 10, Bd du Palais.

Vol d'un cheval

M. Canori, inspecteur de police, se trouvait vendredi soir vers 5 heures, au fond du Boulevard Paoli, quand il remarqua que le nommé Santiago, maquignon, d'origine espagnole, promenait dans la rue un cheval gris, âgé et usé.

A ce moment est intervenu le nommé Poggi Jacques, 71 ans, qui a déclaré que le cheval lui appartenait et qui lui avait été volé.

Santiago, interrogé, déclara qu'il avait acheté ce cheval pour 10 fr. à un jeune homme.

Celui-ci, recherché à son tour, déclara qu'il l'avait lui même acheté la veille pour la somme de 5 fr à un individu, qu'il ne connaissait pas

Ce dernier, le nommé Zepp Louis, arrêté aussitôt, fut conduit au Parquet.

Le maquignon Santiago et la mère de Zepp Louis, ont été également conduits chez le procureur de la République.

La femme Zepp a été laissée en liberté.

Contraventions

Procès-verbal a été dressé contre les nommés D. R., charron, B. F., F. A. et G. P., pour avoir embarrassé la voie publique.

Objet trouvé

Il a été trouvé sur le boulevard un Titre de pension.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

ETAT-CIVIL

Naissances.

Lucchetti François-Alexandre-Noël-Antoine. — Casalta Jean-Baptiste Félix-Antoine. — Pasquali René-Alexandre. — Rossi Pierre-Grégoire. — Lisoni Aimée-Augusta-Maria-Antonia.

Aujourd'hui 11 juin 1911

2me jour d'ouverture de la

Nouvelle pâtisserie des Gourmets

JOSEPH FERRANDINI & Cie

B1 Saint-Augustin, 15, en face le Petit Lycée

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

SOCIÉTÉ DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS. — Réunion dimanche, 11 courant, à 8 heures 1/2 du matin, à l'Hôtel de Ville.

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Dimanche, 11 courant, à 9 heures, à la Mairie, recouvrement des cotisations et réception de nouveaux adhérents.

SOCIÉTÉ DES MÉDAILLÉS MILITAIRES. — Les membres de la dite Société sont priés de se réunir dimanche, 11 courant, à 9 heures et demie du matin, à la Mairie.

Ordre du jour : Versement des cotisations. — Réception de nouveaux adhérents. — Décision à prendre relativement à l'achat d'un drapeau.

A l'occasion
DE LA PREMIÈRE COMMUNION

On peut se procurer chez M. MARFISI, Place Saint-Nicolas :

Vins vieux de Patrimonio.
Muscat
Champagne.
Diverses Liqueurs de Marques.
La vieille et excellente Eau-de-Vie Corse.

LA HERNIE
et les Déplacements des Organes
L'Appareil Viguier

Nous avons été les premiers à signaler à nos lecteurs l'importante découverte de M. C. Viguier, le jeune praticien, diplômé de l'Ecole d'orthopédie de Paris, et considéré à juste titre par le corps médical comme le jeune maître par excellence de l'art herniaire.

Nous pouvons affirmer que la Hernie est définitivement vaincue grâce à cet appareil ayant une résistance sans égale, souple, léger, se moulant sur le corps, permettant les travaux les plus durs de la campagne et ne gênant en rien. Dès son application la malade éprouve un bien-être inexprimable, il ne sent ressentir aucunité, la hernie est refoulée, et par la propriété curative de cet appareil peut disparaître au bout de quelque temps

Précisons : Qu'est-ce donc une Hernie ??? une simple dilatation de son anneau soit inguinal, crural ou ombilical ; l'anneau étant formé par des muscles fibreux, si ces derniers s'amoindrissent, l'anneau se trouve par là-même agrandi, l'intestin sort, c'est la Hernie.

Toutes les personnes qui souffrent de : *Hernies. Descentes, Efforts Déplacements des Organes*, etc., ont donc intérêt à profiter du passage de M. Viguier qui visitera les malades et fera lui-même l'application de ses appareils incompatibles, de 9 heures du matin à 5 heures du soir :

à BASTIA : Hôtel de la Croix de Malte, 14, 12, 13 juin (jusqu'à midi).

à CORTE : Hôtel Paoli, 14 juin (jusqu'à midi).

à AJACCIO : Hôtel Dauphin, 15, 16, 17 juin.

à ILE ROUSSE : Hôtel Bogliovani, 18 juin.

Bas à varices, Ceintures sur mesure, etc.

Maison de vente : 5, Rue Garnier, à Nice

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

9 juin — 10 juin

Rentes de 3 0/0 amort. . 95.95 — 96.00
de 3 0/0 amortis . . 96.70 — 96.95
ex coupon.

Nouvelles Militaires

Etat-major général

Paris, 10 juin.

M. le général Polios est nommé au commandement de la 11e division d'infanterie, à Nancy, en remplacement du général Houdaille, décédé.

M. le général Brun d'Aubignosc est nommé au commandement de la 40e division d'infanterie, à Saint-Mihiel, en remplacement de M. le général Pérrochon, nommé au commandement du 6e corps d'armée.

Mutations

Infanterie

M. Béquet, capitaine au 152e régiment d'infanterie, passe au 163e rég. de même arme.

M. Preiller, lieutenant au 163e, passe au 141e, et est maintenu dans le service des affaires indigènes.

M. Lecq, lieutenant au 112e, passe au 163e.

Gendarmerie

M. Lorenzini, capitaine de gendarmerie à Mascara, passe à Constantine.

Au « Journal Officiel »

Gardiens de phares

Paris, 10 juin.

Mme Consalvi est nommé gardienne, hors classe, du fanal de la Pietra et de la jetée du port d'Ile-Rousse.

Conseil des Ministres

Paris, 10 juin.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

L'agitation dans l'Aube

M. Emile Constant, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur, communique au conseil, les nouvelles qu'il a reçues de l'Aube, où la situation menace de s'aggraver.

La question du Maroc

M. Crappi, ministre des Affaires étrangères, donne connaissance à ses collègues des télégrammes qu'il a reçus de nos représentants au Maroc.

Le Conseil s'occupe de la répercussion que peut avoir le débarquement des troupes espagnoles à Larache.

Les canaux du Sud

M. Charles Dumont, ministre des Travaux publics, rend compte au Conseil de son voyage dans le Sud, au cours duquel il a visité les canaux en construction dans la région.

Haut-Commandement

Le général Goiran, ministre de la Guerre, présente à la signature présidentielle des décrets de nominations dans le haut commandement.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

AU MAROC

LARACHE

Le débarquement des troupes espagnoles

Paris, 10 juin.

Le débarquement des troupes espagnoles à Larache, est un fait accompli.

Un contingent de 300 hommes a débarqué à Larache et a occupé la ville.

Aucun incident ne s'est produit. Mais, au moment où le consul d'Espagne Zagasti a donné connaissance au corps consulaire de ce débarquement, le représentant du Sultan a tenu à protester.

Il a déclaré qu'aucun incident sérieux ne motiverait ce débarquement.

L'attitude de la France

Le ministre des Affaires étrangères ayant reçu communication officielle du débarquement des troupes espagnoles à Larache, le Gouvernement examinera la réponse à faire à l'Espagne, au sujet de cet acte qui viole ouvertement les termes de l'acte d'Algésiras et les clauses des conventions secrètes franco-espagnoles.

L'Agitation dans l'Aube

La Situation

Bar-sur-Aube, 10 juin.

Malgré le calme apparent qui a régné ces deux jours dans l'Aube, les vignerons ne semblent pas décidés à se résigner à leur sort.

Le drapeau rouge a été arboré dans plusieurs communes.

Il flotte sur les mairies, sur les églises et aux façades des maisons.

Nombreuses bagarres

La sourde colère, qui gronde parmi les habitants, se manifeste à chaque instant, par les multiples incidents qui éclatent entre la troupe et les vignerons.

Malgré les ordres sévères donnés par M. Dupouëtl, préfet de l'Aube, de nombreuses bagarres ont eu lieu entre les dragons et les habitants.

ON MENACE

de faire appel à l'Allemagne

Des pancartes à l'adresse du Gouvernement ont été exhibées un peu partout, malgré la défense expresse des autorités.

Parmi ces inscriptions qui font appel à la révolte, il y en a plusieurs où se manifestent des velléités de séparatisme.

On trouve au coin des rues, des pancartes de ce genre.

« A toi la Champagne, Guillaume, puisque cette sale République n'en veut pas. »

Des désordres sanglants sont à craindre pour demain.

La Conquête de l'air

AU JAPON

Chute mortelle de deux officiers aviateurs

Paris, 10 juin.

Des télégrammes de Tokio annoncent qu'un terrible accident d'aviation vient de se produire au dessus de l'aérodrome de la capitale japonaise.

Le capitaine Tokusava avait pris son vol, en compagnie du lieutenant Ito, et s'était élevé, sans incident, à une grande hauteur, acclamé par une foule nombreuse qui assistait au départ.

Tout à coup on vit l'appareil descendre à une vitesse vertigineuse.

L'aéroplane vint se briser à terre, et les malheureux aviateurs furent complètement écrabouillés.

EN ALLEMAGNE

Deux autres victimes de l'aviation

Berlin, 10 juin.

Les progrès de l'aviation continuent à être marqués par des accidents mortels.

Hier, à Johannistal, deux aviateurs ont fait une chute qui leur a coûté la vie.

L'aviateur Schendel, pilotant un monoplan, avait pris son vol sans incident, avec son mécanicien Von.

L'aéroplane se trouvait à une grande hauteur, quand par suite d'un virage trop brusque, il capota, et vint s'écraser sur le sol.

Les deux aviateurs ont été tués sur le coup.

L'appareil est complètement détruit.

LA COURSE
Paris-Rome-Turin
en aéroplane

Le mauvais temps contrarie le départ

Rome, 10 juin.

A la suite de la modification de l'itinéraire de la troisième étape Rome-Turin, qui est de 630 kilomètres, plusieurs aviateurs avaient décidé de prendre leur vol aujourd'hui.

Mais le mauvais temps, qui sévit dans la région, rend tout départ impossible.

Beaumont et Garros renoncent à la course

Les aviateurs Beaumont et Garros ont renoncé définitivement à disputer le prix Rome-Turin.

Les deux pilotes ont déclaré qu'il leur semblait téméraire de faire le voyage, étant donné la disproportion évidente entre les dangers de la course et le peu à atteindre.

La traversée des Apennins, constitue, en effet, un véritable danger pour l'aviateur qui tenterait l'aventure.

Frey, quoique partageant l'opinion de Garros et Beaumont sur les difficultés de la course, reste le seul à vouloir quand même tenter de franchir la dernière étape de la course Paris-Rome-Turin.

Les Obsèques de M. Rouvier

Paris, 10 juin.

Les obsèques de M. Rouvier, Sénateur des Alpes-Maritimes, ancien président du Conseil, ont eu lieu ce matin, à 10 heures.

La levée du corps a eu lieu à la maison mortuaire, 8, rue Windsor, à Neuilly.

Bien avant l'heure fixée, une grande animation se manifeste aux abords de la rue Windsor.

Une foule nombreuse se presse dans les rues et les boulevards. C'est partout avec un grand respect que l'on parle de l'homme politique qui vient de disparaître.

A 9 heures et demie, arrivent les personnalités du monde parlementaire, politique et financier.

On remarque les présidents de la Chambre et du Sénat, les membres du Gouvernement, un grand nombre de sénateurs et de députés, les membres de la Haute-Finance, les représentants du corps diplomatique, et tout ce que Paris compte de personnalités.

Les honneurs militaires

Au moment, où le cercueil franchit le vestibule, les troupes rendent les honneurs

Le Cortège

Le cortège se rend au vieux cimetière de Neuilly, où l'inhumation a lieu dans le caveau de la famille.

On remarque, tout de suite après les membres de la famille du défunt, une délégation du Conseil général des Alpes-Maritimes, et les représentants du département.

Les Discours

Les discours sont prononcés devant le cimetière de Neuilly.

Discours de M. A. Perrier

Au nom du Gouvernement, M. Antoine Perrier, ministre de la Justice, vient s'associer au deuil qui frappe le parti républicain en la personne de M. Rouvier.

« Envoyé dès les premiers jours de la République au Parlement, dit-il, M. Rouvier ne cessa d'y occuper un rôle de premier plan et il participa à tous les événements considérables de ces quarante dernières années.

» Sa vive intelligence, sa puissance de travail énorme, sa nature ardente le désignèrent plus d'une fois comme membre du Gouvernement, et c'est alors qu'il déploya surtout les nombreuses qualités qui faisaient de lui un homme d'Etat parfait.

» Comme financier ou comme diplomate, il mit à la disposition du Pays sa dextérité incomparable, sa sincérité, sa prudence et sa fermeté.

» Devant cette grande figure qui restera une des plus belles de notre République, nous nous inclinons très respectueusement. »

Discours de M. Caillaux

En termes émus, le ministre des Finances rappelle la carrière politique de celui qui administra à plusieurs reprises les Finances de la France.

« Il fut, dit-il, un de ces hommes qui ont consacré toute leur vie à répandre les idées hautement désintéressées et généreuses de la République démocratique.

» Au service de ses convictions, il a apporté les dons les plus riches et les plus variés, et il a brillé au Parlement par ses aptitudes universelles et la fixité de ses principes économiques.

» Grâce à ces rares qualités de méthode et de clarté, en même temps qu'à sa robuste éloquence, M. Rouvier acquit parmi ses collègues, une autorité incontestée qu'il a gardée jusqu'à ses derniers jours.

» Il devint l'homme des médications énergiques, l'homme que l'on consultait chaque fois que se posait une grave question, ou qu'il fallait résoudre un problème épineux.

» La République perd aujourd'hui un de ses plus illustres défenseurs. »

Discours de M. Rabier

Au nom de l'Union des Républicains, M. Rabier prend ensuite la parole.

Discours de M. de Joly

M. de Joly, préfet des Alpes-Maritimes, dont M. Rouvier était le représentant, prononce un beau discours, où il fait l'éloge du grand républicain.

Discours de M. Durandy

M. Durandy, vice-président du Conseil général des Alpes-Maritimes, prononce enfin, une courte allocution, où il exprime les regrets que la mort de M. Rouvier a provoqués dans l'Assemblée dont il dirigeait les débats depuis 1889.

LES Gilets d'Été DU DOCTEUR RASUREL préservent des Refroidissements.
Chez les DÉPOSITAIRES : Charles ORENGA, à BASTIA — LANZI Frères, à AJACCIO

ALCOOL de MENTHE DE RICQLÈS
désaltère fait digérer guérit la cholérine évite les épidémies.
EXIGER L'ALCOOL de MENTHE DE RICQLÈS

23 ans de Succès, officiellement constatés, comme le Médicament de la Vigne et de la Pomme de terre, de la Cloque du Pêcher, de la Tavelure du Poirier, etc., par la Bouillie Sauvage Michel Perret. — Agent général pour la Corse, le Service Commercial agricole, 82, boulevard du Musée, Marseille.

Avis. — Des poursuites et saisies de marchandises seront exercées contre tout vendeur de cette bouillie non autorisé par le Service Commercial agricole, ou ne lui ayant pas fait sa commande directement.



MELROSE RÉGÉNÉRATEUR Revient des CHEVEUX
Ne manque jamais de rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur COULEUR NATURELLE
Il fortifie et fait pousser les cheveux en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.
Il enlève les pellicules en rend à la chevelure sa BEAUTÉ PRIMITIVE.
Rue au Bastia, et Paris, Expt : 26, rue Etienne-Marcel, Paris.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI

Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30



Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
de A. FOURNEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Bo' feuille à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Scigliola, Cours Napoléon, à Ajaccio.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
PERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

Essences et Pétroles

Pétrole Raffné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de 27 litres.
Pétrole épuré en fûts for de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Photoline*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — *Agence* 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Le Journal de la Famille
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE
DONNE tous les renseignements indispensables à la vie de famille
PUBLIE dans chaque Numéro des Chroniques sur toutes les questions d'intérêt
UTILE. PRATIQUE. ÉCONOMIQUE par ses articles sur la Famille, l'Hygiène, la Santé, le Home, le Droit familial, l'Économie ménagère, le Mode, la Cuisine, le Jardin, la Basse-Cour, Recettes et procédés d'intérieur.
ARTISTIQUE. INTELLECTUELLE. LITTÉRAIRE. par ses études sur les Beaux-Arts, la Peinture, la Musique, le Mouvement littéraire et ses Contes, Nouvelles et Poésies.
AMUSANTE. AGRÉMENTÉE D'INSTRUCTIVE. par ses Causeries de Philosophie, la Chasse, la Pêche, les Sports, le Théâtre et sa Revue Illustrée de la grande Actualité.
LA PLUS GRANDE REVUE FAMILIALE et LA MOINDRE MARQUE
48 Pages grand Format. Abonnement 12 fr. par an
Se vend 50 Centimes le Numéro dans toutes les Librairies et aux Bureaux du Journal

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. N. MATTEI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons



Quiconque possède
5 ARES DE TERRE
« intérêt et profit à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX — Des PRODUITS — Des PLAISIRS | de la Campagne
En Vente Partout
et chez HACHETTE *et* Cie, PARIS
Envoi d'un Échantillon : 0 fr. 25

ARGUS DE LA PRESSE
FONDÉ EN 1879
Le plus ancien bureau de coupures de Journaux

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »
HECTOR MALOT (ZYTE p. 70 et 353).

« De ce flot montant d'articles de journaux que l'*Argus de la Presse* envoyait à Vallobra, matin et soir, un tiers environ était étranger ; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues ; les anglais, les allemands dominaient ; ils étaient même les plus sérieusement faits. »
PAUL ALEXIS (VALLOBRA, p. 185-186).

« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos *Argus*, qui m'ont toujours rendu de réels services. »
(Lettre du marquis de Morès, 1893).

L'*Argus de la Presse* se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.
L'*Argus lit 12.000 journaux par jour.*
Écrire : Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.
Adresse Télégraphique : ACHARNURE-PARIS.

BOUGIE USE Donne secret p' guérir enfants urinant en lit. Ecrire : Maison Berg[illegible], N° 318, N[illegible]

Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
H. H. PRATIQUE H. H.
ÉLÉGANT — SOLIDE
Le Mieux Documenté
Size Format : 15×13, reliure toile verte
Sans numéro de Pages : 400 (One par Jour)
Six Renseignements : P.A.R.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Installation à Gaz
JEAN CESI
EX-OUVRIER DE GAZ
Bastia, 12, *Boulevard Paoli*
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
créateur primeur et consommation modèles

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
ÉDITION 3 : contenant nos Gravures coloriées et un Patron découpé dans les T., 2e et 3e P.
3 MOIS : 5 fr. 50 — UN AN : 20 francs
ADEL GOUBAUD, Éditeur, 2, r. du 4-Septembre

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).

Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 161 — LUNDI 12 JUIN 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus. Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (le page) 0.75 — Départ. 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 m.	6 mois	1 an	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS
AUTRES PAYS	22 »	12 »	6 »	le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 45 m. — Coucher, 6 h. 58 m.
Premier quart., le 3 — Pleine Lune, le 11.
Fête d'Aujourd'hui : St Jean de S. Facondo.
Fête de Demain : St Antoine de Padoue.

11 JUIN

TRAITÉS D'ARBITRAGE

Le gouvernement des Etats-Unis a communiqué récemment aux ambassadeurs d'Angleterre et de France les grandes lignes d'un projet de traité d'arbitrage qu'il a dressé, et au sujet duquel il désire entreprendre des négociations, tant avec nous qu'avec nos voisins d'Outre-Manche.

Le projet américain constitue une nouveauté par rapport aux traités d'arbitrage assez nombreux qui ont été passés entre nations au cours de ces dernières années. Tandis que les Etats jusqu'ici avaient pris soin d'exclure de l'arbitrage certains cas — les plus graves naturellement — et de réserver leur entière liberté d'action en prévision de ces cas, il s'agirait, cette fois, d'établir des conventions d'arbitrage ne comportant aucune restriction, et visant même ces affaires où l'honneur et l'intérêt vital des Etats seraient engagés.

Chose curieuse, l'initiative du président Taft n'a pas suscité beaucoup de commentaires dans la presse. Un journal qui ménage dans ses colonnes une place particulièrement importante aux questions de politique extérieure, et qui discute longuement les moindres incidents relatifs, par exemple, aux chemins de fer de la Turquie — ce dont je n'ai garde, d'ailleurs, de le blâmer — n'a pas cru devoir encore consacrer à cette initiative un seul article.

Il semble, cependant, que le fait qui vient de se produire soit de ceux qui méritent de retenir l'attention, et qu'il constitue un événement d'une grande importance.

Je sais bien ce que pourront dire les sceptiques, et ceux qui, par parti pris, dénigrent en toute occasion les idées et le mouvement pacifiste.

Des traités d'arbitrage illimités, diront-ils, ne pourront être passés que par des Etats décidés à vivre en paix les uns avec les autres, et qui savent bien que jamais ne surgira entre eux aucun de ces litiges d'où peuvent naître des conflits armés. Les intérêts des Etats-Unis ne se heurtent nulle part avec ceux de l'Angleterre ni la France ; et réciproquement, l'Angleterre et la France, ne gênent ni ne menacent en aucune manière la grande nation américaine. Si quelque difficulté devait surgir un jour entre les Etats-Unis d'une part, et, d'autre part, l'Angleterre ou la France, ce ne serait jamais qu'une de ces difficultés que l'on résout aisément, avec un peu de bonne volonté : et cette bonne volonté existera toujours entre les Etats-Unis et l'Angleterre, en raison de la communauté de race et de langue, comme aussi entre les Etats-Unis et la France, en raison des souvenirs historiques qui unissent ces deux nations.

Ainsi, dira-t-on, les traités projetés ne suppriment aucun risque de guerre. Ce qui serait utile, ce serait que des traités analogues fussent signés entre ces nations que de profonds antagonismes peuvent armer un jour les unes contre les autres, et dont la rivalité est cause de cet état de paix armée qui suscite tant de plaintes. Or, croire que pareille chose puisse arriver, c'est se laisser tromper par la plus trompeuse des chimères, et peut-être aussi par la plus dangereuse.

Tel sera sans doute, le raisonnement de certains pessimistes. Mon opinion est très différente de la leur.

Que les Etats-Unis, l'Angleterre, la France répudient d'une manière solennelle toute idée et écartent toute possibilité d'un conflit armé qui les mettrait aux prises : un tel acte a une valeur d'exemple qu'il paraît difficile d'exagérer. On verra bientôt s'établir, entre les nations pacifiques, un réseau de conventions analogues à celle qui nous est proposée. Et alors, s'il y a des pays au monde où l'on rêve, en tout cas, de perpétuer ou de fonder une hégémonie, sur la supériorité des forces militaires, ces pays se trouveront isolés ; et leur isolement même, en rendant manifestes les sentiments qui inspirent leur politique, les mettra en fâcheuse posture auprès de cette opinion publique mondiale, avec laquelle il faut aujourd'hui que tous les Etats comptent.

Quoi de plus significatif, à cet égard, que l'empressement de l'Allemagne à demander d'être mêlée aux négociations entreprises ?

D'ailleurs, dans ces nations mêmes qui ne sont pas toutes pacifiques, où l'esprit de conquête subsiste, où la passion de la domination et les instincts brutaux aiment encore une fraction trop importante de la population, il y a des éléments plus pénétrés du respect du droit, il y a des hommes qui comprennent que le maintien de la paix importe en réalité à tous les Etats. Dès lors, tout progrès réel effectué par la cause de la paix aidera ces hommes à faire triompher leurs idées autour d'eux, à refouler ce restant de barbarie, avec lequel ils sont en lutte.

Ainsi, l'initiative du président Taft est de celles qui peuvent avoir les résultats les plus grands et les plus heureux. La France se doit d'y répondre sans retard, et de tout mettre en œuvre pour qu'elle obtienne un succès aussi complet que possible.

Notre pays a été, il y a quarante ans, cruellement meurtri ; certains prétendent que, fatigué du poids des charges militaires, affaibli par la désorganisation de son armée et par un relâchement général de l'énergie nationale, il est prêt à subir, sans même lutter, de nouvelles capitulations. Où peut l'estimer, en conséquence, qu'il doit s'abstenir de faire certaines démarches auxquelles des pacifistes indiscrets voudraient le pousser. Mais il doit se garder, en même temps, de paraître justifier l'opinion que des organes [illegible] à la France cherchent à entretenir, à savoir qu'il est possédé toujours de la fièvre chauvine. Il doit, bien au contraire, s'associer à tous les efforts qui seront tentés pour consolider la paix.

Le ministre actuel des affaires étrangères, M. Cruppi, n'est pas seulement un brillant orateur, une intelligence ouverte et déliée : c'est encore un esprit généreux, toujours prêt à servir les causes où les intérêts de la civilisation sont en jeu ; et c'est en même temps un ardent patriote. Il comprendra certainement tout l'avantage que la France peut retirer, au triple point de vue de ses intérêts matériels, de son influence politique et de sa situation morale dans le monde, d'une collaboration empressée et active à l'œuvre entreprise par le gouvernement américain.

ADOLPHE LANDRY,
Député.

(*La Bataille*).

La Corse Agricole

M. l'ingénieur agricole L. Ravel, ancien régisseur des cultures au pénitencier agricole de Casabianda, actuellement chargé des mêmes fonctions à la colonie pénitentiaire du Val d'Yèvre, dans le Cher, vient de publier à la Librairie des Sciences Agricoles, un volume qui a pour titre : « La Corse. Ressources de son climat et de son sol. »

Les divisions principales de cet ouvrage sont : le Sol, le Climat, la Paludisme, les Cultures, les Forêts, le Bétail, le Domaine de Casabianda. Comme on le voit, toutes les questions qui se rattachent à la prospérité de l'agriculture dans notre île y sont traitées, et il nous faut ajouter tout de suite qu'elles le sont avec une compétence indiscutable, qui révèle une étude sérieuse et approfondie non seulement des questions agricoles, mais aussi de toutes celles qui se lient à l'avenir économique de ce département français qui semble oublié au sein de la Méditerranée.

M. l'ingénieur Ravel a profité de son séjour en Corse pour étudier les [illegible] qui constituent son état agricole, économique et industriel. Dans l'exposé si clair et si documenté qu'il nous en fait, il a eu soin d'indiquer comment il serait possible et facile d'utiliser toutes les richesses de son sol.

Cet intéressant ouvrage devrait être lu par tous les Corses, et aussi par les fonctionnaires continentaux qui exercent leurs fonctions dans l'île. Tous y trouveraient de très utiles données.

Nous serions très heureux d'apprendre que ce volume n'est pas ignoré dans le[illegible] ministères. Les administrations centrales pourraient ainsi s'expliquer une foule de choses sur ce qui s'est passé et se passe en Corse ; elles y trouveraient la clef de plus d'une opération tentée et avortée, parce que mal conçue ou mal conduite. On parera même au convaincu que si les pénitenciers établis dans l'Inavinent eu une toute autre direction non seulement ils existeraient encore, mais constitueraient une source de revenus pour l'Etat, au lieu d'avoir absorbé des sommes considérables sans aucun profit pour le pays.

Si cet ouvrage avait vu le jour un peu plus tôt, la commission interministérielle de M. Clémenceau aurait pu utilement le lire, et les appréciations de M. Ravel, venant d'un étranger au département et d'un ingénieur agricole des plus compétents, lui auraient inspiré grande confiance et lui auraient été d'un grand secours.

A la dernière séance de la S[illegible] nale d'agriculture, l'un de ses membres, M. Berthault, a déposé, au nom de l'auteur, un exemplaire de cet ouvrage, et a demandé, qu'en raison de l'intérêt que présente cette étude, elle soit renvoyée à la section de la grande culture.

C'est là un témoignage des plus flatteurs qui aura profondément touché l'honorable ingénieur.

En publiant ce travail M. Ravel s'est acquis de véritables droits à la reconnaissance des Corses et nous nous faisons leur interprète en lui adressant nos félicitations et nos remerciements.

Lire à la troisième page
« NOS TÉLÉGRAMMES »

204. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

III

L'AUTRE

— Vous vous inquiétez peut-être davantage quand vous savez que l'amie d'Yvonne s'appelle justement Suzanne .. Comme la jeune fille que M. de Rouvray avait recueillie !

— Je ne vois là qu'une coïncidence, reprit Philippe après un moment de réflexion, sans pouvoir y trouver le moindre présage inquiétant... Je vous en prie, Clotilde, ne vous tourmentez pas ainsi ! Vous désolerez tous ceux qui vous aiment !

Mme de Rouvray soupira longuement :

— Un jour viendra, dit-elle, où Yvonne aimera à son tour.

— C'est la loi commune, répondit doucement Philippe... Notre fille vous aurait-elle déjà laissé entendre que son cœur avait parlé ?

— Je ne l'ai pas interrogée encore à ce sujet.

— Et bien ! vous serez tout loisir de le faire ; mais, de ce côté nous plus, je ne vois pas de sujet d'alarme ... Plus tard, si quelqu'un s'éprend d'elle, si un homme de cœur qui lui plaît la demande en mariage, pourquoi ne pas la lui accorder ?

— Que dirons-nous à ce prétendant ?

— Ce que vous direz à tout le monde pour motiver l'adoption d'Yvonne... Je ne sais qui pourrait vous critiquer d'un acte charitable bien compatible avec la bonté de votre mari et vos traditions de générosité !

— Nous n'avons aucun compte à rendre au monde, c'est possible... Mais avons-nous le droit de mentir au mari d'Yvonne ? Philippe eut un brusque revirement. Il commençait à subir, lui aussi, les angoisses imprécises de Clotilde.

— Oui, répondit-il tristement, peut-être avez-vous raison de prévoir ces éventualités, encore qu'elles soient bien lointaines... Oui, peut-être vos préoccupations au sujet de cette enfant ne sont-elles pas vaines... Que voulez-vous, mon amie ?.. Les hommes ne peuvent rien contre la Destinée !.. Songez pourtant à l'immense joie que nous éprouvons depuis qu'Yvonne est retrouvée ! Rien ne prouve que nous aurons à payer la rançon de ce bonheur-là !

— Et moi, répliqua-t-elle, maintenant que notre fille nous est rendue, je trouve que nous n'avons pas suffisamment expié !

— Pouvez-vous dire cela, Clotilde ?.. Quoi ! Vos dix-huit ans de souffrances, votre inconsolable désespoir, cette maladie terrible qui a failli vous enlever la raison ne suffiraient pas à désarmer la colère divine ?..

— Nous avons trompé M. de Rouvray, ce caractère héroïque, cette âme d'élite !..

— Puisqu'il a pardonné...

— Mais moi, je ne me pardonne pas !.. Et vous, Philippe ?..Est-il possible que vous ne pensiez pas comme moi ?..

— J'ai brisé ma situation, j'ai abandonné mon foyer, j'ai travaillé de mes mains en me condamnant à la plus rude existence... Enfin, j'ai accompli un sacrifice surhumain en renonçant à vous !.. J'avoue, Clotilde, dussiez-vous me trouver lâche, que j'avais cru que ma dette était payée !

Mme de Rouvray secoua obstinément la tête.

— Non, elle ne l'est pas ! D'ailleurs, vous êtes moins coupable que moi... Vous n'étiez pas marié, vous !

— N'êtes-vous pas excusable puisque vous pensiez ne plus l'être ?.. D'ailleurs, écoutez-moi les maîtres de nos volontés !.. N'avions-nous pas été en proie à un vertige N'avions-nous pas été en proie à un vertige qui nous a fait tout oublier ?.. Nous nous aimions, Clotilde, et le monde a disparu à nos yeux ... Cette minute qui pouvait nous apporter la félicité, elle ne doit pas nous valoir une malédiction sans fin !

— Yvonne n'en est pas moins l'enfant du péché, l'enfant de l'adultère, et je frissonne en pensant que cette honte peut retomber sur elle !

— S'il en était ainsi, il n'y aurait aucune miséricorde sur la terre !

Tristement, elle articula :

— Est-il bien sûr qu'il y en ait une ?..

Puis, d'une voix pénétrante :

— Je ne veux pas vous affliger, Philippe. Je vous ai fait part de ce qui se passait au plus profond de moi-même... Tant mieux si votre âme est moins bourrelée que la mienne !.. Moi, je ne vis plus que pour ma fille !.. Si elle est heureuse, n'est que vous avez raison, et que la rémission suprême nous aura été accordée... Je suis résignée et j'attends.

Le regard perdu, à son tour, M. de Langeville reprit :

— S'il subsiste une menace au-dessus de nos têtes, elle ne doit être que pour moi !

Clotilde frissonna. Jamais ensemble, ils n'avaient fait encore allusion à cette terrible éventualité.

— Le jour où M. de Rouvray apprendrait que je suis le père d'Yvonne, continua Philippe, il aurait sur moi le droit de vie et de mort ... Je me mettrais à sa merci !

Elle s'écria avec véhémence :

— Non, non ! Je ne veux pas qu'il y ait de sang versé à cause de moi !.. Il retomberait sur la tête de mon enfant !

Il ne répondit pas, car l'émotion l'étreignait à la gorge. Craignant que quelqu'un ne surprit leur trouble, Mme de Rouvray poursuivit :

— Reprenons notre sang froid, mon ami... Nous en avons grand besoin.... Peut-être dites-vous vrai et ai-je tort de m'alarmer comme je le fais... Attendons les événements !.. Peut-être le Ciel sera-t-il plus clément que nous ne le méritons !

La vérité de Gaston Tracy avait profondément bouleversé Gabrielle... Ne rappelait-il pas à la jeune fille une heure d'émotion inconnue, un mirage évanoui ?.. Cependant, aujourd'hui, elle comprenait encore mieux qu'autrefois qu'elle n'avait jamais réellement aimé Gaston ; certes, il lui était très sympathique, et elle eût été heureuse de rester son amie s'il avait épousé Suzanne... Mais ce sentiment qui l'avait illusionnée un moment n'était pas de l'amour. Pauvre Suzanne !.. Son ancienne compagne se torturait l'esprit en pensant à elle ! Que signifiait cette mystérieuse disparition ? Ce refus de recourir à ceux qui l'aimaient, à ce[illegible] dont elle se savait adorée ? Pourvu qu'elle n'eût pas succombé à son désespoir !

— Lorsqu'on aime, se disait Gabrielle, ne doit on pas tout sacrifier au sentiment qui emplit votre cœur ?.. Si ce bonheur-là m'arrivait, il me semble que je n'hésiterais pas !..

(*A suivre*).

Commission Sanitaire de l'arrondissement de Bastia

Séance du 6 Juin 1911

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Bordenave-Desbarres, sous-préfet.

Etaient présents : MM. Ramaroni, vice-président, Zuccarelli, secrétaire, Gentil et Lonzari, membres titulaires ; le Directeur du Bureau municipal d'hygiène et le Médecin chef de l'Hôpital militaire, membres adjoints. M. le Directeur départemental de l'hygiène assistait à la séance.

Etaient absents : MM. Fantauzzi, Gaudin-Raffini, membres titulaires ; le Médecin major du 162e, membre adjoint.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté. Il donne lieu à une observation d'un membre de la Commission qui rappelant le vote qu'il avait émis à la précédente séance, relativement au règlement municipal obligeant les propriétaires à [illegible] proteste contre l'autorisation donnée par la Municipalité à la construction de lieux d'aisance non hygiéniques, notamment au 1er étage du N° 9 de la Place du Marché.

La Commission aborde ensuite l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

I. — Rapport du délégué chargé du service de la désinfection.

M. le docteur Zuccarelli, chargé de ce service, expose, qu'à Pastina, hameau de Moriz, où un cas de typhoïde lui avait été signalé le 31 mai, le service de désinfection s'est rendu sur les lieux le lendemain et a procédé à la désinfection des locaux contaminés.

II. — Plainte au sujet de l'état du parquet de la 5e étude du Lycée.

Le rapporteur expose que d'accord avec le Proviseur, la réparation qui s'impose sera effectuée d'urgence.

Communications du Président.

1° *Animaux abattus à l'Abattoir pendant le mois de mai.* — Le Président donne connaissance qu'il a été abattu :

Bœufs	454
Vaches	57
Taureaux	45
Veaux	103
Moutons	1.382
Chevreaux	264
Chèvres	17
Porcs	2

Aucun animaux sur lesquels a été saisi la foie d'un mouton atteint de destomatose.

2° *Etat des prélèvements opérés par le service des fraudes.*

11 prélèvements ont été opérés à Bastia et à Santa-Maria-di-Lota ; ils se décomposent en :

1 prélèvement de farine.
3 id. de pâtes alimentaires.
3 id. de vin rouge.
3 id. de lait de vache et chèvre mélangé.

3° *Relevés mensuels des déclarations de maladies contagieuses.* — Il a été déclaré ce mois-ci 2 cas de typhoïde à Bastia et à Maria et un cas de diphtérie à Suarta.

4° *Etat des contraventions faites par la police.*

La police a opéré :

10 contraventions pour cours malpropres.
2 contraventions pour jet d'immondices sur la voie publique.
11 contraventions pour défaut de réparations d'égout.
1 contravention pour défaut de réparation d'escalier.
7 contraventions pour élevage de poules en ville.

Sur l'observation d'un membre de la Commission, le président déclare que depuis le commencement de l'année, pour cet élevage de poules en ville, il a été dressé, conformément au désir de la Commission, 7 contraventions à la propriétaire des locaux dans lesquels la Commission tient ses séances.

5° *Danger signalé par la Mairie de l'immeuble de la Sous-Préfecture pour la sécurité publique.* — Le Président expose qu'il a reçu à sa vive surprise, le 31 mai dernier, la visite de M. l'Architecte municipal venu sur réquisition de M. le Second-Adjoint, visiter la Sous-Préfecture, à la suite de plaintes adressées à M. le Maire de Bastia, signalant l'immeuble où est située la Sous-Préfecture comme se trouvant dans un état de délabrement dangereux pour la sécurité publique. M. le Président donne connaissance à la Commission de la réponse qu'il a adressée le jour même à M. le Maire de Bastia, le priant de vouloir bien lui communiquer ces plaintes afin d'en savoir s'il y a lieu à la Commission sanitaire dans les attributions de laquelle entrent les établissements insalubres ou dangereux.

IV. — Communications diverses.

1° *Certificats médicaux au Lycée et dans les écoles.* — Un membre de la Commission émet le vœu que le Lycée et les écoles primaires ne reçoivent jamais d'élèves qui ont été absents sans qu'ils soient porteurs d'un certificat médical. Adopté.

2° *Blocs de Toga et de la Place Saint-Nicolas.* — La commission sanitaire renouvelle, pour la douzième fois, les protestations qu'elle a émises les 3 novembre 1909, 7 décembre 1909, 4 janvier 1910, 1er mars 1910, 3 mai 1910, 7 juin 1910, 2 août 1910, 4 octobre 1910, 6 décembre 1910, 7 mars 1911 et 10 avril 1911, contre les blocs artificiels de la plage de Toga, dont, au nom de l'hygiène, elle demande vainement depuis deux ans, avec tous les habitants de Bastia, l'immersion ou l'enlèvement d'urgence.

La Commission juge qu'il est absolument [illegible] que ces blocs qui servent de dépotoir à tout le quartier et constituent au moment des chaleurs de redoutables foyers d'infection, soient plus longtemps tolérés les uns au cœur de la ville, à la porte même du Cyrnos Palace, les autres en bordure de l'unique plage que fréquentent pendant l'été les populations de Bastia. La commission estime que l'intérêt général de tous les contribuables doit passer avant les intérêts particuliers de deux entrepreneurs et elle espère que le nouveau Préfet de la Corse voudra bien exiger de l'administration des ponts et chaussées qu'il soit mis un terme à cette situation intolérable contre laquelle avec l'opinion publique et la presse elle ne cessera de protester.

3° *Curage du Vieux-Port.* — La commission sanitaire renouvelle pour la 5e fois, les protestations qu'elle a émises les 7 juillet 1909, 5 juillet 1910, 2 août 1910 et 7 mars 1911, au sujet du retard apporté au curage indispensable du Vieux-Port. Il y a deux ans en juillet 1909, l'administration des ponts et chaussées avait promis à la Commission sanitaire de faire procéder incessamment à ce curage ; un an s'étant écoulé sans que cette promesse ait été tenue, l'administration des ponts et chaussées faisait connaître en juillet 1910 à la Commission sanitaire qui lui rappelait son engagement qu'elle espérait que cette opération pourrait être enfin entreprise au cours de l'hiver suivant, avec la drague, par l'entreprise Vivier. Rien n'a été fait depuis cette époque et la drague de l'entreprise vivier a quitté Bastia, sans espoir de retour.

La Commission sanitaire insiste à nouveau énergiquement pour que les dolérances de tout un quartier, qui a droit à n'être point empoisonné, soient enfin entendues et prises en considération par l'administration des ponts et chaussées.

4° *Mesures préventives contre le choléra.* — M. le Directeur départemental de l'hygiène expose qu'il a tenu à profiter de sa présence à Bastia, pour s'entendre avec les membres de la Commission au sujet des premières mesures qu'il y aurait lieu de prendre en cas d'un retour offensif de l'épidémie de choléra qui a sévi l'an dernier dans les pays voisins.

Il rappelle que les règlements internationaux qui ont déjà supprimé la quarantaine dans les lazarets, ne permettent plus d'empêcher de débarquer un passager atteint du choléra. Il y a donc uniquement lieu, pour l'instant, de s'entendre sur le choix d'un local d'isolement, où le cholérique pourrait être transporté. Le choix proposé par M. le Directeur de l'hygiène de l'ancienne fonderie d'antimoine de Mineli est ratifié par la Commission. Le Directeur expose que la constatation du choléra se révèle surtout par l'analyse bactériologique des excréments du cholérique et il fait connaître à la Commission qu'un de ses membres, M. le pharmacien Gentil, a bien voulu se charger de ces analyses et acheter dans cette intention, à ses frais, les appareils nécessaires.

M. le Président fait remarquer que, pour préserver sûrement la ville de Bastia, qui par sa déplorable situation hygiénique fournirait au choléra un terrain par trop propice, il y aurait peut-être lieu, comme l'avait déjà préconisé l'an dernier M. le Directeur de la Santé, de former momentanément le port de Bastia aux bateaux provenant des régions contaminées et de les faire converger uniquement sur Ajaccio, où pourraient être plus efficacement contrôlées, sous la double surveillance de MM. les Directeurs départementaux de la Santé et de l'Hygiène, tous les services et toutes les précautions requises pour conjurer le terrible fléau.

Il fait observer qu'il ne suffit pas, en effet, de choisir en principe un local, il faut encore être sûr de l'avoir en fait à sa disposition au moment voulu, alors que l'on aurait n'avoir pas décrédité pour le retenir à l'avance ; qu'il faut en outre l'aménager pour que le cholérique puisse y être soigné et non laissé mourir ; qu'il y a lieu, enfin, d'organiser à l'avance un service spécial de brancardiers, de médecins et d'infirmiers.

M. le Directeur combat la fermeture momentanée du port de Bastia, qu'il trouve préjudiciable aux intérêts de la ville ; il estime que les brancardiers seront facilement recrutés parmi la Société de l'Assistance publique, que tous les médecins de la ville s'offriront à l'envie pour assurer le service médical, qu'il se charge de trouver les infirmiers, et qu'enfin, au cas où un propriétaire refuserait de céder actuellement le local choisi à ce moment, comme bien d'isolement, il pourrait l'en requérir obligatoirement d'office.

La Commission adoptant cette manière de voir, et rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 5 heures.

CALVI

M. Arnould

Dans la nuit de lundi dernier succombait subitement à Calvi M. Arnould, ancien brigadier de gendarmerie, secrétaire du Parquet.

Ni les secours de la science, ni les soins les plus affectueux et dévoués d'une épouse aujourd'hui abîmée dans la douleur n'ont pu combattre la terrible maladie qui le minait depuis longtemps.

M. Arnould était à peine âgé de 38 ans et sa rapide disparition a provoqué en ville une profonde émotion et suscité d'unanimes regrets parmi la population où il jouissait de l'estime et de la considération de tous.

Le défunt était un parfait honnête homme. Epoux aimant et père modèle, sous une grande modestie il cachait de solides qualités. Il laisse à ses enfants le patrimoine d'une sintenne trop courte mais bien remplie par le dévouement dont il a donné des preuves dans l'exercice de ses différentes fonctions.

La levée du corps a eu lieu mardi à une heure, au milieu d'une affluence considérable.

Nous adressons à Mme veuve Arnould si cruellement éprouvée l'expression de nos meilleurs sentiments de condoléances.

Au nom de l'Eglise, M. Ottavy, le distingué et sympathique procureur de la République, a prononcé le discours suivant :

Félix Constant Arnould est né, il y a à peu près 38 ans, à l'extrême frontière du Nord de la France, non loin de cette célèbre vallée de la Meuse, où l'amour de la patrie est si vivace, où les grands souvenirs de l'histoire qui se pressent, sont si religieusement conservés. Je n'entreprendrai pas de vous retracer cette vie simple, où éclate une si parfaite unité. Arnould fut soldat à 18 ans ; quelques mois après, telle était son intelligence et son ardeur au travail, qu'il fut fait sous-officier dans l'arme d'élite de l'artillerie. Le jeune maréchal des logis faisait l'admiration de ses soldats. Le service achevé, il reste peu de temps inactif ; il demande à aller aux colonies ; il est envoyé en Corse. Je ne le suivrai pas à travers ses étapes dans la gendarmerie. Bientôt brigadier, il est le dévouement, l'abnégation même poussée à un tel point qu'il devait se résigner à rentrer prématurément dans la vie civile. Il avait donné à son pays tout ce qu'il avait d'activité, d'intelligence, de fureur, tout jusqu'au sacrifice de sa vie même. C'est, en effet, au service de sa patrie qu'il contracta le germe fatal. Il avait plu à la nature de loger cette âme vaillante dans un corps débile qu'elle affaiblissait comme par un jeu cruel. Il souffrait avec un courage admirable.

Dès que le mal lui laissait un peu de répit, il reprenait sa tâche avec ardeur, joyeusement en quelque sorte. Je ne vous dirai pas ce qu'a été le fonctionnaire ; il fut parfait. Je suivais chaque jour sur ce visage aux traits si fins la moindre impression. Je tenterais vainement de vous en dire davantage : l'époux, le père irréprochable se trouvaient réunis chez lui dans une communion des plus heureuses. Mais je m'arrête ici, car il ne faut pas irriter encore une douleur qui s'accroît chez la veuve inconsolable, dans la mesure d'une affection sans bornes. C'est qu'il avait toutes les qualités qui forcent l'estime ; l'amabilité dans les manières, la sûreté dans les relations. Son souvenir restera aussi longtemps que les regrets qu'il laisse. La philosophie reste impuissante devant ces coups terribles.

Je ne puis qu'envoyer un suprême adieu, un sanglot à cette âme si noble qui n'a vécu que pour le devoir.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

SERRA. — L'esprit militaire des Corses vient de s'affirmer une fois de plus de façon peu commune. Dans le canton de Serra di-Scopamene, il y a 37 jeunes gens inscrits sur les tableaux de la classe. Le jour du tirage au sort, il ne s'en est présenté que 18. Les 20 absents se trouvent déjà sous les drapeaux, à titre d'engagés volontaires, depuis un, deux et trois ans, et quelques-uns d'entre eux ont déjà obtenu le grade de sous-officier. Les 18 présents sont jaloux de leurs camarades et n'aspirent qu'à les rejoindre au mois d'octobre prochain.

Il est très flatteur pour un canton de compter autant de ses enfants dans l'armée et on peut être certain que plusieurs ne manqueront pas l'école de Saint-Maixent, ou celles de Versailles et de Saumur. Mais il est regrettable que le canton se dépeuple ainsi et qu'il ne reste que des vieillards, des femmes et des enfants pour assurer les travaux agricoles. On peut regretter l'abandon du foyer par tant de robustes et solides gaillards, et il appartient au gouvernement de savoir les retenir en s'occupant sérieusement et autrement que par des promesses du relèvement économique de ce département si délaissé.

ZUCCIARA. — M. Pierre Trombetta, appartenant à une des meilleures familles de Zuccara, vient d'être nommé professeur au collège Paul Bert à Hanoï.

AJACCIO. — Des lettres de félicitations ont été adressées au premier maître de manœuvre Legagneux, au premier maître de mousqueterie Lebouhan, au maître mécanicien Denyer, aux matelots Roudier, Comte, Genrat, de la défense mobile de la Corse : dans la nuit du 23 au 24 janvier 1911, à Ajaccio, ont eu une belle conduite au cours d'un incendie.

SERRA. — M. Comiti Antoine-Penico, ex-brigadier au 2e escadron du train des équipages militaires, de Serra, est nommé garde domanial des eaux et forêts de 2e classe à Nerdachas, Basses-Alpes.

APPIETTO. — Sont attribués à la commune d'Appietto, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église d'Appietto et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance.

PRUNELLI. — M. Santini Bastien, de Prunelli-di-Fiumorbo, a adressé une pétition à la Chambre des députés pour solliciter un secours à raison de ses services militaires. Cette pétition a été renvoyée au ministre de la guerre, pour que la demande de secours de cet ancien militaire soit examinée avec bienveillance.

CONCA. — M. Agostini Joseph-Marie, garde domanial des eaux et forêts de 1re classe au poste de Conca, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 juin.

La tendance générale a laissé à désirer aujourd'hui par suite de réalisations, sans que les moins-values soient toutefois importantes. Notre Rente est calme à 97.95. Fonds Etrangers discutés, surtout l'Extérieure à 97.25 et le Portugais à 68.75. Les Rousses se tassent. La fermeté ne se dément pas sur les banques. Société Générale 790.

Le Crédit Mobilier Français met en souscription 35.000 obligations privilégiés de 500 fr. 4 0/0 de la Cie Française pour la Construction et l'Exploitation de Chemins de Fer à l'Etranger (Nord du Portugal). Ces titres jouissent d'un droit d'antériorité sur tous ceux déjà émis et sur tout actif de la Cie et se outre d'une garantie kilométrique octroyée par le gouvernement Portugais. Au prix de 405 frs le placement ressort à 4.94 0/0 net, sans compter la prime de remboursement.

Valeurs industrielles et de traction hésitantes. Recul des valeurs russes. Les valeurs métallurgiques sont faibles. Peu de variation sur les caoutchoucs. Rio 1.740.

L'obligation à 4 1/2 0/0 or 1re hypothèque Saint Louis, San Francisco Railroad est bien tenue à 477.

En Banque, les Mines d'Or sont en nouvelle hausse.

Au Comptant la Compagnie Secondaire des Voies Ferrées est recherchée à 252.

MM. Louis Dreyfus et Cie offrent 50.000 lettres de gage au porteur de 500 frs. (obligations foncières) de la Caisse de Crédit Hypothécaire du Chili au prix de 406.25 remboursables en 37 ans, rapportant 25 frs net. On souscrit le 15 juin et dès maintenant par correspondance.

Chemins Français résistants.

GENDARMERIE

75e Légion 1er

Les promotions ci-après ont eu lieu dans la légion de la Corse.

Ruinet, brigadier à pied à Tivarello, est nommé maréchal des logis à pied à Calacuccia.

Andreani, gendarme à pied à Bastia, est nommé brigadier à pied à Tivarello.

Hotrel, gendarme à pied à Bastia, est nommé brigadier à pied à Bonifacio.

LES PILULES PINK

donnent aux femmes ce qui leur manque : du sang, des forces

Attestation de Mlle Delorme, rue Adamoli, 3, Lyon (Rhône).



Mlle Delorme qui exerce la profession de bouilleuse, nous a écrit : « Depuis un certain temps j'étais dans un mauvais état de santé. J'étais devenue très anémique et tous les remèdes que j'avais essayés n'avaient pu améliorer mon état. Je souffrais de maux de tête continuels, je digérais mal et j'étais tourmentée par des maux d'estomac. J'étais si faible que mes jambes ne pouvaient plus me porter. J'ai résolu de suivre le traitement des Pilules Pink parce que je savais qu'elles avaient guéri plusieurs de mes amies. Le traitement des Pilules Pink m'a fait beaucoup de bien et dès la première boîte mes forces ont commencé à revenir. J'ai continué de prendre les Pilules Pink et je n'ai pas tardé à me trouver de nouveau en parfaite santé. »

Les Pilules Pink sont un remède souverain contre l'anémie, parce qu'elles sont un puissant régénérateur du sang, parce qu'elles combattent le mal à sa source en améliorant la composition du sang, en transformant un sang appauvri en un sang riche et pur. Pour les mêmes raisons elles guérissent la chlorose des jeunes filles, la faiblesse générale, les maux d'estomac. Les Pilules Pink ont aussi une puissante action sur le système nerveux et guérissent la neurasthénie sous toutes ses formes.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies, et au dépôt : Pharmacie Gabin, 23, rue Ballu, Paris ; 3 fr. 50 la boîte ; 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

Petite Gazette

Le concert de la « Lyre Bastiaise »

Par suite du départ de la musique du 163e pour les tirs de combat de Saint-Florent, nous aurions été hier soir privés de concert, si les membres de la *Lyre Bastiaise* n'avaient eu la bonne pensée de remplacer les musiciens militaires.

De huit heures et demie à neuf heures et demie ils se firent entendre sur la place Saint-Nicolas, et le nombreux public, qui assistait au concert leur a marqué sa satisfaction en saluant d'applaudissements nourris la fin de chaque morceau.

Nous tenons à féliciter la *Lyre Bastiaise* de son heureuse initiative, et nous espérons que le concert d'hier sera suivi d'autres : succès obligé.

Le temps

Un violent orage s'est abattu dans la journée de samedi vers midi sur notre ville. Pendant plus d'une heure, une pluie diluvienne n'a cessé de tomber, transformant nos rues en torrents, tandis que le tonnerre grondait sourdement dans le lointain.

La foudre est tombée en maints endroits sans occasionner heureusement aucun accident de personne.

L'orage a repris le soir vers neuf heures. La pluie s'est remise à tomber et n'a cessé que fort tard dans la nuit.

Quoique pas trop belle, la journée d'hier a été moins maussade, ce qui a permis aux Bastiais d'aller respirer l'air pur de la campagne et d'entendre le soir le concert de la *Lyre Bastiaise*.

Au Ciné-Concert Edison

Le couple Seni Poopée ne cesse, depuis son arrivée parmi nous, de faire salle comble au Cinéma-Edison.

La mignonne Mary Poupée s'attache artiste consommée et récolte régulièrement ample moisson de bravos.

C'est en son honneur que ce soir, dans le coquet établissement de la rue Miot, sera donné un superbe Gala.

Nul doute que la gracieuse *Bamboline* n'y soit couverte de fleurs.

Le « Miroir des Modes »

Nos chantes seront ravies du « Miroir des Modes » de juin. Que de jolies toilettes d'été, fraîches, élégantes et diaphanes ! Les garnitures sont de plus en plus recherchées, les tissus de plus en plus variés. Hâtez-vous, Mesdames, avant de partir à la campagne ou aux bains de mer, de vous procurer ce numéro, vous en serez enchantées.

Désirez-vous plutôt vous occuper des toilettes de vos enfants ? les modèles vous séduiront de suite et vous éviteront tout ennui de chercher ailleurs.

Les dessins découpables sont variés et charmants, nos ouvrages pratiques également.

Vous avez du jolis chapeaux d'été, le chapitre layette, des articles utiles et des nouvelles intéressantes, dont nous ne pouvons pas signaler les titres.

Les patrons gratuits sont des plus soignés : une jupe de dame dernière nouveauté et des modèles de fichus pour Marie-Antoinette, si fort en vogue aujourd'hui.

Acheter « Le Miroir » de juin.

Prix du « Miroir » : 1 franc. — En vente chez tous les Libraires.

Avis

Madame Orsola Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où sont situées les entrepôts de vin, 5, avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

Vente de propriétaire

Très renommés, garantis naturels, vendus par quantités. Récoltes 1908, 1909 et 1910.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

La clientèle des *Usines de Francardo, Tuilerie et Briqueterie mécaniques*, F. CHARDON et Cie, est informée qu'à partir de ce jour, elle trouvera tous les produits, dont la réputation n'est plus à faire, aux mêmes conditions que par le passé, à *Corte*, chez M. J.-B. CHARDON, Nouvelle Traverse, seul dépositaire, et à *Bastia*, chez MM. CLÉMENT et Cie, Avenue de la Gare et Magasins Généraux.

A l'occasion DE LA PREMIÈRE COMMUNION

On peut se procurer chez M. MARFISI, rue Saint-Nicolas :

Vins vieux de Patrimonio.
Muscat.
Champagne.
Diverses Liqueurs de Marques.
La vieille et excellente Eau-de-Vie de Rio.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00317

AU SÉNAT

La Question des Délimitations

CRISE MINISTÉRIELLE PROBABLE

Paris, 11 juin.

C'est jeudi prochain que viendra devant le Sénat la discussion du projet de résolution déposé par M. Raimbourgt, sénateur de l'Aube, invitant le Gouvernement à supprimer toute délimitation.

Dans les milieux politiques, on s'attend à une discussion des plus mouvementées, à laquelle prendront part MM. Bourgeois, ancien président du Conseil et Vallé, ancien garde des Sceaux.

On sait que, contrairement à un vote de la Haute Assemblée, le Gouvernement a saisi le Conseil d'Etat, à l'effet d'obtenir une décision au sujet de la question des délimitations.

Il se trouve d'ailleurs que le Conseil d'Etat ne s'est pas rallié à l'avis du Sénat, et qu'il a maintenu dans son projet de décret approuvé par le Gouvernement, la délimitation actuelle telle qu'elle est réglée par le décret du 17 décembre 1908 et à laquelle s'applique la loi du 10 février 1911.

On est généralement d'avis dans les cercles politiques que le ministère pourrait être mis en minorité jeudi prochain.

L'Agitation dans l'Aube

La Situation

Bar-sur Aube, 10 juin.

La situation est toujours menaçante dans le département.

Un état de vive agitation règne dans toute la région et il semble qu'un signal suffirait pour faire lever en masse les vignerons des diverses communes du vignoble.

Les commerçants ne consentent à fournir des vivres à la troupe que sur réquisition régulière.

Nombreuses bagarres

De nombreux incidents ont éclaté entre les soldats et les habitants qui manifestent ouvertement leur mécontentement de se voir ainsi gardés à vue par la troupe.

Les drapeaux rouges et les pancartes sont remplacés aussitôt enlevés par les soldats.

Meetings de protestation

Dans tous les centres, des meetings de protestation ont été tenus, dans la journée.

Des discours violents ont été prononcés, mais les dragons ont dispersé les attroupements à la sortie des réunions.

Mise à l'index des fonctionnaires

Le comité central de Bar-sur-Aube aurait invité les commerçants à mettre à l'index tous les fonctionnaires de l'Etat, à l'exception des employés des postes et les instituteurs.

Dans plusieurs communes, les négociants ont en effet refusé de vendre toute marchandise aux employés.

JEAN BAGUE serait retrouvé

Nice, 11 juin.

Le bruit court depuis hier que le lieutenant Bagne ne serait pas perdu, et aurait atterri aux Iles Lipari.

Un journal du soir, *La Dépêche* se fait l'écho de ce bruit, et annonce pour lundi les précisions à son information sensationnelle que nous vous transmettons sous toutes réserves, rien n'ayant pu nous découvrir la source à laquelle ce journal a puisé ses renseignements.

LE CONGRÈS DE L'ACTION LIBÉRALE

Paris, 11 juin.

Le 7e congrès de l'Union Libérale Populaire, présidé par M. E. Lamy, s'est terminé aujourd'hui par un grand banquet auquel assistaient plusieurs députés appartenant à ce groupe

Des discours ont été prononcés, au cours desquels les orateurs ont déclaré qu'il fallait plus que jamais reprendre la lutte sur le terrain constitutionnel, et s'occuper surtout des œuvres sociales.

AU MAROC

Le débarquement des troupes espagnoles à Larache et la Presse

Paris, 11 juin.

La presse commente aujourd'hui longuement le débarquement des troupes espagnoles à Larache, qui vient aggraver la situation au Maroc et la compliquer peut-être d'incidents diplomatiques.

La plupart des journaux désapprouvent l'attitude de l'Espagne qui se livre à une véritable occupation militaire, malgré les termes formels de l'acte d'Algésiras, et contrairement aux conventions secrètes franco-espagnoles.

Divers organes déclarent que la France ne peut pas laisser sans protestation un acte si arbitraire du gouvernement espagnol.

A L'ÉTRANGER

Les journaux étrangers consacrent aussi de longs articles à la situation au Maroc que vient aggraver ce conflit franco-espagnol.

Les organes de la presse espagnole sont presque unanimes à approuver le débarquement des troupes à Larache.

Ils déclarent que les troubles qui ont éclaté dans cette région marocaine sont un prétexte suffisant à l'intervention de l'Espagne, qui a les mêmes droits d'occupation que la France à Fez.

Les journaux allemands, commentant les événements du Maroc, affirment que l'occupation de Larache par les Espagnols, prouve une fois de plus le désir de la France et de l'Espagne de se partager le Maroc, sans se soucier des intérêts des autres puissances signataires de l'Acte d'Algésiras.

LE RÉGIME POLITIQUE

Paris, 11 juin.

La Commission chargée d'étudier les différents cas devant donner lieu à l'application du régime politique se réunira demain matin, au ministère de la Justice, sous la présidence de M. Maisy, sous-secrétaire d'Etat à la Justice.

FONTENAY-AUX-ROSES

UNE FÊTE ARTISTIQUE et Littéraire

Paris, 11 juin.

La grande Société artistique et littéraire des provinces du Nord, fondée au dix-huitième siècle, et renovée par M. Le Cholleux, a célébré aujourd'hui sa 20e fête des Roses.

La fête était présidée par le poète Auguste Dorchain.

Les honneurs de la Rose ont été faits au maître paysagiste A. Guillement, et à l'éloquent avocat Victor Dubron, du barreau de Douai.

Un grand banquet a clôturé la journée.

Plusieurs discours ont été prononcés.

PRODUCTEURS CORSES

qui veulez bien vendre vos produits, fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'Ile), adressez-vous en confiance à la *Maison LABAUME AND Cie, 38, rue Sainte-Cécile, MARSEILLE.*

LA HERNIE

et les Déplacements des Organes

L'Appareil Viguier

Nous avons été les premiers à signaler à nos lecteurs l'importante découverte de M. C. Viguier, le jeune praticien, diplômé de l'Ecole d'orthopédie de Paris, et considéré à juste titre par la corps médical comme le jeune maître par excellence de l'art herniaire.

Nous pouvons affirmer que la Hernie est définitivement vaincue grâce à cet appareil ayant une résistance sans égale, souple, léger, se moulant sur le corps, permettant les travaux les plus durs de la campagne et ne gênant en rien. Dès son application la malade éprouve un bien-être inexprimable, il se sent ressaire aussitôt, la hernie est refoulée, et par la propriété curative de cet appareil peut disparaître au bout de quelque temps.

Précisons : Qu'est-ce donc une Hernie ??? une simple dilatation de son anneau soit inguinal, crural ou ombilical ; l'anneau étant formé par des muscles fibreux, si ces derniers s'amincissent, l'anneau se trouve par là-même agrandi, l'intestin sort, c'est la Hernie.

Toutes les personnes qui souffrent de : *Hernies, Descentes, Efforts, Déplacements des Organes*, etc., ont donc intérêt à profiter du passage de M. Viguier qui visitera les malades et fera lui-même l'application de ses appareils incomparables, de 9 heures du matin à 5 heures du soir :

à BASTIA : Hôtel de la Croix de Malte, 11, 12, 13 juin (jusqu'à midi).

à CORTE : Hôtel Paoli, 14 juin (jusqu'à midi).

à AJACCIO : Hôtel Dauphin, 15, 16, 17 juin.

à ILE-ROUSSE : Hôtel Degiovanni, 18 juin.

Bas à varices, Ceintures sur mesure, etc.

Maison de vente : 2, Rue Garnier, à Nice.

AVIS DE DÉCÈS

M. Pascal Rinaldi, instituteur en retraite ; Mme veuve Piotrelle de Marseille et ses enfants ; Mlle Thérèse Rinaldi, surveillante générale des Cours secondaires de Bastia ; Mme Chauve, née Rinaldi, M. Chauve, chef du service des douanes et contributions à Nouméa, et leurs enfants ;

Les familles Morganti, Taddei et Bastiani de Marseille, Angeli de Rosso, Silvarelli, Gabrielli et de Lori de Tralonca, Ghirardi de Lecsto-di-Coésce, Calendini de Venzolasca, Sebastiani de Grossagio,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADEMOISELLE LETITIA RINALDI

leur fille, sœur, belle-sœur, tante, cousine, décédée à Bastia, à l'âge de 43 ans, munie des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister son enterrement qui aura lieu aujourd'hui 12 courant à 4 heures et demie du soir.

On se réunira à la maison mortuaire 19, rue de l'Opéra.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur

Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté, d'étoffes, dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure

Devants Immuables depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

Sur demande, un service des échantillons à l'intérieur.

N. B. On demande de bonnes culottières.

Tuilerie et Briqueterie MÉCANIQUES

USINES à FRANCARDO

F. CHARDON et Cie

Tuiles plates et rondes résistant à la gelée et à l'air salin

Briques creuses, pleines et pressée

Briques à planchers pour fers à I

Cairons et Murettes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,45 m. 0,40 × 0,20 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.

Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc.

Envoi sur demande d'échantillons et prix

FOUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois

Planches, Madriers, Cherrons, Lieuzi, Lattes

Prix et qualité défiant toute concurrence

A Bastia, chez MM. CLÉMENT et Cie, et tous les marchands de matériaux.

A Corte, chez M. J. B. CHARDON, seul dépositaire.

Bains de Puzzichello

2me saison du 10 juin au 30 juin.

Location pour *saison entière* ou par journée à 1 fr. 50, 2 fr. et 2 fr. 25.

Chambres entièrement restaurées.

Table d'hôte, cuisine soignée à 5 francs par jour sous l'habile direction de M. Adolphe Tellier.

Un médecin est attaché à l'établissement.

Travaux importants de réparations et de réfection. Literie entièrement renouvelée.

L'établissement se fournit pas de linge aux baigneurs.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Jean GIACOBBI, gérant, à Puzzichello.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rouenas artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier.

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
Dr A. FOURNEAUD, Pharmacien, à Périgueux

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque Le Lion, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque Photolène, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Le Journal de la Famille
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE
UTILE. PRATIQUE. ÉCONOMIQUE
ARTISTIQUE. INTELLECTUELLE. LITTÉRAIRE.
AMUSANTE. AGRÉABLE ET INSTRUCTIVE.
LA PLUS GRANDE REVUE FAMILIALE et LA MEILLEURE MARCHE
32 Pages grand format.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. N. MATTEI
Apéritif TONIQUE
Délicieux Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE a intérêt et profit à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX | de la
Des PRODUITS | Campagne
Des PLAISIRS |
En Vente Partout et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Hebdomadaire : 8 fr. 50

ARGUS DE LA PRESSE
FONDÉ EN 1879
Le plus ancien bureau de coupures de Journaux
« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'Argus de la Presse, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »
HECTOR MALOT (ZYTE p. 70 et 383).
« De ce flot montant d'articles de journaux que l'Argus de la Presse envoyait à Vallobra, matin et soir, un tiers environ était étranger ; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues ; les anglais, les allemands dominaient ; ils étaient même les plus sérieusement faits. »
PAUL ALEXIS (VALLOBRA, p. 185-186).
« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de ces Argus, qui m'ont toujours rendu de réels services. »
(Lettre du marquis de Morès, 1893).
L'Argus de la Presse se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.
L'Argus lit 12.000 journaux par jour.
Ecrire : Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.
Adresse Télégraphique : ACHARBURE-PARIS.

ELIXIR EUSE Donne secret p' guérir enfants urinent au lit.
Ecrire : Maison Bonn, N° 318, Nantes.

Après vos Repas BUVEZ La Cédratine Liqueur extra-fine

Vient de paraître : L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE ÉLÉGANT SOLIDE
Le Mieux Documenté
Sont Format : 25×15, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 600 (Une par Jour)
Ses Renseignements : P.A.B.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
éclairage puissant et consommation réduite

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX.
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
ÉDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les F., 2e et 4e P.C.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 25 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de Photographie, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).
Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 162 — MARDI 13 JUIN 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse ..... 20 fr. | 10 fr. | 5 fr.
Autres Départ. 22 » | 12 » | 6 »
Union postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00318
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER
Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 45 m. — Coucher, 6 h. 58 m.
Dernier quart., le 19 — Nouv. Lune, le 26.
Fête d'Aujourd'hui : St Antoine de Padoue.
Fête de Demain : Sainte Basilie Vierge.

12 JUIN

LA LÉGION CORSE A NAPLES

1806-1814

AVANT PROPOS

Pierre-Marie Savelli, auteur de « la Légion Corse dans le royaume de Naples, » était issu de la noble famille Savelli de Guide, de Corbara. Il était neveu de Jean-Pierre Savelli (dit Savelluccio), un des amis les plus dévoués du général de Paoli, aux lumières duquel le Grand Patriote recourut même dans certaines circonstances.

Le jeune Pierre-Marie fut envoyé par son oncle en Italie ; il fit de bonnes études à l'Université de Pise et obtint le diplôme d'avocat. Rentré en Corse il s'attacha au barreau de Calvi et pendant quelque temps il plaida avec succès.

L'Europe étant à cette époque en conflagration, il ne put résister au désir de mettre sa personne au service de la patrie et il déposa sa robe d'avocat pour endosser l'uniforme de soldat. L'Italie l'attira de nouveau ; il se rendit à Naples et s'engagea dans la Légion Corse qui était au service du roi Murat et dans les rangs de laquelle se trouvaient plusieurs jeunes gens des meilleures familles du pays. Il ne tarda pas à conquérir le grade de capitaine. C'est avec ce grade qu'il se distingua dans des circonstances des plus difficiles.

Ses aptitudes militaires jointes à son érudition lui auraient permis d'aspirer aux grades supérieurs quand son oncle, se sentant vieillir, le rappela à Corbara, et, pour avoir le plaisir de le garder auprès de lui, le fit nommer juge de paix à Ile-Rousse. C'est en cette qualité que le capitaine Savelli rendit pendant plus de trente ans la justice, avec la plus grande impartialité, partageant son temps entre ses travaux littéraires et ses devoirs de magistrat.

Nous devons lui savoir gré d'avoir mis à profit ses loisirs pour écrire l'histoire de cette Légion Corse si intéressante à tant de titres. C'est une espèce de journal écrit au jour le jour par un observateur intelligent et impartial. Ce n'est pas un fait qui écrit pour se faire admirer. C'est un naïf homme qui raconte avec talent les événements dont il fut le témoin et auxquels il fut mêlé. Il y a là des pages dignes de Tacite. Tout le livre est remarquable et par le fond et par la forme.

En Corse on fera avec plaisir ces pages vécues dans le napolitain par une compatriote au commencement du XIXe siècle. Qui d'entre nous n'a connu quelques uns de ces hommes légendaires qui eurent la chance de pouvoir revenir en Corse et de s'y créer une famille.

I

Au début du siècle dernier, après les bouleversements de l'époque révolutionnaire, la France n'aspirait plus qu'au repos et au travail... Désir bien légitime si l'on songe aux luttes intestines qui avaient divisé et ensanglanté le pays pendant de longues années.

Au Consulat incombait donc la lourde tâche de préparer une ère de paix. Par la constitution de l'an VIII, Bonaparte donna au Gouvernement l'énergie nécessaire pour rétablir l'équilibre financier et pacifier les partis ... Grâce à cette politique d'apaisement et de conciliation, les Français purent enfin respirer et envisager l'avenir avec confiance.

Si, par l'usage habile et modéré de son pouvoir, le Premier Consul avait ramené le calme dans les esprits, par contre il avait fait naître aussi dans le cœur des émigrés le secret espoir d'une restauration prochaine. On ne connaît que trop leurs manifestations «stériles», et point n'est besoin ici de s'étendre plus longtemps sur ce pareil sujet.

A son tour, la Corse ne devait pas échapper aux terribles fatalités des révolutions. Les aigris, les jaloux, tous ceux que la nouvelle état de choses avait mécontentés ou déçus, ne désarmaient pas. Dans la modération du nouveau gouvernement ils y virent de la faiblesse. De là, toutes ces menées factieuses qui échouèrent lamentablement.

Déjà, en 1798, le vieux général Giaffori payait de sa tête l'honneur d'avoir conduit et organisé l'émeute dite de la « Crocetta, » parce que les insurgés portaient une petite croix de laine blanche sur leur coiffure.

Quelques années plus tard des troubles sanglants éclatèrent sanctifiés en Balagne et dans le Fiumorbo. Ils furent, d'ailleurs, impitoyablement réprimés par les généraux Cervoni, Ambert et Ambrogi.

Malheureusement l'ordre public n'était pas encore rétabli, car un certain nombre de réfractaires et de bandits parcouraient l'île en fomentant des désordres. La force ordinaire ne pouvait les atteindre dans leurs repaires, la situation menaçait aussi de s'éterniser. Finalement, on décida, dans les hautes sphères gouvernementales, de mettre un terme à cette anarchie grandissante.

Le général Morand fut envoyé en Corse muni de pleins pouvoirs. Sous le titre modeste de Commandant supérieur de la Division, il y exerçait, en réalité, les fonctions de proconsul.

On lui confiait, en même temps, la levée de cinq bataillons de chasseurs, levée ordonnée par un décret consulaire du 12 janvier 1803. La Corse est soldat dans l'âme ; son instinct naturel le porte vers la carrière des armes. Aussi la levée se fit-elle comme par enchantement. En moins de quarante jours les effectifs étaient au complet. Quatre mille volontaires avaient répondu à l'appel des organisateurs.

Ce corps spécial devait revêtir un costume vraiment typique : uniforme de drap corse et bonnet de velours noir terminé par une houppe de même couleur.

On prétexta dans cette levée le service de l'intérieur. En effet, elle contribua à rétablir la tranquillité publique troublée depuis longtemps par des ambitieux et des intrigants.

Napoléon, désespérant de mettre à exécution son projet de descente en Angleterre et voyant l'orage gronder sur les bords du Rhin, invita l'armée d'Italie à se tenir prête à tout événement.

Aux premiers symptômes de guerre les chasseurs se trémoussèrent à Livourne où ils requirent au mois de septembre 1805 une organisation définitive sous le titre de Légion Corse. Le colonel de Giovanni en eut le commandement. De Caraffa, de Peretti, Gentili et les deux frères Bonelli commandèrent sous lui les cinq bataillons dont elle se composait. Comptant dans les cadres de l'armée d'Italie, la légion, quelques jours après, se dirigeait sur Mantoue où elle tint garnison.

Le gouverneur de cette place forte était le général Miollis, excellent soldat et fin lettré. Il reçut avec un vif plaisir sa nouvelle garnison et après l'avoir vue à l'œuvre il put dire de la Légion Corse ce que César disait de la Légion Romaine : «Au milieu d'elle on est plus en sécurité que dans une forteresse ».

II

Dans la douce quiétude de Mantoue, les légionnaires se morfondaient d'inaction, attendant avec impatience l'occasion de s'illustrer. Les circonstances allaient servir admirablement leurs patriotiques aspirations.

La famille régnante de Naples, ayant déplu à Napoléon par son attitude équivoque lors de la campagne de Moravie, était déclarée déchue du trône et le maréchal Masséna chargé de mettre à exécution cette décision suprême.

L'armée d'Italie, divisée en trois corps, se mit en mouvement et quitta les défilés d'Anchone au mois de janvier 1806. La Légion placée à l'avant-garde faisait partie de l'expédition. Le 14 février suivant, Naples tombait aux mains des Français et le lendemain Joseph Bonaparte y faisait son entrée solennelle. La noblesse en trouvait le pays en pleine insurrection et l'administration dans un désordre inouï.

Ferdinand IV avait fui ses états, et, avec toute sa cour, il s'était réfugié en Sicile pour se mettre sous la protection de l'Angleterre. Les partisans du régime déchu tenaient encore dans la place forte de Gaëte qu'il fallut investir. Suivant cet exemple, d'autres villes fortifiées refusaient d'ouvrir leurs portes à l'envahisseur et, sous prétexte de défendre l'indépendance, des hordes de brigands désolaient les campagnes, pillant, tuant et incendiant tout sur leur passage. Les portes éprouvées devant Maratea, exagérées par la malveillance, trapuant vivement l'imagination populaire et de leur côté les Anglais essayant de nationaliser la résistance, prenant à tâche de détruire la légende de l'invincibilité des troupes françaises.

Fanatisme religieux, gabegie financière, anarchie militaire : tel était le triste bilan de cette effervescence politique.

Sous d'aussi mauvais auspices la campagne s'annonçait comme devant être longue et pénible. Dans ces régions sauvages et accidentées, infestées de brigands et semées d'embûches, la Légion Corse y devait faire ses premières armes et acquérir, dans la suite, une renommée universelle.

EUGÈNE GRIMALDI.

(A suivre).

En Réponse à une Délibération

Bastia, le 10 juin.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Dans sa séance du 7 courant, la Chambre de Commerce de Bastia demande à ce qu'un Ingénieur sortant de l'Ecole Polytechnique soit nommé en remplacement de M. Rallini, laissant fonctions d'ingénieur, à la veille d'être mis à la retraite.

Nous n'avons pas à prendre ici la défense de M. Rallini, mais il nous semble que la Chambre de Commerce de Bastia ignore bien des choses. Et d'abord, M. Rallini n'est pas faisant fonctions d'ingénieur, mais bien ingénieur titulaire. En second lieu, ce n'est pas la première fois qu'on a eu à Bastia un ingénieur sortant du rang. Nous y avons, en effet, connu M. Walter qui n'était que sous ingénieur, et nous ne sachons pas que la Chambre de Commerce de Bastia ait protesté à ce moment.

Nous ne savons pas si on donnera suite à sa délibération. Nous souhaitons ardemment qu'elle soit favorablement accueillie, et nous verrons quels seront les miracles que fera ce Rara Avis que cherche notre Chambre de Commerce.

Ce sera probablement un jeune ingénieur de 24 à 25 ans, et quelque science qu'il ait, il lui faudra se mettre au courant, connaître tout le monde, et compter lui aussi avec les hommes et les circonstances.

Il y a des ingénieurs polytechniciens très distingués, et il y en a qui ne le sont pas. Il en est sortant du rang qui ont atteint de très hautes situations, et pour n'en citer qu'un, M. Claveille, ancien directeur du personnel des Travaux publics, actuellement directeur de l'Ouest-Etat.

Nous pourrions multiplier les exemples et conforter la Chambre de Commerce de Bastia. Mais à quoi bon. Voyez-vous des officiers sortant du rang, dont on ne voudrait pas pour commander une compagnie, un bataillon, voire un régiment !...

Que notre Chambre de Commerce demande un ingénieur qui travaille, qui s'occupe, qui soit en un mot pénétré des intérêts de Bastia et de son arrondissement, c'est son rôle et son droit. Et le contraire nous surprendrait.

Mais que sa demande ne caractérise pas un distingué comme celui qu'elle a émis dans sa délibération, c'est alors que nous ne comprenons plus.

Il y a cependant parmi eux des hommes de valeur, bien que ne sortant pas de l'Ecole Polytechnique, des hommes d'une très grande compétence en matière financière, économique et commerciale. A ceux-là nous disons : Nous aurions voulu que votre délibération fût dans un autre style, qu'elle eût cette compréhension des choses et cette ampleur de vues qui marquent habituellement vos délibérations. L'effet en eut été tout autre.

X.

Encore du Ruban !

Il paraît que l'on n'en distribuait pas assez ! Le ministère de l'agriculture se trouvait à l'étroit avec les différents grades de son Mérite agricole. A l'avenir il distribuera en fin d'année : des médailles d'or, d'argent et de bronze aux notaires, greffiers de paix, maires, associations, auteurs de publications, en vue de développer et de vulgariser l'application de la législation sur le bien de la famille insaisissable.

Un concours est ouvert à cet effet, e

---

205 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

III

L'AUTRE

Même s'il me fallait renoncer à ma nouvelle existence et reprendre l'ancienne, c'est avec joie, si mon cœur me le commandait, que je redescendrais une ouvrière !

Et la jeune fille se prit à réfléchir. Une grande tristesse l'envahissait, la première depuis sa métamorphose. Pourquoi cette transformation ne lui avait-elle pas apporté toute la satisfaction qu'elle en attendait ?.. Pourquoi se sentait-elle parfois gênée dans ce milieu si nouveau pour elle ?.. Pourtant, elle avait retrouvé son père et sa mère ; le duc de Rouvray la combiait de ses bienfaits. Quelle était donc la cause de cette mélancolie qui s'emparait d'elle, lui serrait la poitrine, et faisait monter ses larmes ?.. Que manquait-il à sa félicité ?.. Souffrait-elle donc de ne pas aimer ?.. Elle avait la fortune, le luxe, c'était vrai ; elle porterait un grand nom, elle serait enviée par nombre de jeunes filles et goûterait d'exquises joies dans les bras de sa mère.. Mais il en était d'autres plus ineffables encore qu'elle voulait connaître. N'aimait-elle personne ? Ne l'aimerait-on jamais ? Ne sentirait-elle donc jamais éclore en elle ces floraisons printanières qui promettent tant de moissons de joie ?..

Les trésors de tendresse qu'elle gardait pour l'été resteraient-ils à jamais enfouis au plus profond de son être ? Un nom lui venait aux lèvres qu'elle n'osait pas prononcer. Et pourtant, elle sentait que, si l'homme qui le portait se décidait aux aveux espérés, elle s'abandonnerait avec une sorte d'enchantement. Mais pensait-il seulement à elle ?.. La pauvrette ne s'abusait-elle pas en croyant qu'il avait vu clair dans ce qu'il y a parfois de plus obscur au monde : le cœur d'une femme et d'une jeune fille ?.. Tout à l'heure, les souffrances de Gaston Tracy, ses cris de douleur avaient fait entrevoir à celle qui l'écoutait la puissance de ce sentiment devant lequel tous les autres s'effacent, et elle écoutait avidement ce jeune homme qui clamait si désespérément sa peine. On pouvait en souffrir comme Gaston Tracy... On pouvait en mourir peut-être comme Suzanne, mais on pouvait goûter aussi l'extase sans fin... Et, dans un souffle, la jeune fille murmura le nom d'Henri. Hélas ! Le reverrait-elle jamais, et comment devinerait-il le secret qui gonflait le cœur de son amie d'autrefois ?.. Ah ! si la pauvre Suzanne était encore là. Gabrielle lui dirait :

— C'est moi qui t'ai appris que Gaston Tracy l'aimait... Va-t-en me dire, à ton tour, si ton frère d'adoption a jamais songé à te parler de moi ?.. Si je ne suis pas folle en songeant à lui ?

Tout à coup, la jeune fille eut un geste de révolte. Elle s'irritait contre soi-même, et sa fierté s'indignait. Celle qui s'appellerait bientôt Yvonne de Rouvray devait avoir plus d'empire sur ses sentiments ! Il ne s'agissait là que d'une amourette d'enfant, et elle s'égarait à vouloir y voir autre chose ! A ce moment, un homme entra dans le salon. C'était Jean Goëpard. Il apportait des fleurs pour les jardinières. Enfoncée dans sa méditation, Gabrielle ne leva même pas la tête. Tout en disposant les plantes, l'ancien légionnaire la regardait. Bien que son intelligence fût encore paresseuse, il se posait mentalement des questions. Si de Rouvray lui avait recommandé de ne plus parler de l'ancienne Yvonne devant la duchesse. Alors, pourquoi tenait-il tant à savoir ce qu'était devenue la fugitive ?.. Le serviteur obéissait comme c'était son devoir. Il lui semblait pourtant que s'il lui avait fallu se dévouer pour la nouvelle venue, il l'eût fait comme un soldat obéit à une consigne, mais sans la spontanéité, sans l'empressement qui le poussaient irrésistiblement vers la première. Toutes ces idées qui lui venaient ne laissaient pas que d'étonner le pauvre homme. Il se passa la main sur le front pour les chasser, comme s'il sentait vaciller encore sa cervelle. Il acheva sa besogne, et se retira doucement, comme il était entré, sans que la jeune fille ait paru remarquer sa présence. En s'éloignant, le mari de Madeleine murmurait :

— Oui, celle-ci est belle... Mais l'autre m'aurait paru... L'autre m'aurait souri !..

IV

LES JOIES DU BONHEUR

Comme une épave flottant au gré des tempêtes, qu'on va la pousser contre les récifs pour achever de la briser, la fille du comte de Langeville et de la duchesse de Rouvray, victime des machinations de ses ennemis, errait à travers les rues. La tenancière de la rue des Archives avait terrorisé la pauvre enfant en la menaçant de la police, et réussi, par cette intimidation, à lui extorquer ses dernières sous. Yvonne se sentait à bout d'énergie. La pression de résistance qui lui restait encore au moment où elle s'était enfuie de l'hôtel de Rouvray était épuisée. Elle se disait que les épreuves subies par elle étaient justes et qu'elle les avait méritées en prenant le nom d'une autre et en usurpant les baisers d'une mère. La perte successive de ses deux amours lui démontrait l'acharnement de ses ennemis. Des bandits la traquaient dans l'ombre et, parmi ceux-ci, ce Jules Mailleche, qui avait fait mine de la secourir, et qu'elle devinait le plus redoutable de tous.

Elle frissonnait encore de dégoût en se rappelant les propos de ce misérable. Lorsqu'elle avait senti la main de son persécuteur se poser sur la sienne, elle avait eu une répulsion, comme au contact d'un animal immonde. A tout prix elle voulait éviter de revoir ce gredin. En s'enfuyant très loin, peut être perdrait-il sa trace ! Mais où allait-elle en ce moment ? Elle l'ignorait. La pensée de faire appel de nouveau au bon cœur de Lécoadic lui traversa l'esprit ; mais elle la chassa en songeant que celle-ci, sans avoir eu certainement l'idée de nuire à son ancienne camarade, avait inconsciemment fourni sur elle des renseignements dont le Montmartrois avait profité. Quel parti n'allait-elle prendre ?.. Il ne lui en restait qu'un.

Une seule femme ne la repousserait pas : celle qui lui avait servi de mère, qui l'avait aimée sans jamais établir de différence entre l'enfant de sa chair et celle que le hasard lui avait confiée. L'excellente créature qui accueillerait la fugitive avec des trésors d'indulgence, c'était Françoise Beaudoin. Celle-ci, aux premiers mots de l'ouvrière au sujet des intentions du misérable Jules, eut vite fait d'imposer silence à ce dr.le.

(A suivre).

MM. les notaires, greffiers, maires, auteurs, associations qui désirent prendre part à ce concours devront faire valoir leurs titres au ministère de l'Agriculture par l'intermédiaire du préfet du département dans le courant des mois de janvier 1912 et 1913. Il faut se presser, on ne prévoit l'attribution de ces récompenses que pour les années 1911 et 1912.

Attention : ces récompenses constitueront un titre spécial en vue de l'obtention de la décoration du Mérite agricole.

MM. les préfets et sous-préfets sont chargés de fournir de plus amples renseignements aux personnes intéressées.

En outre, 2 prix de 1.000 francs et des médailles seront accordés en 1911 aux auteurs des meilleures affiches et images de nature à vulgariser l'application de la loi en question. Les projets devront être adressés au ministère de l'agriculture du 15 au 20 novembre 1911.

Demander de plus amples renseignements à la préfecture et aux sous-préfectures.

SPELONCATO

Mariage Sélect

Le riant et coquet village de Speloncato qui domine, du haut de la colline où il est perché, la féconde plaine du Regino et l'admirable vallée de Belgodère, et dont l'horizon a pour limite la mer, était, mardi en fête.

On y célébrait le mariage de Mlle Marie Luzy, la charmante fille de M. Pierre Luzy, dont le nom est connu dans toute la Balagne et dont la famille figure en bonne place à l'armorial Corse, avec M. Dominique Savelli, agent des postes à Hanoï.

Sous un soleil radieux, à dix heures du matin, alors que les cloches de l'église paroissiale annonçaient aux nombreux invités que l'heure de la cérémonie était arrivée, la jeune et gracieuse mariée, sous ses voiles blancs, au bras de son père M. Luzy, ouvrait le cortège, excitant un murmure d'admiration sur son passage.

Ce sont partout des arcs de triomphe, à la porte de la maison Luzy, sur la place publique, à la porte de la Mairie. Le cortège est nombreux et des plus choisis. Tout le village est en liesse ; les habitants de Speloncato, comme aux jours de grandes solennités, ont revêtu leurs beaux habits et viennent en foule, derrière un superbe défilé, où les toilettes, d'une suprême élégance, offrent un spectacle des plus doux à la vue. Rose éolienne et linon brodé, liberty bleu ciel et crêpe de Chine, forment un ensemble harmonieux que chacun admire.

Mlle Théodora Siméon de Buochberg et M. le docteur Morucci assurent le service d'honneur avec une grâce et une distinction parfaites, et c'est dans l'ordre suivant que le cortège se rend à la Mairie :

Mlle Marie Luzy et M. Pierre Luzy.
Mme Luzy et M. Dominique Savelli.
Mlle de Bacciochi et M. Joseph Luzy Arrighi.
Mlle Théodora Siméon de Buochberg et M. le docteur Morucci.
Mlle Félicie Luzy et M. Jean Savelli.
Mme Georges Savelli et M. Louis-Siméon de Buochberg.
Mme Pelizza et M. Jean Antonetti.
Mme Santiaggi et M. A.-M. Malaspina.
Mme A. Fiach et M. le président Gueifucci.
Mme Jacques Orsoni et M. Noël Malaspina.
Mlle M. Costa et M. A.-F. Grimaldi d'Esdra.
Mlle Catherine Costa et M. J.-B. Giovanti.
Mme Noël Malaspina et M. A. de Bacciochi.
Mlle Louise Orsoni et M. Léon Rossi.
Mlle B. Antonetti et M. le docteur Orsoni.
Mlle Elisabeth Santelli et M. le percepteur Bernardini.
Mlle Santiaggi et M. l'avocat Taddei.
Mlle Marie Fiach et M. le juge Giudicelli.
Mlle Ursule Paoli et M. Louis Savelli.
Mlle Catherine Savelli et M. Mathieu Pellizza.
Mlle Hélène Santelli et M. Capiaani.
Mme Bernardi et M. Pietri.
Mlle Clémence Savelli et M. François Luzy.
Mlle de Giovanni et M. J. B. Orsolari.
Mlle Pauline de Zerbi et M. Antoine Pellizza.
Mlle Restitude Savelli et M. de Giovanni.
Mlle Marie Savelli et M. Maggioli.

La cérémonie civile terminée, le cortège se dirige vers l'église paroissiale, qui a été superbement décorée pour la circonstance. Ce sont partout des guirlandes de fleurs, de verdure artistiquement disposée. C'est une grande fête.

Dès que la mariée franchit le seuil de l'église, les orgues tonnent avec maestria remplissent la nef d'une douce musique. Le cortège s'avance et chacun prend place. L'église suffit à peine à contenir la foule qui s'y presse. Aussitôt, M. l'abbé Antonelli, dans une allocution des mieux sentie, rappelle en termes heureux les belles qualités et les vertus qui ont toujours fait partie du patrimoine moral de la famille des époux. Il dit combien il est heureux de bénir l'union de deux familles qui comptent une des premières places en Balagne, et termine en traçant les devoirs réciproques des époux. Puis, le Saint-Office commence. Après l'élévation, une voix s'élève, douce, harmonieuse, sous les voûtes du Saint Lieu, exécutant avec un art parfait des chants de circonstance. C'est Mlle Félicie Luzy qui chante.....

L'assistance écoute, ravie, écoute avec extase ces accents si mélodieux qui s'achèvent trop tôt. La cérémonie religieuse prend fin, et le cortège sort de l'église, reprend sa marche vers la maison Luzy, repassant sous les splendides arcs de triomphe, arrêté au passage par d'adorables jeunes filles qui viennent saluer les nouveaux époux et leur adresser d'ingénieux compliments.

Les invités sont bientôt dans les vastes et somptueux salons de Mme P. Luzy, où est servi un dîner de plus de deux cents couverts. Le menu digne d'être signé par Vatel est des plus exquis : les crûs les plus réputés du pays animent les esprits, et les convives se lèvent tous au champagne pour écouter M. Gueifucci, ancien président du Tribunal de la Seine, qui, dans un langage des plus élevés, adresse ses meilleurs vœux aux jeunes époux et leur souhaite la réalisation de tous leurs désirs.

Déjà, la plupart des invités se sont rendus au salon voisin, où une soirée est organisée. Au son d'une musique endiablée de verve, les couples tourbillonnent dans des valses rapides ou s'attardent dans de lentes danses savantes. L'animation et la joie règnent jusqu'à cinq heures, où tous les invités vont accompagner les époux qui sont allés cacher leur bonheur dans le cadre idéal d'une villa de la Côte d'Azur, où leur cousin leur souhaite une vie toujours bleue comme son ciel, toujours heureuse comme son éblouissant soleil. — X.

Necrologie

MADEMOISELLE LŒTITIA RINALDI

Après une longue maladie, Mlle Lœtitia Rinaldi s'éteignait dimanche matin entre les bras de son vieux père et de ses chères sœurs qui avaient tout tenté, pendant des semaines et des mois, avec un dévouement inlassable, pour prolonger cette existence si chère et pour adoucir autant que possible ses cruelles souffrances.

Mlle Rinaldi s'est vue mourir, elle a senti la vie s'en aller petit à petit, et l'effrayante Mort s'approcher d'elle et la saisir entre ses doigts glacés. Cortès, elle tenait à la vie, surtout pour les satisfactions qu'elle donnait aux êtres chers qui l'entouraient et particulièrement à son excellent père, dont le cœur a déjà été brisé par d'autres cruelles séparations, mais qui ne s'attendait pas à assister à l'agonie de sa fille.

Comme ses autres sœurs, Mlle Lœtitia Rinaldi avait reçu une éducation des plus soignées. Le très distingué maître qu'était leur père avait voulu faire d'elles des femmes capables d'affronter une carrière et surtout leur inculquer les plus saines notions du devoir, de la morale, de tout ce qui constitue une véritable femme dans le rôle qu'elle est appelée à remplir dans la société moderne. Toutes avaient entièrement répondu aux efforts de la sollicitude paternelle, et donnaient au vieux père toutes les satisfactions qu'il avait rêvé.

Toutes avaient brillamment obtenu les brevets de capacité, et celle que nous pleurons occupait un poste d'institutrice dans une de nos écoles publiques. Elle remplissait ses fonctions avec toute l'abnégation qu'elles comportent. Elèves et parents n'avaient qu'à se louer d'une éducatrice aussi zélée, aussi capable. Et le vieux père se sentait ainsi revivre dans ses filles qui perpétuaient si dignement son nom dans l'enseignement public.

La Mort a été sans pitié pour lui, et il a dû assister, impuissant, à la chute de cette branche qui s'est détachée peu à peu du tronc et qui maintenant est enserrée entre les planches d'un étroit cercueil.

Si la mort de Mlle Rinaldi, que distinguaient tant de nobles sentiments et de rares qualités, a excité d'amers regrets parmi tous ceux qui la connaissaient, une part de ces regrets va aussi à ce père et à ces sœurs, abîmés dans une si profonde douleur. Puissent-ils trouver quelque adoucissement dans les manifestations de sympathies dont ils ont été l'objet.

En effet, une affluence très nombreuse suivait le cercueil. On remarquait M. le Proviseur, M. l'Inspecteur primaire, presque tous les professeurs du lycée, du Cours secondaire et des diverses écoles primaires.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Fumaroli directeur, Costa, Retali et Orsini, instituteurs.

Une immense gerbe de fleurs naturelles recouvrait le cercueil ; quatre superbes couronnes aussi ont été offertes par la famille, les collègues, les élèves.

M. Rinaldi n'a pas eu la force de conduire le deuil de sa bien-aimée fille ; ce soin est échu aux sœurs, Mlle Rinaldi, surveillante générale du Cours secondaire de Jeunes Filles, et Mme Pietrelle, M. le conseiller Gabrielli, M. de Lori, conservateur des hypothèques, M. Angeli, et d'autres parents de Bastia et de l'intérieur.

Les maîtresses du Cours secondaire, les directrices et institutrices des diverses écoles, de nombreuses élèves ont tenu à prendre place au cortège.

L'absoute a été donnée en l'église Saint-Jean, toute tendue de noir, par M. le chanoine-archiprêtre Casanova ; le *Libera* et le *Benedictus* ont été chantés par la maîtrise avec accompagnement des grandes orgues.

Après la sortie de l'église, le cortège s'est arrêté sur le cours Sébastiani, où des discours, que nous publierons dans notre numéro de demain, ont été prononcés par M. l'inspecteur primaire Cachard et Mme Fratiselli, institutrice à Bastia, amie intime de la défunte.

Nous offrons à M. Pascal Rinaldi, à Mme Pietrelle, à Mlle Rinaldi, à Mme Chauve et à leur famille la part de regrets que nous prenons à leur deuil et leur exprimons nos plus sincères condoléances.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 12 juin

Thermomètre. — 7 heures + du matin 21° à midi 24° + à 6 heures du soir + 21°. Maxima + 26°5. Minima + 15°8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 761 mm. à midi, 760 mm.. 6 heures du soir, 760 mm.

Vent. — Dans la matinée, Ouest.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages.
L'après-midi, id.

Nouvelles militaires

Nous avons appris avec le plus vif plaisir que M. le médecin principal de 1re classe Cahier, médecin chef de l'hôpital militaire de Versailles, est nommé directeur du service de santé du 16e corps d'armée.

A l'arrivée

Notre excellent *confrère* et ami Carli, administrateur-gérant du *Petit Courrier d'Angers*, est arrivé par le paquebot de Nice.

M. de Thelin, inspecteur général des ponts et chaussées, est arrivé hier matin par le paquebot de Marseille, en tournée d'inspection.

Au Lycée

Dimanche a eu lieu dans l'oratoire Saint Charles la première communion des élèves internes du Lycée. Trente-quatre enfants se sont approchés pour la première fois de la Sainte Table et plusieurs de leurs camarades ont renouvelé leur communion.

Préparés par M. l'aumônier Bonaccorsi avec tout le zèle apostoliques qu'on lui connaît, avec le tact et le dévouement dont il a donné tant de preuves, ces jeunes enfants ont été par leur tenue et leur recueillement un sujet d'édification pour leurs camarades et pour la nombreuse assistance qui remplissait l'oratoire.

La cérémonie était présidée par M. le chanoine Sisco, archiprêtre de Corte, qui dans les deux allocutions prononcées après l'Evangile et avant le renouvellement des vœux du baptême, a profondément ému ses auditeurs, en rappelant aux jeunes communiants les mystères des deux grands actes qu'ils allaient accomplir.

Pendant la messe un chœur de charmantes Bastiaises a fort bien rendu divers cantiques ; les orgues étaient tenues par le maestro Reginensi. Une jeune violoniste, qui révèle un réel talent, a exécuté « les Méditations de Thaïs » avec un sentiment musical qui a été très apprécié ; Mlle Perthe Agostini a chanté l'« Ave Maria » avec sa voix si agréable et sa maestria habituelle.

Cette touchante cérémonie s'est terminée par le Salut. Un petit déjeuner a été offert aux jeunes communiants et une réception intime a eu lieu chez Mme Barat qui en a fait les honneurs avec cette grâce et cette affabilité qui lui sont particulières.

Mariage

Hier matin, à 10 heures et demie, a été célébré en la paroisse Saint-Jean, le mariage de M. Rossi Dominique-Nicolas, chauffeur mécanicien, avec Mlle Baldacci Jeanne, couturière, de Saint-Florent.

La charmante mariée, qui portait à ravir sa magnifique robe blanche, avait pour témoins : MM. Sartori Noël et Matteucci Tullio ; ceux du marié étaient : MM. Kasmirky Marius et Giuli Pierre.

Après un exquis déjeuner, les danses ont commencé et ont continué jusqu'à une heure fort avancée de la nuit.

Nous offrons aux jeunes époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

Une bagarre

Dimanche 11 juin, vers 2 heures de l'après-midi, Franchi A.-L., âgé de 18 ans, et Renucci Dominique-A., âgé de 10 ans, tous deux ouvriers boulangers à Bastia, étant en état d'ivresse, frappèrent brutalement à coups de pieds et de poings un marchand arabe nommé Amara ben Labousaine, qui vint se plaindre à la police.

Le même jour, vers 4 heures du soir, ces deux individus exercèrent des violences, sans motif, sur les sieurs Minghi Martin et Casaroli Joseph, charretier, qui passaient sur le cours Sébastiani.

L'inspecteur de police Caneri et l'agent Félix, appelés sur les lieux, appréhendèrent les deux délinquants qu'ils invitèrent à se rendre au poste.

Au lieu d'obéir, Franchi et Renucci opposèrent la plus vive résistance, insultant les agents et les menaçant.

Franchi porta même deux coups de pied à l'agent Felix.

Les brigadiers de gendarmerie Andreucci et Sotrel et le gendarme Samuel étant intervenus pour prêter main forte à la police, Renucci donna plusieurs coups de pied au gendarme Samuel et l'atteignit à la jambe droite.

Conduits hier devant M. le Procureur de la République, ils ont été interrogés, et ils ont déclaré avoir agi sous l'excitation de la boisson.

Mandat de dépôt a été décerné contre eux.

Ils comparaîtront aujourd'hui mardi devant le Tribunal correctionnel.

BÉGUES

Maison J. Corbuccia et Fils

Lire à la 4e page l'annonce des *Grands Magasins Carbuccia & Fils.*

Avis

Madame Orneste Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

ETAT-CIVIL

Mariages.

Rossi Dominique-Nicolas, chauffeur mécanicien, de Bastia, et Baldacci Jeanne, couturière, de Saint-Florent.

Lovichi Paul-Antoine, garçon de lycée, d'Ajaccio, et Buonarelli Marie-Pauline, couturière, d'Altagène.

Birindelli Emile-Ezio, maçon, de Bastia, et Prestini Thérèse-Isola-Madeleine, de Faccochio (Italie).

Décès.

Agostini Catherine, 16 ans de Bastia.
Ferrandi Joseph, retraité, 43 ans, de Muro.
Poggi Jean-Louis, 8 mois, de Bastia.
Rinaldi Lœtitia, institutrice, 43 ans, de Lano.

Nouvelles Religieuses

CHAPELLE DE SAINT-ANTOINE (ancien couvent des Capucins). — Aujourd'hui, à l'occasion de la fête de Saint Antoine de Padoue :

Le matin : Messes basses à 5, 6 et 8 heures ; Grand'Messe à 10 heures ; le soir : Vêpres et Salut à 4 heures, Bénédiction de la Relique et *Te Deum* à 7 heures et demie.

La clientèle des *Usines de Francardo, Tuilerie et Briqueterie mécaniques*, F. CHARDON et Cie, est informée qu'à partir de ce jour, elle trouvera ses produits, dont la réputation n'est plus à faire, aux mêmes conditions que par le passé, à *Corte*, chez M. J.-B. CHARDON, Nouvelle Traverse, seul dépositaire, et à *Bastia*, chez MM. CLEMENT et Cie, Avenue de la Gare et Magasins Généraux.

A l'occasion
DE LA PREMIÈRE COMMUNION

On peut se procurer chez M. MARFISI, Place Saint-Nicolas :

Vins vieux de Patrimonio.
Muscat.
Champagne.
Diverses Liqueurs de Marques.
La vieille et excellente Eau-de-Vie Corse.

Nos Dépêches

CIAMANNACCE

Double tentative de meurtre

Ajaccio, 12 juin.

Aujourd'hui, à midi, une double tentative de meurtre a eu lieu dans la commune de Ciamannacce.

A la suite d'une discussion, le nommé Barteli Paul Toussaint, âgé de 34 ans, a déchargé deux coups de fusil sur le nommé Surrasi Ange Baptiste et la jeune Bartoli Séraphine, âgé de 15 ans, qui ont été tous deux grièvement blessés.

Le meurtrier est en fuite.

Les autorités judiciaires et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux aux fins d'enquête.

ELECTIONS LÉGISLATIVES

(Scrutin de ballottage)

Puy-de-Dôme

Paris, 12 juin.

Les électeurs de l'arrondissement de Thiers étaient convoqués hier, à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. Chamerlat, député radical-socialiste, décédé.

M. le docteur Claussat, socialiste unifié, a été élu sans concurrent.

Au premier tour de scrutin trois candidats étaient en présence :

MM.
Guillemin, conseiller général et maire de Thiers, radical socialiste ;
Le docteur Claussat, maire et conseiller général de Chateldou, socialiste unifié ;
Cotillon, distillateur, républicain socialiste ;

Le scrutin avait donné les résultats suivants :

Inscrits : 24.573
Votants : 20.005
Ont obtenu :
MM. Claussat. . . 9.486 voix.
Guillemin . . 7.413 —
Cotillon . . . 2.824 —

Au renouvellement général du 24 avril 1910, M. Chamerlat avait été élu par 10.216 voix.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00319

LES RETRAITES OUVRIÈRES à AJACCIO

Paris, 12 juin.

La Société de Secours mutuels « Sainte Eugénie » d'Ajaccio, est autorisée à se charger pour ceux de ses adhérents, qui en feront la demande, de l'encaissement des versements obligatoires ou facultatifs effectués en vertu des articles 2 et 36 de la loi du 5 avril 1910.

Au « Journal Officiel »

Facteurs des Postes

Paris, 12 juin.

Sont nommés facteurs des postes : à Marseille, M. Raffalli, ex-caporal au 163e d'infanterie ; à Scata, M. Guerrini, ex-soldat au 8e rég. d'infanterie coloniale ; à Mondoubleau (Loir-et-Cher), M. Favalelli, soldat au 163e.

Conseil d'Arrondissement

Canton de Sécia

Ajaccio, 12 juin.

Les électeurs du canton de Sécia étaient appelés hier à élire un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Antonini dont l'élection a été annulée par le Conseil d'Etat.

Deux candidats étaient en présence :

M. Carli a obtenu 239 voix sur 425 votants.

M. Antonini en a obtenu 185.

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il sera procédé dimanche prochain à un second tour de scrutin.

BOURSE DE PARIS

10 juin — 12 juin

Rentes de 3 0/0 ancien . 96.00 — 96.40
de 3 0/0 amortis . . 96 95 — 97.15
ex-coupon.

Nouvelles Militaires

Etat-major général

Paris, 12 juin.

M. le général Richs est nommé au commandement de la 24e division d'infanterie.

M. le général Drude est nommé au commandement de la division de Constantine.

M. le général Bloch est nommé au commandement de la 28e brigade d'infanterie.

M. le général Rabier est nommé au commandement de la 12e brigade d'infanterie.

Le colonel Dolot est nommé au commandement de la 27e brigade.

Le colonel Tassin est nommé au commandement de la 9e brigade.

Le colonel Le Gros est nommé au commandement de la 83e brigade.

Le colonel Urbail est nommé au commandement de la 4e brigade de dragons.

Le colonel Royer est nommé au commandement de la brigade de cavalerie de Tunisie.

La Légion d'Honneur à la veuve Matelot

Paris, 12 juin.

Cent-cinquante députés ont adressé une pétition au Gouvernement, demandant la croix de la Légion d'honneur pour la veuve Matelot.

A Belle-Isle-en-Mer, au moment de mettre en état le phare de Kerdonis, dont il vient de démonter le mécanisme, Matelot, le gardien, tombe malade et bientôt est mourant.

Sa femme, tout en le soignant, songe à allumer pour lui les lampes. Mais le phare, qui est à feu tournant, reste immobile. La fixité en pourrait donc, au large, tromper les marins dans la nuit.

Alors, jusqu'à l'aurore, les jeunes enfants du moribond actionnèrent de leurs faibles bras la lanterne, et tandis que leur père rend le dernier soupir, ils assurent ainsi le salut des navires.

L'acte d'héroïsme, accompli par cette courageuse femme, mérite la Croix des Braves.

PARIS

LE DOCTEUR GUINARD

mortellement blessé

Paris, 12 juin.

Un drame terrible et des plus émouvants s'est produit aujourd'hui à l'Hôtel-Dieu.

Un déséquilibré a tiré quatre coups de revolver sur le docteur Guinard, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, qui est tombé mortellement frappé.

Le meurtrier s'est empressé de prendre la fuite, mais il a été arrêté sans peine.

L'état du docteur Guinard est désespéré.

Commission sénatoriale des Finances

Paris, 12 juin.

La Commission des Finances s'est réunie aujourd'hui au Sénat, afin de pourvoir au siège de la présidence laissé vacant par suite de la mort de M. Bouvier.

M. Bienvenu-Martin, sénateur de l'Yonne, ancien ministre de l'Instruction publique, a été élu président de la Commission.

SAINT-OMER

Chute mortelle du capitaine Bansil

Saint-Omer, 12 juin.

Un terrible accident est survenu ce matin au capitaine Bansil.

Le malheureux officier était allé faire une promenade à cheval aux environs de la ville.

Tout-à-coup, sans que le cavalier eût pu avoir le temps de maîtriser sa monture, celle ci prit le mors aux dents, et désarçonna le capitaine Beausil qui fut projeté violemment sur le sol.

Quand on se porta au secours de l'infortuné cavalier, il gisait à terre, le crâne défoncé.

Il avait été tué sur le coup.

Cet accident a produit une vive émotion à Saint Omer où le capitaine Bausil était très connu et très estimé.

VERSAILLES

LE CONGRÈS RADICAL

Le successeur de M. Maurice Berteaux

Versailles, 12 juin.

Un grand congrès des électeurs radicaux et radicaux-socialistes de la première circonscription de Versailles, s'est tenu aujourd'hui pour prendre une décision au sujet des prochaines élections qui auront lieu à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Berteaux, décédé.

Le Congrès a choisi comme candidat du parti au siège vacant, M. Emile Laurent, ancien chef adjoint du cabinet de M. Berteaux.

Conseil des Ministres

Paris, 12 juin.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront, demain matin, à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

La question du Maroc

A l'ouverture de la séance, le président annonce qu'il a reçu de MM. Jaurès, député du Tarn, et Denys Cochin, député de la Seine, une demande d'interpellation sur la politique du gouvernement au Maroc.

LES INTERPELLATIONS *sur les* Retraites Ouvrières

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations :

1. de M. Brizon, sur les difficultés auxquelles se heurte la loi des retraites et sur la nécessité de remplacer le versement ouvrier ou paysan par un impôt sur les successions dépassant 100.000 francs ;

2. de M. Faillot, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour assurer l'application de la loi des retraites ouvrières et paysannes ;

3 de M. Vaillant, sur l'application de la loi des retraites ouvrières et paysannes, et sur l'urgence de son application ;

4. de M. Retoulle, sur les modifications immédiates à apporter à la loi du 5 avril 1910 pour en permettre l'application à la date fixée ;

M. Jaurès

député du Tarn, monte à la tribune, et prononce un long et magistral discours qui occupe toute la séance,

L'orateur indique pour quelles raisons la loi des retraites a une valeur et doit être sauvée, et précise en même temps les améliorations qu'on doit y apporter conformément aux volontés de la Chambre elle-même

« Il ne faut pas rompre la loi, dit il, mais en assurer l'application par des modifications.

» Dans l'opposition faite à cette loi, il y a une partie d'ignorance, mais il y a aussi de justes et de solides griefs dont il faut tenir compte. »

Le leader du parti socialiste examine les divers arguments que l'on a fait valoir au sujet de la capitalisation,

« Les retraites accordées, dit-il, ne suffisent pas à contrebalancer la défaveur qui s'attache au versement ouvrier quand il n'a pas pour contrepartie des résultats tangibles.

» La capitalisation destitue le présent au profit de l'avenir.

» Ce n'est que dans 30 ans qu'elle aura produit ses effets.

L'orateur termine en demandant que l'âge des retraites soit abaissé à 60 ans.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des recettes et des dépenses de l'exercice 1911.

La discussion générale continue.

M. Gauthier

sénateur de la Haute-Saône, rapporteur, monte à la tribune.

L'orateur soutient les conclusions de son rapport qui montre la situation financière sous un aspect peu rassurant.

Il fait un tableau très pessimiste des charges nouvelles qui sont inscrites au budget.

M. Caillaux

ministre des Finances, succède à la tribune à M. Gauthier.

L'orateur s'attache à démontrer que les prévisions pessimistes du rapporteur ne sont pas fondées.

Il fait appel au patriotisme du Sénat pour accepter les dépenses inscrites au budget, et pour hâter la discussion que des circonstances imprévues ont déjà retardée pendant trop longtemps.

La discussion des articles

La discussion générale étant close, le Sénat aborde la discussion des divers articles de la loi des Finances.

Plusieurs orateurs prennent la parole

On adopte successivement 119 chapitres du budget du ministère des Finances.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

Cour d'assises de la Seine

L'AFFAIRE DUEZ

Paris, 12 juin.

Aujourd'hui, ont commencé devant la cour d'assises de la Seine, les débats de l'affaire du liquidateur Duez, inculpé ainsi que plusieurs de ses collègues, de malversations et détournements au détriment des biens des congrégations.

Duez seul a comparu devant le jury.

LA COURSE Paris-Rome-Turin en aéroplane

Arrivée de l'aviateur Beaumont à Toulon

Toulon, 12 juin.

L'aviateur Beaumont, qui a renoncé à courir la dernière étape de la course Paris-Rome-Turin, a quitté Rome.

Il est arrivé aujourd'hui à Toulon, où il a été reçu avec enthousiasme.

VIZZAVONA

Gd Hôtel Monte d'Oro et de la Foce

est ouvert

Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en *70 minutes.*

AJACCIO

Grand Hotel Solferino

8, Cours Napoléon, Ajaccio
(en face les jardins de la Préfecture)
Entièrement remis à neuf
Garage Touring-Club

Maison se recommandant spécialement à MM. les Voyageurs de Commerce, Familles et Touristes.

Prix modérés

Salle de Bains

Salon de Correspondance

Omnibus à l'arrivée et au départ des paquebots et des trains.

JEAN DUPUY
Propriétaire-Directeur

Grande Corderie Parisienne

33 bis, rue de l'Opéra, BASTIA

Ph. FELCE

La seule Maison qui défie toute concurrence à qualité égale de cordages, ficelles en tous genres.

Travaux recommandés pour la spécialité de ses *autres en toile, bâches, tentes*, etc. exécutées par un maître voilier attaché à la Maison.

Notre devise est défaire de mieux en mieux

MATERIAUX DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES

Ch. CLÉMENT et Cie

Entrepôts : Aux Magasins Généraux et Boulevard de Cardo, nº 1.

Seuls Représentants à Bastia des Chaux Hydrauliques et Ciments de Lafarge du Teil et de Villeneuve.

Tuiles Plates et Rondes. — Briques des meilleures marques des Fabriques de Saint Henri, dont la réputation n'est plus à faire.

Carreaux Mosaïques Hydrofuges de la Maison Rassus, en tous dessins.

Carreaux — Tomettes — Tuyaux. — Appareils Sanitaires, etc.

FERS A PLANCHERS I

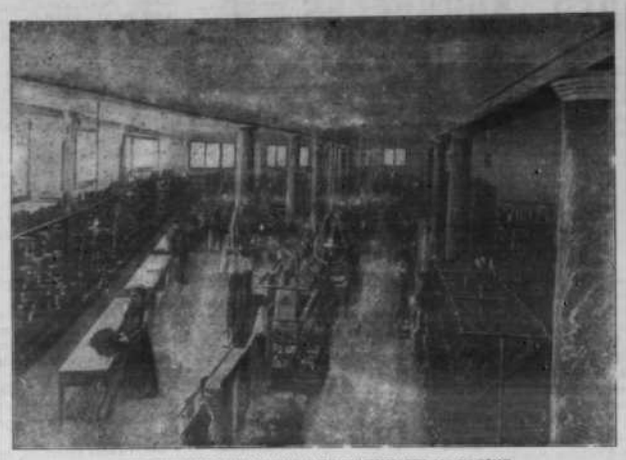
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés à des prix défiant toute concurrence

N.B. — La Maison fournit gratuitement renseignements, plans et devis nécessaires à la construction.

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderies Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Envoi franco d'échantillons



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbuccia et Fils

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ressorts artificiels
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. — Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30



Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts: Pharmacies Luigi à Bastia, Matteuzzi à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sorgiloi, Cours Napoléon, à Ajaccio.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner cet garantie.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE GRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque Le Lion, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque Photoline, en bidonnets de 5 litres.
Nephtarycie, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. N. MATTEI
Apéritif TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

ULCÈRES VARIQUEUX
Soulagement immédiat et guérison rapide par l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER. Des milliers de malades atteints de plaies, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, sont guéris tous les ans par cet unique remède.
M. Depensier, pharmacien à Rouen.
Après avoir entendu parler avantageusement de l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER, j'ai voulu en rendre compte à ma valeur. J'ai employé votre EAU PRÉCIEUSE sur plusieurs malades atteints de plaies d'estomac, variées et j'en ai obtenu les meilleurs résultats. C'est une excellent préparation.
Docteur CAPELLE à Paris.
L'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER se trouve dans les pharmacies; le flacon, 3 fr. 50. Demander brochure illustrée. Dépôt général: Pharmacie Depensier, 59, rue du Bac, Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 36, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

ARGUS DE LA PRESSE
FONDÉ EN 1879
Le plus ancien bureau de coupures de Journaux
« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'Argus de la Presse, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »
HECTOR MALOT (LYTE p. 70 et 283).
« De ce flot montant d'articles de journaux que l'Argus de la Presse envoyait à Vallobra, matin et soir, un tiers environ était étranger; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues; les anglais, les allemands dominaient; ils étaient même les plus sérieusement faits. »
PAUL ALEXIS (VALLOBRA, p. 183-188).
« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos Argus, qui m'ont toujours rendu de réels services. »
(Lettre du marquis de Morès, 1893).
L'Argus de la Presse se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.
L'Argus lit 12.000 journaux par jour.
Ecrire: Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.
Adresse Télégraphique: ACHEMEURE-PARIS.

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
Générateur-doseur et économiseur universel
Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine
Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
8, Boulevard du Palais, au 1er
Assurances: Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Gouvernement de Crimée — Séance d'Immobilisation, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés, Etablissement de Comptabilités. — Etudes

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 161 — JEUDI 15 JUIN 1911

00320

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse ..... 20 fr. | 10 fr. | 5 fr.
Autres Départ. 22 » | 12 » | 6 »
Union postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Saint : (heure nationale).
Lever, 3 h. 45 m. — Coucher, 6 h. 59 m.
Dernier quart., le 19 — Nouv. Lune, le 26.
Fête d'Aujourd'hui : FÊTE DIEU.
Fête de Demain : St Jean François Regis.

14 JUIN

La Question
DE LA NICOTINE

Depuis de longues années, la lutte est engagée entre la science et les maléfices de la nature. Il semble que les « plaies » de biblique mémoire se renouvellent et se multiplient contre la production de l'agriculteur. Le vigneron vigilant doit veiller sans cesse contre les innombrables ennemis qui menacent sa récolte ; il n'a pas plutôt trouvé le remède efficace contre un mal dévastateur, un autre se présente qu'il faut conjurer.

Dans le vignoble métropolitain, la récolte a été l'année dernière de 23.529.904 hectolitres contre 54.445.860 en 1908 et 60.545.205 en 1907. L'énorme déficit n'est pas seulement dû aux gelées printanières et aux maladies cryptogamiques, mais surtout à deux parasites redoutables : l'eudémis et la cochylis.

Contre ces deux insectes ravageurs, le traitement d'hiver, le décortiquage, l'ébouillantage de la souche et même l'échenillage le plus soigneux sont insuffisants. L'expérience a prouvé qu'il fallait recourir à des insecticides énergiques au moment de l'éclosion des larves, au printemps et en été, pour la destruction des deux générations de papillons.

Parmi toutes les substances dont nos vignerons ont apprécié l'efficacité, il n'en est pas de plus précieuse que la nicotine. Ce produit auquel ne résistent pas l'eudémis et la cochylis est également utile en horticulture et en arboriculture contre différentes espèces de moucherons.

La question de la nicotine s'est donc posée au premier rang des préoccupations des défenseurs de l'agriculture. Dans l'état actuel de leur fabrication, les manufactures nationales ne sont point en mesure de livrer à nos viticulteurs et arboriculteurs les quantités de sels de nicotine nécessaires à leurs besoins.

A différentes reprises, plusieurs membres du Parlement sont intervenus pour stimuler le zèle de l'administration des tabacs ; toujours ils ont obtenu les paroles les plus rassurantes du ministre qu'ils interrogeaient ; mais il est aujourd'hui prouvé que, malgré les plus louables efforts, nous ne pouvons trouver chez nous les jus de nicotine qu'il faudrait à nos cultivateurs pour sauvegarder leurs récoltes contre l'invasion des parasites.

Deux solutions de ce présent problème se présentent immédiatement à l'esprit : Encourager l'agriculture du tabac par une réglementation nouvelle, faire appel à l'étranger pour combler notre déficit.

La production du tabac, actuellement organisée pour la consommation de l'homme, pourrait être sensiblement développée ; en outre, elle pourrait avoir, désormais, un autre but, purement agricole. Dès lors, il faut examiner la possibilité d'utiliser dans les régions impropres à la culture du tabac à fumer des plants sélectionnés, particulièrement riches en nicotine. D'après certains spécialistes, cette exploitation pourrait être aisément rémunératrice si, comme ils l'affirment, on peut obtenir par hectare 2.000 kilos de feuilles à 8 0/0 de nicotine, soit 60 kilos d'alcaloïde qui, au prix de 8 à 10 francs les 100 kilos, donneraient un revenu brut de 1.300 à 1.600 francs par hectare.

En attendant que l'appât d'un bénéfice certain ait permis à des agriculteurs dûment autorisés de se livrer à la culture du tabac exclusivement en vue de la production de l'insecticide réclamé par la viticulture, il faut répondre aux besoins d'extrême urgence. Pour cela, le stock de nos manufactures étant épuisé, nous devons recourir à l'importation, mais il convient, tout d'abord, de régler une situation douanière défavorable. Au tarif de 1892, la nicotine et ses sels payaient un droit de 4 francs par 100 kilos. Par la loi du 13 avril 1910, « les sels de nicotine ou dissolutions non alcooliques de ces sels contenant au moins 100 grammes de nicotine par litre et ayant une densité égale ou inférieure à 1.3 paient un simple droit de statistique de 0 fr. 50 au tarif maximum et de 0 fr. 25 au tarif minimum. »

L'intention du législateur était évidemment d'exonérer la nicotine, mais on s'aperçut bientôt qu'il y avait contradiction à exiger qu'un produit que l'on veut taxer ait une richesse minima de 100 grammes de nicotine et ne dépasse pas la densité de 1,3. Une pareille rédaction devait fatalement amener des conflits entre les importateurs et l'administration des Douanes.

Pour faire disparaître une anomalie aussi choquante, la Chambre adopta le 13 avril dernier, sur le rapport de M. de la Trémoille, un texte transactionnel accepté par le Gouvernement et la Commission des Douanes. De son côté, M. Mir saisissait le Sénat d'une proposition analogue qui vient d'être adoptée.

En attendant, MM. Caillaux et Pams, déférant à la juste requête de M. Clémentel, avaient envoyé des instructions aux préfets des départements viticoles, afin que les syndicats intéressés puissent se procurer, sans formalités inutiles, les quantités d'insecticide nécessaires à leurs adhérents.

Tout en rendant hommage au zèle de l'Administration des Tabacs, je dois signaler ici les vives protestations de plusieurs de nos collègues. On affirme qu'à Lille une manufacture nationale aurait livré à l'étranger d'importantes quantités de jus de nicotine. J'hésite à croire qu'une pareille faute ait pu être commise, elle témoignerait d'une inadmissible ignorance de la situation critique du vignoble de notre pays.

FERNAND DAVID,
Député de la Haute-Savoie.
Rapporteur du Budget de l'Agriculture.

Clauses de Connaissement
La proposition de loi Colin

Le *Journal officiel* du 21 mai contient le rapport fait au nom de la Commission de la réforme judiciaire et de la législation civile et criminelle sur la proposition de loi de M. Maurice Colin et d'un grand nombre de ses collègues à la Chambre des députés, relative à la prohibition dans les connaissements des clauses d'exonération de responsabilité ou d'attribution de compétence.

Après un examen approfondi de toutes les faces du problème, le rapport conclut favorablement à la thèse soutenue par le député d'Alger et répond victorieusement à tous les avis et toutes les opinions contraires émises, et nous entendons enfin, après vingt cinq ans de lutte, la saine raison et la vérité sur cette revendication, dont les adversaires trouvèrent jusqu'à ce jour le moyen d'obscurcir ce débat.

La question est connue de tous les adhérents du « Syndicat des Exportateurs, » qui se souviennent des efforts faits en 902 par notre groupement à l'occasion du Congrès des Chargeurs, organisé à Marseille, lequel aboutit malgré son importance à un enterrement sans réforme à la suite du rapport de M. Rousseau à la Commission interministérielle chargée de l'étudier, ce qu'elle fit dans la coulisse, sans véritable discussion, avec une absence d'argumentation qui frappa tous les esprits.

Les conclusions du rapport du 21 mai font bonne justice des motifs invoqués par la dite Commission. Il ressort jusqu'à l'évidence de ce document que les idées invoquées par l'armement français pour le maintien de ses étonnantes prérogatives ne tiennent pas devant la discussion ; il a fallu, cependant, toute l'énergie, la volonté, l'esprit de suite d'un représentant des régions les plus lésées en la matière pour soulever l'opinion générale du Parlement et l'entraîner vers une solution honorable et avantageuse pour tous par la modification de la législation.

Nous avons eu la confiance la plus absolue en l'aboutissement définitif du projet Colin, parce qu'il intéresse la masse des négociants et industriels français ; les gros chargeurs n'ont pas besoin de l'aide du législateur pour modifier à leur guise le connaissement par le contrat bi latéral dit charte-partie ; c'est surtout les moyens et les petits chargeurs, presque l'universalité du commerce maritime, qui supportent l'injustice de la suppression des responsabilités commerciales ; ils ne peuvent discuter, ils doivent accepter les termes imprimés du connaissement ou ne pas expédier, c'est un dilemme ! S'ils veulent travailler, il leur faut subir toutes les exigences. Il y a bien un connaissement rose ou double, mais nous avons fait justice de ce procédé (Voir numéro d'avril) et le rapporteur est accusé réception pour cet expédient. Le « Syndicat des Exportateurs » s'était offert à former une ligue des chargeurs ayant ses navires à ses conditions, mais s'était vouloir remuer un monde que d'obtenir des commerçants isolés un tel acte d'énergie ; l'essai resta embryonnaire. Les A'gériens, qui eurent tant à souffrir des grèves, des *knock-out* et surtout de la coalition des Compagnies de navigation monopolisant le service sur les conventions postales, mirent à exécution ce moyen de concurrence ; il réussit assez bien, pour trop peu d'entre eux malheureusement, il a cependant produit son effet utile, et relâché les exigences des Compagnies, ainsi que leurs procédés d'intimidation et peut être enrayé (si peu !) la hausse du fret entre Marseille et la côte africaine méditerranéenne. Si l'on compare la taxe de fret sur des distances au moins égales dans la mer du Nord, la Baltique ou la Méditerranée même, partout où la pavillon est libre, avec ce que payent les commerçants français et algériens pour communiquer entre eux, on est effrayé de la prime fantastique perçue par le système de navigation monopolisée qui arrête tout progrès d'échange.

Quand nous affirmons qu'il s'agit en l'espèce de tout le commerce français en général, nous voulons aussi indiquer que c'est au détriment de la fortune publique de notre pays que s'exerce cette omnipotence des grandes Compagnies de navigation. Les exemples d'abandons d'affaires trop risquées, ne laissant que débouchés ou ruines immérités, du seul fait d'absence de responsabilité des transporteurs sont innombrables ; les archives du Syndicat abondent en faits topiques : ici le fournisseur voit son client l'abandonner parce que ses colis de peinture arrivent délancés ; là le chargeur renonce à son commerce de pièces ouvrées en fer et fonte qui sont détériorées ou dénaturées à destination, ailleurs les caisses de bouteilles ne contiennent plus le liquide vendu, les barils sont à moitié vides, la parfumerie et les rubans ont servi de filtre à un liquide gras et coloré ; des colis de vêtements égarés donnent lieu à une condamnation de 1.500 francs contre le transitaire, qui se voit offrir 50 francs par la Compagnie responsable ; des étoffes de soie arrivent pollués par un voisinage huileux et infect ; dans une expédition de denrées alimentaires les rats ont trouvé leur fromage, etc...

Les temps ne sont plus où la carte du monde portait des rivages inconnus et dangereux, où le capitaine était le seul à bord responsable de toutes les fautes commerciales et autres ; les Compagnies ont dans tous les ports qu'elles fréquentent des agents qui les représentent, des magasins, un outillage, des employés qui contiennent l'administration et la responsabilité du chef ; elles doivent avoir à bord un cadre ; le commandant du navire est devenu depuis bon des années l'officier supérieur spécialisé dans la marche du bâtiment ; son rôle, quoiqu'on en dise, n'a plus rien de commun avec les opérations d'embarquement, de débarquement et de surveillance de la marchandise ; les risques maritimes, seuls assurables normalement, restent les éléments exclusifs de sa fonction à bord. C'est donc favoriser la négligence, l'immoralité et la réduction de frais généraux indispensables, que vouloir mêler la capitaine à des responsabilités où il n'a que faire, et cela grâce à la transformation du connaissement en une sorte de charte, fait de Prince imposant sa volonté ! Que vaut dans ces piètres conditions le chiffon de papier dit connaissement, que la loi créatrice destinait à représenter un corps certain, bonnable et transmissible !

En sa qualité de transporteuse du monde entier, la marine anglaise commença ce mouvement d'exonération, mais si nous sommes bien renseignés, les tribunaux anglais se montrent réfractaires à en accepter les conséquences juridiques ; cette façon de procéder lui donne en tous cas à l'étranger le profit de pouvoir l'imposer aux pays qui eurent la faiblesse ou la naïveté de l'imiter. Le rapport mentionne sur ce point comment les Américains, les Australiens, les Canadiens eux-mêmes eurent l'énergie de repousser ces prétentions et comment les Allemands ont dû leur plein gré renoncer à des procédés pouvant ruiner l'essor prodigieux du commerce et de la marine de leur pays.

Ce document parlementaire montre ainsi clairement que partout où les Compagnies de navigation se sont montrées conciliant s en bifant les clauses léonines de leurs connaissements, elles ont obtenu les faveurs des négociants isolés au détriment des Compagnies françaises intransigeantes ; si l'on envisage les 75 0/0 de fret français passant aux mains des marines étrangères, on peut conclure que l'intérêt bien compris de ces dernières les engage à garder, au moyen d'un connaissement dépouvu de clauses d'irresponsabilité, cette colossale dîme que tous les chargeurs français payent à l'étranger. Si n'est-ce pas là qu'il faut voir une des principales causes de notre désastreuse situation maritime, quoiqu'en pensent les chauvins débouis de statistique non comparée, se contentant de l'humble place conservée dans le monde à notre marine marchande. Le Pavillon couvre la marchandise : la connaissance des relations amène le démarquage des articles industriels est la naturelle conséquence de la fréquentation toujours plus assidue des navires étrangers dans nos ports. Quel avenir brillant ne pourrions-nous envisager si armateurs et chargeurs, unis dans un sentiment de solidarité patriotique, nécessaire à notre époque de concurrence internationale effrénée, échangeaient de bons procédés de confiance réciproque dans le chargement et le transport, gardant pour la plus grande prospérité de la France le mouvement de tout ce qui se produit, se reçoit et s'exporte de Dunkerque à Nice !

Dans la liste des deux cents députés qui appuient la proposition du député Colin, nous ne relevons pas à notre grand regret les noms de tous nos représentants. Y a-t-il oubli, négligence ou motif d'abstention ? Il nous apparaît cependant que la cause intéressant dans notre région la masse des électeurs, ils se feront gloire d'adhérer aux excellents arguments fournis au rapport de la commission de législation. Entre des motifs d'intérêt général, pouvant améliorer le trafic marseillais et national, et les raisons particulières, si honorables soient elles, pouvant les retarder, il n'hésiteront pas à participer au grand mouvement de rénovation commerciale maritime qu'entraînera la nouvelle législation en matière de connaissement.

Le Rapport traite également la question d'attribution de compétence. Si nous pouvons faire quelques réserves à ce sujet, nous sommes obligés de reconnaître cependant l'impossibilité pour un négociant quelconque, de Marseille par exemple, d'être exposé à plaider à Londres ou San-Francisco, même à Dunkerque ou Paris, pour des causes ou efforts spéciaux à son milieu. Nous ne voulons pas en discuter ici : le Parlement saura avec le concours des députés compétents de notre port, mettre les choses au point.

Souhaitons donc prompte justice de tous les sophismes pour le grand bien de tous.

AD. FOCQUE.

(L'Exporteur).

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE
Lyre Bastiaise
PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 15 juin, à 8 h. 1/2

Le Tram, allégro,	Mougeot.
Célèbre Sérénade,	Schubert.
Boléro,	Rosland.
Si j'étais Roi, fant.,	Adam.
Mes Adieux au 63e,	Binot.

Le Directeur, S. AYMO.

AJACCIO
Une Brillante Matinée

Dépassant en succès celles des années précédentes, la matinée que Mme Poli-Verani, le distingué professeur de piano et de déclamation, a donné dimanche dernier, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, fut une des plus belles fêtes artistiques de la saison, par la qualité et le nombre des invités et surtout par le choix des artistes, toutes élèves brillantes du sympathique professeur.

Mais n'anticipons pas, et essayons de parcourir le programme.

Ce sont d'abord quelques jeunes filletes ou garçonnets de 6 à 10 ans. Mlles Poli, Richard, M. Chauvard, qui, aux applaudis-

tements de l'assistance, viennent nous montrer leurs qualités de débutants ; puis d'autres fillettes plus âgées, Mlles Colonna, Marcaccini, Giovanni, Vanhavère, M. et F. Benedetti, Tagnati, Istria, qu'on apprécia beaucoup dans l'exécution de différents morceaux de piano.

Mlle S. Terrarosa récita ensuite le *Marchand de Sable* de Perronet, et fut très applaudie. Mlle Terrarosa ne manque pas de qualités dramatiques et elle dit fort bien, de sa voix bien timbrée ; il lui reste cependant à se débarrasser de quelques petits défauts de diction — elle est très petite — et ce sera parfait.

Mlles A. Defacie et Y. Vanhavère dans l'amusante pièce de Gounod, Mlles Bona et Zevaco dans la *Danse Espagnole* de Moszkowski, Mlles Anna et Suzanne Jannin dans une *Mazurka* de Godard, intéressèrent fort l'auditoire, tant elles jouent parfaitement du piano.

Mme Ogier fait un grand honneur à l'enseignement et au bon goût de Mme Poli-Versini, nous le trouvons dans les chœurs chantés par tous les élèves, chœurs dont l'exécution fut parfaite. Un, surtout, la *Ronde des bonnes Grands Mères* souleva l'enthousiasme de l'assistance. Qu'on s'imagine quelques jolies fillettes de 6 à 12 ans, à qui on a affublé une perruque grise et donné un bâton pour compléter le costume de vieille, identique pour toutes, chantant avec un ensemble parfait les regrets de nos bonnes grand-mères qui voudraient revenir au printemps de la vie. Ce fut à la fois amusant et touchant. Les autres chœurs, la *Chanson du Rouet* de Mendelssohn-Derwis, et le *Retour des Hirondelles* furent également très goûtés.

Je retiens aussi une poésie que Mlle Bona n'a pas mal dit du tout, et j'arrive à l'exécution des œuvres des grands maîtres sur le piano.

Mlles Colonna d'Arro et Gaujon qui enlevèrent avec brio la *Chasse de la suite concertante* de Saint-Saëns-Gounod : Mlles M. Rosenflig et Denise Sanvincenzi qui firent merveille dans la *Tarentelle de la suite concertante* de Saint-Saëns Gounod et enfin Mlles D. et M. Santucci remarquables dans le *Final du duo Symphonique* de Lack : voilà, pour la musique.

La partie dramatique fut, si l'on peut dire, plus intéressante encore : *Jour de Première*, une fine et spirituelle comédie de Martinelli, fut jouée à la perfection. Mlle Colonna d'Arro joua avec un naturel surprenant, un extrait semblait Mlles Marguerite Rosenflig et Annia Jannin lui donnèrent d'ailleurs fort agréablement la réplique.

Nous arrivons ensuite au répertoire toujours prisé du vieux Labiche. L'*Amour de l'Art*, comédie en un acte, a mis davantage encore en valeur les qualités dramatiques de Mlle Colonna d'Arro qui fut à souhait, dans cette jolie œuvre du vieux maître, pleine d'enjouement et de laisser aller. Nos compliments aussi à Mlle Suzanne Jannin qui la seconda très bien, et enfin, je ne veux pas oublier notre ami Dominique Zevaco qui, comme toujours, fut au-dessus de toute critique.

La matinée s'est terminée vers six heures du soir. Ne manquons pas de dire que le bon ordre n'a jamais cessé de régner dans la salle, et adressons tous nos remerciements à Mme Poli-Versini qui nous a fait assister à cette jolie fête.

PAUL VALOT.

CULLETIN FINANCIER

Paris, 10 juin.

La semaine finit de façon assez satisfaisante, toutefois le volume des transactions est toujours des plus restreints. Notre Rente reprend à 96.22. A part l'Extérieure et le Serbe respectivement plus faibles à 97 frs et à 92.45, les Fonds Etrangers sont bien tenus. Les Sociétés de Crédit conservent aisément leurs bonnes dispositions antérieures : Crédit Foncier 929, Crédit Lyonnais 1.500, Comptoir National d'Escompte 940, Société Générale 794.

Sous les auspices du Crédit Français et de plusieurs grands Etablissements de Crédit aura lieu ces jours-ci la souscription de 8.000 obligations de 500 frs 5 0/0 or de la Banque Hypothécaire, Agricole de l'Etat d'Espirito-Santo (Brésil) au prix de 478 frs. Ces titres, qui jouissent de la garantie de l'Etat, rapportent 5.23 0/0 sans compter la prime de remboursement.

Sans 5.300. Valeurs de transports dans le cru prix de la veille. Les valeurs industrielles et métallurgiques restent différemment traitées. Titres cuprifères en nouveaux et légers progrès : Rio 1.747.

L'obligation à 1/2 0/0 Caisse Hypothécaire Argentine avec un coupon de 11.25 à encaisser le 1er juillet est très ferme à 478.

Cette société a consenti pour 6 millions de prêts nouveaux.

En Banque, Québec Railway qui possède un vrai monopole pour les transports, l'éclairage et la force motrice dans Québec et ses environs, reprend à 244.

Parmi les valeurs diverses, Asia Caoutchouc Trust recule à 27 25. La Cie Secondaire de Voies Ferrées s'inscrit à 243 ; c'est un organisme indispensable pour assurer l'exploitation des grands réseaux de chemins de fer.

Le 25 courant aura lieu l'introduction des actions Jumper Californian Gold Mines dont les mines situées sur une des communes auriféres les plus riches du Mother Loda figurent parmi les entreprises minières réputées de la Californie.

Chemins Français calmes.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

BON FACIO. — Le feu à secteurs blanc, rouge et vert de l'île Lavezzi, dans les Bouches de Bonifacio, a été renforcé. Les nouvelles puissances lumineuses sont de 600 becs Carcel pour la lumière blanche, 60 becs pour la lumière rouge et 50 becs pour la lumière verte, correspondent à des portées par temps moyen de 19 milles en lumière blanche, 15 milles 5 en lumière rouge et 13 milles 5 en lumière verte. Les autres caractéristiques n'ont pas été modifiées.

CORTE. — M. Charrier, inspecteur de police mobile à Marseille, est nommé commissaire de police à Corte, en remplacement de M. Quéré, qui a été appelé à un autre poste.

BORGO. — La gendarmerie de Borgo vient de recevoir la constitution du sieur Sebastiani Sébastion qui était recherché pour avoir, il y a quelques jours à peine, blessé d'un coup de fusil le nommé Agostini Pascal.

S. PIETRACORBARA. — Dimanche 11 du courant, la Mutuelle de Pietracorbara a tenu son banquet annuel à Santa-Severa (Hôtel Andreini).

Les sociétaires étaient nombreux. Sur tout le parcours la bannière de la Société a été fort remarquée.

Le menu, servi avec une grâce exquise par Mlle Andreini et sa belle sœur, était des plus substantiel. Au café, série de beaux discours, ainsi que de chants très harmonieux.

M. le président Fontana, plein de verve, a mis en relief les avantages de la mutualité, et s'est réjoui des beaux résultats obtenus. C'est que Pietracorbara se transforme, en effet, de jour en jour, et améliore sa renommée.

M. Carli, membre bienfaiteur de la Société, a proposé à son tour de belles paroles, et a montré, une fois de plus, combien il est riche de cœur.

Puis, de vrai artistes, tels que MM. Agostini, Bartolomeo, Mattei et Morazzani (celui-ci de Marta) ont soulevé les applaudissements de la salle par leurs chants enthousiastes.

Bref, excellente journée pour la Mutualité et tous nos remerciements vont aux sociétaires.

Après avoir vivement remercié la famille Andreini de la peine qu'elle s'est donnée pour la bonne réussite de la fête, on s'est séparé en criant à l'unisson : Vive la Mutualité ! Vive Pietracorbara ! Vive la Corse ! Vive la France républicaine et démocratique !

Et chacun a rejoint son domicile, enchanté d'une si bonne journée.

SPELONCATO. — La médaille d'honneur de la vente départementale est attribuée à M. Papi Antoine, cantonnier à Speloncato.

OCANA. — Le ministre a autorisé la création d'une recette auxiliaire rurale des postes dans la commune d'Ocana.

VIVARIO. — M. Casanova Ange, brigadier domanial des eaux et forêts hors classe et médaillé, au poste de Vivario, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

ZALANA. — Comme représentant de la Compagnie Kaiser, des machines à coudre, en laboratoire de la Société d'assurances sur la vie « La Prévoyante, » a la date du 1er juin courant, je me trouvais de passage dans les diverses communes du canton de Moita, faire mes tournées réglementaires de mes représentations. Pendant le parcours du chemin de Moita à Zalana, je fis la rencontre du facteur Sabbani qui se rendait à Zalana ayant toutes les correspondances et le service des communes de Zalana, Zuani, Amprani et Taliane. Je remarquai, chemin faisant, que ce fonctionnaire se fatiguait hors mesure, pour le transport de ces correspondances.

Une fois que nous fûmes rendus à Zalana, avant de passer le service au facteur auxiliaire demeurant les communes de Zuani et Amprani, nous avons pénétré dans la buvette de M. Panciani X., négociant à Zalana, et après avoir bu un petit verre avec ce facteur, j'ai eu la curiosité de peser à la bascule la sacoche de ce facteur, et après avoir constaté le poids de 12 kilogrammes nets que ce pauvre malheureux facteur avait supporté sur ses épaules de Moita à Zalana, je fus resté surpris de stupéfaction, de constater qu'un employé du gouvernement de la République puisse être appelé à faire un service si pénible.

A la suite de cette constatation, je suis heureux de signaler ce fait à tous les pouvoirs publics et surtout à M. le directeur des Postes et Télégraphes du département de la Corse, pour qu'ils prennent des mesures équitables pour améliorer le service si pénible, ou la situation de ce malheureux facteur Sabbani.

Je suis heureux de me faire un impérieux devoir de venir comme interprète auprès des pouvoirs publics et de M. le Directeur des Postes et des Télégraphes, présenter cette juste revendication.

SORIO. — M. Gavaglia Antoine est nommé débitant des tabacs de la régie et des poudres à feu à Sorio.

Nominations
D'INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

M. Carlotti Jean-Pierre, directeur d'école à Morosaglia, est nommé directeur à Sartene.

M. Palmesani Antoine, directeur d'école à Vivario, est nommé directeur à Morosaglia.

Mlle Patrocchi Marie-Thérèse, institutrice adjointe à Ajaccio, est nommée directrice à Sari d'Orcino.

Mlle Passano Baptistine, institutrice adjointe à Sari d'Orcino, est nommée adjointe à Sari d'Orcino (simple changement de classe).

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 15 juin, à 8 heures 1/2

Marche Parisienne, p. r.,	Ganne.
La Reine d'Eté, ouv.,	Panne.
Gloire aux femmes, mazurka,	Strobl.
Les Cloches de Corneville, fant.,	Planquette
Nana, polka,	Favarel.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Gazette Judiciaire

Chambre Correctionnelle

Présidence de M. Gazeau

Oublieux du principe qu'on ne doit frapper une femme même avec une fleur, le sieur Mariani Antoine, de la commune de Morosaglia, accourait un jour au bruit d'une discussion qui venait d'éclater entre sa fille et une de ses commères, Comtesse Mariani, armée d'un échalas, et en portait de violents coups, à cette dernière.

Sa fille Mariani Marie-Dominique exerçait, de son côté, des violences et voies de fait sur Comtesse Mariani qui, voyant ses jours menacés, avait eu recours pour se défendre à un petit couteau de poche à l'aide duquel elle blessa légèrement le trop irascible Mariani Antoine.

A la suite de cette scène scandaleuse entre membres d'une même famille, la gendarmerie de Morosaglia ouvrait une enquête.

Mariani Antoine, Mariani Marie-Dominique et Mariani Comtesse comparaissaient devant le tribunal correctionnel de Corte, sous la prévention de violences et voies de fait.

Comtesse Mariani était acquittée comme ayant agi en état de légitime défense, Mariani Marie-Dominique était condamnée à 10 jours de prison pour le même délit et Mariani Antoine à 20 jours de la même peine.

Mariani Marie-Dominique et Mariani Antoine interjetaient appel de ce jugement.

Après le rapport de M. le conseiller Mancini et la plaidoirie de Me de Carufla, la Cour confirmait le jugement entrepris sur le principe de la culpabilité, mais sur l'application de la peine, étant donné les excellents antécédents de Mariani Antoine, disait y avoir lieu de le faire bénéficier de la loi de sursis.

Les sieurs Micaelli et Mattei Gaspard, de la commune de Monte, ne vivent pas en bonne intelligence, et c'est ainsi que le 6 décembre 1910, alors que Micaelli fumait tranquillement sa pipe sur un banc de la place publique de village, Mattei, de Monte, venant à passer, l'interpella en ces termes : « J'ai quelque chose à te dire, viens avec moi ».

Micaelli comprit immédiatement les mauvaises intentions de Mattei et prit la fuite. A ce moment, Mattei sortit un revolver et avec un cynisme révoltant, fit feu sur Micaelli.

Ce dernier fut atteint à la région lombaire gauche, par un projectile qui après s'être frayé un passage dans la région du dos, sortit à la région lombaire droite. Cette blessure entraîna pour Micaelli une incapacité de travail de 21 jours, et à sa sortie de l'Hôpital civil de Bastia, le médecin traitant fit savoir à Micaelli qu'il aurait en toujours une certaine gêne dans les mouvements des membres inférieurs, et lui conseilla des bains sulfureux et des massages pour atténuer en partie les conséquences particulièrement graves de sa blessure.

Le sieur Mattei prenait immédiatement la fuite et se soustrait encore aux recherches de la justice.

Il fut poursuivi devant le tribunal correctionnel de Bastia, et condamné par défaut pour coups et blessures graves à 6 mois de prison et 400 francs de dommages et intérêts, à l'égard de Micaelli qui s'était constitué partie civile au procès.

M. le Procureur de la République de Bastia et la partie civile interjetaient appel de ce jugement.

Après le rapport de M. le conseiller Mancini et la plaidoirie de Me Tomasi, organe de la partie civile, la Cour renvoyait le prononcé de son arrêt à l'audience de huitaine.

La Cour reçoit l'affaire des fraudes électorales d'Albertacce à l'audience du 14 juin.

Partie civile : Me Giacomoni.
Défenseur : Me de Montera.

M. Giacometti, substitut du Procureur général, occupait le siège du Ministère public.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. SCHEX, 1er prix Prague

Programme du 15 juin 1911

Apéritif de 5 à 7 heures

Souris, marche,	Schott.
Vieux Burger,	Zeerer.
Les Huguenots,	Meyerbeer.
Aubade discrète,	Ferret.
Les Dragons de Villars,	Maillart.
Natchée,	Brice.
A Sa Ma,	Gracey.

Soirée à 8 heures et demie

Marche des Sans Culotte,	Brice.
Estudiantina,	Waltenfeld.
Cavaleria Rusticana,	Mascagni.
Zerlinette,	Brice.
Le Grand Mogol,	Audran.
Aveux Ducrets,	Basc.
Robert le Diable,	Meyerbeer.
Sabots fleuris,	Brice.
Vous êtes si jolie,	Gracey.
Marche des petits nègres,	Vercellier.

ETAT-CIVIL

Naissances.

Peraldi Marie-Eulalie-Angèle-Louisa. — Molinelli Auguste François.

Décès.

Farini Marie-Elisabeth, 3 mois, de Bastia.
Feligo Marie-Antoinette, ménagère, 35 ans, de Pietrasanta (Italie).

Nouvelles Religieuses

PIETRANERA. — Dimanche, 18 juin, Fête Dieu, Première Communion des enfants. Offices : Messe de Communion à 7 heures, Grand'Messe, précédée de la bénédiction solennelle de la statue de Saint Antoine de Padoue, à 10 heures.

Vêpres à 3 heures, suivies du renouvellement des vœux du baptême, de la procession du T. S. Sacrement et du Salut.

Sur le remède à la mode :
LES PILULES PINK

Il est indispensable que toutes les femmes sachent ce que peuvent faire pour elles les Pilules Pink, le meilleur médicament pour les femmes, médicament qui est une source de forces mises à la disposition de celles qui se plaignent constamment d'être faibles.

Les Pilules Pink donnent d'abord de l'appétit, des forces et de bonnes digestions. Les Pilules Pink sont un excellent régulateur des fonctions intimes. Les Pilules Pink donnent du sang et elles fortifient le système nerveux. Les Pilules Pink sont bonnes pour tous les tempéraments. Les jeunes filles en ont tout autant besoin que les jeunes femmes et que les femmes parvenues à l'âge critique.

Voici le cas d'une jeune personne qui, minée par l'anémie, était à bout et sur le point de laisser complètement son travail. Voyez ce que les Pilules Pink ont fait pour elle. Mme Colinet, au Pont de la Cité, à Périgueux (Dordogne), nous a écrit :



« Je vous exprime toute ma reconnaissance pour la belle guérison que je viens d'obtenir grâce à vos Pilules Pink. J'étais anémié au dernier degré ; je désespérais de jamais retrouver les forces, l'appétit, le bien être qu'on éprouve quand on est en bonne santé. Ma faiblesse augmentait chaque jour, malgré les fortifiants, les vins toniques qui m'avaient été ordonnés. Une petite marche de quelques minutes suffisait pour m'anéantir. J'étais lasse, découragée. Sur les conseils de ma patronne (car je sais plaire et, par conséquent, obligée de travailler), j'ai pris vos Pilules Pink. Je n'ai eu qu'à m'en féliciter. Grâce à ce bon traitement j'ai retrouvé toutes mes forces, je mange bien, digère parfaitement, je ravaude sans fatigue et j'ai de nouveau très bonne mine. »

On trouvera les Pilules Pink, dans toutes les pharmacies, et au dépôt : Pharmacie Gabin, 23, rue Ballu, Paris ; 3 fr. 50 la boîte ; 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 14 juin

Thermomètre. — 7 heures + du matin 19 à midi 22.5 + à 6 heures du soir + 19.8. Maxima + 27.6. Minima + 15.8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 757 mm. à midi, 758 mm., 6 heures du soir, 760 mm.

Vent. — Dans la matinée, Sud-Ouest. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, couvert. l'après-midi, id.

Commission Sanitaire

Par arrêté préfectoral en date du 12 courant, pris sur la proposition de M. le Sous-Préfet de Bastia, M. Habert, vétérinaire militaire, est nommé membre de la commission sanitaire de l'arrondissement de Bastia, en remplacement de M. Demostre, vétérinaire civil démissionnaire.

Deux braves

Le paquebot « Europe, » courrier de la côte occidentale d'Afrique, vient d'arriver à Pauillac, ayant environ trois cents passagers, parmi lesquels le lieutenant Granfelder et le sergent Zuani, qui reviennent du Tchad où ils ont pris part à divers combats, notamment à celui qui coûta la vie au sultan Senoussi, le 1er janvier dernier.

Le lieutenant Granfelder et le sergent Zuani, gravement blessés au cours de ce combat, rentrent en France pour prendre un repos bien gagné. Sur le passage de ces deux braves la foule se découvrit respectueusement, saluant ainsi les deux soldats qui, au loin, ont combattu pour le drapeau.

Maison J. Carbuccia et Fils

Lire à la 4e page l'annonce des Grands Magasins Carbuccia & Fils.

Obsèques

M. et Mme Antoine Marini ont eu la douleur de perdre leur unique enfant, âgée de trois mois. La levée du corps a été faite à 1 heure de l'après-midi.

Trois belles couronnes couvraient le blanc cercueil, que suivaient les nombreux amis des familles Marini et Poggi auxquelles nous adressons nos condoléances.

Ministère du Travail

M. Folacci, expéditionnaire principal de 3e classe au ministère des finances, est élevé à la 2e classe.

Les chiens

Les chiens qui seront trouvés errants dans la rue à partir de 10 heures du soir seront pris et mis au fourrière.

Vins

Vin de Sartene à 11 degrés naturs, à 45 francs l'hectolitre, en gros.

S'adresser à M. Maria, chez M. A. Palmiani, 5, Route du Cap, Bastia.

Avis

Madame Orsola Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts du vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

La clientèle des *Usines de Francardo, Tuilerie et Briqueterie mécaniques*, F. CHARDON et Cie, est informée qu'à partir de ce jour, elle trouvera ses produits, dont la réputation n'est plus à faire, aux mêmes conditions que par le passé, à *Corte*, chez M. J.-B. CHARDON, Nouvelle Traverse, seul dépositaire, et à *Bastia*, chez MM. CLÉMENT et Cie, Avenue de la Gare et Magasins Généraux.

23 ans de Succès, officiellement constatés, contre le Mildiou de la Vigne et de la Pomme de terre, de la Cloque du Pêcher, de la Tavelure du Poirier, etc., par la **Bouillie Sucrée** Michel Perret. — Agent général pour la Corse, le **Service Commercial agricole**, 82, boulevard du Musée, Marseille.

Avis. — Des poursuites et saisies de marchandises seront exercées contre tout vendeur de cette bouillie non autorisé par le Service Commercial agricole, ou ne lui ayant pas fait sa commande directement.

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'île), adressez-vous en confiance à la *Maison LABAUME AND Cie, 38, rue Sainte-Cecile, MARSEILLE.*

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur
Place Saint-Nicolas, BASTIA

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure
Devants inusables depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.

N. B. On demande de bonnes colleteuses.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00321

BOURSE DE PARIS

13 juin — 14 juin

Rentes de 3 0/0 anciennes . 96.10 — 96.00
Rentes de 3 1/2 0/0 amortissables . 97.00 — 96.80
Au comptant.

La Grève générale DES MARINS

Elle est sur le point d'éclater en Angleterre, en Hollande et en Belgique

Paris, 14 juin.

L'appel à la grève du Comité international des marins semble ne devoir pas rester sans écho après des nombreuses fédérations et des multiples syndicats qui subissent son influence.

Des télégrammes de Londres, de Bruxelles et d'Amsterdam annoncent que les inscrits maritimes d'Angleterre, de Belgique et de Hollande sont sur le point de proclamer la cessation générale du travail.

Ce sont les organisations anglaises qui montrent le plus d'enthousiasme pour la grève générale des marins.

La Conquête de l'air

L'AVIATEUR BEAUMONT est reçu par M. Delcassé

Paris, 14 juin.

L'aviateur Beaumont, vainqueur de la Course Paris-Rome, qui était parti mardi soir de Toulon, où il s'était rendu pour voir sa famille, est arrivé ce matin à Paris.

L'audacieux aviateur s'est rendu aujourd'hui au ministère de la marine, où il a été reçu par M. Delcassé.

M. Delcassé a chaleureusement félicité l'enseigne de vaisseau Conneau de son admirable voyage aérien.

Le Ministre de la Marine a déclaré que la gloire du succès obtenu rejaillissait non seulement sur la Marine française, mais sur la France entière dont le génie a éclaté aux yeux du monde civilisé.

LA COURSE Paris-Rome-Turin en aéroplane

CHUTE TERRIBLE DE L'AVIATEUR FREY *sur le mont Cimino*

Rome, 14 juin.

La nouvelle de la chute de l'aviateur Frey se trouve malheureusement confirmée.

Une fois de plus, la malchance s'est acharnée sur l'intrépide pilote qui a voulu tenter de franchir les Apennins, malgré les dangers réels que présentait un semblable projet.

Contrarié par la brume, Frey, parti une première fois de Rome, mardi matin, avait été obligé de rebrousser chemin.

Parti une seconde fois, dans l'après midi, Frey ne devait prendre son départ pour Florence que pour faire une chute épouvantable, qui l'empêchera, de longtemps, de naviguer dans les airs.

Surpris probablement par de violents courants, le malheureux Frey est allé tomber à 85 kilomètres environ de Rome, sur le mont Cimino qui s'élève près de la ville de Viterbe.

Frey a eu surtout à souffrir dans sa chute du grand inconvénient qui avait été signalé par plusieurs aviateurs.

Les aviateurs, qui osaient tenter la dernière étape Rome-Turin, s'exposaient surtout, en cas d'accident, à se voir dans l'impossibilité de recevoir un secours immédiat

C'est ce qui est arrivé à Frey.

Le malheureux est resté abandonné dans le maquis, où son appareil est tombé, pendant plus de treize heures.

Il se trouvait dans un état lamentable quand, on est arrivé à son secours

Frey s'est fracturé les deux jambes.

Il a été transporté avec beaucoup de précautions à Viterbe, où il a reçu les soins les plus empressés.

L'état du blessé est très grave.

LE TEMPS

LES ORAGES. — LA FOUDRE

Paris, 14 juin.

De violents orages se sont abattus la nuit dernière et aujourd'hui sur plusieurs régions de la France Continentale.

Un certain nombre de communes ont été ravagées par la grêle, de la grosseur de noisettes, tandis que des pluies diluviennes occasionnaient d'importants dégâts.

La foudre est tombée en plusieurs endroits ; des poteaux télégraphiques ont été arrachés par le fluide.

Dans la région du Midi, le vent souffle avec une violence inouie.

Des sinistres maritimes sont à craindre.

Conseil de Cabinet

Séance du matin

Paris, 14 juin.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis dans matinée, en Conseil, de Cabinet, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Monis, président du Conseil.

La Réforme électorale

Le Conseil, envisageant la question de la réforme électorale dont la discussion semble devenir très confuse à la Chambre, a décidé que le gouvernement persistera dans les engagements qu'il a pris devant la commission du suffrage universel.

Les affaires du Maroc

Les ministres ont délibéré ensuite au sujet des événements du Maroc et de la réponse à faire, au cours de la discussion du budget, par le Ministre des Affaires étrangères.

Le Conseil décide que le Gouvernement posera la question de confiance devant le Sénat si les circonstances le nécessitent.

La délimitation de la Chawpagne

Les ministres s'entretiennent ensuite assez longuement du débat qui aura lieu demain au Sénat, sur la question de la suppression des délimitations.

Séance de nuit

Dans la soirée, les ministres et les sous-secrétaires d'Etat, ont tenu un second conseil de Cabinet, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Monis.

La Situation Ministérielle

Au cours de cetteréunion, les ministres ont examiné uniquement la situation politique, et envisagé la question de la démission du Cabinet.

LE PARLEMENT

SENAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des recettes et des dépenses de l'exercice 1911.

Ministère des Affaires Etrangères

Le Sénat aborde la discussion des chapitres du budget du ministère des Affaires étrangères.

M. Raymond Poincaré, sénateur de la Meuse, rapporteur de ce budget, donne toutes les explications nécessaires.

LA QUESTION MAROCAINE

Plusieurs sénateurs profitent de la discussion du budget du Ministère des Affaires étrangères pour interpeller M. Cruppi sur la Question Marocaine.

Ils demandent au gouvernement l'attitude qu'il compte prendre vis à vis du gouvernement espagnol qui, sous prétexte d'organiser un service de police militaire, a occupé le poste de Larache

Ils déclarent que les agissements de l'Espagne constituent une violation flagrante de l'acte d'Algésiras et des traités secrets franco-espagnols de 1904 1905.

« La France, disent ils, a toujours respecté les conventions qu'elle a signées au sujet de la question marocaine. Il ne faut pas que les autres nations se permettent des empiètements formellement interdits par les termes même de ces conventions.

» Ces mouvements de troupes, ajoutent les orateurs, sont le résultat d'un plan arrêté.

» Ce fut d'abord Saloua, puis le mont Negro ; c'est maintenant Larache ; ce sera demain El-Kser et peut-être Tétouan.

M. Cruppi ministre des Affaires étrangères, monte à la tribune, et répond aux interpellateurs.

L'orateur dit que le gouvernement croit avoir fait déjà une partie de son devoir, en protestant auprès du cabinet espagnol, et en communiquant une note dans ce sens aux puissances signataires de l'acte d'Algésiras.

Le discours du Ministre des Affaires étrangères est écouté avec beaucoup d'indifférence par un grand nombre de sénateurs.

Le Vote

La politique du Gouvernement au Maroc est approuvée par un ordre du jour pur et simple.

DERNIÈRE HEURE

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Le Cabinet Clémenceau

Paris, 14 juin.

Les renseignements que nous avons donnés ces jours-ci, sur la chute probable du cabinet, se confirment de plus en plus.

A la suite de la séance d'aujourd'hui, au Sénat, où le discours du ministre des Affaires étrangères, relativement aux événements du Maroc, a été très fraichement accueilli, on considère, dans les milieux politiques, que la démission du cabinet Monis s'impose.

Dans certains groupes, on déclare même que la formation d'un Cabinet Clémenceau n'est plus seulement une éventualité à envisager, mais un fait accompli.

Tous les portefeuilles seraient déjà distribués.

La crise ministérielle ne serait pas de longue durée.

Le cabinet Clémenceau-Delcassé se présenterait lundi aux Chambres.

M. Clémenceau aurait la présidence du Conseil avec l'Intérieur ; M. Delcassé prendrait les Affaires étrangères.

Le portefeuille de la Marine serait confié à un amiral.

Le général Goiran serait maintenu à la Guerre.

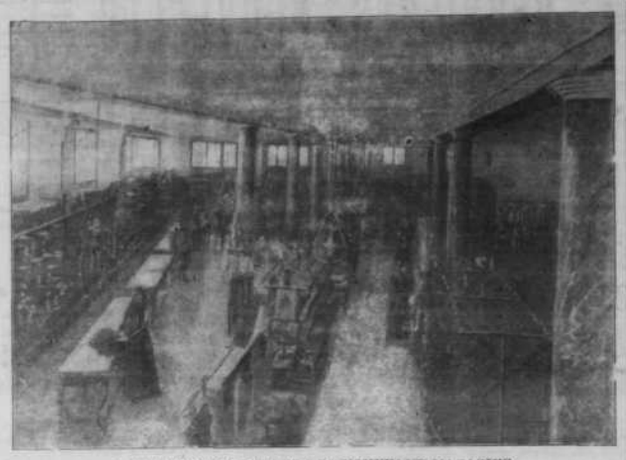
M. Cruppi reprendrait très probablement le portefeuille de la Justice



Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie. Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Envoi franco d'échantillons



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures. Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbuccia et Fils

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, T'il de fer, Aciers artificiels.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier

Ne pas oublier que l'AMARO MATTEI est plus ancien et plus connu que tous les similaires.

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. — Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE a intérêt et profit à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX / Des PRODUITS / Des PLAISIRS de la Campagne
En Vente Partout et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Envoi d'un Spécimen : 0 fr. 25

CHEVEUX SAUVÉS Parfumerie Hahn

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux cassés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner cette garantie.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Essences et Pétroles

Pétrole Raffiné d'Amérique, marque La Lune, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Surété, marque l'Astoline, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 13, Place Saint-Nicolas, Bastia.



GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

ECZEMAS, DARTRES.

Souffrez vous de démangeaisons, avez-vous des boutons, des rougeurs qui irritent une affection de la peau, n'hésitez pas à employer l'EAU PRÉCIEUSE DE PENNERIL. C'est le remède idéal, unique au monde; qui réussit où tous les autres ont échoué.

Comme je vous l'ai déjà annoncé, votre EAU PRÉCIEUSE m'a rendu l'espoir que j'avais perdu depuis longtemps. Atteinte d'eczémas à une jambe depuis douze ans, je me suis traitée entre temps, lorsque j'ai appris les propriétés de votre EAU PRÉCIEUSE. Aux premiers pansements, le mal diminuait et après l'emploi de quelques flacons j'étais complètement guérie.
Je vous remercie et vous adresse toute ma reconnaissance.
JOSEPH MAGNES, à St-Julien-en-Born (Landes).

Envoi franco contre mandat poste de 3 fr. 50 adressé à la Pharmacie Dependeur, 57, rue du Bac, à Rouen et toutes pharmacies.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 32, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guidicelli.

ARGUS DE LA PRESSE
FONDÉ EN 1879
Le plus ancien bureau de coupures de Journaux

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »
HECTOR MALOT (ZYTE p. 70 et 323).

« De ce flot montant d'articles de journaux que l'*Argus de la Presse* envoyait à Valloire, matin et soir, un tiers environ était étranger; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues; les anglais, les allemands dominaient; ils étaient même les plus sérieusement faits. »
PAUL ALEXIS (VALLOBRA, p. 185-186).

« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos *Argus*, qui m'ont toujours rendu de réels services. »
(Lettre du marquis de Morès, 1893).

L'Argus de la Presse se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.
L'Argus lit 12.000 journaux par jour.
Entrée: Faubourg Montmartre, 27, rue Bergère, PARIS.
Adresse Télégraphique: ARGUSMONDE-PARIS.

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
générateurs et consommation inutiles
Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine
Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
9, Boulevard du Palais, en face
Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptabilités. — Bilans

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 165

Le Petit B

5 CENTIMES — JOURNAL

Rédaction & Administration : 9, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 45 m. — Coucher, 7 h. 40 m.
Dernier quart... le 19 — Nouv. Lune, le 26.
Fête d'Aujourd'hui : Saint François Régis.
Fête de Demain Saint Ranieri.

15 JUIN

LA LÉGION CORSE A NAPLES

1806-1814

(SUITE).

La Légion, stationnée sur la grande route des Calabres et dans le Cilento, avait reçu l'ordre de contenir le fort insurrectionnel. Mission d'honneur et de confiance dont elle s'acquitta avec audace et célérité. Le commencement des hostilités fut marqué par la défense de Licosa et la prise de Cerase, où se distinguèrent particulièrement le capitaine Savelli et le lieutenant de Buttafoco. Par une fatalité inexplicable ces glorieux faits d'armes sont tombés aujourd'hui dans l'oubli le plus complet et le plus injuste !

La tour de Licosa, située entre Agropoli et Punicosa, commandait les golfes de Salerne et de Policastro. Elle constituait une sorte de sentinelle avancée destinée à surveiller les agissements des croisières ennemies et par suite à déjouer toute tentative de débarquement. Son importance stratégique était donc de premier ordre. Pour rendre leurs communications plus faciles avec les insurgés, les Anglais décidèrent de s'en emparer.

Un détachement de la compagnie Salvini et huit canonniers aux ordres du lieutenant de Buttafoco défendaient la tour. Un plan d'attaque des plus sérieux fut combiné entre l'amiral Sydney Smith et le chef du bandit Fra Diavolo.

Encouragé par la faiblesse numérique de la garnison, l'ennemi osera le poste avec un ensemble parfait. Le lieutenant de Buttafoco ne se fit pas d'illusions sur l'issue de la lutte, mais il n'était pas homme à se rendre sans combattre. Quand il vit s'approcher les rebelles à une demi-portée de pistolet, il fit répondre à leurs sommations insolentes par une décharge générale de mousqueterie et de mitrailles.

Le premier jour, le combat fut vif, acharné, meurtrier et continua jusqu'à l'aube. Le deuxième jour le feu des assiégés se ralentit et le troisième il cessa complètement : les deux pièces de 12, dont disposait le poste, ayant été démontées par le feu supérieur de l'escadre anglaise qui, dès le début de l'action, s'était jointe aux assiégeants.

Hélas ! les forces humaines ont des limites. Plus de vivres, plus de munitions... Il fallut inévitablement capituler. La capitulation fut avantageuse autant que possible. La garnison devait sortir tambour battant et déposer les armes sur l'esplanade comme prisonnière de guerre. Le lendemain les défenseurs de la tour défilaient entre une double haie de fusiliers-marins en grande tenue. Au comble de l'étonnement, le capitaine anglais vit se traîner quelques hommes hâves, exténués ; les uns noirs de poudre, les autres couverts de sang !...

Quoi ! cette poignée de soldats avait pu résister pendant trois jours au terrible assaut de mille ennemis... Pour sûr, il devait y avoir magie !...

Et, abasourdi, il demanda l'explication de ce prodige ; il demandait si, réellement, toute la garnison se trouvait là ... Le lieutenant de Buttafoco lui répondit avec hauteur : « La voilà Monsieur ! C'étaient en tout dix-sept hommes !... »

De Buttafoco fut reçu à bord du vaisseau-amiral avec les plus grandes marques d'estime et d'admiration. Sydney Smith le fit asseoir à sa table et lui fit rendre son épée pour l'employer, dit-il, pour le souverain qu'il aurait si bien servi.

Il est intéressant de noter que l'escadre anglaise, à elle seule, avait eu pendant l'action quarante hommes mis hors de combat...

A l'heure des victoires certaines défaites sont glorieuses. La défense héroïque de la tour de Licosa en est un exemple frappant.

A la même époque, le capitaine se voyait cerné par les insurgés dans la tour de Capri. Il ne commandait en tout et pour tout que soixante-treize hommes, mais c'étaient soixante-treize démons n'ayant pas froid aux yeux et prêts à tuer ou à se faire tuer pour leur chef. Avec de tels hommes la valeur compense le nombre ; le capitaine Savelli ne le comptait que trop bien, car il décida une sortie générale des assiégés.

Au jour dit, il donna les deux pièces de canon et jeta dans la mer la poudre qui leur était destinée. Puis, au signal convenu, l'on attaqua les rebelles. Surpris, déconcertés et voyant surtout quelques-uns des leurs tomber, les assiégeants prirent la fuite, abandonnant sur le terrain vivres, armes et munitions.

Malgré ce succès appréciable, le capitaine jugea bon de quitter la tour pour aller rejoindre le bataillon Gentili. La plus élémentaire prudence lui dictait cette résolution. Après avoir atteint et doublé le cap Palinuro, la compagnie Savelli arriva en vue de Cer... province de Sal...

Le clergé du cl... vous des habits ... accueillant à la cam... allons, paysans ! il n'y a ... ni capitaine, l'invitant à dégueripir ... vite, s'il tenait à éviter le sort de comm... dont Gentili dont le bataillon avait été anéanti !...

Sur ces entrefaites, une autre députation arrivait... C'était le Conseil communal en grand complet. Parlant au nom de la population, sur un ton solennel qui eût prêté au rire en d'autres circonstances, le syndic somma la petite troupe de déposer les armes.

Le capitaine Savelli paya d'audace. En pareille occasion, témoigner de la faiblesse c'eût été rendre inévitable la perte de la compagnie. Et en conquérant, sûr de la victoire, il leur répondit en ces termes avec un calme et un sang froid imperturbables : « Votre vie est entre mes mains, mais je veux pas profiter de votre gaucherie ; rentrez aussitôt dans votre commune et faites-en déloger les brigands. Je vous donne dix minutes de temps ; si après ce délai, vous n'avez pas déféré à mes ordres, il n'y aura plus de pardon pour vous, j'entrerai dans le village par la force et le livrerai aux flammes et à toutes les rigueurs des pays conquis. Je suis en force de réduire la résistance ; au surplus, la colonne de mille hommes, qui me suit de près et dont je suis l'avant-garde, la réduirait au delà de toutes les prévisions... J'attendrai votre réponse. Allez !... »

Ce discours énergique impressionna désagréablement les « elett » de la commune. A peine avaient-ils rétrogradé le village que le capitaine Savelli prit les dispositions nécessaires pour l'attaque. La compagnie, divisée par détachements, commença le feu. *L'attaque fut impétueuse et la résistance nulle.* Epouvantés, les six cents brigands qu'abritait Cerase s'étaient enfuis précipitamment.

Généreux dans la victoire, le capitaine Savelli n'eut pas de représailles envers les habitants et deux jours après il entrait triomphalement au Valle, où se trouvait concentré le bataillon Gentili.

La défense de Licosa et la prise de Cerase contribuèrent à répandre au loin la crainte salutaire de l'uniforme de la Légion.

III

La place forte de Gaëte tenait toujours et des bruits malveillants ne manquaient pas d'attribuer sa longue résistance à la faiblesse des assaillants. Pour la sécurité du royaume il importait donc de s'en emparer. La situation géographique de Gaëte est très heureuse. Bâtie sur la pente d'un promontoire connu sous le nom de « Monte Orlando », elle ne communique avec le

LES INTERPELLATIONS
sur les
Retraites Ouvrières

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations :
1. de M. Brisson, sur les difficultés auxquelles se heurte la loi des retraites et sur la nécessité de remplacer le versement ouvrier ou paysan par un impôt sur les successions dépassant 100.000 francs ;
de M. Faillot, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour assurer l'application des retraites ouvrières et paysannes ;
Vaillant, sur l'application des retraites ouvrières, et sur l'urgence de la question ;
...ille, sur les mesures à apporter à la loi de 1910 pour en faciliter l'application à la date fixée ;
...oul, sur la retraite des ouvriers âgés ...la loi des ...plica...
...ica...
...ns

M. ...
Corse, sous-...
« ami Ordioni »...
compatriotes d'avo...
nombre à l'appel des C...
tion privilégiée de Gaëte. D'autre part, le prince de Hesse-Philipstadt avait ordonné de doubler les sentinelles des postes avancés. Ce général allemand ne laissait rien au hasard. Peu ménager du sang de ses soldats, il aimait à les tenir sur un perpétuel qui vive. Sans scrupules sur les moyens à employer, il fuisait exécuter les nouvelles les plus absurdes et les plus invraisemblables, tchusant ainsi dans l'esprit des assiégés l'espoir, cet immense espoir qui réconforte et soutient. En un mot, il était l'âme de la résistance.

L'éventualité d'un débarquement de troupes anglaises avait vivement alarmé le général Lacour. La terrible perspective d'être pris entre deux feux n'était pas faite pour la plaire. Aussi donna-t-il l'ordre au colonel de Giovanni d'échelonner deux bataillons de la Légion sur les bords de la mer près de l'embouchure du Garigliano. Ces deux bataillons eurent beaucoup à souffrir des miasmes pestilentiels des marais de Minturne.

EUGÈNE GRIMALDI.

(*A suivre*).

Le Général Ordioni
à Alger

Un apéritif lui est offert
par ses compatriotes

Au nombre de cinq cents, les Corses d'Alger et de la banlieue affluent hier, dimanche, à 6 heures du soir, dans la salle Mirollo, à la brasserie de l'Etoile, un apéritif

207 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

IV

LES JOIES DU DIMANCHE

— Oui, reprit Joséphine, on en recausera ce soir... Pour le moment, il faut que je « remuscille » à ma boîte !... Il y a un nouveau « pointeur » qui ne nous rate pas pour une pauvre petite minute de grâce, et vlan ! on tombe de la demi-journée. Sale administration, va !... Plus ça change, plus c'est la même chose !... On n'aura se crever, les chefs sont tous des rosses !... Mais patience !... Il arrivera un jour où ça finira !

L'allumetière partit en courant dans la direction de la manufacture où elle arriva juste pour ne pas subir les rigueurs du règlement. Elle en mit à la besogne avec frénésie, comme elle le faisait toujours, malgré l'infirmité qu'elle devait à cette profession meurtrière et aux inhalations homicides du phosphore. Comme chez la plupart de ses compagnes, son sang était empoisonné, ses os cariés par le poison. Son visage rongé devenait chaque jour de plus en plus repoussant, mais la vaillante ouvrière n'avait pas le temps de se plaindre et demeurait quand même la plus intrépide bohémienne de l'atelier. D'un bout à l'autre de la journée, entre ses dents décharnées par l'effroyable maladie, elle continuait à fulminer contre tout le monde, contre les exploiteurs sans vergogne aussi bien que contre les exploités qu'n'avaient pas le courage de s'insurger. Les chefs connaissaient son cœur à l'ouvrage et ne s'occupaient guère de ses revendications. Son état d'ailleurs excitait la compassion générale et la plupart de ses compagnons d'infortune l'estimaient hautement. Sa besogne achevée, lorsqu'elle rentra le soir à son gîte, elle passa à cette enfant secourue par elle quelques heures auparavant. Elle ne l'avait pourtant pas oubliée au cours de son travail, mais la rude créature avait rendu tant de services à des malheureuses semblables à celle-là qu'une de plus ou de moins ne comptait guère à ses yeux. Il est vrai que cette petite avait déclaré que des ennemis la poursuivaient, ce qui intéressait particulièrement la vaillante travailleuse quelque peu affligée du délire de la persécution. Joséphine entra dans le débit et avisa de loin la patronne trônant à son comptoir.

— Bonsoir, maman Demiches !

— Eh bien ! Encore une de « tirée », Joséphine ?

— Bah ! une de plus une de moins... pour ce que ça m'est égal !... Qu'est-ce qu'il y a à boulotter ce soir ?...

— De la soupe à l'oignon et du ragoût de mouton.

— Ça va !

L'ouvrière allait se diriger vers la petite salle où l'on mangeait ; Mme Demiches l'arrêta.

— Vous ne demandez pas de nouvelles ? demanda-t-elle.

— De qui ? De quoi ?... Vous savez bien que je ne tiens à personne et que rien ne m'intéresse !

— Oui, oui ! Causez toujours !... Comme si on ne vous connaissait pas !... Vous êtes la plus brave fille du monde !

Alors ça ne me donne pas du monde une chouette idée !

— Je parle de la petite.

— Celle du tantôt ?

— Oui.

— Eh bien ! Vous lui avez donné un morceau de pain !... Vous en êtes capable. Vous les commercants ne se ressemblent pas !... Elle a mangé, elle vous a remerciée et elle est allée souffrir ailleurs !... Il est évident que vous ne pouvez pas la prendre comme pensionnaire !...

— C'est ce qui vous trompe, Joséphine ! Et en souriant la débitante... Cette jeune fille est ici et elle y restera tant qu'elle voudra !

— Bah !

— J'ai du coup d'œil !... J'ai deviné que nous n'avions pas affaire à une gourgandine... Je l'ai interrogée et j'ai vu qu'elle en avait gros sur le cœur... Sans vouloir la questionner sur des choses qui ne me regardent pas, je lui ai demandé ce qu'elle était capable de faire... Elle m'a répondu qu'elle fabriquait des chapeaux. Je lui ai observé qu'elle ne ferait pas fortune par ici dans ce métier-là. Elle a ajouté qu'elle savait coudre. Je lui ai donné une vieille jupe à rallstoler, et je me suis aperçue qu'elle était très adroite... Ça m'a donné une idée.

— Laquelle ? demanda l'ouvrière. Vous n'êtes pas assez coquette pour employer longtemps une ouvrière.

— Non ; mais je lui ai trouvé des jambes ailleurs.

— Où ça ?... Ou ne voit que des « purées » autour de nous !

— Chez ma belle-sœur.

— La troquette de la rue Solferino ?

— Parfaitement ! Vous savez que sa fille se marie ?

— Allons, bon !... Une malheureuse de plus !

— Pas du tout ! Elle va épouser un employé très gentil !

— Les hommes le sont toujours avant la noce !

Mme Demiches ne releva par l'observation et elle continua avec complaisance :

— Alors, comme il y a des toilettes à faire, j'ai pensé à la petite... Elle n'a pas dépêts et commencera sa besogne demain... Elle aura quarante sous par jour et sera nourrie.

— Combien de temps cela durera-t-il ?

— De grand mois.

— C'est bon ! approuva Joséphine... Je vous l'ai dit que vous étiez une brave femme !

— Mlle Suzanne couchera dans la chambre à côté de la vôtre... J'en avais deux à louer... Il n'y en aura plus qu'une !... Le voisinage vous convient-il ?

Joséphine répliqua avec un sourire d'amertume qui découvrit ses tronçons de dents noirâtres :

— C'est plutôt à la petite qu'il faut demander si elle sera bien flattée de vivre en face d'une tête comme la mienne !

La laborieuse créature mangea rapidement et remonta se coucher. Au moment où elle passait sur le carré, la porte voisine de la sienne s'entr'ouvrit et une voix douce prononça timidement :

— Voulez-vous me permettre de vous remercier, madame ?

La sœur de Jean Guépard haussa les épaules.

— Moi ? répondit-elle durement... Je n'ai rien fait pour vous !... C'est à la mère Demiches qu'il faut adresser vos bénédictions !

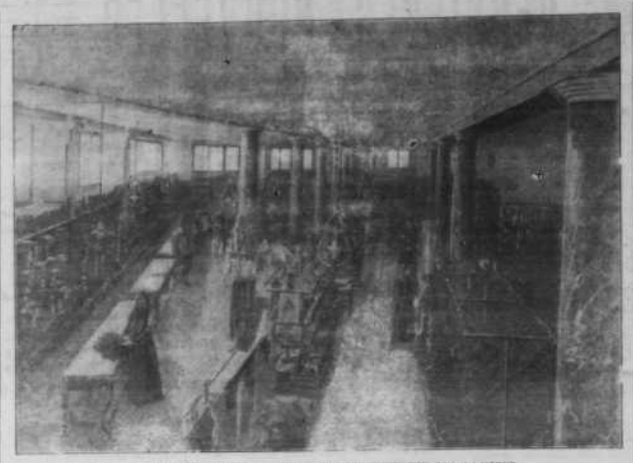
— N'est-ce pas vous qui m'avez conduite chez elle ?

— Ah ! oui, peut-être... Mais bah ! ça n'en vaut pas la peine !... Bonsoir !

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Envoi franco d'échantillons



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbuccia et Fils

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Pli de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

Ne pas oublier que l'AMARO MATTEI est aussi en vente chez M. [illegible] le meilleur [illegible]

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE a intérêt et profit à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX Des PRODUITS Des PLAISIRS de la Campagne
En Vente Partout et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Hotel d'un Jubilaire : 6 fr. 50

CHEVEUX [illegible] Rahn

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque Le Lion, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque Pantoline, en bidons de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. R. MATTEI
Apéritif TONIQUE délicieux fortifiant
DÉPÔT EXCLUSIF POUR LA FRANCE
Attention aux Contrefaçons

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

ECZEMAS, DARTRES.
Souffrez-vous de démangeaisons, avez-vous des boutons, des rougeurs qui indiquent une affection de la peau, n'hésitez pas à employer l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER. C'est le remède idéal, unique au monde ; qui réussit où tous les autres ont échoué.
Comme je vous l'ai déjà annoncé, votre EAU PRÉCIEUSE m'a rendu l'espoir que j'avais perdu depuis longtemps. Atteinte d'eczémas à une jambe depuis douze ans, je me soignais sans résultat, lorsque j'ai appris les propriétés de votre EAU PRÉCIEUSE. Aux premiers pansements, le mal diminuait et après l'emploi de quelques flacons j'étais complètement guérie.
Je vous remercie et vous adresse toute ma reconnaissance.
JOSEPH MAGNES, à St Julien-en-Born (Landes).
Envoi franco contre mandat poste de 3 fr. 60 adressé à la Pharmacie Depensier, 97, rue du Bac, à Rouen et toutes pharmacies.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 18, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

ARGUS DE LA PRESSE
FONDÉ EN 1879
Le plus ancien bureau de coupures de Journaux
« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'Argus de la Presse, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »
HECTOR MALOT (ZYTE p. 70 et 253).
« De ce flot montant d'articles de journaux que l'Argus de la Presse envoyait à Vallobra, matin et soir, un tiers environ était étranger ; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues ; les anglais, les allemands dominaient ; ils étaient même les plus sérieusement faits. »
PAUL ALEXIS (VALLOBRA, p. 185-186).
« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos Argus, qui m'ont toujours rendu de réels services. »
(Lettre du marquis de Morès, 1893).
L'Argus de la Presse se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.
L'Argus lit 12.000 journaux par jour.
Ecrire : Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.
Adresse Télégraphique : ARGUSPRESS-PARIS.

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
générateur puissant et consommation modérée
Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine
Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
9, Boulevard du Palais, en face
Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Gérance d'Immeubles
Locations, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptabilités. — Bilans

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 165 — VENDREDI 16 JUIN 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 9, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse..... 20 fr. | 10 fr. | 5 fr.
Autres Départ. 32 fr. | 16 fr. | 8 fr.
Union Postale, et Autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00322

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 45 m. — Coucher, 7 h. 16 m.
Dernier quart, le 19 — Nouv. Lune, le 26.
Fête d'Aujourd'hui : Saint François Régis.
Fête de Demain : Saint Ranieri.

15 JUIN

LA LÉGION CORSE A NAPLES

1806-1814

(SUITE).

La Légion, stationnée sur la grande route des Calabres et dans le Crotonie, avait reçu l'ordre de contenir le flot insurrectionnel. Mission d'honneur et de confiance dont elle s'acquitta avec audace et efficacité. Le commencement des hostilités fut marqué par la défense de Licosa et la prise de Cerano, où se distinguèrent particulièrement le capitaine Savelli et le lieutenant de Buttafoni. Par une fatalité inexplicable ces glorieux faits d'armes sont tombés aujourd'hui dans l'oubli le plus complet et le plus injuste !..

La tour de Licosa, située entre Agropoli et Pisciotta, commandait les golfes de Salerne et de Policastro. Elle constituait une sorte de sentinelle avancée destinée à surveiller les agissements des croisières ennemies et par suite à déjouer toute tentative de débarquement. Son importance stratégique était donc de premier ordre. Pour rendre leurs communications plus faciles avec les insurgés, les Anglais décidèrent de s'en emparer.

Un détachement de la compagnie Salvini et huit canonniers aux ordres du lieutenant de Buttafoco débarquèrent la tour. Un plan d'attaque des plus sérieux fut combiné entre l'amiral Sydney Smith et le chef de bande Fra Diavolo.

Encouragé par la faiblesse numérique de la garnison, l'ennemi serra le poste avec un ensemble parfait. Le lieutenant de Buttafoco ne se fit pas d'illusions sur l'issue de la lutte, mais il n'était pas homme à se rendre sans combattre. Quand il vit s'approcher les rebelles à une dizaine de pas de portée de pistolet, il fit répondre à leurs sommations insolentes par une décharge générale de mousqueterie et de mitraille.

Le premier jour, le combat fut vif, acharné, meurtrier et continua jusqu'à l'aube. Le deuxième jour le feu des assiégés se ralentit et le troisième il cessa complètement ; les deux pièces de 12, dont disposait le poste, avaient été démontées par le feu supérieur de l'escadre anglaise qui, dès le début de l'action, s'était jointe aux assaillants.

Hélas ! les forces humaines ont des limites. Plus de vivres, plus de munitions... Il fallait inévitablement capituler. La capitulation fut avantageuse autant que possible. La garnison devait sortir tambour battant et déposer les armes sur l'esplanade comme prisonnière de guerre. Le lendemain les défenseurs de la tour défilaient entre une double haie de fusiliers-marins en grande tenue. Au comble de l'étonnement, le capitaine anglais vit se traîner quelques hommes hâves, exténués ; les uns noirs de poudre, les autres couverts de sang !..

Quoi ! cette poignée de soldats avait pu résister pendant trois jours au terrible assaut de mille ennemis... Pour sûr, il devait y avoir magie !..

Et, abasourdi, il demandait l'explication de ce prodige ; il demandait si, réellement, toute la garnison se trouvait là... Le lieutenant de Buttafoco lui répondit avec hauteur : « La voilà Monsieur ! C'étaient on tout dix-sept hommes !.. »

De Buttafoco fut reçu à bord du vaisseau-amiral avec les plus grandes marques d'estime et d'admiration. Sydney Smith le fit asseoir à sa table et lui fit rendre son épée pour l'employer, dit-il, pour le souverain qu'il savait si bien servir.

Il est intéressant de noter que l'escadre anglaise, à elle seule, avait en pendant l'action quarante hommes mis hors de combat...

A l'heure des victoires certaines défaites sont glorieuses. La défense héroïque de la tour de Licosa en est un exemple frappant.

A la même époque, le capitaine se voyait cerné par les insurgés dans la tour de Capri. Il ne commandait en tout et pour tout que soixante-treize hommes, mais c'étaient soixante-treize démons n'ayant pas froid aux yeux et prêts à tuer ou à se faire tuer pour leur chef. Avec de tels hommes la valeur compense le nombre ; le capitaine Savelli ne le comprit que trop bien, car il décida une sortie générale des assiégés.

Au jour dit, il cloua les deux pièces de canon et jeta dans la mer la poudre qui leur était destinée. Puis, au signal convenu, l'on attaqua les rebelles. Surpris, déconcertés et voyant surtout quelques-uns des leurs tomber, les assiégeants prirent la fuite, abandonnant sur le terrain vivres, armes et munitions.

Malgré ce succès appréciable, le capitaine jugea bon de quitter la tour pour aller rejoindre le bataillon Gentili. La plus élémentaire prudence lui dictait cette résolution. Après avoir atteint et doublé la cap Palinuro, la compagnie Savelli arriva au [illegible] de Cerano, gros bourg situé dans la province de Salerne.

Le siège du village, creux en tête, reposa des hauts escarpements, vint précipitamment à sa rencontre. Le curé prit alors la parole et fit de pressantes instances au capitaine, l'invitant à déguerpir au plus vite, s'il tenait à éviter le sort du commandant Gentili dont le bataillon avait été anéanti !..

Sur ces entrefaites, une autre députation arrivait... C'était le Conseil communal au grand complet, parlant au nom de la population, sur un ton solennel qui eût prêté au rire en d'autres circonstances, le syndic somma la petite troupe de déposer les armes.

Le capitaine Savelli paya d'audace. En pareille occasion, témoigner de la faiblesse c'eût été rendre inévitable la perte de la compagnie. Et en conquérant, sûr de la victoire, il leur répondit en ces termes avec un calme et un sang froid imperturbables :

« Votre vie est entre mes mains, mais je ne veux pas profiter de votre gaucherie ; rentrez aussitôt dans votre commune et laissez-en déloger les brigands. Je vous donne dix minutes de temps ; si après ce délai, vous n'avez pas déféré à mes ordres, il n'y aura plus de pardon pour vous, j'entrerai dans le village par la force et le livrerai aux flammes et à toutes les rigueurs des pays conquis. Je suis en force de réaliser la menace ; au surplus, la colonne de mille hommes, qui me suit de près et dont je suis l'avant-garde, la réduirait au delà de toutes les prévisions... J'attendrai votre réponse. Allez !.. »

Ce discours énergique impressionna désagréablement les « elotti » de la commune. A peine avaient-ils réintégré le village que le capitaine Savelli prit les dispositions nécessaires pour l'attaque. La compagnie, divisée par détachements, commença le feu. L'attaque fut impétueuse et la résistance nulle. Epouvantés, les six cents brigands qu'abritait Cerano s'étaient enfuis précipitamment.

Généreux dans la victoire, le capitaine Savelli n'eut pas de représailles envers les habitants et deux jours après il mêlait triomphalement au Vallo, où se trouvait concentré le bataillon Gentili.

La défense de Licosa et la prise de Cerano contribuèrent à répandre au loin la crainte salutaire de l'uniforme de la Légion.

III

La place forte de Gaëte tenait toujours et des bruits malveillants ne manquaient pas d'attribuer sa longue résistance à la faiblesse des assaillants. Pour la sécurité du royaume il importait donc de s'en emparer. La situation géographique de Gaëte est très heureuse. Bâtie sur la pente d'un promontoire connu sous le nom de « Monte Orlando », elle ne communique avec le continent que par une étroite langue de terre. La ville est, ainsi, presque isolée dans la mer. Au sommet du promontoire se trouve la « Torre d'Orlando », construction de forme ronde qui fut, dit-on, le tombeau du consul romain Lentulus et qui sert aujourd'hui de magasin à poudre... Une double enceinte de remparts protège la ville du côté de la terre, coupant l'isthme d'une mer à l'autre.

Le siège commença par un blocus rigoureux au mois de février 1806. Le général Lacour qui commandait le corps d'investissement disposa ses dix mille hommes sur un front de bataille de près de vingt kilomètres, des rives du Garigliano à Itri. Sept mille hommes de troupes, sous l'habile direction du prince de Hesse-Philipstadt, défendaient la place.

Les opérations du siège traînèrent d'abord en longueur, car la ville, libre du côté de la mer, pouvait facilement se ravitailler en vivres et en munitions. Il était ainsi matériellement impossible de la réduire par la famine. Pour faire capituler la place on n'avait que deux seuls moyens : la surprise ou la force des armes. Le premier paraissait assez problématique, si l'on envisage la situation privilégiée de Gaëte. D'autre part, le prince de Hesse-Philipstadt avait ordonné de doubler les sentinelles des postes avancés. Ce général allemand ne laissait rien au hasard. Peu ménager du sang de ses soldats, il aimait à les tenir sur un perpétuel qui-vive. Sans scrupules sur les moyens à employer, il lui fallait comporter les nouvelles les plus absurdes et les plus invraisemblables, infusant ainsi dans l'esprit des assiégés l'espoir, cet immense espoir qui réconforte et soutient. En un mot, il était l'âme de la résistance.

L'éventualité d'un débarquement de troupes anglaises avait vivement alarmé le général Lacour. La terrible perspective d'être pris entre deux feux n'était pas faite pour la plaire. Aussi donna-t-il l'ordre au colonel de Giovanni d'échelonner deux bataillons de la Légion sur les bords de la mer près de l'embouchure du Garigliano. Ces deux bataillons eurent beaucoup à souffrir des miasmes pestilentiels des marais de Minturne.

EUGÈNE GRIMALDI.

(*A suivre*).

Le Général Ordioni
à Alger

Un apéritif lui est offert par ses compatriotes

Au nombre de cinq cents, les Corses d'Alger et de la banlieue affluent hier, dimanche, à 6 heures du soir, dans la salle Mireille, à la brasserie de l'Etoile, un apéritif d'honneur au général Ordioni, leur compatriote, de passage dans notre ville en tournée d'inspection.

Remarqué dans l'assistance : MM. Tedeschi, délégué financier ; Peretti, président honoraire de l'Union générale des Corses et des Amis de la Corse ; Matteï, conseiller de gouvernement, président effectif de l'Union générale ; le docteur Matteï, président de la Fraternelle Corse ; Polverelli, secrétaire ; Fiecchi et Acquatella, de la Mutuelle Corse. Pinelli, secrétaire général de l'Union ; Colombani, chef de bureau à la mairie ; Angeli, juge au tribunal ; Colonna, professeur ; Chiarinelli, inspecteur principal des douanes ; Davelay Victor, publiciste ; Pari, pharmacien ; Rocca, Santarelli, Lorenzi, Cecaldi, Balesi, Gorteggiani, Benedetti, Sesini, Costa, Demagni, Pittaluga, Ficonetti, Fiaux, etc., etc.

M. Tedeschi, président de la Mutuelle Corse, souhaite une cordiale bienvenue à son « ami Ordioni » et remercie vivement ses compatriotes d'avoir répondu en si grand nombre à l'appel des Conseils d'administration des trois groupements corses d'Alger, pour faire une fraternelle manifestation en faveur d'un des meilleurs enfants de Cyrnos :

« Le général Ordioni, dit-il, est fils de ses œuvres et a franchi successivement les échelons de la hiérarchie militaire grâce à son intelligence d'élite et son travail persévérant. Premier prix du grand chamoonat de pistolet et d'épée, officier d'initiative et d'efforts, il vient de voir placer sur sa manche les deux étoiles. Je lui souhaite, au nom de nous tous, la troisième étoile à bref délai. Qu'on me permette d'évoquer un souvenir d'enfance : J'ai vécu sous le même toit avec cet homme distingué, et notre enfance s'est écoulée dans la même famille, pour ainsi dire. C'est pourquoi je suis fier d'avoir le grand honheur de recevoir, au sein de la grande famille corse d'Alger, notre éminent compatriote, qui résume les qualités de travail, de ténacité et d'intelligence des fils de Corse. Nous l'étons ce soir, dans le général Ordioni, la race corse tout entière. »

Un triple bun accueille la péroraison du discours de M. Tedeschi.

Le général Ordioni, visiblement troublé, répond en ces termes :

« Les émotions nous sont familières dans la vie des armes. Malgré cela, je confesse que ses paroles vraiment trop flatteuses de mon ami Tedeschi, et surtout l'explosion de sympathie dont je suis l'objet, me touchent au delà de toute expression. Je ne veux y voir que la synthèse des sentiments d'amitié et de dévouement de mes frères corse

---

207 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

IV

LES JOIES DU BIBERON

— Oui, reprit Joséphine, on en reconnaîtra ce soir... Pour le moment, il faut que je « ronfle » à ma belle !.. Il y a un nouveau « pointeur » qui ne nous rate pas pour une pauvre petite minute de grâce, et vlan ! on coupe de la demi-journée. Sale administration, va !.. Plus ça change, plus c'est la même chose !.. On a beau se crever, les chefs sont tous des rosses !.. Mais patience !.. Il arrivera un jour où ça finira !

L'allumettière partit en courant dans la direction de la manufacture où elle arriva juste pour ne pas subir les rigueurs du règlement. Elle se mit à la besogne avec frénésie, comme elle la faisait toujours, malgré l'odeur qu'elle devait à cette profession meurtrière et aux inhalations homicides du phosphore. Comme chez la plupart de ses compagnes, son sang était empoisonné, ses os cariés par le poison. Son visage rongé devenait chaque jour de plus en plus repoussant, mais la vaillante ouvrière n'avait pas le temps de se plaindre et demeurait quand même la plus intrépide bûcheuse de l'atelier. D'un bout à l'autre de la journée, entre ses dents déchaussées par l'affreuse maladie, elle continuait à fredonner contre tout le monde, contre les exploiteurs sans vergogne aussi bien que contre les exploités qui n'avaient pas le courage de s'insurger. Les chefs connaissaient son cœur à l'ouvrage et ne s'occupaient guère de ses revendications. Son état d'ailleurs excitait la compassion générale et la plupart de ses compagnons d'infortune l'estimaient hautement. Sa besogne achevée, lorsqu'elle rentra le soir à son gîte, elle prenait à cette salutaire secourse par elle quelques heures auparavant. Elle ne l'avait pourtant pas cubée au cours de son travail, mais la rude créature avait rendu tant de services à des malheureuses semblables qu'elle-là qu'une de plus ou de moins ne comptait guère à ses yeux. Il est vrai que cette petite avait déclaré que des ennemis la poursuivaient, ce qui intéressait particulièrement la vaillante travailleuse quelque peu affligée du délire de la persécution. Joséphine entra dans le débit et avisa de loin la patronne trônant à son comptoir.

— Bonsoir, maman Desmiches !

— Eh bien ! Encore une de « tirée », Joséphine ?

— Bah ! une de plus une de moins... pour ce que ça m'est égal !.. Qu'est-ce qu'il y a à boulotter ce soir ?..

— De la soupe à l'oignon et du ragoût de mouton.

— Ça va !

L'ouvrière allait se diriger vers la petite salle où l'on mangeait ; Mme Desmiches l'arrêta.

— Vous ne demandez pas de nouvelles ? demanda-t-elle.

— De qui ? De quoi ?.. Vous savez bien que je ne tiens à personne et que rien ne m'intéresse !

— Oui, oui ! Causez toujours !.. Comme si on ne vous connaissait pas !.. Vous êtes la plus brave fille du monde !

Alors ça ne me donne pas de monde une chouette idée !

— Je parle de la petite.

— Celle du tantôt ?

— Oui.

— Eh bien ! Vous lui avez donné un morceau de pain !.. Vous en êtes capable. Tous les commerçants ne se ressemblent pas !.. Elle a mangé, elle vous a remerciée et elle est allée souffrir ailleurs !.. Il est évident que vous ne pouvez pas la prendre comme pensionnaire !..

— C'est ce qui vous trompe, Joséphine ! Il en saurait la débitante... Cette jeune fille est ici et elle y restera tant qu'elle voudra !

— Bah !

— J'ai du coup d'œil !.. J'ai deviné que nous n'avions pas affaire à une gourgandine .. Je l'ai interrogée et j'ai vu qu'elle en avait gros sur le cœur... Sans vouloir la questionner sur des choses qui ne me regardent pas, je lui ai demandé ce qu'elle était capable de faire... Elle m'a répondu qu'elle fabriquait des chapeaux. Je lui ai observé qu'elle ne ferait pas fortune par ici dans ce métier-là. Elle a ajouté qu'elle savait coudre. Je lui ai donné une vieille jupe à raffaîter, et je me suis aperçue qu'elle était très adroite... Ça m'a donné une idée.

— Laquelle ? demanda l'ouvrière. Vous n'êtes pas assez coquette pour employer longtemps une ouvrière.

— Non ; mais je lui ai trouvé des journées ailleurs.

— Où ça ?.. On ne voit que des « purées » autour de nous !

— Chez ma belle-sœur.

— La troquette de la rue Soiferino ?

— Parfaitement ! Vous savez que sa fille se marie ?

— Allons, bon !.. Une malheureuse de plus !

— Pas du tout ! Elle va épouser un employé très gentil !

— Les hommes le sont toujours avant la noce !

Mme Desmiches ne relevas pas l'observation et elle continua avec complaisance :

— Alors, comme il y a des toilettes à faire, j'ai pensé à la petite... Elle n'a pas déplu et commencera sa besogne demain... Elle aura quarante sous par jour et sera nourrie.

— Combien de temps cela durera-t-il ?

— Un grand mois.

— C'est bon ! approuva Joséphine... Je vous l'ai dit que vous étiez une brave femme !

— Mlle Suzanne couchera dans la chambre à côté de la vôtre... J'en avais deux à louer... Il n'y en aura plus qu'une !.. Le voisinage vous convient-il ?

Joséphine répliqua avec un sourire d'amertume qui découvrit ses tronçons de dents noirâtres :

— C'est plutôt à la petite qu'il faut demander si elle sera bien flattée de vivre en face d'une tête comme la mienne !

La laborieuse créature mangea rapidement et remonta se coucher. Au moment où elle passait sur le carré, la porte voisine de la sienne s'entr'ouvrit et une voix douce prononça timidement :

— Voulez-vous me permettre de vous remercier, madame ?

La sœur de Jean Guépard haussa les épaules.

— Moi ? répondit elle durement... Je n'ai rien fait pour vous !.. C'est à la mère Desmiches qu'il faut adresser vos bénédictions !

— N'est-ce pas vous qui m'avez conduite chez elle ?

— Ah ! oui, peut-être... Mais bah ! ça n'en vaut pas la peine !.. Bonsoir !

envers moi et ne mériterait notamment, de ce conseil verbal et si général, que mes compatriotes veulent bien en me mêlant personnellement à l'hommage rendu à mon père.

» Je ne vais pas développer et je m'en excuse tout particulièrement. Je parle seulement avec mon cœur, sachant bien que je serai parfaitement compris de vous tous, dont le cœur est la qualité primordiale. Sans fausse modestie, je puis assurer que le travail et la persévérance ne m'ont rendu rien que me trouve cette place, grâce à la confiance du gouvernement !... J'ai travaillé — pourquoi ne pas l'avouer, ici, en famille ? — une période de misère. J'ai réussi malgré tout, le caractère trempé par l'épreuve, j'ai pu surmonter les circonstances malheureuses et continuer sans chercher avec courage et sans la moindre amertume.

» En terminant, je vous donne l'assurance formelle du plus profond de mon cœur, que j'emporterai un souvenir agréable et durable de cette touchante réception, souvenir fait de sympathie et de reconnaissance. J'ajouterai enfin, que, dans la mesure de mes modestes moyens, je serai toujours prêt à servir la Corse et mes frères les Corses. »

Un tonnerre d'applaudissements et de bravos, suivi d'un triple hip, prouve au général Ordioni que ses paroles sont allées droit au cœur de ses compatriotes.

M. Dorocq, rédacteur en chef de l'« Echo de la Corse et de l'Algérie, » observe que le labeur et l'opiniâtreté ont permis seuls au général Ordioni de franchir les échelons hiérarchiques.

Le Général se retire à sept heures, pour se rendre auprès de M. Lutaud, gouverneur général, qui l'avait prié à dîner. Son départ est salué par les cris de : « Vive le général Ordioni ! Vive Lutaud ! »

A. COLOMBANI.

(La Dépêche Algérienne).

Les Corses à Angers

Le dimanche, 28 mai, les membres de la Société des Corses de l'Anjou ont donné leur banquet annuel au restaurant Monigatty, rue des Deux Haies, à Angers.

Ce banquet était présidé par M. Paul Cardi, président de cette société, ayant à sa droite Mme Rossi et à sa gauche Mme Antonini ; venaient ensuite, Messieurs Simonetti, président d'honneur, Albertini, trésorier ; Morelli, secrétaire ; Mesdames Cardi, Albertini, Luca, Renucci, Mlle Yvonne Joly, Messieurs le docteur Petrucci, ancien directeur de l'asile Sainte Gemmes ; Pilan, chef de division de la préfecture de Maine-et-Loire ; Antonini, brigadier de gendarmerie ; Renucci, instituteur ; Albertini fils ; Cortini, Mlle Albertini, etc.

La plus grande cordialité n'a cessé de régner pendant ce repas qui a été servi à la satisfaction des convives. Au dessert, M. Cardi a pris la parole pour remercier tous ceux qui avaient répondu à l'invitation faite par les membres du bureau. Il a dit combien il était heureux de se trouver au milieu d'excellents compatriotes qui n'ont jamais cessé d'aimer leur Patrie. M. Cardi a ensuite remercié tout particulièrement M. le docteur Petrucci, M. Pilan, resté du très regretté S. Bonifaci, qui s'est toujours intéressé à ses compatriotes.

Il a complimenté également le trésorier de l'association, M. Albertini, dont le dévouement est vraiment digne d'éloges, ainsi que le secrétaire, M. Morelli. Il regrette l'absence de plusieurs compatriotes, et notamment celle de M. Albertini, vice-président, retenu au lit par une longue et cruelle maladie, et souhaite son prompt rétablissement. Il adresse, enfin, ses meilleurs remerciements aux dames, qui, par leur présence, ont rehaussé l'éclat de cette fête intime, et qui décorent admirablement cette table.

M. Cardi, avant de terminer, parle aussi de la malheureuse situation de la Corse, et regrette vivement, comme tous ses compatriotes, que ce pays qui renferme tant de richesses, continue à être négligé par les pouvoirs publics.

Il faut absolument, dit-il, que nos représentants s'occupent très activement du bien-être de notre cher pays, et qu'ils réclament entière satisfaction.

Nous avons adhéré au groupement très important de l'Union générale des Corses de Paris, afin de soutenir nos compatriotes dans leurs légitimes revendications.

Il invite les convives à boire à la prospérité de la Corse, à la France et à la République.

Cette allocution a été chaudement applaudie par tous les assistants. Ensuite M. le docteur Petrucci, MM. Albertini et Pilan ont complimenté M. Cardi, et ont approuvé ses déclarations. Eux, aussi, désirent que la Corse, qui fournit tant de bons patriotes à l'Etat, soit mieux traitée, et ils comptent sur l'énergie de tous pour arriver à ce résultat.

Tous ces toasts ont reçu l'approbation unanime des assistants et l'on s'est séparé en emportant de cette réunion le plus cordial souvenir.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

PETRETO. — La médaille d'honneur de la vertu départementale a été attribuée à M. Dreghi Paul, ex-cantonnier à Rocchiano.

CAMPILE. — Ce gros village, lieu d'origine de la famille Gavini, va être doté de plusieurs fontaines, chaque hameau aura la sienne. L'Etat a accordé une subvention de 9.000 francs environ, et la commune a été autorisée à contracter un emprunt de 4.000 francs au Crédit foncier.

Ces travaux sont projetés depuis longtemps, mais ils viennent d'être définitivement arrêtés, grâce aux nombreuses démarches du maire actuel, M. César Battaglini, qui administre cette commune avec tant de dévouement.

BONIFACIO. — M. Terrazzoni François, gardien du phare de 4e classe, en congé pour raisons de santé, a été remis en activité au service du phare de l'île de Lavezzi, en remplacement de M. Malerba, admis à la retraite.

CORTE. — Mlle Faustine Corteggiani, fille de l'honorable professeur de dessin au collège Paoli, est nommée professeur au Cours secondaire de jeunes filles de Corte. Toutes nos félicitations.

ILE-ROUSSE. — M. Savelli Joseph-Armand-Dervys Olive est nommé greffier du tribunal de commerce de l'Ile-Rousse, en remplacement de M. Jaigu, démissionnaire.

LUCCIANA. — Les Corses originaires de Luciana, habitant Toulon et les environs, se sont réunis, la semaine dernière, en un banquet, à Sainte-Marguerite. Pendant le repas la plus grande fraternité n'a cessé de régner parmi les convives. Au dessert, des amateurs se sont fait entendre dans des monologues et des chansons.

Avant de se séparer, il a été décidé que l'année prochaine on renouvellera cette véritable fête de famille en tâchant de réunir, si c'est possible, tous les originaires de Luciana et leurs familles.

PORTOVECCHIO. — M. l'abbé Sauveur Suzzoni est nommé curé à Sari-di-Portovecchio.

CALENZANA. — M. Colonna Simon-Jean, garde domanial des eaux et forêts de 3e classe à Calenzana, est élevé à la 1re classe.

Gazette Ajaccienne

Carnet mondain

Jeudi dernier 1er juin a été célébré en l'église Saint-Roch le mariage de Mlle Louise-Jeanne Boeuflug, la charmante fille de M. Boeuflug, directeur de l'enregistrement en Corse, avec M. Claude Guinard, rédacteur à la Direction générale de l'Enregistrement à Paris.

La veille au soir avait eu lieu en la seule présence des témoins et des membres de la famille le mariage civil. Les témoins étaient pour la mariée : MM. de Lapasse, Conservateur des forêts, et Reynaud, sous-intendant militaire ; pour le marié : MM. Antoine Giustiniani et Orsetti, sous inspecteur de l'enregistrement à Corte.

Le service d'honneur était assuré par Miles Guinard, Boeuflug, Zevaco et Poli, secondées par MM. Giustiniani, Cardi, Orsetti et Maurice Boeuflug. La messe a été célébrée par M. le chanoine Zevaco qui a adressé aux nouveaux époux une touchante allocution.

L'église était trop petite pour contenir la foule élégante qui s'y pressait et dont le défilé fut long plus tard à la sacristie. Un orchestre composé des meilleurs artistes ajacciens, sous l'habile direction de MM. Ph. Agostoni et Giacobini, a exécuté au moment où la mariée faisait son entrée au bras de son père, la marche nuptiale du *Songe d'une nuit d'été*.

Les invités se sont ensuite rendus au Grand Hôtel où un lunch superbe les attendait et où une surprise n'a pas tardé à s'organiser. Le soir, un dîner de 120 couverts réunissait au Grand Hôtel les intimes et les amis de la famille.

Les nouveaux mariés sont partis pour Vizzavona dans la soirée. Nous leur adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

Le Photographe Moretti

« Tout en dit depuis bien des siècles ainsi que s'y a des hommes dans le monde et qui pensent. »

Tout est dit et bien téméraire serait celui qui tenterait encore de faire l'éloge du photographe énergie, mon excellent ami J. Moretti.

Dans quelle langue le ferait-il ? Nulle expression ne saurait faire ressortir la valeur de l'artiste, le fini de son travail, si comment il a pu s'élever si haut dans le monde des photographes, et l'on le reconnaissait tout de suite qu'il a ravi ses secrets à la nature.

C'est banal aujourd'hui de se dire photographe. On achète un appareil en prenant : « L'instrument se charge bien de copier le modèle » C'est vrai jusqu'à un certain point ; aussi faut il que cet instrument soit de bonne marque et à ce point de vue J. Moretti est avantageusement outillé et ne néglige rien pour se donner les meilleurs moyens d'action. Mais pose, mise au point, expression, finesse de retouche, harmonie d'ensemble, carnation, caractère, tout cela est l'œuvre de l'artiste et tout cela se retrouve dans les œuvres de Maître, le caractère surtout, *car avec* la figure humaine bien prise, bien ressemblante, J. Moretti fixe sur ses plaques nos qualités et nos défauts. A. est énergique et pétillant comme un pur-sang ; B. l'est aussi, mais à un degré moindre, avec moins de saillies, moins d'angles, effet d'une civilisation qui tourne au jemenfichisme, qui se réclame presque du machiavélisme ; celui ci est insouciant ; celui là paresseux ; on est doux, rusé, hon ou voluptueux.

Avec J. Moretti, par tout temps, dans toutes les poses, le même individu est toujours lui-même ; de quelque côté qu'il vous le montre, c'est toujours lui ; même air, même attitude, même décision au même degré dans toutes les œuvres.

Il est bien facile d'ailleurs de s'en rendre compte. Une visite à l'atelier du boulevard Saint Angelo, n° 15 vous en convaincra long que je ne saurais le faire moi même sur le talent de J. Moretti ; que si vous n'avez pas le loisir d'aller si loin, en passant, arrêtez-vous devant le Grand Hôtel de France et, au vu des portraits qui y sont exposés, vous ne regretterez pas de vous être attardé dans votre promenade, ou d'avoir empiété sur le temps que vous aviez formé le dessein de consacrer tout entier à vos occupations. C'est alors que, si vous en avez encore, vos doutes tomberont, et, partageant l'enthousiasme de son ami, vous vous retirerez et répéterez aux autres : « Oui, J. Moretti est un artiste accompli, le parfait photographe. » — M.

GRAND CAFE FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. SCHER, 1er prix Prague

Programme du 16 juin 1911

Apéritif de 5 à 7 heures

En Avant,	Salsbert.
L'amour et la vie à Vienne,	Lomack
La Fille du Tambour Major,	Offenbach.
Sérénade de Gilbottin,	Walter.
Cavalerie Rusticana,	Mascagni.
Mendiant d'Amour,	Goublier.
Indiana.	Diodet.

Soirée à 8 heures et demie

Marche des petits pierrots,	Venc.
Clair de lune sur l'Aster,	Petras.
Faust,	Gounod.
Rose Mousse,	Bosc.
Rigoletto,	Verdi.
Visita Grandes,	Barch.
Grand'Maman, (duo)	Lancer.
La Poupée du Nuremberg,	Adam.
Clair de lune de Verther,	
Masseuet,	Fevet.
L'Or et l'Argent,	Lehar.
La Souris,	Lincke.

Nouvelles Religieuses

PIETRANERA. — Dimanche, 18 juin, Fête Dieu, Première Communion des enfants. Offices : Messe de Communion à 7 heures, Grand'Messe, précédée de la bénédiction solennelle de la statue de Saint Antoine de Padoue, à 10 heures.

Vêpres à 3 heures, suivies du rassemblement des vœux du baptême, de la procession du T. S. Sacrement et du Salut.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 15 juin

Thermomètre. — Thermo + du matin 19 5 ; midi 21 5 ; + 24 6 heures du soir + 18 ; minima + 27 6. Minima + 14 8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 765 mm. ; midi, 768 mm., 6 heures du soir, 765 mm.

Vent. — Dans la matinée, Vent.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel le matin, découvert.

l'après-midi, id.

Félicitations

M. Bonavita Martin, sénateur de l'Yonne, ancien Ministre, vient d'être nommé Président de la Commission des Finances, en remplacement de M. Maurice Rouvier, décédé.

Nous sommes heureux d'adresser, à cette occasion, nos sincères félicitations à notre très distingué collaborateur.

A l'arrivée

M. le colonel Samson, inspecteur du 4e arrondissement de gendarmerie, est arrivé *hier soir par le* train de 5 h. 40, venant de Vescovato et est descendu au Grand Hôtel de France.

M. le colonel Samson, qui est chargé de l'inspection générale de la Légion de la Corse, est accompagné de son officier d'ordonnance, M. le capitaine François, de la compagnie de La Rochelle.

Service des Ports

M. Charles Savelli, capitaine au long-cours, est nommé capitaine de port de 2e classe à Marseille.

Mouvement des passagers

Pendant le mois de mars la Compagnie Fraissinet a effectué sur Marseille : 9 voyages de Bastia, 9 d'Ajaccio et Propriano, 4 de Calvi ou Ile-Rousse.

Le nombre des passagers a été de : 1.016 de Bastia, 768 d'Ajaccio et Propriano, 71 de Calvi et Ile-Rousse ; total, 1.855.

Il a été transporté : de Bastia, 1.049 tonnes ; d'Ajaccio et Propriano, 641 ; de Calvi et Ile-Rousse, 245 ; total, 1.935.

Pour le Maroc

Sont désignés pour servir aux troupes de débarquement de Casablanca, MM. les lieutenants Santelli, 2e bataillon de marche ; Angelini, 3e bataillon, le chef de bataillon Michelangeli, du 2e colonial, 6e bat. de marche.

Errata

Dans le discours prononcé par M. Cachard, inspecteur primaire, aux obsèques de Mlle Rinaldi, nos typos ont laissé passer deux fautes d'orthographe que nous tenons à rectifier

Lire ainsi :

« Plus que quelques jours, et vous alliez goûter un repos qui vous eût permis peut-être de rétablir votre santé, qui vous aurait, *tout au moins, conservée* longtemps encore à l'affection d'un père adoré, d'une famille tendre et dévouée. »

Et plus bas :

« Comme vous les aimiez ces petites filloties du cours préparatoire que vous *initiiez* aux premiers mystères de la lecture et du calcul. »

Tapage injurieux

Procès-verbal a été dressé contre la nommée N. pour bruit et tapage injurieux dans la rue des Jardins.

Avis

M. Negroni François-Vital, à Calcaccia, a l'honneur d'informer MM. les touristes et autres voyageurs devant exécuter dans les environs de lac de Nino, Col de Verggio, etc., ou devant se rendre à Evisa, Piana, Guagno-les-bains, Francardo, Corte, etc., trouveront des montures et des cabriolets façon anglaise, en suffisance et à des prix très réduits.

M. Negroni met également à la disposition des excursionnistes des guides très expérimentés et à même de pouvoir donner les renseignements les plus utiles et les plus intéressants.

Contraventions

Procès-verbal a été dressé contre les nommés B. A. et S. M. pour embarras de la voie publique.

Pilules Suisses

Les malades souffrant de la constipation seront soulagés en employant les Pilules Suisses. *1 fr. 50 la boîte franco.* Glassel, ph., 28 rue Grammont, Paris.

Poules errantes

La nommée B. F., ménagère, fait l'élevage de poules dans la cour de l'immeuble où elle habite qu'elle a transformé en un véritable poulailler.

Contravention a été dressée contre elle.

Objet perdu

Il a été perdu une broche en or, de l'église de Cappanelle à la place Saint-Nicolas.

Le rapporter au bureau du Petit Bastiais contre bonne récompense.

Allure précipitée

Il faut renoncer à faire entendre à nos cochers qu'il y a un arrêté réglementant l'allure des voitures en ville.

C'est ainsi que procès-verbal a été dressé contre le cocher P. A., pour allure précipitée de son véhicule sur le Boulevard Paoli.

Vins

Vin de Sartène à 11 degrés nature, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Maris, chez M. A. Padovani 5, Route du Cap, Bastia.

La clientèle des *Usines de Francardo, Tuilerie et Briqueterie mécaniques*, F. CHARBON et Cie, est informée qu'à partir de ce jour, elle trouvera ses produits, dont la réputation n'est plus à faire, aux mêmes conditions que par le passé, à *Corte*, chez M. J.-B. CHARBON, Nouvelle Traverse, seul dépositaire, et à *Bastia*, chez MM. CLÉMENT et Cie, Avenue de la Gare et Magasins Généraux.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Cipriani née Pasqualini ; M. Jean Cipriani, représentant de commerce, Mme Cipriani et leur famille ; M. et Mme J.-B. Cipriani, de Cadenet et leur famille ; Mlles Marie et Thérèse Cipriani ; Mme veuve Silvani née Cipriani de Corte ; Mlles Cipriani, de Marseille ; M. et Mme Antoine Marie Pasqualini et leurs enfants ; Mme Pasqualini et M. Pasqualini, receveur des contributions directes à Bastia ; M. et Mme Paoli, de Bastia ; M. et Mme Philippe Agostini, de Prunelli, et leurs enfants ; M. et Mme Michelangeli, de Crocicchia, et leurs enfants ; M. et Mme Girolami, de Casamozza, et leurs enfants ;

Les familles Raffaelli, de Prunelli, et leurs enfants ; M. et Mme Jacques Agostini et leurs enfants ; les familles Geronimi et leurs enfants, de Casamancioli ; M. et Mme Filippi et leurs enfants, de Prunelli ; M. Santi, chef de garr. de Bastia, et sa famille ; M. Ange-François Marioti, de Prunelli ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR JEAN-THOMAS CIPRIANI

leur époux, père, oncle, beau frère et cousin, décédé à Bastia, le 5 courant, à l'âge de 82 ans.

La levée du corps aura lieu aujourd'hui, 16 courant, à 5 heures du soir.

On se réunira à la maison mortuaire, Place d'Armes.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

VIZZAVONA

Gd Hôtel Monte d'Oro et de la Foce

est ouvert

Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'hôtel en 10 minutes.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00323

BOURSE DE PARIS

	14 juin	15 juin
Rente 3 0/0 ancien	96 60	96 85
Rente 3 0/0 amortie	96 80	96 60
4 0/0		

PORTOVECCHIO

GRÈVE D'OUVRIERS

Portovecchio, 15 juin.

Depuis quelques jours, le syndicat des ouvriers de Portovecchio menait une campagne bien acharnée contre la direction de la Société de l'ége Jacob Simon.

A plusieurs reprises, les membres de ce syndicat avaient essayé de faire déclarer la grève générale dans les usines.

Dans la journée d'hier, ils ont réussi à débaucher 40 ouvriers qui ont abandonné le travail.

Non contents d'exercer leur droit de grève, ces derniers qui appartiennent aux corporations les plus diverses, se sont décidés à empêcher les ouvriers non grévistes de travailler.

L'usine de la Compagnie Jacob Simon eut la première à souffrir de ces entraves à la liberté du travail exercées par les chômeurs.

Plusieurs charretiers de l'usine ont été arrêtés et ont dû abandonner leurs véhicules sous les menaces des grévistes.

Les charretes ont été mises en morceaux.

La brigade de gendarmerie de Portovecchio étant impuissante à maintenir l'ordre et à faire respecter la liberté du travail, le commandant de la section de gendarmerie de Bonifacio s'est rendu sur les lieux, où il a réuni tous les gendarmes disponibles de la section.

L'ordre est à peu près rétabli.

Cour de Cassation

L'Assassinat du matelot Carrel

Rejet de pourvoi

Paris, 15 juin.

La Chambre criminelle de la Cour de Cassation a rejeté à l'unanimité le pourvoi formé par les matelots Le Maréchal et Gorguen, de la flotille des torpilleurs d'Ajaccio, contre le jugement du 2e Conseil de guerre maritime de Toulon les condamnant à la peine de mort.

A L'ÉLYSÉE

Le Prince de Serbie

Paris, 15 juin.

S. A. I. le prince Alexandre, héritier de Serbie, qui est arrivé hier à Paris, a rendu visite cet après-midi à M. Fallières.

Le prince Alexandre, qu'accompagnaient le ministre de Serbie et les personnages de sa suite, a été accueilli au palais de l'Elysée avec le cérémonial d'usage.

L'héritier de Serbie s'est entretenu pendant plus d'une demi-heure avec le Président de la République, qui, quelques instants après son départ, est allé lui rendre sa visite à l'hôtel Bristol.

Le prince héritier de Serbie doit se rendre à Londres pour représenter le roi de Serbie aux fêtes du couronnement.

La princesse Hélène de Serbie est arrivée également à Paris ; elle est accompagnée de sa dame d'honneur, Mlle Tcholak-Alstitch.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Réception du général Langlois

Paris, 15 juin.

Aujourd'hui, à 2 heures, a eu lieu à l'Académie Française, la séance de réception du général Langlois.

Un public des plus choisis se pressait sous la coupole.

Tout ce que Paris compte de personnalités littéraires, artistiques et mondaines s'étaient donné rendez-vous au Palais Mazarin.

Le général Langlois, dans un discours d'une grande portée littéraire et qui a été fort apprécié, a fait l'éloge de M. Costa de Beauregard, qu'il a remplacé à l'Académie Française.

M. Emile Paguet était chargé de répondre au discours du nouveau récipiendaire et de recevoir le général Langlois parmi les immortels.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Grande déception

Paris, 15 juin.

La foule extraordinaire des curieux qui s'étaient rendus aujourd'hui, au palais du Luxembourg, espérant assister à des débats sensationnels et à la chute du ministère, ont été rudement déçus dans leur attente.

Ils ont assisté, en effet, à une véritable reculade du Gouvernement, qui, pour se maintenir au pouvoir, n'a pas hésité à donner pleine satisfaction aux vignerons de l'Aube.

Tirages financiers

Paris, 15 juin.

Suez

L'obligation portant le numéro 54 994 est sortie remboursable à *cent cinquante mille francs.*

Les obligations portant les numéros 137.566 et 239.723 sont sorties remboursables chacune à *vingt-cinq mille francs.*

Ville de Paris 1865

L'obligation portant le numéro 349.093 est sortie remboursable à *cent cinquante mille francs.*

L'obligation portant le numéro 306.811 est sortie remboursable à *cinquante mille francs.*

Bons à lots de Panama

L'obligation portant le numéro 1.171.456 est sortie remboursable à *deux-cent cinquante mille fr.*

L'obligation portant le numéro 25 290 est sortie remboursable à *cent mille francs.*

LE PARLEMENT

SENAT

Avant la Séance

Une grande animation règne dans les couloirs du palais de Luxembourg.

De nombreux groupes de sénateurs discutent sur la chute probable du cabinet qui devra, pour conserver sa majorité, donner satisfaction aux divers intérêts qui sont en jeu dans la question des délimitations.

Beaucoup de députés assistent à la séance.

La Séance

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

La Question des délimitations

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de résolution de M. Rambourgt, sénateur de l'Aube et Denoix, sénateur de la Dordogne, invitant le gouvernement à supprimer toutes délimitations.

M. Rambourgt monte à la tribune.

L'orateur expose les raisons qui *ont motivé* le dépôt de *son projet.*

L'expérience démontre, dit-il, que la législation que l'on veut mettre en vigueur aujourd'hui nous ramène à plusieurs siècles en arrière, et provoque des luttes violentes dans le pays.

» C'est un danger permanent pour le pays et pour la République.

» Si nous étudions, en effet, au fond la mesure qui va être prise en vertu du décret du Conseil d'Etat, au sujet de la Champagne, nous voyons très clairement que l'on a créé au département de l'Aube une situation plus défavorable que celle que lui faisait le décret de 1908.

» Cependant, le rapport de la commission technique reconnaît formellement les droits de ce département.

» La Commission parlementaire de la Chambre conclusit, elle, aussi à l'incorporation de l'Aube dans la Champagne délimitée.

» Au Conseil d'Etat, les deux sections compétentes ont adopté la *même* conclusion.

» C'est ainsi que la question est nommée devant l'assemblée générale du Conseil d'Etat le 1er juin.

» Le 3 juin, contrairement à la loi, aux usages constants, elle a rédigé un projet de loi qui crée une Champagne bâtarde, une seconde zone.

» Et bien ! si l'on ne peut appliquer la loi de 1908 sans recourir à l'arbitraire, mieux vaut supprimer la délimitation.

» Notre vœu à tous doit être de voir se substituer au régime actuel un régime plus simple et plus approprié qui donne des garanties aux viticulteurs sans déterminer des collisions entre les différentes parties du pays.

» Tout le monde comprend que malgré la dénomination de Champagne de seconde zone, les régions qui seront compri ses dans cette zone verront leurs produits frappés par avance d'un sceau d'infériorité et c'est justement ce qu'il ne faut pas dans l'intérêt même de la France.

» Contre ce classement tout juridique, l'Aube proteste comme ont protesté dernièrement les départements du Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de la Dordogne et du Tarn.

» Un projet de loi supprimant toutes les délimitations territoriales *mettra tout le monde d'accord.*

» La solution du problème est là, et elle n'est que là. Le gouvernement *doit le comprendre.*

» Il faut que cesse cet état de flottement et d'indécision qui aboutit à l'anarchie »

M. Denoix

sénateur de la Dordogne succède à la tribune à M. Rambourgt.

L'orateur demande aussi la suppression des délimitations territoriales qui sont la cause de véritables guerres civiles.

M. Vallé

sénateur de la Marne monte ensuite à la tribune.

L'orateur combat le projet de résolution présenté par MM. Rambourgt et Denoix.

» La suppression des délimitations, dit-il, entraînerait fatalement la ruine du département de la Marne.

» *Ce serait la porte ouverte à toutes les fraudes.*

» D'ailleurs, ajoute M. Vallé, *une enquête a été faite sur la question.*

» Elle a été faite aussi large que possible et tous les intéressés ont apporté toutes les explications qu'ils ont jugées utiles.

» Le Gouvernement n'a plus qu'à faire respecter la loi. »

M. Pams

ministre de l'Agriculture, succède à la tribune à M. Vallé.

L'orateur apporte les explications du Gouvernement au sujet de la question grave et complexe des délimitations.

Le gouvernement, dit-il, ne peut pas entrevoir la suppression des délimitations administratives, tant que le Parlement n'aura pas substitué au régime actuel un régime donnant des garanties égales aux producteurs de toutes les régions.

» Le gouvernement, pour l'avenir, sera à la disposition des Chambres.

» Au point de vue de la législation, il considère comme son *devoir de saisir le Parlement d'un* projet de loi apportant des garanties complètes aux viticulteurs et aux intéressés.

» Le ministre promet de revenir à la loi de 1824, de laquelle seront retranchées les dispositions relatives à la délimitation, et qui stipulera des mesures énergiques contre la fraude. »

M. Pams pose, au nom du gouvernement, la question de confiance.

Le Vote

Le président donne lecture des ordres du jour qui ont été déposés, puis met aux voix l'ordre du jour de confiance qui est adopté à l'unanimité *moins seize voix.*

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

LES INTERPELLATIONS sur les Retraites Ouvrières

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations :

1. de M. Brisac, sur les difficultés auxquelles se heurte la loi des retraites et sur la nécessité de remplacer le versement ouvrier ou paysan par un impôt sur les successions dépassant 100.000 francs ;

2. de M. Faillot, sur les mesures que le Gouvernement compte *prendre pour assurer* l'application de la loi des retraites ouvrières et paysannes ;

3. de M. Vaillant, sur l'application de la loi des retraites ouvrières et paysannes, et sur l'urgence de son amélioration ;

4. de M. Betoulle, sur les modifications immédiates à apporter à la loi du 5 avril 1910 pour en permettre l'application à la date fixée ;

5. de M. Camille Reboul, sur la situation faite aux ouvriers âgés de plus de 65 ans par la loi des retraites ;

6. de M. Viviani, sur l'application de la loi du 5 avril 1910 ;

7. de M. Jaurès, sur l'application et l'amélioration de la loi des retraites ouvrières ;

8. de M. Réveillaud, sur les voies et moyens que le Gouvernement se propose d'employer pour assurer l'application générale de la loi sur les retraites ouvrières ;

9. de M. Latrolle, sur l'interprétation restrictive, contraire au texte et à l'esprit de la loi, que le ministère du travail et de la prévoyance sociale donne au droit des sociétés et unions de sociétés de secours mutuels d'assurer les retraites des assujettis à la loi du 5 avril 1910 ;

10 de M. Puech, sur l'application des articles 23 et 46 de la loi des retraites.

M. Sireyjol

député radical-socialiste, développe longuement son amendement tendant à abaisser l'âge de la retraite à 60 ans.

M. Charles Dumas

monte à son tour à la tribune.

L'orateur énumère les nombreuses difficultés d'application de cette loi.

La discussion est close.

Amendement Gueade

La discussion générale étant close, le président met aux voix l'amendement déposé par M. Jules Gueade, tendant à la suppression totale du versement ouvrier, et à en remplacer le produit par un *impôt progressif sur les successions* qui dépassent cent mille francs.

Cet amendement est repoussé.

Les Ordres du Jour

Le président donne lecture des treize ordres du jour qui ont été déposés.

Ordre du jour de confiance

Le Gouvernement, ayant déclaré accepter l'ordre du jour déposé par M. Dalimier, député radical-socialiste de Seine-et-Oise, comportant la confiance au Gouvernement et demandant l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite, la priorité est accordée à cet ordre du jour.

Le président met aux voix l'ordre du jour Dalimier, qui est adopté par *360 voix contre 150.*

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

Société d'Assurances
MUTUELLE « VIE »
fait situation immédiate à toutes personnes qui la représente.
Elle recherche, partout où elle n'est pas représentée, de sAgents sérieux ayant relations ou emploi, munis de bonnes références.
Ecrire : RICARD et CAIRE, 14, rue Colbert, Marseille, Directeurs particuliers du Sud-Est.

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier.

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée soumise au contrôle de l'Etat
Assurances réalisées : 367 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : **M. ROTH**, 23, Bd Paoli, BASTIA

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. — Grains. — Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix — Faiençerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0.30

Le Journal de la Famille
REVUE HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉE
DONNE sous les rapports politiques et religieux la plus complète indépendance à ses lecteurs
PUBLIE tous chaque dimanche des Concours et Récréations sur les sujets variés
UTILE, PRATIQUE, ÉCONOMIQUE sur tout ce qui concerne l'Agriculture, le Jardin, la Basse-cour, la Maison, la Ménagère, la Famille, les Animaux domestiques, la Mode, la Cuisine, le Jardin, la Basse-cour, la Maison, la Ménagère, la Famille, les Animaux domestiques et potagers et le nécessaire
ARTISTIQUE, INTELLECTUELLE, LITTÉRAIRE, Publie chaque mois des Romans inédits, des Poésies, des Nouvelles, la Météorologie, les Anecdotes intéressantes et les Causes, Curiosités et Passe-temps
AMUSANTE, AGRÉABLE et INSTRUCTIVE, par ses Encyclopédies, ses Biographies, la Chasse, la Pêche, les Sports, le Théâtre et la Bourse
Tous les numéros sont illustrés
LA PLUS GRANDE REVUE FAMILIALE et LA MEILLEUR MARCHÉ
16 Pages grand format. — Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois
Un numéro spécimen sera envoyé à toute personne qui en fera la demande par carte postale
Le numéro : 15 centimes — Un an : 3 francs
Librairie Ollagnier, 2, Boulevard du Palais, Bastia

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers à barres : Plats, Ronds, Carrés, T'il de fer, Rennes artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

On DEMANDE des MALADES
même réputés incurables — PAIEMENT APRÈS GUÉRISON.
« Traitement rapide et sûre sans drogues, sans opérations, par la MÉDECINE NATURELLE, électricité, radiations, eau, plantes, hypnose, et que chacun peut suivre chez soi, — de toutes les maladies organiques ou chroniques les plus graves, les plus anciennes, telles que : Tuberculose, Maladie de Poitrine, Asthme, Reins, Foie, Vessie, Estomac, Peau, Intestins, Anémie, Rhumatismes, Goutte, Gravelle, Vices du Sang, Nerfs, Impuissance, Neurasthénie, Paralysie, etc.
DE NOS MALADES SAUVÉS depuis 6 ANS. — GUÉRISON 85 %. — AMÉLIORATION TOUJOURS.
Pour recevoir consultation gratuite sous pli fermé écrire avec grande détaille au Docteur-Chef Médical de la Médecine Naturelle, 8, Quai Bonaparte, CT, pour PARIS

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 90 litres.
Féroie de Sureté, marque *Photoline*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — *Agence* 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTÉI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

ARGUS DE LA PRESSE
FONDÉ EN 1879
Le plus ancien bureau de coupures de Journaux

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »
HECTOR MALOT (ZYTE p. 70 et 223).

« De ce flot montant d'articles de journaux que l'*Argus de la Presse* envoyait à Vallobra, matin et soir, un tiers environ était étranger ; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues ; les anglais, les allemands dominaient ; ils étaient même les plus sérieusement faits. »
PAUL ALEXIS (VALLOBRA, p. 185-186).

« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos *Argus*, qui m'ont toujours rendu de réels services. »
(Lettre du marquis de Morès, 1893).

L'*Argus de la Presse* se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.
L'Argus lit 12.000 journaux par jour.
Ecrire : Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.
Adresse Télégraphique : AGENCEUR-PARIS.

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier au Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
graissage parfait et consommation modérée
Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine.

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, en face
Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrements de Créances. — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Établissement de Comptabilités. — Bilans

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).
Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 166 — SAMEDI 17 JUIN 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers 2 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LES RAPPORTS
SUR L'ASSAINISSEMENT DE LA CORSE

Si la Corse n'est pas encore assainie, ce n'est pas faute de rapports.

Avant d'en faire la conquête, la France avait fait étudier la nature des travaux à faire dans l'île.

Les ingénieurs avaient déclaré que la dépense s'élèverait à deux cents millions et que moyennant cette somme, la Corse serait assainie et mise dans l'état le plus florissant.

Peu d'années après la conquête, des travaux y furent entrepris, mais il paraît que les projets n'avaient pas été bien étudiés et l'exécution en fut suspendue pour laisser la *malaria* faire son œuvre.

En 1780, on constata, en effet, dans un des villages du canton de Serra, quatre-vingt-dix veuves dont les maris avaient été victimes du mauvais air de la plaine d'Aleria.

A cette époque, les Directeurs du terrier de l'île adressèrent un rapport à M. Necker sur la nécessité de continuer l'assainissement de la Corse.

Plus tard, M. Cadet de Metz, inspecteur général de la Minéralogie de la Corse, où il avait séjourné pendant plus de vingt-cinq ans, faisait ressortir, dans un mémoire complétant ceux qu'il avait déjà adressés à Turgot, l'urgence de l'assainissement du pays.

Après avoir énuméré les travaux à exécuter, il s'exprimait ainsi :

« Peu de Corses peuvent suffire à de telles avances, aucun même n'est assez fortuné pour la réparation la plus urgente : le rassainissement de l'air.

» On a vu par la perfidie, la faiblesse et l'incurie des Génois, les cultivateurs des plaines obligés à se retirer dans les montagnes et à laisser les terres basses exposées à l'occupation des étangs et des marais ; c'est au Gouvernement français, qui s'est mis à la place de la République de Gênes, à rétablir l'ordre dans ces objets d'*intérêt général*.

» La soin même et la bienveillance particulières qui mérite la masse de ces insulaires français, doivent le porter à s'occuper sérieusement et *sans délai*, de ces restaurations majeures, préliminaires indispensables de toutes les autres. »

Ce mémoire n'eut pas plus d'effet que celui que M. Durand d'Agde adressait en 1808, en le terminant ainsi :

« *Il n'y a nul doute* que le Gouvernement n'accorde les primes nécessaires pour l'exécution de ces travaux considérables, trop onéreux pour les communes. »

M. de Vignolles en 1819, et M. le capitaine du génie Demesnil-Adélée en 1827, ne sont pas plus heureux que les précédents.

En 1835, M. Robiquet, ancien ingénieur des ponts et chaussées, saisis dans un ouvrage remarquable sur la Corse, de plaider la cause de l'assainissement de l'île ; et en 1838, M. A. Blanqui, dans son rapport présenté à l'Académie des Sciences morales et politiques, s'exprime ainsi :

« Les marais du Fiumorbo sont aussi dangereux que ceux de Saint-Florent, et la vie des hommes n'est pas moins précieuse au couchant qu'au levant de la Corse.

» Par où donc commencer les assainissements ? Par où l'on voudra, pourvu que l'on commence : on discute là-dessus depuis trop longtemps. »

En 1853, M. Comte Grand-champs, ingénieur des ponts et chaussées, est envoyé en Corse pour l'étudier au point de vue des intérêts français dans la Méditerranée.

Son rapport est adressé au Gouvernement en 1855. Il y fait ressortir que sur les deux cent millions reconnus nécessaires en 1768, on n'avait encore dépensé que 19.566 570 francs pour les desséchements des marais et irrigations, et qu'il était indispensable pour achever ces desséchements, d'y dépenser encore et immédiatement, 1.500.000 francs, dont 300.000 francs pour la côte occidentale et 1.200.000 francs pour la côte orientale.

En énumérant les différents travaux à exécuter évalués à 45 millions, y compris la construction du chemin de fer l'Ile-Rousse. Bastia, Portovecchio, il terminait ainsi :

« Quoi sera l'ordre d'urgence des travaux à exécuter ?

» Il est clair que l'on commencera par l'assainissement du littoral oriental et par l'ouverture du chemin de fer de l'Ile-Rousse à Portovecchio et ensuite par l'agrandissement des ports. »

A son tour, la Commission d'enquête, envoyée en Corse en 1868, sous la présidence de M. S. Abbatucci, s'exprimait ainsi :

« La question de l'assainissement est une question vitale pour le pays.

» Depuis sa création, le Conseil général de la Corse n'a cessé de demander au Gouvernement le desséchement des marais comme pouvant amener l'assainissement du littoral. Il l'a demandé à l'Etat, parce que c'est pour lui une obligation, parce que seul il peut faire des travaux publics de ce genre, parce que, dans un pays pauvre comme la Corse, le département et les communes sont impuissants à contribuer pour la moindre part dans cette dépense. »

Hélas ! il ne fut tenu aucun compte de ces desiderata.

Cependant, quelques subventions de quelques milliers de francs furent accordées à des syndicats créés pour le desséchement des marais et pour lequel des projets avaient déjà été dressés depuis 1854.

L'Etat avait même fait connaître qu'il était disposé à exécuter les travaux à ses frais si les communes lui abandonnaient les terrains assainis, mais aucune solution n'intervint si ce n'est celle du marais de Casuta qui a été donnée en 1902. La commune de Palasca, ayant, à cette époque, cédé le marais de Casuta à l'Etat, le ministre de l'Agriculture a répondu qu'il acceptait la propriété du marais, mais qu'il ne ferait pas exécuter les travaux de desséchement.

Enfin, nous arrivons à la troisième République ; les rapports d'assainissement s'y succèdent, on en établit en 1892 et 1893 ; ils comprennent l'avivement des eaux, le desséchement des marais, la régularisation et la fixation du lit des cours d'eau et l'adduction d'eau potable.

Pour la côte orientale ces travaux s'élèvent à 9.064.800 francs.

En 1896, on fait connaître rapport qui les porte au chiffre de 11 500.000 francs.

C'est celui qu'on reprit aujourd'hui après avoir été mis, par le distingué chef de l'Hydraulique agricole, sans succès d'ailleurs, sous les yeux des différents ministres qui se sont succédé depuis, rue de Varennes.

Enfin, un rapport, (le même), est déposé à la Chambre des Députés, c'est celui cité par la Commission extraparlementaire en 1908. Il prévoit la réalisation de l'assainissement en dix-sept ans, à peu près un quart de siècle !

Ce délai est tellement exagéré, que la Commission elle-même en demande la réduction à cinq ans, à condition que le département fasse les avances nécessaires avec des ressources qu'il se créera, telles que celles de l'assimilation douanière et autres surtaxes.

Enfin, en 1911, nous avons un dernier rapport ! Pourvu que ce soit le dernier !

M. le député Fernand David est venu, il a vu ; saisira-t-il ? Il propose d'exécuter les travaux en six ans et de commencer par l'adduction d'eau potable.

Je dirai comme Blanqui : « Que l'on commence par ce que l'on voudra pourvu qu'on commence et qu'on finisse. »

M. Fernand David ajoute que la dépense sera prise en charge par l'Etat, parce que c'est une amélioration dont bénéficiera la salubrité de l'île tout entière. Il est donc parfaitement d'accord avec M. Cadet de Metz, qui disait, il y a plus d'un siècle que l'assainissement de la Corse était une question d'intérêt général.

C'est encore aujourd'hui une question d'intérêt général et l'on ne peut songer à la faire solutionner avec les ressources particulières du département. Cela doit être établi une fois pour toutes. D'autres mesures liées à l'assainissement doivent se suivre.

C'est ainsi qu'il faudra songer au reboisement, et mettre un terme à la déforestation et surtout à la destruction des châtaigniers ; sans cela, adieu les adductions d'eau de M. Fernand David et l'assainissement tout entier.

Mais il ne suffit pas d'assainir les plaines, il faut aussi les peupler pour les mettre en valeur et entretenir les travaux exécutés.

Ne comptons pas trop pour cela sur l'exode de nos montagnards ; ils ne quitteront pas volontiers leurs maisons pour en construire d'autres sur des terrains qu'il faudra acheter avec des fonds qu'ils n'ont pas.

Il semble donc que le meilleur moyen d'appeler les cultivateurs dans ces plaines, soit tout indiqué par M. Comte Grand-champs.

Il consiste à y construire des villages ; chacun d'eux, comprenant pour commencer :

20 maisons à 4.000 francs. .	80.000
et les divers établissements communaux	20.000
Cela ferait en tout une dépense de . . . . . fr.	150.000

Cette somme, ainsi que celle nécessaire pour l'achat des terrains à mettre en valeur serait avancée par l'Etat, qui établirait des lots de concessions pour être remis contre remboursement, à long terme, à des cultivateurs de l'île, un tiers serait tiré des cultivateurs de l'île, un tiers des colons corses établis dans les colonies et désirant rentrer en Corse, et le dernier tiers des cultivateurs continentaux.

Les avances de l'Etat parfaitement garanties, lui seraient remboursées dans les conditions de la loi du 19 mars 1910, en reportant à 20 ans le délai de remboursement.

Ce moyen paraît assez pratique pour augmenter immédiatement la population de l'île et mettre en culture les plaines assainies.

Il y en a peut-être d'autres meilleurs, mais il est essentiel qu'ils soient étudiés dès à présent, si l'on veut faire de l'assainissement une œuvre utile.

Espérons, toutefois, qu'on n'aura plus besoin de rapports et que tous ceux qui ont été établis jusqu'à ce jour suffiront pour faire donner à la Corse, sans retard, ce qu'elle réclame depuis trop longtemps.

Commandant GABRIELLI.

Ce que disent les Journaux

La Petite République :

Les Retraites ouvrières devant la Chambre :

« Remettra, en effet, la loi sur le chantier à la veille de son application, c'est retarder celle-ci jusqu'aux calendes grecques. Si la Chambre suivait M. Jaurès, si elle votait sa proposition, tout serait bientôt remis en question ; non seulement la limite d'âge, mais l'obligation et le reste, tant et si bien que les vieux ouvriers se verraient pour longtemps encore privés de la pension qu'on leur a promise, pension qui, pour être assez maigre, vaut toujours mieux que rien.

Appliquons donc d'abord la loi telle qu'elle est, nous la compléterons, nous la rectifierons ensuite. C'est à quoi M. Paul Boncour conviera la Chambre, au nom du gouvernement, en posant carrément la question de confiance. »

L'Aurore :

La situation ministérielle :

« Alors, on va congédier Monis et reprendre l'homme qui personnifie l'autorité à laquelle le pays entier aspire : M. Clémenceau était bon à jeter aux chiens, personne n'en voulait plus ; aujourd'hui, il redevient le chef indispensable. Sans lui, la République serait perdue. Les mêmes électeurs qui votaient contre lui, l'acclameront à sa rentrée dans l'hémicycle, battant des mains et hurlant

---

208. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

PAR PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

IV

LES JOIES DU DIMANCHE

Et Joséphine rentra dans sa chambre. Cette chambre, Suzanne ne connaissait, comme mobilier, que le strict nécessaire ; mais les pauvres meubles qui la garnissaient étaient propres comme un sou et l'enfant pouvait au moins respirer à son aise. Le lendemain, sa visite se montra moins laconique. Lorsque la jeune fille rentra, vers neuf heures du soir, ce fut Joséphine qui la guetta pour lui dire :

— Vous savez, ma petite, je ne dors pas beaucoup... Si vous avez besoin de quelque chose, la nuit, vous n'avez qu'à cogner au mur.

Et vous-même, répondit Suzanne, touchée par cette offre, malgré la brusquerie avec laquelle elle était faite, si vous vous trouviez, par hasard, indisposée, il ne faudrait pas hésiter à m'appeler.

Avec la même rudesse, Joséphine continua :

— Vous me dites cela parce que vous voyez ma figure !...

— Oh ! madame...

— Eh bien ! malgré cela, je n'ai jamais employé de garde-malade !

Ce fut tout pour ce soir-là. Cependant, Joséphine, en dépit de sa misanthropie, se sentait attirée malgré elle par cette jeune fille, si douce, si simple, si prévenante. Peu à peu, entre les deux femmes, les entretiens se prolongèrent, pas bien tard pourtant, car l'allumeuse ne voulait pas faire veiller trop longtemps une enfant qui avait besoin de se reposer entre son dur travail de la journée et celui du lendemain. Elle ne lui posait aucune question indiscrète. Quant à Suzanne, elle n'avait guère de confidences à faire à cette voisine qu'elle connaissait encore si peu, bien qu'elle éprouvât pour elle une reconnaissante sympathie et une pitié profonde. C'était un saisissant contraste de voir l'adorable visage de la fille de Clotilde à côté du faciès grimaçant et tragique de sa nouvelle compagne. Les yeux de perruche de l'enfant réfléchissant le ciel, ceux de Joséphine, avec leurs cils rouges et leurs paupières sanguinolentes, étaient comme brûlés par un feu intérieur. Les cheveux blonds de Suzanne auréolaient son front candide ; les mèches noires, hirsutes de la récolteuse s'échappaient à droite et à gauche de son maître, parmi les croûtes purulentes de son front. Mais c'était par le cœur que ces deux femmes, qui formaient une vivante antithèse, se trouvaient unies.

Nos lecteurs connaissent celui de la Bavoche Tracy ; ils verront bientôt si celui de cette damnée ne l'égalait pas. De jour en jour, Suzanne, par son charme et par sa grâce, désouvrait, en cette camarade que le hasard lui avait donnée, une Joséphine ignorée de tout le monde. La voix rauque de l'allumeuse trouvait des inflexions presque tendres pour parler à l'enfant et l'encourager à subir la pénible existence réservée aux ouvrières. Cette insurgée se faisait résignée ; de crainte d'effrayer sa petite amie, elle n'exhalait plus ses rancunes politiques et ses sauvages revendications. Dans un langage élevé qui avait de quoi surprendre en une telle bouche, elle énumérait les innombrables douleurs de la femme que n'a ni peu de droits ; elle parlait aussi de la probité, de l'honneur en des termes que n'eût pas désavoués le duc de Rouvray, et Suzanne, émue, était reconnaissante à cette infortunée d'imposer silence à ses rancunes sociales pour développer en elle les préceptes sains et droits que Françoise Beaudouin lui avait inculqués.

Si le prosélytisme de la sœur de Jean Goépard laissait trêve en face de Suzanne, elle gardait quand même ses convictions enflammées et ne dédommageait à l'usine. Alors, son rictus tragique lui revenait aux lèvres pour proférer ses imprécations maléfiques contre les hommes et les choses. Quinze jours s'étaient écoulés. La jeune fille émerveillait la belle-sœur et la nièce de Mme Desmiches en leur confectionnant des toilettes certainement destinées à produire dans le quartier une incubliable sensation. Se rappelant sa profession première, elle avait aussi voulu se charger des chapeaux. La Bavoche et sa mère avait acheté les fournitures ; les doigts de fée de la couturière-modiste s'occupaient du reste. Flattée du succès obtenu par sa protégée, Mme Desmiches avait déclaré qu'elle lui trouverait certainement d'autres journées dans les environs.

— Si cela tarde un peu, concluait la patronne avec son bon gros rire — car on n'est pas bien riche dans nos quartiers — ce n'est pas moi qui vous en voudrai, ma petite... Ou s'arrangera toujours !

Les jours ainsi succédaient aux jours et la fugitive retardait encore le moment d'écrire à la vieille ouvrière pour lui demander pardon du mal qu'elle lui avait fait, de l'incertitude où elle l'avait laissée, et la rassurer en même temps sur son compte. Toutes les raisons qui l'avaient empêchée d'aller retrouver Françoise Beaudouin subsistaient encore en elle. Plus tard, lorsqu'elle n'aurait rétabli à ses propres yeux, qu'elle travaillerait d'une façon moins précaire et qu'elle aurait oublié ses rêves en même temps que ses douleurs, qu'elle ne tremblerait plus en passant à Gaston dont, sans doute, elle aurait d'ici-là appris le mariage, alors la jeune fille viendrait se jeter aux genoux de sa marraine Françoise et elle obtiendrait son absolution. Depuis son installation chez Mme Desmiches, il semblait que les ennemis de la jeune fille avaient perdu sa trace. Le premier jour où elle se rendit à son ouvrage chez la belle-sœur de la cabaretière, tout le long du chemin elle frissonna en se demandant si un nouveau malheur n'allait pas fondre sur elle à l'improviste, si soudain elle n'allait pas se trouver en face de ce Julot qu'elle redoutait tant, maintenant qu'elle savait qu'il était l'auteur de tous ses maux. Progressivement, elle s'était rassurée. Tout de même, elle s'applaudissait de s'être éloignée de Paris.

Tous les jours, elle partait à sept heures et demie du matin, passait la journée dans l'arrière boutique de la rue Solférino et se rentrait chez sa logeuse qu'à la nuit. En continuant à agir avec la même prudence, il était probable que sa sécurité était à peu près assurée. Un dimanche où Joséphine avait travaillé une demi-journée à la manufacture et où sa compagne en avait fait autant dans sa place, il avait été convenu entre les deux amies qu'après le déjeuner elles profiteraient du beau temps pour faire une promenade. Tout d'abord, redoutant qu'un de ses ennemis pût la reconnaître au dehors, l'enfant avait répondu à Joséphine qu'elle ne tenait pas beaucoup à sortir.

pe jour. Pourquoi ce revirement ? Personne n'en saurien, pas même E. Clémenceau. Il n'est d'ailleurs pas plus autoritaire qu'un autre : il a plus d'esprit, et il est plus mal élevé : voilà tout. »

Le Figaro :

« Il est à peu près certain que M. Monis enverra aujourd'hui, ou au plus tard après le Conseil de demain, sa démission au Président de la République, et par conséquent la démission du Cabinet tout entier. Le président du Conseil, immobilisé pour de longues semaines encore, s'est rendu compte à maintes reprises depuis son terrible accident de l'impossibilité qu'il y avait pour un chef de gouvernement à diriger d'un lit ou d'un fauteuil les affaires du pays, surtout quand certains collègues agités de sentiments très divers et poussés par des ambitions contraires, font tout pour compliquer les difficultés déjà nombreuses d'une situation fort embarrassante. »

La République Française :

« Le démenti communiqué cette nuit par le ministère de l'Intérieur relativement aux bruits de dissentiments ministériels qui circulaient hier soir dans les couloirs de la Chambre, ne paraît avoir convaincu personne. Dans les milieux parlementaires, on persiste à croire que sur diverses questions, et notamment sur celle des délimitations, il y a désaccord dans le Cabinet et qu'une crise ministérielle est prochaine, sinon imminente. »

Inspection d'Hygiène

MESURES CONTRE LE CHOLÉRA

En prévision d'une nouvelle et imminente invasion du choléra dans le bassin occidental de la Méditerranée, l'inspecteur départemental d'hygiène, spécialement délégué par M. le Ministre de l'Intérieur, rappelle à MM. les Maires les prescriptions du décret du 1er août 1910.

C'est à eux qu'incombe tout particulièrement la surveillance des individus en provenance de localités suspectes et notamment des ports du sud de l'Italie.

Il invite les membres du corps médical à redoubler de vigilance. Tout cas suspect doit être signalé par les moyens les plus rapides à l'autorité administrative qui fera procéder d'extrême urgence à l'isolement du malade et de son entourage, ainsi qu'aux recherches bactériologiques et à la désinfection des objets et des locaux.

Ces mesures seront particulièrement sévères à Bastia, principal port de l'île, le plus directement en rapport avec l'Italie et les autres ports étrangers.

D'ores et déjà les habitants doivent prendre toutes les précautions hygiéniques propres à éviter la contamination.

Faire bouillir l'eau de boisson, s'abstenir de crudités, éviter tout excès d'alimentation, surveiller de très près la provenance des fruits du sol et du ras du sol.

Extrême propreté corporelle et surtout des mains qui doivent être lavées très soigneusement avant de prendre la moindre nourriture.

Entretien aussi parfait que possible de l'habitation et de ses annexes.

Malgré sa proximité des foyers épidémiques, la Corse par sa position privilégiée doit être préservée de toute invasion du fléau, si chacun concourt à l'œuvre indispensable et urgente de vigilance et de protection.

L'Inspecteur départemental d'hygiène,
Dr F. PITTI-FERRANDI,
Délégué du Ministère de l'Intérieur.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 12 juin.

La tendance générale est un peu plus lourde aujourd'hui, notre marché se montrant assez préoccupé du différend franco-espagnol. Toutefois les moins-values ne sont pas très importantes. La Rente Française perd 7 centimes à 96.15. L'Extérieure recule à 96.35 contre 97 frs. Les autres Fonds d'Etats sont résistants. Etablissements de Crédit irréguliers. Le Crédit Foncier garde toute son avance à 928. La Crédit Lyonnais revient à 1 500. Nous retrouvons le Comptoir National d'Escompte à 944, et la Société Générale à 794.

La Banque Hongroise d'Escompte et de Change (institution de banque et de crédit foncier, mettra en souscription le 24 courant 20 000 obligations foncières de 500 frs à 6 0/0 rapportant 20 frs or nets. En Hongrie, ces titres peuvent servir de cautionnement et sont propres au placement de fonds au pair de 487.50 chez MM. Dreyfuss et Cie et au Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie.

Le Suez oscille aux environs de 5.200. Les valeurs de traction et d'électricité sont offertes. Le groupe russe reste ferme. Nouveaux progrès des Titres capitaires sur la bonne tenue du métal : Rio 1.775.

A la deuxième partie, l'action Grands Magasins A la Ville de Saint-Denis est recherchée à 429.

En Banque, les valeurs caoutchoutières sont activement traitées. L'Asia Caoutchouc Trust se négocie à 27.25 les coupures et 28 les anités.

Parmi les valeurs diverses, la Cie Secondaire des Voies Ferrées cote 322. Le mouvement de reprise s'accentue sur les actions Mines d'Etain d'Erveding à 355. Charbonnages d'Oklahoma 114.

Les obligations 4 1/2 0/0 Asti Chirasco progressent à 473 50. Sur les recettes brutes de la ligne le concessionnaire a droit à une participation de 339 941 lire qui dépasse de 32.300 lire le service de ces titres auxquels elle est affectée.

Grands Chemins de fer Français calmes.

Les Industries de Francardo

Origine. — Usines actuelles.
Ce que réserve l'avenir

C'est en 1874, que le premier four à chaux fut construit à Francardo par les soins de M. Luciani. Cette idée fut inspirée à ce dernier par la grande quantité de matériaux nécessaires aux travaux de la route forestière du Niolo, alors en voie d'ouverture.

Quelque temps après, vers 1882, un premier four à briques fut installé à côté du four à chaux par ce même industriel. Cette installation, alors toute primitive, permettait de fabriquer les matériaux nécessaires à la consommation locale.

Le chemin de fer de la Corse devait indubitablement apporter un nouvel essor à cette industrie, et les statuts d'une association portant le nom de : « Société Corse d'industrie céramique et chaufournière », furent déposés en l'étude de Me Bartoli à Bastia, paris fils de M. Luciani.

Cette Société avait pour but la fabrication mécanique et la vente de tous les matériaux intéressant la construction.

M. Luciani, qui avait fait dans les mines de Marseille une étude substantielle, put fournir des données d'une réelle importance aux associés. Mais ceux-ci, après avoir encouragé les premiers efforts du fondateur et reconnu l'importance industrielle du hameau naissant, abandonnèrent la partie, faute de capitaux.

Seul, M. Luciani persista.

La supériorité des matériaux de Francardo étant reconnue de tout temps par le public insulaire, M. Luciani ajouta à son installation un four à chaux à feu continu, qui, malheureusement, ne donna pas les résultats qu'on en attendait. Il dut revenir à la fabrication primitive et intermittente de cette matière.

En 1903, il créa une scierie de bois, qu'il dénomma : « Scierie Hollandaise ».

L'année suivante, si l'industrie de matériaux fut en partie délaissée par les Luciani, on eut le plaisir de constater le plan de M. Charbon, dont l'idée globale était de fabriquer à Francardo tous les matériaux que la Corse tire de Marseille. Il est bon que le lecteur sache que les usines de Marseille et du Teil nous expédient annuellement pour plus d'un million de ces produits.

Sous la direction pratique et intelligente de ce dernier, une grande tuilerie et briqueterie mécanique s'érigea en un rien de temps, et son promoteur surmonta assez aisément tous les obstacles inhérents au début de chaque affaire. On comprit aussitôt que les produits de Francardo étaient sinon supérieurs du moins égaux à ceux des usines similaires du continent. Et M. Charbon eut le plaisir et surtout l'avantage de constater que sa fabrication répondait à tous les desiderata de la clientèle insulaire.

Au moment où l'effort et l'élan étaient bien donnés, la mort brutale vint le faucher en pleine travail.

Nous ne parlerons pas trop de la fonderie de cuivre créée en 1907 par MM. Santarelli et Campenon, représentant la Société des Mines et Fonderies de Francardo.

Les capitalistes de Paris ont voulu faire de la spéculation à outrance sur cette affaire, alors que les directeurs de Francardo étaient en butte aux plus dures vexations de la part de l'administration compétente et des spéculateurs.

Nous avons entendu dire de la bouche même de notre pauvre ami Santarelli, ces propres paroles :

« Voyez-vous, nous avons dépensé 1 million en Corse, pour démontrer que le ventre de notre île était un véritable puits à trésor ; nous avons créé la fonderie et fondu en prodiguant une moite de 20 à 30 0/0 de cuivre. Eh ! bien, tous ces efforts n'ont pas encore convaincu ces Messieurs de l'administration des mines, qui s'obstinent à dire qu'il n'y a rien à faire en Corse et pour cause. De ce fait, aucune concession ne nous est accordée, alors que sur simple demande écrite on l'accorde à Madagascar ou dans l'Oubangbi. »

Sur quatre millions représentant le capital de la Société, 1 million seulement a été dépensé en Corse, en prospections, recherches, construction de la fonderie de Francardo et installation mécanique de la mine d'Orcella ; le reste a été gaspillé, volatilisé, dans les couloirs, commissions et frais généraux de Paris. N'est-ce donc pas une légende de dire qu'en Corse on ne peut rien faire ? Et ne sont-ils pas coupables ceux qui osent soutenir de pareilles assertions ?

La mine d'Orcella, à elle seule, aurait suffi pour alimenter la fonderie, et personne ne nous contredira, lorsque nous dirons que pas vrais, les grands occupables, sont les directeurs de Paris.

Il est vrai que ces Messieurs, qui exigeaient du regretté M. Santarelli des choses impossibles, le qualifiaient ces jours derniers de « Napoléon Industriel de la Corse ». Pais aux cendres de ce bienfaiteur de notre Ile, et souhaitons que ses idées soient reprises avec succès.

En 1905, nous nous dit, fut créée par M. Luciani la première scierie de bois. De ce fait, les fortes chutes du Golo, qui s'étendent sur une longueur de plus de 4 kilomètres et qui sont la propriété exclusive de ce dernier, étaient réalisées. Une première turbine fut donc installée qui actionnait la scierie susnommée.

Deux ans après, il s'associa avec M. Berthet, des Arcs (Var). Une installation plus grande fut faite avec le concours de ce dernier, et tout marcha à souhait jusqu'à 1909.

Le capital étant devenu insuffisant, M. Berthet proposa à M. Luciani de lui acheter sa part et un projet de contrat fut établi qui est devenu définitif depuis quelques jours.

M. Luciani a donc vendu à la Société F. Berthet et Cie, 80 chevaux de force, le terrain de la scierie avec réserve du passage à la scierie de marbre, dont on parlera plus loin. En plus du prix de vente, M. Luciani est intéressé pour le 10 0/0 dans les bénéfices de l'exploitation et a droit à tous les déchets et sciures. Ces combustibles sont employés par ce dernier à la fabrication de la chaux grasse de Francardo.

Nous avons dit plus haut que M. Luciani disposait d'une force hydraulique considérable : voici où elle réside :

1° Une chute de 9 m. à Francardo avec un débit de 2.500 litres.

2° Une chute à Campita, à 1.300 m. de Francardo, d'égal débit et de chute supérieure.

La chute de Francardo fait fonctionner les scieries de la Société F. Berthet et Cie. La force afférente à ces scieries est limitée à 80 chevaux-vapeur par un contrat signé entre M. Berthet et Luciani.

La scierie de marbre, propriété de ce dernier est en voie de construction et tout à fait à côté de celle des bois ; pour l'actionner, 20 H. P. suffisent. Les 150 chevaux qui lui restent de cette chute, aussi bien que les 250 de la chute de Campita, M. Luciani se propose de les transformer en énergie électrique, force qu'il pourra livrer aux industries nouvelles qui vont se créer incessamment à Francardo et qui ne sera pas inférieure à 370 chevaux.

Parmi ces industries, nous allons citer tout d'abord :

1° La distillation de tous les bois résineux de la Corse, en vue d'extraire l'essence de térébenthine dont ils sont richement pourvus.

2° Une usine à ciment et chaux hydraulique artificielle, car nous sommes toujours tributaires du continent pour la fourniture de ces produits.

3° Une filature ayant pour but le traitement des 50.000 k. de laine en suif, que nous fournissent annuellement les 4 bassins du Golo et de l'Asco.

L'avenir de Francardo, quoiqu'il advienne, peut être envisagé sous un jour des plus heureux.

XXX.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE
sous la direction de M. Scuza, 1er prix Prague

Programme du 17 juin 1911

Apéritif de 5 à 7 heures

Marche Ethiopienne,	Philipucchi.
Pluie de diamants,	Waltenfeld.
Le Barbier de Séville,	Rossini.
Lettre à Manon,	Gillet.
Les Puritains,	Bellini.
Hâtez-vous d'aimer,	Schmaltzer.
Patrouille espagnole,	Deshayes.

Soirée à 8 heures et demie

Marche Italienne,	Rousseau.
La Roulette de Monte Carlo,	Gannay.
Le Bal masqué,	Verdi.
Pastorale idylle,	Trinkaus.
La Somnambule,	Bellini.
Tosca mia,	Becucci.
La Favorite,	Donizetti.
Carmela,	Cortin-Grassey
Vieilles Chansons et vieux airs français,	Broustet.
Les Enfants de Hambourg,	Fétras.
La Marche des Gladiateurs,	Fulk.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 16 juin

Thermomètre. — 7 heures + du matin 19 5 ; midi 21 5 + 14 6 heures du soir + 18° Maxima + 27 6, Minima + 14 8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 765 mm. ; midi, 765 mm., 6 heures du soir, 765 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, découvert.
l'après-midi, id.

Gendarmerie

M. le colonel Samson, inspecteur général du 4e arrondissement de gendarmerie, a passé hier matin la revue des brigades réunies à Bastia.

M. le colonel Samson a été très satisfait de la tenue et de l'instruction de nos braves gendarmes.

Carnet mondain

Nous avons appris avec un vif plaisir le prochain mariage de Mademoiselle Elisabeth Marchesi, de Bolgodero, la gracieuse fille du bien regretté docteur Marchesi et de Madame, née Malaspina, avec M. Edouard Lanata, le grand négociant d'Ile-Rousse, fils de notre excellent concitoyen M. Charles Lanata, membre de la Chambre de Commerce de Bastia.

Nous adressons aux jeunes fiancés nos meilleurs souhaits de bonheur.

Faculté de Médecine

Nous apprenons avec plaisir le succès brillant de notre ami M. Pierre Luciani, à son troisième examen de Médecine subi devant la Faculté de Montpellier, avec la mention bien.

Nous adressons toutes nos félicitations à son père, le sympathique pharmacien, ainsi qu'au futur médecin.

Obsèques

Dans la soirée, ont eu lieu les obsèques de M. Jean-Thomas Cipriani, décédé dans sa quatre-vingt-deuxième année. Depuis près d'un an, il luttait avec le mal, et sa fin n'a été retardée que grâce à sa robuste constitution et aux soins dont il était l'objet.

M. Cipriani se trouvait à Bastia depuis très longtemps. C'était un des plus anciens et des plus dévoués conducteurs des Messageries-Poste. A leur disparition, il entra comme conducteur dans la Maison Orengo, où ses services et son exactitude étaient très appréciés, et qu'il ne quitta que lorsque l'âge ne lui permit plus d'assurer convenablement son service.

C'était un homme très serviable, très connu et dont la mort excite de vifs regrets dans notre ville.

Le deuil était conduit par son fils, M. Jean Cipriani, le sympathique représentant de commerce et d'autres parents entourés de nombreux amis qui ont suivi le cortège jusqu'à l'église Sainte Marie où a été donnée l'absoute.

Nous présentons toutes nos condoléances à Mme veuve Cipriani, à M. Jean Cipriani et à toute leur famille.

Brevet Elémentaire

Les examens pour l'obtention du brevet élémentaire (supprimé) auront lieu à Bastia, le lundi 10 juin, au Lycée.

Entrée par la rue de la Miséricorde.

L'appel des candidats commencera à 7 heures et demie du matin.

Les candidats trouveront à la librairie Ollagnier toutes les fournitures qui leur sont nécessaires.

Entre femmes

Ce n'est pas bien grave une dispute entre femmes, mais cela a son intérêt pour les nombreux badauds qui font cercle autour des belligérantes.

C'est ainsi que les femmes M. et B. se sont livrées à un crêpage de chignons en règle, qui a pris fin sur l'intervention de la gendarmerie.

Ouvriers cordonniers

Le 22e Colonial à Hyères demande des ouvriers cordonniers, rengagés ou engagés volontaires.

S'adresser au maître-cordonnier du régiment.

A vendre

M. Martin Muraccioli, entrepreneur des travaux du port de Bastia, ayant terminé une partie de son travail relatif au transport des blocs, met en vente, à partir de dimanche, 18 courant, les mules dont il se servait pour le dit transport.

Ceux qui désirent acheter tout ou partie de ces attelages sont priés de s'adresser à M. Muraccioli, sur ses chantiers.

Ouvriers vermicelliers

On demande deux ouvriers vermicelliers.

S'adresser à MM. Melso frères, place d'Armes, Bastia.

Objet perdu

Il a été perdu une broche en or, de l'église de Cappanelle à la place Saint-Nicolas.

La rapporter au bureau du *Petit Bastiais* contre bonne récompense.

Vins

Vin de Sartène à 11 degrés nature, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Maris, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

ETAT-CIVIL

Mariages.

Napoléoni Jean-Martin, négociant, de Tomino, et Villa Amélie, de Bastia.

Blani Jean-Baptiste-Louis, employé de chemin de fer, et Agostini Thérèse, couturière, tous deux de Bastia.

Naissances.

Bartolini Charles-Pierre-Valentin. — Perzoni Antoinette.

Décès.

Cipriani Jean-Thomas, 86 ans, de Casamaccioli.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur
Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure
Devants incassables
depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.

N. B. On demande de bonnes culotteuses.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00325

PORTO-VECCHIO

La grève des ouvriers en liège

Portovecchio, 16 juin.

La situation n'est tout à fait améliorée, depuis l'intervention énergique de la gendarmerie.

La journée a été calme.

La majeure partie des ouvriers grévistes avaient déjà repris le travail, et ce matin le personnel des usines était au complet.

Aucun désordre n'est plus à redouter.

BOURSE DE PARIS

15 juin — 16 juin

Rentes de 3 0/0 ancien . 95.85 — 95.15
de 3 0/0 amortis . . 96.40 — 96.45
ex-coupon

Au « Journal Officiel »

Eaux et Forêts

Paris, 16 juin.

M. Agostini, garde domanial des Eaux et Forêts, à Conca, est admis à la retraite.

M. Zucchi, garde des eaux et forêts de 2e classe, à Lus-la-Croix-Haute, est nommé à Tartagine.

Nouvelles Maritimes

Paris, 16 juin.

Le capitaine de frégate Daveluy est promu au grade de capitaine de vaisseau.

Le lieutenant de vaisseau Bertrand est promu au grade de capitaine de frégate.

Les enseignes de vaisseau Richard et Vienot de Vaublanc sont promus au grade de lieutenant de vaisseau.

Conseil des Ministres

Paris, 16 juin.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain matin, à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

Paris, 16 juin.

M. le général de division Tremeau, disponible, est placé d'office et pour raison de santé dans la deuxième section (réserve) du cadre de l'état major général de l'armée.

Mme MATELOT

L'héroïque femme du gardien de phare

Paris, 16 juin.

M. de Lamarzelle, sénateur du Morbihan, s'est associé aux 150 députés qui ont signé une pétition demandant au Ministre de la Marine d'accorder la croix de la Légion d'honneur à l'héroïque femme du gardien de phare Matelot.

M. Delcassé, ministre de la Marine, a déclaré que le Gouvernement se fera un devoir de s'occuper des enfants du malheureux gardien de phare, qui est mort à la tâche.

Le Ministre a, d'autre part, décerné la médaille d'or de sauvetage à la vaillante Mme Matelot pour le dévouement dont elle a fait preuve dans la terrible nuit de la mort de son mari.

Mais il a refusé de donner suite à la pétition demandant pour elle la croix de la Légion d'honneur, parce que les mérituats seraient trop nombreux si on devait accorder cette récompense à tous ceux qui ont donné des exemples semblables d'abnégation.

CHERBOURG

Remarquables essais d'un Contre-torpilleur

Cherbourg, 16 juin.

Le contre-torpilleur « Casque, » nouvellement construit, a procédé ce matin, à ses premiers essais, en pleine mer.

Il a atteint une vitesse de 63 kilomètres à l'heure.

Le « Casque » est rentré dans l'après-midi, à Cherbourg.

Il procédera à de nouveaux essais dans quelques jours.

Les dessous DE L'AFFAIRE MARIX

Paris, 16 juin.

Le *Journal* commencera dans son numéro de demain la publication de documents inédits concernant l'affaire du fameux capitaine Marix, qui se servait de son influence pour faire accorder des sursis et des dispenses de service militaire.

Le « Journal » annonce des révélations politiques curieuses au sujet de ce procès.

Dans l'Aube

A propos du vote du Sénat

Bar-sur Aube, 16 juin.

Le résultat de la discussion du projet de résolution de M. Hambourgt, sénateur de l'Aube, était attendu hier avec une vive impatience dans tout le vignoble de la Champagne.

Interrogés sur ce qu'ils pensaient des déclarations du gouvernement au sujet de la question des délimitations, les délégués de la Marne ont répondu que l'attitude du Ministre de l'Agriculture ne leur a apporté aucun désappointement, et que le vote du Sénat ne les a nullement surpris.

« Pourvu que nous soyons protégés contre la fraude, ont-ils déclaré, peu importe les moyens qui seront mis en œuvre. »

D'un autre côté, les délégués de l'Aube paraissent satisfaits des engagements formels que le Gouvernement a pris à leur égard.

La situation

Le calme le plus complet règne dans le vignoble.

Les vignerons ont repris leurs travaux.

TOULON

Le sous-marin « Argonaute » détient le record de plongée.

Toulon, 16 juin.

Le sous-marin « Argonaute » a effectué des exercices de plongée au large de la jetée.

L' « Argonaute » a pu rester immergé sous l'eau pendant 18 heures.

Aucun sous-marin n'avait encore obtenu un si beau résultat.

L' « Argonaute » détient le record de plongée.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

Le cas de M. Lépine

A l'ouverture de la séance, le président annonce qu'il a reçu divers projets de résolution relatifs à l'incompatibilité des fonctions de préfet de police avec celles de membre d'un conseil d'administration de société.

D'accord avec le Gouvernement, la Chambre fixe à mardi prochain la discussion de cette question.

La Convention des Messageries Maritimes

M. Bouisson demande à interpeller le Gouvernement sur le projet de convention avec les Messageries Maritimes.

M. Chaumet

sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes, promet de déposer ce projet avant la fin de la session.

M. Bouisson se déclare satisfait, et la discussion est close.

Les Interpellations sur le Maroc

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion des interpellations :

de M. Jaurès, sur la politique du Gouvernement au Maroc ;

de M. Denys Cochin, sur les affaires marocaines ;

de M. Emile Deschanel, sur les opérations de police au Maroc.

M. Jaurès

monte le premier à la tribune.

Le leader socialiste prononce un long discours où il rappelle les graves événements qui se sont produits depuis quelque temps au Maroc.

« Il serait temps, dit l'orateur, que le pays sache clairement pourquoi nous sommes alliés au Maroc quels droits justifient notre double intervention et qu'est-ce que nous y ferons demain ?

» Ainsi que nous l'avons prédit, notre droit de police au Maroc nous a conduit à une véritable expédition, à une guerre qui nous a coûté des milliers d'hommes, qui a englouti déjà des sommes considérables et qui se terminera, peut-être, malgré les vues optimistes du gouvernement, par une débâcle.

» Déjà, des complications avec l'Espagne surgissent en ce moment.

» Il faut nous dire quelle attitude observera désormais la France au Maroc, et nous expliquer pourquoi nous nous sommes arrogés le droit d'aller à Fez ?

» Il y a déjà trop longtemps que nous marchons à l'aventure dans ce chemin dangereux. Le pays a le droit de tout savoir. »

M. Denys Cochin

député de la Seine, succède à la tribune à M. Jaurès.

L'orateur critique d'abord la façon dont furent conduites les opérations, et regrette qu'on ait condamné la colonne Toutée à l'inaction.

Il affirme nos droits imperscriptibles sur la frontière marocaine, et raille les précautions du gouvernement français qui, sous prétexte de prudence, a réussi à créer au Maroc un formidable courant contre nous.

« Tandis que la France entend suivre une politique hésitante et flottante, l'Espagne ne craint pas même de violer les conventions de 1904 et 1905.

« Voilà le résultat auquel nous marchons.

« Il fallait, dit en terminant l'orateur, donner au Maroc le spectacle de la force, entrer à Fez drapeaux déployés.

« Cette politique d'indécision a été une grosse faute, et nous conduira à la ruine. Il est temps d'en finir.

M. Deschanel

monte ensuite à la tribune.

L'orateur insiste particulièrement sur les derniers événements du Maroc, sur l'occupation de Larache par les Espagnols, et sur l'attitude du Gouvernement devant cet acte qui constitue une violation flagrante des clauses de l'acte d'Algésiras et des conventions franco-espagnoles.

M. Deschanel termine en demandant au Gouvernement d'éclairer le pays sur cette politique périlleuse du Maroc.

M. Cruppi

ministre des Affaires étrangères, monte à la tribune.

L'orateur expose rapidement les événements qui se sont produits au Maroc.

Il montre que, dans notre dernière intervention, nous sommes restés fidèles à l'acte d'Algésiras, en nous montrant respectueux de la souveraineté du sultan Marocain.

Il rappelle la marche triomphale du général Moinier qui a ajouté une page glorieuse à notre histoire.

« Nous voulons, ajoute le Ministre, garantir l'autorité du sultan, et mettre fin au détestable système de fiscalité du maghzen.

« Si l'on veut ouvrir le Maroc à la civilisation, au commerce de toutes les nations, il n'y a pas d'autre marche à suivre.

« La France saura remplir sa mission civilisatrice jusqu'au bout. »

Les Ordres du Jour

La discussion étant close, le président donne lecture des ordres du jour qui ont été déposés.

Ordre du jour de confiance

La priorité est accordée à l'ordre du jour de confiance, accepté par le Gouvernement.

Cet ordre du jour est mis aux voix.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre des votants .	532
Majorité absolue . .	267
Pour l'adoption . .	466
Contre	66

L'ordre du jour de confiance est voté par 400 voix de majorité.

La séance est ensuite levée et renvoyée à lundi.

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des recettes et des dépenses de l'exercice 1911.

Ministère des Travaux publics

Le Sénat aborde la discussion des chapitres du budget du ministère des Travaux publics.

Divers orateurs présentent des observations sur les chapitres 12 et 17 qui ont été réservés.

M. Charles Dumont, ministre des Travaux publics, donne les explications demandées.

La séance est ensuite levée et renvoyée à cet après-midi.

Séance du soir

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

LE BUDGET

Ministère des Travaux publics

Le Sénat achève la discussion du chapitre 17 du budget du ministère des Travaux publics.

Tous les autres chapitres de ce budget sont successivement mis aux voix et adoptés.

Ministère du Travail

Le Sénat passe ensuite à la discussion des chapitres du budget du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.

Après les explications de M. Ferdonand Dreyfus, rapporteur, tous les chapitres de ce budget sont adoptés sans modification.

La séance est ensuite levée et renvoyée à lundi.

RHUM
FOX-LAND
GRANDE MARQUE

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laine et tous produits de l'île), adressez vous en confiance à la Maison *LABAUME AND Cie*, 38, rue Sainte-Cécile, MARSEILLE.

Maison L.-N. MATTEI

BASTIA - CORSE

AMARO MATTEI



La Maison L.-N. MATTEI & Cie de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable :

"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA

dont la réputation est devenue universelle, contre des **contrefaçons** *que certains fabricants débitent sous le même nom.*

Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des **contrefacteurs** *qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.*

On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse

Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.

DEMANDEZ PARTOUT
UN VIN DU CAP MATTEI

LIQUEUR MANDARINE

LA CEDRATINE

GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

(Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904).

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 167 — DIMANCHE 18 JUIN 1911

00326

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus aux bureaux du Journal.
Petites Annonces : 1 fr. — Réclames (la page) : 0,75 — Décès : 0,50 — Judiciaires : 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an.	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 45 m. — Coucher, 7 h. 10 m.
Dernier quart., le 19 — Nouv. Lune, le 26.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Ephrem
Fête de Demain : Sainte Julienne.

17 JUIN

Cœur d'Acier

CONTE DU DIMANCHE

« Tout se dompte ! »

Telle est la devise de Goutran d'Elviac, de cet esprit fort, surnommé par ses intimes « Cœur d'Acier. »

A quarante ans, avec sa figure énergique, la volonté glaciale de son regard et son attitude rêtive, nul n'aurait su deviner que l'écorce rude de cette nature hautaine, insensible en apparence, renfermait des trésors de bonté et cachait volontairement une impressionnabilité extrême, prête aux plus grands sacrifices.

Il ne se connaissait pas lui-même ; la preuve c'est que, ce matin-là, quoique bien décidé depuis la veille à quitter le château des Ruines au plus vite, sans revoir la jeune baronne de Molnières, il s'était levé dès l'aube pour la saisir au passage et l'accompagner, du moins il l'espérait, dans sa promenade matinale.

« Il le faut, se répétait-il, en marchant précipitamment, comme pour se donner de l'élan... je dois avoir une dernière explication avec elle... je veux me dompter moi-même. »

Et, tout en l'attendant, il songeait, l'esprit ramené sur le flot des souvenirs, aux premiers jours de ce mois de mai où il s'était retrouvé dans ce vieux château avec la jolie baronne.

Il la voyait, telle que trois ans auparavant, enveloppée de ses longs vêtements de veuve, si belle, si différente des autres, que, tout de suite, lui, le sceptique endurci, lui, le blasé, s'était senti attiré, sinon par le charme et la grâce de cette jolie femme — il ne croyait plus à l'amour — mais par sa nature étrange, originale, réfractaire même, qui allait lui permettre de se jeter à corps perdu dans sa passion de domination.

— Dompter cette rebelle, quel triomphe ! Mais de Molnières s'était d'abord dérobée, puis, petit à petit, la tactique habile de Goutran l'obligea, l'amena même...

Elle accueillit avec des sourires les bonnes dix de cet homme... de ce « Cœur d'Acier. »

Oh ! il n'y avait autun danger. Les aperçus de « glace » ne l'effrayaient pas.

Au bout de plusieurs semaines de ce jeu déclaré inoffensif, une ère nouvelle commença.

Surprise de ce qu'elle ressentait, Mme de Molnières ne se décela plus, au contraire, en fut elle qui parut se complaire à ces luttes amoureuses... qui les rechercha.

Puis, ses soupirs devinrent plus profonds, plus fréquents. Elle sentit sa volonté vaincue, enveloppée, dominée par une force au-dessus de la sienne.

Elle subissait le déroulement des faits plus forts chaque jour...

Elle commençait à lire en elle-même.

L'heure était venue de régler... elle le comprenait enfin...

Elle devait rompre ou sombrer !

La cœur de la jeune veuve battit avec force lorsqu'elle aperçut Goutran au bout de l'allée où elle venait de s'engager ; et des sentiments confus, indéfinissables, la troublèrent à nouveau jusqu'à l'angoisse d'une torture.

Elle aurait voulu fuir, ses pas la portaient vers lui !

Elle aurait voulu l'aborder avec indifférence et elle se débattait dans une frayeur d'enfant annihilé !

A mesure qu'elle approchait, ses résolutions s'envolaient.

Elle subissait une attirance d'abîme qui lui donnait le vertige et la charmait... Elle se sentait glisser sur une pente fatale et ne voulait pas se retenir.

Oui, elle le savait, dans quelques secondes, il serait près d'elle, il la captiverait de son regard séducteur.

Il saisirait ses mains comme la veille au soir, il les porterait à ses lèvres brûlantes, et, sûr d'être pardonné, il l'attirerait contre lui... il la serrerait tendrement... elle ne se défendrait pas !

Et, brusquement, la jeune femme cessa de penser.

Tout cela se passait sans effort, sans résistance... Elle acceptait les faits accomplis, charmée... conquise !

Un sourire de triomphe éclaira la figure de Goutran.

Son geste impromptu lui donnait l'orgueil d'un mérite rare vis-à-vis de lui-même

Il tenait la « rebelle. »

Elle ne résistait plus !

Pourtant, du plus profond de son cœur, qu'il croyait endurci pour toujours, Goutran, au contact de ce corps gracieux, sentit monter des sentiments qu'il n'avait jamais éprouvés.

Il voulut parler, mais les mots qui lui vinrent n'auraient pu traduire l'attendrissement qu'il ressentait.

Lui, le brutaux habitué qui entrait au lion si facilement, tremblait comme un lycéen à son premier duel.

Alors, comme il la regardait anxieux, la yeux interrogateurs, elle renversa sa tête en arrière d'un mouvement d'abandon, le visage illuminé d'un sourire qui le pénétra comme un rayon de feu.

— La faiblesse maîtrise la force... murmura-t-il.

Et c'était comme un adieu à sa fantaisie, à son rêve de dompteur Goutran, maintenant, jetait à la jeune femme des paroles éperdues qu'elle écoutait craintivement et amoureusement à la fois.

Tout-à-coup, une inquiétude s'accentuait, se précisait à son esprit avec une force étrange.

Ce surnom de « Cœur d'Acier » l'épouvantait.

Allait-elle prendre un nouveau maître... un maître terrible... un mari implacable ?

Cette crainte dominait les autres et de meurait si vive qu'elle s'y rallia en hâte.

Il lui semblait à présent que la subite explosion de cette flamme lui révélait l'imminence d'un péril.

Pourtant, en réalité, ce n'était qu'une impression que, seul, le surnom de cet homme motivait.

Alors, au milieu de la confusion des pensées qui se pressaient en masse dans sa tête, lui revint à la mémoire une courte prière que sa mère lui avait apprise lors qu'elle était enfant.

Elle la redisait tout bas, lentement, lorsque la voix de Goutran résonna à nouveau !

— Attention ! Si-tôt, n'avançons pas... Il y a là un pauvre oiseau tombé du nid.

Il se baissa aussitôt, saisit avec des précautions infinies la petite bête épeurée et se mit à lui enlever, une à une, les brindilles d'herbe et de feuilles mortes qui s'étaient attachées à ses plumes.

— Voyons, voyons, ne tremble pas ainsi, reprit-il doucement... Je ne te ferai aucun mal... Te voilà prêt à voler, il ne te reste qu'à regagner ton nid.

En même temps, cet homme, qui passait pour un être insensible, mettait l'oiselet sur la branche la plus élevée que son bras pouvait atteindre. Puis, se retournant avec émotion vers la jeune femme :

— Cet innocent vous doit la vie, madame !

— Et moi, je lui dois le bonheur !

Heureux de cet incident qui détruisait ses craintes en lui révélant la bonté de Goutran, Mme de Molnières posa sa tête sur son épaule, et ce fut dans un baiser qu'ils scellèrent définitivement l'aveu de cet amour que ni l'un ni l'autre ne voulaient avouer.

Félicien NACLA.

A L'INSTITUT

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que l'Académie des *Sciences Morales et Politiques* vient de couronner le récent ouvrage de notre éminent compatriote M. Adolphe Landry, député de Calvi, intitulé : « Essais économiques sur les mutations des monnaies de l'ancienne France. »

La Population de la Corse *en 1910*

Le ministère du Travail vient de publier la statistique annuelle du mouvement de la population de la France d'après les registres d'état civil de l'année 1910.

Voici les chiffres qui concernent le département de la Corse :

Nombre d'habitants : 291.160.

Mariages, 1.744 ; divorces, 42.

Naissances, 6.038 ; morts-nés, 70 ; décès, 4.417 ; excédent des naissances, 1.391.

Proportion pour 10.000 habitants : des nouveaux mariés, 120 ; des naissances d'enfants vivants, 207 ; des décès, 153.

La Corse se trouve classée parmi les départements où l'excédent des naissances, rapporté au chiffre de la population légale, atteint les valeurs les plus fortes ; pour notre département, cette proportion est représentée par 54 pour 10.000 habitants. Il y avait eu déjà un excédent en 1909, mais cette année la valeur de l'excédent a encore augmenté. Cependant, ce n'est pas grâce à une natalité élevée, associée à une mortalité moyenne on même assez forte qu'un relève en Corse des excédents de naissances, mais uniquement à cause d'une très faible mortalité.

L'arrondissement de Sartène figure au 6e rang, avec un excédent de 105 naissances pour 10.000 habitants, parmi ceux qui atteignent les valeurs les plus fortes proportionnellement au chiffre de la population légale.

En résumé, la Corse se trouve avec les régions du Nord, de la Bretagne, des frontières de l'Est et du Limousin, parmi les seuls points du territoire où la natalité l'emporte sur la mortalité.

La Corse est le département où l'on se marie le moins ; en effet, la proportion est de 120 pour 10.000 habitants. De la comparaison des résultats généraux à ceux des années précédentes, on s'aperçoit que les départements, soit à forte, soit à faible natalité demeurent à peu près les mêmes : forte nuptialité dans les départements industriels, tandis que l'on se marie beaucoup moins dans les pays montagneux qui donnent lieu à une notable émigration de la population adulte attirée vers les centres industriels : c'est la situation de la Corse.

Voici maintenant le mouvement par arrondissement :

Ajaccio. — Population, 78.702 ; mariages, 415 ; divorces, 9 ; reconnaissances d'enfants illégitimes, 44 ; naissances, 1,181 ; décès, 1.124.

Bastia. — Population, 83.011 ; mariages, 540 ; divorces, 15 ; reconnaissances d'enfants illégitimes, 59 ; naissances, 1,708 ; décès, 1.400.

Calvi. — Population, 24.009 ; mariages, 175 ; divorces, 7 ; reconnaissances d'enfants illégitimes, 7 ; naissances, 543 ; décès 431.

Corte. — Population, 66,179 ; mariages, 350 ; divorces, 6 ; reconnaissances d'enfants illégitimes, 19 ; naissances, 1.250 ; décès, 921.

Sartène. — Population, 45.249 ; mariages, 294 ; divorces, 5 ; reconnaissances d'enfants illégitimes, 11 ; naissances, 1,043 ; décès, 571. — N. M.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE
Lyre Bastiaise
PLACE SAINT NICOLAS

Programme du 18 juin, à 8 h. 1/2

Ah ! Si vous voulez marcher,	Scotto.
Lois du Pays, ouv,	Bérillon,
Les Cloches de Corneville,	Planquette.
Doux Rêveurs, sérénade,	X. X.
Si j'étais Roi, fant.,	Adam.
Les Cloches de Corin,	Giacomelli.

Le Directeur, S. AVRO.

209 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

IV

LES JOIES DU DIMANCHE

En l'entendant, le lamentable visage de la décrotteuse s'était contracté. Sans doute, sa laideur repoussante effrayait la jeune fille, qui craignait les quolibets et les railleries de la foule si on la voyait en pareille compagnie. Tout de suite, Suzanne avait deviné ce qui se passait en cette âme blessée ; aussi, dans la charité de son cœur angélique, elle se hâta même à l'avance une jolie de cette promenade. La débâcle l'avait remarquée avec une émotion qui déjà avait été une récompense pour l'enfant. En entrant chez la mère Bonnichon, Joséphine devra d'un bon presque gai que la fugueuse ne lui connaissait pas :

— Allons vite, la mère aux dents ! Servez-moi ma planche !... Je ne veux pas que la gosse n'attende quand elle rentrera !

— Vous allez donc vous balader ?

— Tiens ! Est-ce que ça nous est défendu ?

— Pas du tout ! Mais c'est rare que vous vous décidez à prendre un peu l'air, et ça vous fera du bien à toutes les deux !

— Alors, dépêchons ! La pétasse, en rentrant, sera toute prête à partir, tandis que moi...

Et la malheureuse, retrouvant subitement toute sa douloureuse amertume, ajouta :

— Il faut que je me fasse « belle » !... Ce sera long !

La cabaretière ne répondit pas. Cette grosse femme, malgré ses apparences vulgaires, ne manquait ni de tact ni de bonté. Joséphine ne prit à table et mangea rapidement.

— Dites donc, fit-elle à Mme Desnoches, qui lui apportait une portion de lentilles, est-ce que vous avez tout votre dernière chambre ?

— Mais oui, répondit son interlocutrice radieuse, qu'est-ce qui vous l'a dit ?

— Personne ; mais tout à l'heure, en rentrant, j'ai vu l'écriteau retiré ; alors, j'ai deviné.

— Oui, ma chère, ça y est ! Et je n'en suis pas fâchée !... Deme ! écoutez, on n'est pas millionnaire !... Et c'est une subsistance quand tout est occupé dans la maison !

— Qu'est-ce que c'est que votre nouveau locataire ?... Un homme ? Une femme ? Un Auvergnat ?

— C'est une jeunesse.

— Qui vit seule ?

— Elle me l'a dit, et, entre nous, ça ne m'étonne pas, car elle n'est pas jolie, jolie ! Elle a un œil qui regarde à Pierpus et l'autre au bois de Boulogne ; je ne lui trouve pas l'air bête et elle paraît avoir de la conversation.

— Où travaille-t-elle ?

— A la Villette, je crois, dans une confiserie ou une chocolaterie... je ne sais pas au juste... Elle ne l'a dit, mais ça ne me revient pas !

Joséphine se mit à table et mangea rapidement, monta à sa chambre pour dépouiller ses effets de travail et mettre sa robe noire. Une demi-heure plus tard, les deux amies commençaient leur balade. Elles remontèrent la route nationale dans la direction du Bourget. Le paysage qui les entourait continuait à être désolé, mais l'air n'y était pas vicié comme pendant la semaine puisque presque toutes les usines chômaient. Sous les rayons du soleil d'automne, les platanes eux-mêmes paraissaient moins rabougris et moins poussiéreux. L'ouvrière était radieuse de se promener à côté de la jeune fille. Pourtant, après une heure de marche, l'habitude du travail les tenaillant, elle déclara qu'elle était lasse. Suzanne proposa de rentrer, mais Joséphine répondit qu'on était trop loin pour ne pas faire une petite halte. Du geste, elle désigna une guinguette qui portait pour enseigne « Aux Trois Artilleurs. » Il y avait des tonnelles où on pouvait se reposer à l'ombre et se rafraîchir. Toutes deux s'installèrent à une petite table.

La clientèle de l'établissement semblait composée uniquement d'ouvriers ; les uns avaient amené toute leur famille, marmaille et grands-parents compris ; mais les couples étaient en majorité. Au milieu du jardin, à côté de la balançoire, une bande de jeunes gens et de jeunes filles montraient une gaieté exubérante, chantant à tue-tête les derniers refrains. Tout ce petit monde paraissait heureux d'oublier les labeurs, les soucis et même les dangers de la semaine. Un pâtissier ambulant, en costume de travail, circulait à tour de bras quand la fournée était dorée à point, et les consommateurs se précipitaient sur les brioches, les galettes, les chamonix aux pommes et les tartes aux cerises. Pour deux sous, une marchande de pommes de terre frites et de moules livrait de ses petites soucoupes qu'on s'arrachait avec le même entrain ; le gros-blet de l'établissement où, comme disait un vaste écriteau appendu au mur, « on était reçu avec un manger », aidait à faire passer tout cela. Le diapason des voix s'élevait, des discussions s'entamaient, des disputes s'ébauchaient, un jeton partait à l'improviste ; des femmes cherchaient vainement à maintenir l'harmonie ; des enfants, apeurés, geignaient ou pleuraient. Une grande fille passa devant la tonnelle où Joséphine et Suzanne étaient assises et, les dévisageant, narquoise et effrontée, s'écria :

— Quoi donc, Joséphine ?.. On fait la noce aujourd'hui ?...

L'allumetière grommela :

— Tu ne voudrais peut-être pas que ce soit toujours ton tour !

En la voyant, dans certains coins, on chuchotait, on ricanait en tapinois. Mais personne n'osait lancer tout haut un brocard, car on redoutait les réparties sanglantes de l'ouvrière. Pourtant la majorité des consommateurs admirait simplement la beauté de Suzanne, sans penser à reprocher à sa compagne l'affreuse maladie qui la défigurait.

— Nous allons rentrer, ma petite, dit la sœur de Jean Guépard.

— Quand vous voudrez, Joséphine.

(A suivre).

LA VOGUE est au **CAFE EXPRESS** et au **CHOCOLAT EXPRESS** de **GRAND BAR BOSTY.**

CORTE

Tribunal Correctionnel

L'affaire Carlotti-Jouve

Corte, 16 juin.

L'affaire du maire de Poggio, M. Carlotti, contre M. Jouve, la sympathique et distingué sous-préfet de Corse, après avoir, pour des causes diverses, subi deux renvois, vint au rôle de l'audience correctionnelle du jeudi 15 juin.

Rappelons une fois de plus, en quelques mots, aux lecteurs qui pourraient avoir oublié de quoi il s'agissait, les circonstances qui motivaient, ou pour mieux dire qui servaient de prétexte à la plainte que l'intenta M. Carlotti contre M. Jouve.

A la dernière réunion de la commission cantonale d'assistance aux vieillards, tenue dans la salle de la Justice de paix de Venaco, M. le Sous-Préfet de Corte adressa des reproches sévères au Maire de Poggio-de-Venaco, qui ne lui avait pas communiqué les dossiers relatifs à l'instruction des demandes d'assistance de ses administrés. M. Carlotti prétendait que M. le sous-préfet Jouve s'était laissé emporter au point de le traiter publiquement de « menteur ». Le compte-rendu des débats donnera à entendre aux lecteurs ce qu'il doit penser d'une pareille assertion.

L'audience va s'ouvrir à 8 heures du matin, et depuis longtemps déjà, la salle est comble. L'affaire, insignifiante en elle-même, emprunte un grand intérêt à la personnalité éventuellement connue de M. Jouve, et à l'importance de ses fonctions. C'est la première fois, en effet, dans notre département, qu'un représentant du gouvernement républicain était traîné par un magistrat municipal sur le banc de la correctionnelle ; l'annonce des plaidoiries de Me de Montera, l'éloquent avocat du barreau bastiais, pour la partie civile, et de Me Brion, le maître bien connu du barreau de Marseille, que ses belles luttes politiques ont rendu pour le moins aussi populaire que ses succès oratoires, attirait dans la salle de notre tribunal de 1re instance une foule nombreuse et choisie.

Le tribunal est composé de MM. Borrezzo, président ; Nivaggioli, juge, et Giudicelli, juge suppléant. M. Cova, procureur de la République, occupe le siège du ministère public ; M. Santelli, greffier.

On procède à l'appel des vingt six témoins cités dans l'affaire. Deux témoins sont cassés.

Le premier témoin entendu est M. Stefani, juge de paix de Venaco, dont l'honorabilité est connue de longue date et tant que magistrat et en tant qu'homme rend la déposition particulièrement probante. M. Stefani relate avec une scrupuleuse exactitude ce qui s'est passé dans la séance du 2 mars, au cours de laquelle il siégeait à la droite de M. Jouve, et affirme qu'il n'a jamais entendu prononcer le mot de « menteur » par M. le Sous-Préfet de Corte. Devant l'insistance incompréhensible de M. Carlotti, soutenant qu'il avait fourni les dossiers demandés, M. Jouve s'est borné à dire : « Vous soutenez là, Monsieur le Maire, une chose que vous savez n'être pas exacte. »

Les déclarations de MM. Salvatori, greffier de la Justice de paix de Venaco, et G. Istria, pharmacien, délégué de l'administration près de la Commission cantonale, sufisamment connus tous deux, pour que leur sincérité ne puisse être suspectée, viennent confirmer la déposition de M. Stefani. Ils affirment à leur tour que l'épithète malsonnante citée plus haut n'a pas été prononcée, et que l'attitude parfaitement calme de M. Carlotti, à la suite des reproches que lui a adressés le Sous-Préfet, ne peut laisser aucun doute à cet égard.

Le 4e témoin, Carlotti Joseph-Antoine, de Poggio, parent du maire, dépose à son tour. C'est un autre son de cloche ; mais ce son là sonne faux. Carlotti Joseph-Antoine a *entendu dire* par le nommé Cesari, qui lui-même le tenait d'un tiers anonyme, que le mot de « menteur » a été prononcé. La déposition du même Cesari est aussi vague et aussi imprécise que celle de son prédécesseur.

Ferrandini Antoine-François, employé colonial, est aussi ce que l'on pourrait appeler un témoin de troisième oreille. Ces trois dépositions ne sauraient être prises au sérieux.

La septième déposition est plus intéressante, quant à la qualité de témoin, mais non quant à la valeur intrinsèque de la déposition. C'est celle de M. Grimaldi, maire de Corte. M. Grimaldi informe le tribunal qu'il a été mandé par le Sous-Préfet, pour causer de l'affaire du maire de Poggio. M. Jouve lui a dit n'avoir jamais tenu le propos qui lui était imputé, que les paroles, correctes d'ailleurs, mais sévères, qu'il avait adressées à M. Carlotti étaient plus que justifiées par l'étrange attitude du maire de Poggio. M. le Sous-Préfet aurait ajouté que désormais, il « prendrait attitude » et se ménagerait plus sous qui voudrait absolument lui chercher de si mauvaises querelles.

Nous sommes assez de cela, et nous sommes aussi de l'avis de M. Jouve quand il dit au maire de Corte qu'il sortira grandi de cette fâcheuse affaire.

M. Grimaldi, sur une question de Me de Montera, ajoute qu'il avait eu l'impression que M. Jouve désirait un arrangement. Cette supposition, absolument gratuite d'ailleurs, est relevée par Me Brion.

Vient ensuite ce que Me Brion appelle spirituellement la « dynastie de Pietrapiana ». Leurs dépositions sont entièrement en faveur du maire Carlotti. Malheureusement, il y a dans la famille, un assisté radié par la Commission, et dès lors les dépositions des Pietrapiana prennent un cachet intéressé qui n'échappe ni au tribunal, ni à l'auditoire.

La déposition d'Ottaviani, qui prétend avoir entendu le mot « menteur », mais ne peut relater dans quelles circonstances, et celle de Barnotti, condamné récemment en simple police pour un acte d'inhumanité, sont de peu de valeur. Celle de Giacobbi Ange-Toussaint est plus qu'hésitante et ne conclut à rien.

Battesti, adjudant en retraite, n'est lui aussi qu'un témoin par ouï-dire. Il corrige la médiocrité de sa déposition par le commentaire qu'il se croit obligé d'en faire et qui allonge inutilement des débats déjà fort longs.

Les dépositions de Guglielmi Dominique, de Guglielmi Boniface et de Leonelli François sont favorables au maire de Poggio. Ces témoins ne comprennent, hélas ! que très imparfaitement le français, et s'ils soutiennent imperturbablement que le mot « menteur » a été prononcé, ils sont incapables de dire dans quelles circonstances il l'a été. Le dernier d'ailleurs, a une sonr assi-tès raide, ce qui rend sa déposition suspecte.

Le témoin Cristofari n'a jamais entendu prononcer le mot « menteur » ; il a entendu dire à M. Jouve : « Ce que vous dites n'est pas exact », ce qui n'a soulevé de la part de M. Carlotti aucune protestation.

M. Sinibaldi, maire de Saint-Pierre ; M. Poli Jean-Thomas, le sympathique conseiller d'arrondissement, membre de la Commission cantonale ; M. Ciacobbi Pierre, secrétaire de la mairie de Venaco ; M. Perfettini Jean-Paul, maire de Casanova ; enfin, M. Leonelli Joseph-Marie, berger à Poggio, viennent affirmer, à leur tour, que jamais le mot n'a été prononcé.

Ce compte-rendu rapide des dépositions a déjà pu éclairer la religion de nos lecteurs, en faveur de M. Jouve, des personnes dont la situation sociale et personnelle ne peut laisser suspecter la sincérité ; de l'autre côté de la barre, des témoins sincères peut-être, mais compromis mal ou pas le français, d'autres apparentés à la partie civile, d'autres enfin ayant des parents assistés radiés et ne pouvant se défendre d'un certain sentiment de dépit.

M. le Sous-Préfet de Corte est appelé à son tour. Dans une langue claire et aisée, sans animosité comme sans hésitation, il relate les faits avec une scrupuleuse exactitude ; il rappelle qu'il a épuisé toutes les mesures de bienveillance pour obtenir de la mauvaise volonté caractérisée de M. le Maire de Poggio l'envoi des pièces relatives aux assistés de sa commune. C'est devant les affirmations de M. Carlotti, devant cette négation de l'évidence difficile à comprendre, que M. Jouve s'est vu forcé de lui dire : « Vous dites là, M. le Maire, une chose qui n'est pas exacte, vous le savez aussi bien que moi. » Il n'est pas allé plus loin, et le maire de Poggio n'a proféré aucune protestation.

Plaidoirie de Me de Montera

Le brillant avocat du barreau de Bastia, Me Hyacinthe de Montera, prend la parole. Je viens, dit-il, demander réparation d'un outrage fait par un homme jeune à un homme âgé, par le représentant de la République à un élu du suffrage universel. On condamne les prévenus ordinaires pour de semblables faits, la qualité du prévenu ne doit pas influer sur la décision du tribunal.

Me de Montera essaye de prouver, — jusqu'à quel point sa conviction est-elle faite à ce sujet ? — que le maire Carlotti a été expédier les pièces demandées à M. le Sous-Préfet de Corte.

A l'égard de l'épithète de « menteur » qui fait le fond de l'affaire, Me de Montera reconnaît qu'il y a divergence de témoignage. Il s'efforce de discuter les témoins à décharge, et ce qui pourrait sembler plus étrange, — ceux des témoins à charge dont, contre l'espérance de la partie civile, les dépositions se sont tournées contre M. Carlotti. Il se laisse entraîner sur le terrain politique, et M. le Procureur d'abord, M. le Président ensuite, se voient forcés de lui rappeler qu'il sort de son sujet, et de le prier de ne pas s'égarer dans des sentiers qui pourraient nous mener fort loin. Me de Montera n'en discute pas moins M. Stefani, en sa qualité de beau père de deux de nos parlementaires, M. Salvatori, greffier de M. Stefani, M. Luci, beau père de M. Stefani Lorenzi, fils du juge de paix de Venaco, M. Poli, conseiller d'arrondissement, MM. Sinibaldi et Perfettini, impliqués dans des affaires électorales, etc., etc... Par contre, il attache une importance au moins exagérée à la déposition de M. Battesti, adjudant en retraite, qui n'est pas, dans les dernières élections, en adversaire, — inoffensif, — de MM. Ciacobbi et Adriani). Il laisse supposer que si M. Jouve n'est pas sorti de la salle d'audience de la Commission immédiatement après la séance, c'est qu'il redoutait le coup roux de M. le Maire de Poggio. (Il aurait eu bien tort !) Si M. Carlotti n'a pas protesté, c'est qu'il a eu ce courage. Que M. Jouve n'en « a-t-il fait autant ! Il conclut en priant le tribunal d'accorder à son client les dommages intérêts qu'il réclame, arguant de ce que dans notre siècle, tant vaut la bourse, tant vaut l'homme, et que pour frapper l'homme, il faut atteindre la bourse.

La plaidoirie de Me de Montera, bien soutenue, coupée de beaux effets oratoires, est plus impressionnante que convaincante, et fait plus d'honneur au talent connu du jeune maître bastiais qu'elle n'apporte d'éléments de succès à la partie civile.

Avant de s'asseoir, Me de Montera souhaite en termes d'une charmante courtoisie la bienvenue à Me Brion, en son nom personnel et au nom de ses confrères du barreau.

Il est midi. L'audience est renvoyée au lendemain, à 8 heures du matin, pour la plaidoirie de Me Brion.

16 juin. — Avant d'essayer de donner une idée, forcément très faible, de la belle plaidoirie de Maître marseillais, qu'il nous soit permis de rappeler quel est l'hôte que cette affaire nous a procuré le vif plaisir de connaître, et dont nous avons pu entendre ce matin l'éloquente parole.

Me Brion n'est pas seulement un avocat de premier ordre ; c'est un homme d'action, un combattif dans toute l'acception du terme. Conseiller général des Bouches-du-Rhône, il a soutenu, dans sa carrière déjà belle, d'ardentes luttes électorales. C'est un de nos députés de demain et l'un de ceux qui sauront se faire à la Chambre la place réservée aux beaux talents mis au service des convictions profondes. Physiquement, Me Brion est un sympathique. De belle stature, de traits énergiques et bien accusés, de façons affables et aisées, Me Brion a la physionomie de son caractère. M. Jouve ne pouvait rencontrer ses intérêts à un défenseur à la fois plus autorisé et plus sympathique.

Plaidoirie de Me Brion

Me Brion commence par remercier Me de Montera des paroles aimables et flatteuses que lui a adressées à l'audience d'hier. Ces paroles sont l'expression des attentions délicates et de l'aimable hospitalité que l'on n'a cessé de lui prodiguer depuis qu'il a mis le pied sur cette belle terre de Corse où les sentiments sont vifs et les passions ardentes. Lui-même jouit de ce caractère ardent, et c'est pour cela, ajoute Me Brion, en souriant, qu'il a eu de la peine à ne pas suivre son confrère instinct dans la voie où il s'est engagé hier. Il tient à éviter en « parallèles » dans la discussion, les parallèles ne se rencontrant qu'à l'infini, et cette méthode risquant fort de retarder la solution de l'affaire. Il parlera donc sans passion, n'ayant en vue que le but qu'il a le devoir et le ferme espoir d'atteindre.

Me Brion avoue qu'il n'a pas bien compris la cause où le but de ce procès. Partant où M. Jouve a passé, comme attaché au cabinet du préfet des Bouches-du-Rhône, comme chef de cabinet du préfet de la Lozère, il a laissé le souvenir d'un fonctionnaire aimable et courtois. A Corte même, et M. Grimaldi l'a déclaré dans sa déposition, tout le monde a pu se louer de son impartialité et de son attitude toute conciliante. Il s'étonne donc que M. Jouve ait pu se laisser emporter au point d'insulter gravement un maire dans une audience publique.

Mais l'attitude du maire de Poggio est plus inexplicable encore. Me de Montera l'a fait bien sentir et il a habilement essayé de prévenir l'objection. En Corse, le point d'honneur est chatouilleux ; le Corse bondit sous l'outrage. Me Brion ne fait pas à M. Carlotti l'injure de croire qu'il a pu digérer l'affront pendant seize jours, et s'imaginer ensuite qu'une intervention ministérielle et qu'une somme d'argent plus ou moins forte lui ferait son injure.

Non. On a voulu chercher querelle, — une mauvaise querelle — au sous-préfet. Dans quel but ? Me Brion l'ignore ; peut-être parce que certaines pétitions ne trouvaient pas en lui un instrument assez docile. Et l'on a invoqué l'article 222 du Code pénal, et on l'a cité devant le Tribunal correctionnel. Nous allons voir ce que vaut cette citation.

Me Brion rappelle alors toutes les tentatives qui ont été faites par M. Jouve et par son prédécesseur pour obtenir de la mauvaise volonté de M. Carlotti, plus d'exactitude dans l'envoi des pièces nécessaires à l'instruction des demandes. Il donne lecture d'une lettre de M. Carlotti, du 4 décembre 1910, et relate une visite faite par M. Carlotti à M. Jouve, le 21 décembre, au cours de laquelle le sous-préfet donnait au maire de Poggio les instructions les plus précises.

Il en arrive, enfin, à l'affaire du 2 mars. Le maire affirme que les dossiers ont été transmis. Le sous-préfet *doit*, au nom de l'administration, s'élever contre l'attitude de M. Carlotti ; il *devait* lui en faire comprendre les conséquences et lui dire que ses affirmations n'étaient pas exactes. Il le lui a dit.

C'est un système d'obstruction que le maire de Poggio essaye d'instituer dans les affaires d'assistance de sa commune. Il a pu en mairie, dans un moment de dépit, dénaturer les termes employés par le sous-préfet ; mais le Tribunal ne sera pas plus dupe de cette manœuvre que l'opinion publique n'a été dupe de l'article ordurier paru dans la *Méditerranée*.

Me Brion passe ensuite à la discussion des témoignages. Il fait ressortir qu'une partie des témoins, — les plus importants — de l'enquête se retournent contre la partie civile ; et fait justice des témoignages intéressés déposés par les parents d'assistés radiés.

Me Brion formule, enfin, ses conclusions.

Le poste de Corte est un poste délicat pour un sous-préfet. M. Jouve arrive à Corte plein de bonne volonté, voulant tenir la balance égale entre tous. Il ne le peut. Des politiciens furieux de ne pas trouver en lui un agent docile jurent sa perte. Comme il est inattaquable dans son administration, on emploie des moyens détournés et on l'attaque sur le terrain de la correction. Mais cette manœuvre sera déjouée. M. Jouve trouvera dans la décision du Tribunal un nouveau réconfort. Soutenu par l'administration qui a tenu pour nulle la réclamation de M. Carlotti, acquitté par le Tribunal, fort de toutes les sympathies qu'il s'est acquises, il continuera son œuvre de bonne administration avec un zèle ininterrompu.

Mais que l'on n'essaye pas de l'intimider ou de lui nuire. M. Jouve a, comme sous-préfet, des prérogatives qu'il défendra avec la dernière énergie, et c'est ainsi qu'il justifiera la confiance que le Gouvernement lui a accordée toute entière.

Après une réplique assez violente de Me de Montera, qu'irnite sur les ravons qu'a subis l'affaire et qu'il cherche à tourner contre M. Jouve, et une réponse très calme de Me Brion, l'audience est levée et le jugement est remis à huitaine.

Et maintenant, chers lecteurs, attendons la fin.

Mais je crois que votre conviction comme la mienne est faite dès à présent et ne vous laisse aucun doute sur l'issue de cette étrange et absurde affaire.

PAUL-GUTZET VARQUELIN.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

Apéritif de 5 à 7 heures

Palace, marche,	Marchetti.
Les Sirènes,	Waltenfeld.
Le Petit Duc,	Lecoq.
Gavotte Louis XIV,	Hubans.
Les Dragons de Villars,	Maillart.
Déclaration.	Deprat.
Arpettes, marche,	Bernaux.

Soirée à 8 heures et demie

A Frangesa,	Costa.
Ruheri Hoan,	Zierer.
Réponse à Pierrette, ouv.,	Lebert.
La Traviata,	Verdi.
La Veuve joyeuse,	Lehar.
La Somnambule,	Bellini.
Rêve de valse,	Paul.
Carmela,	Curtis-Grassey
Les Mousquetaires au Couvent,	Varnes.
Valse des Sœurs,	Colo Bonnet.
Giuroo,	Razigade.

Carnet Mondain

A sept heures, une très nombreuse assistance se pressait en l'église Saint-Jean-Baptiste où devait procéder à l'union de l'aimable et très gentille Bastiaise, Mlle Amélie Villa, fille de notre regretté concitoyen M. Georges Villa et de Madame née Lluca, avec M. Jean-Martin Napoleoni, de Tomino, l'un des plus grands planteurs de café des Grandes Antilles, dont l'importante maison d'Haïti a des ramifications dans le monde entier.

M. Jean-Martin Napoleoni est un de ces hardis pionniers qui, tout à l'étroit dans cette langue de terre du Cap Corse, vont donner libre cours à leur puissante activité, à leur intuitive, à leur extraordinaire compréhension des affaires dans ce nouveau Monde où tant d'autres compatriotes les ont précédés. Jeune encore, M. Jean-Martin Napoleoni a conquis une des situations des plus enviables. Mais au milieu de l'agitation des affaires il est resté Corse, son cœur et ses pensées étaient toujours tournés vers la petite île méditerranéenne où il avait vu le jour, et lorsqu'il a songé à se créer une nouvelle famille, il est revenu à Bastia, où il a eu le rare bonheur de rencontrer une personne accomplie, qui joint à la fraîcheur de la jeunesse et au charme de la beauté, les plus belles qualités du cœur. Cette union s'annonce donc sous les plus beaux auspices.

La très élégante épouse a été conduite à l'autel par son excellent oncle, M. Emile Lluca, l'industriel connu dans toute l'île

M. le chanoine-archiprêtre Casanova, ayant de bénir cette union, a prononcé une touchante allocution, aussi remarquable dans le fond qu'impeccable dans la forme.

Les témoins de Mlle Villa étaient ses oncles, MM. Emile Lluca et Pierre Ville ; ceux de M. Napoleoni, MM. François Calisti et François-Marie Altieri. Par suite de deuils récents, la cérémonie a conservé le caractère de la plus stricte intimité.

Après la messe les nouveaux mariés ont reçu à la sacristie les félicitations et les vœux de leurs nombreux amis.

De l'église on s'est rendu au Grand Hôtel de France, où a été servi un déjeuner des mieux ordonnés et des plus savamment préparés.

Voici le menu :

Langouste à la Parisienne
Riz de veau Demidoff
Poularde Edouard VII
Neige au Kumel
Cœur de filet rôti
Salade
Asperge sauce mousseline
Mousse Victoria
Savarin Montmorency
Dessert
Vins fins, Bordeaux, Graves, Beaujolais
Champagne — Café — Liqueurs

Les époux nous quittent aujourd'hui vid Livourne.

Nos vœux de bonheur les accompagnent et les suivent en Italie, sur la Côte d'Azur, à Paris et à Londres.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 18 juin, à 8 heures 1/2

Bravo comme sur, p.-r.,	Cribellet.
Les Deux Marquises, ouv.,	Bénchel.
Polonaise,	Bibegain.
Il Trovatore, fant.,	Verdi.
Val d'Amour,	Bibegain.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 17 juin

Thermomètre. — 7 heures + du matin 19 8 à midi 23 + à 6 heures du soir + 19° Maxima + 26°. Minima + 15-7.

Baromètre. — 7 heures [illegible], 771 mm. à midi, 771 mm., 6 heures [illegible], 767 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme. Dans l'après-midi, id. Etat du ciel : le matin, Quelques nuages. l'après-midi, id.

Carnet mondain

On vient de célébrer à Paris le mariage de Mlle Cécile Malledo, fille du regretté député de la Corse et de la marquise Malledo, avec le comte Maurice de Lauvencourt.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

Nos artilleurs

La 6e batterie, commandant Rochette, est rentrée à Bastia, hier matin à 7 heures 30 ; elle était partie de Folelli à 1 heure du matin.

Cette batterie a effectué, pour la première fois, ses tirs de combat avec le canon de 65 de montagne.

Marins Corses

Nous lisons dans le « Petit Marseillais » :

« Un des officiers les plus appréciés et les plus sympathiques des Messageries Maritimes, M. le capitaine Ristorcelli, vient de prendre sa retraite, après vingt-huit ans de campagne, dont onze de commandement. Le commandant Ristorcelli, qui a constamment eu une heureuse navigation, emporte les regrets de ses chefs, de ses subordonnés et de ses nombreux amis. »

Fête du Sacré-Cœur

A l'occasion de la fête du Sacré-Cœur de Jésus les entrepôts de la maison Bourgeois frères de Bastia resteront fermés pendant toute la journée de vendredi 23 courant.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. Ramaroni, 5, boulevard du Palais.

Ouvriers vermicelliers

On demande deux ouvriers vermicelliers.

S'adresser à MM. Mélao frères, place d'Armes, Bastia.

A vendre

Un taureau de deux ans et plusieurs vaches laitières, races continentales.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

Vins

Vin de Sartène à 11 degrés naturo, à 45 francs l'hectolitre, en gros.

S'adresser à M. Maris, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

Ouvriers cordonniers

Le 22e Colonial à Hyères demande des ouvriers cordonniers, rengagés ou engagés volontaires.

S'adresser au maître-cordonnier du régiment.

Objet perdu

Il a été perdu une broche en or, de l'église de Capannelle à la place Saint-Nicolas.

La rapporter au bureau du *Petit Bastiais* contre bonne récompense.

Cyrnos-Palace-Hôtel

Dimanche 18 juin 1911
de 5 heures à 6 heures 3/4
dans la salle des Fêtes

FIVE O'CLOCK TEA CONCERT
— GLACES —

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire à M. VINCENT, 8, place Victor Hugo, Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Nouvelles Religieuses

A SAINTE-MARIE. — La Procession Solennelle de la Fête Dieu sortira de l'église paroissiale Sainte Marie, ce soir à 5 heures précises, et suivra l'itinéraire suivant :

Place d'Armes, rues Colonna, Campinari, Cours Paoli, rues Bonie, de la Misericorde, Bd St Angelo. — Rentrée.

La Lyre Bastiaise ouvrira la marche de la procession.

Au « Journal Officiel »

La nomination de M. Buellet

Paris, 17 juin.

Nous avons annoncé, il y a plusieurs jours déjà, que M. Buellet, ancien préfet de la Corse, allait être désigné pour les fonctions de percepteur à Montpellier.

Le *Journal Officiel* de ce jour publie, en effet, la nomination de M. Buellet à Montpellier.

Nous croyons savoir que l'ancien préfet de la Corse n'acceptera pas ces fonctions

PONTS ET CHAUSSÉES

Paris, 17 juin.

Ont été déclarés admissibles au concours de conducteur des ponts et chaussées : MM. Lambicchi et Vecchi.

Faculté de Droit

Paris, 17 juin.

M. Louis Bartolomei vient d'être reçu avec succès à son premier examen de doctorat juridique.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

Paris, 17 juin.

M. le général de brigade Weitzel est placé, à dater du 18 juin, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état major général de l'armée.

La Conquête de l'air

LE CIRCUIT EUROPÉEN

La veille du départ

Paris, 17 juin.

C'est demain que sera donné le départ des aviateurs engagés pour le « Circuit Européen, » la grande course d'aéroplanes organisée par le *Journal*.

La préfecture de police et les organisateurs de ce raid aérien, qui dépasse toutes les épreuves organisées jusqu'ici, ont pris les mesures nécessaires pour éviter tout accident.

Les départs seront pris au champ de manœuvres de Vincennes.

Plus de cinquante aviateurs sont inscrits pour cette course.

Chute DE L'AVIATEUR KUHLING

Paris, 17 juin.

L'aviateur Kuhling, l'un des concurrents du « Circuit Européen, » a fait aujourd'hui une chute qui n'aura pas de graves conséquences

Kubling effectuait des vols d'essai sur son Blériot, en vue de la course de demain, à Vincennes, quand il fut précipité d'une hauteur de 150 mètres.

Heureusement, il réussit à éviter les arbres contre lesquels son appareil allait infailliblement butter, et il atterrit brusquement dans la prairie.

L'appareil est complètement démoli, mais l'aviateur est sain et sauf.

MORT DU DOCTEUR GUINARD

Paris, 17 juin.

Le docteur Guinard, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, la malheureuse victime de l'attentat d'un fou qui tira sur lui quatre coups de revolver, vient de succomber à ses blessures.

Les docteurs qui le soignaient avaient gardé un moment l'espoir de le sauver, mais les soins les plus empressés sont restés sans résultat devant la gravité des blessures.

Conseil de Cabinet

Paris, 17 juin.

Les Ministres et Sous secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à 9 heures, en Conseil, de Cabinet, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Monis, président du Conseil.

Le cas de M. Lépine

Le Conseil s'est occupé du prochain débat qui aura lieu à la Chambre au sujet du cumul exercé par M. Lépine, préfet de police, qui remplit les fonctions d'administrateur du Suez.

M. Emile Constant répondra aux interpellateurs

LE CAS DE M. LÉPINE

Paris, 16 juin.

C'est mardi prochain, que viendra devant la Chambre la discussion des interpellations de MM. Perrissoud et Rouanet et plusieurs autres de leurs collègues, sur le cumul exercé par M. Lépine, préfet de police, qui vient d'être réélu administrateur de la Compagnie de Suez.

M. Emile Constant, qui répondra aux interpellateurs, au nom du Gouvernement, fera remarquer qu'aucun texte de loi ne prohibe le cumul dont bénéficie M. Lépine.

Dans les milieux politiques on annonce comme probable la démission de M. Lépine au lendemain de ce débat.

Conseil des Ministres

Paris, 17 juin.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les actes de sabotage

M. Antoine Perrier, ministre de la Justice, communique à ses collègues le texte du nouveau projet de loi tendant à réprimer les actes de sabotage.

Affaires extérieures

M. Crippi, ministre des Affaires étrangères, entretient le Conseil au sujet de plusieurs questions intéressant la politique extérieure.

Les affaires du Maroc

Le général Goiran, ministre de la Guerre communique les télégrammes qui lui sont parvenus du Maroc.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des recettes et des dépenses de l'exercice 1911.

Ministère de la Guerre

Le Sénat aborde la discussion du budget du ministère de la Guerre.

M. Waddington sénateur de Seine-Inférieure, rapporteur du budget de la Guerre, monte à la tribune.

L'orateur fait un tableau pessimiste des nouvelles charges qui viennent grever le budget militaire.

Il expose la crise des effectifs et les moyens qu'il faudra employer pour l'enrayer.

Il insiste, en terminant, sur plusieurs réformes qui s'imposent et qu'il est nécessaire de voter au plus tôt.

La séance est ensuite levée et renvoyée à cet après-midi.

Séance du soir

Ministère de la Guerre

La discussion générale du budget du ministère de la Guerre continue.

M. de Trévenenc sénateur conservateur des Côtes-du-Nord, monte à la tribune.

L'orateur prononce un grand discours qui est écouté par toute l'assemblée.

Il déclare que la France a encore de grands efforts à faire pour garder son rang parmi les puissances européennes, et qu'elle doit être prête à tous les sacrifices pour montrer qu'elle ne consent pas à une infériorité quelconque en matière de défense nationale.

L'orateur s'élève contre les menées des antimilitaristes et déclare qu'il ne doit plus y avoir de distinctions politiques quand il faut se grouper autour du drapeau.

La discussion générale est close.

On passe ensuite à la discussion des chapitres qui sont successivement mis aux voix et adoptés.

La séance est ensuite levée et renvoyée à lundi.

Les Gilets d'Été du DOCTEUR RASUREL préservent des Refroidissements.
Chimiste CORTINA à BASTIA — LASSI Frères, à AJACCIO

AVIS DE DÉCÈS

M. Mariani François-Marie, employé de la Maison J. Carbuccia et Fils ; M. et Mme Edouard Mariani et leur fille Laurence, de Marseille, M. Honoré Gérardi et son fils Albert, de Nice ;

Les familles Belgodère, Suzoni, Santini, Orsini, Franchi, Bernardini, Lorenzi, Nicolini, Agostini, Palenti, Genile et Garro de Nice, et Nicolini ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME LAURENCE MARIANI
Née BERNARDINI

leur épouse, mère, grand'mère, belle-mère, sœurne, tante et alliée, décédée le 17 juin, munie des Sacrements de l'Eglise, et vous prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui 18 juin, à une heure de l'après-midi.

On se réunira à l'Hospice civil.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

HERNIES !

Avis : M. Vignier, ne pouvant se trouver à Ile-Rousse, le 18 juin, informe sa clientèle qu'il sera à son entière disposition, le 20 juin, Hôtel Degiovanni.

ALCOOL de MENTHE DE RICQLÈS
désaltère
fait digérer
guérit la cholérine
évite les épidémies.
EXIGER L'ALCOOL de MENTHE DE RICQLÈS

MALADIES NERVEUSES
Ouvrage certifié par l'Antiépileptique de Liège
Le docteur [illegible] recommande le traitement de nombreux certificats de guérisons ou sérieuses [illegible] parvenus à [illegible] parvenus [illegible] on [illegible] la demande par lettre [illegible]

CAFÉ DES GOURMETS
Boulevard Paoli, 23
A partir de midi
GLACES
MELUSK et Fraise

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR favori des CHEVEUX

C'est une préparation sans égale pour rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur COULEUR NATURELLE
Elle fortifie les cheveux et les empêche de blanchir.
Elle les fait repousser en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.
Elle enlève les pellicules et rend à la chevelure sa BEAUTÉ PRIMITIVE
[illegible] la Boîte, et Paris, Dépôt : 32, rue Etienne-Marcel, Paris.

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Envoi franco d'échantillons



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbuccia et Fils

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rouses artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

Épicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. — Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
Biscuits de Luxe
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Le Journal de la Famille
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE
DONNE tous les renseignements indispensables à la vie de famille
PUBLIE dans chaque fascicule des Chroniques ou Études documentées sur les sujets ci-dessous:
UTILE. PRATIQUE. ÉCONOMIQUE par ses articles sur la Famille, l'Hygiène, la Santé, la Bien-être, le Droit Usuel, l'Économie ménagère, la Mode, la Cuisine, le Jardin, la Basse-Cour, Recettes et procédés d'intérieur.
ARTISTIQUE. INTELLECTUELLE. LITTÉRAIRE, par ses riches sur les Beaux-Arts, la Peinture, la Musique, le Mouvement littéraire et ses Critiques, Nouvelles et Poésies.
AMUSANTE. AGRÉABLE et INSTRUCTIVE, par ses Chroniques sur la Photographie, la Chasse, la Pêche, les Sports, le Théâtre et la Revue Illustrée de la presse humoristique.
LA PLUS BELLE REVUE FAMILIALE et LA MEILLEURE MARCHE
16 Pages grand format. Abonnement: 3 fr. par an
Le numéro contient 2 Jolis Patrons de Modèles, Tailles au choix.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux mis avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner cette garantie.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 168 — LUNDI 19 JUIN 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse..... 20 fr. 10 fr. 5 fr. — Union postale, et autres Pays le port en sus.
Autres Départ. 22 » 12 » 6 »
On ne répond pas des manuscrits déposés

00326

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 45 m. — Coucher, 7 h. 0 m.
Dernier quart., le 19 — Nouv. Lune, le 26.
Fête d'Aujourd'hui : Sainte Julienne.
Fête du Demain : Saint

18 JUIN

Premier Vote

La discussion générale du projet de loi sur la réforme électorale n'a pas eu l'ampleur que l'on attendait : sans doute, nous avons entendu quelques beaux discours, mais on a eu l'impression que beaucoup d'orateurs ne parlaient que pour gagner du temps.

Vers la fin, le débat traînait péniblement, et, si la Chambre a prononcé la clôture, ce n'est pas, comme il arrive souvent, pour couper court à d'inutiles harangues, mais tout simplement, parce que la liste des orateurs inscrits était épuisée.

Ce n'est pas à dire que soit épuisée aussi la discussion : je crois, à la vérité, qu'elle est à peine commencée.

Les principaux ténors ne se sont pas encore fait entendre : c'est sur l'article 1er qu'ils interviendront. A ce moment-là, le Gouvernement, Jaurès, Pelletan, d'autres orateurs qualifiés et autorisés prendront part à la bataille décisive. Il faudra alors se prononcer pour ou contre la R. P.

Néanmoins, déjà la Chambre s'est prononcée contre le scrutin d'arrondissement et pour une réforme électorale.

Ce premier vote, en effet, a une grande importance. En décidant, par 535 voix contre 56 environ, de passer à la discussion des articles, la Chambre a marqué, mercredi, sa volonté de changer le système électoral en vigueur : elle a renoncé au maintien du *statu quo*.

Ce vote est symptômatique, significatif : il est évident que ceux qui jugent toute réforme électorale inutile, qui ne veulent rien changer au mode en vigueur, n'éprouvent aucun besoin d'engager une discussion vaine et, à leurs yeux, platonique. Ils ont donc voté contre le principe même de toute réforme électorale. Ceux-là, ces irréductibles arrondissementiers, sont 56, ce n'est pas beaucoup. Par contre, ceux qui reconnaissent la nécessité d'une réforme électorale sont le plus grand nombre et presque l'unanimité : il y a 535 députés réformistes. C'est très bien.

Dans ces conditions, on peut, à coup sûr, prévoir que les élections prochaines se feront avec un mode nouveau de scrutin, et, pour être juste, il faut rendre cet hommage aux proportionnalistes qu'on leur doit ce résultat.

En effet, l'ardente campagne qu'ils mènent depuis trois ou quatre années en faveur de la R. P., a créé dans le pays, dans le Parlement, un fort courant d'opinion contre le scrutin d'arrondissement. Les erpéistes en ont si vigoureusement et si clairement démontré les vices et les tares ; ils en ont dénoncé, avec tant d'énergie et de précision, les erreurs et les abus, qu'il est aujourd hui discrédité et qu'assurément il sort irrémédiablement condamné de la discussion générale qui vient de se dérouler devant la Chambre.

Ce n'est pas, assurément, le seul but, ni même le but que poursuivaient la plupart des erpéistes ; mais, il n'en reste pas moins que ce but est, dès maintenant, atteint : le scrutin uninominal a vécu. Mais je crois qu'en même temps le R. P. est morte avant d'avoir vu le jour.

Elle sort si affaiblie, si diminuée, si décrédibilisée du débat qui vient de se poursuivre, que si même le principe en est resté, le système ne le sera pas.

Au coin d'un amendement, la majorité lui donnera le coup de grâce. Tout le monde a cette impression, et j'imagine que les partisans les plus résolus de la représentation proportionnelle ne se font eux-mêmes plus d'illusions.

Pourtant, il demeure que plus de 500 députés ont reconnu la nécessité d'une réforme électorale : ils ne peuvent plus retourner devant le suffrage universel avec un système condamné ; ils sont donc tenus de faire une loi nouvelle : la réforme électorale se fera.

Ce qui apparaît, dès maintenant, c'est que la base majoritaire sera conservée, mais qu'une forme particulière de scrutin de liste pourra néanmoins maintenir leurs sièges aux minorités. Par exemple, on pourra faire le scrutin de liste sectionné : les sections conserveront à chaque parti ses places fortes, si bien que, sans les complications et les chinoiseries de la représentation proportionnelle, les minorités seront représentées. Un projet de cette sorte ne sera pas difficile à établir, et il ne sera pas moins aisé d'en régler les dispositions de manière à en assurer le vote par une importante majorité.

Il s'agit, au fond, de faire que les arrondissementiers, — réduits à renoncer au scrutin d'arrondissement, — les listiers, — incapables de se trouver en assez grand nombre pour faire triompher le scrutin de liste, pur et simple, — et les erpéistes, après l'échec de la R. P., — se groupent autour d'une réforme électorale qui leur donne à tous quelque satisfaction.

Je suis convaincu que ce n'est pas impossible, et, puisque la Chambre a interrompu, pour quelques jours, le débat sur la question, on va pouvoir, pendant ce temps-là, chercher et trouver.

PAUL BOURÉLY,
Député de l'Ardèche.

HERNIES !

Avis: M. Viguier, ne pouvant se trouver à Ile-Rousse, le 18 juin, informe sa clientèle qu'il sera à son entière disposition, le 20 juin, Hôtel Degiovanni.

FILIPPO TONELLI

C'est avec un réel plaisir que nous avons lu et que nous nous empressons de reproduire l'article que le *Risveglio Italiano*, l'excellent organe de la Colonie italienne à Paris, a consacré à notre cher ami et collaborateur Philippe Tonelli. Nous n'avons pas osé le traduire, afin de laisser à nos lecteurs le plaisir d'en savourer le style châtié et élégant.

Tutti i giornali italiani parlano del grande successo che ha avuto al Teatro Stabilini di Milano, il dramma corso *Don Matteo*, scritto da Filippo Tonelli, in collaborazione coo C. A. Traversi, e mettuse in risalto la potenza tragica di questo lavoro destinato ad aver una lunga serie di repliche trionfali.

Il « Risveglio Italiano, » cui Filippo Tonelli diede la primizia di questo suo dramma, non poteva meglio manifestare la sua sincera gioia per il meritato trionfo del suo chiaro collaboratore che pubblicando la sua biografia ed addirando ai suoi lettori le brillanti qualità letterarie di queste scrittore, uno dei più noti tra i contemporanei, e la egregie doti di questo figlio di Francia, che va contato tra i più fervidi amici del nostro paese.

Filippo Tonelli è nato in Corsica, nel 1858. Fece i suoi studi a Marsiglia, ed in questa città, disgraziatamente appena, pubblicò la sua prima opera, la *Vendetta Corsa*. Un po più tardi, troviamo Filippo Tonelli membro dell'Accademia marsigliese e Le Portique » con Clovis Hugues, Jean Lombard e, come presidente, François Coppée. Pubblica diverse opere poetiche : *Le Paradis fermé*, che Coquelin aîné ha reso popolare e di cui noi abbiamo pubblicata la traduzione nel nostro numero del 28 novembre 1909.

Altre sue opere sono : *Les soupirs de Pétrarque*, poesia lirica, *Pour tuer un bonheur*, raccolta di poesie fine, spirituali, con pensieri e massime, in un elegante volume pubblicato presso l'editore Arturo a Roma ed alla libreria Mondaine a Parigi. Nello stesso tempo, collabora a numerosi giornali e fonda, sempre a Marsiglia, il giornale « La Corse, » destinato a raggruppare tutti i Corsi residenti in quella città ed a servir e d'organo a quella utilissima e illustrepian associazione « La Corse, » ch'egli ha creato e ch'è divenuta una delle più possenti società del Mezzodì della Francia.

Nel 1885 scrisse a Parigi *Les Amours Corses*, una delle opere più originali de nostro romanziere.

Ritroviamo poi tardi Tonelli nella stampa parigina. Ma la contrada natale non tarda a reclamarlo ed egli se ne va a Bastia a trarre un foglio politico e letterario, *La Corse libre*, che gli valse larghi calde e numerose simpatie e... parecchi duelli.

Alcuni anni più tardi, nel 1898 Tonelli, pubblica *La Vierge des Maïas*, romanzo che è stato tradotto in varie lingue e particolarmente in italiano nelle colonne del « Popolo Romano, » a Roma, e tratto dalla bellissima Subrero e da cui si è tratto un dramma, Vangelo quindi *Neppa*, un altro commovente racconto e vivente quadro dei costumi corsi, donde l'autore ha tratto parimenti un dramma in versi. Quindi il nostro infaticabile letterato scrive un romanzo comico, che pubblica presso l'editore Bonard a Parigi : *Un voyage de noces sous la Terreur*, tanto più interessante per noi Italiani in quanto le scene capitali del racconto hanno luogo a Venezia. Vengono quindi un romanzo sentimentale presso Mérinat : *Par le cœur, par l'amour*, ch'è giunto al suo 23 o 24 migliaio e il cui successo non fa che aumentare. (*Il Secolo di Milano* l'ha pubblicato recentemente in appendice) ; un volume di racconti e di novelle, diverse commedie : *La vie au château*, *La Morsure Monsieur*, *Madame et Mademoiselle*, *Le bonheur du propriétaire* ed altri, specialmente quel dramma in due atti : *Don Matteo*, scritto in collaborazione con Camillo Antona-Traversi e che noi abbiamo pubblicato interamente nel « Risveglio Italiano. » Si annuncia ancora di Filippo Tonelli, un nuovo romanzo di cui i giornali hanno già dato degli estratti.

Dal 1892 al 1901 Filippo Tonelli redasse il giornale francese l'« Italie » a Roma, in qualità direi direttore-capo, e in tale ufficio, come nessuno altro corrispondente ai giornali parigini, ebbe cevò di collaborare quanto meglio potè al riavvicinamento dell'Italia e della Francia. Da parte dei due paesi si seppe rendere giustizia ai suoi sforzi : l'ambasciatore di Francia a Roma, M. Barrère, ottenne per lui la rosetta dell'Istruzione Pubblica, ed il marchese Visconti Venosta, ministro degli Affari Esteri italiano, lo nominò cavaliere della Corona d'Italia.

Aggiungiamo che Filippo Tonelli è membro della « Société des Gens de Lettres » di Parigi, e che a due riprese questa grande associazione gli ha conceso una delle più importanti ricompense, proclamandolo laureato d'uno dei premi Chanchard, doppia testimonianza che meglio di ogni elogio attesta l'alta stima nella quale l'autore dei *Joies féroces*, uno dei suoi ultimi romanzi, è tenuto dai suoi confratelli.

Ritroviamo più tardi Tonelli nella stampa parigina. Ma la contrada natale non tarda a reclamarlo ed egli se ne va a Bastia a trarre un foglio politico e letterario, *La Corse libre*, che gli valse larghi calde e numerose simpatie e... parecchi duelli.

Alcuni anni più tardi, nel 1898 Tonelli, pubblica *La Vierge des Maïas*, romanzo che è stato tradotto in varie lingue e particolarmente in italiano nelle colonne del « Popolo Romano, » a Roma, e tratto dalla bellissima Subrero e da cui si è tratto un dramma, Vangelo quindi *Neppa*, un altro commovente racconto e vivente quadro dei costumi corsi, donde l'autore ha tratto parimenti un dramma in versi. Quindi il nostro infaticabile letterato scrive un romanzo comico, che pubblica presso l'editore Bonard a Parigi : *Un voyage de noces sous la Terreur*, tanto più interessante per noi Italiani in quanto le scene capitali del racconto hanno luogo a Venezia. Vengono quindi un romanzo sentimentale presso Mérinat : *Par le cœur, par l'amour*, ch'è giunto al suo 23 o 24 migliaio e il cui successo non fa che aumentare. (*Il Secolo di Milano* l'ha pubblicato recentemente in appendice) ; un volume di racconti e di novelle, diverse commedie : *La vie au château*, *La Morsure Monsieur*, *Madame et Mademoiselle*, *Le bonheur du propriétaire* ed altri, specialmente quel dramma in due atti : *Don Matteo*, scritto in collaborazione con Camillo Antona-Traversi e che noi abbiamo pubblicato interamente nel « Risveglio Italiano. » Si annuncia ancora di Filippo Tonelli, un nuovo romanzo di cui i giornali hanno già dato degli estratti.

Dal 1892 al 1901 Filippo Tonelli redasse il giornale francese l'« Italie » a Roma, in qualità direi direttore-capo, e in tale ufficio, come nessuno altro corrispondente ai giornali parigini, ebbe cevò di collaborare quanto meglio potè al riavvicinamento dell'Italia e della Francia. Da parte dei due paesi si seppe rendere giustizia ai suoi sforzi : l'ambasciatore di Francia a Roma, M. Barrère, ottenne per lui la rosetta dell'Istruzione Pubblica, ed il marchese Visconti Venosta, ministro degli Affari Esteri italiano, lo nominò cavaliere della Corona d'Italia.

Aggiungiamo che Filippo Tonelli è membro della « Société des Gens de Lettres » di Parigi, e che a due riprese questa grande associazione gli ha conceso una delle più importanti ricompense, proclamandolo laureato d'uno dei premi Chanchard, doppia testimonianza che meglio di ogni elogio attesta l'alta stima nella quale l'autore dei *Joies féroces*, uno dei suoi ultimi romanzi, è tenuto dai suoi confratelli.

ARGUS DE LA PRESSE
FONDÉ EN 1879
Le plus ancien bureau de coupures de Journaux

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »
HECTOR MALOT (ZYTE p. 70 et 282).

« De ce fait montant d'articles de journaux que l'*Argus de la Presse* envoyait à Valtobra, moitié et sur, en tirés environ sont étranger ; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues ; les anglais, les allemands dominaient ; ils étaient traités les plus sérieusement fait. »
PAUL ALEXIS (VALLOBRA, p. 185-186).

« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos Argus, qui m'ont toujours rendu de réels services. »
(Lettre du marquis de Morès, 1893).

L'*Argus de la Presse* se charge de toutes les recherches concernant la presse. Il peut vous faire connaître tous les journaux qui traitent la question qui vous intéresse.
L'*Argus* reçoit 10,000 journaux par jour.
ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS
Agence Centrale des Coupures de Presse, 37, rue Bonaparte, PARIS.
Adresse Télégraphique : ARGUSBUREAU-PARIS.

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de 37 litres.
Pétrole éparé en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Photolène*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — *Agence* 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTÉI

Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

ULCÈRES VARIQUEUX
Soulagement immédiat et guérison rapide par l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER
Des milliers de malades atteints de plaies, dartres, eczémas, brûlures, démangeaisons, sont guéris sans les aux par cet unique remède.
M. Depensier, pharmacien à Rouen.
Après avoir employé partout sans soulagement de l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER. J'ai voulu me rendre compte de sa valeur. J'ai fait à mes vieux EAU PRÉCIEUSE sur plusieurs malades atteints de plaies d'estomac, variées et j'ai eu obtenu les meilleurs résultats. C'est une découverte à garder.
Docteur CAPELLE à Paris.
L'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER se trouve dans les pharmacies ; le flacon, 1.75 fr. Demander brochure illustrée. Dépôt général : Pharmacie-Depensier, 10, rue du Bac, Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 18, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Gallocchio.

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, *Boulevard Paoli*
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
Brûlant et consommation brûlante
Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine
Jean GRAZIANI
Agent au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, en Ier
Assurances : Vie. — Incendie — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Établissement de Comptabilités. — Visites

2e10. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE BROCHERIEUX

TROISIÈME PARTIE

IV

LES JOIES DU DIMANCHE

Cette dernière paya les deux verres de sirop qu'elles avaient bus et le couple se remit en route. Lorsqu'elles rentrèrent chez Mme Desmichel, il était trop tôt pour se mettre à table. Toutes deux se rendirent dans la chambre de l'allumetière. Devant la fenêtre ouverte, en face des rayons du soleil couchant, leur entretien devint plus affectueux, plus intime encore. C'était la première fois que Joséphine, depuis qu'elle exerçait son redoutable métier, avait à côté d'elle une amie véritable, et cette sensation nouvelle paraissait très douce à cette nature sombre et farouche. Se sentant depuis si longtemps l'objet d'horreur, parfois de mépris, la pauvre créature était forcée de renfermer, de concentrer en soi-même ses vrais sentiments, pour n'attirer ni de sa prime jeunesse, qui ne demandaient pourtant qu'à s'épancher encore. En face de la jeune couturière, elle ne se contraignait plus et en éprouvait un indicible soulagement. Tout en conversant elle fouilla dans son placard pour y chercher un mouchoir. Une petite boîte en carton qu'elle heurta toucha sur la descente du lit et s'ouvrit.

— Tiens ! fit Suzanne .. Un portrait !

— Oui, répondit la nécrosée d'une voix singulière.

Elle tendit la photographie. C'était celle d'une jolie fille au regard franc, aux traits accentués, dont un sourire chaud et caressant tempérait l'énergie un peu rude. La bouche était pleine, fermement campé. La chevelure brune, relevée en casque, donnait à la physionomie un cachet de virilité qu'un artiste eût choisi pour cisoler une médaille de vierge guerrière.

— Sauve-vous qui représente ce portrait ? demanda Joséphine.

— Mais non ! répondit timidement Suzanne dont le cœur se serrait.

— C'est moi !

L'enfant s'attendait à la réponse et ne s'en étonna pas. Mais, en comparant cette image à la ruine qu'elle avait devant elle, la fille de la duchesse de Rouvray se sentit les yeux pleins de larmes.

— Oui, continua la malheureuse créature avec un accent poignant, on ne le dirait pas, hein ?.. C'est comme ça que j'étais à votre âge, ma mignonne !

— Ma pauvre Joséphine !

— Si j'avais été un laideron, poursuivit l'allumetière, les hommes m'auraient laissée tranquille !.. Je me suis défendue comme j'ai pu, mais la partie n'était pas égales.. A cette époque là, j'étais vendeuse aux « Quatre-Saisons », le grand magasin de l'avenue des Ternes... Un honnête homme m'avait offert une situation, une fortune, un nom... Eh bien ! j'ai dédaigné tout cela pour m'éprendre d'un sale sou ni maille... Il m'a extorqué quatre mille francs d'économies que j'avais amassées sou à sou, m'a rendue mère et s'est enfui... Je crois qu'il est mort au bagne !

— Et l'enfant ?..

— Il n'a vécu que deux ans... Pour ce que l'avenir lui réservait de bonheur, il vaut mieux sans doute qu'il soit parti !..

— Pourtant, vous l'auriez élevé courageusement... Il aurait travaillé à son tour, et vous auriez une consolation maintenant !

— Ah ! s'écria la malheureuse avec un gémissement qui partait du fond de ses entrailles... Mon petit Jean !...

Son visage s'illumina ; mais ce ne fut qu'un éclair auquel succéda un accès de désespoir farouche.

Enfin, l'infortunée parvint à réagir, et en quelques mots marbiés, acheva sa pénible confidence.

— Quand on m'a vue enceinte, vous pensez bien qu'on m'a renvoyée du magasin... Alors, j'ai fait tous les métiers pour arriver à payer les mois de nourrice de mon petit... J'allais le reprendre... Le croup m'a devancée... Là, j'ai perdu la tête, la débine m'a prise à la gorge... Et voilà comment, un jour, j'ai échoué aux allumettes qui ont commencé par avoir mes os, et qui finiront par avoir ma peau !..

— Non, non ! Joséphine !.. On vous guérira !

— Ah ! par exemple, j'espère bien que non ! J'en ai assez !.. Je ne tiens pas à prolonger cette farce lugubre qui s'appelle la vie !

— Comme vous avez souffert, ma pauvre amie !

— Oui, j'ai eu mon « fade », comme disent mes camarades de l'usine ! prononça la sœur de Gaspard avec un sourire sinistre.

— Dire que je me suis sentie si malheureuse !.. Voyez-vous, il y a toujours une sorte d'égoïsme dans le chagrin... On ne veut voir que le sien sans se douter que son prochain a encore plus cruellement pâti que vous !

— Je sais bien que personne n'est exempt de misères, reprit Joséphine, mais je crois que mon lot n'est pas ordinaire !... Oui, ma pauvre enfant, la logue répugnante que vous avez devant vous, c'était la demoiselle dont vous avez le portrait dans la main !

— Si je pouvais vous rendre votre peine moins amère !..

Un éclair de gratitude passa dans le regard de la rude fille.

— Mais vous y êtes arrivée, ma pauvre petite ! fit-elle... Oui, quand nous sommes là, toutes les deux, comme de vieilles amies, il me semble que j'oublie un peu de mes peines. Il a fallu cette photographie pour que je me remette à broyer du noir !.. Dites donc ! Si qu'on la brûlerait ?..

— Non, non !.. Donnez-la moi... Voulez-vous ?

— Si ça peut vous faire plaisir...

Puis, changeant brusquement de ton :

— Maintenant, ma petite, c'est dimanche !.. Il est défendu d'être triste !..

Devant la confidence que venait de lui faire avec tant de spontanéité sa compagne, Suzanne ne pouvait pas garder plus longtemps le silence. A son tour, elle raconta ce qu'elle pouvait dire de sa touchante histoire. Mais il lui était défendu de prononcer le nom du duc de Rouvray, et elle ne parla pas de son séjour à l'hôtel de la rue de Varenne. Le Bizon qu'elle put, Joséphine reconnaîtra sa protégée... A son âge, le désespoir n'était pas permis ! L'heure du dîner ne tarda pas à arriver. Les deux femmes des enfants. La maman Desmichel leur demanda :

— Vous vous êtes bien amusées, hein ?

— Ah ! pour ça, oui ! répondit Joséphine... On a bu du soleil et fait une provision de grand air pour un bout de temps !

(*A suivre*).

Per terminare dobbiamo dire che Filippo Turelli è divenuto magistrato. Al suo ritorno dall'Italia è stato «attaché» durante alcuni anni al Ministero della Giustizia, quindi nominato nella magistratura in Bretagna.

Si può riassumere ogni elogio di questa egregia personalità francese dicendo ch'è un «nobile cuore,» uno di quei cuori che troviamo sempre entusiastici per le belle idee, per gli alunni generosi, per i pensieri ideali.

Mezzo italiano di nascita per la sua origine corsa, lo è interamente per i sentimenti; parafrasando una celebre frase, egli sent affermare che nell'anima sua v'ha scolpito un nome: «Italia.» Il nostro paese, egli ha dimostrato d'amarlo come una seconda patria in molteplici occasioni, tanto nella sua brillante carriera di pubblicista, quanto nella sua opera di letterato. Si apra un suo volume qualunque, si legga uno dei suoi tanti articoli e si vedrà sempre che la bella Italia sta in cima dei suoi pensieri, è l'ispiratrice della sua vita letteraria. Per questa ardente simpatia che egli testimonia all'Italia, siamo lieti di dedicargli oggi questo articolo, sincero omaggio dei nostri sentimenti verso di lui.

Mesures Préventives CONTRE LE CHOLERA

En réponse au télégramme par lequel il lui faisait connaître les desiderata formés par la Commission qui s'est réunie le 17 courant dans son cabinet, M. le Préfet de la Corse, vient d'informer M. le Sous-Préfet de Bastia, que M. le Directeur du service de santé a transmis les instructions nécessaires aux agents sanitaires du littoral au sujet des visites et des mesures prophylactiques à prendre à l'égard des bateaux arrivant de l'étranger ; qu'il a été spécifié que tous les bateaux de provenance suspecte subiront la visite médicale et que les émigrants de ces pays seront soumis à l'isolement sous la responsabilité du maire, conformément au décret du 1er août 1910 ; que M. le Directeur de la Santé, qui devait se rendre aujourd'hui à Bastia, a ajourné son voyage à jeudi prochain, jour de l'arrivée dans le port de Bastia, du bateau italien de la Compagnie Rubattino, pour procéder lui-même à la visite du bateau et des passagers et prendre s'il y a lieu toutes mesures utiles.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

SAINT-FLORENT. — L'adjudication des travaux à exécuter à la caserne de Saint-Florent, occupée par les disciplinaires, a eu lieu, et les travaux ont été adjugés à M. Colombani Christophe, de Bastia ; ils représentent une dépense de 12.000 francs, et consistent en la réfection et l'exhaussement d'un mur d'enceinte, et la construction d'un lavoir et de 14 nouvelles cellules de convention.

L'exhaussement des murs d'enceinte rendra plus difficiles et plus rares les évasions qui se produisent un peu trop souvent.

ILE-ROUSSE. — Mme Consalvi, femme d'un gardien de phare, est nommée gardienne hors classe des phares et balises, et adjointe à son mari pour le service des feux de la Pietra et de la jetée du port de l'Ile-Rousse.

OMESSA. — M. Lajour, surnuméraire de l'enregistrement et des domaines, dans la Haute-Garonne, est nommé receveur à Omessa.

SERRIERA. — M. Colonna Jean-Chrysostome, brigadier domanial des eaux et forêts de 1re classe à Serriera, est nommé brigadier hors classe.

PORRI. — X. confirme la note de *Petit Bastiais* du 3 juin, au sujet d'un enterrement civil ; elle était polie et convenable.

La population catholique qui forme la grande majorité (quelques individus ne font pas le tout) a été réellement scandalisée d'entendre sonner les cloches pour un enterrement civil.

Les sonneries religieuses des cloches n'effrayent nullement les habitants de Porri, qui savent apprécier les choses raisonnablement. Le cas du 8 mai dernier est tout à fait spécial, et alors, seuls, les Y aiment tant le son des cloches ; mais ils ne voient pas qu'ils sont inconséquents, non seulement avec les lois du pays, mais aussi avec le bon sens : ce qui est civil n'est pas religieux, que je sache. La vérité n'est qu'une ; il n'est pas bon de se plaire dans le désordre.

L'insolence est donc de leur côté lorsqu'ils affirment le contraire ; dans tous les cas, ils n'ont pas l'air de connaître les éléments de la politesse. S'ils savaient se taire, au moins !

C'est entendu, il y a malheureusement à Porri des gens incompétents en matières religieuses, je le savais depuis longtemps ! Rappelez-vous, MM. les Y, que bien souvent, le silence est d'or. — X.

LETIA. — Une autre réunion de Corses a eu lieu à Toulon, au restaurant du Père-Louis, Balagnier. Les originaires de Letia se sont donné rendez-vous dans un banquet auquel ont pris part fonctionnaires, propriétaires, ouvriers, etc... Lorsqu'on a servi des angoustes, les convives les ont saluées d'un vivat frénétique, parce qu'elles venaient de Corse. Réunion fraternelle, très débordante de cordialité, qui ne restera pas sans lendemains.

NONZA. — Une des plus honorables familles du canton de Nonza se trouve actuellement en deuil, par suite de la mort de M. Dominique Antoine Giannoni. C'était un des doyens du canton, il avait déjà dépassé sa quatre-vingt-quatorzième année. Sa vie paisible n'était troublée que par le regret d'être séparé de ses deux fils aînés qui ont su se créer à Porto-Rico une très belle situation commerciale et industrielle. Il était heureux de savoir la prospérité de leurs affaires, mais il comprenait qu'au jour où Dieu l'aurait rappelé à lui, il n'aurait pas pu les avoir autour de son chevet comme ses autres enfants.

Le regretté défunt était un homme de bon conseil, auquel on recourait souvent dans des situations délicates, et toujours on n'avait qu'à se louer de son tact, de cette expérience qu'il avait acquise au contact des hommes, durant une vie si longue.

Il reportait à Dieu le succès des affaires de ses fils dans le Nouveau Monde, et c'est pourquoi sa maison était ouverte à toutes les infortunes, et dans l'un des dimanches de sa paroisse.

Les obsèques de M. Giannoni ont eu lieu à Nonza les notabilités du canton, de Saint-Florent, de Luri, de Rogliano. Le deuil était conduit par M. l'abbé Giannoni, curé d'Ersa, ses neveux et d'autres parents.

Une imposante cérémonie a eu lieu dans l'église paroissiale de Nonza, où l'absoute a été donnée par M. le Curé entouré de plusieurs prêtres des environs.

A l'issue de cette cérémonie toute la population a accompagné le cercueil jusqu'au caveau de la famille.

Nous offrons à Mme veuve Giannoni, à M. l'abbé Giannoni, à MM. Giannoni, aux familles Giraldi, Viale, Meria et Malatesta, toutes nos condoléances.

PIEDIGRIGGIO. — Le nommé Mariotti Marius recevait, il y a quelques jours, la visite du berger C. O. P. qui demanda à entrer à son service.

Il le conduisit dans sa propriété et partit, confiant dans l'honnêteté de son domestique.

Le lendemain, en revenant dans sa propriété, il s'aperçut qu'une somme de 100 francs avait disparu ainsi que plusieurs effets.

Mariotti a porté plainte à la gendarmerie. Une enquête est ouverte.

FRANCARDO. — Vendredi dernier, ont eu lieu à Francardo les examens du certificat d'études primaires.

Petits paysans et gentilles paysannes endimanchées étaient rendus dans notre central et industriel hameau, sous l'œil sévère et vigilant de leurs chefs : instituteurs et institutrices.

Cette double de commission présidée par la sympathique inspecteur primaire de Corte a trouvé le moyen de contenter les uns et d'attrister les autres. Il a été, en effet, très restreint le nombre des élus.

Il y avait là, les candidats des cantons d'Omessa et de Saint-Laurent.

14 seulement sur 24 ont été reçus.

Omessa, chef-lieu, a obtenu un piètre résultat.

Ce cadeau nous vient en partie de l'administration vice-rectorale, qui nous a laissés sans instituteur, pendant quelques mois.

La première barrique ancrée des deux cantons a été la toute gentille Mlle Marguerite Orsini, déjà brunière à la suite des examens qui ont eu lieu à Bastia, le 6 avril dernier. Nous la félicitons bien sincèrement, ainsi que Mme Orsini, sa maman, ancienne institutrice de Saint-Laurent, aujourd'hui nommée à Perelli d'Alesani, dont le désœuvrement, pendant les 31 ans de services actifs qu'elle compte dans l'enseignement, ne s'est jamais démenti. Les diverses récompenses qu'elle a obtenues de ses chefs sont le couronnement d'une carrière bien remplie.

Nous voulons espérer que l'année prochaine, le nombre des candidats sera plus élevé et qu'à l'instar de la très active institutrice qu'est Mme Orsini, on ne comptera que des succès. — B.

SOLENZARA. — On s'entretient beaucoup de l'acquisition probable ou du fermage du beau domaine de la Solenzara, appartenant à M. Charles Vinciary, maire de Sari-de-Portovecchio, par M. Gaufet, qui se trouve depuis plusieurs années en Corse, et exploite le grand domaine de Tortole, près de Sartene.

Ce serait une excellente affaire pour la région, car M. Gaufet, qui est un agriculteur très entendu et disposé de fort capitaux, pourrait exploiter entièrement ce domaine de Solenzara, d'une superficie d'environ quinze cents hectares.

A la veille d'être traversé par le chemin de fer, le domaine, bien exploité, donnera aussi des résultats très rémunérateurs.

Causerie Agricole

Pour avoir de bons Petits-Pois

Ce délicieux légume, le petit pois est l'objet d'une production et d'un commerce considérables.

Le cultivateur de pois ne doit pas se contenter d'attendre les fruits que veut bien lui fournir la nature. Il doit produire beaucoup et améliorer sans cesse la qualité. Tous les engrais ne sont pas aptes à réaliser dans la plante ce desideratum. Ce sont les engrais phosphatés et potassiques qui complètent le mieux le fumier de ferme (ou ville).

L'addition de 2 ou 3 kilos de sulfate ou de chlorure de potassium à l'are, dépense de 0 fr. 50 ou 0 fr. 60, fournit des excédents pouvant valoir le décuple ; on [illegible] la saveur sucrée et la précocité se trouvent augmentées.

Grâce au sulfate de potasse employé avant le semis ou lors du premier binage, tout le monde peut vivre de la culture des pois et en consommer presque à volonté de délicieux.

Nous n'en sommes plus au temps de Louis XIV où ils étaient si rares que Madame de Maintenon pouvait écrire : « Le chapitre des pois dure toujours. L'impatience d'en manger, le plaisir d'en avoir mangé et la joie d'en manger encore sont les trois points que nos princes discutent depuis quatre jours. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 13 juin

Le fait saillant de la séance a été la reprise du groupe espagnol sur l'entente conclue entre Paris et Madrid au sujet des affaires marocaines. Notre Rente varie peu à 96.17. L'Extérieure reprend à 96.75. Serbe et Turc également en plus-value. Par contre le Portugais revient à 68.42. Nos Grandes Institutions de Crédit ne s'écartent pas de leurs limites d'hier : on a négocié le Crédit Foncier à 828, le Crédit Lyonnais à 1.500, le Comptoir National d'Escompte à 944, et la Société Générale à 794.

Demain mercredi 14 juin sera close au Crédit Mobilier Français la souscription aux 35.000 obligations privilégiées de 500 frs de la Cie Française pour l'exploitation de chemins de fer à l'Etranger (Nord du Portugal). Prix 405 frs ; intérêt annuel 20 frs nets, soit un revenu de 4.94 0/0 net.

Le Sucre est calme à 5.585. Valeurs industrielles sans grands changements. Le compartiment des valeurs de transports est irrégulier. Valeurs russes moins bien disposées pour la plupart. Les Titres cupriféres ont été agités : Rio d'abord en nouvelle hausse puis laissant un peu au-dessus de son cours de la veille.

L'Atchinson Topeka est l'objet d'un bon courant de demandes à 608.

Au comptant l'action Caisse Hypothécaire Argentine passe à 517 ; l'obligation 4 % est ferme à 478.50.

La France se traite à 129. On prévoit pour l'exercice qui sera clos cette année exceptionnellement le 31 octobre un revenu de 10 0/0 pour le capital engagé.

Québec Railway a des échanges suivis à 325.50. Les Dunes Sainteliff s'obtiennent à 264.

On recherche à 459 l'obligation de la Cie du Port de Rio de Janeiro.

Léger tassement des Chemins Français.

Le Tonique Indispensable
LES PILULES PINK

Beaucoup de femmes, dans toutes les classes de la société, sont des ferventes des Pilules Pink. Il n'y a naturellement pas d'autre explication à cette faveur que le bien que les Pilules Pink ont fait et font tous les jours pour la santé de cette multitude de femmes.

Qu'elle soit mondaine ou qu'elle soit simple ouvrière, la femme a besoin d'un médicament pour soutenir son faible organisme. Bien peu de femmes sont d'un tempérament assez fort pour pouvoir se passer de médication tonique. Les médicaments toniques, régénérateurs, sont nombreux, et si la faveur générale va aux Pilules Pink, c'est que, de l'avis des femmes, ce sont les Pilules Pink qui répondent le mieux à leurs besoins. C'est-à-dire les débarrassent le mieux de leurs malaises.



Demandez, par exemple, à Mlle Julia Champavier, demeurant à Lyon (Rhône), 93, rue Vieille-Monnaie, pourquoi elle recommande si chaudement les Pilules Pink. Elle vous répondra que seules les Pilules Pink ont pu la débarrasser de maux d'estomac et de migraines. Mlle Julia Champavier nous a mis récemment au courant de sa guérison par les Pilules Pink :

« J'ai souffert pendant 18 mois environ de maux d'estomac et de migraines. Mon alimentation était devenue très difficile. Je ne pouvais manger que certains mets qui passaient mieux que les autres et m'occasionnaient des digestions moins pénibles. Bien souvent je me suis privée de manger pour ne pas avoir à souffrir et à ce régime je me suis anémiée. Régulièrement, chaque jour, après mes repas, j'avais la migraine et je l'avais parfois si violente que j'étais incapable de faire quoi que ce soit. J'ai pris plusieurs médicaments pour me débarrasser de ma maladie d'estomac, mais sans en obtenir d'avantages. J'ai suivi alors le conseil d'une amie qui m'a recommandé les Pilules Pink qui l'avaient guérie elle-même. Vos Pilules Pink m'ont fait beaucoup de bien. Elles m'ont rendu l'appétit et ont si bien fait que je n'ai plus du tout souffert de l'estomac. Une fois que mes digestions ont été normales, je n'ai plus eu de migraines. »

Les Pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, irrégularités des femmes, neurasthénie.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies, et au dépôt : Pharmacie Gahlin, 23, rue Ballu, Paris ; 3 fr. 50 la boîte ; 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. Sousa, 1er prix Prague

Programme du 19 juin 1911

Apéritif de 5 à 7 heures

Les Catalans,	Popy.
Lettre tendre,	Bosc.
Martha,	Flotow.
Mireille,	Gounod.
Menuet joli,	Aoust.
Il me disait,	Ferrari.
Le Régiment en marche,	Lincke.

Soirée à 8 heures et demie

Horama,	Grey Thony.
Sourire d'avril,	Dupret.
Louis de Lammermoor,	Donizetti.
Quand l'Amour meurt,	Crémieux.
Ballade des Nymphes,	Boyer.
Faust,	Gounod.
Horoya,	Ugo.
Arlequinade,	Ugo.
Méditation sur la prière d'une Vierge,	Mora.
Les Rubans de la Vie,	Vercollier.

Petite Gazette

Au départ

M. le colonel Samson, inspecteur général de 4e arrondissement de gendarmerie, est parti hier soir par le train de 3 h. 40, se rendant à Calvi, d'où il s'embarquera pour Nice.

Tirs d'artillerie

La 7e batterie d'artillerie, commandant Charpenay, est rentrée hier matin à Bastia, venant de Fotelli.

Ecole d'infanterie

Les sous-officiers dont les noms suivent ont été admis, à la suite des épreuves écrites, à prendre part aux épreuves orales d'admission à l'école militaire de Saint-Maixent : Serra, sergent au 107 ; Colonna, sergent au 58e ; Paoli, sergent au 165e.

Obsèques

Dimanche, dans l'après-midi, les nombreux amis et camarades de M. François-Marie Mariani, l'un des plus anciens employés de la Maison Carbuccia, se trouvaient réunis dans la chapelle de l'Hôpital Civil, où ont été dites les dernières prières devant le cercueil de Mme Laurence Mariani, née Bernardini, emportée à l'affection des siens par une congestion.

La confrérie Saint-Charles, dont la regrettée défunte était une zélatrice bienfaitrice, assistait aux obsèques et a accompagné le cercueil jusqu'au Palais de Justice.

M. François-Marie Mariani conduisait le deuil entouré de nombreux parents. Il a reçu, en cette si cruelle circonstance, les témoignages d'affection et de sympathie, de ses camarades et de ses amis.

Nous lui adressons toutes nos condoléances, ainsi qu'aux familles Mariani et Gerardi.

Brevet Elémentaire

Les examens pour l'obtention du brevet élémentaire (supirante) auront lieu à Bastia, le lundi 19 juin, au Lycée.

Entrée par la rue de la Miséricorde.

L'appel des candidats commencera à 7 heures et demie du matin.

Les candidats trouveront à la librairie Ollagnier toutes les fournitures qui leur sont nécessaires.

Violences légères

Les nommés Ch. J. et P. F., tous deux journaliers ont été mis en contravention pour s'être exercés des violences légères et réciproques sur la place de l'Hôtel de Ville.

Nouvelles religieuses

M. l'abbé Leonetti, curé de Maisons-Alfort, est nommé curé de Saint-Martin.

Le nouveau curé de la rue des Marais est âgé de cinquante-neuf ans ; à Maisons-Alfort, où il était depuis 1902, il s'est fait remarquer par un dévouement au dessus de toute louange lors des dernières inondations.

Charrettes à l'abandon

Contravention a été dressée contre les nommés L. Ch., P. T., V. C., charretiers, pour abandon de leur voiture sur la voie publique.

Fête du Sacré-Cœur

A l'occasion de la fête du Sacré Cœur de Jésus les entrepôts de la maison Bourgeois frères de Bastia resteront fermés pendant toute la journée du vendredi 23 courant.

Bibliographie

M. Jules Saurin s'est attaché, comme on sait, à faire connaître à tous les Français ce qu'est la Tunisie, de manière à étendre et à favoriser le peuplement français. Son dernier volume : « L'Œuvre française en Tunisie, » est plein de détails précis, persuasifs ; c'est l'œuvre d'un fervent qui pourrait cette idée depuis plus de vingt ans, et qui l'expose d'une façon claire. L'auteur estime que 5.000 ou 6 000 familles françaises pourraient se mouvoir à l'aise dans cette partie de l'Afrique, et tout en travaillant pour la France, à se créer une situation honorable, à y trouver largement les moyens de suffire à une existence plus que modeste.

Nous engageons ceux de nos compatriotes qui seraient dans l'intention de se rendre en Tunisie de ne pas négliger les renseignements et les conseils accumulés dans cet excellent ouvrage.

Avis

M. le Contrôleur des contributions directes se tiendra à la disposition des contribuables à la Mairie, salle du Conseil Municipal, du 19 au 24 juin inclus pour recevoir les mutations foncières.

Bastia le 17 juin 1911.

Objet perdu

Il a été perdu une chaîne en or et une médaille avec initiales V. S., de Piedranera à la place Saint-Nicolas.

La rapporter au bureau du *Petit Bastiais* contre bonne récompense.

Vins

Vin de Sartene à 11 degrés naturs, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Maris, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

Ouvriers vermicelliers

On demande deux ouvriers vermicelliers.

S'adresser à MM. Matas frères, place d'Armes, Bastia.

Avis

On demande à engager d'urgence, au mois, et pour longtemps, sur bonnes références, un vigneron sérieux, assez jeune, de préférence marié, capable de diriger les travaux agricoles.

Ecrire à M. Casanova à Macinaggio.

La clientèle des *Usines de Francardo, Tuilerie et Briqueterie mécaniques*, F. CHARDON et Cie, est informée qu'à partir de ce jour, elle trouvera ses produits, dont la réputation n'est plus à faire, aux mêmes conditions que par le passé, à *Corte*, chez M. J.-B. CHARDON, Nouvelle Traverse, seul dépositaire, et à *Bastia*, chez MM. CLÉMENT et Cie, Avenue de la Gare et Magasins Généraux.

AVIS DE DÉCÈS

M. Jean-Baptiste Colonna d'Anfriani, juge d'instruction à Calvi, Mme Jean-Baptiste Colonna d'Anfriani, née Orsini, M. Charles Colonna d'Anfriani ; Mme veuve Thomas Orsini ; Mme Roch Antonini, née Colonna d'Anfriani, M. Roch Antonini ; Mme André Pancrazi, née Orsini, M. André Pancrazi ; Mme Paul Pierrat, née Orsini, M. Paul Pierrat et leurs enfants ;

Les familles Grisoli, de Montemaggiore, et Leoni, de Santa Reparata ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme JOSEPHINE COLONNA D'ANFRIANI

leur fille, sœur, petite-fille, nièce et cousine, décédée à Calvi, le 17 juin 1911, dans la 41me année de son âge.

Les obsèques auront lieu le lundi matin, 19 juin, à Montemaggiore.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

23 ans de Succès, officiellement constatés, contre le Mildiou, de la Vigne et de la Pomme de terre, de la Cloque du Pêcher, etc., par la Bouillie Sucrée Michel Perret. — Agent général pour la Corse, le Service Commercial agricole, 82, boulevard du Musée, Marseille.

Avis. — Des poursuites et saisies de marchandises seront exercées contre tout vendeur de cette bouillie non autorisé par le Service Commercial agricole, où ne lui ayant pas fait sa commande directement.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00329

PONTS ET CHAUSSÉES

Paris, 18 juin.

M. Godin est nommé ingénieur des ponts et chaussées de 3e classe à Ajaccio.

La Grève internationale MARITIME

Paris, 18 juin.

Le mouvement général de grève des inscrits maritimes s'accentue tous les jours de plus en plus.

Des télégrammes de New-York annoncent que les membres du Syndicat des gens de mer, qui comprend 20 000 adhérents employés au sabotage, ont abandonné hier le travail.

A Londres, à Amsterdam, la grève continue et plusieurs corporations ont décrété de faire cause commune avec les marins.

LES FÊTES DU COURONNEMENT du Roi d'Angleterre

Paris, 18 juin.

Les missions princières, ainsi que l'ambassade extraordinaire française, partiront demain matin pour Londres.

S. A. I. et R. l'archiduc Charles-François-Joseph, qui va représenter au couronnement l'empereur d'Autriche Hongrie, est arrivé ce matin, à Paris, accompagné du prince de Lobkowitz, directeur de sa cour, du prince de Schonburg et du comte Paul Esterhazy.

LL. AA. RR. le duc et la duchesse d'Aoste, délégués par le roi et la reine d'Italie aux fêtes du couronnement des Souverains anglais, se trouvent également à Paris.

La Conquête de l'air

LE CIRCUIT EUROPÉEN

A VINCENNES

Paris, 18 juin.

Le succès du « Circuit Européen », organisé par le *Journal* a obtenu un succès qui a dépassé toutes les prévisions.

Malgré la pluie, qui n'avait cessé de tomber pendant toute la nuit, une foule immense de spectateurs et de curieux se trouvaient ce matin, dès l'aube, aux abords du champ de manœuvres de Vincennes, transformé pour la circonstance en un vaste aérodrome.

Le champ de manœuvres de Vincennes présentait, d'ailleurs, l'aspect d'une véritable petite ville.

Les préparatifs les plus sérieux avaient été faits pour permettre au public d'assister au départ des aviateurs sans que l'on eût à regretter aucun accident.

Avant le départ

A 5 heures et demie, une véritable foule, la grande foule de Paris, enthousiaste, prête à fêter ses enfants qu'elle admire, les aviateurs, se trouve massée soit dans l'enceinte publique, soit dans les enceintes réservées, soit aux tribunes.

Plus de 500 000 personnes se trouvent là, heureuses de témoigner leurs sympathie aux vaillant champions de l'air qui se préparent à partir.

Le service d'ordre

Ainsi que l'avaient annoncé les organisateurs, toutes les dispositions avaient été prises pour éviter l'encombrement et le désordre.

Le champ de départ est gardé militairement par de nombreuses troupes et par des agents.

M. Lépine, préfet de police, dirige le service d'ordre.

Le champ des Opérations

A 5 heures 45, plusieurs appareils viennent se ranger sur la ligne de départ.

Les autres concurrents arrivent ensuite.

Des essais sont faits par quelques aviateurs, et la foule applaudit frénétiquement.

Le Ministre de la Guerre et les autorités

Dans l'assistance, on remarque le général Goiran, ministre de la guerre ; MM. Antoine Monis, chef du cabinet du président du Conseil, représentant son père ; Emile Constant, sous-secrétaire à l'intérieur ; Autrand, préfet de Seine-et-Oise, et un grand nombre de sénateurs et de députés.

Le départ

A 6 heures précises, une bombe annonce le premier départ.

A ce moment, une légère bousculade se produit.

La foule en délire envahit la piste et déborde dans l'enceinte.

Les moteurs ronflent.

L'aviateur Tabuteau, qui pilote un biplan Bristol part le premier, suivi aussitôt de Bathiat, monté sur un monoplan Sommer.

Les deux appareils filent rapidement sur la ligne de départ, exécutent plusieurs virages, et s'envolent dans la direction de la Belgique, pendant que des applaudissements éclatent nourris et prolongés.

Aussitôt après partent successivement au milieu des acclamations :

Tétard, (biplan Bristol)
Vedrines, (monoplan Morane).
Kimmerling, (mon. Sommer).
Gagel, (monoplan Morane).
Vidart, (mon. Deperdussin).
Wienmalen, (biplan Farman).
Garros, (monoplan Blériot).
Morin, id.
Beaumont, id.

Un Accident Mortel

Après Beaumont, l'aviateur Lemartin, qui pilote un Blériot, prend son vol et la foule applaudit.

Tout à coup, les acclamations se changent en cris de détresse.

A une hauteur de 60 mètres, juste en face des tribunes, l'appareil capote, et vient tomber sur un arbre, entraînant dans sa chute le malheureux aviateur.

On se porte aussitôt au secours de l'infortuné Lemartin ; mais tous les soins sont inutiles.

Il a été tué sur le coup, et gît sous son appareil la tête complètement écrabouillée.

La course continue

Malgré la douloureuse émotion produite par cet épouvantable accident qui est venu endeuiller cette belle journée d'aviation, la course continue.

Bravant les risques, sûrs d'eux-mêmes, quarante aviateurs s'envolent encore successivement, et la foule, un moment impressionnée, salue leur départ de bravos enthousiastes.

Les aviateurs militaires

Douze officiers aviateurs étaient aussi engagés pour le « Circuit Européen » en plus des 68 aviateurs civils.

Chute mortelle du lieutenant Princeteau

Le lieutenant Princeteau, l'un des engagés militaires, qui pilotait un Blériot, a été victime, à son départ, à l'aérodrome d'Issy-les-Moulineaux, d'un terrible accident qui vient d'allonger encore la liste des aviateurs morts au champ d'honneur.

Princeteau effectuait ce matin des vols d'essais, quand son appareil capota brusquement et vint se briser sur le sol. Le feu prit à l'aéroplane, et le lieutenant fut carbonisé avant qu'on eût le temps de se porter à son secours.

L'arrivée à Liège

Vidart atterrit le premier

Liège, 18 juin.

Plusieurs des intrépides aviateurs qui ont pris le départ ce matin au champ de Vincennes, pour courir le « Circuit Européen » sont arrivés aujourd'hui à Liège.

Une foule considérable attendait les vaillants pilotes, et quand le monoplan Deperdussin de l'aviateur Vidard vient atterrir le premier, d'immenses acclamations s'élèvent de l'assistance.

Après Vidart, les aviateurs Vedrines, Weymann, Beaumont, Barra et Garros ont atterri successivement, toujours applaudis par les nombreux spectateurs.

SOISSONS

Le lieutenant Gaubert fait une chute mortelle

Soissons, 18 juin.

Le lieutenant aviateur Gaubert a fait aujourd'hui, aux environs de la ville de Soissons, une chute terrible qui met ses jours en danger.

Par suite d'un virage trop brusque, l'appareil capota et l'infortuné Gaubert fut précipité sur le sol.

Quand on se porta à son secours, on trouva l'aviateur dans un état lamentable, gisant sous les débris de l'appareil.

Gaubert fut transporté dans une maison située au bord de la route, non loin de l'endroit où il était tombé.

Un docteur, appelé en toute hâte, examina le blessé qu'il trouva très gravement atteint.

On espère toutefois que le lieutenant Gaubert pourra survivre à ses blessures.

PRODUCTEURS CORSES

qui veulez bien vendre vos produits, fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'île, adressez-vous en confiance à la *Maison* LABAUME AND Cie, 38, rue Sainte-Cécile, MARSEILLE.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur
Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de présenter sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure
Devants inusables
depuis 105 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.

N. B. On demande de bonnes culottières.

VIZZAVONA

Gd Hôtel Monte d'Oro et de la Foce
est ouvert

Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en 10 minutes.

Tuilerie et Briqueterie
MÉCANIQUES
USINES à FRANCARDO
F. CHARDON et Cie

Tuiles plates et rondes résistant à la gelée et à l'air salin

Briques creuses, pleines et pressées

Briques à plancher pour fers à I

Cairons et Murettes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.

Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc.

Envoi sur demande d'échantillons et prix

POUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planches, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes

Prix et qualité défiant toute concurrence

A BASTIA, chez MM. CLÉMENT et Cie, et tous les marchands de matériaux.

A CORTE, chez M. J. B. CHARDON, seul dépositaire.

DÉMÉNAGEMENTS
pour tous les pays
DÉPOT DE CADRES POUR MEUBLES
PRIX TRÈS MODÉRÉS
A. PADOVANI, 7, Route du Cap
BASTIA

AJACCIO

Grand Hotel Solferino
8, Cours Napoléon, Ajaccio
en face les jardins de la Préfecture
Entièrement remis à neuf (genre Tramp-Club)

Maison se recommandant spécialement à MM. les Voyageurs de Commerce, Familles et Touristes.

Prix modérés

Salle de Bains

Salon de Correspondance

Omnibus à l'arrivée et au départ des paquebots et des trains.

JEAN DUPUY
Propriétaire-Directeur

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Racons artificiels.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier

Ne pas confondre avec les MARQUES DÉPOSÉES qui, jusqu'à présent, l'ont le malheureusement imité.

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Le Journal de la Famille
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE
DONNE tous les renseignements indispensables à la vie ou bonne.
PUBLIE entre chaque Numéro des Chroniques ou Modes charmantes sur les sujets choisissant.
UTILE. PRATIQUE. ÉCONOMIQUE par ses articles sur la Puériculture, l'Hygiène, la Santé, la Beauté, la Mode, la Cuisine, le Jardin, la Basse-Cour, Recettes et procédés d'intérieur.
ARTISTIQUE. INTELLECTUELLE. LITTÉRAIRE, par ses Critiques sur les Beaux-Arts, la Peinture, la Musique, le Mouvement littéraire et ses Causes, Romanciers et Poètes.
AMUSANTE. AGRÉABLE et INSTRUCTIVE, par ses Causeries sur la Photographie, la Gymnastique, le Théâtre, les Sports, le Tourisme et ce Revue illustrée de la grande bienfaisance.
LA PLUS GRANDE REVUE FAMILIALE et LA MEILLEURE MARCHE
16 Pages grand format. Abonnement 2 fr. par an
Le numéro spécimen illustré sera envoyé franco sur demande.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux sais avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MAÇONNERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE MARBRE
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

ARGUS DE LA PRESSE
FONDÉ EN 1879
Le plus ancien bureau de coupures de Journaux
« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »
HECTOR MALOT (ZYTE p. 70 et 323).
« De ce flot montant d'articles de journaux que l'*Argus de la Presse* envoyait à Vallobra, matin et soir, un tiers environ était étranger; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues; les anglais, les allemands dominaient; ils étaient même les plus sérieusement faits. »
PAUL ALEXIS (VALLOBRA, p. 185-186).
« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos *Argus*, qui m'ont toujours rendu de réels services. »
(Lettre du marquis de Morès, 1893).
L'*Argus de la Presse* se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.
L'Argus lit 12.000 journaux par jour.
Ecrire: Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.
Adresse Télégraphique: ACHAMBERS-PARIS.

Installation à Gaz
JEAN CINI
EX-OUVRIER DE GAZ
Bastia, 43, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
générateur puissant et économique notoire
Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine
Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Maître *
6, Boulevard du Palais, en Ier
Assurances : Vie — Incendie — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptabilités. — Bilans

AUX AMIS DE LA CORSE
Jules Favre l'avait dit d'un simple bureau, l'Indicateur officiel de la Corse, malgré ses prix modiques, renferme aussi maintenant de renseignements variés, intéressants, souvent inédits et complétés par des notes et des illustrations.
Tout seul de la Corse recevra gratis et franco, sur simple demande affranchie à 0.05 centimes, un spécimen d'une édition précédente, beaucoup inférieure à la dernière au point de vue des renseignements et améliorations constamment apportées à cette publication unique en son genre.
A. GLAVEL, Éditeur, 63, rue Saint-Lazare, à PARIS.

MALADIES DE LA FEMME
LE RETOUR D'AGE

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui étreint la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide qui court le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes et bientôt la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux pires dangers. C'est alors qu'il faut sans plus tarder faire une cure avec la
JOUVENCE de l'Abbé Soury
Nous ne cesserons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de 45 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la **JOUVENCE de l'Abbé Soury** à des intervalles réguliers, si elle veut éviter l'affreux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme et ce qui est pis encore, la mort subite. Qu'elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Cancers, Métrite, Fibrome, Maux d'estomac, d'intestins, des Nerfs, etc.
La **JOUVENCE** se trouve dans toutes les Pharmacies. Le flacon 3 f. 50, franco 4 f. 40, les 3 fl. 10 f. franco 10 f. 50, adresser à Mag. DUMONTIER, ph^n, 1, place de la Cathédrale, Rouen.
(Notice et renseignements confidentiels gratis).
BIEN EXIGER LA VÉRITABLE JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
car elle seule peut vous guérir

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Photoline*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — *Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.*

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. N. MATTÉI

Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).
Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 169 — MARDI 20 JUIN 1911

Le Petit Bastiais
5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus aux bureaux du Journal.
Prix d'une ligne : 1 fr. — Réclames (3e page) : 0.75 — Divers : 0.50 — Judiciaires : 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
Corse..... 20 fr. | 10 fr. | 5 fr.
Autres Départ. 22 » | 12 » | 6 »
Union Postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER
Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 45 m. — Coucher, 7 h. 01 m.
Dernier quart, le 19 — Nouv. Lune, le 26.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Silvère.
Fête de Demain : Saint-Louis de Gonzague.

19 JUIN

L'AÉROPLANE

L'aéroplane de l'avenir, vaisseau aérien qui reliera par des services réguliers tous les points du globe, sera d'une rapidité extrême, 200 à 300 kilomètres à l'heure, peut-être plus. Il conservera, probablement modifiés, les éléments de l'aéroplane actuel, auxquels s'ajouteront des éléments nouveaux. Dans ce domaine, toutes les suppositions sont permises, tous les rêves réalisables. Mais je ne parlerai pas ici des appareils imaginaires nés dans les cerveaux exaltés par les expériences des trois années qui viennent de s'écouler. Je m'occuperai seulement de la machine volante prévue, promise par la science.

Nous savons aujourd'hui que l'air offre un appui suffisant pour permettre à l'aéroplane de s'élever sur place sans vitesse préalable, de résister à l'orage ou de lui échapper en changeant de couche atmosphérique, de rester immobile dans l'air sans tomber. Mais avant de nous occuper de la recherche des organes nécessaires pour arriver à ces résultats, il nous faut trouver le moteur capable de les actionner sans alourdir l'appareil. Les inventeurs et les industriels du monde entier s'occupent de cette question. On parle d'idées nouvelles, de résultats satisfaisants obtenus par l'emploi de l'air comprimé et de l'acide picrique. Ces explosifs violents sont d'un maniement dangereux. Il faut arriver à les transporter dans des réservoirs sûrs et à les distribuer au cylindre de manière qu'ils offrent toute garantie de sécurité pour l'appareil et pour l'aviateur. Il faut aussi, et c'est là peut-être la partie du problème la plus difficile à résoudre, trouver un métal léger, capable de résister aux chocs de l'explosion des gaz dans le moteur qui sera d'une violence inouïe.

Edison, qui s'occupe volontiers de l'avenir du plus lourd que l'air malgré la vieillesse et les cruelles infirmités que lui a values son dévouement à la science, a prévu, dans un avenir de quelques années, la réalisation du moteur capable d'assurer à l'aéroplane les qualités dont nous venons de parler. Les chercheurs sont à l'œuvre. Ils trouveront.

L'appareil actuel, à la position de repos, est fortement incliné de l'arrière vers l'avant, offrant ainsi au vent un angle d'attaque considérable. Le moteur mis en marche, l'appareil roule vivement sur le sol, l'air déplacé frappe les ailes en dessous et exerce sur toute leur surface une poussée de bas en haut qui tend à soulever l'aéroplane.

Les machines volantes de l'avenir seront probablement munies à leur partie inférieure de plans inclinés susceptibles de prendre un mouvement de rotation très rapide autour d'un axe vertical. L'air se trouvant ainsi comprimé entre le sol et les plans inclinés exercera sur ces derniers une poussée de bas en haut suffisante pour soulever l'aéroplane. Une hélice convenablement placée, actionnée par l'axe des plans inclinés, servira à raréfier l'air en dessus des ailes et à faciliter leur ascension.

Il est probable aussi que l'aéroplane sera maintenu immobile dans l'air et changera de couche atmosphérique sous l'impulsion des plans inclinés et de l'hélice précédents. Ces organes seront commandés par un moteur indépendant du moteur de translation de l'appareil, de sorte que, en cas de panne d'un des moteurs, le pilote pourra rejoindre le sol sans crainte d'accident. Actuellement, les inventeurs cherchent à parer au plus pressé : ne pouvant arrêter l'appareil en cas de chute, ils s'efforcent de sauver la vie de l'aviateur. M. Hervieu vient de présenter un parachute qui semble donner de bons résultats. On a laissé tomber un chassis d'aéroplane de la première plate-forme de la tour Eiffel. Le pilote était représenté par un mannequin du poids de 75 kilogrammes. En tombant, le parachute s'est ouvert automatiquement, a enlevé le mannequin de son siège et l'a ramené au sol à une allure qui aurait été sans danger pour la vie d'un homme.

Pour augmenter la vitesse des machines volantes et leur permettre de résister à l'orage, il ne suffit pas d'augmenter la force du moteur : il faut également que cette force soit transmise à l'appareil dans de meilleures conditions qu'elle ne l'est de nos jours. Les hélices ont un rendement médiocre : 35 à 40 0/0. La plus grande partie de la force développée par le moteur se trouve donc inutilisée. C'est là un des graves défauts de l'aéroplane actuel. Une disposition mieux entendue des palettes de l'hélice donnerait à cet organe un rendement plus considérable, et par suite, à égalité de force motrice, une plus grande vitesse à l'appareil.

Pour être à même d'assurer un service régulier de transport, l'aéroplane ainsi perfectionné devra être muni d'un moyen de direction sûr. La boussole ordinaire, soumise à l'influence de la masse du moteur et à celle des courants développés dans les fils des magnétos, donne au pilote des indications inexactes. Elles pourraient devenir précises par une disposition particulière de l'aiguille aimantée par rapport au moteur, par exemple une disposition analogue à celle de la boussole astatique d'Ampère.

D'un autre côté, on est en train d'étudier une carte à l'usage des aviateurs, capable de leur indiquer la route à suivre, même par un temps de brouillard, alors qu'ils auront perdu la terre de vue.

L'aéroplane, ainsi perfectionné, rendra à l'humanité des services inappréciables. Avec lui, plus de frontières ni d'océans. L'Afrique et la Chine nous livreront leurs derniers secrets. Paris voisinera avec Pétersbourg et New-York. Les hommes, unis par des liens plus intimes, se connaîtront mieux, s'apprécieront et s'aimeront davantage. Alors, nous devons l'espérer, se réalisera le rêve de paix que l'umanité caresse depuis si longtemps, mais que les moyens dont elle dispose, impuissants ou méprisables, la diplomatie et la force, ne lui ont pas permis d'atteindre jusqu'ici.

Que de belles choses verront nos enfants !

Si nous regardons plus loin dans l'avenir, nous entrevoyons des machines volantes merveilleuses, munies de moteurs électriques d'une puissance énorme. Plus de dynamos pour produire le courant, plus d'accumulateurs encombrants, mais une relation constante entre le moteur et le sol par l'intermédiaire des ondes hertziennes qui fourniront, sans alourdir l'appareil, le courant nécessaire. L'aéroplane allégé et poussé par une force de plus en plus grande arrivera à fournir des vitesses fantastiques que nous nous imaginons avec peine. Et il est à prévoir que l'hélicoptère remplaçant alors l'aéroplane, supprimera la distance au point, sans doute, que l'homme, trop à l'étroit sur sa planète, tentera, ce qui nous semble aujourd'hui impossible, la colonisation des autres astres.

LA QUESTION DU LATIN

Elle vient d'être remise à l'ordre du jour par une manifestation de l'Académie. Voici, à ce propos, quelques réflexions judicieuses publiées par M. Marcel Prévost, dans *Les Annales* :

Voici qu'on reparle avec éloge, avec regret, de ce délaissé, de ce délaigné, de cet oublié : le latin. Ceux qui l'ont chassé du enseignement secondaire, il y aura tantôt dix ans, s'imaginaient lui avoir porté le coup de mort, ou, tout au moins, l'avoir pour jamais exilé. Quand un professeur, quand un lettré exprimait un regret timide des études classiques : beaucoup y travaillent ; et l'on peut prédire aux programmes de 1902 qu'ils n'ont plus longtemps à vivre. Toutefois il serait puéril d'imaginer qu'on pourra tout simplement remplacer ce qu'on fait depuis neuf ans par ce que l'on faisait jadis, et revenir aux programmes du grand siècle... Si le latin, dans les classes de 1911, réclame autant d'heures qu'on lui en accordait deux cents ou cent ans plus tôt, sa défaite sera certaine : l'histoire, la géographie, les sciences et les langues vivantes se coaliseront pour empêcher de revenir à un compagnon si incommode. Le latin ne rentrera dans les études secondaires courantes qu'à la condition d'être enseigné par des méthodes modernes, c'est à dire par conversation et la lecture immédiates, comme une langue vivante.

Il faut que le latin reprenne sa place dans la culture ordinaire des Français. Il la reprendra si l'on ose en réformer l'enseigne-

Pauvre latin !

Aujourd'hui, on commence à s'accorder sur la nécessité de restaurer les études classiques : beaucoup y travaillent ; et l'on peut prédire aux programmes de 1902 qu'ils n'ont plus longtemps à vivre. Toutefois il serait puéril d'imaginer qu'on pourra tout simplement remplacer ce qu'on fait depuis neuf ans par ce que l'on faisait jadis, et revenir aux programmes du grand siècle... Si le latin, dans les classes de 1911, réclame autant d'heures qu'on lui en accordait deux cents ou cent ans plus tôt, sa défaite sera certaine : l'histoire, la géographie, les sciences et les langues vivantes se coaliseront pour empêcher de revenir à un compagnon si incommode. Le latin ne rentrera dans les études secondaires courantes qu'à la condition d'être enseigné par des méthodes modernes, c'est à dire par conversation et la lecture immédiates, comme une langue vivante.

Il faut que le latin reprenne sa place dans la culture ordinaire des Français. Il la reprendra si l'on ose en réformer l'enseigne-

121 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

IV

LES JOIES DU DIMANCHE

— Je vais vous faire continuer la fête en vous offrant, pour votre dessert, des beignets aux pommes... Dites encore qu'on ne vous gâte pas !

Le lendemain de cette débauche, vers deux heures de l'après midi, un agent de la Sûreté se présentait chez la logeuse. Mme Desgiches avait déjà entrevu le visiteur en diverses circonstances, et n'attachait à cette apparition qu'une importance relative. On juge de l'émoi de la brave femme lorsque le survenant lui demanda :

— Dites-moi, la mère Desniches, il paraît que vous avez été volée ?

— Moi ?.. dit-elle toute saisie. En voilà une blague !

— Comment ! vous ne vous êtes aperçue de rien ?

— De rien du tout !.. Vous voulez rire ! Ou bien, on se sera payé votre tête, mon bon monsieur Piquefer !

— Nous allons bien voir ça !.. Montons dans votre chambre !

— Y pensez-vous ? protesta pudiquement la quadragénaire... Et d'abord, comment êtes-vous au courant d'un fait que je ne connais pas moi même ?..

— Comme nous savons presque tout dans notre profession... par une lettre que le patron a reçue.

— Une lettre signée ?

— Ah ! vous ne voudriez pas ! riposta l'agent. Non, non ! On écrit, mais sans donner son nom... Dame ! on craint de se compromettre... C'est généralement quelqu'un qui a vu sans qu'on s'en doute ou à qui le délinquant a fait des confidences et qui lui en veut... Enfin, nous allons nous assurer des faits, mais je serais bien surpris s'il n'y avait pas quelque chose de vrai dans le poulet !

Les gros yeux de la logeuse sortaient presque de leur orbite. Mais, comme il faut obéir à la police, surtout dans sa profession, Mme Desniches prit le parti d'en finir au plus vite avec une histoire qui, dans son opinion, ne tenait pas debout. Suivie de Piquefer, elle procéda à la vérification réclamée. Tout à coup, elle laissa échapper un cri de stupéfaction :

— Eh bien ! Ils l'agent goguenard... Il vous manque quelque chose ?.. Des bijoux, peut-être ?

— Vous l'avez dit ! répondit-elle... Je ne trouve ni ma montre, ni mon porte-bonheur, ni ma broche !.. Comment vais-je faire pour aller à la noce de ma nièce ?..

Piquefer répliqua :

— La voleuse n'a peut être pas eu le temps de vendre votre ferblanterie au receleur.

— La voleuse ?..

— Oui, oui ! Oh ! nous savons à quoi nous en tenir, allez !

— Bah ! ..

— Vous pouvez constater qu'il n'y a aucune effraction à la porte... Vous avez dû la laisser ouverte...

— C'est possible !.. Je ne m'en serai pas aperçue... J'étais peut-être en train de faire mon ménage, si on m'avait appelée en bas...

— Quand avez-vous touché à ces objets pour la dernière fois ?

— Avant-hier !

— C'est bien ce qu'on nous a dit... Le vol a eu lieu dans la journée d'hier.

— Attendez donc !.. A la tombée de la nuit, je suis montée pour chercher un papier... je suis descendue quatre à quatre pour remonter le servir, dix minutes ou un quart d'heure après... Mais jamais, jusqu'ici, on ne m'avait pris un centime ! Tous mes locataires sont d'honnêtes gens, car, avant tout, je sais les choisir !.. Ici, les clefs restent souvent sur les portes ! Qui a donc pu s'introduire chez moi ?..

— Et ce que vous n'avez pas, parmi vos locataires, une nommée Suzanne Beaudoux ?

— Oui, répondit la mère Desniches d'un air surpris... Vous la connaissez, celle brave petite ?

— Est-elle dans sa chambre ?

— Jamais, à cette heure-ci... Elle travaille chez ma belle-sœur, rue Solferino, où justement elle fait les toilettes pour la noce... Ah ! en voilà une qui est affolée !.. Si votre femme a besoin d'une couturière, elle peut la prendre en toute confiance !

Sans répondre à cette ouverture, Piquefer répliqua :

— M. le commissaire de police a besoin de vous voir tout de suite.

— Ah ! diable !.. C'est qu'il cette heure-ci je ne peux pas quitter comme ça mon établissement !

— Alors, je vais expliquer ce qu'il en est au patron... Il se dérangera peut-être pour venir... En tout cas, ne bougez pas de chez vous !

— Tâchez de rattraper ma voleuse, hein ?

— Soyez tranquille ! On a le bras long, dans notre métier !

Une heure plus tard, le commissaire de police et l'agent Piquefer entraient chez Mme Desniches. A la grande surprise de celle-ci, Suzanne était avec eux. La pauvre enfant était blanche comme le col de linge qui tranchait sur sa robe de laine brune.

— Qu'est-ce qui se passe ? demanda Mme Desniches. Il est donc arrivé un accident à la petite ?..

D'un ton péremptoire, le commissaire prononça :

— C'est mademoiselle qui vous a volée.

— Elle !.. s'écria la lingère... Mlle Suzanne !.. Sauf le respect que je vous dois, vous êtes maboule, mon commissaire !

— Je vous prie de ne pas oublier à qui vous parlez ! fit sèchement le fonctionnaire !

— C'est que ça me met hors de moi d'entendre des énormités pareilles ! continua Mme Desniches. Mlle Suzanne est une perle, la plus honnête fille que je connaisse ! Vous ne l'avez donc pas regardée ?..

— Nous savons pertinemment qu'elle a commis le vol dont vous venez d'être victime ! répliqua le policier du même ton tranchant.

Suzanne n'avait pas la force de prononcer un mot.

— Je vous dis que ce n'est pas vrai ! reprit énergiquement, à sa place, la patronne.

— Ah ! merci, madame !.. prononça enfin la jeune fille avec une gratitude profonde... Vous savez bien que je suis incapable d'une pareille infamie !

(*A suivre*).

meut. Le latin est une langue comme les autres ; c'est la façon de l'enseigner qui mérita d'être appelée : morte. Ce qui est immortel doit être enseigné comme ce qui vit.

Marcel PRÉVOST.
de l'Académie française.

LES BLOCS DE LA PLACE

Nous croyons savoir que M. l'inspecteur général des ponts et chaussées de Thélin a profité de son passage à Bastia pour s'occuper des réclamations de la Chambre de Commerce, du Conseil municipal, de la Commission sanitaire et du *Petit Bastiais*, et qu'il n'a pas hésité à inviter le service à prendre les mesures nécessaires pour que les blocs qui ornent la place Saint-Nicolas soient immergés sans retard.

Nous ne pouvons que remercier M. l'inspecteur général de l'Hélin d'avoir mis promptement un terme aux doléances de la population, et en le remerciant de sa décision, nous tenons à lui faire savoir que nous avons gardé le meilleur souvenir de son trop court passage à la tête du service des ponts-et-chaussées du département, pendant lequel il s'est efforcé, malgré de nombreuses difficultés budgétaires et autres, de réaliser des améliorations importantes.

Mesures Préconisées
A BASTIA
CONTRE LE CHOLERA

Le 17 courant, à 10 heures du matin, se sont réunis à la sous-préfecture, sur la convocation de M. le Sous-Préfet : MM. le docteur Pitti-Ferrandi, directeur départemental d'hygiène ; Gaudin, maire de Bastia ; de Sermoni, président de la Chambre de Commerce ; Tiesot, inspecteur des douanes ; docteur Ramaroni, vice-président de la Commission Sanitaire ; docteur Zuccarelli, secrétaire de la Commission Sanitaire ; docteur Becelli, directeur du bureau municipal d'hygiène.

M. le Sous-Préfet donne lecture du télégramme ministériel que lui a transmis M. le Préfet et qui est ainsi conçu : « Situation sanitaire au point de vue choléra très préoccupante en diverses parties Europe, spécialement Constantinople et Italie. Vous rappelle décret 1er août 1910 toujours en vigueur. Vous prie en attendant instructions complémentaires vous reporter circulaires antérieures, notamment celles des 5 août et 27 septembre 1910. Tenez médecins et maires en éveil afin que tout cas suspect soit signalé, qu'analyses bactériologiques soient faites urgence, qu'isolement rigoureux soit assuré non seulement malades atteints ou suspects, mais personnes, famille, domesticité ou entourage ayant eu contact avec eux. Activez surveillance sanitaire garnis, asiles de nuit. Faites connaître tout incident. »

M. le Directeur départemental d'hygiène prend ensuite la parole et donne connaissance des télégrammes officiels qui lui sont parvenus ainsi que des renseignements privés qu'il a recueillis et qui représentent la situation sanitaire comme particulièrement suspecte dans certain port voisin.

Il expose que les nouvelles conventions internationales, qui ont déjà supprimé quarantaines et lazarets, ne permettent plus d'empêcher de débarquer un passager atteint de choléra, que la première obligation est donc de trouver un local d'isolement et que d'accord avec la Commission sanitaire son choix s'est porté sur l'ancienne usine d'antimoine de Miselli, dont il s'est assuré la libre disposition et dont il fait valoir les avantages. Il ajoute que l'aménagement de ce local sera effectué en temps voulu avec le concours de la municipalité, que le service sera confié aux sœurs de Bon Secours et que tous les médecins de la ville resteront certainement de zèle pour assurer le service médical.

Sur une observation du Sous-Préfet, qui émet la crainte que le local choisi étant reconnu sur le territoire de Bastia, mais sur celui de Ville-di-Pietrabugno, le Maire de cette dernière commune pourrait se refuser à recevoir sur le territoire de Ville les contagieux de Bastia, M. le Directeur départemental d'Hygiène déclare que sa qualité de délégué du ministère de l'Intérieur lui permettrait, le cas échéant, de passer outre à cette interdiction.

M. le docteur Pitti Ferrandi fait ensuite connaître que la municipalité dispose d'une école Herscher remise à l'Hôpital Civil, et le service départemental d'Hygiène d'une école Goniz remise aux Magasins généraux, ainsi que de différents appareils mobiles de désinfection.

M. le docteur Benelli, directeur du Bureau municipal d'Hygiène, commente les grandes lignes de la Convention internationale de 1903, qui prévoit :

1° La visite médicale à bord des bateaux ;

2° Le débarquement et l'isolement immédiat des malades qui se trouvent à bord ;

3° Que les autres passagers doivent être également débarqués, si possible, et soumis à dater de l'arrivée du navire à une *observation* où à une surveillance dont la durée variera selon l'état sanitaire du navire et selon la date du dernier cas, sans pouvoir dépasser cinq jours (art. 26).

Il rappelle qu'un navire étranger, à destination étrangère, qui se présente en état de patente brute, peut, s'il doit en résulter un danger, ne pas être admis à débarquer ses passagers et être invité à continuer sa route après secours nécessaires (art 67) ; que les navires jugés dangereux peuvent en tout temps être l'objet de précautions spéciales que détermine l'autorité sanitaire du port d'arrivée après avis de la Commission sanitaire (art. 68) ; qu'en dehors, enfin, des diverses mesures ci-dessus spécifiées, l'autorité sanitaire d'un port a le devoir, en présence d'un danger imminent et en dehors de toutes prévisions, de prescrire provisoirement telles mesures qu'elle juge indispensables pour garantir la sécurité publique sauf à en *référer* dans le plus bref délai au Ministre de l'Intérieur (art. 69).

M. le docteur Zuccarelli, secrétaire de la Commission sanitaire, demande que des mesures d'ordre plus importantes soient désormais prises au moment de la visite sanitaire à bord, afin que le public ne puisse ni accéder au navire avant la délivrance de la libre pratique, ni protester, comme cela a été fait l'an dernier, contre la décision prise par le Service de Santé. M. le Maire promet de renforcer le service d'ordre.

M. le docteur Ramaroni, vice-président de la Commission sanitaire, proteste contre l'admission dans le port de Bastia des navires provenant de ports étrangers contaminés.

M. le Sous-Préfet appuie cette protestation et fait la déclaration suivante :

« J'estime que dans une question aussi grave chacun doit prendre sa responsabilité ; si, comme l'éventualité en est malheureusement trop probable, le choléra, qui recommence à sévir aux alentours, arrive cette année en Corse, c'est incontestablement Bastia qui recevra sa première visite. Il ne peut, en effet, arriver, que par mer, et Bastia se trouve être non seulement le port le plus fréquenté de l'île, mais encore le seul en relations maritimes directes avec les régions contaminées.

» Or, étant donné d'une part les déclarations de M. le Directeur départemental d'Hygiène, faisant connaître que la législation internationale, qui a déjà supprimé quarantaines et lazarets, ne permet plus d'empêcher le débarquement des cholériques ; étant donné, d'autre part, les déplorables conditions hygiéniques de la ville de Bastia qui offre un terrain dangereusement propice au développement des épidémies ; étant donné, enfin, que, faute de crédits, nous sommes obligés de reconnaître que nous nous trouvons dans une situation défavorable pour combattre efficacement le fléau au cas où il arriverait dans notre port, j'estime que, du moment où nous ne sommes pas suffisamment armés pour le recevoir, notre responsabilité nous commande de l'empêcher d'entrer.

» Pour ces motifs, j'ai l'honneur de vous recouvrer la proposition que j'ai déjà faite à la Commission sanitaire lors de sa dernière réunion, à savoir de *former momentanément le port de Bastia aux bateaux provenant des ports contaminés* et de les faire couverger uniquement sur Ajaccio, qui possède un poste d'observation dont Bastia est démuni et où pourraient être plus facilement centralisés, sous la double surveillance de MM. les Directeurs de la Santé et de l'Hygiène qui résident dans cette ville, tous les services et toutes les précautions requises pour conjurer le choléra.

» J'ajoute que cette solution qui, en l'état de la question, me paraît la seule susceptible de mettre à couvert notre lourde responsabilité, avait, dès l'an dernier déjà, été préconisée par M. le Directeur de la Santé lui-même et que, contrairement à ce que certains de nous avaient redouté, elle ne serait, paraît-il, de nature à causer au commerce local aucun préjudice sérieux. Quelque respectables que soient d'ailleurs, les intérêts particuliers de quelques négociants, ils ne sauraient légitimement, dans des circonstances aussi graves, prévaloir contre l'intérêt général de toute une population et je me permets de penser qu'il est inutile d'insister davantage sur la disproportion flagrante qui existe entre les bénéfices qui pourront être provisoirement suspendus et les vies humaines qui pourront être définitivement sauvegardées. »

M. le docteur Pitti-Ferrandi, directeur départemental de l'Hygiène, fait connaître que M. le docteur Giustiniani, directeur de la Santé, l'avait chargé de faire à cette réunion une proposition analogue, mais plus radicale encore, celle de fermer entièrement le port de Bastia.

Une vive discussion, à laquelle prennent part tous les membres présents, s'engage sur cette proposition, et la Commission se rallie à celle déposée par M. le Sous-Préfet en limitant toutefois l'interdiction du port aux seuls bateaux provenant de ports ETRANGERS notoirement reconnus contaminés.

M. le Sous-Préfet demande si l'on est certain de posséder à Bastia un approvisionnement de désinfectants suffisant. Il s'est laissé dire qu'il n'existe aucun dépôt de chlorure de chaux. Il y aura là une enquête urgente à faire afin de ne point se trouver pris au dépourvu.

MM. les docteurs Ramaroni et Zuccarelli insistent pour que le balayage et l'arrosage de la ville soient stimulés tant par la Ville que par les Ponts et Chaussées.

M. le Sous-Préfet demande à M. le Maire la permission de lui demander quel emploi a été fait des 5.000 francs qui, malgré les finances précaires de la ville, ont été votés et approuvés l'an dernier pour premières mesures à prendre contre le choléra.

M. le Maire répond qu'il n'a point présent à la mémoire l'emploi qui a été fait de cette ouverture de crédit, il croit se rappeler toutefois que l'on a réparé les conduites d'eau et les égouts, mais il en tient la justification à la disposition de l'administration.

La discussion étant épuisée, la Commission, avant de se séparer, résume ses desiderata dans la conclusion suivante :

Elle émet le vœu :

1. qu'à dater d'aujourd'hui, les visites sanitaires soient recommencées sur tous les bateaux de provenance suspecte ;

2. que l'accès du port de Bastia soit interdit à tout navire provenant d'un port étranger reconnu contaminé ;

3. que l'on vérifie l'approvisionnement de désinfectant que possède la ville et qu'on le complète s'il y a lieu ;

4. que la ville et les ponts et-chaussées, chacun en ce qui les concerne, fassent rébarber et arroser les rues dès la première heure.

La Commission estime que la population ne doit en quoi que ce soit s'effrayer, d'abord parce qu'elle peut compter sur toute la vigilance des pouvoirs publics, ensuite parce qu'il n'y a d'ailleurs aucun péril en la demeure, mais elle estime qu'elle a le droit de connaître la vérité parce qu'un bon averti en vaut deux, et elle lui rappelle à cette occasion l'indispensabilité des précautions hygiéniques énumérées par M. le directeur de l'hygiène dans son communiqué aux journaux.

Une juste protestation

M. Musso, le sympathique agent général de la « Société Nationale des Services maritimes » nous adresse la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

Bastia, le 19 juin 1911.

Mon cher Directeur,

J'ai lu ce matin dans votre journal sous la rubrique « Mesures préventives contre le choléra, » que Monsieur le Préfet de la Corse a prescrit des mesures prophylactiques à l'arrivée des bateaux venant de l'étranger, et que M. le directeur de la Santé se rendra à Bastia jeudi prochain, pour procéder lui-même à la visite du vapeur arrivant de Livourne de la Société « Florio Rubattino » (plus exactement Société Nationale des Services maritimes.)

Il est au mieux qu'on s'émeuve des dangers auxquels la Corse pourrait être exposée, mais je tiens à protester contre cette mesure qui ne vise que la Compagnie que je représente. En effet, la « Société Nationale » n'a qu'un seul service hebdomadaire sur Livourne tandis que d'autres bateaux nous arrivent presque journellement du même port sans qu'il soit question de prendre contre eux les mesures exceptionnelles.

Veuillez agréer, mon cher Directeur, l'expression de mes sentiments affectueusement dévoués.

MUSSO

Cette lettre se passe de commentaires.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. SCHER, 1er prix Prague

Apéritif de 5 à 7 heures

Royal Auvergne, Brico.
L'amour et la vie à Vienne, Lemarck
La Fille du Tambour Major, Offenbach.
Sérénade de Gill-Otto, Walter.
Cavalerie Rusticana, Mascagni.
Mendiant d'amour, Goublier.
Zertinette, Brico.

Soirée à 8 heures et demie

Marche des petits pierrots, Vesc.
Clair de lune sur l'Aster, Petras.
Rigoletto, Verdi.
Love Rousse, Bosc.
La Poupée de Nuremberg, Adam.
Hatchée, Brico.
Grand Vainas, (duo) Lancer.
Les Parisiens, Bellini.
Clair de lune de Verther, Massenet. Fléret.
L'Or et l'Argent, Lehar.
Sabots Fleuris, Brico.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 19 juin

Thermomètre. — 7 heures + du matin 21. à midi 23 + à 6 heures du soir + 19·6
Maxima + 23·2. Minima + 15·8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 768 mm. à midi, 764 mm., 6 heures du soir, 762 mm.
Vent. — Dans la matinée, N. E.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Couvert.
l'après-midi, id.

Autour d'un procès

Le journal « Méditerranée, » dont il est question dans le compte-rendu de l'affaire Jouve-Carlotti, se publie à Marseille, et ne doit pas être confondu avec « Méditerranée, » Revue illustrée politique et littéraire, qui se publie à Paris, sous la direction de M. le député Henri Pierangeli.

En Tunisie

Nous apprenons avec plaisir que M. Marchioni, receveur des postes à Mahdia, a satisfait avec succès aux épreuves du concours pour l'emploi de commis dirigeant, et a été appelé à remplir ces fonctions à la recette principale de Tunis.

Toutes nos félicitations à notre excellent concitoyen et ami.

Médaille militaire

La médaille militaire a été conférée au sergent-major comptable Petrolacci, de la prison de Toulon, 18 ans de services, 6 campagnes ; et à l'adjudant Albertini, du 3e colonial, 21 ans de services, 11 campagnes.

Fête Dieu

La procession solennelle de la Fête-Dieu a eu lieu cette année dans la paroisse Sainte-Marie. Elle est sortie de l'église à cinq heures et a parcouru les principales voies de Terranova. Précédée de la *Lyre Bastiaise*, qui a exécuté de belles marches religieuses, elle n'est rentrée que très tard. Le Vénérable était porté par M. l'abbé Leschi, curé de Cappuccini. Les confréries de la Haute-Ville y assistaient, ainsi que toutes les congrégations de dames et demoiselles. Plusieurs reposoirs avaient été dressés aux lieux habituels ; la plupart des maisons étaient décorées de drapeaux et pavoisées. Elle s'est déroulée dans un ordre parfait.

A la rentrée a été donnée la bénédiction du T. S. Sacrement devant une foule immense qui n'a pu entièrement trouver place dans la vaste église de Sainte-Marie.

Avis au clergé

M. Ferri, fondeur de cloches, à l'honneur de prévenir MM. les Curés qu'il se trouve actuellement à Nocario, par Piedicroce, où il restera jusqu'au 5 juillet.

Immondices

Il est formellement interdit d'une manière générale de déposer les immondices ménagères ou plus tard à 7 heures du matin, avant le passage des tombereaux du balayage et d'enlèvement, le quel sera annoncé au son d'une cloche.

Toutes les contraventions de ce chef seront rigoureusement poursuivies.

Perdu

Il a été oublié une sacoche sur une chaise à l'église Saint Jean, le 15 courant, à la messe de 7 heures.

On est prié de la rapporter au bureau du *Petit Bastiais*.

Maison J. Carboccia et Fils

Lire à la 4e page l'annonce des *Grands Magasins Carboccia & Fils*.

Avis

Madame Oreste Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

Objet trouvé

Il a été trouvé sur le boulevard un chapelet.

Le réclamer au bureau du *Petit Bastiais*.

Perdu

Il a été perdu un bracelet argent sur le Boulevard Paoli.

Prière de vouloir bien le rapporter à la Librairie Costa.

Vins

Vin de Sartene à 11 degrés nature, à 45 franc l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Maris, chez M. A. Padovani 5, Route du Cap, Bastia.

Ouvriers vermicelliers

On demande deux ouvriers vermicelliers.

S'adresser à MM. Molino frères, place d'Armes, Bastia.

ETAT-CIVIL

Mariages.

Amovi Ours-Paul, employé de commerce de Nocario, et Tartaroli Marie-Nativité, tailleuse, de Bastia.

Marchesi Guillous-Joseph-Marie-Gaston, employé de chemin de fer, de Bastia, et Biasini Ambroisine, ménagère, d'Occhiatana.

Naissances.

Lanchetti Joseph-Antoine. — Boggiani Charles. — Bernamonti Laudion-Paquerette.

Décès.

Fabre François, 31 mois, de Bastia.
Pasquerelli Eugénie-Félicité Yvonne, 25 mois, de Bastia.
Cipriani Marie-Angéline, 74 ans, de Corte.

La clientèle des *Usines de Francardo, Tuilerie et Briqueterie mécaniques*, F. CHARDON et Cie, est informée qu'à partir de ce jour, elle trouvera ses produits, dont la réputation n'est plus à faire, aux mêmes conditions que par le passé, à *Corte*, chez M. J.-B. CHARDON, Nouvelle Traverse, seul dépositaire, et à *Bastia*, chez MM. CLÉMENT et Cie, Avenue de la Gare et Magasins Généraux.

SOCIETES A SYNDICATS

L'AVENIR DU PROLÉTARIAT. — Parts de 100 fr. désignés par le 33e tirage de remboursement.

Numéros matriculés : 87,867, 69,451, 109 291 et 126,403.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

COURS DE PARIS

17 juin — 19 juin

Rentes de 3 0/0 ancien . 95.35 — 95.45
Je 3 0/0 amortis . 96 95 — 96.45
ex coupon

Conseil d'Arrondissement

(Scrutin de ballottage)

Canton de Soccia

Ajaccio, 19 juin.

Au scrutin de ballottage, qui a eu lieu hier, M. Carli, seul candidat, a été élu conseiller d'arrondissement par 304 voix.

ELECTIONS LEGISLATIVES

Landes

Paris, 19 juin.

Les électeurs de l'arrondissement de Saint-Sever étaient convoqués hier, à l'effet de pourvoir au remplacement de M. Constans Dulau, républicain, décédé.

M. Lalanne, radical, est élu sans concurrent.

Au Palais Bourbon

LA RÉFORME ÉLECTORALE

Paris, 19 juin.

La séance d'aujourd'hui a été une séance décisive pour la discussion de la réforme électorale.

A la suite du retrait des contre-projets Beauquier et Breton, il semble certain que le vote du scrutin de liste avec représentation proportionnelle soit assuré.

Les adversaires de la réforme paraissent se rendre compte eux-mêmes qu'ils ne pourront plus mettre la loi en échec.

Ce sera le triomphe complet de la Représentation Proportionnelle.

NOS DIRIGEABLES

L'adjudant Vincenot s'élève à 2.000 mètres

Paris, 19 juin.

Les expériences d'aéronautique effectuées par l'adjudant Vincenot ont donné aujourd'hui des résultats magnifiques.

Au cours d'une sortie, le dirigeable *Clément Bayard IV* a évolué avec beaucoup de facilité, et a atteint une hauteur de 2.000 mètres.

Cour d'assises de la Seine

L'AFFAIRE DUEZ

Paris, 19 juin.

Les débats de l'affaire Duez, le fameux liquidateur qui a détourné quinze millions au détriment des congrégations dissoutes des biens desquelles il avait la garde, est continué aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine.

Les parties civiles

Au nom du directeur général des douanes, le bâtonnier Raoul Rousset prend le premier la parole.

Me Coche, au nom de Mlle Remy à qui Duez, qui était son conseil judiciaire a volé 420.000 francs, demande aussi la restitution de cette somme.

Le réquisitoire

M. Courtin, avocat général, prononce ensuite un sévère réquisitoire contre l'accusé.

L'audience est renvoyée en continuation à demain.

La Conquête de l'air

LE CIRCUIT EUROPÉEN

L'aviateur Gaget arrive à Reims

Reims, 19 juin.

L'aviateur Gaget parti hier matin de Vincennes, est arrivé à 7 h. 17 minutes à Reims, qui est l'escale obligatoire de la première étape Paris-Liège.

Sur le magnifique aérodrome de la Champagne, où naquit l'aviateur, une foule nombreuse et enthousiaste se presse et applaudit l'audacieux concurrent.

En quelques minutes, sur son Morane, l'aviateur Gaget arrive en rasant le sol, atterrit et repart salué d'acclamations frénétiques.

A LIÉGE

Comme hier, le splendide aérodrome d'Ans présente un aspect merveilleux, et M. le Gouverneur-directeur, entouré de MM. de Thiers et Bronne du comité Liégeois, reçoit très aimablement les aviateurs qui atterrissent au milieu des bravos de la foule.

Le premier qui arrive c'est Kimmerling sur son monoplan Sommer, puis successivement Tabuteau, pilotant un biplan Bristol, Prévost, Wynmalen, Amerigo, Bathiat, Gibert, Verrept, Le Lasseur.

Enfin, le dernier, apparaît à l'horizon, pilotant un biplan Astra, l'aviateur Contenet, qui atterrit brusquement et dont l'appareil est endommagé.

Encore une victime de la Course !

Un épouvantable accident qui a eu aussi pour conséquence la mort de l'un des aviateurs qui ont pris part au « Circuit Européen, » vient de se produire aux environs de Château-Thierry.

L'aviateur Landron, pilotant un monoplan, parti hier du champ de manœuvres de Vincennes, se trouvait à quelques kilomètres à peine de Château-Thierry, quand le moteur cessa brusquement de fonctionner et l'appareil fut précipité sur le sol.

Dans cette chute, le réservoir de sa machine fit explosion et le feu prit à l'aéroplane.

Le malheureux aviateur Landron fut retiré de sous les débris de son appareil, complètement carbonisé.

SOISSONS

L'ÉTAT du lieutenant-aviateur Gobert

Soissons, 18 juin.

L'état du lieutenant Gobert, l'intrépide aviateur qui a été victime hier d'une chute terrible d'aéroplane, aux environs de Soissons, semble s'améliorer.

Le malheureux a eu une jone coupée et un œil fortement contusionné.

Sauf complications, le blessé paraît désormais hors de danger.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. DUPUY
Vice président

La séance est ouverte à 9 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Les Courses d'aéroplanes

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Provost de Launay, sénateur des Côtes-du Nord sur les courses d'aéroplanes et les mesures de sécurité qui sont prises pour éviter des accidents.

M. Le Provost de Launay monte à la tribune.

L'orateur développe longuement son interpellation qui, dit-il, n'a d'autre but que d'éviter le retour d'accidents semblables à ceux qui ont marqué douloureusement la première journée de la course Paris-Madrid.

« Il est nécessaire que l'organisation du service d'ordre soit assuré d'une façon très sérieuse, afin que les spectateurs n'aient pas à craindre d'être victimes de ces accidents qu'on ne peut hélas ! jusqu'ici empêcher de se produire.

» Quand le Gouvernement autorise ces raids organisés par des sociétés ou des journaux, il faut qu'il devienne solidaire des organisateurs pour assurer l'ordre public.

» Il y a sûrement des fautes qui ont été commises lors de la course Paris-Rome-Turin.

» Le Gouvernement a le devoir de mettre ordre à un état de choses qui menace de faire encore de nombreuses victimes »

La séance est ensuite levée et renvoyée à cet après midi.

Séance du soir

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des recettes et des dépenses de l'exercice 1911.

Ministère de la Guerre

Le Sénat continue la discussion du budget du ministère de la Guerre.

Le général Langlois sénateur de la Meurthe-et-Moselle, monte à la tribune.

L'orateur prononce un beau discours sur la crise du haut commandement dans l'armée.

Il supplie le Gouvernement de continuer cette œuvre d'épuration à laquelle le général Brun s'était attaché et qui débarrassera l'armée des impotents et des incapables qui l'encombrent.

M. Tréveneuc sénateur des Côtes du Nord, succède à la tribune au général Langlois.

Comme ce dernier, l'orateur expose les réformes que tous les chefs de l'armée française reconnaissent indispensables.

Il insiste sur cette crise du haut commandement dont on a tant parlé et dont les tristes effets se font ressentir dans notre armée.

« Il faut, dit-il, pour que nous soyons en état de maintenir l'honneur de la France, si les circonstances l'exigent, que les hauts cadres de l'armée soient remplis d'hommes jeunes et non d'impotents.

» L'orateur termine en faisant quelques observations sur le rôle du généralissime.

Le général Goiran ministre de la la Guerre, monte à la tribune.

L'orateur fait remarquer que les ministres de la Guerre se sont tous occupés de la crise que subit le haut commandement qu'il n'aura lui-même qu'à continuer dans la même voie pour accomplir les réformes militaires qui s'imposent et qui feront de la France, une nation forte et respectée

« Je m'efforcerai, dit-il, en terminant de rendre l'armée aussi homogène que possible, unie dans ses éléments, et fidèle à ses devoirs envers le Pays et la République.

Quelques orateurs présentent encore diverses observation sur les différents chapitres du budget de la Guerre, qui sont successivement mis aux voix et adoptés.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

Hommage à nos Aviateurs

A l'ouverture de la séance, le président annonce qu'il a reçu une motion de félicitations aux aviateurs qui ont pris le départ pour le Circuit Européen, et dont la gloire rayonne sur la France entière.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

La Réforme Electorale

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi et des propositions de loi portant modification aux lois organiques sur l'élection des députés, et tendant à établir le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

On aborde la discussion des articles.

Contre Projet Beauquier

M Beauquier, député radical-socialiste du Doubs, monte à la tribune et défend son contre projet tendant à diviser la France en 25 circonscriptions électorales nommant chacune 15 députés au scrutin de liste majoritaire.

M. Groussier député de la Seine, rapporteur de la loi, repousse le contre projet Beauquier, au nom de la Commission.

L'orateur explique les nombreux inconvénients qui résulteraient de ce nouveau mode d'élection.

A la suite de ces observations, M. Beauquier déclare retirer le contre projet qu'il a déposé.

Contre Projet Breton

M. Breton, député du Cher, monte à la tribune et développe un contre-projet maintenant le scrutin uninominal, mais en introduisant les réformes suivantes :

1. La péréquation des circonscriptions serait faite en fixant le nombre des députés d'après une base uniforme.

2. On prendrait pour base le nombre des électeurs inscrits et non celui de la population.

3. On supprimerait le second tour en établissement l'apparentement pour le premier tour.

M. Grousier rapporteur déclare repousser la proposition de M. Breton, qui retire son contre projet,

M. Théodore Reinach député de la Savoie monte ensuite à la tribune.

L'orateur dit que ses amis et lui ne voteront le scrutin de liste qu'avec la représentation proportionnelle, et déclare que la réforme électorale est non seulement une œuvre de probité et de justice mais encore une nécessité de politique urgente.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

OUVERTURE
de l'Hôtel du Tourisme à Zonza
Arrondissement de Sartene
GIUDICELLI SÉBASTIEN
Propriétaire

Altitude 800 mètres. — Centre d'excursions, à proximité des belles forêts de Zonza, des cols de Bavella, l'Ospedale, l'Incudine, etc.

L'*Hôtel du Tourisme*, nouvellement installé, offre tout le confortable moderne, chambres hygiéniques, salon de lecture, salle de bains. — Cuisine très soignée. — Prix modérés. — Arrangement pour séjour prolongé. — Guides attachés à l'hôtel. — Voitures pour promenade. — Garage pour autos.

Il existe dans la localité un bureau télégraphique.

Grande Corderie Parisienne
33 bis, rue de l'Opéra, BASTIA
Ph. FELCE

La seule Maison qui défie toute concurrence à qualité égale de ficelles, ficelles en tous genres.

Travaux recommandés pour la spécialité de ses cultres en toile, bâches, tentes, etc. exécutées par un maître voilier attaché à la Maison.

Notre devise est défaire de mieux en mieux

MATERIAUX DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES
Ch. CLÉMENT et Cie
Entrepôts : Aux Magasins Généraux et Boulevard du Cardo, n° 1.

Seuls Représentants à Bastia des Chaux Hydrauliques et Ciments de Lafarge du Teil et de Villeneuve.

Tuiles Plates et Rondes. — Briques des meilleures marques des Fabriques de Saint Henri, dont la réputation n'est plus à faire.

Carreaux Monolithes Hydrofuges de la Maison Ennesa, en tous dessins.

Carreaux — Tomettes — Tuyaux. — Appareils Sanitaires, etc.

FERS A PLANCHERS I
Vers en barres : Plats, Ronds, Carrés à des prix défiant toute concurrence

N. B. — La Maison fournit gracieusement renseignements, plans et devis nécessaires à la construction.

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Envoi franco d'échantillons



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lingerie et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbuccia et Fils

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Pli de fer, Rayons artificiels.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE GRANIT
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. — Grains. — Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Le Journal de la Famille
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE
DONNE tous les renseignements indispensables à la vie de famille
PUBLIE dans chaque Numéro des Chroniques en Causes documentées sur les sujets intéressants
UTILE, PRATIQUE, ÉCONOMIQUE par ses articles sur la Famille, l'Hygiène, la Santé, le Bien-être, le Confortable, l'Économie ménagère, la Mode, la Cuisine, le Jardin, le Bricolage, Recettes et procédés d'intérieur.
ARTISTIQUE, INTELLECTUELLE, LITTÉRAIRE, par ses Articles sur les Beaux-Arts, le Théâtre, la Musique, le Mouvement Littéraire et ses Contes, Nouvelles et Poésies
AMUSANTE, AGRÉABLE et INSTRUCTIVE, par ses Chroniques sur la Photographie, la Chasse, la Pêche, les Sports, le Théâtre et ses Revues Illustrées et la jolie Page humoristique
LA PLUS GRANDE REVUE FÉMINISTE ET LA MEILLEURE MARCHE
40 Pages grand format. — Abonnement 2 fr. par an

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 170

MERCREDI 21 JUIN 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les non-lieux sont remboursés d'avance et reçus aux Bureaux du Journal.
Petite ligne 1 fr. — Réclames (la page) 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	32 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 45 m. — Coucher, 7 h. 01 m.
Dernier quart., le 19 — Nouv. Lune, le 26.
Fête d'Aujourd'hui : St Louis de Gonzague
Fête de Demain : Saint Prajou.

20 JUIN

LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Un événement tragique a douloureusement assombri la rentrée des Chambres. Sous le coup d'un deuil cruel, le Parlement a dû s'ajourner. Mais, depuis la semaine dernière, les travaux parlementaires ont repris leur cours normal.

En quoi consistent-ils ? Une opinion fort répandue les ramène aux discours prononcés à la Tribune. Et cependant, rien de moins exact. Les lois s'élaborent dans les Commissions. L'opinion des législateurs se forme surtout par la lecture des rapports et des documents auxquels ils renvoient.

Si le public pouvait plus aisément connaître la préparation des textes législatifs, bien des préventions contre le parlementarisme tomberaient. Mais une barrière, faite de préjugés et de malentendus, paraît s'élever entre les citoyens et leurs représentants. Même pour les personnes s'intéressant à un projet de loi, il est très difficile de se procurer les renseignements utiles parce qu'ils sont disperses dans de nombreux documents, quelques-uns inaccessibles.

Tous les citoyens doivent avoir la faculté de connaître les éléments essentiels des questions discutées devant le Parlement. Dans le but de les leur procurer, vient de se créer « l'Encyclopédie parlementaire des Sciences politiques et sociales. »

Cette publication est placée sous la direction de notre actif et distingué collègue, M. Breton, député du Cher. Elle éditera, sur les principales questions législatives, des ouvrages rédigés par le sénateur ou le député ayant montré, comme auteur ou rapporteur, une compétence particulière dans l'élaboration ou la discussion de la loi. M. Breton n'est assuré le concours des personnalités les plus éminentes du Parlement, sans aucune distinction d'opinions politiques. Par exemple, aux côtés de MM. Léon Bourgeois, Clémenceau, Paul Deschanel, Raymond Poincaré, Ribot, figurent, dans le Comité de patronage, M. Maurice Barrès et M. Marcel Sembat.

L'Encyclopédie parlementaire inaugure ses publications par le Rapport de M. Buisson sur le « Vote des femmes. » C'est là un problème qui n'est pas encore au premier plan des préoccupations de l'opinion en France, mais l'idée est en marche. L'exemple des pays scandinaves ou anglo-saxons ne laisse plus écarter, par un sourire, la question du suffrage féminin. Trop de pays l'ont prise au sérieux pour qu'il soit encore permis de la prendre autrement.

Avec son élévation de pensée coutumière, M. Buisson justifie, au point de vue moral et social, le droit de la femme à jouer, dans notre démocratie, le rôle actif qui appartient à tous les adultes non frappés d'indignité. Toutefois, il convient de procéder par étapes, et, pour le moment, les femmes ne seraient admises qu'à l'électorat municipal.

A l'appui de ces conclusions, le rapporteur de la Commission du Suffrage universel n'apporte pas seulement la force de sa dialectique et la générosité de sa foi démocratique, il montre les progrès de l'évolution féministe en France et à l'Etranger.

Sous l'ancien régime, le droit de vote a été exercé par des femmes. Il ne faudrait pas en déduire que le droit électoral des femmes était reconnu. Dans les cas où des femmes étaient admises au vote, ce droit était attaché, non à la personne, mais à la propriété ou à certaines formes de propriété.

Pendant la Révolution, le mouvement féministe fut sans portée. Le droit des femmes eut bien un défenseur illustre, Condorcet, mais ses idées restèrent sans écho ; lui-même avait prévu que les théories de Rousseau l'emporteraient, jusqu'au point de [illegible] quelques-unes, observait-il plaisamment, a mérité leurs suffrages en disant qu'elles n'étaient faites que pour nous soigner et propres qu'à nous tourmenter. »

C'est seulement depuis la République de 1848, que la revendication des droits de la femme devient méthodique. La cause féministe a déjà obtenu des succès appréciables, et M. Buisson lui apporte un nouvel et précieux appui.

Un simple coup d'œil, jeté sur ce rapport, permet à la fois d'en pressentir le vif intérêt, et d'apprécier l'utilité de l'œuvre de vulgarisation entreprise par l'Encyclopédie.

Au fur et à mesure que les travaux parlementaires seront ainsi mis à la disposition du public, il s'établira, entre les électeurs et les élus, cette communauté d'idées et ce courant de sympathie indispensables au bon fonctionnement du régime démocratique.

F. DRELON,
Député de la Marne.

Propos d'actualité

Soutenons nos Commerçants locaux

A chaque renouvellement de saison surtout, et chaque semaine au moins, nous sommes bombardés de circulaires et de catalogues des grands magasins et autres maisons importantes de Paris présentant des articles à des prix « incroyables », « impossibles », « sans précédents ». A en croire le prospectus, ces établissements se sacrifieraient véritablement, afin de nous donner leur marchandise pour rien.

Ne relevons pas tout ce qu'a de ridicule pareil attrape-nigaud. Si les commerçants de Paris travaillent avec la province, c'est probablement, pour réaliser quelque bénéfice, sans quoi ils ne prendraient pas les charges du négoce.

Mais, trop souvent, nos concitoyens se laissent gagner par ces appels éloquents et portent à Paris l'argent de la province. Nous ne nous plaindrions pas si nos commerçants locaux n'en souffraient.

Ceux qui se croient les plus malins disent :

— Ici on ne trouve ni le choix, ni la mode, ni le bon marché. A Paris, nous sommes mieux servis.

En êtes-vous bien sûrs ? A Paris, on vous donnera souvent du « tape-à l'œil ». Si vous n'allez pas vous-même choisir, on vous expédiera des marchandises bien présentées, mais dont l'infériorité sera pour vous une déception.

Et puis, si nos commerçants locaux ne peuvent pas vous présenter toutes les variétés parmi lesquelles vous désireriez choisir, à qui la faute, sinon à vous même ? Assurez une clientèle au commerçant de la ville, permettez-lui d'avoir le placement de tout, il sera assez avisé pour se munir et vous satisfaire. Car, puisque vous vous servez à Paris, les pseudo-malins, pourquoi s'approvisionnerait-il de ce que vous ne lui demanderez pas.

Par vos achats chez lui, vous l'obligerez à avoir un choix sérieux et, comme son chiffre d'affaires avec ses fournisseurs grossirait, il pourrait acheter à de meilleures conditions et, par suite, vous faire profiter du « bon marché » que vous croyez trouver à Paris.

Servis sur place, par des détaillants dont vous connaissez l'honorabilité, vous ne seriez point trompés ou surpris et ce serait un nouvel avantage pour vous.

D'autre part, ignorez-vous que nos commerçants locaux paient chacun une lourde patente ? Ce faisant, ils vous déchargent, vous habitants, d'une importante contribution ; on ne peut en dire autant des grands magasins de Paris.

Car, si nos commerçants de province voyaient péricliter leurs affaires et devaient fermer boutique, c'est sur vous que le fisc retomberait pour parfaire les sommes à lui revenir.

Et les commerçants de province paient, dit-on, les trois-quarts du chiffre des patentes.

Continuez donc avec moi : il faut soutenir nos commerçants d'ici, accroître leur trafic dans notre intérêt d'acheteurs et aussi dans notre intérêt de contribuables.

Georges ROMARY.

Assurances sur la Vie

L'ACTIF DES COMPAGNIES ETRANGÈRES

L'actif des compagnies étrangères d'assurances sur la vie est-il une garantie pour les assurés français ? Deux décisions des tribunaux américains répondent « Non. »

On sait que la *Réserve Mutuelle des Etats-Unis*, de triste mémoire, a été mise en liquidation. Elle était déjà dans une situation plus que difficile lors de la promulgation de la loi française de 1935. Elle fit cependant sa demande d'enregistrement qui lui fut accordée. Mais la loi lui faisait une obligation de déposer à la Caisse des Dépôts et Consignations la montant des réserves mathématiques afférant aux contrats français. Elle en versa bien une partie, mais non la totalité.

Le ministère la mettait en demeure de parfaire ses versements et la menaçait de lui retirer l'enregistrement lorsqu'à New-York elle fut mise en liquidation. L'enregistrement lui fut alors retiré en France par le décret du 5 août 1908, et M. Lemarquis nommé liquidateur.

Le jugement qui le nommait lui donnait mission de défendre aux Etats-Unis les intérêts des assurés français. Il se mit donc en relation avec deux avocats de New-York, MM. Sullivan et Cromwell, dont la compétence et l'autorité étaient connues de lui et les chargea de faire valoir les droits des assurés français et d'obtenir leur admission à la répartition de l'actif de la liquidation ouverte à New-York.

Malgré leurs efforts et les témoignages qu'ils firent entendre, les tribunaux de New-York ont par deux fois repoussé leur demande.

Ils ont décidé : « que les assurés français ne peuvent prendre part au partage des fonds qui se trouvent en dépôt aux Etats-Unis et qu'ils n'ont qu'à exercer leurs droits sur les fonds déposés dans leurs pays respectifs. »

Les deux sentences qui ont été ainsi ren-

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine
Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
11, Boulevard du Palais, en Ier
Immeubles : Fds. — Locations — Accidents
Contentieux
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque

ARGUS DE LA PRESSE
FONDÉ EN 1879
Le plus ancien bureau de coupures de Journaux
« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »
HECTOR MALOT (ZYTE p. 70 et 323).
« De ce flot montant d'articles de journaux que l'*Argus de la Presse* envoyait à Vallobra, matin et soir, un tiers environ était étranger ; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues ; les anglais, les allemands dominaient ; ils étaient même les plus sérieusement faits. »
PAUL ALEXIS (VALLOBRA, p. 185-186).
« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos *Argus*, qui m'ont toujours rendu de réels services. »
(Lettre du marquis de Morès, 1892).
L'*Argus de la Presse* se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.
L'*Argus lit 12.000 journaux par jour.*
Bureaux : Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.
Adresse Télégraphique : ARGUSPRESS-PARIS.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

ECZÉMAS, DARTRES.
Souffrez-vous de démangeaisons, avez-vous des boutons, des rougeurs qui nécessitent une attention de la peau, n'hésitez pas à employer l'EAU PRÉCIEUSE-DEPENIER. C'est le remède idéal, unique au monde ; qui réussit où tous les autres ont échoué.
Comme je vous l'ai déjà annoncé, votre EAU PRÉCIEUSE m'a rendu l'espoir que j'avais perdu depuis longtemps. Atteint d'eczémas à une jambe depuis douze ans, je me soignais sans résultat, lorsque j'ai appris les propriétés de votre EAU PRÉCIEUSE. Aux premières pansements, le mal diminuait et après l'emploi de quelques flacons j'étais complètement guéri.
Je vous remercie et vous adresse toute ma reconnaissance.
JOSEPH MAGNES, à St-Julien-en-Born (Landes).
Envoi franco contre mandat poste de 3 fr. 60 adressé à la Pharmacie Dupeyrat, 89, rue du Bac, à Rouen et toutes pharmacies.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *La Lune*, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Photoline*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtasepole, essences spéciales pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 18, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. R. MATTEI

Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

122e — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

IV

LES JOIES DU DIMANCHE

— Certainement, mon enfant !... J'ai été volée, c'est sûr ; mais, ce qui l'est aussi, c'est que vous n'avez rien à voir là dedans !

— Votre opinion n'est pas la mienne !... Interpelle le commissaire de police... D'abord, parce que vous ignorez ce que nous savons !

— Apprenez-le moi, alors !

— Quand il en sera temps.

Mme Desmiches reprit avec autorité :

— Ah ! vous savez, je commence à en avoir assez !... Je ne suis pas riche, et le préjudice qui m'est causé m'est certainement sensible, mais on réparera le mal comme on pourra...

— Pour le moment, vous allez laisser cette petite tranquille, ajouta que je me refuse à porter plainte !

— Peu nous importe ! répliqua son interlocuteur... Nous poursuivons d'office.

— C'est trop fort ! s'exclama la brave femme.

— Pour le moment, nous allons perquisitionner dans la chambre de cette fille... Accompagnez-nous !

Les investigations auxquelles se livrèrent les deux policiers ne donnèrent aucun résultat. Du reste, ils paraissaient s'y attendre et ne témoignèrent aucun désappointement. Cependant, malgré les protestations de Mme Desmiches, ils emmenèrent la jeune fille au commissariat. Une fois dans le bureau, l'interrogatoire réglementaire commença :

— Votre nom ? Votre âge ? Votre profession ?

L'enfant, entre deux sanglots, balbutia :

— Suzanne Beaubeuin... vingt ans... couturière...

— Où demeurez-vous avant de venir habiter les Quatre-Chemins ?

— Rue des Archives, dans une maison meublée.

— Vous n'avez pas de parents ?

— Non, monsieur le commissaire.

— Où travailliez-vous, avant d'être employée par la belle-sœur de Mme Desmiches ?

Suzanne donna les adresses des maisons d'où elle avait été chassée. Mais, en même temps, un tremblement instinctif saisit la pauvrette. Les misérables patrons dont elle avait eu tant à se plaindre, M. Durivet et Mme Chaponeau, si on les interrogeait, ne pouvaient que fournir de mauvais renseignements sur son compte.

— Combien êtes-vous restée de temps dans ce quartier-là ?

— Quelques semaines tout au plus.

— Et en si peu de temps, vous avez fait deux places ?... Mâtin ! vous aimez le changement !

Cela tient, monsieur le commissaire, à ce que, dans les deux maisons où j'étais employée, on m'a rendu l'existence impossible.

— A qui leres vous croire cela ?... Les filles comme vous ont d'extraordinaires inventions quand elles sont prises la main dans le sac !... Nous sommes habitués à leurs mensonges !

— Monsieur !...

— Suffit !... Que faisiez vous avant de travailler chez vos deux patrons ?

Suzanne garda le silence.

— Allons, répondez ! intima le fonctionnaire. Je n'ai pas de temps à perdre, vous savez !

Il s'épongea le front comme s'il était déjà accablé sous sa besogne. La jeune fille balbutia enfin :

— Je travaillais chez Mme de Rouvray ?... Allait-elle parler de Françoise Beauvray ?... Non... Ni l'une ni l'autre des deux femmes qui s'étaient intéressées à elle ne connaissaient l'infâme accusation dont on tentait de la salir... D'ailleurs, il n'était pas possible qu'elle ne parvint pas à se disculper facilement. Un fait, pourtant, était bien certain : c'est que Mme Desmiches avait été volée. La pauvre enfant frissonna comme si elle avait l'intuition de quelque nouvelle machination, d'une autre entreprise ténébreuse sourdement dirigée contre son repos. Devant son silence, le commissaire haussa le ton.

— Le trouble où vous êtes est la preuve de votre culpabilité !... Si vous n'aviez rien à vous reprocher, vous défendriez franchement votre existence... Je parierais bien qu'en fouillant dans votre passé, je ne tarderais pas à découvrir que vous avez eu déjà maille à partir avec la justice !... Le nom que vous portez ne doit pas être le vôtre !

— Monsieur ! Vous m'insultez !

— Bon ! bon ! Vous allez nous la faire à l'indignation maintenant !... L'anthropométrie vous édifiera sur votre compte !... En tout cas, si j'ai un conseil à vous donner, c'est d'avouer le vol dont vous êtes accusée. Il vous sera tenu compte de votre franchise !

— Je suis innocente, monsieur ! répondit Suzanne... Mme Desmiches vous l'a dit !

— Cette brave femme est aveuglée par votre air candide !... Quant à nous, notre conviction est faite !... On vous a vue commettre votre vol, et vous avez été découverte !

— Par qui ?...

— Ah ! ah ! vous ne nier déjà plus ?

— Ce que vous me dites est horrible, monsieur !... Je vous répète que je n'ai rien fait !... Je suis victime d'une erreur inexplicable... On ne tardera pas à le reconnaître et à me remettre en liberté !

— Ce sera à votre avocat à l'obtenir !

Suzanne frémit. Un avocat !... Etait-il donc possible qu'elle en fût là ?... Qu'il lui fallût un défenseur pour triompher du piège dans lequel elle se sentait prise ?... Elle ne connaissait un. Il s'appelait Gaston Tracy ; mais, dût-elle en mourir, jamais elle ne se déciderait à l'appeler à son secours dans des conjonctures aussi humiliantes.

— Alors, c'est décidé ? insista le commissaire... Vous refusez d'éclairer la justice ?

— J'ai dit la vérité !... Faites de moi ce que vous voudrez !

— C'est bon ! Vous vous expliquerez devant le juge d'instruction !

(A suivre).

MESDAMES Si vous êtes inquiètes pour vos époques, écrivez en confiance à G. Lacroix, pharmacien spécialiste à Lille, qui répondra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements. (7e année).

dont ne paraissent témoigner qu'il existe chez les tribunaux américains une certaine tendance à favoriser leurs nationaux, et que nous serions exposés à retrouver dans les différentes juridictions devant lesquelles nous pourrions former un recours contre les décisions déjà rendues.

M. Lemarquis dans une circulaire qu'il adresse aux assurés de la *Réserve Mutuelle*, et il les informe que, certain du résultat, il ne pressera pas plus loin la procédure, et acceptera la décision qui écarte les assurés français du partage de l'actif existant aux Etats-Unis.

La situation des assurés français de la *Réserve Mutuelle* est donc celle-ci : Ils n'ont pas la garantie que la loi française voulait leur donner puisque les fonds représentant l'engagement de la compagnie envers eux n'ont pas été déposés, et les juges de New-York les excluent du partage de l'actif existant en Amérique parce que la loi française leur donne des garanties spéciales.

La décision des tribunaux de New-York ne nous étonne en aucune façon, et nous la trouverions même parfaitement équitable si la *Réserve Mutuelle* avait fait en France l'intégralité des dépôts que lui impose la loi.

Les assurés français et leur donne même un privilège sur les fonds représentant les engagements pris envers eux, fonds dont elle exige le dépôt en France. En cas de liquidation, les assurés des autres pays ne pourraient venir au partage de ces fonds. Il nous paraît donc juste que les assurés français, jouissant de la garantie spéciale que leur donne le privilège, ne viennent pas à la répartition de l'actif existant dans d'autres pays que la France.

Mais alors, que signifient les centaines de millions et même les milliards que font valoir certaines compagnies étrangères pour entraîner les hésitants ou les réalcitrants ? — Absolument rien. La seule garantie qu'elles offrent et qui soit réelle, ce sont les fonds déposés en France. Et cette garantie, réelle dans le présent, peut devenir illusoire dans l'avenir. Que, pour une raison quelconque, une compagnie étrangère, enregistrée aujourd'hui, renonce à faire des affaires en France, elle ne continuera plus à faire les versements que la loi lui impose ; l'enregistrement lui sera retiré, c'est vrai, elle ne pourra plus faire d'affaires nouvelles, mais les réserves des affaires anciennes ne seront plus alimentées, la garantie n'existera plus.

Et en cas de liquidation, les juges américains ou autres n'admettraient pas au partage de l'actif les assurés français auxquels a lui française donne des garanties spéciales !

Ne vaut-il pas mieux, lorsque l'on est français, s'assurer à une compagnie française ?

JEAN CORNEBAY.

Liste des Jurés
devant faire le service pendant la session du 3e trimestre 1911.

JURÉS TITULAIRES

Rubaglia Jean, négociant, Calenzana.
Natali Joseph, propriétaire, Aullène.
Ambrosini Jean-Baptiste, maire, Moncale.
Luigi Antoine, employé, Sisco.
Cuneo Dominique, pat. boulanger, Ajaccio.
Folacci Alphonse, maire, Ecnex-Saurella.
Angeli J., of. de l'armée ter., Cavalcabriva.
Ragnoni Ch.-Ph., propriétaire, Venaco.
Sorgia Jérôme, négociant, Bonifacio.
Franceschi Joseph, notaire, Centuri.
Paolantonacci, cap. ret., Grosseto-Prugna.
Fiaschi Séverin, négociant, Zicavo.
Colombani A.-J., maire, Valle d'Orezza.
Sampolo Sébastien, ingénieur, Ajaccio.
Nicolai J.-M., maire, Poce-Bilzese.
Carabelli Paul, négociant, Sartene.
Stella Dominique, cultivateur, Morsiglia.
Vitale Dominique, emp. de com., Ajaccio.
Paoli Martin, retraité, Altiani.
Romani Toussaint, retraité, Tavera.
Giacomi Louis, maire, Moncale d'Orezza.
Forti L.-B., capitaine en ret., Bastelica.
Luciani Pierre-Ange, prop., Murato.
Benedetti Frédéric, rentier, Pied'Orezza.
Vincenti O.-A., employé de Parquet, Bastia.
Colonna P.-T., cond. des p.-et-c., Cauro.
Giovannangeli F., ouv. cord., Sartene.
Celendini P.-M. adjoint municipal, Tox.
Marini J.-E., ancien maire, Calenzana.
Casabianca A.-F.-M., prop., Arbellara.
Costa François-Marie, retraité, Lama.
Bordoni Sauveur, pat. tailleur, Ajaccio.
de Jucheresu de Saint-Denis, prop., Bastia.
Grimaldi A., adj. municipal, Borgo-zano.
Filippi Vincent, propriétaire, Portovecchio.
Pierra Jacques, négociant, Zicavo.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

Fontana Pierre-Marie, patron-charretier, Tartoni Jean-Pierre, capitaine en retraite.
Olivari Jacques-François, négociant,
Taddei Dominique, capitaine en retraite, tous de Bastia.

CORBARA

M. Paul-Jean Savelli

Hier, une foule immense de parents et d'amis épiorés accompagnait à sa dernière demeure, M. Paul-Jean Savelli, instituteur de Corbara.

Cette perte cruellement ressentie partout, dans notre région, où le cher défunt jouissait d'une estime bien méritée. Elle a été particulièrement douloureuse pour les communes de Corbara et de l'Ile-Rousse, où sa bonté, les bienfaits immédiats et durables de son enseignement non moins que l'intégrité toujours invoilée de sa vie, lui avaient conquis une unanime et profonde amitié.

Le vide qu'il laisse est grand ! Il se mesurera surtout au bien qu'il ne fera, hélas ! plus aux jeunes âmes qui lui étaient confiées.

M. Paul-Jean Savelli fut un éducateur incomparable. Il peut s'en trouver dans le monde qu'il habitait, dont la culture soit plus étendue, plus à jour, il est rare d'en rencontrer dont le sens pédagogique fût plus affiné.

A une science solide servie par une méthode personnelle dont il puisait les normes dans son inlassable dévouement, se joignait une bonté si simple, si naturelle qui le faisait, sans effort, s'abaisser jusqu'à ses élèves, comme pour mieux les élever jusqu'à lui. Et cette condescendance de l'autorité n'affaiblissait pas son prestige, elle l'ennoblissait au contraire, en le faisant tout paternel, et en l'utilisant avec plus d'efficacité au but unique de sa vie.

Il fut un instituteur par vocation. Il est, dans la vie de ces natures privilégiées que Dieu a dotées d'aptitudes spéciales et qu'une force mystérieuse pousse irrésistiblement vers une fonction, pour laquelle elles semblent être prédestinées.

De ces hommes, hélas, rares ! on peut dire qu'ils sont nés pour la profession qu'ils exercent. On les reconnaît à leur esprit, à leur âme, à leurs cœurs, aux moindres riens toujours révélateurs, à leurs énergies physiques et morales invariablement orientées vers un devoir déterminé, imposé et joyeusement voulu, et toutes semblablement absorbées par lui, au prix de sacrifices nécessaires toujours pénibles, et ce qui est plus beau, d'abnégations volontaires, dont l'absence pourtant n'est pas illégitime.

M. Savelli fut un de ceux-là ; et il le fut intégralement, comme un type. Il sacrifia, en effet, les plus douces de la famille et les satisfactions d'un bien être facile à acquérir, pour donner, intacte, son âme à ses élèves.

Ses élèves étaient ses enfants adoptifs. Il les aimait tendrement et sévèrement comme des fils. Il en était aimé comme un père. Et cet amour qui pouvait être, pour un cœur superficiel, une fin en soi, n'était pour lui qu'un moyen de prendre possession des âmes pour les mieux cultiver.

C'était sa pédagogie à lui ; à des esprits modernes elle peut paraître surannée et simpliste, mais, les faits l'ont prouvé, elle est, en dépit des formules scientifiques, plus féconde que l'autre. La jeunesse d'Urtaca, Moncale, Feliceto, Lumio, Ile-Rousse et Corbara qui l'a expérimentée, ne saura me démentir.

Dans cette disposition d'esprit qui devrait être, il me semble, un état normal, et qui dans notre siècle d'égoïsme conquérant n'est plus qu'une originalité contradictoire, notre ami eut à souffrir d'irréductibles incompatibilités. L'esprit chrétien ne fut pas étranger à sa conduite intègre, il n'a jamais perdu une occasion d'en manifester la présence dans toute sa vie ; et dans le monde médiocre, où c'est l'esprit du mal qui triomphe, qui trône, oppresseur, on n'est pas impunément chrétien, comme on n'est pas impunément juste et homme de devoir.

Il a souffert, souvent, intimement, de la justice blessée ; mais, jamais, il ne s'est laissé amollir par les hommes, dont le prix devait être une honteuse abdication.

Ce fut là l'honneur de sa vie Et après sa mort, cet honneur lui reste, dans le cœur de ses amis, lié à un impérissable souvenir.

Du haut du ciel où tu vis, immortel, souviens-toi toujours de ta famille, de tes élèves et de tes amis inconsolables.

M. le Maire de Corbara et son Adjoint ont rendu un témoignage public et officiel, aux mérites de notre ami. — CRAP.

Discours de M. l'avocat Martelli, Maire

Mesdames, Messieurs,

Au nom de la population de Corbara, j'ai le douloureux honneur de parler de celui qui fut pour elle l'éducateur modèle de ses enfants, c'est-à-dire, l'homme digne et bon, intelligent et instruit, consciencieux et zélé.

Et pourquoi puis-je le faire, bien que l'agitation de mon cœur à peine ?

C'est qu'il m'a suffi de prêter l'oreille à l'écho retentissant des regrets et des sentiments de sympathie unanimes que sa mort a provoqués.

Tout le monde déplore cette mort si cruelle qui l'enlève, jeune encore, à l'affection des siens, de ses amis, de ses élèves. Tandis qu'il se disposait, après le repas funèbre, à reprendre sa tâche quotidienne, la perfide apoplexie le terrassait, et l'emportait, en l'espace de quarante-huit heures, sans lui avoir permis d'apporter consolation aux mourants et des dieux qui leur sont chers il de proférer une parole d'adieu.

Savelli ne méritait pas un sort si triste.

Il m'a suffi de prêter un regard inquiet dans sa vie privée et publique, pour la reconnaître. Qu'y voyons-nous ?

Un homme aimant les siens jusqu'au sacrifice : j'ai entendu ses sœurs éplorées, crier dans leur douleur qu'il avait été pour elles, un frère, un ami, un père... Un homme exemplaire dans sa conduite ; plein d'égards pour autrui et qui savait, caractère sublime de la dignité humaine, tempérer dans l'outil de l'injure ses propres [illegible].

Dans l'accomplissement de sa haute et délicate fonction, il apporte une éducation sûre, qu'il augmente et précise chaque jour par le travail ; une compréhension des choses de la vie à lui imprégnées d'un libéralisme généreux et ardent. Il est ainsi de cette vérité que l'instruction est la base moderne de l'avenir du peuple, et il se plaît avec amour, avec passion, à façonner l'intelligence et l'esprit des enfants qu'il aime. Ceux-ci sont vite pénétrés de l'intérêt qu'il y a à suivre les cours du maître, et se donnent à l'étude dans une étroite collaboration d'idées avec lui.

Mesdames et Messieurs, j'ai dit les vertus et narré l'œuvre de Savelli ; elles n'étaient pas discutées chez nous.

Les familles de ses élèves et ceux-ci en témoignaient chaque jour, par le respect et l'affection dont ils l'environnaient, et que pour le plus grand bien de son enseignement tout instituteur devrait savoir inspirer. C'est ainsi que ce fils du peuple a mérité l'admiration et l'estime générales, que bien des princes et des puissants pourraient lui envier. . Voilà ce qui rend plus sensible aux siens sa perte.

Puisse cette idée atténuer leurs regrets et leur douleur. J'en formule humblement le vœu, car je sais, et ne savez-vous pas vous même que cette douleur est vive et immortelle ! Qu'ils veuillent bien agréer toutefois l'hommage de notre profonde affliction.

Ils peuvent se souvenir que Savelli laisse à Corbara une autre famille, la population toute entière, qui le pleure aujourd'hui amèrement et qui souhaite de retrouver en l'autre vie, hélas ! problématique, la gloire de ses mérites.

Discours de M. l'Adjoint au Maire

Mesdames et Messieurs,

Le Directeur de l'école de Corbara n'est plus ! Etoile trompeuse ! destinée cruelle ! qui aurait pu prévoir, il y a quelques jours, une si terrible catastrophe !

A la nouvelle de sa grave maladie, tout le pays fut ému, attristé. Hélas ! le lendemain c'est l'agonie, puis la mort ; et trois jours ont suffi pour creuser la tombe de celui que la Providence nous avait envoyé pour diriger les destinées de nos chers enfants, mais que la mort est venu nous enlever à jamais dans la force de l'âge.

Ah ! je ne saurais trop exprimer, devant cette tombe si prématurément ouverte, toute l'amertume de mon âme ; mais en présence de la nombreuse assistance, dont le recueillement affligé me témoigne assez de son estime et de ses sympathies pour le travailleur infatigable, honnête, juste et passionné dans l'accomplissement de son devoir, je ne manquerai pas de rendre à sa dépouille mortelle l'hommage dû à l'homme intègre, digne, esclave et même victime de son devoir.

Je désire aussi que nos regrets émus et notre douloureuse sympathie, sont tributs d'estime et de reconnaissance pour celui que nous pleurons aujourd'hui, puissent apporter quelque consolation dans le cœur de ses sœurs éplorées qu'un si terrible coup vient de jeter dans la plus cruelle désolation en les privant de leur joie et de leur espérance.

Et vous, les enfants du peuple, ses élèves, ses amis, souvenez-vous que ce brave homme a succombé, non seulement sous le poids de la charge que ses chefs lui avaient confiée et dont il s'acquittait avec zèle, avec amour et courage, mais aussi sous le coup des grands sacrifices qu'il s'imposait pour vous, afin de guider vos pas dans ce chemin tracé par vos pères et que vous suivrez, espérons-le, en méprisant quiconque voudrait vous en détourner.

La mort inattendue d'une sœur qu'il aimait tendrement a porté aussi un grand coup à sa santé déjà ébranlée ; et puis la fatalité de mêler sa débâcle contre lui en particulier et en public, de sorte qu'il dût souffrir, tout ce que le dépit et l'envie furent capables d'imaginer contre lui, qui, tout occupé de l'accomplissement de son devoir professionnel, ne pensait que par là seulement, il serait si s'attirer toutes les affections, toutes les sympathies que nous lui devons.

Adieu, cher ami, Feliceto, Lumio, Ile-Rousse, tu regrettant avec espoir ; Corbara le perd à jamais sans espérance.

Adieu donc, vas reposer en paix dans le cimetière d'Ile-Rousse, à côté de tes chers parents ; et s'il nous arrive un jour, en passant par là, de tourner les yeux vers ce champ d'asile, nous ne manquerons pas de l'accorder pour prix de ton dévouement, un profond soupir, une larme de souvenir, une prière,...

Discours de M. Paul-François Savelli, président de la 1.513e Section des Prévoyants de l'Avenir d'Ile-Rousse.

Messieurs, Mesdames,

J'ai reçu la bien douloureuse mission d'adresser au nom de mes collègues, les Prévoyants de l'Avenir de notre Section, l'adieu suprême au très regretté Paul-Jean Savelli, que la cruelle destinée vient de nous ravir.

Cher et regretté camarade, adhérent depuis bientôt 8 ans à notre section, tu n'as fait que passer parmi nous ! mais ton si court passage n'en reste pas moins empreint de souvenirs qui ne s'effaceront pas de sitôt de nos cœurs.

Tu laisses un vide qu'il nous sera bien difficile de combler.

C'est, Mesdames et Messieurs, que nous étions tous très honorés de compter au nombre de nos adhérents ce vaillant éducateur de la jeunesse.

Des voix plus autorisées ont dit tout au long ce que tu fus. Quant à moi, je dirai tout simplement que ta vie si courte, hélas ! mais si bien remplie, offre à tes jeunes camarades de bien beaux et nobles exemples à suivre.

L'explosion de la douleur publique dont nous sommes témoins dans ce village en deuil, la consternation de la foule empressée sur le passage de ce lugubre et interminable cortège, les angoisses qui nous agitent nous-mêmes et nous oppressent, tout démontre avec une solennelle et touchante évidence l'immensité de la perte que l'amitié, les pauvres, la population entière viennent de faire en ta personne.

Eh bien ! que la douleur, que les regrets qui nous oppressent, que les sentiments pieux qui nous animent tous dans cette cérémonie, dont la grandeur insolite nous étonne, s'exhalent de tous les cœurs en un suprême et légitime hommage envers l'instituteur désintéressé qui, à Corbara comme ailleurs, appartait dans ses délicates fonctions les bienfaits de son talent et le dévouement de son âme franchement chrétienne.

Puissent ces quelques mots, puissent ce faible mais bien sincère témoignage des regrets unanimes de tes frères de la Section et que j'ai le pieux devoir de déposer sur ton blanc cercueil, évoquer si tristement l'image de ton sourisant avenir qui descend au tombeau.

Puissent-ils atténuer, en quelque sorte, l'immense douleur de ta famille éplorée.

Adieu, cher camarade, ou plutôt au revoir, jouis en paix des félicités éternelles.

Adieu.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. SOMM, 1er prix Prague

Apéritif de 5 à 7 heures

Les Catalans,	Popy.
Tesoro mio,	Becucci.
Martha,	Flotow.
Mireille,	Gounod.
Gavotte des vers,	Limas.
Il me disait,	Ferrata.
Le Régiment en marche,	Limas.

Soirée à 8 heures et demie

Horama,	Grey Thorp.
Sourire d'avril,	Depret.
La Traviata,	Verdi.
Mandolino,	Turlet.
Quand l'Amour meurt,	Crémieux.
Faust,	Gounod.
Chanson Bohémienne,	Boldt.
Arlequinade,	Ugo.
Méditation sur la prière d'une Vierge,	Mina.
Les Rubans de la Vie,	Vacquier.

Brevet de capacité

(GARÇONS)

Les examens du brevet élémentaire ont commencé hier matin, au Lycée.

La commission d'examen est ainsi composée : Président, M. le proviseur Barat ; Membres : MM. Cachard, Gauthier et Legnilochet, inspecteurs primaires ; Ambros, Dejonnay, Simoni, Rossini, professeurs au lycée ; Pietri, instituteur à Reglano ; Boyer, professeur de gymnastique ; Thezard, professeur de dessin ; Mlles Ponzevera, directrice d'école ; Poggi, professeur de musique ; Mme Sorinelli, institutrice.

Sur les 92 candidats, qui ont pris part aux épreuves écrites, 44 ont été admis à subir les épreuves de la deuxième série.

Ce sont MM.

Acquatella. — Arrighi. — Ayno. — Bonavita. — Brunesi. — Calendini. — Campana. — Casabianca. — Colombani. — Colombani. — Colonna. — Bondotti. — Dominichetti. — Ferrara. — Filippi. — Fiaschi. — Franceschi. — Fregoni. — Guerrazi. — Grégoni. — Guidoni Taric. — Guidoni Noël. — Istria. — Mancioncini Martini. — Maraninchi. — Mariani. — Morelli. — Marfisi. — Mosca-Delli. — Novelli. — Pasqualini. — Poggi. — Semidei. — Stacci. — Simeoni. — Simonpoli. — Tiberi. — Tournier. — Vannelli. — Vermura.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 20 juin

Thermomètre. — 7 heures + du matin 20 à midi 23° + à 6 heures du soir + 21° Maxima + 26°3. Minima + 16°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 768 mm. à midi, 763 mm., 6 heures du soir, 762 mm.

Vent. — Dans la matinée, Ouest.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Couvert.
l'après-midi, id.

Gendarmerie

M. le capitaine Perrot, commandant la gendmerie de l'arrondissement de Corte, a pris, à la date d'hier, le commandement de la 1re compagnie de la 15e légion tur pendant le congé de M. le chef d'escadron Thibaut de Moutauzan de Lafaye.

Contributions diverses

Ont été nommés dans le service des contributions diverses en Algérie : à l'emploi de commis, M. Castle ; à l'emploi de surnuméraire, MM. Boerio et Ambrogi.

Marine Marchande

Les examens pour l'obtention des brevets de capitaine au long-cours et au cabotage ont commencé lundi.

La commission d'examens est composée de MM. Vallery, examinateur adjoint d'hydrographie ; Lanzade, capitaine de frégate ; Marin, administrateur principal de la Marine, commissaire permanent d'examen de la marine marchande ; Bertin, professeur d'hydrographie, à Lorient, et Canarelli, capitaine au long-cours, chef pilote à Bastia.

ETAT-CIVIL

Naissances.

Varesi Marcellin-Catherine-Antoinette. — Ferrari Laurent. — Fornelli Valentin. — Giuli Georges.

Décès.

Argenti Marie-Thérèse-Petronille, ménagère, 30 ans, de Bastia.
Mariani Caroline, ménagère, 76 ans, de Brando.
Mignucci Angeline, ménagère, 78 ans, de Bevorino (Italie).
Stelli Philippe, journalier, 77 ans, de Lucques (Italie).

Remerciements et Avis de Messe

M. Pascal Rinaldi, instituteur en retraite, et ses filles, remercient les membres de l'enseignement et toutes les personnes qui de près ou de loin se sont associés à leur peine et les prient d'assister à la messe de sortie de deuil qui sera célébrée le jeudi 22 juin, à 6 heures précises, en l'église de la Conception.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00333

BOURSE DE PARIS

19 juin — 20 juin

Rentes de 3 0/0 ancien . 95.15 — 96.07
de 3 0/0 amortis . . 96.45 — 96.85
ex-coupon

MARSEILLE

M. le Préfet de la Corse

Marseille, 20 juin.

Mme Juillard et M. le Préfet de la Corse se sont embarqués, ce soir, à bord du paquebot postal en partance pour Ajaccio.

Nouvelles Militaires

Etat-major général

Paris, 20 juin.

Par décret présidentiel, en date du 20 juin, sont promus ou nommés dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée :

1° au grade de général de division

MM. les généraux de brigade :

Moinier, commandant les troupes débarquées à Casablanca.

Lavillaru, commandant la 4e brigade de cuirassiers.

Lasserre, directeur des troupes coloniales au ministère des colonies.

Hsche, commandant par intérim la 24e division d'infanterie.

Buisson, commandant la 6e brigade de cuirassiers.

Poline, commandant par intérim la 11e division d'infanterie.

Toutée, commandant par intérim la division d'Oran.

2° au grade de général de brigade

MM. les colonels :

Boyer, breveté, commandant par intérim la brigade de cavalerie de Tunisie.

Rossignol, breveté, commandant le 6e cuirassiers.

Sentis, breveté, directeur d'artillerie à Grenoble.

de Prével, breveté, chef d'état-major du 2e corps d'armée.

Dolot, commandant par intérim la 27e brigade d'infanterie.

Tassin, breveté, commandant par intérim la 9e brigade d'infanterie.

d'Urbal, breveté, commandant par intérim la 4e brigade de dragons.

Schwartz, commandant le 35e rég. d'infanterie.

Le Gros, commandant par intérim la 83e brigade d'infanterie.

Ravenez, breveté, commandant le 103e rég. d'infanterie.

Dantant, breveté, chef d'état-major du 20e corps d'armée.

Bigot, commandant le 87e rég. d'infanterie.

Puix, breveté, chef d'état-major du 14e corps d'armée.

Compagnou, breveté, chef d'état-major du 12e corps d'armée.

Labarraque, breveté, commandant le 7e rég. d'artillerie.

Alby, breveté, commandant le 6e rég. du génie.

Service de Santé

M. le médecin principal de 1re classe Hussenet est promu au grade de médecin-inspecteur, et maintenu à la direction du service de santé du 10e corps d'armée.

Conseil de Cabinet

Paris, 20 juin.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à 9 heures, en Conseil, de Cabinet, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Monis, président du Conseil.

Travaux Parlementaires

Les Ministres se sont entretenus des différentes questions à l'ordre du jour, et des travaux parlementaires en suspension devant le Parlement.

M. Monis a pris connaissance des différentes décisions qui seront étudiées en conseil des ministres.

Les Morts du Jour

M Charles Martini

Paris, 20 juin.

M. Charles Martini, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de la Cour d'appel de Paris, est décédé aujourd'hui, à l'âge de 82 ans.

M. Charles Martini était officier de la Légion d'honneur.

La Conquête de l'air

LE CIRCUIT EUROPÉEN

Le mauvais temps contrarie la seconde étape

Liège, 20 juin.

La seconde étape du Circuit Européen, Liège Spa-Liège, est contrariée par le mauvais temps.

Aucun aviateur n'a pu prendre le départ à cause de la violence du vent qui souffle en tempête.

Parmi les concurrents qui sont partis dimanche de Vincennes, il y en a 18 qui ont atterri à Liège, accomplissant ainsi la première étape du circuit Paris-Reims-Liège.

L'aviateur GAGET
fait une chute à Charleville

L'aviateur Gaget, qui avait atterri à Reims, et était reparti aussitôt pour Liège, a fait une chute peu grave aux environs de Charleville.

L'appareil a été endommagé, mais l'aviateur n'a reçu que des contusions légères.

Conseil des Ministres

Paris, 20 juin.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les affaires du Maroc

M. Cruppi, ministre des Affaires étrangères, communique au Conseil, les télégrammes qui lui ont été envoyés par le général Moinier, et par nos représentants au Maroc.

Le Conseil s'entretient de l'incident franco-espagnol relatif à l'intervention de l'Espagne à Larache.

Promotion militaire

Le général Goiran soumet à la signature présidentielle les décrets de nomination dans l'état-major général.

Fête mutualiste

M. Massé, ministre du Commerce, est désigné pour représenter le Gouvernement, à la fête mutualiste de la Haute-Savoie, le 25 juin prochain.

La Réforme électorale

Le Conseil arrête ensuite les termes de la déclaration que fera M. Caillaux devant la Chambre, au sujet de la réforme électorale.

En principe, le Conseil s'est déclaré pour la réforme soumise à la Chambre.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

La prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu jeudi.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

Le cas de M. Lépine

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de résolution déposé par MM. Perrissoud et Rouanet et qui est ainsi conçu :

« Les fonctions de Préfet de Police sont incompatibles avec celle de membre d'un conseil d'administration de société par action ou en commandite, financière ou commerciale, faisant appel à l'épargne et au crédit public. »

M. Rouanet

député socialiste unifié de Paris, monte à la tribune.

L'orateur prononce un discours véhément où il s'élève contre les inconvénients multiples qui résultent du cumul exercé par certains fonctionnaires administratifs, qui sont en même temps administrateurs de sociétés financières.

M. Rouanet est très sévère pour M. Lépine, préfet de police, auquel il reproche de subordonner ses fonctions administratives à des contingences financières sur lesquelles, dit-il, une enquête approfondie pourrait nous donner de curieux détails.

L'orateur termine en demandant à la Chambre de voter son projet de résolution qui constitue une mesure de sécurité publique.

M. Perrissoud

député de la Seine, succède à la tribune à M. Rouanet.

L'orateur combat aussi le cumul exercé par certains fonctionnaires qui mettent leur influence au service de sociétés financières dont ils deviennent ensuite les esclaves.

M. Maginot

prend ensuite la parole.

L'orateur défend d'abord M. Lépine des attaques injustifiées dont il est l'objet.

Il explique ensuite comment le cumul contre lequel on s'élève aujourd'hui a toujours été admis sans que l'on ait jamais eu à en redouter les conséquences.

M. Maginot ne voit dans cette campagne qu'une vengeance exercée contre une personnalité.

M. Emile Constant

Sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur, prend la parole au nom du Gouvernement.

L'orateur couvre M. Lépine qui est un fonctionnaire modèle, et dont la ville de Paris n'a qu'à se louer.

Il déclare ensuite qu'aucun texte législatif ne prohibe le cumul dont on semble faire aujourd'hui un crime au Gouvernement qui le tolère comme on l'a toujours toléré.

M. Constant demande en terminant le renvoi de la proposition Rouanet et Perrissoud à la commission administrative.

Le Vote

Le président met aux voix la demande de renvoi qui est votée par 278 voix de majorité.

La Réforme Electorale

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi et des propositions de loi portant modification aux lois organiques sur l'élection des députés, et tendant à établir le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

M. Caillaux

ministre des Finances, monte à la tribune, et au nom du Gouvernement, donne lecture de la déclaration relative à la réforme électorale.

Le gouvernement déclare se rallier aux principes posés par la Commission qui donnent à la majorité absolue des suffrages, la majorité absolue des mandats législatifs, tout en accordant aux minorités une représentation équitable, et en supprimant le scrutin de bailottage au moyen de l'appariement des listes.

Amendement Malavialle

M. Malavialle dépose un amendement au premier article de la loi, stipulant que les députés seront élus au scrutin majoritaire.

La séance est ensuite levée et renvoyée à jeudi.

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. DUPUY
Vice-président

La séance est ouverte à 9 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des recettes et des dépenses de l'exercice 1911.

Ministère de la Guerre

Le Sénat continue la discussion du budget du ministère de la Guerre.

Après diverses observations présentées par M. Calvet, sénateur de la Charente-Inférieure, et l'amiral de Cuverville, sénateur du Finistère, sur l'organisation de nos troupes coloniales, les derniers articles du budget du ministère de la guerre sont successivement mis aux voix et adoptés.

La séance est ensuite levée et renvoyée à cet après midi.

Séance du soir

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

LE BUDGET

Ministère de l'Agriculture

Le Sénat aborde la discussion du budget du ministère de l'Agriculture.

Plusieurs orateurs prennent la parole.

Les différents articles de ce budget sont ensuite successivement mis aux voix et adoptés.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

Tirages financiers

Ville de Paris 1910

Paris, 20 juin.

L'obligation portant le numéro 388.010 est sortie remboursable à *deux cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 116.461 est sortie remboursable à *dix mille francs*.

AU PORTUGAL

LA CONSTITUANTE

Lisbonne, 20 juin.

La République a été proclamée hier, par acclamations, par les députés de la Constituante.

Une loi a été immédiatement promulguée, affichée et distribuée au peuple ; par cette même loi, la dynastie de Bragance a été déclarée proscrite.

Le Message du Gouvernement provisoire a été lu aujourd'hui par le président du Conseil à la Constituante.

Dans ce message, le président du Conseil a résumé sommairement les actes des différents ministres, et il a terminé en remettant ses pouvoirs entre les mains des représentants de la nation.

L'assemblée a voté des regrets pour ceux qui sont morts en luttant pour la République.

Elle a adopté un hommage de reconnaissance à la ville de Lisbonne pour l'appui donné aux révolutionnaires, à tous ceux qui ont fondé la République et au Pays tout entier pour son adhésion unanime au nouveau régime.

LA MUTINERIE DE BELLE-ISLE

Paris, 20 juin.

M. Constantin, inspecteur général des services administratifs, qui avait été délégué par M. Malvy, à Belle-Isle pour y procéder à une enquête sur la mutinerie du pénitencier, a transmis aujourd'hui les résultats de sa mission au Sous-secrétaire d'Etat à la Justice.

Il résulte du rapport de M Constantin que la relation des incidents a été considérablement exagérée.

La cause principale de la mutinerie doit être attribuée au mécontentement provoqué chez certains détenus issus des prisons de la banlieue parisienne et affectés à la section maritime, par l'ordre d'aller coopérer aux travaux agricoles de la saison dans l'île.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tome tes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers à Barres. Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1
Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier
Ne pas oublier que l'AMARO MATTEI est utile pendant l'été et indispensable

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée soumise au contrôle de l'État
Assurances réalisées : 587 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli, BASTIA

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
Biscuits de Luxe
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Le Journal de la Famille
REVUE HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉE

AUX AMIS DE LA CORSE
A. CLAVEL, Editeur, 43, rue Saint-Lazare, à PARIS

Le Guide des Convenances
par LISELOTTE
LE BÉBÉ
L'ADOLESCENCE
LE MARIAGE
LES RÉCEPTIONS
LA CORRESPONDANCE
LE DEUIL
Un volume illustré. Cartonnage Chagrin.
PRIX : 1 fr. 45 franco — 1 fr. 60 mandat
H. GYGER, Editeur, 7, rue Lanvin, Paris, (Cartonnage Français, Société anonyme) 1 fr. 70, prix, contre 2 fr. 00.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

Les MALADIES de la
LE FIBROME
QUE FAIRE?
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
L. R. MATTEI
Bastia (Corse)

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES dans l'année
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE BULLETINS DE COUPE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — SIX MOIS : 7 francs
UN AN : 14 francs
EDITION DE LUXE : 28 francs
ADMINISTRATION : 29, Rue de Trévise, PARIS

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine
Jean GRAZIANI
9, Boulevard du Palais, au bas
Gouvernante : Fille. — Lucrèce. — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances. — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèques
Négociation d'Actes Sous Seings privés
Établissement de Comptabilités. — Bilans
Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque La Lune, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque Phololine, en bidonnets de 5 litres.
Naphtaglycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientele qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de Photographie, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).
Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 171 — JEUDI 22 JUIN 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Prado, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse ... 20 fr. 10 fr. 5 fr.
Algérie-Tunisie ... 32 fr. 16 fr. 8 fr.
Union postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits envoyés.

LE CALENDRIER

Soleil : (Heure nationale).
Lever, 3 h. 45 m. — Coucher, 7 h. 04 m.
Dernier quart., le 19 — Nouv. Lune, le 26.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Paulin.
Fête de Demain : Sacré Cœur de Jésus.

21 JUIN

CROQUIS DE ROUTE

BASTIA

Le jour se lève très pâle à l'horizon. Le ciel rosit et se teinte d'azur clair : les nuages au loin se dorent des premiers rayons du soleil, et la mer de soie ondule à peine sous la brise matinale. Le grand navire s'avance de sa grande allure souple, il fend de son étrave l'eau verte, et là-bas, très loin, son sillage de neige marque le chemin parcouru. L'écume jaillit sous le fer qui la brise et l'écarte sans effort ; un long bruissement des eaux trahit seul sa colère de se voir vaincue. Là-haut, sur le pont, le grondement de la barre retentit, le crissement des chaînes, le gémissement des poulies, le déchirement des toiles, tout cela trahit la venue du jour et l'arrivée au port. La dernière brume s'est effacée, un rayon a caressé l'étrave du navire et au loin, se profilant sur l'horizon clair, la terre apparaît.

Collines tombant droit dans la mer, éboulements monstrueux d'un autre âge, que le feu des siècles passés a rougis et qui ont gardé l'éclatante de la flamme ; falaises rougeâtres d'où le pin surgit vert et droit mettant sa note gaie sur la teinte sinistre, landes immenses de cystes et de roches de chênes et d'oliviers, forêts de pierres et d'arbres, dont le sol vierge n'a jamais été foulé : c'est le maquis, c'est la Corse !

C'est avec émotion que je la vis apparaître dans l'aurore. Resplendissante dans son agréable beauté, elle reposait la somme un bijou de vieil or et d'émeraude dans l'immense écrin que lui forme la mer. Et plus le navire approche, plus les ciselures capricieuses de ses côtes désespèrent le regard par leur complexité. Au ras de l'eau une étoile apparaît, puis s'éteint ; c'est Erbalunga, perdu dans les myrtes ; le ruban de la route se déroule coupant les pointes et les caps, bordant de son lacet blanc le feston compliqué des roches.

Nous approchons. Là-bas, toute blanche, Bastia apparaît, jalousement gardée par la montagne qui l'enveloppe de son enceinte et ne lui laisse qu'un regard vers la mer et l'Italie.

Bastia la Blanche, Bastia la Belle, comme le murmure un de mes compagnons. Les maisons hautes se profilent annonçant une grande cité encore endormie. Deux ou trois bricks sommeillent dans le port, à l'abri de la jetée ; la vieille ville à gauche monte à l'assaut de la montagne, grise et jaune, on la voit avec ses pittoresques terrasses, ses jardins enfouis dans les maisons ou juchés sur les toits, sa vieille église à deux clochers qui bénissent de leur geste de pierre le petit havre où mouillaient jadis les vaisseaux de l'opulente Gênes. Puis, au loin, n'est le maquis qui monte et descend pendant des lieues couvrant de son manteau de roches et d'arbustes les flancs abruptes des chaînes. Au sud, la côte soudain basse et sablonneuse s'étend à perte de vue, balayée par le vent et les vagues blanches. C'est Bastia !

J'ai débarqué, heureux de fouler cette terre que j'aimais, sachant que je regretterai toujours cet instant de pure jouissance : celui où l'on revoit sa patrie.

M. T. de M.

Le Choléra

Des avis officiels nous ont appris que le choléra sévit à Rome, à Naples, et, plus ou moins, dans tout le Sud de l'Italie.

S'il en est ainsi, il est de toute prudence d'aviser, de prendre précautions sur précautions aux fins de fermer nos portes au fléau.

Nous constatons d'ailleurs avec plaisir que nous sommes sous bonne et multiple garde. Directeur du service de santé, directeur de l'hygiène, commission sanitaire, tous veillent, tous sont à l'œuvre.

Ces diverses autorités ont même découvert un remède absolument nouveau pour nous préserver du choléra. Etant donné qu'il ne peut pénétrer dans notre ville que par voie de mer, les susdites autorités estiment qu'il ne nous reste plus qu'à interdire l'accès de notre port à tout bateau dont la patente ne serait pas absolument nette. On va croire sans doute que ce bateau devrait rebrousser chemin, rentrer à son port d'attache. Nullement. Il devrait sur l'heure faire voile pour Ajaccio, où siège en permanence la Direction de la Santé. De sorte que, au bout de quelques semaines, de quelques jours même, le ravissant golfe d'Ajaccio contiendrait une flottille composée de bateaux contaminés ou suspectés de l'être. Et s'ils le sont, il nous paraît qu'on n'en faciliterait que mieux l'invasion du choléra, à Ajaccio d'abord, puis dans le reste de l'île.

Nous soumettons ces humbles observations aux autorités constituées. Ne serait-il pas possible de trouver de meilleurs moyens de préservation? Il en est qui le croient et nous sommes de ce nombre. Mais qui sait? Grouper tous les foyers d'infection, accumuler le choléra comme on accumule l'électricité, voilà peut-être le moyen infaillible d'avoir raison du fléau.

Reste à savoir si la population d'Ajaccio fera bon accueil à tous ces accumulateurs cholériques.

Lire à la 4e page « NOS TÉLÉGRAMMES »

LA LÉGION CORSE
A NAPLES
1806-1814
(SUITE).

Le 8 juillet, il fit ouvrir le feu et pendant une zone jours de tranchée soixante-neuf mille coups de canon furent tirés. Ce fut meurtrier découverts bien vite par son intensité et sa précision. Rien n'y d'abord, terrifiés ensuite, les Gaëtains virent avec angoisse le cercle de fer se retrécir de plus en plus. Le désordre le plus grand régnait dans la ville. Le prince de Hesse-Philipstadt gravement blessé avait été remplacé dans le commandement de la place par le colonel d'état-major Storti.

Les quinze cents hommes d'élite destinés pour l'ayant forcé non aux ordres du général de Francesehi, celui-là même qui devait succomber quelques années plus tard aux atteintes du typhus à Bastia.

Le colonel Storti, épouvanté par les terribles dispositions du maréchal, décida de capituler. A cet effet, il envoya un parlementaire au camp français. Le 20, la convention était arrêtée de part et d'autre :

« La ville serait occupée au nom du roi Joseph ; la garnison serait envoyée en Sicile, sur les vaisseaux anglais, avec promesse de ne point servir contre la France ou ses alliés pendant un an ; l'artillerie et les munitions de toutes espèces demeureraient au vainqueur. »

Le sort du même jour les Français occupaient Gaëte. Pendant toute la durée du siège, la place avait été mise trente mille coups de canon. Les Anglo-Siciliens avaient perdu neuf cents hommes et les assiégeants mille cent trente-deux...

Le 23, les vainqueurs entraient à Naples au milieu des acclamations populaires. La prise de Gaëte avait préparé le royaume d'une conflagration générale et consolidé en apparence, du moins, le trône de Joseph Bonaparte. A cette occasion de nombreuses promotions furent décernées.

Le colonel de Gouvion, promu au grade de général commandant la place forte de Naples, fut remplacé dans le commandement de la Légion, par Calvanese, officier du roi.

La Légion Corse avait été à la peine ; c'était bien juste qu'elle fût à l'honneur !

IV

Le roi Joseph, pourvu par un ardent désir de réformes, avait pris à tâche de réorganiser le royaume où le donnait désastreux chemins. En décrétant l'adoption des droits français, il sollicitait les garanties constitutionnelles au « bon plaisir » des anciens souverains. Les « grands », désolés de voir leurs privilèges périmés arbitrairement, furent remplacés par les « intendants », sortes de gouverneurs de provinces, ayant, à peu de choses près, les attributions d'un préfet actuel. Dans cette nouvelle organisation, les Corses ne furent pas oubliés : Salom Colonna fut nommé président à Aquila ; Louis Fiach, sous-intendant à Gaëte ; Ignace Carabelli, secrétaire-général de l'intendance à Potenza ; François Santelli, frère du capitaine de ce nom fut sous les ordres de Gelée, fut nommé gouverneur à Amantea. On recompensait ainsi les anciens services rendus.

La magistrature fut réformée et le pays développé dans un sens heureux. Elle en devait plus être une source de barbarie, ni un instrument de despotisme. Pour donner un nouvel essor à l'activité nationale, on abolit les privilèges féodaux, on créa les milices communales et on protégea les lettres et les arts. Malgré ces sages et énergiques mesures, le royaume fut en bientôt, dès le début, en mauvais rendez-vous à l'indifférence d'un peuple fermé dans son amour propre et qui ne pardonne à personne de la prétendre ni de lui le victoire...

Sous les couleurs de l'opinion politique, de brigands traversaient les campagnes en tous sens, mettant tout à feu et à sang. Le chef principal de ces brigands était Fra-Diavolo et mauvais Michel Pozzo, Fra-Diavolo avait débuté dans le crime par un assassinat, et pour se soustraire aux recherches de la justice, il s'était mis à la tête d'une bande de malfaiteurs qui lui ont permis bientôt à une discipline de fer. Francophobe avéré, et ayant, dit-on, juré à Dieu nulle horreur sous son ordres, il avait secondé avec une férocité inouïe les menées ambitieuses du cardinal Ruffo. A la chute de la République Parthénopéenne, le gouvernement heureusement lui conférait le grade de colonel dans l'armée sanfiste... De cette manière on récompensait les éminents services rendus à la cause de la royauté, par un « bon diable de brigand » qui avait occis quelques centaines de pauvres bougres coupables d'avoir pactisé avec les sans-culottes républicains... A la fuite de Ferdinand, le colonel Pozzo, redevenait le brigand Fra-Diavolo, et sous le fallacieux prétexte de défendre l'indépendance, en « brave et fidèle sujet de sa Majesté bourbonnienne... » continuait à charger sa conscience de crimes.

Mais tout a une fin, ici bas ! Fra-Diavolo qui, pendant longtemps, avait bravé la police avec une impunité insolente, l'apprit à ses dépens. Harcelé sans relâche, défait et traqué partout, découragé et mourant de faim, il se rendit. Ce fut même de cette importante capture revint à la Légion si particulièrement au capitaine Rodeano, qui déploya en cette occasion beaucoup d'énergie et une rare habileté. Le procès de Fra-Diavolo ne traîna pas, et ce farouche criminel alla finir sa vie misérable au bout d'une corde.

Malheureusement, l'œuvre néfaste de Fra-Diavolo était continuée par ses lieutenants : Benincasa, Sarsello, Parafanti et Gross. A la loyauté et à la bravoure universelles des troupes françaises, ces rebelles opposaient la ruse et la félonie (plusieurs exemples suivront).

Rocca-Gianna, gros bourg perché sur une île d'accès par une hauteur inaccessible, était un repaire de brigands. Les dépréciations de ces malfaiteurs s'étendaient sur un rayon de dix lieues. Le général Bonfort, chef supérieur de la province de Salerne, envoya contre eux un bataillon de la Légion.

La position des rebelles semblait de prime abord inexpugnable. La colonne d'attaque déployée d'artillerie se trouva immédiatement interdite... Ce moment d'hésitation devait lui coûter cher. Entraînés de cet exemple par leur supériorité, les brigands ouvrirent un feu plongeant des plus meurtriers.

Les capitaines Grimaldi et Costa, les lieutenants Pianelli, Bagnaresehi et Giuseppi, à la tête de deux compagnies, pratiquèrent l'escalade. Après des difficultés énormes ils parvinrent jusqu'au sommet du rocher, et sans manœuvre, ils entrèrent dans le couvent... Ce monument inexpugnable avait été le chef-lieu de la résistance. A leur grand ébahissement les légionnaires y virent une vingtaine de troupes rebelles dans la chapelle. Assis au revers dans les stalles de l'abside, ils psalmodiaient sur un ton ecclésiastique et semblaient indifférents aux choses de ce monde !... L'étonnement fit bientôt place à l'indignation. Les assiégeants saisant par expérience, que ces moines, moitié soldats, moitié brigands, avaient contribué plus que tous autres à défendre Rocca-Gianna. On les avait vu, quelques instants auparavant, tirer des coups de feu sur les assaillants ; on les avait vu encourager du geste et de la parole les insurgés !... Vraiment la plaisanterie était trop forte ; aussi, ces moines furent-ils châtiés avec une sévérité exemplaire.

Les autres rebelles, épouvantés de tant d'audace, avaient lâché pied, et les plus osseux s'étaient réfugiés dans les montagnes environnantes. Ils n'en laissèrent pas moins aux mains des vainqueurs un grand nombre de prisonniers...

La résistance du Cavoro fournit à la Légion une nouvelle occasion de s'illustrer. Les commandants de Cavalli et Borelli, à la tête de leurs bataillons, s'emparèrent du village, et peu de temps après ces deux bataillons et vaisseaux d'élite prirent une part sérieuse à la prise de San-Pietro. C'est là que la Légion reçut un témoignage éclatant de la cruelle sollicitude qu'elle avait inspiré aux brigands.

En effet, pendant l'investissement on arrêtait un courrier, porteur de la lettre suivante que le chef de bandes Parafanti écrivait aux habitants de San-Pietro :

« Tenez-vous fort à défendre votre butte le troupe che vi attaccheranno ; noi verremo al vostro soccorso, con armata ch'è sei parte di partire da Savona. Se però vedete comparire i Corsi datevi alla fuga perchè non vi è altro scampo... »

Dès lors les événements se précipitent. La Légion se trouve partout où il y a des coups à donner ou des coups à recevoir... Elle semble avoir le don d'ubiquité. Sa tâche rude, sévère est souvent ingrate, mais elle est bonne ; elle porte ses fruits et finalement les campagnes sont délivrées des brigands. La confiance renait et les malheureux paysans, poussés par un désir sincère de paix et de travail, se reprennent à respirer...

EUGÈNE GRIMALDI.

(*A suivre*).

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 22 juin, à 8 heures 1/2 :

L'Aviateur, p. r.,	Pilo.
La Dame de Cœur, nov.,	Duval.
Eggmn, schottisch,	Jollien.
Les allumbenques, fant.	Ganne.
Loui, polka,	Magnan.

Le Chef de Musique, VINTRI

L'ART EN CORSE

On parle volontiers des diverses beautés de notre île enchanteresse, mais on garde un silence humble lorsqu'il s'agit de monuments, de tableaux, de statues.

On croit que notre pays en est absolument dépourvu. Eh ! bien, si notre richesse artistique n'est pas très grande, elle existe cependant. C'est ce que nous avons démontré dans notre Géographie de la Corse, et c'est ce que prouve surtout le Catalogue des Œuvres remarquables de peinture, sculpture, etc., qui se trouvent dans les églises et autres monuments publics, ainsi que dans les maisons particulières, suivi de notices sur la vie et les œuvres d'artistes Corses, par notre peintre national, M. P.-M. Novellini.

L'admirable artiste vit, comme on sait, à Ajaccio, entouré du respect religieux que lui a mérité une noble et patriotique carrière. Qui ne connaît la imposante Allégorie, où vibre la vie forte et ouverte de la Corse ? Et la raphaélique figure de Sainte-Dévote ? Et le visage pur et le regard à la fois si doux et si pénétrant de Paolella ? Et le portrait de Pascal Paoli ? toutes œuvres magistrales. M. Novellini a su, de même, le sous de dresser l'état-civil des œuvres d'art cachées dans nos villages, disséminées dans les sacristies ou les chapelles obscures de nos églises, enfermées dans les galeries particulières si rarement ouvertes.

Aucun autre artiste ne pouvait le faire avec le même soin amoureux et une aussi pleine connaissance de la matière. Il a, pendant quarante ans, parcouru en tous sens le deçà et le delà de nos monts, soutenu par une foi invincible dans les destinées de sa patrie, qu'il voit, dans un avenir prochain, embellie d'une splendide floraison artistique ; il a voulu donner une forte poussée en remontant à la source et en faisant connaître l'héritage aux futurs héritiers. Son Catalogue est de plus un document précieux pour les historiens et pour les voyageurs. Il contient environ cent cinquante articles d'importance et de longueur naturellement inégales. Chacune des œuvres énumérées est consciencieusement décrite et appréciée ; l'origine et l'histoire de presque toutes sont judicieusement exposées. Ainsi périra l'injuste préjugé qui veut que la Corse ne soit pas une terre d'art.

L'autre préjugé périra aussi, qui déclare le Corse uniquement propre aux métiers d'action. Car, M. Novellini n'est fait le Fauri des artistes nationaux.

Il publie une trentaine de notices bien détaillées et se plaint qu'une modestie exagérée ait empêché un grand nombre de ses confrères de lui envoyer des renseignements précis sur leur œuvre. Pour chacun de ceux qu'il cite, mort ou vivant, M. Novellini, qui les a tous connus personnellement, excepté le vieux Carli, mort en 1817, donne une exacte analyse des ouvrages et une fine étude du caractère.

Comment ne pas souhaiter que ce précieux opuscule, d'une lecture d'ailleurs infiniment attachante, ne soit acheté par tous les Corses et placé par l'Administration dans les bibliothèques scolaires ? L'éminent historien M. Sta, qui est dans notre île le chef de l'Enseignement public, ne se fera-t-il pas un devoir de le faire envoyer dans les communes, au moins dans les communes qui sont citées ?

GIROLAMI-CORTONA.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 juin.

La tendance de notre marché sur lequel s'effectue aujourd'hui la réponse des primes, est très satisfaisante dans son ensemble. La Rente Française est calme à 96.90. Fonds d'Etats Etrangers en progrès : Extérieure 96.90, Turc 93.30, Serbe 93 99. Les séries russes restent fermes. Le groupe des Etablissements de Crédit fait preuve d'excellentes dispositions. Le Crédit Foncier est recherché à 830. Le Crédit Lyonnais passe à 1.505, le Comptoir National d'Escompte à 950 et la Société Générale à 794.

Demain jeudi 15 courant, la maison Louis Dreyfus et Cie recevra les demandes de souscriptions aux 50 000 lettres de gage (obligations foncières) au porteur de la Caisse de Crédit Hypothécaire du Chili. Ces obligations de 500 frs produisant un intérêt annuel de 25 frs net et remboursables au pair en 37 ans sont offertes à 496 25. On verse 100 frs en souscrivant et le solde du 1er au 6 juillet.

Sucre 3.920. Les valeurs de traction et d'électricité sont lourdes. Légère reprise des Industrielles et Métallurgiques russes. Titres aurifères toujours bien orientés. Rio 1762.

Les actions Asturienne de Pombino donnent lieu à un courant actif de négociations à 162.

Bonne tenue à 477 des obligations à 1/2 0/0 or, 1re hypothèque Saint Louis, San Francisco Railroad.

En Banque, les valeurs caoutchouc et de diamants se raffermissent.

L'Anglo French Mercantile se négocie à 22.50.

C'est le 24 courant que seront introduites les actions Jumper Californian Gold Mines, une des plus connues des mines d'or Californiennes.

Obligation Québec Railway en avance à 472.

Fermeté des actions de nos Grands Réseaux.

LES AGISSEMENTS de la Compagnie Fraissinet

Bastia, le 10 juin 1911.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Nous avons l'honneur de demander l'hospitalité des colonnes de votre estimable journal pour vous signaler l'incident qui s'est passé à bord du *Numidia*, courrier postal de Marseille à Bastia, au repas du dû soir des deuxièmes classes. Il importe que l'opinion publique connaisse avec qui l sans gêne la Compagnie Fraissinet traite les passagers pour la Corse, à l'heure où cette-ci par la voix de l'Union générale et des syndicats d'initiative vante ses beautés touristiques afin d'attirer chez elle le plus d'étrangers, et leur laisser au retour cette impression du revenez-y.

Voici les faits :

C'était au repas du soir. Les convives, nullement incommodés du mal de mer, se pressaient nombreux autour de la table. Le menu avait l'air de satisfaire tout le monde et chacun se préparait à y faire honneur. Cependant, dès le début, les garçons, un peu débordés — ils ne sont que deux — traînent le service en longueur. Ceux qui réclament s'attirent de leur part des ripostes dites sur un ton sec et cassant.

Sur l'invitation d'un convive d'avoir à changer le couvert après le poisson, le garçon, j'grossièrement, lui répondit qu'il ne servait point à l'anglaise et déposa à nouveau le couvert. Le 3e plat désigné au menu sous la rubrique : « Tête de veau en tortue, » fut insuffisant, et sept d'entre nous attendirent en vain, malgré nos véhémentes réclamations.

Le second du bord, qui était à une table voisine, entendait bien les vives protestations des convives, mais n'en disait rien, continuant à manger ce que les garçons lui apportaient avec régularité. Enfin, décidés à en avoir le fin mot, deux de nous allons présenter la réclamation collective au second. Celui-ci, après nous avoir écouté, nous dit bien avoir entendu les murmures et les protestations de quelques convives, mais il n'y avait prêté aucune attention. Il verrait par la suite si notre réclamation était fondée, qu'il consulterait le restaurateur. Et il continua son repas.

Nous n'avons jamais su si l'enquête promise fut faite par le second, car nous n'avons reçu aucune communication de sa part.

Le reste du repas fut servi dans le désordre. Les garçons semblaient avoir perdu la tête ; l'ordre des plats ne fut plus suivi, et quelques-uns eurent la surprise d'avoir le rosbif après la salade. Le café n'a jamais figuré que sur la carte, et quelques convives attendirent en vain.

Outrés de la façon grossière dont nous avions été traités, nous nous rendîmes auprès du commandant du bord aux fins d'une réclamation à lui présenter et à inscrire au carnet ad'hoc. Elle fut inscrite au folio 2, et nous avons signé ensuite.

Grimaldi, 4, rue des Poilleurs, Le Creusot.
Maréchal, 1 Monsiaville (Algérie).
Choquet, 142, rue de Rennes, Paris.
Nicot, 38, rue Dubois, Lyon.
Gatti, 45, rue de Ségur, Paris.
Rossi, 8, rue Miot, Bastia.
Franchi François, Antisanti.
Ferrali, 14, rue d'Espagne, Tunis.

L'AFFAIRE CARLOTTI-JOUVE

Bastia, le 20 juin 1911.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Je viens de lire dans votre numéro de dimanche dernier, le compte-rendu des débats Carlotti-Jouve, et j'ai été surpris de la façon dont ma déposition y est rapportée et des appréciations qui en sont faites par votre correspondant de Corte.

Votre bonne foi a été évidemment trompée. Je tiens à remettre les choses au point, et à résumer, en peu de mots, la déposition que j'ai faite devant le tribunal de Corte, et que vous pourriez, d'ailleurs, retrouver au greffe de cette ville.

Le 8 mars dernier, j'étais de passage à Venaco. Je me trouvais au Café Costa, situé en face du Prétoire où se tenait la réunion de la Commission pour l'assistance aux vieillards présidée par M. le Sous-Préfet de Corte. Soudain, j'ai vu un groupe d'individus, venant de la réunion, pénétrer dans l'établissement Costa. Tous commentaient l'incident qui venait de se passer à la réunion d'où ils venaient, et au cours de laquelle, disaient-ils, le Sous-Préfet de Corte avait traité de « menteur » le Maire de Poggio-de-Venaco. Celui-ci, très pâle et visiblement irrité, ne tarda pas à venir lui-même. Il manifestait l'intention d'attendre le Sous-Préfet à la sortie de la réunion, pour lui demander un compte sérieux de l'outrage qui lui avait été fait.

Comprenant que les choses allaient prendre une tournure très grave, j'intervins alors et je décidai, non sans efforts, le Maire de Poggio à quitter Venaco. Ce n'est qu'après le départ de celui-ci, que M. le Sous-Préfet a consenti à sortir de la salle de réunion.

Voilà ma déclaration. Elle est l'expression de la vérité.

Il n'est pas vrai que j'ai agrémenté ma déposition de commentaires inutiles. Témoin désintéressé, je me suis borné à raconter les faits auxquels j'avais assisté.

Il n'est pas vrai non plus qu'aux dernières élections, je me sois posé en adversaire de MM. Gianelli et Adriani. Aux dernières élections je n'ai pas voté. Je n'appartiens à aucun parti.

Je suis un vieux soldat, je porte sur ma poitrine l'insigne de l'honneur. Je ne fais pas de politique. Obligé de venir déposer en justice, (je m'en serai fort bien passé), j'ai dû déclarer la vérité.

Veuillez agréer, etc.

P. J. BATTESTI,
Adjudant retraité.

Marine Marchande

Résultats des Examens

Ont été reçus définitivement :

Cabotage théorie

MM. Agostini Michel.
Mattei.

Cabotage application

Agostini Michel.

Elèves de la marine marchande

Olivaint.
Paoli Marien.

Long-cours application

Calvani.
Agostini Antoine
Orsini.
Guerrini.
Paoli Toussaint.

Long-cours application

Admissibles à l'écrit :
Cervoni.
Paoli Marien.

Long-cours théorie

Admissibles à l'écrit :
Ferrandini.
Francioni.
Morazzani.
Orvini.

Ces résultats font le plus grand honneur au distingué et dévoué professeur d'Hydrographie, M. Martin, auquel nous adressons toutes nos félicitations.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. SCHEN, 1er prix Prague

Apéritif de 5 à 7 heures

The Starsand Sûpes for Ever,	Sousa.
Dolorès,	Waltenfeld.
Les Huguenots,	Meyerbeer.
Colombine rêve,	Popy.
Le Petit Duc,	Lecoq.
Valse rêvée,	Vercollier.
Marche des brasseurs belges,	Aubry.

Soirée à 8 heures et demie

Marche Chérifienne,	Pillon.
Frères joyeux,	Wolstenkit.
Le Trouvère,	Verdi.
La Veuve Joyeuse,	Lehar.
Cavalerie Rusticana,	L. Cavallo.
La Chanson de Grand'Père,	Walter.
Paillasse,	Cavallo.
Pauvres fous,	Bracey.
Fleurs et Femmes,	Razigade.
La Chanson de Printemps,	Mendelson.
Marche Ethiopienne.	Philippucchi.

Gazette Ajaccienne

ARRIVÉE

du Préfet de la Corse

Mme Juillard et M. le préfet de la Corse sont arrivés ce matin par le paquebot *Limone*, de la Compagnie Fraissinet, qui est entré dans le port à 6 heures, avec 1 heure 17 minutes de retard.

Le nouveau Chef de l'administration en Corse a été salué à son arrivée par M. Lambry, secrétaire général, et par M. Berthoin, chef de cabinet.

Le *Petit Bastiais* adresse à M. le préfet de la Corse et à Mme Juillard ses respectueux souhaits de bienvenue.

Enregistrement

M. Bruno, surnuméraire de l'enregistrement dans le Morbihan, est nommé receveur à Saint-Florent.

Poudres et Tabacs

M. Franchi est nommé débitant des poudres et tabacs de la régie à Taverna.

Mort subite

Hier dans l'après-midi, le nommé Louis Cerutti, ouvrier terrassier, qui travaillait à la carrière de Vignola (entreprise Rizzi) s'est affaissé brusquement sur le sol. Ses camarades se sont immédiatement portés à son secours, mais ils ne relevèrent qu'un cadavre. Cerutti venait de succomber à une attaque d'apoplexie foudroyante.

Ajoutons qu'il est âgé de 45 ans et père de 3 enfants.

Les enfants martyrs

Le commissaire de police de notre ville vient de mettre en état d'arrestation la nommée Nigroni et son amant Caprili, accusés d'avoir martyrisé leurs enfants, deux fillettes âgées de 9 et 4 ans.

L'aînée a son corps couvert de contusions et d'ecchymoses, quant à la plus petite, atteinte de la rougeole, ces misérables l'avaient tranquillement reléguée dans un corridor où elle se mourait.

Espérons que la justice se montrera sévère envers de tels parents et qu'elle les mettra dans l'impossibilité de recommencer leurs infâmes exploits.

Brevet de capacité

(GARÇONS)

Sur les 40 candidats qui ont pris part aux épreuves de la deuxième série, 38 ont été définitivement admis.

Ce sont MM.

Acquatella. — Arrighi. — Aymo. — Bonavita. — Bradesi. — Campana. — Cecchini. — Colombani. — Cordolaani. — Colonna. — Desdatti. — Dominichetti. — Ferrara. — Filippi. — Finocchi. — Fregosi. — Guerrari. — Guglielmi. — Guidoni-Tarin. — Guidoni Noël. — Istria. — Manicaccia Martin. — Maraninchi. — Mariani. — Morelli. — Marfisi. — Muccarelli. — Novella. — Pasqualini. — Poggi. — Semidei. — Siacci. — Simeoni. — Simonpoli. — Tiberi. — Tournier. — Vannelli. — Verzura.

Voici les sujets des compositions :

Dictée

Les candidats doivent donner le titre à la dictée signée Louis Pergaud.

Composition Française

Un de vos camarades, dont la famille a eu des revers de fortune, vous a écrit pour vous apprendre qu'il a dû interrompre ses études et travailler pour gagner sa vie.

Vous lui répondez pour l'encourager : certes, le travail intellectuel a ses avantages que vous ne diminuez pas, mais le travail manuel a les siens et il n'empêche pas de cultiver son esprit.

Arithmétique

1. Dans quel cas peut-on augmenter le diviseur d'une division de 3 unités sans changer le quotient ?

Que devient le quotient ?

2. On achète du drap de deux qualités : pour 14 mètres du premier et 25 mètres du second, on paye 343 frs. Pour 11 mètres du premier et 17 mètres du second, on paye 251 francs. Quel est le prix du mètre de chaque espèce.

Une Excursion à Portoferraio

Un comité provisoire vient de se former à Bastia en vue d'organiser pour le 2 ou 9 juillet, une « excursion à l'Ile d'Elbe ». Il s'est déjà mis en relation avec M. Fraissinet, qui, très aimablement, a consenti à mettre à la disposition des excursionnistes le courrier assurant le dimanche le service Bastia-Livourne et non-versa.

L'aviso « Ile d'Elbe » attend le départ à 7 heures du matin de Bastia, le Comité vient de solliciter de M. le Ministre du Commerce l'autorisation nécessaire.

On attend cette réponse pour constituer le comité définitivement chargé des détails de l'organisation.

Le nombre des excursionistes devra être de 300 au maximum.

Le prix du passage a été fixé aller et retour par M. Fraissinet à 4 francs, les droits de péage de 2 francs devant être perçus en sus.

Le comité provisoire espère qu'il encouragera de nombreuses adhésions en vue de cette excursion qui sera des plus agréables.

Pour le Comité :
A. J. GIACOMONI,
Avocat à la Cour d'Appel.

P. S. — Le comité provisoire a adressé à MM. les membres de la Chambre de Commerce une demande d'exonération des droits de péage. Sa demande sera certainement bien accueillie.

CAFÉ DES GOURMETS

Boulevard Paoli, 23

Joyeux Mandolinists,	A. Dechelle.
Veuve Joyeuse,	Lehar,
Fammina,	Vivici.
Le Jour et la Nuit,	Lecocq.
Il Pallone,	Miniati.
Ernani,	Verdi.
Influenza,	Sartori.
Pauvre Fiour,	Marconchi.
A Toi,	Waldteufel.
Polka finale,	X.

A partir de midi
GLACES
MELUSK et Fraise

Petite Gazette

Variations Atmosphériques de 21 juin

Thermomètre. — 7 heures + du matin 20.4 à midi 24 + à 6 heures du soir + 19.2
Maxima + 27.6. Minima + 16°.
Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm. à midi, 767 mm. 6 heures du soir, 767 mm.
Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Quelques nuages.
l'après-midi, Id.

Retour du 163e

Le bataillon du 163e, ainsi que l'état-major du régiment, rentreront ce matin, vers huit heures, à Bastia.

Feux de la Saint-Jean

A l'occasion de la Saint-Jean, il est rappelé qu'il est formellement défendu d'allumer des feux de joie sur les dallages.

Ces feux devront être allumés sur les chaussées empierrées ou sur les rues caillouteuses.

A l'Instruction

M. Fernand Mattei, juge d'instruction intérimaire, a interrogé ce matin le nommé Ponticaccia, accusé d'avoir, à Sisco, tenté de donner la mort à Mlle Marie Santoni.

Ponticaccia a déclaré qu'il a agi dans un moment de folie qu'il regrette amèrement.

Me H. de Montera, défenseur de Ponticaccia, assistait son client devant le magistrat instructeur.

La Confirmation

Mgr l'Evêque viendra en visite pastorale, à Bastia, la semaine prochaine. Sa Grandeur administrera la Confirmation : à Cupanaella, mercredi, 28, le 29 à Saint-Jean et le 30 à Sainte-Marie.

Etablissements pénitentiaires

Sont nommés surveillants militaires de 3e classe des établissements pénitentiaires de la Guyane, MM. Mibelli Antoine, ex-maréchal-des-logis au 3e chasseurs d'Afrique ; Ragionesi Renaud-Antoine, ex-soldat au 9e colonial ; Zini Martin, ex-cavalier au 4e spahis ; Balloni Jean, ex-soldat au 24e colonial ; Pasturini Benoît, soldat au 24e colonial.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

Nouvelles judiciaires

M. Sampiero Parisot, avocat à la Cour d'appel de Bastia, est nommé attaché titulaire au ministère de la justice, à la suite du dernier concours subi à Paris.

Nous lui adressons nos très sincères félicitations.

Paroisse Saint-Jean

Fête du Sacré-Cœur de Jésus. — La fête du Sacré-Cœur de Jésus sera célébrée vendredi, 23 courant. Le matin à 7 heures, messe de Communion générale, à 10 heures Grand'Messe. Le soir à 8 heures, Vêpres suivies de l'Amende Honorable et du salut.

Dans la police

Nous sommes heureux d'annoncer l'entrée dans notre police municipale de M. Guidi Noël.

Coup de revolver

Hier soir, vers 7 heures, un coup d'arme à feu a été tiré à l'entrée de la rue Napoléon.

Un grand rassemblement se produisit, et les agents arrivèrent sur les lieux.

Les deux individus qui avaient trouvé intéressant de s'amuser avec un revolver avaient pris la fuite.

La police les recherche activement.

Maison J. Carboccia et Fils

Lire à la 4e page l'annonce des *Grands Magasins Carboccia & Fils.*

Avis

Il a été perdu sur le territoire de la commune de Calenzana, une mule, robe baie, tachetée de blanc sur les épaules, taille de 1 mètre 37 centimètres environ, âgée de 4 ans. Prière d'en aviser le propriétaire, Manicacci Joseph, à Calenzana.

Ouvriers vermicelliers

On demande deux ouvriers vermicelliers.

S'adresser à MM. Moïso frères, place d'Armes, Bastia.

A vendre

Un taureau de deux ans et plusieurs vaches laitières, races continentales.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais.*

Nouvelles Religieuses

ORATOIRE DE MONSERATO. — La neuvaine préparatoire à la fête de la Visitation de la T. S. Vierge commencera vendredi, 23 courant. Messe tous les matins à 5 heures, suivie de la bénédiction de la Relique.

23 ans de Succès, officiellement constatés, contre le Mildiou de la Vigne et de la Pomme de terre, de la Cloque du Pêcher, de la Tavelure du Poirier, etc., par la Bouillie Sucrée Michel Perret. — Agent général pour la Corse, le Service Commercial agricole, 82, boulevard du Musée, Marseille.

Avis. — Des poursuites et saisies de marchandises seront exercées contre tout vendeur de cette bouillie non autorisé par le Service Commercial agricole, ou ne lui ayant pas fait sa commande directement.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur
Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure
Devants inusables
depuis 35 francs

Coupe *et façons irréprochables*

Concurrence Impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.

N. B. On demande de bonnes culottières.

Cours de Paris

29 juin — 21 juin
Rentes de 3 0/0 ancien . 98.07 — 98.12
— de 3 0/0 amortis . . 100 25 — 96.45
ex coupon

Interpellations sur la Corse

La Situation judiciaire

Paris, 21 juin.

La Chambre vient d'être saisie de deux demandes d'interpellation, l'une de M. Adriani, député, sur la situation judiciaire dans notre département.

Dans cette demande, M. Adriani vise notamment un arrêt de la Cour de Bastia qui a condamné un citoyen de la commune de Zonza à l'emprisonnement, à la privation des droits civiques, à des milliers de francs de dommages-intérêts et aux frais du procès, s'élevant à près de 2.000 francs, pour s'être, le dit prévenu fait élire maire de sa commune à l'aide de moyens frauduleux.

Or, ce prévenu n'aurait jamais été élu maire de sa commune, pas plus qu'il n'aurait jamais sollicité les dites fonctions.

Le même arrêt a également condamné un fonctionnaire des finances à l'emprisonnement et à la privation des droits civiques pour s'être rendu complice de ce délit imaginaire.

La seconde interpellation émane de M. Faure, député de l'Indre-et-Loire, qui se propose d'appeler l'attention de la Chambre sur des lettres de M. Cottoli dénonçant le premier président et autres magistrats du ressort de la Corse comme étant bénéficiaires de permis de circulation sur les Chemins de fer de la Corse.

MM. Ceccaldi, député de l'Aisne, et Sembat député de la Seine, interviendront dans la discussion de cette interpellation qui sera, paraît-il, des plus mouvementées.

L'ENQUÊTE

On annonce que M. le Ministre de la Justice vient de prescrire une enquête sur les faits que visent ces deux interpellations.

ORSÈQUES DU DOCTEUR GUINARD

Paris, 21 juin.

Les obsèques du docteur Guinard, la malheureuse victime de l'Hôtel-Dieu, ont eu lieu ce matin en grande pompe, aux frais de la ville de Paris.

La chapelle ardente

Le corps du docteur Guinard était exposé dans l'amphithéâtre Dessult, transformé en chapelle ardente, et où sont venues plusieurs fois prier Mme Guinard, ses filles et les membres de sa famille.

Le cortège

Une nombreuse assistance se pressait aux obsèques du docteur Guinard, qui laisse dans le monde médical la réputation d'un homme consciencieux et d'un dévouement à toute épreuve.

Parmi les personnalités politiques et médicales qui composaient le cortège, on remarquait le Directeur de l'Assistance publique, le préfet de police, le préfet de la Seine, le président du Conseil général, le président du conseil municipal de Paris, plusieurs conseillers municipaux, de nombreux députés.

Les Discours

Divers discours ont été prononcés, dans lesquels les orateurs ont rendu un hommage éclatant aux grandes qualités de l'éminent chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

Au Palais Bourbon

LES CHEMINS DE FER de la Corse

Paris, 21 juin.

La Commission des Travaux publics s'est réunie aujourd'hui au Palais Bourbon.

Dans sa réunion, la Commission a examiné le projet de loi relatif aux chemins de fer de la Corse.

La discussion a été des plus vives.

M. Cecoaldi, député de l'Aisne, a appelé l'attention de la Commission sur la situation des chemins révoqués par la Compagnie des Chemins de fer de la Corse, et dont la réintégration a été vainement sollicitée.

M. Puglissi-Conti, député d'Ajaccio, a défendu énergiquement les conclusions de son rapport, tendant au renouvellement de la concession en faveur de la Compagnie des Chemins de fer départementaux.

La Commission a voté à l'unanimité, moins la voix de M. Puglissi Conti, les propositions de MM. Ceccaldi et Faure, portant augmentation des retraites des employés et leur participation aux bénéfices sur une meilleure base.

La prochaine réunion de la Commission se tiendra mercredi prochain.

Cour d'assises de la Seine

L'AFFAIRE DUEZ

Paris, 21 juin.

Une foule nombreuse se pressait aujourd'hui dans la salle d'audience de la Cour d'Assises, et plus encore que les jours précédents, une vive animation régnait aux abords et dans les couloirs du Palais de Justice.

Clôture des débats

Après la plaidoirie de Me Bergère, demandant l'acquittement de Breton, qu'il est chargé de défendre, le président demande aux accusés s'ils n'ont rien à ajouter pour leur défense.

La réponse étant négative, le président prononce la clôture des débats.

Avant le Verdict

Curieux incident

Un curieux incident s'est produit au moment où le jury allait se retirer dans la salle de ses délibérations.

Les jurés refusèrent carrément de délibérer, sous prétexte que tous les coupables ne se trouvaient pas sur le banc des accusés.

Le président de la Cour fut obligé d'intervenir, et ce n'est que sur ses plus vives insistances que le jury consentit à entrer dans la salle des délibérations.

Le Verdict

Après une longue délibération le jury entre en séance rapportant un verdict affirmatif sur toutes les questions, mais mitigé par les circonstances atténuantes.

LA CONDAMNATION

En exécution de ce verdit, la Cour d'assises de la Seine condamne :

L'ex-liquidateur Duez à la peine de ***douze années de travaux forcés.***

Lefebvre et Breton, ses complices, à ***deux années d'emprisonnement***, avec application de la loi de sursis.

Les trois accusés sont condamnés solidairement aux frais envers l'Etat.

En attendant sa condamnation Duez éclata en sanglots.

Conseil général de la Seine

Election du Président

Paris, 21 juin.

La session du Conseil général de la Seine a été ouverte aujourd'hui.

La séance a été consacrée à l'élection du bureau.

M. Laurent Cely, républicain anti-collectiviste, a été élu président du Conseil général par 51 voix.

M. Girard, radical socialiste, en avait obtenu 46

AU MAROC

Attaque d'une Reconnaissance

Paris, 21 juin.

Un télégramme de Tanger annonce qu'une reconnaissance française a été attaquée par les Marocains.

Un combat sérieux a été engagé.

Malgré des forces considérables, les Marocains ont été obligés de battre en retraite, après avoir laissé un grand nombre de morts et de blessés sur le terrain.

Au cours de ce combat, nous avons eu sept hommes blessés, dont deux lieutenants.

LE CIRCUIT EUROPÉEN

La seconde étape

Liège, 21 juin.

Une animation extraordinaire régnait aujourd'hui à Liège.

Le temps qui avait contrarié, hier, la seconde étape Liège-Spa-Liège, s'était mis au beau et l'aérodrome d'Ans regorgeait de monde.

La seconde étape, d'ailleurs, est la plus courte du Circuit : 60 kilomètres seulement.

Elle constitue une simple promenade pour les aviateurs restant qualifiés.

Toutefois, en raison de la situation de la ville de Spa, les aviateurs doivent se montrer très prudents.

Le Départ

Dix-huit aviateurs ont pris le départ à deux heures de l'après-midi, au milieu d'applaudissements frénétiques.

Le premier qui est rentré à Liège, après avoir accompli l'étape, c'est Vedrines.

Après lui, sont arrivés successivement Vidart, Beaumont, Garros, Gibert, Weyman, Duval.

Amerigo atterrit en Allemagne

L'aviateur Amerigo parti de Liège pour Spa, s'est égaré en route.

Amerigo est allé atterrir en Allemagne.

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. DUPUY
Vice-président

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des recettes et des dépenses de l'exercice 1911.

Ministère de l'Agriculture

Le Sénat reprend la discussion des chapitres du budget du ministère de l'Agriculture.

M. Méline, sénateur des Vosges, et M. Gaudin de Villaine, sénateur de la Manche, prennent plusieurs observations.

M. Develle, rapporteur de ce budget, répond aux deux orateurs.

Plusieurs chapitres sont mis aux voix et adoptés.

La séance est levée à 11 h. 50, et renvoyée à cet après-midi.

Séance du soir

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

Le procès-verbal de la séance de la matinée, lu par l'un des secrétaires, est adopté.

Ministère de l'Agriculture

Le Sénat poursuit la discussion des chapitres du budget de l'Agriculture.

La séance est ensuite levée et la suite de la discussion renvoyée à demain.

LES
Gilets d'Été
DU
DOCTEUR
RASUREL
préservent des
Refroidissements.
VENTE EXCLUSIVE :
Charles ORENGA, à BASTIA
LANZI Frères, à AJACCIO

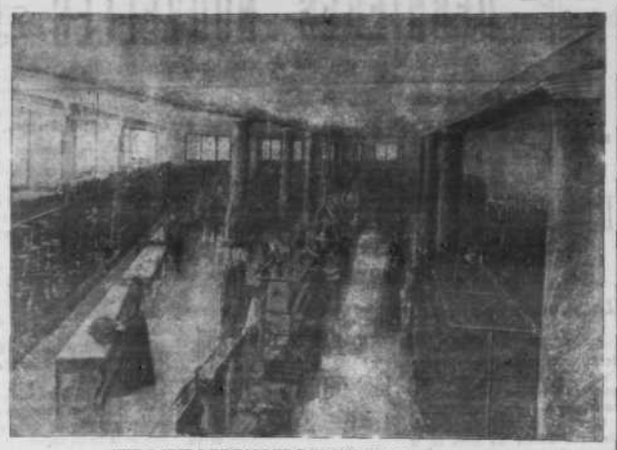
Remerciements et Avis de Messe

M. Pascal Rinaldi, instituteur en retraite, et ses filles, remercient les membres de l'enseignement et toutes les personnes qui de près ou de loin se sont associées à leur perte et les prient d'assister à la messe de sortie de deuil qui sera célébrée le jeudi, 22 juin, à 8 heures précises, en l'église de la Conception.

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Envoi franco d'échantillons



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Bobes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbuccia et Fils

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner cette garantie.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE MARBRE
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30



Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
de A. POURQUAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôt : Pharmacies Luigi à Bastia, Ajaccio, Corte, Calvi, Propriani à l'Ile-Rousse, Sartène, Calvi, Ajaccio, Corte

le projet de loi, qui n'est pas l'œuvre anonyme des bureaux, mais l'œuvre d'ingénieurs éminents désireux d'appliquer à la Corse les méthodes dont on a constaté les heureux effets dans toutes les régions pastorales.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

HENRI PIERANGELI,
Député de Bastia.

Une Excursion à Portoferraio

Le Comité constitué sous la présidence de M. le Maire Gandin, après avoir obtenu de M. Fraissinet que le bateau partirait pour Livourne, dimanche 2 juillet, à 7 heures du matin, vient de recevoir par l'entremise de MM. Ajaccio, bâtonnier de l'Ordre des avocats et Giaconomi, avocat, des télégrammes de MM. Pascal Ceccaldi et Adrien, députés et Giacobbi, sénateur, l'informant qu'après une démarche auprès des Ministres du Commerce et des Postes et des Télégraphes, une solution favorable était intervenue.

Comme la chiffre minimum des excursionnistes est fixé à trois cents et le maximum à cinq cents, les personnes désireuses de prendre part à l'excursion devront s'inscrire par avance chez M. Dussol, pharmacien.

Le Comité se trouve ainsi constitué :

MM. Gandin, maire, président ; Galeazzini, professeur adjoint, trésorier ; Poggi Jérôme, publiciste, secrétaire ; Ajaccio, bâtonnier de l'Ordre des avocats ; Dussol, pharmacien, Giaconomi, avocat ; Guerrieri, docteur en médecine ; Mairot, capitaine de gendarmerie ; de Montera Hyacinthe, avocat ; Padovani, commis principal des ponts et chaussées, membres.

Une communication ultérieure fera connaître le prix définitif du voyage aller et retour ainsi que la date de la clôture de la liste des adhésions.

Gazette Judiciaire

Chambre Correctionnelle

Présidence de M. Gazeau

La Cour rend son arrêt dans l'affaire des fraudes électorales de Portovecchio.

A l'audience du 14 mai, Me de Carafla, au nom de ses clients Aurely et Bradesi, a déposé des conclusions tendant à ce qu'il plaise à la Cour déclarer la prescription amnistie et par conséquent l'action publique éteinte.

La Cour adopte les conclusions de Me de Carafla et déclare la prescription acquise.

Le 26 juillet 1910, le sieur Chiarelli André, propriétaire à Sorio, s'étant rendu dans son jardin, situé au lieu dit « Gastro », à peu de distance du village, constata que des malfaiteurs s'y étaient introduits pendant la nuit, et après avoir coupé une grande partie des plants d'oignons, des haricots et de tomates qui s'y trouvaient, avaient soustrait une grande quantité d'oignons.

Les gendarmes, appelés le jour même sur le lieu, constatèrent le fait et relevèrent des empreintes de chaussures sans clous, dont les talons étaient bas ou très usés.

Ce n'est que le 18 octobre suivant, que Chiarelli put, après une enquête personnelle, désigner à la gendarmerie les nommés Giusti Jean-Dominique, 18 ans, et Muraccioli Simon-Paul, 17 ans, tous deux bergers à Sorio, comme étant les auteurs du vol de récoltes et de la dévastation de plants commis à son préjudice.

D'après les déclarations des témoins Acchiardi Paul-Marie et d'autres, ils auraient été tous deux rencontrés le 25 juillet, vers 11 heures du soir, sur le chemin qui borde le jardin de Chiarelli. Giusti portait des chaussures dont les clous avaient disparu et les talons usés. Dans la journée du 26 juillet, Giusti rencontrant, dans la montagne, Ferrari Jean et Reinucci Augustin et leur remettait à chacun un gros oignon qu'il déclarait avoir volé dans le jardin de Chiarelli. Giusti et Muracciuli, de Sorio, ont été, par jugement du 9 février 1911, condamnés, Giusti à 1 mois de prison, et Muracciuli à 6 jours de la même peine, ce dernier avec sursis, pour vol de récoltes.

Le Ministère public interjetait appel de ce jugement.

M. le conseiller Rancini faisait son rapport.

Me Moretti présentait la défense de Giusti et de Muracciuli.

La Cour confirme le jugement du tribunal de première instance.

Grassetti, garçon au service de M. Colombani, partait un beau matin, avec une somme de 80 francs, appartenant à M. Colombani.

Le lendemain, plainte était déposée contre ici pour abus de confiance, et le tribunal correctionnel le condamnait pour ce délit à 40 jours d'emprisonnement.

Appel était relevé de cette condamnation par le prévenu qui, bénéficiant du doute qui régnait sur sa culpabilité, a été acquitté purement et simplement par la Cour, après la plaidoirie de Me Paraldi.

GENDARMERIE

15e Légion 1er

Sont inscrits au tableau d'avancement :

Pour le grade de maréchal des logis à pied

Chabanon, brigadier à Zalana.
Tévenuds, id. à Portovecchio.
Locage, id. à Bastia.
Cabrini id. à Ota.

Pour le grade de brigadier à pied

Pinelli, gendarme à Sorbo.
Ballaelli, gendarme à Sainte Lucie-de-Portovecchio.
Bartoli, gendarme à Olivese.
Vanorsi, gendarme à Piana.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CERVIONE. — Des malfaiteurs restés inconnus se sont introduits dans la maison de la nommée B. J., ménagère, pendant l'absence de celle-ci.

Pénétrant dans une chambre à coucher, ils ont fracturé une malle en exerçant des pesées sur la serrure, et ont emporté un porte-monnaie contenant 22 francs.

B. J. a porté plainte à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

PORRI. — Des ouvriers travaillant au lieu dit « Poggio » ont trouvé au pied d'un cerisier, dans la propriété où il était allé travailler, le malheureux Albertoni, de Porri, mourant.

L'infortuné était tombé de l'arbre et s'était blessé à la nuque.

Le docteur Ortanducci, appelé en toute hâte, a constaté que la mort était due surtout au manque de soins immédiats. Albertoni avait, en effet, passé une journée entière et une nuit dans la position lamentable où il s'était trouvé en tombant.

ROGLIANO. — Des voleurs restés inconnus, ont pénétré par effraction dans le poulailler du nommé G. A. et ont emporté quatorze poules.

Plainte a été portée à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

QUENZA. — M. Susini Séverin, garde domanial des eaux et forêts du 4e classe à Quenza, est élevé à la 3e classe.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 juin.

Les transactions ont été assez clairsemées et les tendances quelque peu irrégulières. Pourtant les avis des places étrangères restent favorables. Coupon détaché, la Rente Française varie peu à 95.32. Parmi les Fonds Etrangers, l'Extérieure à 97.05 et la Serbe à 94.25 finissent en reprise ; le Portugais revient à 68.42. Les Emprunts Russes consolident leur avance précédente. Fermeté de nos Grandes Institutions de Crédit. Le Crédit Foncier est à 835, le Crédit Lyonnais à 1.505, le Comptoir National d'Escompte à 950, et la Société Générale à 794.

Suez 5.590. La faiblesse s'accentue sur le groupe traction, principalement sur le Nord Sud à 283. Industrielles russes faibles. Nouvelle baisse des titres cuprifères. Rio à 744.

En Banques, les mines sud-africaines sont délaissées.

Malgré le violent recul des caoutchoutiers, l'Asia Caoutchouc Trust se maintient ferme à 27.25.

Québec Railway bien tenue à 324.

Echanges suivis à 114 au Charbonnages de l'Oklahoma.

Unions Smileloff recherchées à 362. Les bénéfices qui étaient de 291.000 frs en 1906, ont passé à 617.800 frs en 1908 et sont estimés au moins 750.000 frs pour l'exercice finissant en octobre prochain.

L'obligation de la Cie du Port de Rio de Janeiro a été demandée à 489.

Grands Chemins de fer Français fermes.

Légion d'Honneur

Dans le 8e arrondissement maritime on vient de faire les propositions suivantes pour la Légion d'honneur :

Grade de chevalier : Cristini, 1er m. infirmier ; Farnie, 2e m. mécanicien ; Figarella, 1er m. fourrier ; Fondanèche, 1er m. vétéran ; Morganti, 1er m. torpilleur sédentaire en retraite ; Poggioli, 1er m. patron pilote ; Siuibaldi, 1er m. canonnier en retraite.

Médailles militaires : Agostini, m. pompier ; Albertini, 2e m. vétéran ; Amadei, 1er m. de manœuvre ; Buzzoni, garde consigne de 1re classe ; Cannoni, 2e m. vétéran ; Costa, 1er m. fourrier ; Catsoli, garde consigne de 1re classe ; Franceschini, m. vétéran ; Grandjean, 2e m. vétéran ; Lambruschini, 2e m. torpilleur ; Mannoni, garde consigne de 1re classe ; Olmi, 1er m. fourrier ; Prosperi, 1er m. patron pilote ; Raffaelli, 2e m. vétéran ; Saveli, 2e m. vétéran ; Semeria, chef gueteur de 1re classe ; Susi, 1er m. torpilleur.

Dans la division des Ecoles de canonnage : Conti, m. mécanicien ; Dominici, 2e m. timonier.

3 Années de maladie
Enfin délivrée !

Madame Thuriot, rue Caron n° 3, à Malakoff (Seine), nous a écrit :



« Depuis mon accouchement, il y a 3 ans, ma santé était restée mauvaise. J'ai beaucoup souffert. Je n'avais plus d'appétit et mes mets préférés me laissaient indifférente. Mes nuits se passaient souvent sans sommeil. Lorsque je me baissais pour ramasser un objet, j'étais prise de vertiges et j'avais de la peine à me relever. J'étais toujours oppressée et dans mes crises un bourdonnement presque continuel se faisait entendre. Enfin j'avais constamment la migraine et ma tête était en feu alors que je sentais froid par tout le corps. Ajoutez à ces malaises une faiblesse si grande que je ne pouvais me livrer à mes occupations. Pendant 3 ans mon état n'a pas varié. On m'encourageait, on me soignait suivant les ordonnances délivrées, mais tout semblait inutile. On m'avait dit bien souvent que les Pilules Pink me rétabliraient. J'ai voulu faire usage de ce médicament et il m'a effectivement très bien rétablie. Grâce aux Pilules Pink je suis de nouveau la femme que j'étais autrefois. Je n'ai qu'un regret, ne pas avoir pris les Pilules Pink plus tôt. »

Nous avons des milliers d'attestations ; nous choisissons de préférence pour la publication celles qui émanent de personnes gravement atteintes, qui ont souffert pendant longtemps et qui n'ont trouvé aucun bénéfice dans les traitements suivis antérieurement au traitement des Pilules Pink. Soit savoir le proverbe « Qui peut le plus peut le moins. » on comprendra que les Pilules Pink guérissent alors avec la plus grande facilité les malades au début de l'anémie, les jeunes filles chloritiques, celles qui ont de la faiblesse.

Les Pilules Pink guérissent toujours sûrement et rapidement toutes les maladies ayant pour origine la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux. Ces maladies sont : l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, sciatiques, douleurs, épuisement nerveux, neurasthénie, irrégularités des femmes.

On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies, et au dépôt : Pharmacie Gahin, 23, rue Ballu, Paris ; 3 fr. 50 la boîte ; 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

Nouvelles Religieuses

A SAINTE-MARIE. — Aujourd'hui vendredi, fête du Sacré Cœur de Jésus : Messe de Communion à 7 heures, Grand'Messe, avec Exposition du T. S. Sacrement, à 9 heures. Le soir : Vêpres à 7 heures et demie, suivies de la Procession et du Salut.

ORATOIRE DE MONSERATO. — La neuvaine préparatoire à la fête de la Visitation de la T. S. Vierge commencera vendredi, 23 courant. Messe tous les matins à 6 heures, suivie de la bénédiction de la Relique.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

Sous la direction de M. Schen, 1er prix Prague

Apéritif de 5 à 7 heures

Petite Millionnaire,	Sonck.
Les Scènes,	Waltenfeld.
Les Cloches de Corneville,	Planquette.
Lakmé, tro,	Delibes.
Quand l'Amour meurt,	Crémieux.
Sentinelle perdue,	Cairaune.
Tout en rose,	Dodet.

Soirée à 8 heures et demie

Paradis des Oiseaux,	Heuich.
Toujours ou jamais,	Waltenfeld.
Si j'étais Roi,	Adam.
Chanson à Marinette,	Tagliavion.
La Bohème,	Puccini.
Vieilles Chansons et vieux airs français,	Broustet.
Werther,	Massenet.
Espana,	Chabrier.
Gavotte des vers luisants,	Lincke.
Sur le Lac,	Sonck.
Marche des Chasseurs,	Bosc.

AUGMENTATION DU REVENU

La Compagnie LE PHÉNIX (Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat) est fréquemment désignée par les Tribunaux et Cours d'appel pour la constitution de rentes viagères. La Compagnie LE PHÉNIX paie, chaque année, plus de 15 millions à plus de dix-neuf mille rentiers. Renseignements gratuits et confidentiels au siège social, 33, rue Lafayette, Paris, et chez les agents généraux.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 22 juin

Thermomètre. — 7 heures + du matin 20·4
à midi 24· + à 6 heures du soir + 19·2
Maxima + 27·6. Minima + 16°.
Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm.
à midi, 767 mm., 6 heures du soir, 767 mm.
Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Quelques nuages.
l'après-midi, id.

Le Couronnement du Roi

A l'occasion du couronnement de S. M. le Roi d'Angleterre, le grand pavois a été arboré hier au Consulat d'Angleterre et à l'Hôtel-de-Ville.

Errata

Une coquille s'est glissée dans l'article de M. le commandant Gabrielli : « Les Rapports sur l'Assainissement de la Corse, » paru samedi dernier.

Au commencement du dernier alinéa de la 1re colonne, au lieu de : « Le soin même, » lire : « Le sien même.... »

En outre, dans la 2e colonne, le paragraphe relatif au rapport de M. l'ingénieur Conte-Grandchamps doit être ainsi rétabli :

« Il y fait ressortir que sur les deux cents millions reconnus nécessaires en 1768, on n'avait encore dépensé que 19.566.570 francs, dont 267.570 pour les desséchements des marais, etc. »

Pension de retraite

Par décret du 22 mai 1911, une pension de retraite de 5.000 francs a été accordée, à titre d'ancienneté de service et à compter du 1er avril 1911, au lieutenant-colonel d'infanterie coloniale Pollacchi, qui réunissait, à cette date, 74 ans, 2 mois et 11 jours de services.

M. le lieutenant-colonel Pollacchi a fixé sa résidence à Bastia.

Faculté de droit

C'est avec un réel plaisir que nous avons appris que M. Louis Bartolomei a été reçu à la première partie du Doctorat politique devant la Faculté de Droit de Paris.

Toutes nos sincères félicitations.

Commissariat de police

M. Xavier Fabiani, secrétaire de service de la Sûreté à Lyon, vient d'être définitivement reçu au concours pour le commissariat de police.

De passage

M. Albert Charmolu, administrateur délégué de la Société anonyme des Ardoises de Corse.

Paroisse Saint-Jean

Fête du Sacré-Cœur de Jésus. — La fête du Sacré-Cœur de Jésus sera célébrée vendredi, 23 courant. Le matin, 7 heures, messe de Communion générale à 10 heures Grand'Messe. Le soir à 8 heures, Vêpres suivies de l'Amende honorable et du salut.

Vols

Mardi soir, vers 6 heures, des voleurs se sont introduits dans la buvette de Mlle Castelli, sise Boulevard Paoli n° 45.

Ils ont pénétré par une porte de derrière, et profitant de l'absence de la patronne, ont dévalisé complètement l'établissement.

Après avoir fait disparaître plus de 50 bouteilles de liqueurs, ils ont brisé la glace, déchiré de la correspondance et ont pris la fuite.

— Hier soir, dans le magasin de chaussures P..., on s'aperçevait qu'une paire de pantoufles venait de disparaître et la police ne tardait pas à savoir que les auteurs de ce vol audacieux à l'étalage, étaient les mêmes jeunes et mauvais garnements qui avaient dévalisé la buvette Castelli.

L'un des voleurs, le jeune P., a été écroué au violon. Les autres sont toujours en fuite.

Coup de revolver

La police a réussi à connaître l'auteur du coup de revolver, qui a été tiré mercredi soir, dans la rue Miot et atteindre, heureusement, personne.

Cet individu, qui serait un repris de justice, est le nommé Alberti Lucien, âgé de 26 ans.

Il a déjà à son actif plusieurs condamnations, dont deux par la Cour d'Assises, pour meurtre et vol.

L'individu, qui a essuyé le coup de feu, reste toujours inconnu.

Perdu

Une chaînette en or d'enfant avec une médaille aux initiales L. D.

Prière de la rapporter au bureau du *Petit Bastiais*, contre récompense.

Ouvriers vermicéliers

On demande deux ouvriers vermiceliers.

S'adresser à MM. Molino frères, place d'Armes, Bastia.

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

SOCIÉTÉ DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS. — La Société des Anciens Sous-Officiers célébrera sa fête annuelle dimanche, 27 courant.

Réunion à 9 heures et demi du matin sur l'allée de la place Saint-Nicolas, en face de l'Hôtel de M. le Gouverneur.

Le Président, P. LUCIANI.

ETAT-CIVIL

Mariage.

Casimiri François-Marie, facteur des postes et télégraphes, de Monaca d'Orezza, et Timotei Marie-Louise, de Bastia.

Cosimo Pascal, pêcheur, de Bastia, et Strahoni Anne-Marie, ménagère, de Tomino.

Naissances.

Agostini Louise.

Décès.

Poretti Fortuné, tailleur d'habits, 62 ans, de Bastia.

Maltei Anne-Marie, ménagère, 30 ans, de Rutali.

Biaggi Marie, ménagère, 40 ans, de Valle-catto.

Bonnani Joseph, 64 ans, de Valle di Rostino.

CABINET
de M. Jean Graziani
8, Bd du Palais, Bastia

A vendre de suite, pour cause de départ, fonds de commerce en pleine prospérité, convient à personne disposant de 25 à 30.000 francs.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00337

BOURSE DE PARIS

21 juin — 22 juin

Rentes de 3 0/0 anciennes 95.15 — 95.20
de 3 0/0 amortie . . 96.45 — 96.50
ex-coupon.

L'ASSAINISSEMENT DE LA CORSE
devant
LA COMMISSION DU BUDGET

Paris, 22 juin.

La Commission du budget s'est réunie aujourd'hui, à 1 heure, au Palais Bourbon.

Elle a consacré la séance de ce jour à l'examen du projet de loi, déposé par M. Fernand David, sur l'assainissement de la côte orientale de la Corse.

Elle a fixé, d'accord avec le Gouvernement, la durée des travaux à 11 ans au lieu de 5, contrairement aux conclusions du rapporteur.

Récompenses Honorifiques

Paris, 22 juin.

M. Simonetti, ancien sapeur pompier, demeurant à Corte, reçoit une médaille de bronze, en récompense de l'acte de dévouement qu'il a accompli dernièrement.

Tirages financiers

Communales 1892

L'obligation portant le numéro 181 662 est sortie remboursable à *cent mille francs.*

L'obligation portant le numéro 324.862 est sortie remboursable à *trente mille francs.*

Foncières 1885

L'obligation portant le numéro 269.203 est sortie remboursable à *cent mille francs.*

L'obligation portant le numéro 411.761 est sortie remboursable à *vingt-cinq mille francs.*

Conseil des Ministres

Paris, 22 juin.

Un Conseil de Cabinet s'est réuni ce matin, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Monis.

Le Conseil a examiné les diverses questions à l'ordre du jour des deux Chambres.

Un Conseil des Ministres a suivi ce Conseil de Cabinet, sous la présidence de M. Fallières.

Les employés des chemins de fer

Le Ministre des Travaux publics a donné connaissance du projet destiné à donner aux employés des chemins de fer un statut leur apportant des garanties nécessaires.

Les affaires du Maroc

Le Ministre des Affaires étrangères rend compte au Conseil que l'œuvre de pacification, entreprise au Maroc par le général Moinier, est en très bonne voie.

Le général Gairan, ministre de la Guerre, fait connaître que la télégraphie sans fil a commencé à fonctionner entre Fez et Casablanca.

Il communique en outre au Conseil les télégrammes du général Molnier relatifs aux derniers engagements.

EN ANGLETERRE

LES FÊTES DU COURONNEMENT du Roi d'Angleterre

Avant le couronnement

Londres, 22 juin.

La ville entière s'est transformée en un immense camp du drap d'or.

C'est dans un cadre féérique que se sont déroulés aujourd'hui les imposants cortèges du roi Georges et de la reine Marie.

Jamais de mémoire de Londonien, on n'a vu dans Picadilly et dans les alentours de Westminster, pareille cohue de véhicules de toute sorte et de tout rang.

Partout aussi, ce ne sont que festons et astragales ; les façades des édifices publics et des maisons privées disparaissent sous les plis harmonieux d'étoffe écarlate, couleur de la maison royale d'Angleterre, auxquelles se mêlent les draperies bleu de roi.

Withewall présente une perspective majestueuse digne du magnifique cortège qui s'y déroulera.

Le quartier français est tout pavoisé.

Une animation extraordinaire, indescriptible, règne dans tout le East End.

C'est la Grande-Bretagne toute entière qui crie sa joie et qui manifeste sa sympathie au roi qu'elle aime.

Les Escadres

Une escadre monstre composée de tous les croiseurs étrangers envoyés pour la revue du couronnement et de tous les navires anglais est mouillée à Portsmouth, attendant la revue. C'est un coup d'œil splendide qui s'offre à la vue du spectateur émerveillé.

La cérémonie du couronnement

La cérémonie religieuse du couronnement s'est déroulée dans l'abbaye de Westminster avec un faste inouï, un éclat et un luxe qui ont pris des proportions sans pareilles.

C'est l'archevêque de Canterbury qui a officié.

Tous les hôtes royaux, toutes les missions étrangères, toutes les ambassades avaient pris place, avec les membres de la Cour royale, dans la vaste église, où les souverains anglais ont reçu l'ovation sacrée.

Le défilé

Après la longue cérémonie du couronnement, au cours de laquelle le roi Georges et la reine Marie ont reçu les divers insignes de la royauté et la bénédiction épiscopale qui a duré plus de trois heures, le cortège royal s'est déroulé, malgré la pluie, à travers les rues de la ville, de l'abbaye de Westminster à Buckingham-Palace.

Le duc de Norfolk, grand maréchal héréditaire de la Cour, était chargé du protocole.

Malgré le temps défavorable, une foule délirante, qui a accompagné les souverains de ses acclamations frénétiques, se pressait sur le parcours, heureuse d'applaudir le roi et la reine dans leurs splendeurs et leur apothéose.

Les fêtes du couronnement sont en effet, avant tout, la consécration sentimentale de l'unité impériale, que désirent en Angleterre, tous les partis, avec la même ardeur.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

La Réforme Electorale

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi et des propositions de loi portant modification aux lois organiques sur l'élection des députés, et tendant à établir le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Amendement Malavialle

La discussion continue sur l'amendement déposé par M. Malavialle, et tendant à faire élire les députés au scrutin de liste majoritaire.

M. Thomson

député de Constantine, ancien ministre, monte à la tribune.

L'orateur prononce un beau discours en faveur de l'amendement Malavialle.

« En défendant la thèse que nous soutenons, déclare-t-il, nous nous réclamons des plus grands républicains qui nous ont précédés.

» Nous sommes en communion d'idées avec Gambetta, avec Jules Ferry, avec Goblet, avec Waldeck-Rousseau.

» Et aujourd'hui, termine M. Thomson, nous vous demandons — en vous priant de repousser la Représentation Proportionnelle — de suivre la tradition républicaine. »

M. Jaurès

député du Tarn, succède à la tribune, à M. Thomson.

Le leader du parti socialiste prononce un admirable discours, en faveur de la Représentation Proportionnelle, et soulève, très souvent, les applaudissements de l'assemblée.

L'orateur élève aussitôt le débat.

« Il rappelle, en effet, que l'élection des 383 fut faite au scrutin de liste, mais, ajoute-t-il, il y a de multiples raisons qui militent aujourd'hui, en faveur d'un scrutin de liste mitigé par la représentation proportionnelle.

« Le scrutin d'arrondissement actuel ne permet pas de constituer des majorités efficaces.

» Le système majoritaire proposé par M. Malavialle offre de grands dangers.

» Beaucoup de républicains, dit en terminant M. Jaurès, craignent pour le régime républicain lui-même !

» Non ! la République fondée depuis 40 ans, ne craint plus ses adversaires !

» Le Pays réclame la réforme électorale avec la représentation des minorités !

» Il faut la lui accorder. »

M. Pelletan

député des Bouches du Rhône, monte ensuite à la tribune.

L'orateur combat âprement la représentation proportionnelle, qui va, dit-il, conduire la République à sa perte.

Le Vote

L'amendement Malavialle est mis aux voix et repoussé par 341 voix contre 223.

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. DUPUY
Vice-président

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des recettes et des dépenses de l'exercice 1911.

Ministère de la Marine

Le Sénat aborde la discussion des chapitres du budget du ministère de la Marine.

M. Delcassé

ministre de la Marine, monte à la tribune.

L'orateur prononce un beau discours dans lequel il fait appel au patriotisme du Sénat, pour l'aider à rendre plus forte notre marine, et pour faire en sorte que la France ne perde pas son rang parmi les nations civilisées.

« Déjà, dit il, nous avons l'approbation des Chambres pour réaliser un programme naval qui fera honneur à la France ; il faut maintenant que vous sachiez vous-mêmes prendre les mesures nécessaires pour hâter la construction des unités navales, et que vous n'hésitiez pas devant les sacrifices indispensables pour permettre de réaliser ce programme. »

La séance est levée à 11 h. 50, et renvoyée à cet après-midi.

Séance du soir

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

Le procès-verbal de la séance de la matinée, lu par l'un des secrétaires, est adopté.

Ministère de la Marine

Le Sénat continue la discussion des chapitres du budget de la Marine, qui sont successivement mis aux voix et adoptés.

Ministère du Commerce

Tous les chapitres du budget du ministère du Commerce sont mis aux voix et adoptés sans discussion.

Ministère des Beaux-Arts

Enfin, le Sénat examine les crédits affectés au budget du ministère des Beaux-Arts.

Les différents chapitres de ce budget sont adoptés.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

LE CIRCUIT EUROPÉEN
De Liège à Utrecht
Le Départ

Forte, 22 juin.

Devant une assistance nombreuse et qui n'a pas ménagé ses acclamations encourageantes aux vaillants concurrents du Circuit Européen, treize aviateurs ont pris aujourd'hui le départ à l'aérodrome pour la troisième étape Liège-Utrecht.

Au moment de prendre son vol, l'aviateur Amerigo a fait une chute grave.

L'appareil venait à peine de s'élever, quand, par suite d'un virage trop brusque, il capota brusquement et vint s'écraser sur le sol.

Amérigo a reçu des contusions assez graves, mais qui ne mettent nullement sa vie en danger.

L'animation était considérable depuis plusieurs jours à Utrecht, et une foule compacte s'était rendue à l'aérodrome pour assister à l'arrivée des concurrents de la Course.

Au moment, où l'aéroplane de Gibert est annoncé à l'horizon, l'aviateur devient de l'impatience, et l'intrépide aviateur a arrêt au milieu des bravos.

Après lui, arrivent bientôt Vidart, puis Garros, et enfin Beaumont.

L'aviateur Vedrines qui avait eu un très bon départ à Liège, n'a pas été favorisé au cours de son voyage.

A un moment donné, son moteur cessa de fonctionner, et Vedrines se vit dans la nécessité d'atterrir au plus tôt à Maëstricht pour éviter un accident.

VIZZAVONA
Gd Hôtel Monte d'Oro et de la Foce
est ouvert
Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en 10 minutes.

PRODUCTEURS CORSES
qui voulez bien vendre vos produits, (fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'Ile), adressez-vous en confiance à la Maison LABAUME AND Cie, 38, rue Sainte-Cécile, MARSEILLE.

Grande Corderie Parisienne
33 bis, rue de l'Opéra, BASTIA
Ph. FELCE
La seule Maison qui défie toute concurrence à qualité égale de pardagues, ficelles en tous genres.
Travaux recommandés pour la spécialité de ses cultres en toile, bâches, tentes, etc., exécutées par un maître voilier attaché à la Maison.
Notre devise est de faire de mieux en mieux

RHUM
FOX-LAND
GRANDE MARQUE

Maison L.-N. MATTEI

BASTIA - CORSE

AMARO MATTEI



La Maison L.-N. MATTEI & Cie de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable :

"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA

dont la réputation est devenue universelle, contre des **contrefaçons** que certains fabricants débitent sous le même nom.

Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des **contrefacteurs** qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.

On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse

Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.

DEMANDEZ PARTOUT
UN VIN DU CAP MATTEI

LIQUEUR MANDARINE

LA CEDRATINE

GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

(Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904).

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 173 — SAMEDI 24 JUIN 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page) 0,75 — Divers, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 46 m. — Coucher, 7 h. 12 m.
Dernier quart., le 19 — Nouv. Lune, le 26.
Fête d'Aujourd'hui : Jean Baptiste.
Fête de Demain : Sacré Cœur de Marie.

23 JUIN

LA REPRÉSENTATION DES COLONIES

Sous l'ancien régime, les colonies jouissaient, déjà, d'un régime représentatif. Les Chambres d'Agriculture et de Commerce de nos possessions des Antilles et de Bourbon entretenaient à Paris, au Bureau du Commerce du Conseil d'État, un délégué choisi par le Pouvoir central.

Plus tard, la loi du 23 ventôse an XI permit, à chacune des six Chambres d'Agriculture coloniale, d'envoyer un député à Paris auprès du Ministre de la Marine. Ces députés réunis formaient un Conseil supérieur des Colonies, qui siégea jusqu'en 1848, époque à laquelle il cessa de fonctionner.

Le Sénatus-Consulte du 3 mai 1854 le rétablit sous le nom de « Comité consultatif des Colonies. » Ce Comité, purement consultatif, dura jusqu'en 1870. En 1878, rappelons-le ici, la Commission chargée d'étudier les réformes à apporter à l'organisation administrative de nos possessions fut instituée, et, en se séparant, elle émit le vœu qu'il fût créé un Conseil supérieur des Colonies. Ce vœu fut réalisé par le décret du 10 octobre 1883, complété par ceux du 29 mai 1890, 19 octobre 1896 et du 1er juin 1899.

Il existe, au sein de ce Conseil, une Commission permanente ; mais cette section n'a pas été plus convoquée que le Conseil lui-même !

Les Colonies allouent à leurs délégués des indemnités parfois assez élevées, ce qui est peut-être fait pour éveiller les ambitions et provoquer les candidatures. Ce Conseil réduit à l'inaction complète, à la possibilité absolue, n'a été, depuis sa création, réuni qu'une seule fois, en 1891, et il n'a jamais été appelé à donner un avis sur les projets de loi ou les décisions importantes, arrêtés, circulaires, etc., etc., que le ministère des Colonies a préparés et appliqués depuis 1891.

Il y a lieu de s'en étonner, et un pareil état de choses, en se prolongeant, justifierait l'opinion de ceux qui déclarent nettement l'existence d'un Conseil supérieur complètement inutile, et en réclament sa suppression définitive, au lieu de sa réorganisation.

Nous ne partageons pas cette manière de voir.

Nous estimons qu'aujourd'hui où notre domaine colonial a conquis l'extension que nous savons, où des questions nouvelles surgissent à chaque instant, et des intérêts considérables apparaissent et se heurtent, un organisme tel que le Conseil supérieur est à même de rendre les plus signalés services.

Cet organisme, disons-le comme conclusion, doit comprendre en dehors des représentants des Colonies au Parlement qui sont tout naturellement indiqués pour en faire partie, des délégués élus auxquels les électeurs pourraient demander, soit par un séjour de quelque temps dans les colonies, soit pour toute autre condition à remplir, de connaître à fond les besoins, ainsi que la situation politique et économique de nos colonies. Il faudrait également faire entrer dans ce Conseil, un petit nombre d'hommes dont l'autorité et l'expérience en matière coloniale soient reconnues de tous, et qui, par leurs conseils, absolument désintéressés, contribueraient à donner du prestige à l'assemblée et du poids à ses avis.

Toute cette organisation doit être arrêtée sur des bases solides et certaines, et il importe d'en assurer le fonctionnement régulier et fréquent. Le monde colonial attend cette réforme depuis assez longtemps ; il ne comprendrait pas qu'on tardât du vantage à la réaliser, tant elle peut être utile et féconde.

SAINT-GERMAIN,
Sénateur d'Oran.

CYRNOS

Le Paysan des Campagnes

Sur les hautes montagnes de Cyrnos, sous le ciel pur de l'Italie, au milieu d'une végétation puissante, vit une population pastorale, simple, se rétrigant dans des cabanes qui ne diffèrent des huttes gauloises que par leur construction de granit.

L'hiver presqu'inhabités, par suite de l'émigration des habitants vers la plage, ces vallons se peuplent en été de paysans, petits colons à l'existence libre et assez misérable.

Lorsque le soleil de juin fond les neiges des hauts sommets, que la châtaignier laisse tomber sa fleur jaune sur l'herbe de la haute prairie, ou que le torrent modère sa crue, par un beau matin, en tournant du chemin, vous verrez un mulet trottant une charrette marchant trempé, la tête basse, vers frais, véritable membre de la famille à qui est attribuée la plus rude besogne. Pour lui rendre la tâche moins pénible les paysans n'ont pas craint de descendre : le père, l'esprit occupé à ses affaires, suit silencieux, portant sur l'épaule un fouet imposé. Les enfants, pieds nus, murmurent sur les cailloux de la route carrossable. Les plus grands prennent les plus courts chemins avec le troupeau ; on y remarque la monton et la chèvre, le bœuf avec le porc, fidèle bande connaissant déjà le sentier de longue date.

Un chien maigre suit le troupeau, le devance pour se reposer en l'attendant. Le guide, une branche d'arbre à la main, habillé le plus simplement en velours noir, les cheveux ras, marche le front haut, la figure un peu hâlée, entonnant une romance du pays, sans crainte de troubler les solitudes légendaires du maquis. Souvent, sur un chemin sans aspérités, il se hâte d'enlever ses gros souliers ferrés, et les porte sur son épaule pour ne pas les user. Les pieds-nus, il ne craint pas de marcher dans l'eau, sur le sable brûlant, sur les cailloux nombreux des sentiers sauvages pour contribuer à la stricte aisance de sa famille, être agréable à sa mère ou à sa sœur, lorsque celle-ci par devoir ou par amour, fait l'office d'une seconde mère.

Chaque famille campagnarde n'a pas toujours son troupeau. Le plus souvent, une chèvre ou deux qui suivent la voiture, une vache et son veau marchant dans les fougères, un porc dont la place est aménagée sur un coin de la charrette, composent toute la fortune de ces pauvres travailleurs. Les poules, à l'étroit dans une cage, résistent mal aux cahots de la route.

Lorsque le soleil s'est déjà élevé au dessus du vallon, la petite caravane s'arrête. Les ânes mous se cachent au milieu des fougères hautes par l'ardeur du soleil. Le bœuf tourmenté par les mouches s'abrite contre les plantes qu'il ravage de ses cornes. La famille s'est rassemblée sous la frondaison des arbres abritants ; les enfants s'endorment, bercés dans leur sommeil par le continuel glou-glou de la fontaine voisine. Les paysans prennent leur repas au grand air autour d'une serviette, où s'étalent leurs mets rustiques.

Si l'occasion, et parfois les moyens, ont permis à ces nomades de se procurer du vin, le vin pur de l'île, c'est un plaisir de les voir se désaltérer à la même gourde ; de voir se poser les lèvres roses des enfants et des femmes, là où la barbe rude de l'homme mûr s'est frottée. Et cela se fait de si bon cœur ! Chacun n'a que le souci de se priver pour les autres : c'est la table de La Fontaine où la grappe de raisin fait le tour de la famille.

C'est toujours lorsque l'aube blanchit les rochers des montagnes, ou quand le crépuscule lutte avec la nuit que les paysans arrivent au seuil de leur cabane. En la reconnaissant à peine tant l'herbe en a verdi les alentours. La porte massive en bois de châtaignier est devenue plus noire sous les pluies de l'hiver et tourne mal sur ses gonds rouillés. Quelque pierre n'est couverte de mousse ; la lame du grand père dégraisse sous les fleurs ; quelques arbres fruitiers ont grandi, tandis que l'étable et la base du jardin, construits de branchages, se sont écroulés.

Les animaux broutent l'herbe fraîche, et les enfants joyeux se disputent tel arbrisseau poussé en leur absence, tel jouet laissé dans un coin de leur modeste château champêtre. Souvent, c'est le nouveau-né d'un membre disparu qui les accueille. La nature seule entend leurs soupirs, et seule les console dans leur fin ardente.

La cabane est bien petite pour abriter une famille qui ne compte pas moins de six à sept membres. (Ne parlons pas de celles qui en comptent douze.) Le plus souvent, une simple clôture sans porte divise la chaumière en deux. On voit entre le jour à travers la toiture, et c'est bien rare lorsque l'eau, et surtout la grêle ne pénètrent pas à l'intérieur. Pendant les nuits d'orage, lorsque les grelons se brisent avec fracas sur les tuiles, on entend dans la cabane couchée, au milieu du ronflement des vieillards et de la respiration calme des enfants, le bruit monotone d'un filet d'eau tombant goutte à goutte dans une auge. Heureux la famille, quand cette eau d'eau ne s'est pas ouverte sur les lits mêmes ! Une cheminée est aménagée proviserement dans un coin, non loin de la porte ; la fumée ne s'échappe par la toiture qu'après avoir saturé l'intérieur de sa triste manière. Les mets sont des plus simples, des plus misérables : le pain noir est le plus commun, et souvent il fait défaut trop souvent. Et pourtant pas une plainte, la gaîté ne cesse d'animer cet intérieur pendant les longues soirées.

Dans ces vallons, aucun bruit ; de temps en temps, on aperçoit une ombre qui se retire, occupée à arroser un cendre de pomme de terre. Lorsqu'elle se lève, on reconnaît une forme humaine, le plus souvent une femme.

La locomotive et sa bouche enflammée ne viennent jamais effrayer ces endroits splendides et sauvages. Le bruit sourd de la cognée du bûcheron ou le cri répété du jeune pâtre pour éloigner le renard, rompent seuls la monotonie de ce silence. Le torrent roulant sur les rochers ou tombant en cascade dans des gorges encaissées, remplit le vallon d'un continuel et triste murmure. Aucune trace de civilisation humaine ! Rien que la solitude dans la magnificence même de la nature en éveil ; rien qui vous dise que notre noyau en pleine prospérité, rien, sinon l'empreinte de l'animal sur la fougère ou des bottes du rare berger dans les hautes herbes, comme au des temps Gaulois.

Et pourtant, dans un merveilleux, un autre terre d'Afrique, Cyrnos a hérité des beautés que chaque contrée n'a pas. Elle a les sommets des Alpes, sans avoir leur nudité, une verdure unique au monde, les lacs des Pyrénées, les vallons de la Suisse. Elle possède des torrents sauvages, des bois sombres et sûres, des lacs crénelés, de grandes et vierges forêts, où tous les arbres poussent.

Tous ces dons de la nature ont fait de Cyrnos, une île verte, surnommée à juste titre « l'île de Beauté », et habitée par une population fière, énergique, forgée à son image.

Le paysan de Cyrnos a combattu l'op-

---

115 — Feuilleton du Petit Bastiais

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

IV

LES JOIES DU DIMANCHE

Elle suivit la grosse femme et hâlant l'ombre qui passait juste à ce moment, elle s'engouffra dans l'intérieur, le cœur battant d'émotion d'avoir si habilement retrouvé la piste que Juliot, depuis plusieurs semaines, se désespérait d'avoir perdue. Lorsque sa maîtresse la mit au courant de ce qu'elle venait d'apprendre, l'œil du Montmartrois brilla d'un éclat presque féroce. Pour ce qui lui restait à faire, le meilleur parti qu'il pouvait prendre était, sans contredit, d'employer Louchon, étant donnée l'habileté que l'astucieuse créature venait de déployer. Suzanne la connaissait ; mais l'obstacle n'était qu'apparent. Avec son imperturbable aplomb, Adèle Beaucornet tirerait parti au mieux des circonstances, soit que, sous sa prétexte quelconque, elle renouât ses relations avec sa blonde amie, soit qu'elle manœuvrât dans l'ombre, ce qui, peut-être, serait préférable. Une fois son plan d'attaque arrêté, Juliot expliqua à sa bonne amie ce qu'il attendait d'elle. La grande fille répondit qu'elle ferait tout ce que voudrait son amant pourvu qu'il la récompensât du dévouement qu'elle montrerait par un peu d'amour. Le Montmartrois se rengorgea.

— De quoi ?.. répliqua-t-il de sa voix grasse. Tu n'as pourtant pas à te plaindre !

— Non, répondit Adèle, aussi je voudrais davantage !..

— Mazette ! ma petite, qu'est-ce qu'il te faut donc ?..

— Je voudrais que tu me gardes auprès de toi !

Il eut un haut-le-corps.

— Ah ! non, merci !.. Tu dois être trop crampon !.. Et puis, te figures-tu que je suis assez rupin pour entretenir une môme à moi tout seul ?..

Elle répondit :

— Je ne te coûterai pas cher, va, mon Juliot ! Je ne suis pas une faiseuse !.. Je continuerai à travailler !..

— Tout ça, répondit l'ancien coureur du vélodrome de Pauvy de sa voix traînante, c'est des cloches !..

Louchon eut un geste de violence.

— Si tu me refuses, s'écria-t-elle, c'est que tu me trompes et que tu as d'autres femmes que moi !

— Probable ! gogueuarda-t-il.

De plus en plus furieuse, elle répliqua :

— Je leur arracherai les yeux !

— Si c'est pour remplacer les tiens, tu ne feras pas mal ! continua-t-il.

Puis, la saisissant brutalement par le bras :

— Assez ! commanda-t-il d'un ton déterminé, en retrouvant toute son autorité d'homme auquel les femmes ne résistent guère... Fiche moi la paix, ou je te fais descendre l'escalier à coups de souliers !

— Alors, adieu, Juliot ! fit Adèle. Je n'en vais.

Elle marcha vers la porte. Il l'empoigna rudement par le bras, et la ramena en face de son regard :

— Peut-on compter sur toi, oui ou non ?

— Tu sais bien que je ne demande qu'à t'obéir !

— Alors, écoute !

Il lui exposa tout d'un trait le plan qu'il avait conçu. Lorsque Juliot eut fini de parler, Louchon demanda :

— Qu'est-ce qu'elle t'a donc fait, Suzanne, pour que tu la désoles autant ?..

— A moi ?.. Rien ! répondit le misérable, sentant le besoin de dissimuler.

— Il me semblait qu'autrefois tu avais des intentions à son égard...

— Si tu as vu ça, ma petite, c'est que tu as louché une fois de plus !

— Vraiment !

— Tu comprends, ma fille, il s'agit d'une affaire sérieuse... J'opère pour le compte de quelqu'un qui ne recule pas devant la dépense !.. Comme je suis dans la purée, je veux en sortir !.. As-tu saisi ?

— Parfaitement !

— Ce n'est pas malheureux !.. J'ajoute que si tu marches comme je l'entends, tu ne le regretteras pas !

Louchon, ravie, montra sa fidèle nature dans la manière dont elle suivit les instructions de son amant. Le soir même, le Montmartrois fixait Suzanne à sa sortie de la rue de Solférino. Le lendemain, Adèle Beaucornet s'installait chez Mme Desmoches, dans la chambre vacante à côté de celle de son ancienne amie. Adèle avait fait promettre à Juliot qu'il viendrait la voir le surlendemain, qui était un dimanche. Elle l'attendrait dans un établissement des Quatre-Chemins où il lui donnerait sa nouvelle consigne et la récompenserait du dévouement qu'elle avait montré à sa cause, en lui prouvant qu'il l'aimait toujours. Le Montmartrois promit à Louchon tout ce qu'elle demandait. Mais, le jour venu, il avait précisément un déjeuner de camarades avec lesquels il s'attarda, oubliant complètement le rendez-vous qu'il avait avec sa maîtresse. Louchon, cependant, se morfondait au café. Elle avait commandé une « mominette ». Son père, le rocher de Sacre, était un fameux homme souvent altéré ; veuf alors que sa fille était encore toute gamine, il avait élevé l'enfant à la diable et l'emmenait parfois chez le marchand de vin, où il la laissait consommer ce qu'elle désirait.

Dès qu'elle avait été la maîtresse de Montmartrois, Louchon n'avait donc eu aucune peine à partager les goûts de son amant, puisqu'ils étaient déjà un peu les siens. Elle absorbait avec science les apéritifs les plus variés, que Juliot lui offrait libéralement ; mais, malgré ses habitudes d'intempérance, elle sentait souvent son cerveau vaciller et s'égarer sous l'influence de l'alcool. Ce soir-là, son imagination, surexcitée par l'absinthe, travaillait ferme. Folle comme elle l'était du Montmartrois, elle se creusait la tête pour trouver quel prodige elle pourrait accomplir qui forcerait son seigneur et maître à lui appartenir en propre. Elle toute seule, et peut-être à la première défaillance auprès de lui. Brusquement, elle releva la tête pour regarder l'horloge. Il y avait déjà près d'une heure qu'elle attendait en vain. Elle commanda une seconde « mominette ». En l'absorbant, elle sentait ses joues s'empourprer et son front se mouiller de sueur.

(A suivre).

LA VOGUE est au CAFE EXPRESS et au CHOCOLAT EXPRESS de GRAND BAR OLIVI.

pression étrangère, il a été obligé de se blottir dans sa montagne, de se suffire à lui même, et de mener une vie misérable. Ainsi aminé et contraint, il a conservé toujours ses mœurs, sauvages parfois, mais jamais corrompues.

Il a pour lui la fidélité à la parole donnée, le respect de la liberté d'autrui. Trop susceptible, il s'est permis (en même temps qu'il s'est vu dans l'obligation) de se faire justice lui-même, lorsqu'une infamie venait le bouleverser dans sa misère. S'il commet une faute, il en a conscience : « Il a fait cela, il en mérite le châtiment » ; tel est son raisonnement qui le porte parfois à commettre des fautes. Avec cela, il est franc, pardonne facilement, et lorsqu'il pardonne, il ne l'oublie pas.

Plus tard, lorsque vingt ans sonnent, le jeune homme quitte volontiers son toit pour le régiment. Le père et la mère ne s'y opposent pas. Connaissant leur misérable vie dans la liberté même, obligés de se suffire en tout, d'assurer l'écoulement de leurs maigres produits par leurs propres moyens, appelés à faire les Robinsons, ils encouragent leurs fils à persévérer dans les carrières administratives et militaires.

Dans sa misère, le paysan des campagnes se fait un honneur d'accueillir l'étranger. Riche ou pauvre, l'homme peut frapper sans crainte à toute heure à la porte du misérable logis. Il sera le bienvenu dans la chaumière mal close. Que l'on en sorte satisfait et les travailleurs ne solliciteront par de leur hôte, une autre récompense. C'est cette loyale et sûre hospitalité qui a fait arbiter par le paysan les plus suspects bandits.

La Corse, disperse pourtant, se perd pas le souvenir de son île natale. Il l'a quittée sans peine, mais non pour toujours. Il reviendra le plus souvent possible s'abriter sous les planches pourries de sa pauvre cabane. Il viendra voir ses grands parents vieillis en son absence, il les trouvera accroupis sous le manteau noir de la cheminée, contre laquelle il s'est frotté lui-même les pieds sur les charbons, pendant les longues nuits d'hiver. Et quel plaisir, s'il peut leur apporter un peu de bonheur.

Il sera parti une larme aux joues, il s'en reviendra le sourire aux lèvres, toujours simple et fidèle à ses habitudes, le cœur sincère et bon. Son foyer occupe une large place dans ce jeune cœur ; à l'étranger cette place s'agrandit.

A qui la faute, si cette jeunesse est obligée de quitter son pays pour les servitudes administratives ?

Pauvres fils, privés de bonne heure des tendresses maternelles !

C'est en vain qu'ils attendent une œuvre de salut.

Antoine NATHALI.

Mesures contre le Choléra

Bastia, le 22 juin 1911.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Le bulletin épidémiologique du mois dernier signale dans l'empire ottoman : «Smyrne, 35 cas, 19 décès ; Samsoo, 77 cas, 45 décès ; Hodeidal, cas nombreux. Ports du Sud de l'Italie, plusieurs cas tendant à prouver que l'épidémie a repris. »

La Commission sanitaire de notre ville, s'est émue, les Directeurs de la Santé et de l'Hygiène se préparent à ordonner des mesures draconiennes.

On parle de fermer *entièrement* le port de Bastia aux navires provenant des ports contaminés. On choisit le local pour isoler et étouffer les foyers cholériques qui pourraient se produire dans notre ville.

Il appartient à la Commission sanitaire d'arrêter d'ores et déjà les mesures pour limiter, dès l'origine, les foyers cholériques apportés de l'extérieur. Il lui appartient de porter ses instructions le plus tôt possible à la connaissance du public, afin que chacun, sachant quels sont ses devoirs, puisse donner à l'autorité publique en vue de la défense de la santé générale une collaboration d'autant plus active qu'elle sera éclairée. L'isolement dans un local approprié ne suffit pas. Il faut éviter les foyers clandestins, et pour cela, la Commission ne saura jamais trop insister sur la nécessité de la déclaration obligatoire pour chaque citoyen, car c'est elle qui met en mouvement les mesures de prophylaxie et de désinfection.

Mais la population ne doit pas s'affoler.

La choléra, qui jette la perturbation la plus profonde dans un pays, n'est pas, comme la peste, une maladie se transmettant avec une excessive facilité ; les premiers foyers suspects, vite circonscrits, sont rapidement étouffés.

Notre situation géographique suffira à nous préserver du choléra, si les *Autorités* prennent des mesures *raisonnées* et *pratiques* contre certaines provenances des régions contaminées.

Ces mesures ne doivent pas viser seulement les *passagers* mais aussi les comestibles frais, fruits, légumes et la viande abattus conservés en glacière. Les passagers devraient être examinés aussi au port d'embarquement. Ils devraient être surveillés durant la traversée au point de vue médical, car le capitaine du navire, pris entre sa conscience et les exigences de l'armateur, fera souvent, inconsciemment, des erreurs de diagnostic, pour conserver une patente nette. L'hygiène ne doit pas inutilement entraver les transactions commerciales.

Nous estimons qu'on ferait œuvre utile et suffisante en obligeant tous les vapeurs français ou étrangers, faisant escale dans les ports contaminés, d'avoir à leur bord un *médecin sanitaire maritime* agréé par le gouvernement.

Nous savons que lorsque la traversée est de courte durée, les règlements de la police sanitaire maritime dispensent les bâtiments à vapeur du médecin sanitaire. Mais il y a des cas de « force majeure, » et nous sommes persuadé que les armateurs ne feront aucune difficulté et s'engageront à embarquer d'urgence un médecin sanitaire sur leurs navires touchant les ports contaminés. Leurs intérêts commerciaux sont, en effet, intimement liés à la durée d'une bonne hygiène générale.

La Direction de la Santé pourrait, sans inconvénients, à notre avis, transmettre aux agents sanitaires des instructions dans le genre de celles-ci :

Article 1er. — L'accès des ports de l'île est provisoirement interdit à tout navire (français ou étranger) provenant d'un port suspect, s'il n'a pas à son bord un médecin sanitaire maritime, commissaire du gouvernement.

Art. 2. — Le débarquement de comestibles frais, fruits, légumes, provenant des ports de Naples, etc., etc., est autorisé dans les conditions ci-après déterminées...

Veuillez agréer, etc.

Un ex-Médecin Sanitaire Maritime.

Gazette Ajaccienne

Carnet mondain

Samedi dernier a été célébré en l'église Cathédrale le mariage de Mlle Louise Bianchi, fille du caissier de la maison Lanzi, avec M. Louis Bassoul, commis des Postes et Télégraphes à Marseille.

Les témoins étaient pour la mariée MM. Marius Perracchia, lieutenant d'artillerie de réserve, et Maglioli Joseph ; pour le marié, MM. Baptiste Bassoul, peintre, et Appietto Dominique, commis-greffier du Tribunal civil.

Le service d'honneur était assuré par Mlle Bianchi Jéromine secondée par M. Joseph Maglioli, administrateur de commune mixte en Algérie.

Nous formons les meilleurs vœux de bonheur pour les nouveaux mariés, et adressons particulièrement à notre excellent collaborateur nos félicitations les plus cordiales et les plus affectueuses.

Médaille du Travail

M. le ministre du Commerce et de l'Industrie vient d'accorder la médaille d'honneur à M. Santucci Pierre-Marie, employé de commerce à Corte, (22 ans de services).

BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 juin.

Notre marché reste encore hésitant, sensles, les valeurs qui, hier, s'étaient montrées bien disposées accentuent leurs bonnes tendances. La Rente Française s'alourdit encore à 95.20. En dehors du Portugais en légère reprise à 68.75., les Fonds Etrangers ne varient guère. Extérieure 56.65 ; Turc 93.40 ; Russe 1909, 104.25. Nos Grandes Institutions de Crédit ne se départent pas de leur fermeté : on traite le Crédit Foncier à 825, le Crédit Lyonnais à 1.505, le Comptoir National d'Escompte à 947, et la Société Générale à 792.

La Banque Péricr et Cie offrira le 27 juin 40.000 obligations de 500 frs 5 0/0 or du Crédit Foncier et Agricole de l'Etat de Minas Geraes, jouissant d'une garantie de l'Etat. Ces titres d'un revenu de 25 frs net, sont offerts à 480 frs dont 100 frs en souscrivant.

Le Suez est calme à 5.200. Reprise sensible des valeurs de traction. Industrielles et charbonnages russes en avance. Les titres espérières sont en légère plus-value : Rio 1.790.

L'American Téléphone and Télégraph Cy. introduit aujourd'hui à 793, progresse à 792. Les bénéfices de la Société ont passé de 5.4-6.000 dollars en 1901 à 26 855.000 en 1910.

En Banque, les valeurs de caoutchouc sont fermes. Asia Caoutchouc Trust à 27 45 les coupures et 28 les unités. Anglo French Mercantile 19 frs.

Les Charbonnages de l'Oklahoma ont d'actives transactions à 114.

La souscription aux 20.000 obligations foncières à 0/0 de 500 frs de la Banque Hongroise d'Escompte et de Change de Budapest, qui a lieu le 24 courant au prix de 487.50 chez MM. H. Devilder et au Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, s'annonce comme un grand succès.

Léger tassement des actions de nos Grands Chemins.

TERRIBLE ACCIDENT
dans la rue de l'Opéra

Une fillette de 12 ans
TOMBE D'UN TROISIÈME ÉTAGE

Hier soir, vers 8 heures, la rue de l'Opéra, d'ordinaire si paisible, était mise en émoi par la nouvelle d'un accident où une fillette venait de trouver la mort.

Au numéro 11 de la dite rue, habite au cinquième étage Mme veuve Françoise Martin, tailleuse, avec sa fille, la jeune Anna, âgée de 12 ans, laquelle avait l'habitude de se rendre souvent chez Mlle Julie Casevecchie, qui demeure au troisième étage de la même maison.

Hier soir, la fillette se trouvait précisément chez Mlle Casevecchie, causant avec celle-ci, et courant à travers l'appartement qui lui était familier, lorsque sa curiosité fut attirée dans la cour de l'immeuble.

Elle se rendit sur la terrasse, monta sur une chaise pour mieux voir ; soudain, elle perdit l'équilibre et tomba la tête en avant, sur les dalles de la cour où elle se fracassa le crâne.

Un artilleur, le nommé Josué qui descendait l'escalier de la maison, entendit la chute du corps, et donna l'alarme.

Une foule de personnes accoururent aussitôt. La fillette gisait par terre, perdant son sang en abondance.

Relevée par les nommés Avanzari Louis, Novella Noël, Guglielmi Antoine et l'agent Padovani, la petite Anna Martin fut transportée par leurs soins à l'Hôpital Civil où se rendait bientôt M. le docteur Ramaroni, médecin de l'établissement qui ne put que constater la gravité des blessures.

La malheureuse fillette agonisait.

Prévenue avec tous les ménagements possibles par les voisins, la mère de l'infortunée victime éclata en sanglots en apprenant la nouvelle du tragique événement où sa fille, qui était son unique joie et son idole, venait d'être arrachée à son affection maternelle.

Nous nous sommes rendus dans la soirée auprès de la malheureuse Mme Martin, dont la douleur faisait peine à voir. Mlle Casevecchia, que nous avons vue aussi, est très péniblement affectée de l'accident survenu à la petite Anna, qu'elle avait prise en affection et pleure à chaudes larmes.

Dans le quartier, où la petite Anna et sa mère jouissent de la sympathie générale, ce drame fut, hier soir, l'objet de toutes les conversations.

GRAND CAFé FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE
sous la direction de M. SCHEB, 1er prix Prague

Apéritif de 5 à 7 heures

Mam,	Zierer.
Le Baiser.	Crémieux.
La Somnambule,	Bellini.
Pauvres fous,	Bracey.
Les Saltimbanques.	Ganne.
O donne moi le ciel,	Huschera.
Paris s'amuse,	Rodel.

Soirée à 8 heures et demie

Régiment Sambre et Meuse,	Planquette.
Cavalerie Légère,	Suppé.
Les Noces de Jeannette,	Massé.
Tenore mio,	Becconci.
Rêve de prêts,	Candolin.
Lucie de Lammermoor,	Donizetti.
Rêve d'un soir,	Brion.
Carmen,	Bizet.
Bambino, air de ballet,	Canuzat.
Pardon,	Rino.
Bruxelles s'amuse,	Rootl.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 22 juin

Thermomètre. — 7 heures + du matin 21 2 ; midi 24 2 ; + à 6 heures du soir + 21° Maxima + 27 0. Minima + 16°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm. ; midi, 767 mm. ; 6 heures du soir, 764 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.

l'après-midi, id.

De passage

M. Ambrogi, président du tribunal civil de Calvi.

Carnet mondain

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de la très mignonne Mlle Germaine Vita fille de M. Paul Vita, industriel et de Madame née Maria Olivi, avec M. Joseph Aprille, industriel, de Cuers (Var).

Nous adressons aux jeunes fiancés et à leur famille nos meilleurs vœux et nos félicitations.

Procession de la Fête Dieu

La Procession de la Fête-Dieu, dans la Paroisse St Jean-Baptiste, aura lieu dimanche, 25 juin. Elle sortira de l'église à 5 heures.

Par suite des travaux de canalisation du gaz, qui s'effectuent sur divers points de la ville et qui rendent, notamment, impraticables, en ce moment, la rue du Lycée et les rues du Môle et des Zéphyrs, le parcours habituel de la Procession a dû être modifié.

Voici l'itinéraire qu'elle suivra :

Rues Saint-Jean, des Terrasses, Napoléon, St Roch, Boulevards Paoli et du Palais jusque devant le Grand Hôtel d'Europe, rues de l'Opéra, Miot, cours Sébastiani, Place de l'Hôtel de Ville, rue Saint-Jean. — Rentrée.

Deux chapelles-reposoirs, d'où l'on donnera la bénédiction du T. S. Sacrement, seront érigées sur le parcours de la Procession, l'une à l'intersection du Boulevard du Palais et de la Rue de l'Opéra, l'autre rue Neuve.

La *Lyre Bastiaise* prêtera son concours.

Ponts et Chaussées

MM. Lambicchi et Vecchi (Corse), Martelli (Seine), Mariani (Vaucluse), Gucobbi (Alger). Poli Michel (Constantine), Angelini (Oran), Nanzy (Tunisie), ont été déclarés admissibles au concours de conducteur des ponts et chaussées en 1911.

Embarras de la voie publique

Le nommé G. P. a été mis en contravention pour avoir approvisionné une bête de trait avec du foin, sur le Boulevard Saint-Angelo.

Nouvelles coloniales

M. Antonetti Raphaël, secrétaire général de 1re classe des colonies, secrétaire général du Dahomey, est chargé du secrétariat général du gouvernement du Sénégal.

Charrettes à l'abandon

Les nommés B. A. et C. J., charretiers à Bastia, ont été mis en contravention pour avoir laissé leurs charrettes à l'abandon dans la rue Campanari.

Assistance publique

M. Paoli, commis de l'assistance publique de la Corse, a été titularisé et porté à la 4e classe de son grade.

Contraventions

Il faut répéter à Bastia cent fois la même chose pour arriver au beau résultat de n'être pas écouté.

C'est ainsi que la dame L. a été mise en contravention pour avoir secoué son tapis au-dessus de la fenêtre d'un locataire.

Avis

Madame Orsete Raggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

- Voir annonce à la 4e page.

Vols

Nous donnons aujourd'hui de plus amples renseignements sur le vol qui a été commis mardi soir dans la buvette Castelli.

M. Glabière, notre excellent commissaire de police, s'est rendu hier matin, à 5 heures, au domicile de l'un des inculpés, le nommé A. Sylvestre, et a arrêté, au saut du lit, le jeune malandrin, qui est à peine âgé de 14 ans. Celui-ci a reconnu s'être introduit dans la buvette Castelli et avoir emporté plusieurs bouteilles de liqueurs.

Il a désigné ses complices, notamment L. Pierre et V., un gosse de 12 ans qui paraît plutôt avoir été victime de son jeune âge.

Au cours de l'information, A. et L. ont été reconnus pour être également les auteurs du vol d'espadrilles commis audacieusement dans le magasin Periccihi.

Sur les indications du jeune A. on a retrouvé les pantoufles volées que ces malandrins avaient cachées.

Les familles des inculpés ont promis de désintéresser les plaignants.

Ajoutons que le nommé P., qui avait été arrêté jeudi, a été mis en liberté provisoire.

A. Sylvestre et V. ont été déférés au parquet. L. Pierre est toujours introuvable.

Maison J. Carbuccia et Fils

Lire à la 4e page l'annonce des *Grands Magasins Carbuccia & Fils.*

Nos cours

Un agent de police a été spécialement désigné pour se rendre compte de l'état des cours.

Vins

Vin de Sartène à 11 degrés nature, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Marix, chez M. A. Padovani 5, Route du Cap, Bastia.

Nouvelles Religieuses

PAROISSE SAINT JEAN. — A l'occasion de la fête patronale, on a dit à 11 heures, Grand'Messe en musique.

L'Union Chorale, sous la direction de M. Reginensi, et avec le concours de M. Gianarelli et ses élèves, chantera la Messe en *fa majeur* de Baumann, avec accompagnement de double quatuor à cordes et orgue.

A l'Offertoire : *Méditation Religieuse* de Massenet, ensemble de violons et orgue.

Ce soir à 4 heures, chant des Vêpres, suivies du panégyrique de Saint et du Saint salut ; à 8 heures, Bénédiction de la Relique, *Te Deum.*

SOCIETES & SYNDICATS

SOCIÉTÉ DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS. — La Société des Anciens Sous-Officiers célébrera sa fête annuelle demain dimanche, 25 courant.

Réunion à 9 heures et demie du matin sur l'allée de la place Saint-Nicolas, en face de l'Hôtel de M. le Gouverneur.

Le Président, P. LUCIANI.

COMITÉ CENTRAL
RADICAL ET RADICAL SOCIALISTE
DE BASTIA

Ce soir samedi, à 8 heures et demie, réunion ordinaire du Comité, au local habituel.

Ordre du jour : Fête du 14 Juillet. — Questions diverses.

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, (fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'Ile), adressez vous en confiance à la Maison *LABAUME AND Cie, 38, rue Sainte-Cécile, MARSEILLE.*

CABINET
de M. Jean Graziani
8, Bd du Palais, Bastia

A vendre de suite, pour cause de départ, fonds de commerce en pleine prospérité, convient à personnes disposant de 25 à 30.000 francs.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00339

BOURSE DE PARIS

22 juin — 23 juin.

Rentes 3 0/0 amort. . 95.20 — 95.22
» 3 0/0 . . 96.60 — 96.45
ex coupon

CORTE

L'Affaire Carlotti-Jouve

Corte, 23 juin.

Le tribunal correctionnel a rendu aujourd'hui son arrêt dans l'affaire Carlotti-Jouve.

M. Jouve a été acquitté.

La partie civile a été condamnée aux frais du procès.

Au « Journal Officiel »

Service vicinal

Paris, 23 juin.

M. Leccia est nommé cantonnier, et est attaché au service vicinal de la Corse.

Nouvelles Maritimes

Service de Santé

Paris, 23 juin.

M. Candiotti, médecin de 2e classe, du port de Toulon, embarqué sur la *Démocratie*, est désigné pour embarquer à bord de l'aviso de 2e classe, *Jeanne Blanche*, en station à Constantinople.

LE CIRCUIT EUROPÉEN

La seconde étape

Les arrivées à Utrecht

Utrecht, 23 juin.

Dans la matinée, une foule considérable se pressait aux abords de l'aérodrome, attendant avec impatience l'arrivée des aviateurs partis de Liège.

Ont atterri successivement : Renaux, Barra, Vedrines et Prévost, qui ont été acclamés par l'assistance.

Le Voyage
DU
PRÉSIDENT de la RÉPUBLIQUE
à Rouen

Paris, 23 juin.

Le Président de la République a quitté Paris, à 2 heures 30, pour se rendre à Rouen, à l'occasion des Fêtes du Millénaire de Normandie.

Le train présidentiel est arrivé à Rouen à 4 heures 30.

M. Fallières est accompagné par M. Massé, ministre du Commerce.

Un grand banquet est offert ce soir au Président de la République, à l'Hôtel de Ville.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

LA QUESTION
DU
GÉNÉRALISSIME

Interpellations
ANDRÉ HESSE-BIENAIMÉ

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de MM. André Hesse et l'amiral Bienaimé sur les déclarations du ministre de la Guerre sur l'organisation du haut commandement en temps de guerre.

M. André Hesse

député de la Charente-Inférieure, monte le premier à la tribune.

L'orateur s'étonne des déclarations que le général Goiran, ministre, a cru devoir faire au Sénat, relativement au rôle du généralissime.

« Cette question du haut commandement, dit-il, a une haute importance pour la Défense nationale, pour que nous demandions au Gouvernement de préciser.

« Nous avons été, en effet, très surpris d'entendre subitement qu'il n'y avait plus de généralissime, en temps de guerre

« Nous avions cru avec le pays que les Jamont, les Brugère, les Hugron, les Lacroix et autres généreux, avaient eu précisément pour charge de se préparer au commandement général de l'armée en temps de guerre

« Si le généralissime n'existe plus, que reste-t-il alors, en temps de guerre ?

« Les explications confuses, données par le général Goiran au Sénat, indiqueraient qu'au jour d'une déclaration de guerre, nous nous trouverions en présence d'une situation militaire peu rassurante.

« J'estime que lorsque le canon tonne, les hommes politiques doivent se taire, et que la responsabilité de la mobilisation ne doit pas être assumée par une combinaison gouvernementale quelconque.

« Ce qui m'effraye le plus, dit en terminant M. André Hesse, c'est de sentir qu'il n'y a plus dans l'armée ni direction ni autorité. »

L'amiral Bienaimé

député de Paris succède à la tribune à M. André Hesse.

L'orateur s'élève aussi contre les déclarations du ministre de la Guerre, et demande au Gouvernement des explications très précises sur une question de laquelle dépend l'avenir de la France.

Le général Pedoya

monte ensuite à la tribune.

L'orateur traite la question du haut commandement au point de vue technique.

Vif Incident

Le général Pedoya, au cours de son discours, se permet de toucher à la légende Napoléonienne.

Les paroles de l'orateur provoquent les protestations de la majorité qui hue le général.

Plusieurs cris se font entendre : Austerlitz ! Austerlitz !

Le commandant Driant

député de Meurthe-et-Moselle, monte à la tribune.

L'orateur déclare qu'une direction unique est nécessaire en temps de guerre.

« Pas de généralissime, ajoute l'orateur, mais c'est le désastre obligatoire !

« Un pays ne peut se sauver en temps de guerre qu'en confiant l'ensemble de ses forces militaires à une volonté unique : c'est un principe qui a pu souffrir une exception pendant la période révolutionnaire, et encore faut-il observer que la conduite des opérations fut monopolisée par Carnot.

« Quand à Napoléon, s'il a pu mener à bien les gigantesques travaux de guerre qui ont fait de lui le maître incontesté de la science militaire et ont valu à la France quinze années de gloire ininterrompue, c'est parce qu'il fut seul à les concevoir et à les exécuter.

« La condition « sine qua non » de la victoire, c'est donc l'unité de commandement.

« Quant au général, dit il en terminant, qui nous rendra l'Alsace et la Lorraine, la France entière se jettera dans ses bras, et vous n'y pourrez rien ! »

Grand Vacarme

Les dernières paroles de l'orateur provoquent les énergiques protestations de l'extrême gauche et les chaleureuses acclamations de la droite et du centre.

C'est au milieu de ce grand vacarme que le Ministre de la Guerre monte à la tribune.

Le général Goiran

déclare qu'il ne peut que répéter les déclarations qu'il a faites lundi au Sénat.

« En réalité, il n'y a pas de généralissime ; il n'y a qu'un vice-président du Conseil supérieur de la Guerre.

« En cas de guerre, il n'y aurait pas un commandement unique de toutes les armées françaises, il y aurait des commandants d'armée et de groupe d'armées.

« Commander l'ensemble des forces françaises est une tache qui dépasse les forces d'un seul homme.

« Napoléon l'a fait ; il a laissé la France plus petite et plus faible qu'il ne l'avait reçue.

« L'armée n'a qu'un chef : le Chef de l'Etat ; en cas de guerre, les décisions sur le mouvement d'ensemble des armées seraient prises par le Gouvernement tout entier.

« Je n'accepterai jamais pour ma part que l'armée française soit commandée par un seul homme. »

Les paroles du Ministre de la Guerre provoquent une vive agitation sur tous les bancs.

Les Ordres du Jour

Aucun orateur ne demandant plus la parole, la discussion est close.

Le président donne lecture des ordres du jour qui ont été déposés.

Ordre du Jour
pur et simple

M Antoine Périer, ministre de la Justice, déclare, au nom du Gouvernement, qu'il n'accepte pas l'ordre du jour pur et simple.

Le président met aux voix cet ordre du jour.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre des votants .	472
Majorité absolue . .	237
Pour l'adoption . .	248
Contre	224

L'ordre du jour pur et simple est voté par 24 voix de majorité.

Interpellation Lagrosillière

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Lagrosillière sur les concessions de terrains en Tunisie.

M. Lagrosillière monte à la tribune.

Grand Vacarme

Un véritable charivari se déchaîne dans la salle au moment où l'orateur prend la parole.

Comme il lui est impossible de se faire entendre, M. Lagrosillière regagne son banc, pendant que le président agite la sonnette pour essayer de calmer les agitateurs, mais ses efforts restent vains.

Impuissant à rétablir l'ordre, M. Etienne se couvre, et déclare la séance suspendue.

Les ministres quittent la salle des séances.

Reprise de la Séance

Après un repos de vingt minutes la Chambre rentre en séance.

Le banc du Gouvernement est vide.

Le calme règne dans la salle, mais le président est obligé de lever la séance, aucun membre du Gouvernement n'étant présent.

La séance est renvoyée à mardi.

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. DU UY
Vice-président

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés portant fixation du budget général des recettes et des dépenses de l'exercice 1911.

Ministère des Postes et Télégraphes

La Séance aborde la discussion du budget du ministère des postes et télégraphes.

Le rapporteur soutient les conclusions de son rapport.

Après l'intervention de MM. Le Provost de Launay, sénateur des Côtes-du-Nord, Finiels, sénateur des Bouches-du-Rhône, Ournac, sénateur de la Haute Garonne, les divers articles du budget ont été successivement mis aux voix et adoptés.

La séance est levée à 11 h. 50, et renvoyée à cet après-midi.

Séance du soir

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

Le procès-verbal de la séance de la matinée, lu par l'un des secrétaires, est adopté.

Ministère des Postes et Télégraphes

Pendant que l'on discute le budget des Postes et Télégraphes, un coup de téléphone annonce au président que le Cabinet est démissionnaire.

La séance est aussitôt levée et renvoyée à mardi.

La Démission
DU
CABINET

Chez M. Monis

Paris, 23 juin

En quittant la salle des séances les Ministres se sont rendus directement place Beauvau, et ont fait connaître au président du Conseil le vote de la Chambre.

Après une discussion assez animée, il a été décidé que la démission du Cabinet s'imposait.

NOUVELLE OFFICIELLE

La démission du ministère a été annoncée officiellement dans la soirée.

M. Monis a téléphoné cette nouvelle au Président de la République, qui venait d'arriver à Rouen.

Ministère Clémenceau

Dans les milieux politiques, il est sérieusement question d'un ministère Clémenceau-Delcassé.

On parle également d'un Cabinet Caillaux, mais le ministre des Finances a beaucoup d'ennemis à la Chambre.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur
Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Etoffes Nouveauté, d'étoffes, dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure
Devants inusables
depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.

N.-B. On demande de bonnes culottières.

AJACCIO
Grand Hotel Solferino

8, Cours Napoléon, Ajaccio
(en face les jardins de la Préfecture)
Entièrement remis à neuf
(genre Touring-Club)

Maison se recommandant spécialement à MM. les Voyageurs de Commerce, Familles et Touristes.

Prix modérés

Salle de Bains

Salon de Correspondance

Omnibus à l'arrivée et au départ des paquebots et des trains.

JEAN DUPUY
Propriétaire-Directeur

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelle Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Envoi franco d'échantillons



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbuccia et Fils

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État
Assurances réalisées : 387 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli, BASTIA

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Le Journal de la Famille
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE
DONNE tous les renseignements indispensables à la vie de famille.
PUBLIE dans chaque fascicule des Chroniques et Études documentaires sur les sujets à l'ordre du jour.
UTILE, PRATIQUE, ÉCONOMIQUE par ses articles sur la Famille, l'Hygiène, la Santé, le Bien-être, le Droit usuel, l'Économie ménagère, la Mode, la Cuisine, le Jardin, le Home-Confort, Recettes et procédés d'intérieur.
ARTISTIQUE, INTELLECTUELLE, LITTÉRAIRE, par ses études sur les Beaux-Arts, la Peinture, la Musique, le Mouvement littéraire et ses Contes, Nouvelles et Poésies.
AMUSANTE, AGRÉABLE et INSTRUCTIVE, par ses Chroniques sur la Photographie, la Chasse, la Pêche, les Sports, le Théâtre et sa Revue illustrée de la presse humoristique.
LA PLUS GRANDE REVUE FAMILIALE et LA MOINDRE MARQUE

150f p. mois. Travail fac. chez soi toute l'an. assuré par CONTRAT s. apprentissage sur nos tricoteuses brevetées. Traite directement avec ses clients. *Cie La Prévoyante*. Bureau II, 11, rue Lecharrière, *Paris*.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 16 francs
EDITION I contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 3e, 3e et 4e 3mes.
3 MOIS : 5 fr. 50 — UN AN : 20 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 1, r. des 4-Septembre

BAR SOAVI
Cours Sébastiani
BASTIA
BIÈRE GRUBER à 20c le Bock
Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, en face
Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèques
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Établissement de Comptabilités. — Etc.
Après vos Repas BUVEZ La Cédratine Liqueur extra-fine

ARGUS DE LA PRESSE
FONDÉ EN 1879
Le plus ancien bureau de coupures de Journaux

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »
HECTOR MALOT (ZYTE p. 70 et 323).

« De ce flot montant d'articles de journaux que l'*Argus de la Presse* envoyait à Vallobra, matin et soir, un tiers environ était étranger ; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues ; les anglais, les allemands dominaient ; ils étaient même les plus sérieusement faits. »
PAUL ALEXIS (VALLOBRA, p. 185 186).

« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos *Argus*, qui m'ont toujours rendu de réels services. »
(Lettre du marquis de Morès, 1893).

L'*Argus de la Presse* se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.
L'*Argus lit 12.000 journaux par jour.*
Écrire : Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.
Adresse Télégraphique : ACHAMBERR-PARIS.

Essences et Pétroles

Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 27 litres.
Pétrole éjouré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Photoline*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — *Agence* 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. H. MATTÉI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 174 — DIMANCHE 25 JUIN 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues chez MM. Laffite, Bullier et Cie, 8, place de la Bourse, et aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 46 m. — Coucher, 7 h. 02 m.
Dernier quart., le 19 — Nouv. Lune, le 26.
Fête d'Aujourd'hui : Sacré-Cœur de Marie
Fête de Demain : Saints Jean et Paul.

24 JUIN

LA MER

CONTE DU DIMANCHE

Yannick, le Breton, ce soir d'automne, sur la jetée que les vagues habillent de dentelle, nous parla ainsi :

— Vous vous un gouez, vous autres terriens, que la mer est inconsciente... Vous croyez que, si, parfois, elle se déchaîne en grandes vagues qui montent à l'assaut des roches, et jouent au large avec les esquifs, c'est simplement parce que le vent l'a surprise... Détrompez-vous ! La mer est vivante : elle a une âme comme une personne, elle comprend, elle veut... Il y a, dans ses nappes vertes, tout un monde qui s'agite et qui la gouverne : ce sont les démons et les lutins qui allument, la nuit, des drômedies à la crête des vagues, et les bonnes fées qui tissent, sur des métiers magiques, la gaze transparente dont s'enbrume le ciel au matin...

Et, comme nous hochions la tête d'un air incrédule, Yannick sourit doucement :

— Oh ! je sais ! vous vous dites : Yannick est fou ! Yannick a trop entendu les vieilles légendes que les femmes d'Armorique aiment à raconter, le soir, en filant leurs quenouilles... Mais écoutez : voyez ce Calvaire qui vient d'être construit tout là bas, au bout de la jetée. Je vais vous dire son histoire...

« L'an dernier, vivait dans ce pays un contrebandier dont personne n'a jamais connu le nom. On l'appelait Yvon, je ne sais pourquoi. C'était un gars d'une trentaine d'années peut-être, au visage énergique, au corps robuste... Il avait une barque à lui qu'il amarrait avec les nôtres dans le port ; on la reconnaissait tout de suite à ses voiles noires. Yvon dormait le jour et naviguait la nuit. Il avait la réputation d'un marin adroit, rompu à toutes les fatigues. Souvent, au moment des plus fortes tempêtes, alors que les pêcheurs plaignaient en hâte leurs filets pour rentrer au port, on le voyait, lui, tout seul, attaché au mât, qui dirigeait sa barque vers la pleine mer...

— « Sûr, cette fois, il est perdu ! disait-on avec angoisse.

Mais cet homme-là était un démon ! L'orage avait beau gronder et les dounniers beau faire le guet, le lendemain, il revenait toujours, sa besogne accomplie, sans même une avarie...

— « Cré diable ! » — sacraient les marins.

« Et on l'aimait à cause de son audace et aussi parce qu'il avait sans cesse la chanson aux lèvres, et le verre en main. Les filles surtout s'avisaient d'yeux que pour lui : elles le surnommaient « le bel Yvon, » et l'écoutaient avec complaisance leur débiter des sornettes : qui mieux que lui ne savait tourner un compliment...

« Or, un jour, à force de faire le joli cœur auprès des outilleuse, Yvon finit par s'amouracher d'une jouvencelle de la falaise. Au début, on fut bien un peu surpris, lui qu'on croyait ambitieux, parce qu'il aimait les beaux habits et les souliers fins, de le voir courtiser la Pitchenette... Yvon a perdu la tête ! jubilaient les commères. La Pitchenette, en effet, était la plus pauvre du pays : son père ne lui avait même pas laissé en fille en héritage ! Mais on n'avait pas compté, c'est qu'elle était la plus belle. Jamais taille pareille ne s'était vue ! Non, jamais sourire comme le sien, si caressant, qu'il vous mettait, malgré vous, une petite flamme dans le cœur... La Pitchenette avait de grands yeux énigmatiques et de longs cheveux blonds qui l'habillaient comme d'un manteau de soleil. Mais c'était le soir, qu'il fallait la surprendre, en train de s'ébattre dans les bruyères : alors, on aurait juré quelqu'une de ces fées qui, autrefois, dansaient la ronde autour des menhirs. Sa voix, surtout, enchantait, quand elle modulait une des vieilles romances du terroir, et l'on s'arrêtait, interdit, sans plus oser faire un geste de peur de l'effaroucher !...

« Ce fut un soir d'automne qu'Yvon et Pitchenette se fiancèrent.

« Je les revois encore, ici, l'un à côté de l'autre. Lui était transfiguré. Il ne m'a jamais paru si beau que ce soir-là. Ses yeux brillaient d'un éclat extraordinaire, et il ne pouvait s'empêcher de trembler en passant à son doigt l'anneau d'or... Elle, souriait. Et il y avait sur sa figure tant de joie répandue, tant de bonheur que les paroles eussent vainement essayé d'exprimer, que tous les assistants, le cœur ramué, ne pensaient même pas à cacher leurs larmes !...

» Puis des semaines se passèrent.

» Et tout à coup, alors qu'on songeait déjà aux épousailles prochaines, avec stupeur, on apprit cette chose inouïe : Yvon, le bel Yvon était un imposteur ! A qui donc se fier, désormais, si même les paroles qui semblent les plus sincères ne sont que mensonges ? Yvon s'était joué d'une pauvre petite âme sans défense ! Maintenant, en grande misère, il venait de briser le pacte d'amour qui l'unissait à Pitchenette... Quel maléfice du démon avait ainsi troublé leur vie ? Mystère... La tombe a emporté ce secret-là...

» La-bas, au bout de la jetée, les deux amants eurent une entrevue suprême.

» Pitchenette, à genoux sur la pierre, tendait les bras vers son fiancé, implorant sa pitié :

» — Yvon ! — sanglotait-elle — est-il donc vrai que je doive pleurer par toi, après que tu m'as promis tant de bonheur !...

» Mais Yvon n'écoutait pas. Yvon se détournait :

» — Les promesses sont volages ! — raillait-il méchamment.

» Et chaque prière de Pitchenette le faisait rire plus fort et reculer davantage.

» Déjà, il avait rejoint sa barque et il se préparait à prendre la large, pour toujours peut-être, sans même faire à la bien-aimée d'hier l'aumône d'un dernier adieu... Déjà l'irréparable était sur le point de s'accomplir... Heureusement, la mer veillait ! La mer, consciente et juste, ne pouvait permettre cette lâcheté.

» Soudain, dans le ciel pur, un nuage noir s'amoncela. Un remous furieux accourut du fond de l'horizon. Et, tandis que la falaise tremblait d'épouvante, une grosse lame déferla avec un ragissement de lionne, emplit le port, balaya la jetée, broyant les rocs et sonfflant les phares...

» — Malheur sur nous ! — râla une voix agonisante.

» Quand la vague fut passée, il ne restait plus personne sur la jetée !...

» En souvenir de ces deux amants, qui dorment maintenant côte à côte, fiancés dans la mort, on a élevé en Calvaire... — Gardez-vous d'aller y rêver par les nuits sans lune : il y a des revenants qui rôdent alentour. »

Ainsi parla Jannick, le Breton, par ce soir d'automne, sur la jetée que la marée montante baisille de dentelle.

E.-G. PERRIER.

La Question du Généralissime

L'Opinion du général Bonnal

Continuant son enquête sur les déclarations faites à la tribune du Sénat, par le ministre de la Guerre, notre confrère *Paris-Journal* a demandé l'opinion du général Bonnal sur cette question :

« C'est une gaffe formidable qu'a commise le général Goiran, dit l'ancien directeur de l'École de guerre : son inexpérience des milieux parlementaires l'excuse, et sa franchise toute militaire doit lui faire pardonner par nous, citoyens et patriotes, ce que les politiciens lui reprocheront longtemps encore ; car, en somme, le ministre de la Guerre a découvert le pot aux-roses, révélé la pensée maîtresse du gouvernement qui est bien, en effet, de prétendre diriger les opérations de la guerre de demain, si elle survenait.

» On ne veut pas du généralissime en temps de paix parce que on serait trop d'autorité confiée à un militaire ; en temps de guerre, il en serait certainement autrement par la force des choses, mais on ne peut le déclarer sous peine de manquer à la plus élémentaire logique. Le général ministre l'a dit ingénument ; mais notez qu'il s'est empressé de déclarer que ce n'était pas là son opinion personnelle, mais celle du Gouvernement.

» Le malheur, c'est que, la gaffe commise, on l'a aggravée en voyageant de la réparer. De là ces explications dont tous les termes si peu militaires trahissent l'intention ; de là cet article de la *France Militaire* écrit sous l'inspiration certaine du ministère et qui est déconcertant. Cet article semble concevoir la guerre future comme les opérations de l'an II ! Les deux armées de la patrie en danger opérant isolément pour leur propre compte sur des ordres reçus de Paris, et on vient proposer cette conception après la grande armée de Napoléon, après de Moltke, après la guerre japonaise ? C'est comme si on venait proposer l'achat, pour les rapides d'aujourd'hui, des locomotives du premier type remorquant les mineras en Angleterre.

» La vérité, et c'est pour cela qu'il faut pardonner au général Goiran, c'est qu'en temps de guerre le souci des politiciens de conserver la patrie et leurs charges, par conséquent d'organiser la victoire, les condamnait immédiatement, irrésistiblement, à placer la défense entre les mains du plus capable et du plus digne ».

Pour conclure, le général Bonnal ajoute :

« Complétant sa pensée latine, qui est celle de tous les officiers d'aujourd'hui, le ministre aurait pu ajouter : « C'est si vrai que le poste de vice-président du Conseil supérieur de la guerre est occupé par une personnalité qui passe pour être très affable, très diplomate, très en cour ; mais qu'une personnalité plus effacée aujourd'hui, mais dont la science tactique, la valeur militaires considérablement, universellement appréciées, apparaîtront au soir même de la déclaration de guerre serait appelée à remplacer : j'ai parlé du général Pau. »

Abonnements de Saison

Comme les années précédentes le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs allant en Villégiature ou aux Eaux des *Abonnements de Saison* partant de n'importe quelle date, et finissant au gré de l'abonné.

Le prix de ces abonnements est calculé à raison de *cinquante centimes* par semaine pour la France et les Colonies, et de *soixante-quinze centimes* par semaine pour l'Etranger.

La Plage de Toga

Nous recevons la lettre suivante que nous nous faisons un devoir de publier :

Bastia, le 23 juin 1911.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Fidèle à une vieille habitude et de retour à Bastia après une absence de quelques années, j'ai voulu, ces jours derniers, me diriger vers la plage de Toga, dont j'avais gardé le plus agréable des souvenirs.

C'est ainsi que je montais dans l'un de ces véhicules aux noms bizarres, que vous avez l'ironie d'appeler tramways, et que je demandais au cocher de me conduire à la plage de Toga.

Jeux vite fait de regretter l'idée que j'avais eue. A peine avions-nous dépassé les dernières maisons du Nouveau-Port

116. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS
par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

IV

LES AMIES DU BRIGADIER

Tout à coup, la pendule sonna. Louchon ne put retenir une trispation. Juliet ne voudrait décidément pas... Il était trop tard. Une colère sourde s'alluma en elle contre l'ingrat, en même temps qu'une jeunesse féroce s'emparait de son cerveau surexcité. Très probablement, pendant qu'elle l'attendait là, comme une poire, le misérable riait d'elle en compagnie d'une autre femme ! Une pensée soudaine lui traversa l'esprit. Si c'était avec Suzanne qu'il la trompait !... La haine que le Montmartrois ressentait contre la nièce de Mme Beaurenaud n'avait jamais paru bien naturelle à Adèle... Il était si canaille qu'il était bien capable de s'être servi d'elle pour arriver à tenir à sa merci celle qu'il convoitait... Ah ! si Louchon en était sûre !... Il y avait longtemps qu'elle la détestait, cette mijaurée, et elle avait eu bien souvent du mal à dissimuler ses vrais sentiments à l'égard de son ancienne compagne. Bien des fois, il lui avait fallu recourir à des prodiges d'hypocrisie pour y parvenir ! Suzanne était jolie ; Adèle était laide. Lorsque celle-ci descendait à son travail ou remontait au logis, côte à côte avec ses deux camarades, tous les regards des hommes étaient pour Suzanne et Gabrielle. L'une et l'autre, dans les maisons qui les employaient, occupaient des places importantes. Louchon était toujours resté dans les bas emplois et son salaire était dérisoire. Elle ne s'occupait plus de Gabrielle qui, d'ailleurs, avait quitté le quartier, mais Suzanne, elle lui en voulait décidément à mort. Sous l'empire de l'absinthe, les idées les plus folles traversaient la cervelle embarrassée d'Adèle Beaucornet.

— Juliet sera venu me chercher... songeait-elle. Mais il aura rencontré l'autre... Il est peut-être à l'hôtel avec elle... Ah ! si je savais cela !...

Louchon paya ses consommations et sortit furibonde. Au dehors, son revenez-y acheva de la mettre hors d'elle-même. Maintenant, elle se moquait, s'amusait d'avoir été trop prompte à charger le Montmartrois... Ne pouvait-il se faire qu'il eût été empêché au dernier moment ?.. Peut-être lui avait-il envoyé un mot pour le prévenir... Si elle se hasardait à pousser jusqu'à l'hôtel, qui sait si elle ne trouverait pas une dépêche ? Oui, mais si elle allait tomber sur Suzanne ?... Eh bien ! cette rencontre provoquerait que le Montmartrois n'était pas avec elle.

Reconnue par sa camarade de jadis, Adèle Beaucornet n'aurait pas de mal à inventer une fable. Toutes ces idées se heurtaient, se confondaient dans l'esprit de Louchon. Lorsqu'elle arriva en face du débit, elle vit qu'une seule fenêtre, au premier étage, était éclairée.

— Ça tombe à pic ! murmura-t-elle... Justement, la propriétaire est dans sa chambre... Je vais lui demander si elle a une lettre pour moi...

Louchon s'engagea dans le couloir, monta jusqu'au premier et heurta à la porte.

— C'est moi, madame Desmoles ! dit-elle. Votre nouvelle locataire !... J'ai quelque chose à vous demander !

N'entendant aucune réponse, Adèle Beaucornet tourna délibérément la clef et entra. La pièce était vide. Qui aurait jamais les idées soudaines, les folies spontanées qui peuvent éclore dans le cerveau d'un être, d'une femme surtout, alors qu'elle est sous l'empire de ce tyran, de ce despote absolu qui s'appelle l'alcool ? La fille du cocher de fiacre n'avait jamais d'ailleurs été bien délicate ni scrupuleuse sous le rapport de la probité. Quand elle était petite, elle volait son père chaque fois que l'occasion s'en présentait : à l'atelier, elle pratiquait la « grattte » quand elle pouvait le faire en toute sécurité, elle enfouissait dans ses poches des morceaux d'étoffe, des galons, des fournitures quelconques dont elle ornait les costumes qu'elle se fabriquait. En se voyant seule chez sa propriétaire, que tout le quartier qualifiait de richarde, car elle était charitable et compatissante, Adèle examina d'un œil avide si rien ne traînait autour d'elle dont elle pût s'emparer sans danger.

Mme Desmoldes était peu défiante. La clef de l'armoire à glace était à sa serrure, comme celle de la porte. Adèle l'ouvrit vivement et vit, sur un des rayons, au-dessous d'une pile de draps, un coffret dont elle eut vite fait d'explorer le contenu. C'étaient, en grande partie, des bijoux. La pocharde les prit, les enfouit dans sa poche et refermait précipitamment coffret et armoire. Alors, pendant un instant, elle eut conscience de l'acte qu'elle venait de commettre, et elle eut envie de remettre les objets à la place où elle les avait pris. Mais elle crut entendre du bruit dans l'escalier. Elle craignit de n'avoir pas le temps d'opérer la restitution et s'empressa de sortir de la chambre. Sur le palier, elle tendit l'oreille. Aucun pas ne résonnait sur les marches. Elle s'était trompée en redoutant une surprise.

Rapidement, elle descendit et se retrouva bientôt sur la route de Flandre. L'action qu'elle venait de commettre l'avait presque dégrisée ; un remords la serrait à la gorge comme si quelqu'un allait la saisir. Bah ! Qui soupçonnerait jamais que c'était elle qui avait fait le coup ?.. De nouveaux tuyaux ses pensées se mirent à tourbillonner sur Juliet. Elle avait évidemment agi comme une sotte. Tandis qu'elle courait après lui, le pauvre chéri, sans doute un peu en retard pour un motif indépendant de sa volonté, devait l'attendre au café. Elle y retourna, mais le Montmartrois brillait toujours par son absence. Louchon recommença à s'exaspérer. Plantât-elle, très diplomate, très en cour ; mais qu'une personnalité plus effacée aujourd'hui, mais dont la science tactique, la valeur militaires considérablement, universellement appréciées, apparaîtront au soir même de la déclaration de guerre serait appelée à remplacer : j'ai parlé du général Pau. »

Abonnements de Saison

Comme les années précédentes le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs allant en Villégiature ou aux Eaux des *Abonnements de Saison* partant de n'importe quelle date, et finissant au gré de l'abonné.

Le prix de ces abonnements est calculé à raison de *cinquante centimes* par semaine pour la France et les Colonies, et de *soixante-quinze centimes* par semaine pour l'Etranger.

La Plage de Toga

Nous recevons la lettre suivante que nous nous faisons un devoir de publier :

Bastia, le 23 juin 1911.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Fidèle à une vieille habitude et de retour à Bastia après une absence de quelques années, j'ai voulu, ces jours derniers, me diriger vers la plage de Toga, dont j'avais gardé le plus agréable des souvenirs.

C'est ainsi que je montais dans l'un de ces véhicules aux noms bizarres, que vous avez l'ironie d'appeler tramways, et que je demandais au cocher de me conduire à la plage de Toga.

Jeux vite fait de regretter l'idée que j'avais eue. A peine avions-nous dépassé les dernières maisons du Nouveau-Port

(A suivre).

qu'un épais nuage de poussière s'élevait et nous empêchait de distinguer les objets situés à quelques mètres de distance. La véhicule s'arrêta bientôt et le cocher me dit que j'étais arrivé à destination.

Je ne pouvais en croire mes yeux. Devant moi, à perte de vue, s'étendaient des ruines de maçonnerie, séparés les uns des autres par un étroit passage.

Persuadé que mon « watman » n'avait pas compris où je voulais aller, je me retournais vers lui en lui demandant de me conduire à la plage de Toga.

— Mais vous y êtes ! s'écria le brave homme. Ce que vous voyez ce sont des blocs de maçonnerie construits par un entrepreneur qui a disparu depuis quelques années, mais vous n'avez qu'à aller droit devant vous et vous ne tarderez pas à arriver au bord de la mer.

Rassuré par cette explication je me dirigeais du côté indiqué, mais, j'avais à peine fait quelques pas, que je me hâtais de rebrousser chemin, et c'est à peine si je réussis à ne pas être littéralement asphyxié par les émanations qui se dégageaient des interstices de ces superbes carrés de maçonnerie.

Tant bien que mal je parvins à me tirer de ce mauvais pas, mais, croyant toujours que j'avais été victime de quelque fumisterie je cherchais mon cocher. Je le vis justement qui regagnait la ville, et qui me faisait signe de me diriger du côté opposé. C'est ce que je fis et, après avoir contourné une villa qui se trouve au bord de la route, je finissais enfin par apercevoir les cabines alignées au bord de la grande Bleue...

Je ne veux formuler aucune critique, mon cher Directeur, mais vous me permettrez de regretter bien vivement que l'on se soit ainsi acharné à rendre impraticable une promenade qui faisait autrefois le charme de Bastia, pendant la saison d'été.

Veuillez agréer, etc.

X.

La lettre que l'on vient de lire et qui émane d'une personne très autorisée n'est malheureusement que l'expression même de la réalité.

Il est vraiment déplorable que l'on ne soit pas encore parvenu à débarrasser le terre-plein de Toga des fameux blocs artificiels que l'administration des Ponts et Chaussées y a fait construire ....

Une décision s'impose. Que l'administration les fasse donc immerger à ses frais ou à ceux de l'entrepreneur, peu nous importe. Ce que demande le public, c'est que ces blocs disparaissent, à moins que l'Administration, n'ait l'intention, comme on nous le suggérait dernièrement, de combler les interstices pour en faire une vaste terrasse..... au milieu de laquelle on pourrait un jour élever un monument à la gloire des Ponts et Chaussées !...

Quant à la poussière de la route de Toga — qui a été soi-disant goudronnée — il est incompréhensible que l'on ne fasse rien pour l'éviter. Le désordre est-il donc si grand que l'on ne retrouve plus ni tonneaux ni tuyaux d'arrosage ?...

Pauvre pays !...

Et dire que l'on ose encore parler de progrès et de relèvement !...

L'Assistance aux Vieillards

Commune de Monte

Nous, Préfet du département de la Corse, séant en Conseil de Préfecture où étaient présents MM. Colonna et Fontana, Conseillers de Préfecture ;

Vu les articles 62, 63, 64, 65 et 66 de la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la loi du 14 juillet 1905, article 7, relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables privés de ressources ;

Vu le décret du 3 août 1909, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée du 14 juillet 1905 ;

Vu la délibération en date du 3 juillet 1910, par laquelle le Conseil Municipal de Monte a prononcé la réinscription sur la liste des assistés de cette commune des nommés Santucci Françoise-Marie, Panzani Marc-Marie, Cassoli Isabelle, Giudicelli Pauline, Bastiani Joseph, Maccioni Brigitte et Battesti Julie.

Considérant que les assistés ci-dessus dénommés ont déjà fait l'objet d'une décision de radiation de la Commission Cantonale en date du 18 novembre 1909, contre laquelle aucun pourvoi n'a été formé ;

Considérant que la délibération susvisée du 3 juillet 1910 ne fait nullement connaître les raisons pour lesquelles l'assemblée communale a prononcé leur réinscription ; dès lors, la délibération dont s'agit a été prise en violation de la loi et ses instructions ministérielles et doit être annulée ;

Le Conseil de Préfecture entendu ;

Arrêtons :

Article 1er. — Est annulée la délibération du 3 Juillet 1910, par laquelle le Conseil de Monte a admis au bénéfice de l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources les sept personnes ci-dessus dénommées.

Art. 2. — M. le Sous-Préfet de Bastia est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ajaccio, le 20 juin 1911.

Pour le Préfet :

Le Secrétaire Général,

LAMBRY.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

LUMIO. — Un incendie s'est déclaré, ces jours derniers, dans un dépôt de bois appartenant à Paita Laurent, cantonnier.

Les gendarmes se sont transportés sur les lieux, et, aidés des voisins, ont réussi à éteindre le feu après un quart d'heure de travail.

Les dégâts ont été évalués à une trentaine de francs.

On ignore encore les causes de l'incendie.

CHIATRA. — On célébrait, l'autre jour, la Fête-Dieu à Chiatra, et, comme d'habitude, on tirait des coups de feu sur le passage de la procession à laquelle assistait la plupart des habitants du village.

Soudain, du groupe des membres de la confrérie qui suivaient le baldaquin sous lequel se tenait le curé, un homme poussa un cri et s'affaissa. C'était Mariani Pierre, un honnête et laborieux cultivateur, âgé d'une soixantaine d'années, qui venait d'être grièvement blessé à la hanche droite, par une balle de gros calibre provenant d'un coup de feu parti par mégarde.

On s'empressa autour du blessé, on le releva et on le transporta à son domicile, où ne tarda pas à venir lui prodiguer les premiers soins M. Colonel, médecin cantonal, maréchal de Pierre en toute hâte.

On espère que la blessure de Mariani, quoique grave, ne mettra pas ses jours en danger, et que les soins qu'on lui prodigue à l'hospice civil de Bastia, où il se trouve en ce moment, le guériront complètement dans quelques semaines.

SAINTE-LUCIE-DE-MERCURIO. — Nous sommes particulièrement heureux d'apprendre que notre excellent ami Geronimi Joseph-Marie, sergent-major en retraite, est maintenu sur le tableau de concours pour la médaille militaire pour l'année 1911.

A cet effet, nous lui adressons nos plus chaleureuses félicitations. — *Un Ami.*

Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme du 25 juin, à 8 heures 1/2

Course de Char, p. r.,	Klark.
Le Calife de Bagdad, ouv.,	Boieldieu.
La Paloma,	Yradier.
Ernani, fant.,	Verdi.
L'Ocean de Paradis, polka p. flûte et petit clarinette,	Bousquet.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 24 juin

Thermomètre. — 7 heures + du matin 21°4 à midi 24°5 + à 6 heures du soir + 21° Maxima + 27°9. Minima + 20°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 764 mm. à midi, 765 mm.. 6 heures du soir, 765 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert, l'après-midi, id.

Dans les Finances

Le même décret qui nomme M. Boelet à la perception hors classe de la 1re division de Montpellier, appelle M. Icard, ancien sous-préfet de Bastia, actuellement à Montbrison, à la perception hors classe de Villeurbanne.

Procession de la Fête-Dieu

La Procession de la Fête-Dieu, dans la Paroisse St Jean-Baptiste, aura lieu dimanche, 25 juin. Elle sortira de l'église à 5 heures.

Par suite des travaux de canalisation du gaz, qui s'effectuent sur divers points de la ville et qui rendent, notamment, impraticables, en ce moment, la rue du Lycée et les rues du Môle et des Zéphyrs, le parcours habituel de la Procession a dû être modifié.

Voici l'itinéraire qu'elle suivra :

Rues Saint-Jean, des Terrasses, Napoléon, St Roch, Boulevards Paoli et du Palais jusque devant le Grand Hôtel d'Europe, rues de l'Opéra, Miot, cours Sébastiani, Place de l'Hôtel de Ville, rue Saint-Jean. — Rentrée.

Deux chapelles-reposoirs, d'où l'on donnera la bénédiction du T. S. Sacrement, seront érigées sur le parcours de la Procession, l'une à l'intersection du Boulevard du Palais et de la Rue de l'Opéra, l'autre rue Neuve.

La *Lyre Bastiaise* prêtera son concours.

Accident mortel

La jeune Anne Martin, la victime de l'accident que nous avons relaté dans notre numéro d'hier, a succombé dans la nuit, à ses blessures.

Le corps sera transporté à Cervione.

Nouvelles judiciaires

M. Pierre de Gentile, juge au tribunal civil de Marseille, est chargé pour une nouvelle période de trois ans des fonctions de l'instruction.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui :

M. Ph. Campana, Bd St-Angelo, 7.

Contraventions

Procès-verbal a été dressé contre les nommées L. F., A. A., C. A., poissardes, pour avoir encombré l'entrée des portes de la citadelle avec des corbeilles.

— Procès-verbal a été dressé contre les nommées C. F. et M. G., ménagères, pour avoir vidé leurs poubelles à 8 heures du matin, sur le boulevard.

Pilules Suisses

Aux changements de saison il n'y a pas de meilleur *dépuratif* que les Pilules Suisses. 1 fr. 50 la boîte franco. Glassal, ph. 28, rue Grammont, Paris.

Charrette à l'abandon

Le nommé D. J., charretier, a été mis en contravention pour avoir laissé sa charrette à l'abandon dans la rue de la Paroisse.

Service de vapeurs Southwell

Arrivée. — Vap. norvégien « Carmelina, » cap. Fjelstad, venant de Manchester, parti à destination de Manchester via Livourne.

Dépôt d'immondices

Les nommés P.-M. et C.-M. ont reçu un double procès-verbal pour avoir, en plein jour, déversé des immondices dans la cour après le passage du tombereau de balayage.

Ouvriers vermiceliers

On demande deux ouvriers vermiceliers.

S'adresser à MM. Mulso frères, place d'Armes, Bastia.

Vins

Vin de Sartene à 11 degrés nature, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Maria, chez M. A. Padovani 5, Route du Cap, Bastia.

Cyrnos-Palace-Hôtel

Dimanche 25 juin 1911
de 5 heures à 6 heures 3/4
dans la salle des Fêtes

FIVE O'CLOCK TEA CONCERT
— GLACES —

GRAND CAFE FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE
sous la direction de M. Sousa, 1er prix Prague

Apéritif de 5 à 7 heures

The Starsand Stipes for Ever, Sousa.
L'Angelus, Yohanka.
Poète et Paysan, Suppé.
Bouquet des Champs, Hts-Gauvie.
La Favorite, Donizetti.
Sabots Fleuris, Brice.
La Marche des Gladiateurs, Fulk.

Soirée de 8 heures à minuit

Per Aspera ad Astra, Urbach.
Tesoro mio, Becconni.
Cavalerie Légère, Suppé.
La Traviata, Verdi.
Une matinée chez les Hanneton, Mercier.
La Tosca, Puccini.
Natchée, Brice.
Pomone, Waltenfeld.
Minueto, Bolzoni.
Pastorale Idylle, Trinkaus.
Marche des Sans Culotte, Brice.

Société & Syndicats

SOCIÉTÉ DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS. — La Société des Anciens Sous-Officiers célébrera sa fête annuelle aujourd'hui dimanche, 25 courant.

Réunion à 9 heures et demie du matin sur l'allée de la place Saint-Nicolas, en face de l'Hôtel de M. le Gouverneur.

Le Président, P. LUCIANI.



AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Jean Ramarony, rédacteur à la « Petite Gironde, » à Bordeaux, Madame Jean Ramarony et leur fille ;

Monsieur Charles Ramarony, docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel de Bordeaux, Madame Charles Ramarony et leurs enfants ;

Madame Vincent de Caraffa ;

Monsieur Jean-Baptiste de Caraffa, notaire, Madame Jean-Baptiste de Caraffa et leurs enfants ;

Monsieur Sébastien de Caraffa, avocat à la Cour d'Appel de Bastia ;

Madame Jean-Charles Bettelacce, née de Caraffa et ses enfants ;

Madame Thérèse de Caraffa, en religion Sœur Marie de Saint-Joseph, abbesse du monastère de Sainte-Claire, de Bastia ;

Madame Charles Vannucci, née de Caraffa et ses enfants ;

Les familles de Luri, Grimaldi, Pietri de Caraffa, de Poli, Valeani, Franzini et Astima ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADEMOISELLE MARIE RAMARONY

leur sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine, décédée à Bastia, le 24 juin 1911, munie des Sacrements de la Sainte Eglise.

Les obsèques auront lieu lundi 26 du courant, en l'église paroissiale Sainte-Marie, à 10 heures et demie du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, Maison de Caraffa, dans la rue du Lycée.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Le docteur Nicolai ;

Madame et Monsieur Bouché et leurs filles ;

Madame veuve Casanuguerra et ses enfants ;

Madame et Monsieur Nicolai Annibal et leur fille ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME LUCIE NICOLAI
Née ORSINI

leur épouse, mère, belle-mère et grand'mère, décédée dans la 72e année de son âge.

L'enterrement aura lieu à Volpajola, le 25 juin 1911, à 9 heures du matin.

Grande Corderie Parisienne

33 bis, rue de l'Opéra, BASTIA

Ph. FELCE

La seule Maison qui défie toute concurrence à qualité égale de cordages, ficelles et tous genres.

Travaux recommandés pour la spécialité de *sac outres en toile, bâches, tentes*, etc., exécutés par un maître voilier attaché à la Maison.

Notre devise est de faire de mieux en mieux





LES CHEMINS DE FER DE LA CORSE

Télégramme DE M. PUGLIESI-CONTI

Député d'Ajaccio

Nous avons reçu de M. Dominique Pugliesi-Conti, député d'Ajaccio, le télégramme suivant :

Votre insertion au sujet des Chemins de fer corses rapporte inexactement la décision de la Commission des Travaux publics qui n'a nullement voté une proposition tendant à l'augmentation de retraite des employés et à une meilleure participation aux bénéfices.

La Commission a simplement prié le Ministre de donner son avis sous huit jours relativement aux propositions de la Société d'Etudes.

Connaissant la décision du Ministre qui, saisi depuis trois mois de ces propositions, n'a pas cru devoir retirer le projet actuel et qui ne veut pas remettre en question le projet des chemins de fer corses sans ouvrir un concours, ce qui renverrait, à longtemps la solution de la question ; d'autre part, me référant à la résolution prise ces jours-ci à plusieurs reprises unanimement par les sénateurs et députés de la Corse au courant du sentiment du Ministre, résolution par laquelle nous avons décidé de n'accepter aucun retard dans la réalisation du projet, j'ai dû, dans ces conditions, m'abstenir.

Il va de soi que si le Ministre, qui seul peut apprécier les garanties financières et techniques de la Société d'Etudes, croit devoir soumettre un nouveau projet plus avantageux sans qu'il en résulte de retard pour l'exécution de nos travaux, je m'y rallierai sans réserve ainsi que je l'ai déclaré au Conseil général.

J'ajoute que les avantages promis par cette dernière Société au profit du personnel me semblent discutables et moins importants que ceux déjà obtenus.

La Commission dans cette même dernière séance m'a confirmé son autorisation pour la distribution de mon rapport.

PUGLIESI-CONTI.

Nous sommes très heureux que M. Pugliesi-Conti, rapporteur du projet relatif aux Chemins de fer de la Corse, ait cru nécessaire de rectifier lui-même l'information que nous avons publiée jeudi et qui a donné lieu aux commentaires les plus divers.

Il est certain que si la Commission des Travaux publics avait réellement conscience des besoins de notre pays et de l'impatience avec laquelle la Corse attend la réalisation des promesses qui lui ont été faites, elle n'aurait pas demandé à connaître la réponse d'un Ministre qui, saisi depuis trois mois, des propositions d'une Société dite d'études, n'a jamais retiré le projet du Gouvernement.

La crise ministérielle survenue dans la journée de vendredi ne permet plus d'envisager, de la même façon, la décision prise à cet égard par la Commission des Travaux publics.

Ce qu'il importe de retenir du télégramme de M. Pugliesi-Conti, c'est que, contrairement à toutes les apparences, nos Représentants sont décidés à ne plus tolérer aucun nouvel ajournement et sont tous d'accord, en dehors d'une décision ministérielle, pour ne pas prendre en considération les projets simplement en voie d'étude.

Il y a donc lieu de leur demander, dès qu'ils se trouveront en présence d'un Gouvernement constitué, de faire preuve de volonté et d'énergie pour obtenir du Parlement le vote du projet actuel prévoyant la construction de la ligne Ghisonaccia à Bonifacio, sans abandonner pour cela la mise à l'étude des autres voies ferrées qu'il sera ultérieurement nécessaire de construire en Corse et auxquelles d'autres Sociétés pourront consacrer leurs efforts.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

23 juin — 24 juin

Rentes de 3 0/0 ancien . 95.55 — 95.05
de 3 0/0 amortis . . 96.45 — 96.25
ex-coupon.

Au « Journal Officiel »

Paris, 24 juin.

M. Lanfranchi est nommé notaire à Ajaccio.

M. Gelormini est nommé greffier près le tribunal de simple police du canton de Cervione.

M. Filippi, maire, est nommé suppléant de la justice de paix du canton de Venaco.

M. Cesari, maire, est nommé suppléant de la justice de paix du canton de Petreto-Bicchisano.

LA CHUTE du Ministère ET LA PRESSE

Paris, 24 juin.

La presse commente aujourd'hui longuement la chute du ministère et les déclarations du général Goiran au sujet du rôle du généralissime en temps de paix et en temps de guerre.

Tous les journaux sont unanimes à trouver déplorable l'attitude du ministre de la guerre osant affirmer qu'un seul homme ne pourra jamais réussir à diriger toute l'armée française, et qu'un généralissime est inutile.

Divers organes commentent ironiquement l'idée de confier la direction d'une campagne militaire au Chef de l'Etat.

Au sujet de la situation politique, aucun journal ne s'étonne de la chute d'un ministère qui ne devait qu'aux circonstances d'être encore en vie à l'heure actuelle.

Devant l'instabilité qui semble caractériser la Chambre, la plupart des journaux estiment que nous marchons à la dissolution.

Au Palais Bourbon

Paris, 24 juin.

Quoiqu'il n'y eut pas séance à la Chambre, les couloirs du Palais-Bourbon présentaient aujourd'hui une animation extraordinaire.

De nombreux groupes de députés et de sénateurs discutaient sur la crise ministérielle et s'abonnaient au jeu traditionnel des combinaisons.

Beaucoup de parlementaires commentaient sévèrement les déclarations du général Goiran qui ont jeté une vive émotion dans le pays.

VOTE DE NOS DÉPUTÉS

Paris, 24 juin.

Dans le scrutin qui a mis hier le ministère Monis en minorité :

Ont voté *contre* le gouvernement : MM. Adriani, Landry, Pugliesi-Conti.

M. Balesi a voté *pour*.

M. Pierangeli s'est abstenu.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Les Déclarations DE M. MONIS

Paris, 24 juin.

M. Monis a reçu aujourd'hui dans sa chambre de nombreux journalistes qui l'ont interviewé au sujet de la crise ministérielle.

Le président du Conseil a déclaré qu'il n'était pas fâché outre mesure de cette crise qui lui rend sa liberté.

« Ma santé demande à être ménagée, a-t-il dit, je suis content d'être délivré ; je vais pouvoir aller achever tranquillement ma convalescence à la campagne. »

Conseil de Cabinet

Paris, 24 juin.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à 10 heures, en Conseil de Cabinet, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Monis

La démission du Cabinet

Les ministres ont signé la lettre qui sera remise au Président de la République, dès son arrivée de Rouen.

Septième
Douzième provisoire

Les ministres ont décidé que M. Caillaux, ministre des Finances, déposera mardi, sur le bureau de la Chambre, le projet de loi demandant un septième douzième provisoire.

Le Président de la République ET LE CABINET MONIS

Paris, 24 juin.

Le Président de la République a été informé par téléphone du vote d'hier à la Chambre, et de la décision des membres du Cabinet de donner leur démission.

M. Fallières n'a pas pensé qu'il fut indispensable d'interrompre son voyage à Rouen.

Il a jugé qu'il pourrait s'occuper de la constitution du nouveau Cabinet, en rentrant dimanche à Paris.

Le président de la République aurait liquidé la situation par ces simples mots :

« Nous verrons ça dimanche ! »

Le nouveau Cabinet *et la* Réforme Electorale

Paris, 24 juin.

Les partisans résolus de la réforme électorale s'occupent beaucoup de l'attitude que prendra le nouveau Cabinet au sujet de la question de la Réforme Electorale.

M. Jaurès déclarait aujourd'hui que cette question est capitale pour le prochain ministère.

« Le nouveau cabinet, a-t-il dit, devra se déclarer nettement pour le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, sinon nous n'hésiterons pas à le renverser dans quinze jours. »

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

Paris, 24 juin.

M. le médecin inspecteur Colnenne est placé, à dater du 25 juin, dans la section de réserve des médecins inspecteurs.

Le Voyage DU PRÉSIDENT de la RÉPUBLIQUE à Rouen

Rouen, 24 juin.

Le Président de la République a inauguré ce matin l'exposition rétrospective d'art Normand.

M. Fallières était accompagné de M. Massé, ministre du Commerce, et du général Goiran, ministre de la Guerre.

Pour le Millénaire Normand

Un cadeau de la Suède

L'illustre général suédois baron de Rappe, ancien ministre de la Guerre, grand-croix de la Légion d'honneur, a remis aujourd'hui aux organisateurs du millénaire le cadeau de la Suède à la Normandie.

Ce cadeau consiste en un large anneau d'or, pur et massif, d'un poids d'un kilogramme, présenté en un riche écrin. C'est la copie exacte de l'anneau plus que millénaire, appelé *bragnum ringen*, découvert dans les fouilles historiques opérées en Ostrogothie.

Cet objet d'art est une véritable merveille.

Le général de Rappe, est la plus haute personnalité militaire suédoise et le francophile le plus éminent de son pays.

Il a glorieusement porté l'uniforme français pendant la guerre de 1870 ; blessé, il a été décoré sur le champ de bataille : après la guerre, il fut attaché à l'état-major du généralissime français en Algérie, sur les ordres duquel il se distingua dans plus d'une vingtaine de combats.

Les enfants des écoles ont défilé devant le Président de la République après la cérémonie d'inauguration.

En quittant l'exposition, M. Fallières a été visiter le port de Rouen.

Le banquet

Le Président de la République a assisté ensuite à un grand banquet qui lui était offert, au palais des Consuls, par la Chambre de commerce de Rouen.

Plusieurs discours ont été prononcés.

Le toast aux puissances étrangères et à la ville de Rouen, porté par le Président de la République, a été frénétiquement applaudi.

Le Carrousel

Le ministre de la Guerre a présidé le carrousel, organisé au champ de courses par l'escadron de Saumur et le 7e chasseurs.)

EN ANGLETERRE

Les Fêtes du Couronnement du roi Georges V

Londres, 24 juin.

Les fêtes du couronnement se sont continuées aujourd'hui au milieu de l'enthousiasme général.

Londres présente toujours une animation que l'on ne pourrait réussir à dépeindre.

Au milieu des estrades élevées dans toutes les rues, décorées de drapeaux et de tapisseries, fourmille toute une foule hétérogène, comprise d'étrangers, de coloniaux qui venaient grossir la population déjà considérable de la ville.

Sur les pelouses, sous les ombrages, de nombreuses tentes s'élèvent pour abriter les milliers de spectateurs qui sont venus assister aux fêtes du couronnement.

La Revue Navale

En rade de Spithead

La rade de Spithead présentait aujourd'hui un aspect superbe, avec les 200 vaisseaux cuirassés ou croiseurs cuirassés portant le pavillon Britannique auxquels sont venus se joindre les navires de guerre représentant les diverses nations qui ont tenu à s'associer aux fêtes du Royaume-Uni.

Depuis plusieurs jours, tous ces navires sont pavoisés, et les salves d'artillerie se sont succédé sans interruption pendant la cérémonie du sacre.

La Revue

La revue de Spithead a été admirablement réussie.

Le roi Georges V a passé en revue 165 navires de guerre exactement.

Un banquet a été ensuite offert à l'Amirauté dans la caserne navale, à 1.500 matelots étrangers accompagnés de 500 matelots anglais.

DERNIÈRE HEURE

Le Cabinet Caillaux

Paris, 24 juin.

Dans les milieux politiques, on déclarait ce soir, qu'en raison des difficultés budgétaires, il se pourrait que le cabinet Caillaux ait beaucoup de chances d'obtenir.

M. Caillaux serait le seul homme politique capable de remédier aux embarras financiers, avec lesquels se trouve aux prises le Gouvernement.

RHUM

FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier

Cie Ne pas oublier que MAMAN MAZZEI est actuellement Rue 15 Septembre à Bastia.

Epicerie de la Gare

Mme ORESTE BIAGINI

Denrées Coloniales. — Grains - Farines

Légumes et Salaisons

Fromages de toutes provenances

BISCUITS DE LUXE

Conserves alimentaires

Produits de choix. — Faïencerie

VINS FINS et CHAMPAGNE

VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE

Vinaigre à 0,30

Le Journal de la Famille

REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

DONNE tous les renseignements indispensables à la vie de famille.

PUBLIE dans chaque Numéro des Consultations de Médecine pratique sur les maux de toutes sortes.

UTILE, PRATIQUE, ÉCONOMIQUE par ses Conseils sur l'Agriculture, l'Horticulture, la Basse-cour, le Petit Commerce, l'Économie ménagère, la Mode, le Dessin, le Jardin, la Basse-Cour, Recettes et secrets de toutes sortes.

ATTRAYANTE, INTELLECTUELLE, LITTÉRAIRE par ses Romans inédits, Nouvelles, Poésies, Causeries, Variétés, Pensées, Mots, Anecdotes, Récréations, Jeux de Société, etc.

ANCIENNE, AGRÉABLE et INSTRUCTIVE par ses Gravures sur la Physique, la Chimie, la Météorologie, la Mécanique, l'Astronomie, la Géologie, la Minéralogie, la Botanique, la Zoologie, la Médecine, les Sciences et la Haute Histoire de la grande Industrie.

LA PLUS GRANDE PUBLICATION FAMILIALE DE LA MEILLEURE MARQUE

Le plus grand Journal illustré. — Le plus beau Journal de Modes. — Le plus intéressant Journal de Romans.

Un Numéro spécimen sera envoyé à toute personne qui en fera la demande.

Un an : 12 francs. — Six mois : 6 francs.

Les abonnements partent du 1er de chaque mois.

Adresser les demandes d'abonnement à M. le Directeur du Journal de la Famille, 26, rue Jacob, Paris.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI

45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille

reconnues supérieures dans le Monde entier

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés

FONTE — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner cette garantie.

Tapisserie et Vitres

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS

Appareils inodores de tous systèmes

MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO

Prix de Réclame

Plans et Devis à titre absolument gracieux

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

150f p.mois. Travail fac. chez soi toute l'an. assuré par CONTRAT s. apprentissage sur nos tricoteuses brevetées. Traite directement avec ses clients. *Cie La Prévoyante*. Bureau H, 11, rue Lacharrière, *Paris*.

Jean GRAZIANI

Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia

Ancien premier clerc de Notaire

9, Boulevard du Palais, au 1er

Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents

Contentieux

Gouvernement de Grâces — Ventes d'Immeubles

Location, Vente et Achat d'Immeubles

Prêts sur Hypothèques

Rédaction d'Actes Sous Seings privés

Établissement de Comptabilités. — Bilans

Installation à Gaz

JEAN CINI

EX-OUVRIER DU GAZ

Bastia, 13, Boulevard Paoli

Seul Dépositaire

DU BEC GRANOUX

Eclairage puissant et consommation minime

Essences et Pétroles

Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *La Lion*, en caisse de 37 litres.

Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.

Pétrole de Sureté, marque *Photoline*, en bidonnets de 5 litres.

Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.

Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.

Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — *Agence* 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Cedratine

LA PLUS EXQUISE

LA PLUS DÉLICIEUSE

LIQUEUR



DE MARQUE

Mme L. N. MATTEI

Bastia (Corse)

ARGUS DE LA PRESSE

FONDÉ EN 1879

Le plus ancien bureau de coupures de Journaux

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »

HECTOR MALOT (ZYTE p. 70 et 382).

« De ce flot montant d'articles de journaux que l'*Argus de la Presse* envoyait à Vallobra, matin et soir, un tiers environ était étranger ; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues ; les anglais, les allemands dominaient ; ils étaient même les plus sérieusement faits. »

PAUL ALEXIS (VALLOBRA, p. 185-186).

« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos *Argus*, qui m'ont toujours rendu de réels services. »

(Lettre du marquis de Morès, 1893).

L'*Argus de la Presse* se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.

L'Argus lit 12.000 journaux par jour.

Écrire : Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.

Adresse Télégraphique : ACHARNER-PARIS.

AUX AMIS DE LA CORSE

Cette Année l'article d'un simple lecteur, l'Indicateur officiel de la Corse, malgré ses prix modiques, enfermé une multitude de renseignements variés, intéressants, souvent inédits et complétés par des cartes et des illustrations.

Tout ami de la Corse recevra *gratis et franco*, sur simple demande affranchie à 0.50 centimes, un spécimen d'une édition précédente, toujours inférieure à la dernière en raison des augmentations et améliorations continuellement apportées à cette publication unique en son genre.

A. CLAVEL, Éditeur, 65, rue Saint-Lazare, à PARIS.

LES MALADIES DE LA FEMME

LA MÉTRITE



Il y a une foule de malheureuses qui souffrent en silence et sans oser se plaindre, dans la crainte d'une opération toujours dangereuse, souvent mortelle.

Ce sont les femmes atteintes de métrite

Celles-ci ont commencé par souffrir au moment des règles qui étaient insuffisantes ou trop abondantes. Les Pertes blanches et les Hémorragies les ont épuisées. Elles ont été sujettes aux maux d'estomac, Crampes, Aigreurs, Vomissements, aux Migraines, aux idées noires. Elles ont ressenti des Lancements continuels dans le bas-ventre et comme un poids étreignant qui rendait la marche difficile et pénible. Pour guérir la MÉTRITE la femme doit faire un usage constant et régulier de la

« JOUVENCE de l'Abbé Soury »

qui fait circuler le sang, décongestionne les organes et les ramène, sans qu'il soit besoin de recourir à une opération.

La **JOUVENCE de l'Abbé Soury** guérit rapidement, mais à la condition qu'elle sera employée sans interruption jusqu'à disparition complète de toute douleur. Il est bon de faire remarquer pour ces injections avec l'**Hygiénique des Dames** (1 f. 25 la boîte).

Toute femme soucieuse de sa santé doit employer la **JOUVENCE** à des intervalles réguliers, si elle veut éviter et guérir la Métrite, les Fibromes, les mauvaises suites de couches, les Tumeurs, Cancers, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, les Accidents du Retour d'Age, Chaleurs, Vapeurs, Étouffements, etc.

La **JOUVENCE** se trouve dans toutes les Pharmacies. 3 f. 50 le flacon, 6 f. 40 ; les 2 fl. franco contre mandat poste 10 f. 50 adressé Pie Mag. DUMORTIER, 2, place de la Cathédrale, Rouen.

(Notice et renseignements gratis et francs.)

M. J. MORETTI

PHOTOGRAPHE A CORTE

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).

Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 175 — LUNDI 26 JUIN 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues à forfait et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).

Lever, 3 h. 46 m. — Coucher, 7 h. 02 m.

Dernier quart., le 19 — Nouv. Lune, le 26.

Fête d'Aujourd'hui : Saints Jean et Paul;

Fête de Demain : Saint Gallien.

25 JUIN

LA CULTURE FRANÇAISE

Nous sommes, en France, très grammairiens, et il n'est pas de peuple plus respectueux que le nôtre de sa syntaxe. Aussi, chaque fois que celle-ci subit une entorse, nous protestons. Cela n'est pas français, nous écrions-nous ! Et, depuis quelque temps, des ligues se fondent de toutes parts pour combattre la crise du Français, dont seraient responsables, au dire de certains, les nouveaux programmes d'enseignement qui ont presque supprimé l'étude des langues mortes dans les lycées.

Mais cette crise existe-t-elle vraiment ? On peut prétendre qu'elle n'a jamais cessé d'être, parce qu'une langue vivante, comme tout ce qu'est vivant, se transforme constamment. Il y a des mots, des tournures de phrases qui disparaissent ou qui vieillissent, perdant leur force et jusqu'à leur signification première : il en est d'autres qui naissent pour exprimer des mœurs, des aspirations, des états d'esprit nouveaux. Une langue ne deviendrait immuable, définitive, que lorsque la race dont elle est l'expression serait frappée d'immobilité intellectuelle et morale. Or, il n'y eut jamais plus de vitalité chez nous, et notre vocabulaire subit fatalement le contre-coup de nos agitations fiévreuses, de l'évolution qui se précise dans tous les domaines de l'activité nationale.

Cependant, est-il nécessaire d'avoir appris le Latin pour bien écrire en Français ? Voilà qui ne semble pas absolument démontré. Il est permis de soutenir que le style est un don naturel. Les femmes n'ont pas fait leurs « humanités » : « elles ne savent pas le Latin. Quelques-unes pourtant écrivent et parlent très purement, possèdent un talent littéraire incontestable. Mme de Sévigné est classique, Mme de Staël, Georges Sand comptent parmi nos bons auteurs.

D'autre part, combien de gens qui firent toutes leurs classes, selon l'ancien programme, s'accoutument à estropier la syntaxe, en prenant à leur aise avec la grammaire.

Mais, en réalité, la question est plus large. On peut, en effet, se demander, s'il n'est pas, à notre époque, pour le jeune homme qui va entrer dans la vie, pour cette jeunesse moderne qui sera la France de demain, des connaissances plus utiles que celles des langues mortes, cette étude du Grec et du Latin à laquelle les hommes de notre génération, qui conquirent leurs diplômes universitaires, consacrèrent tant d'années.

C'est ce que pensèrent les réformateurs de notre enseignement national. Par ce programme de 1902, qui souleve aujourd'hui tant d'amères critiques, ils entendirent donner à la jeunesse des écoles une instruction plus positive, afin de mieux la préparer aux luttes pour la vie.

En sacrifiant les langues mortes, en faisant une part plus large à l'étude des sciences, ils voulurent que l'écolier devint une valeur sociale, et fût plus en état de gagner son existence, plus près aussi de son époque, de ses contemporains. Ils jugèrent que l'enfance d'autrefois vivait trop avec les morts, et qu'il fallait, enfin, laisser un peu pénétrer dans l'enseignement le souffle et l'esprit des sociétés modernes, dont les connaissances augmentent toujours, avec les progrès de la civilisation et les découvertes nouvelles. Les programmes universitaires ne sauraient demeurer immuables, alors que tout se transforme et que le domaine des connaissances humaines grandit sans cesse.

Sans doute, l'ancienne culture classique avait du bon, du meilleur. Ce qu'on appelait autrefois les « humanités, » comprenait, en même temps que l'étude de l'antiquité grecque et latine, toute une éducation intellectuelle et morale, qui prédisposait aux idées générales, enseignait le patriotisme, l'héroïsme, les grands devoirs et les grands dévouements. Les auteurs anciens fécondaient l'âme de la jeunesse. Mais pour les connaître, il n'est pas indispensable de savoir le Latin et le Grec ; il suffit de les lire dans une bonne traduction.

Nous avons passé notre enfance à traduire Homère, Virgile, Horace ; mais, il faut bien l'avouer, nous nous en tenions à des fragments. Et il n'y a pas, d'ailleurs, que l'histoire ancienne : l'histoire moderne est aussi une prodigieuse épopée qui comporte des exemples fameux de grandeur humaine ; elle a, en outre, cet avantage d'être plus près de nous. Nous ne devons pas la négliger.

Ne regrettons pas, après tout, d'avoir fait des versions latines. Nous y avons gagné de posséder un peu mieux le génie de notre langue. Mais, avant de condamner les nouveaux programmes, il convient d'attendre qu'il nous soit permis d'en constater impartialement les résultats. Et il est encore trop tôt.

PAUL BRULAT.

La Tragédienne et les Rois

Aux curieux souvenirs sur la grande tragédienne Eléonora Duse, qui paraissent dans *Les Annales*, cette semaine, nous empruntons cette curieuse anecdote, où se peint le caractère indépendant et ombrageux de l'artiste :

Jamais la Duse n'a voulu recevoir qui que ce soit dans sa loge au théâtre. Elle a toujours été rebelle à l'interview et aux visites.

A Bruxelles, elle avait refusé de se rendre à l'invitation de la reine Louise, qui l'avait fait prier par moi de venir dans la loge royale, pour qu'elle la complimentât de vive voix, ce qui m'attira, de la part de la souveraine déçue, la réponse suivante :

« Soit. Vous êtes que Mme Duse ne peut pas venir. Vous lui ferez alors, de ma part, les plus vifs compliments sur son admirable talent, et vous y ajouterez qu'elle aurait pu venir sans aucun danger : je ne mange pas les artistes. »

Au Théâtre-Royal de Stuttgart, le roi fit demander, au premier acte, à quel moment il pourrait venir présenter ses hommages à la grande artiste, qu'il était heureux de voir jouer sur la scène du théâtre de la Cour.

— Dites à Sa Majesté que je suis infiniment touchée de sa bienveillance, mais qu'il m'est impossible de la recevoir. Au théâtre, je me dois à mon art. Des visites, quelles qu'elles soient, me rappellent à la réalité, et rompent l'illusion dont j'ai besoin pour personnifier mes rôles. Je suis très touchée des compliments de Sa Majesté, très heureuse que mon art lui ait pu lui plaire. Remerciez-la sincèrement de ma part de ses félicitations, et faites lui comprendre, en même temps, que cela suffit.

Je ne me souciai nullement de transmettre personnellement cette réponse au roi, et je m'empressai de la faire connaître au baron de Putlitz, intendant des théâtres royaux, pour qu'il la fît connaître au maréchal de la Cour.

A l'entr'acte suivant, le roi, accompagné de l'intendant et de son aide de camp, se rendit quand même sur la scène.

— Veuillez, monsieur, me présenter à Mme Duse.

— Majesté, j'ai déjà eu le regret de dire à l'intendant général que Mme Duse est très fatiguée et dans l'impossibilité absolue de recevoir des visites.

— C'est bien, monsieur. Indiquez-moi simplement où se trouve la loge de votre étoile.

Je m'empressai d'indiquer la porte de la loge.

Le roi frappa.

— Qui est là ?

— Le roi.

— Je regrette de ne pas pouvoir recevoir « Monsieur le roi : » je m'habille.

— Cela ne fait rien, madame ; j'attendrai que vous soyez prête.

— N'en faites rien, monsieur. J'ai déjà fait prier la direction de remercier Votre Majesté ; mais il m'est impossible de recevoir des visites.

— Malaise...

— Inutile d'insister. Je ne sortirai de ma loge, pour continuer le spectacle, qu'après qu'on m'aura avertie que vous êtes parti.

Le roi partit, furieux.

Quelques instants après, je fus rejoint par M. de Putlitz, qui me dit :

— J'espère, monsieur, que vous aurez compris qu'il est désormais inutile de me demander le Théâtre-Royal pour y donner des représentations. Je ne vous l'accorderai plus jamais.

JOS.-J. SCHURMANN

Abonnements de Saison

Comme les années précédentes le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs allant en Villégiature ou aux Eaux des *Abonnements de Saison* partant de n'importe quelle date, et finissant au gré de l'abonné.

Le prix de ces abonnements est calculé à raison de *cinquante centimes* par semaine pour la France et les Colonies, et de *soixante-quinze centimes* par semaine pour l'Etranger.

LE RAID D'UN GÉNÉRAL

Nous avons tenu à publier l'entrefilet de la *France Militaire* concernant M. le général de division Bruneau, afin que les nombreux amis qu'a laissés en Corse, et notamment à Bastia, l'ancien chef d'état-major du Gouvernement de la Corse soient exactement renseignés sur son état de santé.

Pour nous qui connaissons de longue date ce brillant officier général, ce raid ne nous étonne guère. Avec des officiers généraux de cette trempe nous pouvons envisager l'avenir sans inquiétude.

Le colonel Reibell, commandant le 7e régiment à Cahors, ayant fait exécuter à son régiment une marche de 100 kilomètres en quarante-huit heures, le général de division Brousse, commandant la 32e division à Montauban, a tenu à aller vérifier lui-même l'état physique et moral de ce régiment après cette épreuve.

117 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

IV

LES JOIES DU DIMANCHE

Elle demanda de quoi écrire. D'une main encore assez ferme, elle traça ces lignes :

« Monsieur le commissaire de police,

» On vient de voler à Mme Desmarches, la charcutière des Quatre-Chemins, une montre en or, un porte-bonheur et une broche. La voleuse, que j'ai vue entourer son larron, s'appelle Suzanne Beaudouin... Comme je ne tiens pas à être exposée à sa vengeance on à celle de ses amants, je ne signe pas cette lettre, mais vous pouvez faire votre profit de ma dénonciation. »

Elle chercha l'enveloppe et la jeta dans la boîte la plus voisine.

— Maintenant, s'écria Louchon, puisque Juliot n'est pas venu, je vais aller le chercher !

Elle prit le tramway et, avec une correspondance, ne tarda pas à arriver à Montmartre. Elle monta la rue des Abbesses où demeurait son amant, qui, justement, s'apprêtait à sortir. Louchon l'apostropha.

— Dis donc ! c'est comme ça que tu me fais passer ?

— De quoi ! répliqua-t-il, ennuyé de voir surgir sa dulcinée d'une façon aussi inattendue... Ce n'est pas de ma faute ! J'ai été pris par une affaire sérieuse !.. Tu vois, je suis forcé de m'en aller !

— Et moi, j'ai à te parler... Il s'agit de choses importantes.

— Je m'en moque !... Je suis déjà en retard !.. Allons, fiche-moi le camp !

— Non, mon petit !.. Tu ne te moqueras pas de moi toute la vie !.. Fais ce que tu veux !.. Je ne bouge pas d'ici !

Le Montmartrois lâcha un juron. Un instant, il fit mine d'empoigner la gêneuse et de la jeter dehors... Mais, se ravisant, il haussa les épaules, et sortit prestement en criant irrévérencieusement à Adèle :

— Tu sais, tu peux t'asseoir en m'attendant... Il y a une chaise !

Toute la nuit, Louchon attendit son amant, et toute la journée du lendemain, elle fit de même. Elle prit à peine le temps de descendre pour acheter, chez le charcutier, un pain de jambon, et quatre sous de pain chez le boulanger. Dans une armoire elle avait découvert un litre de rhum à moitié plein ; elle acheva de le vider. Au milieu de la nuit, le Montmartrois reparut, pâle, éreinté, le visage défait. En retrouvant Louchon dans son propre lit, Juliot eut un geste d'ahurissement. Puis, il sembla touché par cette constance. Il s'approcha d'Adèle, et remarquant sa face congestionnée par le rhum, il lui dit de la voix caressante qu'il savait prendre, le cas échéant :

— Pauvre cœur !.. T'es donc malade ?..

Alors, Louchon, dans un accès de rage et de chagrin, lui dégueula tout d'un trait ce qu'elle avait fait. Grâce à elle, à cette heure, la blonde qui était sa rivale était en prison ! C'était pour lui raconter le tour qu'elle avait joué à Suzanne qu'elle était accourue. Et Juliot l'avait plantée là pour aller galvauder dans ses bonnes ordinaires, en la laissant pleurer toutes les larmes de son corps. Si cette existence-là devait continuer, Louchon ferait un mauvais coup !.. Il pouvait en être sûr ! Assis sur l'unique chaise de paille de son logement, le Montmartrois avait écouté ce récit en hochant la tête. Décidément, Adèle Beaurepart était une femme de ressources ; pourtant, elle avait agi sans ses ordres... L'idée qu'elle avait eue était peut-être excellente, mais elle avait le grand défaut de n'être pas complète...

— Oui, fit-il l'œil mauvais... Ce n'est pas mal ce que tu as combiné là... mais on pourrait faire mieux !..

— Quoi donc ?

— Imbécile !.. Pour qu'on amène à coup sûr celle à qui tu en veux, il faut des indices sérieux contre elle !

— Eh bien ! Ma lettre...

— Ta lettre ne prouve rien... La donzelle se disculpera aisément... Ah ! si tu m'avais consulté, je sais bien ce que je t'aurais conseillé !..

— Quoi ?..

— De cacher ces bijoux dans la chambre de Suzanne, parbleu !.. Alors, la traqueuse était parfait !.. Et je l'aurais bien défiée d'y échapper !

— Qu'à cela ne tienne ! s'exclama Louchon... Il n'est pas trop tard !

— Quoi ?.. fit-il en simulant l'étonnement... Tu serais capable ?..

— De tout pour que tu sois content et que tu n'aimes que moi !..

Il la caressa et l'affola bientôt sous les caresses qu'il lui prodigua. Maintenant, elle était toute à lui ; elle aurait tué quelqu'un si le misérable le lui avait ordonné ! A l'arbre, Louchon, qui avait réintégré sa chambre dans l'auberge des Quatre-Chemins, et qui savait que celle de Suzanne était vide, s'en approcha à pas de loup. Dans les garnis de pareil ordre, les clefs ouvrent généralement toutes les portes. Adèle Beaurepart put pénétrer dans la modeste chambrette que l'enfant n'avait pas pu réintégrer, puisque le commissaire de police l'avait envoyée au Dépôt. De l'œil, la compère de Montmartrois chercha où elle pourrait cacher les bijoux qui brûlaient sa poche. Quand elle se serait acquittée de cette besogne, elle enverrait une seconde lettre anonyme au commissaire, désignant la cachette, et une nouvelle perquisition aurait lieu ; cette fois, la police aurait la preuve absolue de la culpabilité de la prisonnière. Soudain, Louchon jeta un cri d'effroi. Une main de fer venait de s'abattre sur son épaule. Elle se retourna et, dans la pénombre de l'arrière, distingua une sorte de spectre. C'était Joséphine. Depuis l'emprisonnement de sa petite amie, l'allumeteuse ne fermait pas l'œil. Elle se creusait la tête à chercher la vraie raison de l'incarcération de la jeune fille. Tout à coup, elle avait entendu du bruit, à côté, chez Suzanne... Que se passait-il ?.. Ce n'était pas elle, puisque la pauvrette était en prison... Qui pouvait marcher là, derrière cette cloison ?.. Joséphine avait voulu savoir ce qui se passait, et elle avait surpris la misérable Adèle dans l'accomplissement de sa criminelle besogne. En un clin d'œil, elle comprit tout. Terrifiée, Louchon avait laissé échapper les objets volés. Mais, brusquement, reprenant son sang-froid, elle avait, d'un geste violent, repoussé l'allumeteuse, penchée vers les bijoux qu'elle était en train de ramasser, et lestement, elle s'était enfuie avant que Joséphine ait pu s'emparer d'elle. La sœur de Jean Goulard apprit Mme Desmarches et lui raconta ce qui s'était passé.

Parti de Montauban à cheval, le 7 avril, à une heure de l'après-midi, le général s'est rendu à Cahors.

Dès son arrivée, à sept heures quarante-cinq du soir, il a donné l'alerte.

En une demi-heure, le régiment a été rassemblé dans la cour du quartier, prêt à partir.

En raison de la marche effectuée par les hommes dans la matinée, le général a envoyé tout le monde se coucher, non sans avoir au préalable donné ses ordres pour qu'une manœuvre fût exécutée le lendemain, à six heures du matin, aux environs immédiats de Cahors.

Après avoir assisté à cette manœuvre et avoir complimenté le colonel Reibell et les officiers au sujet de la remarquable endurance du régiment, le général est rentré, à cheval, à Montauban ; où il arrivait le 8, à une heure de l'après-midi, ayant couvert 126 kilomètres en vingt-quatre heures.

Le général était accompagné de son chef d'état-major, du maréchal des logis porte-fanion et de deux cavaliers d'escorte.

LES CHIENS

J'ai recours à l'hospitalité de votre estimable journal pour vous signaler le fait suivant.

Il est des chiens qui sont de bonne composition et qui s'accommodent facilement de la solitude, mais il en est autres qui ne peuvent supporter qu'on les laisse seuls et que la solitude rend nerveux. Ceux-là sont une cause d'ennui et d'insomnie pour les voisins de leurs maîtres... ... Ils se mettent, en effet, tout d'un coup à hurler à la mort et, quand cela les prend, cela ne les lache pas de sitôt. Les hurlements se prolongent et durent jusqu'à ce que la compagnie de leurs maîtres leur soit rendue, c'est-à-dire jusqu'au matin.

Vous avouerez que ce n'est pas excessivement agréable pour les voisins dont le sommeil est troublé sans interruption par ces cris lugubres vous donnant froid au cœur. Cela l'est si peu que je suis obligé, Monsieur le Directeur, de recourir à l'hospitalité de votre estimable journal, car j'ai le malheur d'habiter dans une maison où je suis voisin avec deux ou trois chiens non amateurs de solitude, pour vous supplier de signaler mon sort, digne de pitié, à *Monsieur Qui de Droit*, qui voudra bien je l'espère, prendre les mesures voulues pour mettre à la raison ces tapageurs nocturnes dont leurs maîtres.

Si ces chiens ne peuvent pas se passer de la présence de leurs maîtres, ils n'auront qu'à coucher au pied du lit de leurs maîtres, il leur donneront des puces peut-être, sans doute même, mais ils n'importuneront que leurs maîtres.

Il n'est point besoin de dire que les maîtres de ces chiens peuvent être rendus responsables du tapage nocturne fait par ces chiens. La chose a été jugée.

Vous remerciant d'avance, etc.

L. C.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 22 juin.

Privé des indications de Londres, fermé à l'occasion des fêtes du couronnement, notre marché témoigne aujourd'hui d'un calme à peu près absolu. La Rente Française gagne 5 centimes à 95.25. Fonds Etrangers diversement traités : Portugais et Turc meilleurs respectivement à 69.42 et à 93.42. Serbe et Italien plus faibles à 92.50 et à 104.55. L'Extérieure et les différents russes sont fermes. Nos Grandes Sociétés de Crédit demeurent toujours très en faveur : on a traité le Crédit Foncier à 835, le Crédit Lyonnais à 1.502, le Comptoir National d'Escompte à 949 et la Société Générale à 790.

Aujourd'hui s'ouvre aux guichets des principaux Etablissements de Crédit la souscription aux 22.967 obligations à 0/0 de 500 frs de la Cie Générale Transatlantique au prix de 477.50, jouissance 1er juillet 1911, rapportant 20 frs par an et amortissables en 25 ans.

Le Suez franchit le cours de 5.600. Les valeurs de traction sont irrégulières. Industrielles et Métallurgiques russes. Nouveau et léger tassement des titres aurifères. Rio à 783.

L'action Caisse Hypothécaire Argentine est fermée à 515 ; l'obligation à 478.50.

En Banque, Québec Railway s'avance à 339.

La Jumper Californian Gold Mines, introduite aujourd'hui à bâtir l'objet de demandes nombreuses à 15.50. La richesse des propriétés de la Cie assure une exploitation d'une durée presque indéfinie.

Parmi les valeurs métallurgiques russes, les Usines Soulieff sont activement traitées à 301.

Les obligations 5 0/0 de 503 frs de l'Argentine Union Railway qui viennent d'être introduites montent à 443.50. Ces titres sont garantis par une 4re hypothèque sur la concession et sur le chemin de fer ; or la région desservie est une des plus riches de la République Argentine.

Grands chemins Français irréguliers.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

PENTA-DI-CASINCA. — Mercredi dernier à neuf heures du matin, a été célébré en l'église paroissiale de Penta-di-Casinca, le mariage religieux de Mlle Anna Gabrielli, la toute charmante nièce de M. Louis Gabrielli, propriétaire à Penta, avec M. Bussi Christian, employé des postes en Algérie.

De nombreux amis s'étaient réunis à l'église pour donner un témoignage de sympathie aux nouveaux mariés.

Toute ravissante de grâce et de beauté sous sa superbe toilette blanche qu'elle portait avec une exquise distinction, Mlle Gabrielli a été conduite à l'autel par son oncle, M. Louis Gabrielli.

Elle était assistée en qualité de témoins par M. Gabrielli, son oncle germain, et M. Casabari, son beau-frère, négociant à Penta.

Les témoins du marié étaient MM. Gabrielli Mathieu et Gabrielli Joseph, ses parents.

Les garçons d'honneur qui méritent en la circonstance tous les éloges pour l'organisation si parfaite du cortège, étaient Mlle Félicité Guilhemotonu et M. Pierre Gabrielli, commis des douanes à Tunis, cousin germain de la mariée.

La bénédiction nuptiale a suivi immédiatement le mariage civil.

Pendant la messe différents morceaux d'orchestre et de chant ont été exécutés.

A l'issue de la cérémonie religieuse, au cours de laquelle M. le curé Angelini a prononcé une touchante allocution, les nouveaux mariés se sont rendus, suivis de leurs invités dans la maison de Mme veuve Gabrielli, mère de la mariée, où pendant plus d'une heure un défilé ininterrompu d'amis sont venus féliciter les nouveaux mariés.

A midi, un succulent déjeuner composé d'un menu remarquable et excellemment préparé par Mme Salgeni a été servi aux invités.

Dans la soirée, les nouveaux mariés sont partis en voyage de noces à Bastia, où ils devront s'embarquer ensuite pour l'Algérie.

Nous adressons à Mme et M. Bussi l'expression des vœux sincères que nous formons pour leur bonheur.

ZALANA. — Un violent incendie s'est déclaré ces jours derniers, dans la maison d'habitation de M. Baldorelli Charles, sise au hameau de Costarellaccio.

Au bout d'une heure de travail, les voisins ont réussi à se rendre maîtres du feu.

Les dégâts n'ont pas encore pu être évalués.

FRANCARDO. — Une agression de celles qui ne se voient jamais dans nos parages, et on peut dire aussi, rares en Corse, a eu lieu dans la nuit de mercredi dans notre paisible hameau.

Entre 9 heures et demie et 10 heures du soir, M. B. Luciani, frère de l'industriel, quittait la maisons Simoni de Francardo, pour se rendre chez lui, au hameau supérieur.

Lorsqu'il arriva à la hauteur de l'usine Chardon et Cie, il fut brusquement assailli par deux individus, qu'il a parfaitement reconnus pour être les nommés Giraud, employé à la scierie de Francardo, et Ambroni Antoine, employé à la même scierie.

Le sieur Giraud, armé d'un corps contondant et Ambroni d'un revolver, terrassèrent M. Luciani qui a porté double plainte à la gendarmerie de Caporalino et à M. le Procureur de la République de Corte.

Ce n'est que le lendemain que M. Luciani s'aperçut de la disparition de son portemonnaie qui contenait une somme relativement importante.

CALVI. — Le nommé Desori Jean, journalier, se trouvait dans la maison de campagne, où il travaille au service de M. Vellerani, quand un jeune garçon vint lui demander l'hospitalité.

Desori refusa de l'héberger, mais le jeune homme, après s'être retiré revint à la charge.

Profitant du sommeil du colon, il s'introduisit dans la maison en escaladant les murs.

Quand Desori se réveilla le matin, il s'aperçut qu'une somme de 12 francs lui avait été soustraite pendant la nuit.

CALVI

Mlle COLONNA D'ANFRIANI

Samedi dernier, une bien triste nouvelle se répandait dans notre ville. Mlle Joséphine Colonna d'Anfriani, fille de sympathique et distingué Juge d'instruction près notre tribunal, et de Mme Colonna d'Anfriani, née Orsini, s'éteignait doucement, après une assez longue maladie.

Tous les efforts tentés pour arracher cette pauvre jeune fille à la mort implacable et brutale furent vains.

A peine âgée de quinze ans, Mlle Colonna d'Anfriani était douée des qualités les plus brillantes de l'esprit et du cœur. Elle répandait autour d'elle un charme qui captivait tous ceux qui avaient le bonheur de vivre dans son intimité. Son esprit ouvert aux plus belles manifestations de l'art et de la littérature, ses manières distinguées toujours empreintes d'une simplicité touchante, faisaient d'elle une jeune fille tout à fait accomplie. Douée d'une extrême sensitilité, elle mettait dans ses relations tellement de tendresse et de sincérité que ses amies avaient pour elle un véritable culte.

Elle a donné pendant le cours de sa maladie les plus beaux exemples de piété filiale. Bien qu'elle eût conscience de son véritable état, elle mettait une infinie délicatesse à en cacher la gravité à ses parents qui, jusqu'à la dernière heure, avaient gardé au cœur l'espoir de la voir reprendre ses forces. Elle a quitté ce monde au moment, où la vie s'ouvrait à elle, pleine de promesses, adorée par une mère et un père dont elle était l'orgueil et dont la profonde affliction a ému tous les cœurs. Ses funérailles ont été imposantes.

La levée du corps a eu lieu dimanche soir, à Calvi. La ville toute entière avait tenu à y assister, donnant ainsi à la famille Colonna d'Anfriani un témoignage de douloureuse sympathie.

De nombreuses couronnes et gerbes de fleurs naturelles étaient portées par des fillettes habillées de blanc. Les cordons du poêle étaient tenus par Mlles Cléonice Pucinelli, Toussainte Ferrandi, Marie Paolini, Marie Canava, Anna Richaud et Marie Buttafoco, amies de la défunte.

Le corps a été dirigé ensuite sur Montemaggiore, où un service funèbre a été célébré le lendemain au milieu d'une nombreuse assistance venue de tous les points de l'arrondissement, où la famille Colonna d'Anfriani ne compte que de chaudes sympathies.

Des discours ont été prononcés à la sortie de l'église par Mlle Maraninchi et par M. Martin Giannoni.

Nous prions M. et Mme Colonna d'Anfriani et tous ceux que cette mort plonge dans le deuil, de vouloir bien agréer nos condoléances les plus émues. — *Un Ami*.

Almanach Météorologique

par Alfred Jolion. Prix : 3 fr. franco, contre mandat-poste à l'auteur, 9, rue Cernuschi, à Paris (17e).

Conçu sur un plan entièrement nouveau, ce petit livre de plus de 200 pages contient de nombreuses études sur les diverses branches de notre production agricole : notre bétail, nos vignes, nos jardins, nos cultures, nos basses-cours, etc.

Un très complet calendrier avec les travaux mensuels, des articles simples, courts et pratiques, des nouvelles littéraires, d'amusantes illustrations, voilà un riche recueil de lectures pleines d'attraits.

Mais le plus intéressant dans cet Almanach est certainement la prévision du temps, d'après M. Alfred Jolion, qui y publie ses pronostics météorologiques mensuels dont, depuis trois ans, l'exactitude fut presque absolue et constante.

Envoi *franco* de l'*Almanach* contre 3 fr. en un mandat-poste à l'auteur, M. Alfred Jolion, 9, rue Cernuschi, à Paris (17e).

On peut aussi lui demander ses autres ouvrages très pratiques : *Les Progrès de l'Agriculture* (1 fr.), *Les Engrais* (1 fr. 50) ; *Une Exploitation rurale par Métayage* (1 fr.) ; *Les Travaux agricoles* (1 fr. 50).

Les cinq ouvrages *francs* contre 10 frs

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

L'AVENIR DU PROLÉTARIAT. — MM. les membres de la dite Société sont priés de vouloir bien assister à l'assemblée générale du 1911, qui aura lieu lundi, 26 courant, à 8 heures très précises du soir, dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour : Compte-rendu de la situation du Comité. — Distribution des parts de remboursement échues aux sociétaires du Comité au 33e tirage. — Désignation des délégués devant former le bureau du Comité et le Conseil de surveillance, pendant l'année 1911-1912.

Le Président, L. Casoni.

Petite Gazette

Banque de France

M. Dominique Casalonga, vient de subir avec succès les épreuves du concours d'admission dans la Banque de France, et a été classé le dix-neuvième sur soixante admis. Il y avait près de mille candidats.

M. Dominique Casalonga est le fils de l'honorable ingénieur des ponts et chaussées de l'arrondissement de Corte et le neveu du caissier principal de la succursale de Marseille.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Mérite agricole

Sont nommés chevaliers de l'ordre du Mérite agricole, MM. le médecin principal Casanova, du cuirassé « Démocratie » ; le mécanicien en chef Costa, du cuirassé « Justice » ; Miniconi Jérôme-Henri, président de la société hippique du Sobrat, à Sousse ; Rosel Vincent, rédacteur à la municipalité de Tunis.

Hyménée

Nous lisons dans l'*Eclaireur de Nice* :

Hier a eu lieu, en l'église Saint-Augustin, le mariage religieux de M. Antoine Clerico avec Mlle Carmen Arène.

La mariée, qui portait avec élégance une ravissante toilette, a été conduite à l'autel par son père, M. Edouard Arène. M. Antoine Clerico donnait le bras à sa mère.

Le cortège était ainsi composé :

M. Louis Arène et Mme V. Clerico ; M. V. Clerico et Mme Edouard Arène ; M. Gustave Imbert et Mlle Simon ; M. Robert Arène et Mlle A. Brunelli ; M. Paul Bocquentin et Mlle Valentine Arène ; M. L. Brunelli et Mlle Noëlle Emanuel ; M. Louis Arène et Mlle B. Bernardi ; M. Dolorba et Mlle Imbert : M. Buisson et Mme L. Angel ; M. Paul Salvi et Mlle G. Bernardi ; M. Manet et Mme Mauux ; M. L. Mauux et Mme Antoine Emanuel ; M. J. Saqui et Mme Brunelli ; M. A.-N. Emanuel et Mme Laurens ; M. Imbert et Mme Vautier ; M. Valentini et Mme Imbert ; M. Godard Meaux et Mlle Fanny Arène.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le curé de la paroisse, l'abbé Garin, qui a prononcé une charmante allocution à l'adresse des jeunes époux.

Le repas de noces a été servi dans un hôtel de Nice. Au champagne, M. Saqui et M. Clerico, frère du marié, ont exprimé aux nouveaux mariés, en termes éloquents, les vœux qu'ils formaient pour leur bonheur et leur prospérité.

Au lunch qui eut lieu l'après-midi, de nombreux amis vinrent saluer M. Mme Antoine Clerico.

Nous renouvelons aux jeunes époux nos vœux les meilleurs et les plus sincères.

Nouvelles militaires

Sont promus au grade de lieutenant, MM. les sous-lieutenants Luccioni, du 4e mouves, et Morsachini, du 74e.

Ecole de Versailles

Les maréchaux-des-logis d'artillerie Massimi, du 35e rég., et Grisoli, du 55e, sont admis à la suite des épreuves écrites, à subir les épreuves orales d'admissions à l'école militaire de l'artillerie et du génie, du service du train des équipages militaires.

Les Annales

Très intéressant le numéro des *Annales* de cette semaine : Marcel Prévost y expose, avec l'autorité qui lui appartient, ses idées sur l'enseignement du latin, pour lequel les académiciens prennent l'initiative d'une pétition ; à propos du monument que l'on vient d'élever à Paul Verlaine, l'éminent critique Jules Lemaître juge avec son habituelle largeur d'esprit le grand poète. De nombreuses illustrations ornent une ample et copieuse étude sur le peintre Henner ; et l'épouvantable accident qui endeuille la France a inspiré au Bonhomme Chrysale quelques considérations empreintes de cette philosophie douce et pleurante dont il a le secret.

En vente partout : 25 centimes.

Brevet Elémentaire

Les épreuves écrites pour le brevet élémentaire (aspirantes) auront lieu au lycée ce matin 20 juin.

Entrée par la rue de la Miséricorde.

L'appel des candidates commencera à 7 heures du matin.

Elles trouveront à la librairie Ollagnier toutes les fournitures qui leur seront nécessaires.

Service de vapeurs Southwell

Arrivée. — Vapeur anglais « Rovon » capitaine Brown, venant de Londres via Liverne.

Ouvriers vermiceliers

On demande deux ouvriers vermiceliers.

S'adresser à MM. Matéo frères, place d'Armes, Bastia.

Vins

Vin de Sartène à 11 degrés nature, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Marin, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

Avis

On demande à engager d'urgence, au mois, et pour longtemps, sur bonnes références, un vigneron sérieux, assez jeune, de préférence marié, capable de diriger les travaux agricoles.

Ecrire à M. Casanova à Macinaggio.

Avis

Madame Orsola Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

La clientèle des *Usines de Francardo, Tuilerie et Briqueterie mécaniques*, F. CHARDON et Cie, est informée qu'à partir de ce jour, elle trouvera ses produits, dont la réputation n'est plus à faire, aux mêmes conditions que par le passé, à *Corte*, chez M. J.-B. CHARDON, Nouvelle Traverse, seul dépositaire, et à *Bastia*, chez MM. CLÉMENT et Cie, Avenue de la Gare et Magasins Généraux

23 ans de Succès, officiellement constatés, contre le Mildiou de la Vigne et de la Pomme de terre, de la Cloque du Pêcher, de la Tavelure du Poirier, etc., par la **Bouillie Sucrée Michel Perret.** — Agent général pour la Corse, le **Service Commercial agricole, 82,** boulevard du Musée, Marseille.

Avis. — Des poursuites et saisies de marchandises seront exercées contre tout vendeur de cette bouillie non autorisé par le Service Commercial agricole, ou ne lui ayant pas fait sa commande directement.

VIZZAVONA

Gd Hôtel Monte d'Oro et de la Foce

est ouvert

Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en 10 *minutes*.

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'île), adressez-vous en confiance à la *Maison* LABAUME AND Cie, 38, *rue Sainte-Cécile*, MARSEILLE.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00343

Conseil d'Etat

L'élection de Muro

Paris, 25 juin.

Le Conseil d'Etat vient de statuer sur la protestation de M. Giacanti contre les opérations électorales qui ont eu lieu, le 24 juillet 1910, dans le canton de Muro.

L'élection contestée de M. Ginlemi, proclamé élu conseiller général, est déclarée valable

LE VOTE DE NOS DÉPUTÉS

Rectification au « Journal Officiel »

Paris, 25 juin.

Le *Journal Officiel* publie aujourd'hui une rectification relative au vote de M. Adriani, député de Corte, sur l'ordre du jour pur et simple (interpellation de M. André Hesse et de M. l'amiral Bienaimé).

M. Louis Adriani déclare avoir voté *contre* l'adoption de l'ordre du jour pur et simple, c'est-à-dire *en faveur* du Gouvernement.

Les Détournements AU MINISTÈRE DES FINANCES

SUICIDE de la maîtresse de Hamon

Paris, 25 juin.

La maîtresse de Hamon, Mlle Gariel, qui avait été mêlée à cette affaire de détournements, s'est suicidée ce matin.

On se rappelle que Hamon, directeur de la Comptabilité au ministère des Finances, a avoué avoir dépensé des sommes folles pour subvenir aux besoins de sa maîtresse.

SCEAUX

INAUGURATION DU BUSTE DE MISTRAL

Paris, 25 juin.

Les Félibres de Paris ont célébré aujourd'hui, à Sceaux, leur grande fête annuelle, avec un éclat tout particulier.

A deux heures précises, a eu lieu l'inauguration du buste de Frédéric Mistral, dans le jardinet de Sceaux, où sont déjà réunies d'autres gloires félibréennes.

M. Jules Bois, président de la Société des Félibres de Paris, a prononcé un charmant discours.

En termes élevés, l'éminent écrivain fait l'éloge du grand poète provençal.

Il analyse ses œuvres et fait ressortir la délicatesse et la finesse de sentiments de ces pages charmantes, dans lesquelles Mistral a chanté les plus douces émotions du cœur humain.

Jules Bois exalte le génie de Mistral qui est devenu, dit-il, un de nos poètes les plus appréciés et dont la Belle Provence s'honore avec raison.

Le discours terminé, la belle œuvre du sculpteur Félix Charpentier a été remise à la municipalité de Sceaux, au nom de la Société des Félibres par M. Léon Bouet, secrétaire général.

L'inauguration du buste de Mistral a été suivie d'une Cour d'Amour, présidée par la reine du Félibrige, après l'attribution du prix de prose et de vers du concours des jeux floraux.

Des artistes de l'Opéra et de la Comédie Française et des poètes éminents ont participé à cette fête de la Petite et de la Grande Patrie.

Les sociétés littéraires et régionales les plus importantes, ainsi que les représentants officiels des peuples latins, et de nombreux académiciens avaient tenu à rehausser par leur présence l'éclat de cette fête en l'honneur de Mistral.

ROUEN

LES FÊTES du Millénaire Normand

Rouen, 25 juin.

Après le départ du Président de la République, a eu lieu la remise de la pierre de Jallinge par les Associations danoises dans le jardin de l'Hôtel-de-Ville.

Dans l'après-midi, deuxième journée du carrousel par l'escadron de Saumur et le 7e chasseurs.

Cette fête hippique a obtenu un succès considérable.

A PARIS

RETOUR du Président de la République

Paris, 25 juin.

Le Président de la République est rentré ce matin à Paris de son voyage en Normandie.

M. Fallières était accompagné de M. le général Goiran, ministre de la Guerre, et de M. Massé, ministre du Commerce.

Le train présidentiel est arrivé à la gare Saint-Lazare, à 10 heures 40.

Le Président de la République est reçu à sa descente du train par plusieurs membres du Gouvernement, le Préfet de police et le Gouverneur militaire de Paris.

MORT D'ULRICH DE FONVIELLE

Paris, 25 juin.

Ulrich de Fonvielle est décédé dans la matinée, à l'âge de 78 ans.

Le célèbre journaliste subit, le 9 janvier 1870, le feu du prince Pierre Bonaparte, en compagnie de Victor Noir.

Paschal Grousset collaborait au journal corse, *La Revanche*, qui s'imprimait à Bastia, à l'imprimerie Ollagnier.

A la suite d'un article du prince Pierre Bonaparte contre les rédacteurs de cette feuille, publié dans l'*Avenir de la Corse*, et d'une réponse de *La Revanche* et de *La Marseillaise*, le prince provoqua Henri Rochefort, tandis que Paschal Grousset lui envoyait, de son côté, ses témoins, MM. Victor Noir et Ulrich de Fonvielle.

Alors eut lieu ce drame de la maison d'Auteuil, qui se termina par la mort de Victor Noir, tué d'un coup de revolver par le prince Pierre Bonaparte.

LE GRAND PRIX

Paris, 25 juin.

Un temps superbe a favorisé la sensationnelle épreuve de Longchamp, la plus belle et la plus richement dotée du monde entier.

On sait, en effet, que l'allocation du Grand Prix de Paris s'élève depuis trois ans à la somme de 300.000 francs, et que ce prix est disputé cette année par un lot fort nombreux et par quelques concurrents anglais des plus qualifiés.

Les Gagnants

As d'Atout, au marquis de Ganay, monté par Sharpe, est arrivé premier.

C'est un petit cheval courageux et spécialisé sur la distance de 3.000 mètres.

Combourg est arrivé deuxième. Les qualités de tenue de ce cheval sont incontestables.

Matchless est arrivé troisième. Tout récemment il a battu « Manzanarès » dans un style excellent et tel, que sa véritable mesure n'a pas été fournie.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

La Presse étrangère

Paris, 25 juin.

La chute du Cabinet fait l'objet des commentaires de la presse étrangère, qui épilogue sur cet événement politique et sur ses conséquences.

Les journaux étrangers commentent diversement les déclarations faites au Sénat et à la Chambre des Députés par le général Goiran, ministre de la Guerre.

Le Président de la République chez M. Monis

Paris, 25 juin.

Cet après-midi, le Président de la République s'est rendu place Beauvau, pour s'entretenir avec M. Monis, président du Conseil, qui est toujours alité.

L'entretien a duré plus d'une heure.

M. Monis a rendu compte au Président de la République de tous les incidents qui se sont produits au cours de la séance de la Chambre de vendredi dernier, et de la situation créée au Cabinet par le vote à la suite de la discussion des interpellations sur le haut commandement.

La démission du Cabinet

M. Monis a remis ensuite au Président de la République la démission collective du Cabinet.

Les ministres démissionnaires assureront l'expédition des affaires jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

Le Président de la République est rentré directement à l'Elysée à son départ de la place Beauvau.

A L'ÉLYSÉE

Le Concours des Personnages politiques

Le Président a décidé de se faire appeler à l'Elysée que demain matin les présidents du Sénat et de la Chambre des députés, ainsi que les chefs des groupes.

Ce n'est donc que demain soir que l'on connaîtra le nom du personnage politique à qui sera offerte la mission de constituer le nouveau Cabinet.

LES COMBINAISONS

Parmi les personnages politiques qui pourraient être appelés à former le nouveau ministère, on citait surtout ce soir, dans les milieux politiques, MM. Caillaux, Clémenceau, Briand, Poincaré et Millerand.

AVIS DE MESSE

Toutes les messes qui seront dites mardi matin, 27 juin, en l'église Saint-Jean, seront pour le repos de l'âme de

MADAME JULES REYMOND
Née BLASINI

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Jean Ramarony, rédacteur à la « Petite Gironde, » à Bordeaux, Madame Jean Ramarony et leur fille ;

Monsieur Charles Ramarony, docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel de Bordeaux, Madame Charles Ramarony et leurs enfants ;

Madame Vincent de Caraffa ;

Monsieur Jean-Baptiste de Caraffa, notaire, Madame Jean-Baptiste de Caraffa et leurs enfants ;

Monsieur Sébastien de Caraffa, avocat à la Cour d'Appel de Bastia ;

Madame Jean-Charles Bottiaacco, née de Caraffa et ses enfants ;

Madame Thérèse de Caraffa, en religion Sœur Marie de Saint-Joseph, abbesse du monastère de Sainte-Claire, de Bastia ;

Madame Charles Vannucci, née de Caraffa et ses enfants ;

Les familles de Lari, Grimaldi, Pietri-de Caraffa, de Poli, Valesani, Franzini et Artima ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADEMOISELLE MARIE RAMARONY

leur sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine, décédée à Bastia, le 24 juin 1911, munie des Sacrements de la Sainte Eglise.

Les obsèques auront lieu lundi 26 du courant, en l'église paroissiale Sainte-Marie, à 10 heures et demie du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, Maison de Caraffa, descente du Lycée.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AJACCIO

Grand Hotel Solferino

8, Cours Napoléon, Ajaccio
en face les jardins de la Préfecture
Entièrement remis à neuf
(genre Touring-Club)

Maison se recommandant spécialement à MM. les Voyageurs de Commerce, Familles et Touristes.

Prix modérés

Salle de Bains

Salon de Correspondance

Omnibus à l'arrivée et au départ des paquebots et des trains.

JEAN DUPUY
Propriétaire-Directeur

DÉMÉNAGEMENTS

pour tous les pays

DÉPOT DE CADRES POUR M... PRIX TRÈS MODÉRÉS
A. PADOVANI, 7, Route du Cap
BASTIA

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur
Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Hauts Nouveautés, d'étoffes, dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure

Devants incassables
depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence Impossible

Sur demande, un envoi des échantillons à l'intérieur.

N.-B. On demande de bonnes culottières.

CABINET
de M. Jean Graziani
8, Bd du Palais, Bastia

A vendre de suite, pour cause de départ, fonds de commerce en pleine prospérité, convient à personne disposant de 25 à 30.000 francs.

Tuilerie et Briqueterie

MÉCANIQUES

USINES à FRANCARDO

F. CHARDON et Cie

Tuiles plates et rondes résistant à la gelée et à l'air salin

Briques creuses, pleines et pressées

Briques à plancher pour fers à I

Cairons et Murettes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m.; 0,40 × 0,20 × 0,25, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.

Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc.

Envoi sur demande d'échantillons et prix

POUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planchers, Rainures, Chevrons, Liteaux, Lattes

Prix et qualité défiant toute concurrence

A BASTIA, chez MM. CLÉMENT et Cie, et tous les marchands de matériaux.
A CORTE, chez M. J. B. CHARDON, seul dépositaire.

RHUM GRANDS MORNES



MARQUE MONDIALE de GET Frères des célèbres inventeurs du *PIPPERMINT*.
Le *RHUM GRANDS MORNES* se vend avec garantie d'origine de l'ETAT et se recommande au corps médical tout entier pour sa finesse et sa vieillesse.
Maison fondée en 1796

RHUM

FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier

Epicerie de la Gare

Mme ORESTE BIAGINI

Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances

BISCUITS DE LUXE

Conserves alimentaires

Produits de choix. — Faïencerie

VINS FINS et CHAMPAGNE

VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE

Vinaigre à 0,30

Le Journal de la Famille

REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

DONNE sous les renseignements indispensables à la vie de famille

PUBLIE dans chaque livraison, des Chroniques ou Études documentaires sur les sujets ci-dessous

UTILE. PRATIQUE. ÉCONOMIQUE sur ce qui concerne sur la Famille, l'Hygiène, la Santé, la Beauté, le Droit usuel, l'Économie domestique, la Mode, la Cuisine, le Jardin, la Basse-Cour, Recettes et procédés d'agrément

ARTISTIQUE, INTELLECTUELLE, LITTÉRAIRE. par ses études sur les Beaux-Arts, la Poésie, le Théâtre, la Musique, le Mouvement littéraire et ses Comités, Sociétés et Publications

AMUSANTE. MORALISTE et INSTRUCTIVE. par ses Correspondances sur la Photographie, la Chasse, la Pêche, les Sports, le Tourisme et les Beaux Livres avec de la grande littérature

LA PLUS GRANDE REVUE FAMILIALE et LA MOINDRE MARQUE

40 Pages grand format. Paraissant le 1er jeudi de chaque mois

Un Numéro : 25 centimes

Un An : 3 francs

Un Numéro Spécimen sera envoyé à toute personne qui en fera la demande

ADMINISTRATION : 5, Rue Bayard, PARIS

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI

45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille

reconnues supérieures dans le Monde entier

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés

FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner cet garantie.

Tapisserie et Vitres

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS

Appareils inodores de tous systèmes

MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO

Prix de Réclame

Plans et Devis à titre absolument gracieux

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

150f p.mois. Travail fac. chez soi toute l'an. assuré par CONTRAT s. apprentissage sur nos tricoteuses brevetées. Traite directement avec ses clients. *Cie La Prévoyante*. Bureau H, 11, rue Lacharrière, *Paris*.

Jean GRAZIANI

Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
9, Boulevard du Palais, au 1er

Assurances : Vie. – Incendie. – Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque

Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Établissement de Comptabilités. — Mises

Installation à Gaz

JEAN CINI

Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli

Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX

Quadruple puissant et consommation moindre

Essences et Pétroles

Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *La Lune*, en caisse de 37 litres.

Pétrole éprouvé en fûts fer de 80 litres.

Pétrole de Sureté, marque *Phénixine*, en bidonnets de 5 litres.

Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.

Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.

Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — *Agence* 13, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Cedratine

LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE



Mme L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

ARGUS DE LA PRESSE

FONDÉ EN 1879

Le plus ancien bureau de coupures de Journaux

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »

HECTOR MALOT (ZYTE p. 70 et 233).

« De ce flot montant d'articles de journaux que l'*Argus de la Presse* envoyait à Vallobra, matin et soir, un tiers environ était étranger ; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues ; les anglais, les allemands dominaient ; ils étaient même les plus sérieusement faits. »

PAUL ALEXIS (VALLOBRA, p. 183-186).

« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos *Argus*, qui m'ont toujours rendu de réels services. »

(Lettre du marquis de Morès, 1893).

L'*Argus de la Presse* se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.

L'Argus lit 12.000 journaux par jour.

Écrire : Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.

Adresse Télégraphique : ACHAMBRE-PARIS.

AUX AMIS DE LA CORSE

Cette Œuvre l'intérêt d'un simple lecteur, l'Éditeur officiel de la Corse, malgré ses très modiques, renferme nombreux renseignements variés, intéressants, souvent inédits et complétés par les notes et des illustrations.

Tout ami de la Corse trouvera grand et franc, car simple devenue effroyable à 2 25 centimes, un opuscule d'une édition précédente, tapissée intérieurement à la douzaine en raison des augmentations et améliorations successivement apportées à cette publication unique en son genre.

A. OLIVESI, Éditeur, 42, rue Saint-Lazare, à PARIS.

LES MALADIES DE LA FEMME

LA MÉTRITE



Il y a une foule de malheureuses qui souffrent en silence et aussi osent se plaindre, dans la crainte d'une opération toujours dangereuse, souvent inefficace.

Ce sont les femmes atteintes de métrite

Celles-ci ont commencé par souffrir au moment des règles qui étaient insuffisantes ou trop abondantes. Les Pertes blanches et les Hémorragies les ont épuisées. Elles ont été soutenues aux maux d'estomac, Crampes, Aigreurs, Vomissements, aux Migraines, aux bêtes noires. Elles ont ressenti des Lancements continuels dans le bas-ventre et comme un poids énorme qui rendait la marche difficile et pénible. Pour guérir la MÉTRITE la femme doit faire un usage constant et régulier de la

JOUVENCE de l'Abbé Soury

qui fait circuler le sang, désengorgeant les organes et les cicatrise, sans qu'il soit besoin de recourir à une opération.

La **JOUVENCE de l'Abbé Soury** guérit également, mais à la condition qu'elle sera employée sans interruption jusqu'à disparition complète de toute douleur. Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'Hygiénine des Dames (1 fl. le bain).

Toute femme soucieuse de sa santé doit employer la JOUVENCE à des intervalles réguliers, si elle veut éviter et guérir la Métrite, les Fibromes, les Mauvaises suites de couches, les Tumeurs, Cancers, Vertiges, Pléthore, Hémorroïdes, les Accidents du Retour d'âge, Chaleurs, Vapeurs, Étouffements, etc.

La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies, 3 f. 50 le flacon, franc de port, les 2 fl. 7 francs contre mandat-poste 40 fr. 50 adressé Pte Mag. DUMONTIER, 1, place de la Cathédrale, Rouen.

(Notice et renseignements gratis et francos)

M. J. MORETTI

PHOTOGRAPHE A CORTE

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).

Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 176 — MARDI 22 JUIN 1915

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an.	6 mois.	3 mois.	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

L'Assainissement de la Corse

CE QUE DIT LE PROFESSEUR LAVERAN

Le *Petit Bastiais* du 23 juin a publié une lettre adressée par M. Henri Pierangeli à M. le professeur R. Blanchard en réponse à un article que ce dernier avait fait paraître dans la *Gazette des Hôpitaux*, au sujet de l'assainissement de la Corse.

Dans cette lettre très documentée et qui dénote une connaissance approfondie de la question, le Député de Bastia s'attache à démontrer l'utilité des grands travaux d'assainissement tels que les prévoit le projet de loi. Il cite à l'appui de sa thèse le témoignage autorisé de M. le professeur Laveran qui connaît bien notre département et qui s'est occupé de lui à différentes reprises.

Tout récemment encore, le 6 juin dernier, le professeur Laveran a porté devant l'Académie des Sciences la question de l'assainissement de notre Côte Orientale et a nettement exprimé sa façon de voir dans une note que nous avons tenu à reproduire.

On y verra que tout en préconisant l'application méthodique des mesures de prophylaxie individuelle dont l'efficacité est aujourd'hui bien démontrée, l'auteur ne conteste pas l'utilité des grands travaux projetés et reconnaît que leur exécution contribuera pour une large part à l'assainissement des régions fébrigènes.

L'assainissement de la côte orientale de la Corse qui, depuis un siècle, a été si souvent réclamé, et qui a fait l'objet de tant d'enquêtes et de projets mort-nés, s'impose de nouveau à l'attention.

On a trop souvent déploré l'état misérable dans lequel vit la population de cette région pour que j'y insiste ; la Côte orientale de la Corse est basse, couverte de marais ou d'étangs sur une étendue de 100 kilomètres environ ; l'endémie palustre y est si grave que, l'été venu, les habitants doivent se réfugier dans la montagne ; cet exode annuel rend la culture du sol très difficile, aussi le maquis a-t-il envahi la plus grande partie de la plaine.

L'assainissement projeté rendrait la vie à cette région qui au temps de l'Empire romain jouissait d'une grande prospérité. En 1908, dans un remarquable rapport sur la situation économique de la Corse, M. Clémenceau, président du Conseil et ministre de l'Intérieur, faisait remarquer très justement que la Corse n'ayant pas d'industries ne pouvait attendre son salut que de l'agriculture ; or, la plaine orientale, en raison de la fertilité du sol et de la douceur de son climat, est merveilleusement appropriée aux cultures les plus rémunératrices : primeurs, fruits et fleurs.

La cause de l'assainissement de la côte orientale de la Corse paraît enfin gagnée et l'on doit se demander quelles sont les mesures les plus efficaces à conseiller pour cette importante entreprise.

En lisant quelques-uns des projets qui ont été élaborés dans ces dernières années, il m'a semblé que les auteurs de ces projets s'occupaient d'une façon trop exclusive des grands travaux d'assainissement.

Dessécher les marais, régulariser les cours des étangs et des cours d'eau, détruire les barres qui se forment à l'embouchure des fleuves qui, en Corse, sont des torrents, drainer le sol et le mettre en culture, ce sont là des mesures excellentes conseillées depuis longtemps pour assainir les régions palustres et dont l'utilité nous apparaît aujourd'hui d'autant mieux que nous savons comment et pourquoi elles sont efficaces.

L'emploi d'une potable dirigée n'est de figurer dans un programme d'assainissement. Les eaux de mauvaise qualité, si elles ne donnent pas la fièvre, produisent des troubles gastro-intestinaux qui aggravent les accidents palustres, d'ailleurs, la dysenterie et la fièvre typhoïde, si souvent d'origine hydrique, ne sont pas moins redoutables que le paludisme.

L'achèvement des voies ferrées de la Corse rentre aussi, indirectement, dans un programme complet d'assainissement ; cet achèvement est en effet nécessaire au progrès économique et à la mise en culture du sol qui faciliteront beaucoup les opérations d'assainissement proprement dites.

Ce programme est, je le répète, excellent, mais il est incomplet ; il ne tient pas suffisamment compte des progrès qui ont été réalisés dans la connaissance de l'agent du paludisme et de son mode de propagation, progrès qui nous permettent d'opposer à l'endémie palustre une prophylaxie rationnelle, alors qu'autrefois on en était réduit à une prophylaxie empirique.

Le paludisme étant produit, non par un miasme émané du sol et absorbé par les voies respiratoires, comme on le croyait naguère, mais par un hématozoaire qui est propagé par les moustiques du genre *Anophèles*, les règles de la prophylaxie rationnelle peuvent se résumer ainsi : détruire les moustiques ou se protéger du moins contre leurs piqûres ; employer largement la quinine à titre préventif et à titre curatif de manière que le sang des individus qui vivent en milieu palustre ne soit pas infecteur pour les *Anophèles* dont la destruction complète est souvent impossible.

De nombreux exemples démontrent qu'en appliquant ces règles on peut lutter avec succès contre l'endémie palustre.

La ville d'Ismaïlia, sur le canal de Suez, a été complètement assainie, grâce à la destruction des moustiques ; d'excellents résultats ont été obtenus par le même procédé à La Havane, à Rio-de-Janeiro, dans les chantiers du canal de Panama ; la protection mécanique contre les moustiques et l'usage préventif de la quinine ont donné de beaux succès dans la lutte contre le paludisme en Italie et dans beaucoup d'autres pays.

En Corse même, la prophylaxie rationnelle a fait ses preuves.

Le domaine de Casabianca est situé près d'Aleria, dans la partie la plus insalubre de la côte orientale ; il a servi pendant quelques temps de pénitencier, mais l'état vraiment désastreux dans lequel il se trouvait a fait abandonner cette idée. Il appartient aujourd'hui à M. Pierangeli qui a entrepris de le mettre en valeur ; la mortalité y a été ramenée de 25 pour 100 à 2 pour 100. Le domaine a été administré depuis lors par le service des ports et chaussées et, grâce aux mesures excellentes qui ont été prises, il a été complètement transformé ; je l'ai visité en 1908 et je l'ai trouvé très prospère comparé à cette époque, bien que les travaux d'assainissement ne fussent pas terminés.

Ces heureux résultats sont dus sans doute en partie au desséchement des marais ; mais, si l'assainissement de Casabianca a été obtenu rapidement, cela tient aussi à ce que les ingénieurs chargés de la direction du domaine ont compris l'importance des règles de la prophylaxie rationnelle.

Dans ses rapports de 1906 et de 1908, le docteur Zoccarelli, médecin du domaine, constate les progrès de l'assainissement qui marchent de pair, dit-il, avec la disparition des *Anophèles*.

Cet exemple est fort instructif et il devra être médité par ceux qui établiront le programme des travaux d'assainissement de la Corse. A côté des grands travaux, il faudra faire la part des mesures que j'indiquais déjà dans un Rapport à l'Académie de Médecine comme étant les premières à prendre pour l'assainissement de la Corse : destruction méthodique des *Anophèles* ; protection mécanique contre leurs piqûres ; large emploi de la quinine à titre préventif et à titre curatif.

Il est d'autant plus nécessaire de prendre immédiatement ces dernières mesures que les grands travaux projetés demanderont pour leur achèvement une vingtaine d'années, et que, pendant la durée de ces travaux, l'établissement d'un grand nombre de chantiers de terrassements pourrait devenir la cause d'une recrudescence de l'endémie.

Une commission d'assainissement composée d'ingénieurs, de médecins et d'agriculteurs, disposant des fonds nécessaires, rendrait, je crois, de grands services pour l'application de ces mesures. Les médecins étudieraient la répartition exacte du paludisme par la recherche de l'index endémique et la répartition des gîtes des *Anophèles* ; ils organiseraient, dans toutes les localités insalubres, le traitement préventif par la quinine ; les ingénieurs s'occuperaient de la destruction des moustiques (par la suppression ou par le pétrolage des marais d'eau stagnante), et de la protection des habitations contre l'accès de ces insectes ; les agriculteurs rechercheraient les meilleurs à prendre pour mettre les terres en valeur, la culture intensive du sol étant une des mesures les plus efficaces à opposer au paludisme.

Pour que l'emploi préventif de la quinine se généralise dans un pays, il est indispensable qu'on mette à la disposition des habitants de la quinine de bonne qualité et à bas prix. Une loi spéciale à la Corse, calquée sur les lois italiennes, votée en 1904 et 1910, a mis à la disposition des agriculteurs et aux indigents, me paraît indispensable.

Votes de nos Députés

Scrutin sur l'amendement de M. Malavialle, ainsi conçu :

« Rédiger ainsi l'article 1er :

« Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin majoritaire. »

Nombre de votants	564
Majorité absolue	283
Pour l'adoption	223
Contre	341

La Chambre des députés n'a pas adopté.

Ont voté pour, MM. Baïen, Pierangeli.

Ont voté contre, MM. Adriani, Landry, Paglieri-Conti.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 27 juin, à 8 heures 1/2

Marche Andalouse,	Krier.
Mireille, ouv.,	Gounod.
La Vallée d'Ossau, valse,	Benoît.
Faust, fant.,	Gounod.
Méditerranée, marche,	J. Poggi.

Le Chef de Musique, LAURUS.

Retraite en Musique

Itinéraire du 27 juin

Longer la place Saint-Nicolas rue du nouveau port. Au bureau du port, tourner à gauche et revenir par la route du Cap Corse, Avenue Carnot, Boulevard Paoli, Rue Miot, rentrer.

Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »

2e8 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

IV

LES ADIEUX DU DIMANCHE

— J'étais bien sûre, s'écria triomphalement la cabaretière, que ce ne pouvait pas être cette brave enfant qui avait fait un coup pareil !

— La pauvre petite est sauvée ! s'écria l'ouvrière dans un sanglot.

En effet, le jour même, Suzanne, bénéficiant d'une ordonnance de non-lieu, était rendue en liberté. A la porte du Dépôt, sa nouvelle et fidèle amie l'attendait. Toutes les deux revinrent ensemble chez Mme Desmichels qui les accueillit avec chaleur. Malheureusement, la mère était imminente, la marchande de vin de la rue de Solférino avait dû remplacer la jeune couturière. La pauvre enfant se retrouvait sans travail. Vainement, Mme Desmichels s'entremit avec son bon cœur ordinaire pour lui en découvrir. On eût dit qu'elle jouait de malheur. Personne, dans le quartier, n'avait besoin des services de sa locataire.

Elle chercha plus loin, s'enquit un peu partout sans être plus heureuse. Une semaine presque entière s'écoula sans que Suzanne parvînt à s'employer et à gagner, par conséquent, le moindre salaire. Les quelques sous qu'elle avait de côté s'étaient vite épuisés. Les pauvres économies de Joséphine ne comptaient guère. Sa compagne, d'ailleurs, se refusait à accepter l'argent que la brave fille s'obstinait à vouloir lui prêter.

— D'ailleurs, songeait tristement Suzanne, à quoi bon ?... La haine qui me poursuit avec tant d'acharnement trouvera certainement le moyen de m'atteindre n'importe où je serai !...

— Nous verrons bien ! s'écria Joséphine. Qu'on touche un seul cheveu de votre tête ! Je me charge de vous protéger !

Tout à coup, l'enfant se tourna vers sa compagne :

— Écoutez, Joséphine !... Il y a peut-être un moyen pour que je parvienne à gagner ma vie...

— Lequel ?

— Pourquoi ne me ferais-vous pas rentrer avec vous à la manufacture d'allumettes ?

La sœur de Jean Gaspard poussa un cri.

— Ah ! mon enfant ! s'écria-t-elle, tandis qu'une expression de terreur envahissait son visage ravagé... Ne pensez pas à cela !... Vous voyez ce que je suis devenue là dedans !... Songez que ce serait la mort pour vous !

— En attendant, ce serait la vie ! répondit courageusement la fille de Clotilde... Car il faut bien manger !

— Non, non ! répliqua la nécrosée avec énergie... Jamais !... Moi, je suis condamnée... C'est bien !... Je me résigne !... Mais vous !... Mais toi !... Si jeune !... Si belle !... Ah ! non !... Je ne veux pas !... Je ne veux pas !...

Le lendemain, à la sortie de la fabrique, Joséphine poussa un cri de douleur. En face d'elle, parmi les ouvrières qui, au son de la cloche, débouchaient d'un atelier voisin du sien, elle aperçut Suzanne. L'enfant s'était fait un bouclier, en cachette de ses amis, et lui souriait avec une expression de joie héroïque.

V

LA RIVALE

Gabrielle s'ennuyait. Quand elle s'interrogeait en toute sincérité, elle ne pouvait s'empêcher de se l'avouer à elle-même avec un commencement d'effroi. Que lui manquait-il donc ?... Jadis, au temps où elle peinait laborieusement chez le grand couturier Chevillot, gagnant une quarantaine de francs pour la confection d'une robe qui était vendue cent fois plus cher, la pétulante sœur du Montmartrois se demandait si toute son existence à venir s'écoulerait aussi pitoyablement... Elle était assez belle, plus jeune et aussi intelligente que la plupart des poupées de luxe dont elle habillait et connaît les brillants alentours... Plus la fin lorsque la maison lui avait ouvert les cabinets particuliers d'essayeuses, Gabrielle avait pu plaire dans l'intérieur de ces femmes élégantes qu'elle ne connaissait jusque-là, pour ainsi dire, qu'en représentation, lorsqu'elle remplissait orgueilleusement les salons de costumer à la mode de leurs frou-frous et de leur parfum. Dans l'intimité, alors qu'elles n'étaient plus sous les armes, Gabrielle, qui savait déjà à quoi s'en tenir sous le rapport de leur plastique, les trouvait, à de rares exceptions près, très différentes, et la jeune ouvrière se demandait parfois sincèrement en vertu de quelle bizarre combinaison du sort certaines créatures occupent des situations pour lesquelles elles ne sont pas nées.

Cependant, parmi ses rêves d'ouvrière, la jeune ouvrière n'avait jamais fait celui qui venait de se réaliser pour elle, et qui tenait de la féerie. Elle était la fille d'une duchesse, elle porterait un nom célèbre dans les fastes de l'Histoire !... Que se passait-il au plus profond d'elle-même pour qu'elle ne fît pas encore scintiller !... Quelle chimère poursuivait-elle donc !... Clotilde se reprenait ardemment à vivre. Les traces des longues souffrances passées s'effaçaient de jour en jour sur son visage. La transparence de son mari qui, tout d'abord, avait semblé sa fatalité, ne lui paraissait plus aussi coupable. La duchesse ne pouvait oublier cette femme à qui elle avait ouvert son cœur et qui s'était montrée pour elle si tendrement affectueuse. Malgré elle, peu à peu, des comparaisons s'établissaient dans son esprit, et Clotilde avait le cœur serré en constatant que Yvonne ne répondait pas entièrement à tout ce que sa mère avait espéré rencontrer en elle.

La jeune fille — il fallait le reconnaître — n'avait pas la sensibilité exaltée de celle qu'elle avait remplacée ; elle n'avait pas non plus son intelligence ni son goût artistique, la musique ne paraissait pas beaucoup lui plaire, non plus que les leçons de dessin données par M. de Langeville. Suzanne, c'était désolant à avouer, était incontestablement mieux douée qu'Yvonne ! Telle était aussi la conviction de M. de Rouvray, qui la dissimulait soigneusement aux réflexions, craignant d'en arriver à se poser cette question terrible : Est-ce bien Yvonne qui est auprès de nous ?... Est-ce bien la fille de Clotilde ?... Et, aux inévitables remarques ne se démentant pas, cet homme allait jusqu'au bout et se demandait si quelque chose n'avait pas coulé un plan analogue au sien pour sauver Clotilde... Qui donc avait pu accomplir ce qu'avait fait M. de Rouvray ?...

Interpellation sur la Magistrature

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 juin 1911

M. le Président. — J'ai reçu de M. Emile Faure une demande d'interpellation sur la question de la magistrature en Corse.

L'honorable membre demande à la Chambre d'inscrire cette interpellation à la suite de celles qui ont déjà rang.

Le Gouvernement ne fait pas obstacle à cette inscription.

Il n'y a pas d'opposition ?

L'inscription est ordonnée.

Ce que disent les Journaux

Le Radical :

« Une majorité reconstituée sur le terrain de la défense scolaire n'aurait pas de peine à se mettre d'accord sur une réforme électorale vraiment républicaine. Une réforme électorale est en effet indispensable ; on nous considère cependant qu'il vaut mieux la faire nous-mêmes que de la laisser faire par nos adversaires contre nous. Nous voulons donc un gouvernement résolu à réunir le parti républicain pour une action vigoureuse et sur la question laïque et sur le problème électoral. »

Le Caulois :

« La régime s'en va ; je sais bien que cette prophétie ne date pas d'hier et que l'on peut nous accuser de prêcher quotidiennement des événements qui n'arrivent jamais. A rencontre de la jument de Rolland qui avait toutes les qualités, mais qui était morte, la République a tous les défauts, mais elle vit toujours et sa fin n'apparaît pas prochaine. Cependant, tout arrive, et vous verrez qu'à l'heure où nous nous y attendrons le moins le régime s'effondrera brusquement et même sans grand tapage. Déjà le public s'en désintéresse et la chute d'un ministère le laisse tout à fait indifférent. M. Fallières, qui est à Rome, ne croit pas devoir se déranger pour désigner le successeur de M. Monis, et le cas de ce président du Conseil que la Chambre renverse avant qu'il soit debout n'alimente aucune conversation. »

L'Humanité :

« Mais comme la majorité proportionnaliste, sûre de sa force, de sa volonté et de son droit, n'est pas disposée à capituler, c'est l'impuissance absolue de la Chambre, c'est la nécessité prochaine d'un appel au pays, c'est la dissolution forcée suivie d'élections générales où toutes les forces se grouperont contre la ploutocratie d'arrondissement désavouée par les plus prévoyants et les plus généreux des radicaux, c'est l'écrasement certain des arrondissementiers rendus responsables par la nation, et de l'ajournement d'une réforme électorale nécessaire et de toutes les mesures politique et morales que propage le scrutin de clientèle et de clan, et des agitations auxquelles la République est vouée par leur insurrection contre la volonté nationale. »

Aux Anciens Prisonniers de Guerre

Les anciens combattants de 1870-1871 qui ont eu à subir les infortunes de la captivité, désirant s'inscrire auprès de l'Association Fraternelle des Anciens Prisonniers de Guerre de France, » officiellement autorisée le 2 juillet 1902, sont priés de faire parvenir leur adhésion à M. Ph. A. Lutterau, secrétaire général, 15 bis, Avenue Beaumont, à Paris (8me) ; le but est de venir en aide aux survivants de la Campagne Franco Allemande, anciens prisonniers de guerre.

Siège social : 6, rue Gally, à Neuilly-sur-Seine.

(Droit d'inscription 2 francs. Cotisation 1 franc par trimestre).

CULLETIN FINANCIER

Paris, 23 juin.

A l'ouverture qui avait marqué les prédentes séances a succédé aujourd'hui une lourdeur qui s'est étendue à toute la cote. Notre Rente se retrouve à 95.22. Fonds Etrangers faibles. Extérieure à 96.55 ; Turc 91.35. Emprunts Russes sont mal disposés. Les 4 1/2 1909 restent à 103.85. Les Grands Etablissements de Crédit se montrent résistants. Le Crédit Foncier fait 835 ; les Actions du mois de mai se sont élevés à 1.413.845 fr 50. On a négocié le Crédit Lyonnais à 1.5.2, le Comptoir National d'Escompte à 949 et la Société Générale à 791.

Les 80.000 obligations de 500 frs 5 0/0 de la Banque Hypothécaire et Agricole de l'Etat d'Espirito-Santo (Brésil) dont la souscription sera close le 30 juin au Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, sont garanties inconditionnellement par cet Etat. Prix 470 frs, soit un revenu de 5 1/2 0/0 net.

Le Sucre garde son avance à 2.500. Valeurs de transports discutées. Les Industriels et Métallurgiques russes sont en baisse. Recul des titres cuprifères. Rest. 776.

La nouvelle de l'augmentation du capital de l'Américan Téléphone and Télégraph Co, a surpris désagréablement la Bourse, mais on n'est vite rendu compte que cette émission offrait aux actionnaires actuels des avantages très réels. Au cours du jour, le privilège de souscription représente un bénéfice de 40 frs par titre environ.

Demain samedi sera ouverts et close chez MM. H. Davidet et au Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie la souscription aux 20.000 obligations foncières à 0/0 de 500 frs de la Banque Hypothécaire d'Escompte et de Change de Budapest. Au prix de 467.50, le revient ressort à 4.10 0/0 net.

Grands chemins Français assez bien tenus.

Société Départementale d'Agriculture

Secours aux viticulteurs nécessiteux

La Société départementale d'agriculture chargée par arrêté préfectoral de répartir entre les viticulteurs nécessiteux l'indemnité de 40.000 francs accordée au département de la Corse par le Ministère de l'Agriculture reçoit des réclamations chaque jour plus pressantes de la part des intéressés.

Le Président de la Société tient à porter à la connaissance de ceux-ci les raisons pour lesquelles la répartition n'a pu être faite jusqu'ici. Malgré toutes les diligences apportées à provoquer, à réunir, à classer, à contrôler les demandes (plus de 1.500 demandes ont dû être instruites en quelques jours) le crédit alloué à la Corse sur le budget de 1910 est tombé en exercice clos. Par suite ce crédit ne pourra être rendu disponible qu'en fin d'exercice.

Toutefois, la Société départementale a fait de concert avec l'administration préfectorale toutes les diligences nécessaires et continue ses démarches pour hâter le versement de l'indemnité et l'obtenir si possible dès que le budget sera voté par les Chambres.

Aussitôt le mandatement établi, la Société départementale avisera au meilleur mode d'emploi du crédit sur les bases arrêtées par la Commission spéciale instituée par Monsieur le Préfet de la Corse le 13 février 1910 et assurera la répartition dont elle a été chargée entre tous les intéressés.

Le Président de la Société départementale,
Georges STEPHANOPOLI.

Necrologie

Mlle Marie Ramarony

Samedi matin, la triste nouvelle de la mort de Mlle Marie Ramarony se répandit en ville et y causa autant de surprise que d'émotion. En effet, on ne la savait même pas malade. Elle souffrait depuis deux ou trois jours d'un léger mal de gorge qui n'inquiétait personne, mais vendredi soir, des complications survenant, et dans la matinée elle rendait sa belle âme à Dieu, entourée de tous ses chers, qui, impuissants, se demandaient s'ils n'étaient pas les jouets du plus affreux des rêves. Hélas ! la réalité n'était que trop terrifiante, et leur immense douleur était partagée par toutes les personnes qui avaient l'honneur de connaître Mlle Marie Ramarony.

C'était, en effet, une des personnes les plus sympathiques et les plus accomplies de notre société bastiaise. Elle se distinguait surtout par sa nature compatissante, son excessive bonté, à laquelle s'ajoutait une culture intellectuelle peu commune qui rendait sa conversation aussi agréable qu'intéressante. Elle s'intéressait à tout, aux plus petites choses du ménage comme aux questions les plus ardues qui passionnaient l'opinion. Elle n'était étrangère à aucun de ces grands problèmes qui agitent l'actualité, dans les sciences, l'histoire, la littérature... Et cette âme d'élite a été pour ainsi dire foudroyée par une de ces maladies dont la soudaineté rend toute lutte inutile.

Mlle Ramarony se trouvait mêlée à la plupart des œuvres de charité et de mutualité. Elle trouvait là un champ libre pour y déployer toutes les ressources de son intelligence et de son initiative. Comme secrétaire de la Croix Rouge, particulièrement, elle rendait des services inappréciables, et toujours, en toutes circonstances on pouvait compter sur sa précieuse et active collaboration.

Profondément attachée au pays d'origine de sa mère, elle regrettait de ne pas habiter la Corse, où elle aurait trouvé une affection d'une mère, et que la pieuse pensée d'être entourée une fille tendrement unie. Ses chers oncle, Mr. de Caraffa, étaient pour elle de véritables frères et dans cette nouvelle famille elle avait trouvé toute l'affection dont son cœur avait besoin. Dans la leur sa disparition laisse un vide irréparable.

Aux obsèques, qui ont eu lieu au milieu d'une affluence considérable, le deuil était conduit par les frères, MM. Jean et Charles Ramarony, arrivés en toute hâte de Bordeaux, MM. Jean Baptiste et Sébastien de Caraffa, M. Paul Bruzzoni, MM. de Lori, Valentini, Franzini et d'autres parents.

Les cordons du poêle étaient tenus par MMes Agostini-Peraldi, Charles Lepidi, Jacques Olivari, Louis Rasselli, du comité de la Croix-Rouge. Une délégation des Dames de la Croix-Rouge venait immédiatement après les porteurs de couronnes.

Sur le cercueil était placée une splendide gerbe de fleurs naturelles, artistement tressée par des mains amies ; deux couronnes portaient cette inscription : A notre regrettée Secrétaire de la Croix-Rouge. — La Comité de Bastia.

Sur tout le passage de ce long cortège les magasins étaient fermés ; les habitants de la Haute-Ville, si particulièrement attachés à MM. de Caraffa, ont tenu à leur témoigner une fois de plus leurs vives sympathies et à marquer la part qu'ils prenaient à leur deuil.

Nous prions notre très distingué confrère M. Jean Ramarony, de la « Petite Gironde, » M. Charles Ramarony, avocat à la cour d'appel de Bordeaux, M. le Notaire et M. l'Avocat de Caraffa, les familles de Caraffa, Bettolacco, Vannucci, Brouzni, de vouloir bien agréer nos sentiments de condoléances les plus respectueux et les plus émus.

Une Excursion à Portoferraio

Le comité qui a pris l'initiative d'organiser une excursion à Portoferraio n'ayant pas encore reçu de la direction des douanes de Marseille, la réponse relative à l'exonération des droits de péage perçus au profit de la Chambre de Commerce de Bastia, fixe à « 6 francs » le prix de passage aller et retour.

Au cas où la réponse serait favorable, ces droits seraient restitués aux souscripteurs, déduction faite des frais généraux d'organisation dont le détail sera publié.

Le comité fait un pressant appel aux personnes désireuses de prendre part à l'excursion d'avoir à se faire inscrire le plus tôt possible chez M. Dussol, pharmacien, Boulevard Paoli, la Compagnie Fransenet ayant manifesté le désir de connaître le chiffre des souscripteurs *avant jeudi* pour des raisons de service.

Les adhérents devront verser le montant du prix du passage en venant s'inscrire chez M. Dussol, trésorier-adjoint.

Les personnes déjà inscrites voudront bien se conformer à cet avis.

Les billets seront retirés aux bureaux de la compagnie, dans la journée de jeudi au plus tard par les soins de M. Galeazzini, trésorier, du comité, qui les mettra aussitôt à la disposition des signataires.

La remise des billets se fera à la pharmacie Dussol où d'ailleurs on pourra se procurer tous les renseignements utiles.

Dans la journée d'hier, M. Gandin, maire de Bastia, président du Comité, a reçu de M. Damiani, maire de Portoferrajo, le télégramme suivant :

« Telegrafatemi immersione o tirant d'aqua piroscafo Golo cittadinanza lietissima venuta Bastia. Saluti.

» SINDACO, DAMIANI. »

Le Comité a répondu par le télégramme suivant :

« Immersione piroscafo Golo 5 metri 60. Saluti cordiale.

» GAUDIN, Maire. »

Le Comité ayant reçu de Ponte-Leccia, de Solenzara et de l'intérieur, des demandes d'adhésions, et pour éviter les pertes de temps provenant de l'échange de correspondance, prie ceux qui sont désireux de prendre part à l'excursion d'adresser avec un mandat-poste de six francs, leur demande à M. le Secrétaire du Comité, pharmacie Dussol, Bastia.

Il reste entendu que le départ est fixé à dimanche, 2 juillet, à 7 heures du matin, et le retour à Bastia, lundi matin, à la première heure.

Le Comité.

Epidémie de Fièvre Aphteuse

M. le Sous-Préfet de Bastia vient, sur le rapport du Vétérinaire sanitaire, de signaler à M. le Préfet de la Corse des cas de fièvre aphteuse constatés dans les cantons de Bastia, Borgo et Vescovato sur des moutons, des porcs et même des bovidés.

Cette maladie étant extrêmement contagieuse et s'attaquant non seulement aux animaux domestiques mais encore aux gens, les mesures préventives les plus sérieuses s'imposent dès maintenant à la vigilance des municipalités, afin de circonscrire le plus tôt possible les effets d'une épidémie qui, une fois implantée dans l'île, sera des plus difficiles à enrayer, en raison de son caractère essentiellement contagieux.

Baccalauréat

Les examens écrits des divers baccalauréats, dépendant de la Faculté des Sciences et de la Faculté des Lettres, auront lieu les 3 et 4 juillet, à 6 heures et demie du matin et à 1 heure 3/4 du soir ; à Avignon, au Palais des Papes ; à Digne, au Lycée ; à Draguignan, à la salle Ste Cécile, avenue Carnot ; à Nice, au Cercle de la Méditerranée ; à Ajaccio, à la Bibliothèque Municipale ; à Bastia, à l'Ecole des garçons du Boulevard de Cardo.

A Marseille, aux mêmes jours et heures, les examens écrits des baccalauréats dépendant de la Faculté des Sciences auront lieu dans le local de la rue Reynard, n° 72, et les examens écrits des baccalauréats dépendant de la Faculté des Lettres au Lycée annexe St-Charles.

Brevet Elémentaire

(JEUNES FILLES)

Les examens du brevet élémentaire ont commencé lundi matin, au Lycée.

La commission d'examen est ainsi composée : Président, M. le professeur Barat ; Membres : MM. Cathala, Gauthier et Laguillaumie, inspecteurs primaires ; Ambroisi, Dejonany, Maxsion, professeurs au lycée ; Lazzaroti, professeur de musique ; Thezard, professeur de dessin ; Mlles Ponzevera, directrice d'école ; Mmes Serinelli et Sorba, institutrices.

127 aspirantes se sont présentées.

Les résultats des épreuves écrites ne seront connus que dans l'après-midi.

GRAND CAFE FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. SOLER, 1er prix Prague

Apéritif de 5 à 7 heures

Les Cadets,	Sousa.
Plaisirs de diamants,	Waldteufel.
Le Jour et la Nuit,	Lecocq.
Madame Butterfly,	Puccini
Chanson à Marinette,	Tagliafico.
Patrol,	Jardin.
Manas, marche,	Schott.

Soirée de 8 heures à minuit

La Fille à sa mère,	Marinier.
Les Sirènes,	Waldteufel.
Le Trouvère,	Verdi.
Grand'Maman, (fox)	Langer.
L'Arlésienne,	Bizet.
La Chanson de Printemps,	Mendelsohn.
Vieilles Chansons et vieux airs français,	Broustet.
Princesse Dollar,	Faul.
Idylle monégasque,	Gillet.
La Jambe en bois,	Spencer.

Petite Gazette

Justice militaire

Sont nommés dans le cadre des sous-officiers des établissements pénitentiaires :

à l'emploi d'adjudant de surveillance, au pénitencier de Douera, le sergent-major surveillant Comiti, du pénitencier de Bossuet.

A l'emploi de sergent-major surveillant à l'établissement mixte de Tunisie, le sergent Sangninetti, de la prison de Constantine.

— A l'emploi de sergent-major comptable, le sergent surveillant Mancini, de l'établissement mixte de Tunisie.

— Le sergent-major surveillant Mariani, de l'établissement mixte de Tunisie, passe au pénitencier d'Albertville.

Le sergent surveillant Baldacci, du pénitencier d'Aïn-Beïda, passe à la prison de Constantine.

Le sergent surveillant Borghetti, de l'établissement mixte de Tunisie, passe au dépôt d'extinc de Mers-el-Kébir.

Récompenses honorifiques

Une médaille en argent de 2e classe a été attribuée à M. Colonna Jean, agent de la sûreté à Marseille, déjà titulaire d'une médaille de bronze et d'une mention honorable : le 9 février 1911, a été blessé dans des circonstances difficiles, — et une mention honorable à M. Bernardini Jean-Louis, gardien de la paix à Marseille : le 20 septembre 1910, a fait preuve de courage et de sang-froid au cours d'un incendie.

Emplois réservés

M. Susini candidat militaire, est nommé expéditionnaire à la préfecture de l'Oise.

M. Armani, sergent au 24e colonial, est nommé gagiste au palais de justice de Paris

A Sainte-Marie

Par lettre d'hier, Sa Grandeur Mgr l'Evêque annonce qu'Elle donnera la confirmation aux enfants : A Ste-Marie, mercredi 28, à 8 heures du matin, et le soir, du même jour, à Capanelle.

Objet perdu

Il a été perdu dimanche soir, un bracelet argent plaque dorée : Souvenir de famille, du Palais de Justice à la Place Saint Nicolas.

Prière de le rapporter au bureau du *Petit Bastiais*, contre récompense.

Maison J. Carbuccia et Fils

Lire à la 4e page l'annonce des *Grands Magasins Carbuccia & Fils.*

Ouvriers vermicelliers

On demande deux ouvriers vermicelliers.

S'adresser à MM. Moiso frères, place d'Armes, Bastia.

Vins

Vin de Sartene à 11 degrés naturs, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Mario, chez M. A. Padovani 5, Route du Cap, Bastia.

Avis

Madame Ouste Biagioni a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

Avis au clergé

M. Ferri, fondeur de cloches, à l'honneur de prévenir MM. les Curés qu'il se trouve actuellement à Nocario, par Piedicroce, où il restera jusqu'au 5 juillet.

ETAT-CIVIL

Naissances.

Ciancioni Paule-Madeleine. — Susini Rosée-Marie-Antoinette. — Mariani Angèle-Jeanne-Catherine. — Domas Pierre.

Décès.

Ramarony Marie, 41 ans, d'Amiens (Somme).

Manca Graziella, 11 mois, de Sarroche (Sardaigne).

NOTRE CORRESPONDANT
chez

M. LE PRÉFET DE LA CORSE

Ajaccio, 23 juin.

Notre correspondant ajaccien, M. Paul Valot, a été reçu ce matin par M. le Préfet de la Corse qu'il est allé saluer au nom du *Petit Bastiais*.

M. Juillard a remercié vivement notre collaborateur et a bien voulu lui faire, pour notre journal, quelques déclarations que nous sommes heureux d'enregistrer, en les résumant brièvement.

M. Paul Valot est resté, en effet, près d'une heure chez le Préfet de la Corse, et il nous serait difficile de rendre complètement la pensée du nouveau Chef de l'administration en Corse qui a passé en revue toutes les questions intéressant notre île.

Mais avant d'aborder ce sujet, nous demandons à M. Juillard son impression sur la Corse.

« A ce point de vue, nous dit M. le Préfet, je risquerai d'être banal, en vous répétant ce que tout le monde a dit, ce qu'on ne peut manquer de dire, que votre pays est beau. Cela, je le savais avant de venir, avant de connaître la Corse. Cependant, laissez-moi vous déclarer que si les autres parties de l'île valent Ajaccio avec son ciel et son golfe, votre pays est incomparable.

» Vous me demandez l'opinion du Gouvernement sur la Corse au sujet des promesses qui lui ont été faites. Vous m'interrogez au moment d'une crise ministérielle, il m'est difficile de répondre d'une manière précise à cette question.

» Cependant je puis vous assurer que le Nouveau Ministère ne peut manquer de reprendre la Question Corse, à laquelle M. Monis s'était particulièrement intéressé.

» Pour ma part, ajoute M. Juillard, d'un ton ferme, *je ferai en sorte que la vérité d'hier soit celle de demain.*

» Une des questions qui vous intéresse le plus, celle de l'assainissement, est en bonnes mains.

M. Fernand David en a fait une affaire personnelle, et vous pouvez avoir confiance en lui et même lui en être reconnaissants. J'ai été moi-même étonné, — je ne vous le cache pas — de la lucidité avec laquelle il a défendu vos intérêts.

» Quant à la question des Chemins de fer, vous n'ignorez pas qu'elle est sur le point d'être solutionnée.

» C'est du moins l'impression que j'ai recueillie auprès de vos Représentants, avec lesquels je me suis entretenu aussitôt après ma nomination.

» Cette question a été envisagée dans une réunion qui a eu lieu au Sénat, réunion à laquelle assistaient vos Représentants au Parlement et les Conseillers généraux présents à Paris.

» Au point de vue administratif vous pouvez entièrement vous en rapporter aux déclarations que j'ai faites à un de vos confrères. Impartialité, justice et respect absolu des lois et règlements, telle sera ma ligne de conduite. »

— Resterez-vous longtemps en Corse, Monsieur le Préfet ?

— Aussi longtemps que la confiance du Gouvernement et celle de la Corse — à laquelle je ne veux pas m'imposer — voudront bien m'y laisser. Je compte travailler avec vous au bien de votre département et pour cela il me faut du temps. Les difficultés ne me rebuteront pas, c'est vous dire que je suis décidé à y rester le plus longtemps possible.

Sur ces mots j'ai pris congé de M. le Préfet de la Corse en le remerciant d'avoir bien voulu me réserver un accueil aussi aimable que cordial.

Nous ne doutons pas que M. Juillard, qui s'était acquis l'estime et la sympathie générale à Fontainebleau, ne se hâte de mettre au service de la Corse ses brillantes qualités d'administrateur, afin de contribuer, d'une façon aussi complète que possible, au relèvement matériel et moral de notre île abandonnée.

BOURSE DE PARIS

24 juin — 26 juin

Rentes de 3 0/0 ancien . 95.05 — 95.20
de 3 0/0 amortis . 96.25 — 96.15
ex-coupon.

LA CHUTE du Ministère et la Presse

Paris, 26 juin.

Les journaux du matin commentent aujourd'hui encore longuement la crise ministérielle et la situation embrouillée qui en résulte, à cause de la nécessité absolue du vote d'un nouveau douzième provisoire.

D'après certains organes, toute la question se résume à savoir, si oui ou non le nouveau cabinet sera partisan résolu de la Représentation proportionnelle.

Si la chute du cabinet a été le résultat d'une vengeance des arrondissementiers, il est certain que le successeur de M. Monis devra ménager les susceptibilités de ces derniers.

D'autre part, il sera bien difficile au gouvernement de combattre ouvertement la majorité de proportionnalistes qui siègent à la Chambre.

Beaucoup de journaux voient dans la dissolution le seul moyen de résoudre le conflit.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

A L'ÉLYSÉE

Entretien DES TROIS PRÉSIDENTS

Paris, 26 juin.

Selon l'usage, M. Fallières a conféré tout d'abord, ce matin, avec M. Brisson, président de la Chambre, et M. Antonin Dubost, président du Sénat.

L'entretien a été très long.

M. Brisson a déclaré au Président de la République que les partis étaient très divisés à la Chambre, et que la situation était très embrouillée.

M. Dubost a déclaré, de son côté, que le Sénat tenait beaucoup à ce que la présidence du Conseil fut confiée à l'un de ses membres.

M. Dubost aurait même prononcé le nom du sénateur qui aurait l'homme de la situation, seul capable de constituer un ministère durable.

Les trois présidents ont reconnu que M. Caillaux était le seul ministre, du Cabinet démissionnaire, pouvant s'occuper sérieusement de la formation du ministère ;

M. Faillières a mandé aussitôt M. Caillaux à l'Elysée.

Les personnages politiques

Dans la soirée, le Président de la République a reçu un grand nombre de personnages politiques, avec lesquels il s'est entretenu de la situation.

Les avis seraient, dit-on, très partagés.

M. Caillaux à l'Elysée

Paris, 26 juin.

M. Fallières a eu aujourd'hui un long entretien avec M. Caillaux auquel il a offert de former le nouveau cabinet.

M. Caillaux tout en ne déclinant pas l'offre du Chef de l'Etat, lui a signalé les difficultés de la situation actuelle, difficultés résultant surtout du conflit entre divers groupes de la Chambre à l'occasion du projet de loi sur la réforme électorale.

M. Caillaux à la place Beauveau

En quittant l'Elysée, M. Caillaux a fait visite à plusieurs hommes politiques.

Il s'est rendu d'abord chez M. Monis, avec lequel il s'est entretenu assez longuement de la situation ministérielle.

Chez M. Dubost

En sortant du ministère de l'intérieur M. Caillaux est allé trouvé M. Dubost, président du Sénat, avec lequel il a conféré quelques instants.

Chez M. Brisson

Enfin, en quittant M. Dubost, l'ex-ministre des Finances s'est rendu chez M. Brisson.

Au Palais Bourbon

Paris, 26 juin.

Les couloirs du Palais-Bourbon présentaient aujourd'hui une grande animation.

De nombreux députés discutaient vivement sur la crise ministérielle et sur le choix du Président de la République pour la formation du cabinet.

Les arrondissementiers et les proportionnalistes s'occupent surtout du sort qui sera réservé à la réforme électorale, qui doit être la base du programme du nouveau ministère

Réunion des Députés

La crise ministérielle et la Réforme électorale

Un grand nombre de députés, partisans irréductibles du scrutin de liste avec la représentation proportionnelle, ont tenu dans l'après-midi, une grande réunion où a été discutée la ligne de conduite qui s'impose à l'heure actuelle pour permettre à la réforme électorale d'aboutir.

Les « erpéistes » ont décidé de de rester inébranlables sur la question, et de demander au successeur de M. Monis des déclarations formelles et non équivoques.

« Forts de la majorité du pays qui marche derrière nous, ont-ils déclaré, nous voterons contre le cabinet qui n'inscrit pas la réforme électorale dans sa déclaration. »

AU SÉNAT

Beaucoup plus de mouvement aujourd'hui au Luxembourg.

Les sénateurs, qui avaient conservé jusqu'ici, une certaine réserve sur la question ministérielle, se sont livrés aujourd'hui à divers commentaires.

Dans la salle des conférences, M. Combes est très entouré.

Tirages financiers

Ville de Paris 1899

Paris, 26 juin.

L'obligation portant le numéro 307 410 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

Les obligation portant les numéros 141 524 et 175.739 sont sorties remboursables chacunes à *dix mille francs*.

EN TURQUIE

Soumission des Albanais

Paris, 26 juin.

Des télégrammes de Constantinople annoncent que la soumission des Albanais est désormais à peu près complète.

Le Sultan est rentré aujourd'hui à Constantinople, accompagné du Ministre de la Guerre, qui a abandonné son projet de voyage à Smyrne et en Albanie.

Une réception enthousiaste leur a été réservée.

Le Sultan est entré en ville au milieu des acclamations.

AU MAROC

L'action de l'Espagne

Paris, 26 juin.

Malgré les incidents que provoque journellement l'action de l'Espagne au Maroc, le gouvernement espagnol semble se soucier fort peu de mettre un terme à ces opérations.

Les dernières nouvelles de Tanger annoncent que les Chorfas, qui sont depuis plusieurs années sous la protection des Français, continuent à se préparer à la guerre sainte, au cas où les Espagnols oseraient s'installer à Ouezzan.

De graves désordres sont à craindre dans la région.

Les protestations de l'Angleterre

Il se confirme que l'Angleterre a renouvelé sa démarche à Madrid pour demander des explications au sujet des intentions de l'Espagne, en ce qui concerne l'occupation de Larrachet d'El Ksar.

L'armée chérifienne

Le général Moinier et le colonel Mangin poursuivent toujours activement l'établissement du projet d'organisation de l'armée chérifienne.

Certaines fractions des Beni M' Tir paraissent être inspirées du désir d'apaisement et vouloir consentir à une soumission.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00345

DERNIÈRE HEURE

LA COMBINAISON CAILLAUX

Paris, 26 juin.

Le bruit court que la combinaison Caillaux aurait de très grandes chances d'aboutir.

Le Ministre des Finances aurait réussi à avoir l'adhésion de plusieurs personnalités politiques.

Dans ces conditions le ministère Caillaux pourrait être constitué dès demain.

AVIS DE MESSE

Toutes les messes qui seront dites mardi matin, 27 juin, en l'église Saint-Jean, seront pour le repos de l'âme de

MADAME JULES REYMOND
Née BLASINI

Toutes les messes qui seront dites mercredi, 28 juin, en l'église Saint-Jean, le seront pour le repos de l'âme de Madame

ANTOINE SANTANDREA-HERZOG

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'île), adressez-vous en confiance à *l'UNION DES PRODUCTEURS, 31, boulevard du Musée, MARSEILLE* ; ou à son représentant, *M. CHARLES BENELLI, route du Cap, 1, à BASTIA.*

A VENDRE

Jolis terrains
à NONZA (Cap-Corse)
Prix très avantageux
Occasion exceptionnelle
Se hâter
S'adresser à MAESTRACCI FRANÇOIS, agréé, 12, rue Napoléon, 12, Bastia.

CABINET
de M. Jean Graziani
8, Bd du Palais, Bastia

A vendre de suite, pour cause de départ, fonds de commerce en pleine prospérité, convient à personne disposant de 25 à 30.000 francs.

VIZZAVONA

G^d Hôtel Monte d'Oro et de la Foce
est ouvert
Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en 10 minutes.

DÉMÉNAGEMENTS
pour tous les pays
DÉPOT DE CAISSES PLIABLES
PRIX TRÈS MODÉRÉS
A. PADOVANI, 7, Route du Cap
BASTIA

LA VOGUE est au CAFE EXPRESS et au CHOCOLAT EXPRESS de BRAUD
DAN BOAVE.

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie. Dentelle. Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Envoi franco d'échantillons



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures. Toiles et Calicot
Robes pour dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbuccia et Fils

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rennes artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE MARBRE
Prix de Réclame
PLANS et Devis à titre absolument gracieux

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. — Grains. — Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE à 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Le Journal de la Famille
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE
DONNE tous les renseignements indispensables à la vie de famille.
PUBLIE dans chaque Numéro des Chroniques où toutes les questions sur les sujets ci-dessus sont traitées.
UTILE. PRATIQUE. ÉCONOMIQUE sur tous sujets: sur la Famille, l'Hygiène, la Santé, le Droit familial, l'Économie ménagère, la Mode, la Cuisine, le Jardin, la Basse-Cour, Recettes et procédés d'intérêt.
ARTISTIQUE, INTELLECTUELLE, LITTÉRAIRE, par ses Causeries sur les Beaux-Arts, la Musique, le Mouvement littéraire et ses Contes, Nouvelles et Poésies.
AMUSANTE, AGRÉABLE et INSTRUCTIVE, par ses Causeries sur la Photographie, la Chasse, la Pêche, les Sports, le Théâtre et un Bureau d'Adresses de la grande bienfaitrice.
LA PLUS GRANDE REVUE FAMILIALE et LA MOINS CHÈRE
48 Pages grand format. 12 Numéros par an
Un spécimen sera envoyé à toute personne qui en fera la demande

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 177 — MERCREDI 28 JUIN 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal
Faits divers, 1 fr. — Réclames de page, 0,25 — Divers, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LES TARIFS DOUANIERS DE LA CORSE

Afin de permettre à la Corse de contribuer aux dépenses que vont nécessiter les grands travaux à faire dans l'île, on va, paraît-il, proposer une loi qui obligera ses pauvres habitants à mettre moins de sel dans leur soupe et à réduire leur ration de café qui sera, désormais, moins encré.

Pour mieux faire accepter ces surtaxes, on nous fait entrevoir que le montant en sera laissé au département pour accroître ses ressources. On fait aussi ressortir que la suppression des droits et des formalités transmarines, imposés aux produits corses à leur entrée en France, réalisera la fusion économique des deux pays.

Je ne sais pas si on augmentera ces ressources, pela est moins que certain ; mais la proposition de supprimer les droits d'entrée en France paraît superflue, puisque cette suppression a été prescrite par la loi du 21 avril 1818.

C'est bien pour cela, d'ailleurs, que la statistique des douanes au ministère des Finances n'enregistre aucune somme payée à leur entrée en France par des produits quelconques de la Corse. Ceux pour lesquels il est perçu des droits sont considérés comme venant de l'Italie et inscrits au chapitre des produits d'origine étrangère.

Ces taxes sont établies uniquement parce qu'il est difficile de constater la véritable origine des produits qui s'y trouvent assujettis et que les éléments de vérification manquant à la douane du port de débarquement.

Eh bien, nous estimons, nous Corses, que ces erreurs ne doivent disparaître. Aucun produit de la Corse, débarquant en France, ne doit être imposé, et les formalités transmarines qui les suivent sur le Continent doivent prendre fin.

On peut, avec un peu de bonne volonté, exercer au départ la vérification de l'origine des marchandises embarquées, tout en la simplifiant. La constatation en serait faite sur pièces et serait mentionnée sur le connaissement.

Les moyens de réaliser cette simplification ne manquent pas, il suffit de vouloir les chercher, mais que ces moyens ne consistent pas à élever les tarifs.

En proposant de faire rentrer la Corse dans le droit commun, la Commission extra-parlementaire a certainement perdu de vue les droits de l'île à ses immunités douanières.

Croit-on que c'est par pur caprice, qu'elles lui ont été accordées ? Non, ce n'est même pas à la bienveillance des Arrêtés Miot que nous les devons, mais à une loi faite après une étude approfondie de la situation particulière de la Corse, et qui demande, en lues des autres départements, des mesures exceptionnelles.

Les ordonnances du 24 décembre 1768 et du 14 décembre 1771 avaient établi dans l'île des droits d'entrée et de sortie spéciaux, afin de favoriser son industrie et son commerce.

Plus tard, l'arrêté du 6 prairial an X. fit rentrer la Corse dans le droit commun.

Mais on s'aperçut que c'était une injustice flagrante, et l'ordonnance du 9 novembre 1816 nous accorda certaines immunités qui reçoivent encore plus d'extension à la suite du vote de la loi du 31 avril 1818, actuellement en vigueur.

Le rapporteur de cette loi, le baron Morgan du Belley, s'exprimait ainsi à la séance du 12 mars 1818 : « La Commission a trouvé dans le tarif spécial de la Corse, une juste application des principes. Ils veulent qu'un approprié à la situation et sur le sens de cette île des taxes qui, à l'égard du Continent du royaume, ont été établies dans des vues et pour des motifs d'une autre nature, motifs étrangers à une partie du territoire où les habitudes sont différentes, le luxe moins développé et l'industrie moins prodigue. »

A la Chambre des Pairs, M. Cornet, rapporteur de cette même loi, disait à son tour : « Les articles 3 et suivants modifient les droits pour la Corse. Il est juste qu'un pays où le luxe, les arts et l'industrie n'ont fait que des progrès lents, ne soit imposé que dans la proportion de ses ressources. Il faut même l'aider afin qu'elles y acquièrent de plus grands développements et qu'en accroissant les fortunes privées, elles ajoutent à la fortune publique. »

Or, ce qui était vrai alors est encore vrai aujourd'hui. Non seulement notre pays n'a pas fait les progrès des autres départements, mais sa position géographique ne permettra jamais d'en réaliser, si on lui applique les mêmes dispositions fiscales qu'à la France continentale.

Dans l'état actuel de la Corse et avec l'organisation défectueuse de ses services maritimes qui l'isolent du monde entier, toute taxe nouvelle ne peut que précipiter sa décadence.

La Commission extra-parlementaire nous dit que s'il n'y a pas d'industries en Corse, la faute en est à ces immunités douanières.

Il m'est impossible de voir là autre chose qu'un simple paradoxe.

Peut-on s'imaginer que des matières premières viendront en Corse pour y être transformées ou manipulées, alors qu'elles y paieront les mêmes droits qu'à Marseille, Bordeaux, Saint-Nazaire et le Havre, d'où elles rayonnent en France plus facilement et avec moins de frais ?

Les industriels qui tenteraient ces entreprises ne tarderaient pas à s'apercevoir qu'ils ont fait fausse route, et c'est justement pour cela qu'on n'en trouvera pas en Corse.

Ah ! il y a bien au moyen de développer le commerce et l'industrie dans notre île, mais ce n'est pas celui préconisé par la Commission extra-parlementaire.

Il est toutautre, et M. Fernand David, à qui nous sommes reconnaissants de s'intéresser à notre Pays, pourrait, peut-être, nous aider à le faire adopter puisqu'il est avantageusement appliqué dans son département.

Oui, la plus grande partie de la Haute-Savoie est constituée en zone franche. Les produits importés de l'étranger n'y paient aucun droit, et beaucoup sont dirigés dans l'intérieur de la France sans en payer davantage.

Au lieu de forcer la Corse à en commencer qu'avec Marseille, ce que l'on fait en élevant le tarif de ses douanes et en la privant de toute relation maritime avec l'étranger, et cela contrairement aux lois qui établissent en France la liberté commerciale, qu'on la constitue donc en zone franche, comme la Haute-Savoie. On verra alors les matières premières y affluer, soit pour y être manipulées, soit pour y être transformées. Des mines surgiront et les industriels n'hésiteront pas à y apporter leurs capitaux, parce que l'exportation, sur le Continent ou ailleurs, de leurs produits manufacturés, même en payant un droit de mise en consommation, ne les rendra pas plus chers que leurs similaires de la France continentale.

La Corse trouverait ainsi plus de facilités dans les échanges ; elle pourrait aussi augmenter ses ressources en créant un octroi de mer et en établissant un droit de sortie sur l'acide gallique dont le produit servirait à réparer nos routes démolies par une industrie destructive de nos châtaigneraies.

La constitution en zone franche permettrait également d'apporter à l'agriculture un sérieux encouragement.

Tout le monde sait, malheureusement ! que la Corse ne produit plus de blé. On nous le reproche, et, à tort, on attribue cela à notre paresse.

Nous nous expliquerons plus tard là-dessus, mais en attendant on est obligé de constater que, s'il y a cinquante ans, le pays se suffisait en cette denrée, aujourd'hui il est obligé d'importer trois cent mille quintaux de blé ou de farine par an. Le rapport du service des douanes fait ressortir que pour l'année 1909, cette importation a été exactement de 310.280 quintaux.

Ce blé est uniquement tiré de l'étranger dans les vingt millions de quintaux que la France importe tous les ans. Celui destiné à la Corse s'arrête à Marseille pour y être transformé en farine. Inutile d'ajouter qu'il grossitque le cabot des frais relatés par le commerce continental.

Les Corses s'en plaignent, mais comme aucun laboratoire pouvant déceler la sophistification de la farine n'existe dans l'île, ils se résignent à subir les méfaits du pain.

Nous savons, qu'en vertu des lois des 11 janvier 1892 et 27 février 1894, l'Etat perçoit sept francs par quintal de blé importé de l'étranger.

Les trois cent mille quintaux destinés à la Corse font donc entrer tous les ans dans les caisses du Trésor la somme de deux millions de francs en chiffres ronds. Depuis 1892, nous avons ainsi procuré au Trésor trente-six millions.

Quoique ces lois aient pour but de protéger la production du blé en France, la Corse n'en a pas profité.

Or, érigée en zone franche et avec son octroi de mer, elle pourrait réduire ce droit d'entrée de moitié,ce qui lui procurerait un revenu annuel de un million, tout en tirant de l'étranger un blé meilleur peut-être qu'on pourrait le payer plus cher.

L'industrie naissante pourrait alors se développer dans l'île sans craindre le découragement qui s'est manifesté chez ceux qui ont déjà tenté de s'y introduire.

Avec ces nouvelles ressources on pourrait, en outre, favoriser l'agriculture en général et la culture du blé en particulier pour arriver à l'abondante production d'autrefois.

Tous ces avantages permettraient, sans nul doute, à notre pays, de contribuer à son propre relèvement mieux qu'avec l'élévation du tarif de ses douanes.

La nature a isolé la Corse. Sa situation exceptionnelle ne lui permet pas de profiter des progrès qui se réalisent dans les autres départements par leur simple contact.

Pour sortir de l'état languissant où elle se trouve depuis qu'elle est française, elle a besoin de protection et de certains privilèges dans ses obligations fiscales. Il faut donc les lui accorder parce que c'est la raison et l'équité qui l'exigent. Mais si on veut la soumettre au droit commun, il faut au moins attendre que ses chemins et le réseau de ses voies ferrées soient achevés, que ses services maritimes soient développés et améliorés, enfin, que la vie intérieure y prenne l'aspect de celle des autres départements.

Ce n'est qu'alors qu'on pourra parler de l'assimilation douanière.

Commandant GABRIELLI.

Votes de nos Députés

Scrutin sur l'ordre du jour pur et simple, repoussé par le Gouvernement, dans l'interpellation de M. Hesse sur l'organisation du haut commandement.

Nombre de votants	472
Majorité absolue	237
Pour l'adoption	241
Contre	231

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté pour, MM. Landry, Pugliesi-Conti.

Ont voté contre, MM. Adriani, Balesi.

M. Pierangeli n'a pas pris part au vote.

A la suite de ce vote le ministère a donné sa démission.

Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »

ARGUS DE LA PRESSE
FONDÉ EN 1879
Le plus ancien bureau de coupures de Journaux

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, découpe et traduit ces les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »
ERCTOR MALOT (ETTE p. 70 et 322).

« De ce flot montant d'articles de journaux que l'*Argus de la Presse* envoyait à Valchrétien, un jour sur, un jour environ était étranger ; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues ; les anglais, les allemands dominaient ; ils étaient même les plus sérieusement faits. »
PAUL ALEXIS (VALLOBRA, p. 185-186).

« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos Argus, qui m'ont toujours rendu de réels services. »
(Lettre du marquis de Morès, 1883).

L'*Argus de la Presse* se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.

L'Argus lit 12.000 journaux par jour.

Bureaux : Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.
Adresse Télégraphique : ARGUSDES-PARIS.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

MAUX DE JAMBES
Nous voudrions persuader les malheureux atteints de Plaies variqueuses, Dartres, Eczémas, Clous, Furoncles, Démangeaisons ou de toute autre Maladie de la Peau que l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER est le remède incomparable, qui soulage dès la première application et guérit radicalement.
M. Depensier, Pharmacien à Rouen.
Marseille, le 20 Novembre 1906.
Votre Eau Précieuse Dépensier a été bien réputé dans les cas où je l'ai employée.
Docteur CHATELAIN.
L'Eau Précieuse Dépensier se trouve dans toutes les pharmacies ; le Flacon 2 fr. 50. Pour recevoir franco adressez mandat-poste à Pharmacie Dépensier, 47, rue du Bac, à Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 16, Boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guidicelli.

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 2? litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque *l'Ecolaire*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtaline, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 18, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire ?
9, Boulevard du Palais, en face
ASSURANCES : Vie. — Incendie — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Gérance d'immeubles
Locations, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptabilité. — Bilans

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
Brûlant parfaitement et économisant 30 pour cent
Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. R. MATTÉI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons



2e9 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

PAR PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

V

LA RIVALE

Qui donc avait autant d'intérêt que le mari à sauver la femme ?.. Arrivé à ce point, une sorte de vertige étourdissant. Pierre de Rouvray, et tout son sang bouillonnait. Un jour où son âme était en proie à de trouble poignant, il aperçut une femme qui se dirigeait vers les communs, et reconnut la silhouette de Joséphine Guépard. C'était, en effet, l'allumettière qui venait voir son frère, et cette visite avait lieu environ deux jours avant qu'elle ne rencontrât Susanne dans les circonstances que nous avons décrites.

— Bonjour, Joséphine ! dit M. de Rouvray... Il y a longtemps que je ne vous ai vue... Je demandais de vos nouvelles à votre frère, craignant que vous ne fussiez malade

— Malade ?.. répéta-t-elle avec âpreté.. Je le suis d'un bout de l'année à l'autre, d'un bout de la vie à l'autre, puisque j'ai une maladie incurable !

— Qu'en savez-vous ?.. répliqua le duc. J'ai connu, moi, un homme que toute la Faculté condamnait... Il était atteint, lui aussi, d'une maladie que personne ne pouvait guérir... Aujourd'hui il est sain et sauf...

— Je ne crois pas aux miracles, fit la sœur de Jean Guépard en secouant la tête.

Et pourtant, continua le duc, n'en avez-vous pas un sous les yeux ?.. Votre frère ne semblait-il pas perdu ?.. Regardez-le ! Trouvez-vous que nous l'avons mal soigné ?

— Oui, évidemment !.. Sans vous, il ne serait plus là ! .. Mais n'est parce que vous êtes riche que vous avez pu le tirer d'affaire ! Pauvre, vous n'auriez pas trouvé les savants médecins qui l'ont remis sur pied !

— Si vous le voulez, les mêmes seraient à votre disposition...

— Ce serait inutile !.. Vous ne me devez rien !

— Cependant, Joséphine, hasarda le jeune docteur, pourquoi n'écoutez-vous pas M. le duc de Rouvray ?..

— Laissez-moi tranquille !.. Tu es rétabli, c'est l'essentiel !.. Je remercie ton maître de l'avoir prêté secours... Mais je n'ai pas besoin qu'il s'occupe de moi !

— Toujours intransigeante ? prononça Pierre.

Elle riposta :

— On ne change pas à mon âge !

— Oui, répondit M. de Rouvray avec intérêt, vous êtes un caractère, Joséphine, et cela ne me déplaît pas !.. Vous avez été singulièrement éprouvée qu'on peut l'être dans la vie, et pourtant, vous avez le cœur généreux !..

— Le cœur !.. interrompit-elle. Laissez donc ! Il est rongé comme le reste !

— Je ne le crois pas !.. Quand on a souffert comme vous, on ne peut pas voir en vain souffrir les autres !.. Tenez ! J'ai lu récemment un livre qui m'a beaucoup ému... Voulez-vous que je vous le donne ! L'auteur s'occupe des ouvrières, et il explique son but qui est de rapprocher, par le cœur et la pensée, des femmes qui s'ignorent : celles qui portent les robes et celles qui les font.

Joséphine partit d'un éclat de rire strident.

— Encore des phrases, et rien de plus !

— Ainsi, vous ne tenez pas compte des meilleures intentions !

— Je déteste les pleurnicheries qui nous leurrent d'un faux espoir, et je ne connais rien de plus redoutable que cette secte de philanthropes sur lesquels vont vous pâmer !.. Quand ils sont de bonne foi, ils n'en restent pas moins des endormeurs et des songe-creux !.. Ce sont eux, les vrais utopistes !

— Par exemple !..

— Evidemment, reprit Joséphine, d'un ton plus agressif que jamais ; parmi les malheureuses qui font le même métier que moi, on en sauve quelques unes, mais on retarde ainsi d'autant plus l'émancipation de toutes les autres !

M. de Rouvray répliqua patiemment, gardant sa courtoisie de grand seigneur :

— Je ne sais pas en quoi, mais j'estime qu'il faut d'abord grouper autour de soi toutes les bonnes volontés et ne pas vouloir commencer la tâche par la fin !

— Et je vous répondrai, moi, riposta-t-elle encore plus vivement, que nous n'avons rien à attendre que d'un chambardement général !.. Vive la sociale, monsieur le duc de Rouvray !..

— Joséphine ! s'écria Jean Guépard, avec une intonation de reproche.

— Laissez-la ! Laissez-la répliqua Jean avec son indulgent sourire... Nous ne nous convaincrons ni l'un ni l'autre... Raison de plus pour reprendre la discussion aussi souvent que possible... Il ne faut plus rester si longtemps sans venir nous voir, mademoiselle Guépard !

Elle grommela :

— Et mon travail ?.. Est-ce vous qui le ferez pour moi ?..

Puis, se tournant vers son frère :

— Alors, c'est sérieux, tu es tout à fait recalé ?

— Grâce à mes bienfaiteurs ! répondit le mari de Madeleine.

— Et ta cahoche ?

— Hélas ! soupira l'ancien légionnaire... Il y a toujours un trou dans ma mémoire !

— Heureusement !

M. de Rouvray fit un mouvement. Joséphine poursuivit :

— Heureusement !.. C'est souvent mauvais de se souvenir !

Et, après avoir salué le duc de Rouvray, l'étrange créature s'éloigna.

— Je vous demande pardon pour elle ! fit Jean tout confus... Elle n'était pas exaltée comme ça autrefois !.. J'ai toujours peur que vous vous fâchiez !

— Rassurez-vous ! répondit le duc avec son inlassable bienveillance... Je ne provoquerais pas ses violentes controverses si je pouvais m'en offenser... Tâchez d'être aussi tolérant que moi, et de faire l'impossible pour atténuer les souffrances de cette malheureuse.

Jean Guépard joignit les mains.

— Le Bon Dieu, murmura-t-il intérieurement, ne peut pas être meilleur que vous !

Le duc reprit sur un autre ton :

— Maintenant, Jean, vous allez vous habiller et vous rendre chez le jeune avocat dont je vous ai donné l'adresse... Vous direz à M. Tracy que je vous mets à sa disposition.

— Ah ! oui ! répondit Jean Guépard... Pour retrouver la petite !.. Pauvre enfant ! On est-elle en ce moment ?..

(A suivre).

Abonnements de Saison

Comme les années précédentes le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs allant en Villégiature ou aux Eaux des *Abonnements de Saison* partant de n'importe quelle date, et finissant au gré de l'abonné.

Le prix de ces abonnements est calculé à raison de *cinquante centimes* par semaine pour la France et les Colonies, et de *soixante-quinze centimes* par semaine pour l'Etranger.

Ce que disent les Journaux

La République Française :

La crise ministérielle

« Nous ne demandons au nouveau ministère, quel qu'il soit, « ni longs espoirs, ni vastes pensées ; » il ne pourrait y prétendre sans ridicule ; il n'a qu'une chose à faire, conformément au vote décisif des 34, qu'il la fasse ! On verra le reste après. Le ministère qui acceptera résolument cette tâche vivra, l'accomplira et peut-être même survivra plus qu'on ne peut supposer. Le ministère qui cherchera à l'esquiver, ruserait avec elle, vivra moins que les roses ; entré vivant au Palais-Bourbon à 2 heures, il en sortira à 6 heures « les pieds devant, » suivant le mot du général André. Nous ne nous égarerons point ici en développements inutiles, quoique classiques, sur « la crise ministérielle ; » ce que nous avions à dire — et ce qui est d'ailleurs — est dit. Nous attendons *tranquillement* la déclaration du futur Cabinet. »

L'Aurore :

« Crise parlementaire, dissolution, crise du régime même, voilà ce dont, au dire de certains, nous serions menacés si la crise ministérielle ne se dénouait pas ; c'est aller un peu vite ; la crise peut se dénouer très facilement ; il suffit pour cela de formuler un programme qui puisse recueillir l'adhésion des divers groupes de la majorité républicaine ; ce programme n'est pas impossible à réaliser. Seuls les adversaires du régime ont intérêt à représenter la situation comme *hérissée de difficultés* : ces difficultés peuvent être surmontées, elles dérivent toutes de l'attitude parlementaire vis-à-vis de la réforme électorale. Aujourd'hui, au lendemain de la bataille, il n'est pas surprenant que les querelles ne soient pas encore apaisées : le calme reviendra, et avec le calme l'idée de l'entente mettant fin à une situation aigre qui ne peut que se prolonger. »

La Petite République :

« Le Cabinet de demain va-t-il se trouver aux prises avec une opposition systématique de quelque côté qu'il se tourne ? Les auteurs de l'amendement Malavialle ont eu le grand tort de vouloir présenter, sous un aspect trop simpliste, une question aussi complexe que la réforme électorale. Entre le scrutin majoritaire — scrutin d'arrondissement ou scrutin de liste simple — et la représentation proportionnelle intégrale, d'ailleurs abandonnée par la Commission elle-même, entre ces deux termes extrêmes, combien de modalités peuvent trouver place qui constituent des éléments de transactions honorables ! »

L'Action :

« Dans une démocratie qui fonctionnerait normalement la dissolution s'imposant d'autant rien de périlleux pour le régime ; la dissolution serait, en France, ce qu'elle est en Angleterre ou en Italie : la soupape de sûreté des politiques trop serrées. Par elle, l'équilibre national rendrait du suffrage universel à nouveau consulté. Malheureusement, dans notre République, nous n'avons eu qu'une seule dissolution, et c'est le maréchal de Mac Mahon qui la fit avec le duc de Broglie contre la République elle-même ! De ce début fâcheux, la dissolution garde un mauvais renom ; parler d'elle, c'est presque désespérer du régime. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 juin.

Malgré la pénurie persistante des échanges, le marché semble en meilleure tendance aujourd'hui. La Rente Française est cotée à 96.22. Fonds Etrangers fermes comme le Portugais, l'Italien et les Russes ou en reprise comme l'Extérieure à 90.75, le Turc à 93.50 et le Serbe à 91.55. Etablissements de Crédit soutenus : le Crédit Foncier est à 889, le Crédit Lyonnais à 1.315, le Comptoir National d'Escompte à 946 et la Société Générale à 790.

Peu de variations en valeurs industrielles et de tradition. Groupe riche dans les cours de la veille. Relèvement des titres coprifères. Rio 1.780.

Les Aciéries de Pont-à-mousson s'inscrivent en reprise à 1.161.

Au compartiment Caisse Hypothécaire Argentine est ferme à 478.50. Les 16 millions d'hectares mis en culture expliquent le développement rapide des banques hypothécaires.

La Banque, les Mines d'Etain d'Ervedosa sont des demandés à 383. Bonne tenue à 301 des Usines Smoleuff.

Les actions ordinaires de la U. S. Worsted C. « La Lainière » (des Etats-Unis) capital 6 millions de dollars, vont être introduites prochainement. Cette Société est formée par la réunion de quatre grandes Usines ayant pour objet la fabrication de tissus, lainages, etc. Ses bénéfices pour l'année 1909-1910 ont atteint deux millions et demi et dépasseront trois millions pour l'exercice qui finit le 30 juin.

Au moment où les actions Miami Copper vont passer du marché au comptant au marché à terme il convient de signaler que dès avril dernier le concentrateur a traité 1.500 tonnes par jour pour arriver à une extraction journalière de 3.000 tonnes.

L'obligation de la Cie du Port de Rio de Janeiro est fermement tenue à 459.

Chemins Français en reprise.

Mesures Préventives contre la Peste

En présence de nouveaux cas de peste qui viennent d'être observés à Londres sur les rongeurs et rendent indispensable le maintient de la surveillance spéciale qui fait l'objet de la circulaire ministérielle, du 17 novembre 1910, M. le Sous-Préfet de Bastia vient de rappeler ces dispositions aux municipalités maritimes (Bastia, Saint-Florent, Mare maggio) de son arrondissement en même temps que les responsabilités qu'elles encourraient si faute d'avoir pris dans la circonstance toutes les précautions désirables, les intérêts sanitaires et commerciaux d'un port et peut-être du pays se trouvaient menacés ou compromis.

Gazette Electorale

Canton de Soccia

M. Pierre Carli, conseiller d'arrondissement, adresse à ses électeurs la lettre suivante :

Mes chers Amis,

Il y a moins d'un an, par des procédés que vous avez tous réprouvés et que la haute juridiction du Conseil d'Etat a très justement flétris, des adversaires déloyaux eurent escamoté, pour l'un des leurs, un mandat que, dès le renouvellement général, la majorité honnête des électeurs du canton avaient voulu me confier.

Le triomphe momentané de nos adversaires semblait fixé et la forme violente qu'ils affectèrent de donner à leurs acclamations démontrait mal leur enthousiasme factice.

Leur élu d'un jour clamait, néanmoins, que notre parti était sans influence « dans le canton et ailleurs ». Directement mis en cause, le Maire de cet adjoint provisoire relèva son défi et, avec l'assurance que permettait notre bon droit, lui donna rendez-vous devant le corps électoral *pour le jour prochain*, où le Conseil d'Etat aurait annulé une élection obtenue à deux voix de majorité et grâce aux compromissions que vous connaissez tous.

Ce jour est trop tôt venu pour nos adversaires.

Electeurs indépendants, vous veniez, dans un magnifique élan de révolte, de marquer votre réprobation des procédés implantés, depuis quelques années, dans notre fier canton, par certains politiciens qui, périodiquement, y reviennent pratiquer un maquignonnage électoral qui a trop duré.

Vous venez d'infliger à ces exploiteurs une première défaite qui aura de prochains lendemains. Enregistrons ensemble cette première victoire dont tout l'honneur vous revient et que vous crée d'autant plus de titres à ma reconnaissance que votre concours fut aussi dévoué que désintéressé.

Cette victoire est l'affirmation, sur le nom de l'un des vôtres, qu'avec la fin de la politique malsaine de nos adversaires vous désirez l'avènement d'une politique d'honnêteté et loyale entente entre tous les bons républicains pour la défense des intérêts du canton. Je vous dois de me consacrer à la défense de ces intérêts et à celle des idées démocratiques et sociales qui sont la fonds du programme de notre parti. Soyez assurés que je n'y faillirai pas.

Vive le canton de Soccia.
Vive la République !

PIETRI CARLI,
Conseiller d'arrondissement.

Brevet Elémentaire

(JEUNES FILLES)

Sur les 127 aspirantes qui se sont présentées, 36 ont été admises à subir les épreuves de la 1re série.

Ce sont :

Mlles Agostini Marie-Françoise. — Albertini Marie-Véronique. — Arrighi Marie Arcade. — Bischoccampe, — Buttafuco. — Campana Eléonore. — Canava Lilline. — Canava Marie-Louise. — Carbuccia Grace-Marie. — Casabianca Marie Antoinette. — Casanova. — Cervoni. — Colonna de Leca Caroline. — Cruciani. — Crecoun. — Giudicelli. — Lucciani Marie Ursula. — Maestracci. — Marengo. — Mariani. — Mattei Madeleine. — Monnet. — Muselli. — Paliz. — Pinoti. — Piacentini. — Pietri Agnès-Marcelle. — Raffalli. — Raffalli Sylvie-Prudence. — Salsotti. — Santini. — Santoni — Scampucci. — Soano. — Vincenguerra.

Les épreuves de la 2e série commenceront ce matin à 7 heures.

Les candidates sont priées de se munir de tous les objets nécessaires aux épreuves de couture, de dessin et d'écriture.

—o—

Voici les sujets des compositions :

Dictée

« La Race de Bronze, » par Pierre Loti...

Composition française

Un ami de votre famille qui s'estime infiniment vous offre de vous recommander à la commission du brevet.

Faites la réponse par lettre.

Arithmétique

Un capital de 25.200 francs a été placé pendant un an et cinq mois à un certain taux. Un autre capital de 21.600 francs a été placé pendant ce même temps à un taux inférieur au premier de 0.75. Les intérêts s'étant élevés à 2.754 francs, quels sont les deux taux ?

2. Montrer que la moitié d'un nombre impair et la moitié du nombre pair qui le précède immédiatement n'admettent d'autre diviseur commun que l'unité.



Prenez une Pilule Pink à chacun de vos repas et vous aurez des digestions parfaites. Non seulement les Pilules Pink vous feront bien digérer, mais elles vous donneront de l'appétit pour le repas suivant. N'allez pas croire toutefois que pour avoir continuellement de bonnes digestions, l'usage continuel des Pilules Pink soit nécessaire. Non, vous prendrez les Pilules Pink pendant quelques jours seulement et cela sera suffisant pour réparer si fortifier votre estomac.

M. Fernand Pavet, laitier à Bagnols, rue du Rousseau, place du Square (Gard), nous fait part de la guérison de sa mère par les Pilules Pink.

« J'ai le plaisir de vous informer que les Pilules Pink ont fait le plus grand bien à ma mère qui, depuis longtemps souffrait beaucoup de l'estomac. Depuis qu'elle a fait usage des Pilules Pink, ses digestions sont devenues très bonnes. »

Pilules Pink

En vente dans toutes les pharmacies, et au dépôt : Pharmacie Cabiac, 23, rue Ballu, Paris ; 3 fr. 50 la boîte ; 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

ETAT-CIVIL

Mariages

Benoit Jean-Baptiste, maçon, de Marseille, et Grassi Toussainte, ménagère, de Bastia.

Marchetti Xavier, boulanger, et Dané Thérèse, tous deux de Bastia.

Naissances.

Olmeta Jules. — Abbès Jean-Albert. — Trama Lucie. — Prospert Marie-Joséphine. — Guzzani Jules-Marie.

Décès

Vascovali Anna, 5 mois, de Bastia.
Buscetti Catherine, ménagère, 72 ans, de Castifao.

CONSULAT D'ITALIE

Nous recevons de M. Léonard Mordini, le sympathique Consul de S. M. le Roi d'Italie en Corse, la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

Bastia, le 27 juin 1911.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Son Excellence le Ministre Royal des Affaires Etrangères a bien voulu me charger d'exprimer aux autorités civiles, militaires et ecclésiastique, aux sociétés, à la presse et à la population de Bastia les remerciements les plus vifs du Gouvernement de Sa Majesté pour les touchantes manifestations de sympathie et de solidarité qui ont eu lieu à l'occasion du rapatriement des cadavres des deux naufragés de la « Giuseppina, » et qui ont été dues au cœur de tous mes compatriotes en Corse et dans le royaume.

Dans l'impossibilité où je me trouve de faire parvenir ces remerciements à tous les intéressés, permettez-moi, Monsieur le directeur, d'avoir recours pour cela à la voie du journal que vous dirigez avec tant de talent, et de saisir cette occasion pour vous prier d'agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Consul d'Italie,
MORDINI.

Petite Gazette

A l'arrivée

Mgr Desanti, évêque d'Ajaccio, accompagné de M. le grand vicaire Stefani, est arrivé par le train du 7 heures.

Monseigneur procédera ce matin à la cérémonie de la confirmation à Sainte-Marie.

Ce soir à 4 heures, aura lieu la confirmation dans la paroisse de Capanelle.

Retraite en musique

Les habitants du quartier de la Gare se demandent pour quelle raison la retraite en musique ne comprend jamais le haut de l'Avenue Carnot dans ses itinéraires.

Cette avenue, la plus belle assurément de la ville, ne mérite pas d'être négligée, et nous sommes sûrs que l'autorité militaire pensera à elle à l'avenir.

Nous l'en remercions d'avance au nom des habitants de ce quartier.

Autour de Bague

Une dépêche de Montpellier annonce qu'un dossanier aurait trouvé, flottant au bord de la plage de Palavas, une bouteille renfermant un papier avec ces mots : « Ma mort est due à un retour de flamme du carburateur. — Lieutenant Bague. »

On va procéder à une enquête pour vérifier l'authenticité de ce document. Il semble peu probable que l'infortuné lieutenant ait eu le temps d'écrire ces mots.

Le temps en juillet

Le pronostiqueur du « Petit Marseillais » nous la baille belle. Oyez ce qu'il nous annonce pour le mois de juillet : du 1er au 8, chaleurs équatoriales produites par la persistance du sirocco ; du 9 au 17, tempête forte annonçant la fin des beaux temps calmes et l'arrivée prochaine des intempéries, des orages à grêle avec temps généralement mauvais ; à partir du 18, orage à grêle d'une violence excessive avec tourbillons de vents venant de tous côtés et pluies très fortes en trombe ; l'orage d'une intensité remarquable, surtout le 20 ; elles se calmeront vers le 25 et le 26 ; le 27 commence la phase solaire suivante où le temps doit se calmer sensiblement.

Comme l'on voit, les prévisions sont très rassurantes, et on peut faire ses malles pour les villégiatures et les bains de mer. Il ne nous reste qu'un espoir. Le même prometteur avait annoncé, pour la période du 4 juin au 8 juillet, une belle saison chaude et calme. Il nous devrait bien, après s'être trompé pour le mois de juin, se tromper aussi dans ses prédictions de juillet.

Distinction honorifique

Nous sommes heureux d'apprendre que M. le chanoine Casting, ancien des Hospices Civils de Toulon, dont Bastia et la Corse ont souvent apprécié le talent oratoire vient d'être nommé Officier du Nichan-Iftikhar au titre de Membre correspondant des Sociétés historiques et géographiques.

Toutes nos félicitations.

La Saint-Jean

La fête patronale de la Basse-Ville a été solennelle et célébrée samedi. Le maître-autel avait été décoré avec un soin tout particulier par M. Pierre Orsoni, sous la direction de M. l'abbé Zattera. La disposition des lumières présentait un aspect tout à fait artistique et imposant.

L'« Union Chorale, » sous la direction du maestro Regnacci et avec le concours de M. le professeur Giannarelli et de ses élèves, a chanté la messe *en fa majeur* de Battmann, avec accompagnement de double quatuor à cordes et orgues.

L'exécution a été parfaite. La Méditation religieuse de Massenet, ensuite du violons et orgues, a l'offertoire, a été rendue de façon vraiment remarquable et digne des éloges les plus mérités.

C'est M. le chanoine Casta, archiprêtre de Sainte-Marie, qui a officié, entouré d'un très nombreux clergé.

A midi, M. l'archiprêtre Casanova a réuni à sa table les prêtres de la ville.

Après les vêpres, M. l'abbé Casabianca, vicaire de Saint-Florent, a prononcé le panégyrique de Saint-Jean-Baptiste en y ajoutant de très belles considérations sur la pénitence.

M. l'abbé Casabianca s'est acquitté de sa tâche avec un rare bonheur. Il a été religieusement écouté et a donné la mesure de son talent oratoire. Il a su dans son discours, plutôt court, ne rien oublier de ce qui devait être dit et sur la vie du Précurseur de Notre Seigneur et sur sa mission spéciale d'exhorter le monde à la pénitence.

L'orateur sacré joint à une discussion serrée un langage très agréable et de forme impeccable qui a captivé l'attention de la nombreuse assistance. La ville de Saint-Florent peut être fière de son vicaire, qui est certainement un des membres les plus distingués du clergé insulaire.

Ecole navale

MM. Ceccaldi et Orlandini sont déclarés admissibles à subir les épreuves orales du concours pour l'école navale en 1911.

Nos cours

Procès-verbal a été contre les locataires de la maison portant le n° 28 du boulevard Paoli, pour l'état de malpropreté repoussant où se trouve la cour de leur immeuble.

Erratum

C'est Mme Lazzarotti (musique et travail manuel) et non M. Lazzarotti, ainsi qu'on l'a imprimé par erreur, hier, qui fait partie de la commission d'examen pour le brevet des jeunes filles.

Contraventions

Des contraventions ont été dressées contre les nommés A. M., B. M., P., H. M., M. B., pour avoir vidé leurs poubelles dans la rue après le passage du balayeur public.

Justice militaire

Ont été admis à subir les épreuves orales du concours à l'emploi d'adjudant commis-greffier des tribunaux militaires, MM. Paoletti, sergent au 40e ; Mazzi, sergent au 112e ; Lorenzi, sergent-major au 96e ; Cruciani, sergent surveillant à l'atelier de travaux publics d'Orbicasville ; Sonini, sergent au 3e génie.

Carnet mondain

On annonce le prochain mariage de Mlle Fanny Cantarelli, la charmante fille de M. et de Madame Cantarelli, née Dominici, avec M. Antoine Benoit, fils de Mme et de M. Guillaume Benoit, le représentant de commerce si avantageusement connu.

Toutes nos félicitations aux jeunes fiancés.

Charrette à l'abandon

La nommée P. A., pour avoir laissé sa charrette à l'abandon dans le boulevard de Toga, a été mise en contravention.

Récompenses honorifiques

La médaille d'honneur du travail a été attribuée à M. Moracchini Dominique, contremaître à la société Gaz et Eaux, à Dijon.

Embarras de la voie publique

Procès-verbal a été dressé contre les nommés L. J. et M. P. pour avoir encombré le trottoir devant leur magasin avec des caisses vides et diverses marchandises.

A céder

Dans de bonnes conditions :

Un Dalloz composé :

1° de l'ancien Répertoire (44 volumes)
2° du recueil périodique de 1845 à 1910 broché.
3° de l'ancien Code Civil.
4° de la Table de 1845 à 1867.

Ces deux derniers ouvrage relié.

Pour renseignements s'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

A louer

Chambre meublée ou non.

Pour renseignements s'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

Vins

Vin de Sartene à 11 degrés naturs, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Maris, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

Avis

Madame Orsete Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

OREZZA-LES-EAUX

Grand Hotel de la Paix, Stazzona

Veuve PIETRI, propriétaire

Ouvert du 1er juillet à fin septembre

Le plus rapproché des sources.

Très élégamment recommandé par les membres du *Club Alpin Français* de Paris dans une brochure intitulée « Cinq Semaines de voyage en Corse. »

Concert dans le parc pendant les repas.

Prix maximum 6 *francs par jour* chambre comprise.

Forte réduction pour familles et séjour prolongé.

VIZZAVONA

Grand Hôtel Monte d'Oro et de la Foce

est ouvert

Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en *10 minutes*.

A VENDRE

Jolis terrains

à NONZA (Cap-Corse)

Prix très avantageux

Occasion exceptionnelle

Se hâter

S'adresser à MAESTRACCI FRANÇOIS, agréé, 12, rue Napoléon, 12, Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

COURS DE PARIS

26 juin — 27 juin

Rentes de 3 0/0 anciens . 95,20 — 95,42
Rentes de 3 0/0 amortis . . 96,15 — 96,05
ex-coupon.

Nouvelles Militaires

Mutations

Paris, 27 juin.

M. le colonel Grazziani, breveté, commandant le 96e rég. d'infanterie, à Béziers, est nommé au commandement du 104e rég. de même arme, à Paris.

Le capitaine Alcisi, du 158e rég. d'infanterie, passe au 3e zouaves.

Le capitaine Orsini, du 159e, passe au 75e d'infanterie.

Le lieutenant Tristani, du 116e, passe au 32e.

Le lieutenant Liparelli du 157e, passe au 99e.

Artillerie

Le lieutenant Marchand, du 33e rég. d'artillerie, passe au 7e rég. d'artillerie à pied, à Ajaccio.

Gendarmerie

M. Audiberti, capitaine à la 15e légion, à Avignon, passe à la 13e légion, à Montbrison.

M. Geronimi, capitaine à la 10e légion, à Fougère, passe à la 15e légion, à Avignon.

Promotions

Infanterie

Sont promus au grade de capitaine :

au 33e rég. d'infanterie, M. Salicoti, lieutenant au 131e ;

au 108e, M. Lamotte d'Incamps, lieutenant au 163e ;

au 114e, M. Olivari, lieutenant au 144e ;

au 12e, M. Felici, lieutenant au 50e ;

au 72e, M. Gabrielli, lieutenant au 119e.

Service de Santé

M. Carpinetti, médecin aide-major de 1re classe au 60e rég. d'artillerie, est promu au grade de médecin major de 2e classe, et maintenu au corps.

LE CIRCUIT EUROPÉEN

La Quatrième étape

Utrecht, 27 juin.

La quatrième étape du Circuit Européen, Utrecht-Bruxelles, a été contrariée par le mauvais temps.

Mais hier, malgré le vent qui soufflait encore assez violemment, plusieurs aviateurs se sont décidés à prendre le départ.

Devant une foule considérable, qui avait envahi les diverses enceintes, les aviateurs ont pris leur vol à 5 heures du matin, acclamés par l'assistance.

A BRUXELLES

Une grande animation régnait hier et aujourd'hui autour de l'aérodrome de Bruxelles malgré le temps qui n'est pas tout à fait favorable.

Le nouvelle du départ des aviateurs pour la quatrième étape, avait attiré un public nombreux qui, impatient d'applaudir les vaillants champions de l'air, avait été déçu à plusieurs reprises à cause de la tempête sévissant dans la région.

Bientôt un appareil est signalé à l'horizon.

C'est Beaumont qui arrive. Son aéroplane décrit quelques tours de piste et atterrit sans incident pendant que la foule acclame frénétiquement l'intrépide aviateur.

Après lui, c'est Kimmerling ; son monoplan est salué d'une ovation enthousiaste.

Huit aviateurs arrivent ensuite successivement ; ce sont : Vedrines, Garros, Gibert, Duval et Renaux. Ils sont applaudis longuement.

Ce matin, deux nouveaux pilotes ont atterri à l'aérodrome : Wynmalen et Vidart.

AU BARREAU DE PARIS

L'élection du Bâtonnier

Paris, 27 juin.

L'ordre des avocats de Paris s'est réuni aujourd'hui, afin de procéder à l'élection du bâtonnier.

Me Labori, ancien député, a été élu bâtonnier à une forte majorité.

Me Labori succède à Me Raoul Grousset.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

Pas beaucoup de députés.

Le banc du Gouvernement est vide.

La séance est une séance de pure forme.

Septième douzième provisoire

Le Président annonce que M. Caillaux, ministre des Finances, a déposé sur le bureau de la Chambre, un projet de loi, demandant un septième douzième provisoire.

Des protestations s'élèvent sur différents bancs.

Un ministre démissionnaire, dit-on, n'a pas le droit d'effectuer le dépôt d'un projet quelconque, fut-il un douzième provisoire.

Le Vote

La demande de crédits est mise aux voix et adoptée.

La séance est ensuite levée et renvoyée à jeudi.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

Malgré les protestations de quelques sénateurs, le Sénat vote le projet de loi déposé par M. Caillaux demandant un douzième provisoire.

Le Sénat s'ajourne ensuite à jeudi.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Les Démarches de M. Caillaux

Paris, 27 juin.

M. Caillaux a continué ce matin ses démarches auprès de divers hommes politiques, en vue de la constitution de son cabinet.

L'ex-ministre des Finances s'est rendu d'abord chez M. Delcassé, avec lequel il s'est entretenu assez longuement de la situation ministérielle.

M. Caillaux est allé rendre visite à M. Pelletan, auquel il a fait part des difficultés nombreuses qu'il rencontre pour la constitution de son ministère.

M. Caillaux a fait appeler ce matin, au ministère des Finances, différents parlementaires, et a conféré avec eux sur les principales questions que devra envisager le prochain cabinet.

M. Cruppi a accepté de prendre le portefeuille de la Justice.

M. Caillaux tiendrait aussi à donner le ministère de l'agriculture à M. Pams, à cause de la question des délimitations.

M. Klotz a été pressenti pour le ministère des Finances.

Enfin, M. Caillaux aurait songé à offrir le portefeuille de l'Instruction publique à M. Steeg.

Le Ministère

Paris, 27 juin.

Le nouveau Cabinet est définitivement constitué ainsi qu'il suit :

Intérieur et Présidence du Conseil
Caillaux

Justice
Cruppi

Affaires étrangères
de Selves

Finances
Klotz

Guerre
Messimy

Marine
Delcassé

Instruction Publique
Steeg

Travaux Publics
Augagneur

Commerce
Couyba

Agriculture
Pams

Colonies
Lebrun

Travail
René Renoult

Sous-Secrétaires d'Etat

Intérieur
Malvy

Finances
René Besnard

Beaux-Arts
Dujardin-Beaumetz

Postes et Télégraphes
Chaumet

A L'ÉLYSÉE

M. Caillaux s'est rendu cet après midi à l'Elysée et a fait part au Président de la République du succès de ses négociations.

M. Caillaux a déclaré à M. Fallières qu'il ne lui manquait plus que deux adhésions, mais que le Cabinet serait constitué dans la soirée.

LES NOUVEAUX MINISTRES chez Le Président de la République

M. Caillaux a présenté ce soir ses collaborateurs à M. le Président de la République, et a soumis à sa signature le décret portant constitution du nouveau Cabinet.

LES DÉCRETS

Les décrets nommant les nouveaux ministres paraîtront demain au *Journal Officiel*.

LE NOUVEAU PRÉFET de la Seine

Paris, 27 juin.

Le bruit court que M. Delanney, directeur général des Douanes, sera nommé préfet de la Seine, en remplacement de M. de Selves.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Buscetti Michel-Ange ; M. et Mme Buscetti Martin ; M. et Mme Buscetti Pierre et leurs enfants ; M. et Mme Buscetti Reguleu ; Mlle Julie Buscetti ; M. et Mme Linali et leurs enfants ; M. et Mme Torreti et leurs enfants ; MM. Thomas, Paul, Joseph, Pierre, Martin, Pierrot Buscetti ; M. et Mme Valetti ; M. et Mme André Colombani, de Castifao ; M. Ange-Michel Colombani ; M. et Mme Michaud Pompilius ; M. et Mme Félix Torreti ; M. et Mme Joseph Medinelli ; M. et Mme Martin Medinelli et leurs enfants ; M. et Mme Jean-Baptiste Medinelli et leurs enfants ; M. et Mme Salvetti, de Motifao ; Mme veuve Marchini et leurs enfants ; Mme veuve Coti et leur enfant ;

Les familles Buscetti, Linali, Torreti, Valetti, Colombani, Michaud, Medinelli, Salvetti, Santini et Cesari,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE CATHERINE BUSCETTI

leur mère, belle-mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée à Bastia, le 27 juin, à l'âge de 72 ans, munie des Sacrements de l'Eglise, et vous prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui 28 du courant, à 4 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire 7, Avenue Carnot.

AVIS DE MESSE

Toutes les messes qui seront dites mercredi, 28 juin, en l'église Saint-Jean, le seront pour le repos de l'âme de Madame

ANTOINE SANTANDREA-HERTZOG

CABINET
de M. Jean Graziani
8, Bd du Palais, Bastia

A vendre de suite, pour cause de départ, fonds de commerce en pleine prospérité, convient à personne disposant de 25 à 30.000 francs.

DÉMÉNAGEMENTS
pour tous les pays

DÉPOT DE CADRES POUR MEUBLES
PRIX TRÈS MODÉRÉS
A. PADOVANI, 7, Route du Cap
BASTIA

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers à barres Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ressorts artificiels.
TUYAUX EN FONTE EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat
Assurances réalisées : 387 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli, BASTIA

Epicerie de la Gare
Mme Oreste BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
Biscuits de Luxe
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Quiconque possède
5 ARES DE TERRE
a intérêt et profit à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX de la Campagne
Des PRODUITS
Des PLAISIRS
En Vente Partout
et chez HACHETTE et Cie, PARIS

AUX AMIS DE LA CORSE
Cette année l'acidité d'une simple besogne, l'Indicateur officiel de la Corse, soigné aux prix modiques, contenant une multitude de renseignements variés, intéressants, souvent inédits et rangés par des cartes et des illustrations.
Tout sur la Corse envoyé franco en France, sur simple demande affranchie à 0.10 centimes, un exemplaire d'une édition précédente, semblable intérieurement au neuve des augmentations et améliorations matériellement appréciées à cette publication éditée de son genre.
A. CLAVEL, Editeur, 68, rue Saint-Lazare, à PARIS.

LE Guide 1f.45 DES Convenances
par LISELOTTE
est indispensable dans chaque famille. C'est un livre où l'on doit consulter chaque jour pour plaire aux siens et à ses amis.
Le GUIDE DES CONVENANCES renferme sur :
LE BÉBÉ
L'ADOLESCENCE
LE MARIAGE
LES RÉCEPTIONS
LA CORRESPONDANCE
LE DEUIL
En vente partout : 1 fr. 45 broché — 2 fr. 95 relié.
H. DAUBAN, Editeur, 7, rue Lemaignan, Paris, l'expédier France, Brochés, contre 1 fr. 70, reliés, contre 2 fr. 20.

BAR SOAVI
Cours Sebastiani
BASTIA
BIÈRE GRUBER à 20c le Bock

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. R. MATTEI
à Bastia (Corse)

DEMANDE MALADES
même réputés incurables — PAIEMENT APRÈS guérison
RÉVEILLE désordres, radiales, nés, piroles, hyades, et que
Consultations les plus graves, les plus anciennes, telles que : Pulmonaires, Asthmes, Bile, Foie, Vessie, Estomac, Peau, Intestins, Hémorroïdes, Goutte, Sciatique, Gravelle, Vices du Sang, Nerfs, Impuissance.
Guérisons nombreuses et authentiques publiées sous pli fermé à ceux qui en font la demande. Ecrire avec timbre pour réponse à M. DES MILANDE fondateur depuis 4 ans. — Consultations de 9 à 11 — 2 à 5 — Dimanche de 9 à 11 — Ecrire ou se présenter à M. DES MILANDE, 3, Rue Caumartin, PARIS (9e)
Pour recevoir consultation gratuite sous pli fermé, écrire avec timbre pour réponse à M. DES MILANDE, 3, rue Caumartin, PARIS (9e)

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, 6, BASTIA
Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances. — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Obligeamment de Comptabilité. — Bilans

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque Le Lion, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque Photoline, en bidonnets de 5 litres.
Naphtagcle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE ELÉGANT SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 25×35, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 400 (Une par Jour)
Ses Renseignements : T.A.R.C. des Adresses
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. R. MATTEI
Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant
Médaille d'Or
Attention aux Contrefaçons

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ACTUEL DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION Extraordinaire contenant une Grande Broderie et un Patron découpé dans les Nos 3, 6, 9, 12, 15, 18, 21 et 24
3 MOIS : 7 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GUDIN LIB. Editeur, 2, rue des 4 Septembre

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientele qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de Photographie, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).
Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE SIXIÈME ANNÉE — N° 178 — JEUDI 29 JUIN 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse ..... 20 fr. 10 fr. 5 fr.
Autres Départ. 22 » 12 » 6 »
Union postale, et autres pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés

LE NOUVEAU MINISTÈRE

LE CALENDRIER
Soleil : (heure officielle).
Lever, 3 h. 47 m. — Coucher, 7 h. 13 m.
Premier quart., le 2. — Pleine Lune, le 11.
Fête d'Aujourd'hui : Saints Pierre et Paul.
Fête de Demain : Com. de Saint Paul.

28 JUIN

L'INDUSTRIE de la Pêche Maritime

Se doute-t-on que la pêche en mer est l'une de nos industries les plus importantes ?

Elle l'est à bien des titres, par le nombre de marins qui la pratiquent et en vivent ; par toutes les industries qui en dépendent : construction des navires, fabrication des cordages, filets, etc., enfin, par les richesses alimentaires qu'elle jette sur le marché.

La grande pêche, celle qui s'exerce au loin, et qui a pour objet principal la capture de la morue à Terre-Neuve, à Islande, et au Doggerbank, dans la Mer du Nord, emploie, environ, 13.000 marins, et la valeur de son produit s'élève, en chiffres ronds, à 25 millions de francs qui se répartissent comme suit :

Terre-Neuve . . .	18.000.000
Islande	7.250.000
Doggerbank . .	250.000

Nous ne citons que pour mémoire la pêche de la baleine, à laquelle nos marins semblent avoir renoncé ; de même que les essais de pêche de la morue, qui ont été entrepris le long des côtes de la Mauritanie, sur ce banc d'Arguin où en 1816, échoua la *Méduse*, dont les malheureux naufragés moururent de faim, sans se douter du parti que l'on tirerait plus tard des richesses alors insoupçonnées qui abondaient autour d'eux.

La pêche côtière, qui, malgré son appellation, n'a pas de limite déterminée au large du littoral, et comprend aussi la pêche dans les étangs salés et dans la partie maritime des fleuves, occupe, environ, 80.000 marins, et fournit des produits dont la valeur a été, en 1909, de plus de 137 millions. Le hareng figure, dans ce chiffre, pour 14 millions ; la sardine, pour 18 1/2 ; le thon, pour 4 ; le homard et la langouste, pour 3 ; les huîtres, pour près de 24 millions. Poissons mollusques, et crustacés voisinent, d'ailleurs, dans cette statistique, qui comprend également la récolte des grèmons et varechs, pour la somme importante de 4 millions.

C'est donc, au total, plus de 162 millions, que nous tirons, chaque année, de la mer et de la partie maritime des fleuves. Ce chiffre ne pourrait-il être augmenté ?

En pêche est un art qui repose sur la connaissance des fonds, sur celle des poissons, de leurs mœurs et de leurs migrations, sur celle aussi des engins les plus perfectionnés.

Or, malheureusement, nos pêcheurs manquent autant d'instruction technique que d'instruction générale : inhabiles, pour la plupart, à fournir à la marine de guerre les spécialistes dont elle a besoin, ils sont également incapables à tirer de la mer tout le rendement que méritent leur endurance et leur courage.

Il faut donc, à tout prix, les instruire des choses de leur profession, et multiplier, pour cela, les écoles de pêche qui sont encore chez nous embryonnaires.

Certaines de ces écoles sont des annexes des écoles primaires ; celles, par exemple, de Douarnenez, Concarneau, Camaret, Audierne, — d'autres — telles que celles de Dieppe et de l'île de Cycoix, fonctionnent de façon plus importante.

Il en est, enfin, qui sont dirigées par la Société de l'Enseignement technique et professionnel des pêches maritimes.

Les associations de cette nature doivent être soutenues par des secours de l'Etat, et il est désolant de constater que les subventions aux écoles de pêche ne figurent au Budget de 1911, que pour la somme infime de 15.000 francs.

Des crédits intéressants figurent toutefois au Budget : 60.000 francs sont alloués pour des études, expériences et recherches scientifiques concernant la pisciculture et l'ostréiculture ; des primes sont prévues pour les bateaux pêcheurs les mieux armés et les mieux entretenus. La Marine, enfin, subventionne les sociétés savantes qui s'occupent de ces questions ; et il existe au ministère de la Marine, un inspecteur général des pêches, auquel sont adjoints cinq naturalistes dont la mission, toute scientifique, est d'éclairer l'exercice de cette industrie.

Voilà, certes, de bons éléments et qu'il y a lieu de développer.

Ce que nous aimerions surtout à voir se créer, dans le monde de la pêche, c'est un vaste mouvement coopératif comme celui qui entraîne, en ce moment, les populations agricoles vers la mutualité sous toutes ses formes. Une loi du 18 juin 1909 a bien prévu la création de caisses régionales du crédit maritime, qui permettraient aux petits pêcheurs de devenir les propriétaires de leurs barques et de leurs filets et d'acheter les engins les plus perfectionnés ; cette loi n'a, pour ainsi dire, pas reçu d'application, et, pour la première fois, cette année, le budget prévoit timidement un modeste crédit de 15.000 francs pour les frais de mise en train de sociétés de crédit entre marins.

Il appartient au Ministre de la Marine et à ses agents, aux préfets et aux représentants des départements côtiers, d'entreprendre, avec une loin ardente, cette croisade salutaire, qui aura ce double résultat de répandre le bien-être là où jusqu'à ce jour la vie fut si ingrate et si dure, et de développer l'esprit de progrès, aussi bien au point de vue professionnel, parmi des populations qu'une situation économique difficile n'a pas peu contribué jusqu'ici, à maintenir, sous l'influence des partis de réaction.

Emile CHAUTEMPS.
Ancien Ministre,
Sénateur de la Haute-Savoie,
Rapporteur du Budget de la Marine.

LA QUESTION CORSE ET LA PRESSE

Nous sommes heureux de reproduire un très bel article sur la Corse que le *Petit Journal* vient de publier sous la signature de notre excellent confrère M. Henry Spont.

L'appui que veut bien nous prêter la Presse parisienne, dans les circonstances actuelles, nous est des plus précieux, et nous ne pouvons que nous réjouir de voir un organe aussi répandu que le *Petit Journal* se faire le champion de nos légitimes revendications.

A notre sympathique confrère, dont nous connaissons les généreux sentiments à l'égard de la Corse, et au *Petit Journal*, toujours prêt à prendre la défense des grandes causes patriotiques, nous adressons l'expression de notre vive gratitude.

La Corse

Un département français. — L'île de Beauté. — Splendeurs et misère. — Le maquis et les légendes. — L'art pastoral et la communauté de famille. — Le devoir de la France.

Je viens d'passer un mois dans l'île de Beauté. Je l'ai parcourue en tous sens, à pied, à cheval, à dos de mulet, en palanche. J'ai longé des côtes escarpées, naviguant parmi les écueils des golfes, traversé des forêts, gravi des cols, planté mon bâton dans la neige des cimes. Ce que je n'ai pas vu, je l'ai senti. Des conversations ont achevé de m'éclairer. Je dois à votre curiosité quelques précisions. Puissent-elles vous faire aimer cette terre divine, qui est si belle, et qui, si riche, demeure pauvre !

La Corse est, d'ailleurs, à l'ordre du jour. On s'intéresse à son sort, on plaint son isolement, on s'émeut de sa détresse. On se souvient que cette île méditerranéenne est un département français.

Un département français, strictement, férocement français. Cela, il faut le répéter, car on ne le sait pas assez, et la France l'oublie. La France qui a consenti tant de sacrifices à l'établissement de son empire colonial, qui a décrété la bronze malgache, mis en valeur les plaines du Tonkin, assaini Dakar, la France, ardente, généreuse, désintéressée, ne se souvient pas qu'elle possède au milieu de la mer latine, à quelques milles de la Provence et de l'Algérie, un territoire extraordinairement fertile et magnifiquement beau, un grenier d'abondance dont les incomparables richesses, faute de débouchés, de population, d'encouragement, périssent sur place. La Corse qui est, comme superficie, le sixième département français, n'occupe au point de vue de la population spécifique, que le 83e rang. Elle ne compte que 31 habitants par kilomètre carré, alors que la moyenne est de 72. Largement suffisante pour nourrir un million d'hommes, elle ne peut même pas subvenir à sa consommation présente, et reste tributaire du continent qui la néglige.

Cette délaissée n'est pas une paresseuse. Elle ne mendie pas, elle est vaillante et fière. Elle travaille, elle veut travailler. Elle demande à la métropole de lui en fournir les moyens, qui lui manquent, qui lui ont toujours manqué.

Elle souffre de ne pouvoir exploiter librement les trésors dont la nature l'a abondamment pourvue. Car la nature se montre prodigue à son égard. Nul autre pays n'offre une aussi étonnante variété d'aspects, de climats. On en fasto ébloui, confondu. Songez donc. La Corse est un massif de hautes montagnes escarpées, ramifiées en tous sens, séparées par des vallons étroits et qui s'abaissent brusquement, d'un coup, dans la mer où elles se terminent par des falaises abruptes, des caps aigus, des promontoires, des terrasses. Chacune de ces étapes possède sa flore, sa faune, son caractère, chacun est un monde à part, obligé de se suffire à soi-même ou s'adaptant à des conditions spéciales. Et si vous considérez que ces merveilles sont rassemblées dans un espace relativement restreint qu'on peut parcourir en quelques heures, vous comprendrez le charme indicible de cette terre en qui se résume et s'exalte l'image même de la beauté.

Vous me demanderez : De quoi se plaignent les Corses ? Comment, avec de tels éléments, se trouvent-ils dans une situation aussi précaire, pourquoi ne tirent-ils pas un meilleur parti de leurs revenus, pourquoi, si la mère patrie les néglige, ne se rangent-ils pas entre eux, au lieu de faire appel à des concours qu'on leur marchande ? Les Corses sont indépendants, fiers, indociles, peu portés vers les durs travaux des champs. Au labeur acharné qui seul assure le pain quotidien, ils préfèrent l'aventure nomade, aventureuse, qui désoriente l'indivis au détriment de la communauté satisfait ses goûts de domination. Comment s'appuyer sur la sorte de ces autoritaires incapables d'un long effort, toujours armés pour la vendetta et prêts, sur un signe, à prendre le maquis ?

Eh ! bien, détrompez-vous. C'est une légende, une vieille, solide et intéressante légende. Elle est pittoresque, certes, mais dangereuse. Elle calomnie de braves gens, courtois, réservés, affables, qui sont les plus inoffensifs, les plus hospitaliers du monde. D'abord, le maquis n'est pas un territoire déterminé, ayant une sortie et une entrée, et peuplé de brigands qui veillent, l'escopette au poing, en guettant le voyageur attardé. La maquis couvre de son verdoyant manteau la moitié de la Corse. Il est la nature et la sauvegarde du pays qu'il défend contre le soleil, le vent, la pluie. On le trouve partout. Quand on ne le voit pas, on le sent, — et il embaume. Ah ! l'odeur du maquis ! Cistes, genêts d'Espagne, thés sauvages, arbousiers, lentisques, bruyères blanches, qui tressent de parfums rares, quelle griserie délicieuse ! Vous pouvez y aller dans le maquis et vous perdre dans la broussaille odorante, vous ne risquerez rien. Et si par hasard vous rencontrez un être humain, ce sera un vieux berger à barbe blanche qui vous offrira un gîte et sa cabane, ou un cavalier au sale lentre qui vous conduira lui-même au seuil de sa maison dont vous resterez, pendant le temps qu'il vous plaira, l'hôte fêté.

Sans doute, il y a en Corse, comme ailleurs, des révoltés ! Ils ont pris le maquis à la suite d'une querelle de famille qu'ils estiment le tort de régler directement, à la mode ancienne, au lieu d'en appeler aux tribunaux. Mais ces « bandits », coupables souvent d'une peccadille qui leur vaudrait quelques jours de prison, n'en veulent qu'à leurs ennemis et non pas à la société dont ils sont serfs volontairement, pour des raisons personnelles. Ce sont de bons bougres. Ils ne gênent personne, on ne les voit pas. Certains, comme les frères Bellacoscia, ont conquis une réputation universelle. Il n'est point de village qui ne possède aux environs un bandit. Que de belles histoires, pendant les veillées d'hiver ! Je vous en raconterai de ces histoires qui sont ordinairement jolies.

***

Ne jugez donc pas les Corses d'après ces rares exilés qui, d'ailleurs, espèrent ardemment, dans la solitude et l'exil, leurs méfaits. Les Corses sont actifs, sobres, laborieux, honnêtes. Fortement attachés au sol natal qu'ils nourrit à peine, ils ne cherchent qu'à le mettre en valeur, et quand ils le quittent pour tenter fortune à l'étranger ou entrer dans les fonctions publiques, c'est toujours à regret, et avec l'espoir de reprendre leur place au foyer paternel. La communauté de famille, développée par l'art pastoral, s'est implantée en Corse sous sa forme primitive. L'autorité du chef, du « padrone, » est sans appel.

Ce qui arrête le développement économique de cette opulente province française, ce n'est pas la mauvaise volonté de ses habitants qui ne séparent pas, dans leur amour, la petite patrie de la grande, ce sont les déplorables conditions qui paralysent, depuis tant d'années, leurs efforts. Difficulté et cherté des moyens de transport, insuffisance du réseau ferré et du réseau routier, exagération de l'octroi qui grève les denrées, et surtout insalubrité de la côte orientale où se trouvent précisément les bonnes terres, et qui jadis était appelée le « grenier de Rome. »

La place me manque pour examiner ici successivement ces questions. Je me bornerai à étudier celle qui domine les autres : l'assainissement du merveilleux territoire dévasté par la malaria. Ceci est sérieux, très sérieux. L'avenir de la Corse en dépend. L'heure est venue d'agir, d'agir vite. Dès le lendemain de l'annexion, en 1770, la première réunion des Etats Corses s'égalant l'urgence des travaux. Le péril s'est aggravé, il est devenu une calamité publique. La France ne doit à elle-même, à sa dignité, à son renom, d'y mettre un terme. Tant que l'œuvre ne sera pas accomplie, la Corse aura le droit d'en appeler à la métropole oublieuse et de lui citer les mots gravés sur la médaille commémorative frappée jadis en l'honneur de la Nouvelle

a la plus grande, la plus brave et la plus pure de l'univers. »

HENRI SPONT.

Abonnements de Saison

Comme les années précédentes le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs allant en Villégiature ou aux Eaux des *Abonnements de Saison* partant de n'importe quelle date, et finissant au gré de l'abonné.

Le prix de ces abonnements est calculé à raison de *cinquante centimes* par semaine pour la France et les Colonies, et de *soixante-quinze centimes* par semaine pour l'Etranger.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 29 juin, à 8 heures 1/2

Richard Wallace, allegro.	Sellenick.
La Fête au Village Voisin,	Bemidoff.
Ondulante, valse,	Stampa.
Guillaume Tell, fantaisie,	Rossini.
En Goguette, polka-marche,	Wesly.

Le Chef de Musique, LAUDUS.

ILE-ROUSSE

L'Excursion des Bastiais

La Société du Coin de l'Ormeau, qui compte 24 membres, prenait le train, à Bastia, le dimanche de la Pentecôte, pour se rendre à l'Ile-Rousse, dans l'intention de profiter des deux jours de fêtes. Le ciel, qui jusqu'à la veille et depuis plusieurs jours nous gratifiait de temps en temps de véritables trombes d'eau, s'était mis de la fête et a favorisé les braves Bastiais qui avaient formé, depuis six mois, le projet d'aller visiter notre coquette petite ville d'Ile Rousse, qu'un millionnaire de la Métropole, de passage, il y a quelques semaines, nommait le plus beau pays de Corse.

Faisaient partie de cette vaillante et joyeuse phalange : MM. Etienne Tartaroli, patron chaudronnier, président ; Mathieu Coli, ajusteur, vice-président ; François Corsatant, maître cordonnier, trésorier ; Ginti Dominique, patron marbrier, trésorier adjoint ; François Sari, comptable, secrétaire ; Raphaël Corvi, patron pêcheur, secrétaire adjoint, François Peretti, retraité ; Joseph Sanguinetti, cordonnier ; Alphonse Tamburini, commerçant ; Joseph Renucci, propriétaire ; Alexandre Renucci, patron-pêcheur ; Alexandre Luigi, propriétaire ; Antoine Luccioni, maréchal-ferrant ; Philippe Luccioni, cordonnier ; Linto Botelli, vannier ; Gaétan Salvato, patron pêcheur ; Vincent Filippi, mécanicien ; Auguste Meria, tapissier ; Nicolas Casanoanno, maître couvreur ; Mathieu Ginti, patron marbrier ; Raphaël Azamberti, tapissier ; Leca, domanier en retraite ; Antoine Stefani, maître forgeron ; membres.

Après un excellent voyage, un peu bousculé toutefois dans la fameuse descente de Novella au Regino, le train arrive en gare d'Ile-Rousse à onze heures, et les excursionnistes conduits par l'Appariteur communal qui s'était fait leur cocher-né, se sont rendus au Café de la Place Paoli, où se trouvait notre sympathique maire, M. le comte François Valery, qui a voulu aussitôt souhaiter la bienvenue à ses concitoyens de Bastia, en leur offrant l'apéritif.

Là, mandolines, guitares, accordéons, sortent de leur gaine, et un concert aussi artistique qu'harmonieux, qui ne devait plus finir jusqu'au départ, a commencé à charmer les oreilles de nos concitoyens accourant de plus en plus nombreux de toutes parts. Après l'apéritif, nos visiteurs se dirigèrent vers l'Hôtel de France, dont la réputation est bien connue et où le propriétaire, M. Fondacci, avait préparé à ses hôtes une réception aussi brillante par la magnifique décoration de son hôtel que succulente par la parfaite préparation des festins auxquels tous ont fait un grand honneur.

La journée s'est ensuite écoulée joyeusement et la présence des amis du Coin de l'Ormeau a donné une grande animation à la Ville.

Le soir, à 8 heures et demie, au Chalet Santini, brillamment éclairé, notre maire avait convié la Société à prendre le café, et dans la nouvelle, que perçaient les rayons lumineux, se sont révélées à nous des voix aux timbre suaves et à la parfaite diction.

Des remerciements adressés par le président M. Tartaroli, au Maire, ont provoqué une réponse qui a soulevé l'enthousiasme de nos sympathiques excursionnistes.

La soirée s'est prolongée, les chanteurs alternant avec les instrumentistes dirigés par le talentueux mandoliniste Vincent Filippi, tous très applaudis par de nombreux auditeurs ravis d'une aubaine devenue rare à Ile-Rousse ; aussi, nous garderons de cette soirée un souvenir charmé.

Longtemps après la fermeture du Chalet, l'Avenue Vincent a retenti des accords des instruments, et des chanteurs en ont profité pour gambiller à la lueur des feux de Bengale. Il n'y avait heureusement pas dans l'Avenue de dormeurs grincheux.

Le lundi matin, le Maire était convié à son tour et l'on s'est donné rendez vous aux fêtes de la foire d'Ile Rousse en septembre.

Enfin, après un dernier repas à l'Hôtel de France, l'heure du départ sonne, et nos amis s'embarquent dans la voiture que la Compagnie des Chemins de fer départementaux avait mise à leur disposition. Le train s'ébranle au son de la *Marseillaise* et aux cris répétés de : Vive Ile-Rousse ! Vive le Maire ! Au revoir ! Au revoir !

A notre tour, nous disons : au revoir et revenez plus nombreux encore.

Un Edile.

Commission des Prisons

Séance du 1er juillet 1911

I. — Compte rendu de la visite mensuelle des délégués.

II. — Avis à donner sur l'envoi dans une maison de correction d'un jeune détenu.

III. — Affaires diverses.

VI. — Communications du Président.

V. — Visite de la Prison.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

PONTENOVO. — Agissant en vertu d'un mandat d'arrêt, la gendarmerie de Pontenovo a mis en état d'arrestation le nommé Casanova Pierre, cultivateur, condamné par la Cour de Bastia à 18 mois de prison, pour violences et voies de fait.

A la vue des gendarmes, Casanova s'était réfugié sur le toit de sa maison, où il a été pris.

LAMA. — Ces jours derniers, après une courte maladie, s'éteignait, à Lama, Mlle Mathéa Giocanti, fille de l'instituteur de cette commune. Cette mort aussi imprévue qu'inattendue a plongé dans la douleur la malheureuse famille et anéanti les plus belles espérances.

La population de ce pittoresque village a prouvé, dans cette douloureuse circonstance, en quelle affectueuse estime elle tient celui qui, depuis 23 ans, élève la jeunesse Lamaise. Le 5 juin, malgré l'heure très matinale du départ pour la gare de Pietralba, presque tous les habitants, dans un recueillement attristé, assistaient à l'absoute donnée dans l'église paroissiale et accompagnaient hors du village la bière de la défunte.

La famille remercie la population de cette marque de sympathie, les Pietralbais, sonus au son lugubre des cloches lui témoigner la part qu'ils prenaient à son deuil, tous ceux qui ce sont intéressés à son malheur, et surtout les amis désolés qui, sur 15 véhicules, l'accompagnèrent jusqu'à la gare.

L'inhumation a eu le 6 à Ucciani, au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis accourus pour partager la douleur de ceux qui ont été si cruellement éprouvés.

A l'entrée du caveau de famille, M. J.-F. Giocanti, instituteur à Sauto-Pietro-di-Venaco, a prononcé le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

C'est le cœur déchiré que je viens adresser l'adieu suprême à la fille de mon collègue, de mon ami Simon-Paul Giocanti.

Au moment où l'avenir s'annonçait radieux pour la pauvre Mathéa, où ses rêves de jeune fille comptant à peine dix sept printemps paraissaient devoir se réaliser, elle disparaît, laissant un vide immense dans sa famille et la laissant dans la consternation.

L'année dernière, en effet, nous apprenions avec une agréable surprise que Mlle Mathéa Giocanti venait de remporter avec succès, quoique avant l'âge requis, le diplôme du Brevet élémentaire qui lui aurait pu mis d'entrer dans notre grande famille enseignante. Et cette année, en juillet prochain, je m'attendais, nous nous attendions tous, à apprendre qu'elle serait entrée brillamment à l'Ecole Normale.

Or, voici que le destin inexorable en a décidé autrement. Au lieu des lauriers universitaires que nous attendions pour elle, ce sont des fleurs funéraires qui la parent aujourd'hui, qui ornent ce cercueil où sont enfermés à jamais tant d'espérances, tant de rêves d'avenir que les malheureux parents de Mlle Mathéa avaient formés.

Vous dirai-je ce qu'elle fut ? Jeune fille accomplie, intelligente et laborieuse, trop laborieuse peut-être, elle joignait à ces dons de l'esprit les précieuses qualités du cœur. Sa modestie n'avait d'égale que sa douceur. Son visage reflétait la bonté. De toute sa personne se dégageait un charme indéfinissable qui lui attirait la sympathie et l'estime de ceux qui l'approchaient.

Cette fleur à peine éclose, fleur que les Parques inexorables ont impitoyablement fauchée à l'aurore de la vie, était pleine de promesses.

Elle n'est plus ! Et il ne reste d'elle qu'un par souvenir et les regrets de nous tous.

Des mots ne seraient pas assez forts pour consoler des parents aussi éprouvés. Je laisse au temps le soin de cicatriser la plaie profonde produite à votre cœur par la disparition subite de votre chère enfant.

Devant ce cercueil, pleurez. Pleurez, mon cher Simon-Paul, chère Mme Giocanti, toutes vos larmes. Mais restez forts. Raidissez vous contre le coup qui vous frappe. Songez aux jeunes enfants qui vous restent et reportez sur eux les trésors de votre affection sans bornes.

Et vous, chère Mathéa, reposez en paix ! Et si de votre nouveau séjour vous voyez ce qui se passe ici-bas, venez quelquefois parler à vos parents inconsolables ; diteur de ne rétigner et de vivre pour vos frères, pour votre sœur. Soyez pour eux-ci l'ange tutélaire dont la pensée toujours présente les guidera sur le chemin de la vertu.

A la famille Giocanti, à ses nombreux parents dont quelques-uns étaient accourus jusqu'à Lama, nous adressons nos condoléances les plus émues. — A. P. M.

GHISONACCIA. — Le nommé Martinetti monté sur un cabriolet attelé d'un mulet, voulut conduire sa bête à la rivière du « Fiumorbo ».

Tout à coup, le terrain étant très mouvant au bord de cette rivière, le cabriolet s'enfonça ainsi que le mulet, et Martinetti réussit à grand peine à s'accrocher à une branche d'arbre pour ne pas être entraîné par le courant.

Grâce au secours de Mme Micheli, qui lavait son linge à la rivière, Martinetti a pu être sauvé.

Mais le cheval est mort asphyxié.

Cyrnos-Palace-Hôtel

La Direction du Cyrnos-Palace-Hôtel a l'honneur d'informer sa nombreuse et élégante clientèle, que l'Hôtel restera ouvert toute l'année.

PRIX DES REPAS
du 1er juillet au 15 septembre

Déjeuner : de 11 h. 3/4 à 1 h., 3 francs.
Dîner : de 6 h. 3/4 à 8 h. 3 fr. 50.
(Vin ordinaire compris)

Lorsque le temps le permet le dîner est servi sur la terrasse du restaurant, sans augmentation de prix.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 29 juin, à 8 heures 1/2

La Viennoise, p. r.,	Krol.
Si j'étais Roi, ouv.,	Adam.
Feux Follets, mazurka,	Lehman.
Cavalleria Rusticana, fant.,	Mascagni.
Santiago, valse,	Corbin.

Le Chef de Musique, TIBERI.

ETAT-CIVIL

Mariage.

Luciani François, propriétaire, de Casamaccioli, et Castellani Eléonore, de Matra.

Naissance.

Domiziani Félix. — Mariotti Dominique.

Brevet Elémentaire

JEUNES FILLES

Sur les 35 aspirantes qui ont été admises à subir les épreuves de la 2e série, 31 ont été définitivement reçues.

Ce sont :

Mlles Albertini Marie-Véronique. — Arrighi Marie Arcade. — Boccheccampe. — Buttafoco. — Campana Eléonore. — Canava Liline. — Canava Marie-Louise. — Carbucci a Grace-Marie. — Casabianca Marie Antoinette. — Casanova. — Cervoni. — Colonna de Leca Caroline. — Crucciani. — Cruciani. — Luccioni Marie-Ursule. — Marongo. — Mariani. — Mattei Madeleine. — Monnet. — Muselli. — Paliz. — Paoli. — Pietri Agnès Marcelle. — Raffaelli. — Raffalli Sylvie Prudence. — Simon. — Santini. — Santoni — Scamponi. — Scano. — Vinciguerra.

GRAND CAFE FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. SCHEX, 1er prix Prague

Apéritif dès 5 à 7 heures

Marche des petits pierrots,	Vosc.
Tesoro mio,	Becucci.
La Poupée de Nuremberg,	Adam.
La Chanson de Grand'Mère,	Walter.
Les Puritains,	Bellini.
Fascination,	Marchetti.
Danang Société,	Salabert.

Soirée de 8 heures à minuit

Marche des brasseurs belges,	Aubry.
Songe d'Automne,	Joyce.
Mariekes zardax,	Bach.
La Traviata,	Verdi.
La Veuve Joyeuse,	Lehar.
Martha,	Flotow.
Frères joyeux,	Wolsteldt.
La Tosca,	Puccini.
Berceuse de Jocelyn,	Godard.
J'ai tant pleuré,	Rico.
Guy,	Lobert.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 28 juin

Thermomètre. — 7 heures + du matin 21 2 à midi 24 8 + à 6 heures du soir + 20 5 Maxima + 25 4. Minima + 16 2.

Baromètre. — 7 heures du matin, 770 mm. à midi, 770 mm., 6 heures du soir, 771 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.
l'après-midi, id.

Tribunal de Commerce

A partir du premier mardi de juillet jusqu'au premier mardi d'octobre, les audiences du tribunal de commerce de Bastia auront lieu le matin à 8 heures.

A l'Instruction

Le 4il novembre dernier, le nommé Pradali Joseph était trouvé mort sur la route nationale qui traverse le village de Venzovato.

Toutes les recherches organisées pour arrêter l'auteur de cet horrible assassinat étaient restées jusqu'ici infructueuses.

Finalement, le juge d'instruction lança un mandat d'amener contre le nommé Lena Jean. La piste était la bonne.

La gendarmerie de Venzovato a mis Lena en état d'arrestation, au moment où il s'apprêtait à rentrer à Venzovato pour prendre le maquis.

Conduit à Bastia, Lena a été interrogé hier matin, par M. Fernand Mattei, juge d'instruction, en présence de son conseil, Me Giacomoni.

L'inculpé a nié énergiquement être l'auteur du crime qu'on lui impute.

Paroisse Saint Jean

La clôture des exercices du mois du Sacré Cœur de Jésus se fera vendredi, 30 juin. Le matin à 7 heures, messe de communion générale. Après la messe Exposition solennelle du T. S. Sacrement, qui restera exposé toute la journée. Le soir à 8 heures, Procession, Sermon et Salut.

Les Dames qui font partie de la Congrégation du Saint Sacrement sont priées d'aller faire une heure d'adoration.

Les habitants de la place de l'Hôtel de Ville et de la rue Saint-Jean sont priés d'illuminer sur tout le parcours de la procession.

Les Mutualistes Corses

Le Conseil d'Administration de la Caisse de Secours Mutuels et de Retraites des Corses à Paris organise une grande Réunion qui aura lieu le 30 juin à 9 heures du soir — à la Taverne Européenne, 1, Avenue Duquesne, dite à l'Ecole Militaire.

Dans cette réunion seront exposés la situation financière de cette association et tous les avantages qu'elle offre à ses nombreux adhérents.

Tous les Corses et amis de la Corse sont instamment priés d'y assister.

Obsèques

Dans l'après midi d'hier ont eu lieu les obsèques de Mme veuve Catherine Buscetti, de Castifao, décédée dans sa soixante-douzième année.

Le deuil était conduit par ses fils, MM. Buscetti, entourés de leurs parents et d'un nombreux cortège d'amis.

L'absoute a été donnée en l'église Saint Jean-Baptiste.

Nous adressons à MM. Buscetti frères et à leur famille l'expression de nos condoléances.

Maison J. Carboccia et Fils

Lire à la 4e page l'annonce des *Grands Magasins Carboccia & Fils.*

A louer

Deux appartements, l'un de huit pièces et deux terrasses, et l'autre de sept pièces, de la même maison, au bord de la mer, avec jolie place, à Miomo.

S'adresser à M. Totti, avoué, 10, Boulevard Paoli.

VENTE
PAR SUITE DE SAISIE-EXECUTION

Il sera procédé le lundi 3 juillet 1911, à 11 heures du matin, au lieu dit Querosino, territoire de Sorbo-Ocagnano, à la vente des objets mobiliers tels que bois de châtaignier, d'aulne, chêne blanc et eucalyptus, façonné en planchettes de diverses dimensions.

La vente aura lieu au comptant sous peine de folle enchère.

L'Huissier pourvu soit,
BATTESTI.

23 ans de Succès, officiellement constatés, contre le Mildiou de la Vigne et de la Pomme de terre, de la Cloque du Pêcher, de la Tavelure du Poirier, etc., par la **Bouillie Sucrée Michel Perret.** — Agent général pour la Corse, **le Service Commercial agricole, 82, boulevard du Musée, Marseille.**

Avis. — Des poursuites et saisies de marchandises seront exercées contre tout vendeur de cette bouillie non autorisé par le Service Commercial agricole, ou ne lui ayant pas fait sa commande directement.

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits (fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'Ile), adressez vous en confiance à *l'UNION DES PRODUCTEURS, 31, boulevard du Musée, MARSEILLE ;* ou à son représentant, *M. CHARLES BENELLI, route du Cap, 7, à BASTIA.*

Mairie de Bastia

Vente d'une parcelle de terrain

Le Maire de la Ville de Bastia fait savoir que lundi, 3 juillet 1911 à 2 heures du soir, il sera procédé à la vente, par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'une parcelle de terrain sise *au nord du Théâtre.*

La mise à prix est fixée à 20.000 francs.

Les enchères ne peuvent être de moins de 50 francs.

Le cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication est déposé au secrétariat de la Mairie où il sera communiqué à toutes les personnes qui le demanderont.

Le Ministère

Voici quelques notes biographiques sur les membres du nouveau Cabinet :

M. CAILLAUX

Le nouveau président du Conseil est un parlementaire suffisamment connu pour qu'il soit inutile d'esquisser sa silhouette.

M. Caillaux, député de Mamers, est âgé de 38 ans. Ministre des Finances dans quatre cabinets, il s'est depuis longtemps spécialisé dans les questions financières.

Nous sommes persuadé qu'il déploiera dans le département de l'Intérieur qu'il est appelé à diriger les mêmes qualités d'énergie, de sang-froid, de netteté de vue et de parfaite compétence.

M. CRUPPI

Le nouveau Garde des sceaux est âgé de 56 ans.

M. Cruppi, que ses amis se plaisent à considérer comme un juriste distingué, fut procureur général à Paris ; mais la politique le tentait, il sollicita en 1902, les électeurs de la 3e circonscription de Toulouse, qui l'envoyèrent à la Chambre les représenter et lui conservèrent leur confiance sans interruption.

Ministre du Commerce dans le Cabinet Clémenceau, il était ministre des Affaires Etrangères dans le Cabinet Monis.

M. MESSIMY

Ancien capitaine de chasseurs à pied, breveté d'état-major, il donna sa démission avant de solliciter les suffrages des électeurs du 14e arrondissement de Paris.

M. Messimy, qui est appelé à prendre la succession du général Goiran, dirigeait la département des Colonies dans le Cabinet Monis.

Il faut espérer que le nouveau Chef de l'Armée aura une idée tout autre que son prédécesseur, officier général portant de l'importance du Haut Commandement.

M. DE SELVES

Le nouveau ministre des Affaires Etrangères n'a encore fait partie d'aucun Cabinet.

Né à Toulouse le 19 juillet 1848, il entra dans l'administration le 6 mars 1880 comme préfet de Tarn-et-Garonne.

M. de Selves, qui fait partie du Sénat, devint préfet de la Seine depuis le 23 mai 1896.

M. DELCASSÉ

M. Delcassé conserve la Marine.

Bien qu'il soit né en 1858, M. Delcassé est, parmi les ministres de ce Cabinet, le plus chevronné.

M. STEEG

M. Steeg reste Grand Maître de l'Université.

Né en 868, professeur agrégé, M. Steeg représente à la Chambre, depuis cinq années, une des circonscriptions du 14e arrondissement de Paris.

M. AUGAGNEUR

Le nouveau ministre des Travaux Publics, des Postes et Télégraphes, est une excellente acquisition. C'est un administrateur remarquable et un parfait honnête homme.

M. le docteur Augagneur, qui représente à la Chambre le département du Rhône, a donné comme maire de Lyon d'abord, et ensuite, comme gouverneur général de Madagascar, des preuves éclatantes de ses brillantes qualités d'administrateur.

M. DUJARDIN-BEAUMETZ

M. Dujardin-Beaumetz, Sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts dans plusieurs ministères, est né à Paris le 29 décembre 1852.

Artiste peintre, médaillé au Salon de 1880, il entra dans la vie politique en 1887, en se faisant élire conseiller général du canton de Limoux.

En 1889, cet arrondissement l'envoyait à la Chambre ; il fut toujours réélu depuis.



DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

27 juin — 28 juin

Rentes de 3 0/0 anciennes . 95 15 — 95 00
— de 3 0/0 amortie . . 96 05 — 96 35
Fermé.

Les Chemins de fer DE LA CORSE

Question Pugliesi-Conti

Paris, 28 juin.

M. Dominique Pugliesi-Conti, député d'Ajaccio, a adressé aujourd'hui une lettre à M. Caillaux, président du Conseil, dans laquelle il lui annonce qu'il lui posera une question à la tribune, au sujet du retard apporté jusqu'ici à la solution de la question des Chemins de fer de la Corse.

Au « Journal Officiel »

Eaux et Forêts

Paris, 28 juin.

M. Colonna, brigadier domanial des eaux et forêts de troisième classe à Lauzet, est nommé brigadier à Saint-Antoine, commune de Palaeos.

M. Susini, ancien brigadier au 2e régiment d'artillerie de montagne, demeurant à Conca, est nommé garde domanial de deuxième classe à Jauniers (Basses-Alpes).

Nouvelles Maritimes

Paris, 28 juin.

M. le commissaire de 2e classe Dubuisson remplira, à compter du 10 juillet, les fonctions de commissaire du service central des torpilleurs d'Ajaccio.

Inscription Maritime

M Tiramani, ex matelot de première classe, est nommé garde maritime de deuxième classe à Canari, quartier de Bastia.

LE CIRCUIT EUROPÉEN

La Cinquième étape

Bruxelles, 28 juin.

Le temps, qui s'est définitivement mis au beau, a permis aujourd'hui de courir la cinquième étape du *Circuit Européen* : Bruxelles-Roubaix.

Dix aviateurs sont partis ce matin, de l'aérodrome de Bruxelles, où une foule nombreuse et enthousiaste a acclamé les vaillants pilotes qui ont pris leur vol.

A ROUBAIX

Roubaix, 28 juin.

Une assistance des plus choisies s'était rendue aujourd'hui à l'aérodrome, aussitôt le départ des aviateurs annoncé de Bruxelles.

Bientôt un aéroplane apparaît au loin.

C'est Védrines qui arrive à toute allure et qui atterrit en un superbe vol.

La foule l'acclame frénétiquement et le porte en triomphe.

Garros le suit de près, et est l'objet d'une enthousiaste ovation.

Après eux, arrivent successivement Kimmerling, Beaumont, Vidart, Renaux, Gibert et Prévost salués par les applaudissements du public.

LE NOUVEAU CABINET
et la Presse

Paris, 28 juin.

Les journaux de ce matin se livrent à de longs commentaires sur le nouveau Cabinet.

Le ministère Caillaux a en général une bonne presse.

Les organes radicaux se déclarent satisfaits du choix des différents collaborateurs de M. Caillaux.

Le *Rappel* dit que le nouveau Cabinet est à même de poursuivre un programme largement démocratique.

Le *Radical* espère que les actes de M. Caillaux permettront au parti républicain d'avoir toute confiance en lui.

La *Lanterne* compte sur la fermeté du Cabinet pour faire aboutir les réformes à l'ordre du jour.

L'*Action* dit que M. Caillaux possède toutes les qualités essentielles d'un chef de gouvernement.

L'*Humanité* reste défiante à l'égard du nouveau Cabinet, à cause du départ de MM Paul Boncour et Charles Dumont.

On sait que ces deux ministres avaient décidé, en effet, d'obtenir coûte que coûte la réintégration des cheminots révoqués par les Compagnies.

Les journaux de l'opposition critiquent surtout dans le ministère Caillaux, le choix de M. Messimy pour la Guerre et celui de M. de Selves pour les Affaires étrangères.

LES DÉCRETS

Les décrets nommant les nouveaux ministres ont paru ce matin au *Journal Officiel*.

Conseil de Cabinet

Paris, 28 juin.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à 10 heures, en Conseil de Cabinet, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Caillaux.

La Déclaration Ministérielle

Les membres du Cabinet ont procédé à un échange de vues sur les principaux points du programme.

Une entente complète est intervenue au sujet des principales questions, qui font en ce moment l'objet des préoccupations du Parlement.

Au sujet de la Représentation proportionnelle, le gouvernement déclarera qu'il est partisan de la Réforme électorale.

Il affirmera également la nécessité urgente de hâter au Sénat la discussion du budget et de l'impôt sur le revenu ; il se prononcera aussi pour l'application sans faiblesse des lois de laïcité.

Au Palais Bourbon

Paris, 28 juin.

Quoi qu'il n'y eut pas séance à la chambre, les couloirs du Palais Bourbon présentaient aujourd'hui une vive animation.

Les conversations allaient leur train sur les titulaires des portefeuilles, et sur l'attitude du nouveau Cabinet en face des questions à l'ordre du jour.

Les discussions étaient vives entre les arrondissementiers et exprimaient.

On sait, en effet, que jusqu'ici, M. Caillaux n'a jamais pris parti ni pour ni contre la Réforme électorale.

M. Charles Benoist, très entouré, déclare que M. Caillaux n'hésitera pas à activer la Chambre, qui a déjà manifesté son opinion sur la question.

De nombreux socialistes ne manquent pas de désapprouver nettement le débarquement de M. Charles Dumont, comme ministre des Travaux publics.

Réunion des Groupes de Gauche

A 2 heures, les groupes radicaux et radicaux-socialistes ont tenu une grande réunion, sur l'attitude du parti à l'égard du cabinet Caillaux.

M Palletan a prononcé un discours nettement hostile au nouveau Ministère qui, dit-il, ne peut inspirer confiance à la majorité radicale.

Après une vive discussion, les membres des groupes de gauche ont décidé qu'il convenait toutefois d'attendre les premiers actes du Cabinet Caillaux, avant de se déclarer ouvertement contre lui.

AU LUXEMBOURG

Les couloirs du Luxembourg présentaient aujourd'hui l'animation des grands jours.

La prompte solution de la crise ministérielle fait naturellement l'objet de toutes les conversations.

Le nouveau ministère est généralement bien accueilli.

LES NOUVEAUX MINISTRES

Les Ministres sortants ont remis cet après-midi le service à leurs successeurs qui ont pris immédiatement possession de leurs départements respectifs.

Le ex-président du Conseil, qui, on le sait, a toujours une jambe enfermée dans un appareil, a quitté le ministère de l'intérieur, sur un fauteuil articulé.

Au moment où il quittait ainsi les appartements de la place Beauvau M. Monis a voulu plaisanter :

« Vous voyez bien, dit il, comment je sors d'ici ; on ne peut pas dire que je m'en vais les pieds devant. »

Le fauteuil articulé a été ensuite hissé sur une voiture, qui a conduit directement M. Monis à Versailles, où l'ex-président du Conseil achèvera sa convalescence.

Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni cet après-midi, à 2 heures, sous la présidence de M. Fallières.

Le Cabinet s'est réuni à nouveau cet après-midi devant le Président de la République.

La Déclaration ministérielle sera lue à la Chambre par M. Caillaux, président du Conseil, et au Sénat, par M. de Selves, ministre des Affaires étrangères.

Le Cabinet du Ministre de la Guerre

Paris, 28 juin.

On annonce que M. Messimy, ministre de la Guerre, a choisi, comme Chef de son cabinet militaire, le général Grandet.

Interpellations sur la Politique Générale

Paris, 28 juin.

M. Veillat a annoncé à M. Caillaux, président du Conseil, qu'il désirerait interpeller demain le Gouvernement sur la politique générale du nouveau Cabinet.

M. Caillaux a accepté de discuter cette interpellation aussitôt après la lecture de la déclaration ministérielle.

La réintégration des Cheminots

M. Bidonde, député socialiste unifié de la Haute Gironde, et M. Klein Prévost profiteront de l'interpellation de M. Veillat sur la politique générale du Cabinet, pour intervenir dans le débat, au sujet de la question des Cheminots révoqués.

MM. Bidonde et Prévost demanderont au nouveau ministère des gages en faveur de la réintégration des Cheminots.

Ces diverses interpellations feront demain l'objet d'un assaut important contre le nouveau Cabinet.

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Paris, 28 juin.

Le pouvoir exécutif va se présenter demain matin, devant les Chambres.

M. Caillaux, président du Conseil, donnera lecture de la Déclaration Ministérielle à la Chambre des députés.

On connaît déjà d'ailleurs les grandes lignes du programme de M. Caillaux.

Le président du Conseil voudrait faire aboutir un projet de loi sur les limites avant les vacances.

Il tiendrait à ce que la Réforme électorale soit très avancée au moment de la séparation des Chambres.

En ce qui concerne la réintégration des cheminots, M. Caillaux reconnaît aux mesures coercitives auxquelles avait songé M. Charles Dumont, notamment à la création d'un conseil de discipline ayant pouvoir de prononcer les réintégrations, même par voie de rétrocession.

Machine à Tricoter

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon temps consacré au travail. Apprentissage.

S'adresser à M. FRANCIS, seul représentant de la Compagnie Le Gaulois en Corse, demeurant à Carbuccia par Bocognano.

Joindre un timbre pour la réponse.

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Envoi franco d'échantillons



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbuccia et Fils

150f p. mois. Travail fac. chez soi toute l'an. assuré par CONTRAT s. apprentissage sur nos tricoteuses brevetées. Traite directement avec ses clients. Cie *La Prévoyante*, Bureau H, 11, rue Lacharrière, *Paris*.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 16 francs
EDITION E : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 5e, 3e et 8e.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 32 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. de 4-Septembre

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

ULCÈRES VARIQUEUX
Soulagement immédiat et guérison rapide par l'EAU PRÉCIEUSE DÉPENSIER. Des milliers de malades atteints de plaies, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, sont guéris tous les ans par cet unique remède.
M. Dupensier, pharmacien à Rouen.
Après avoir employé pendant avantageusement de l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER, j'ai voulu me rendre compte de sa valeur. J'ai donc fait usage de votre EAU PRÉCIEUSE sur plusieurs malades atteints de plaies d'ancienne, variées et j'ai eu obtenu les meilleurs résultats. C'est une excellente préparation.
Docteur CAPELLE à Paris.
L'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER se trouve dans les pharmacies ; le flacon, 1 fr. 50. Demander brochure illustrée. Dépôt général : Pharmacie Dupensier, 59, rue du Bac, Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 16, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, en face
Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Établissement de Comptabilités. — Bilans

Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
graissage puissant et consommation nulle

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 80 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Photoline*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 13, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. H. MATTEI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en toutes barres : Plats, Ronds, Carrés, Pas de Vis, Rayons artificiels.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier.

Ne pas oublier que TAMARO DANTKI est préférable à tout autre.

Epicerie de la Gare
Mme Orestie BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
Biscuits de Luxe
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30



Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Ait (Casta Corse, Padovani à l'Ile-Rousse, Simeoni, Cours Napoléon à Ajaccio.
CHEVEUX SAUVÉS Parfum Hahn

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS à planchers et PLATS, ronds ou carrés
Fonte — Plomb — Zinc feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté. *
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux ayant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — *Couleurs* et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — Ouvrages
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 179 — VENDREDI 30 JUIN 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petite divers 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Diverses 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays
Autres Dépts	22 »	12 »	6 »	un an 30 fr.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 47 m. — Coucher, 7 h. 13 m.
Premier quart., le 2. — Pleine Lune, le 11.
Fête d'Aujourd'hui : Com. de Saint Paul.
Fête de Demain : Saint Théodore.

29 JUIN

L'EXTENSION *de nos* SERVICES MARITIMES

Il y a quelque temps déjà, on avait fait espérer aux Corses que la Compagnie des Messageries maritimes aurait créé des escales périodiques dans l'île : mais ils furent bien vite déçus.

Dans ce même journal, je fis connaître cette réponse faite par le Directeur de la Compagnie à ma demande de confirmer ces bruits : « Nous n'avons jamais eu l'intention d'organiser une escale en Corse, » et j'ajoutai : Ce n'est pas là une raison pour que nous renoncions à réclamer cette escale qui s'impose.

Il est souverainement injuste, en effet, d'obliger les Corses de nos colonies, passant à quelques milles de leur pays, à se rendre à Marseille pour revenir dans l'île.

On ne peut davantage forcer nos exportateurs à diriger leurs produits sur Marseille pour les expédier ensuite dans nos colonies, alors que les paquebots qui les transportent passent à proximité de la Corse.

Des escales périodiques dans notre île doivent être imposées à ces paquebots ; il n'y a qu'à insérer cette obligation dans le cahier des charges.

Le moment est propice pour cela. Le Gouvernement vient de déclarer qu'il soumettra aux Chambres, avant leur séparation, les projets des nouvelles conventions maritimes. Il convient donc de lui demander de n'y point oublier la Corse.

Mais qui va demander cela ?

Ce soin incombe à notre Conseil général qui, en effet, est chargé, de par la loi, de faire entendre au Gouvernement quels sont les besoins et les vœux du pays, et pour remplir cette mission dans l'intervalle de ses sessions, il a une délégation permanente, qui s'appelle la Commission départementale, elle a donc le devoir de prendre l'initiative de cette demande.

Le temps presse, espérons qu'elle sera diligente et que nous n'arriverons pas trop tard.

Commandant GABRIELLI.

LA LÉGION CORSE A NAPLES

1806-1814
(SUITE).

N'oublions pas de mentionner, en passant, le siège d'Amantea où se distinguèrent brillamment le capitaine Peraldi et les lieutenants Ottoni, Luccioni et Bonavita.

A la suite de ces événements un grand nombre d'officiers de la Légion reçurent du roi Joseph une marque éclatante de leur bravoure et de leur habileté.

Les commandants Gentili et de Peretti furent promus au grade de colonel. Des deux frères Bonelli l'un fut mis à la retraite et l'autre nommé colonel de gendarmerie. Les capitaines Grimaldi et Paul Galloni les remplacèrent comme chefs de bataillon. Le capitaine Arrighi, promu chef d'escadrons, fut nommé commandant de la place de Castellamare. En la même qualité, le capitaine Stefanini fut placé à Gallipoli et le capitaine Cristinacce à Foggia.

La Légion Corse devint aussi une pépinière d'officiers supérieurs, et désormais cette phalange d'héroïques soldats fut considérée, à juste titre, comme le premier corps de Naples.

V

Profitant des dissensions survenues entre le roi d'Espagne Charles IV, et son fils Ferdinand, prince des Asturies, Napoléon les appela tous deux à Bayonne pour régler leur différend. Cet arbitrage leur fut fatal. L'Empereur des Français relégua le fils au château de Valençay, fit signer au père un acte d'abdication et donna l'Espagne à son frère Joseph qu'il remplaça par Murat sur le trône de Naples. Cela ne pouvait se faire d'avril 1808.

Joseph Bonaparte quitta le royaume emmenant avec lui quelques-uns des officiers qui s'étaient attachés à sa fortune. Par suite du départ du colonel Hugo, le commandement de la Légion fut confié au colonel Soye. Le commandant de Giraffa fut promu au grade de lieutenant colonel et remplaça dans le commandement du 3e bataillon par le capitaine Sutton.

Murat, dans une proclamation emphatique au peuple napolitain, s'annonça de Bayonne en conquérant. Bientôt, il fit en grande pompe son entrée solennelle dans la capitale du royaume.

Joachim Murat, roi par la grâce de Napoléon, devait oublier sa famille, ses origines et sa Patrie. Prenant son rôle au sérieux il entendait s'affranchir de la tutelle de l'Empereur. Il voulait être roi, dans toute la force du terme, c'est-à-dire un roi national capable de grouper autour de trône toutes les énergies et tous les dévouements. Il inaugura un certain nombre de réformes heureuses et prit la Garde Municipale où affluèrent plusieurs jeunes gens des meilleures familles. Sébastien de Cariffa et Pierre Pompei y furent admis comme lieutenants.

A cette époque un bataillon de la Légion se trouvait cantonné à San-Germano pour surveiller les troupes Anglo-Siciliennes qui avaient débarqué dans la Péninsule. On décida d'envoyer un émissaire secret à Naples avec l'ordre formel de renseigner la Cour sur la position exacte de l'ennemi. Le lieutenant de Zerbi fut chargé de cette mission délicate. Porteur d'une dépêche importante, cet officier se présenta de grand matin aux antichambres du palais royal. Le capitaine aux gardes de Caux-Villiers veut s'opposer à son introduction. Le prétexte est bien simple : lui seul, peut présenter la dépêche au roi. Fort de son droit, de Zerbi s'obstine. Grand scandale dans les salons d'attente. Le Roi entendant le bruit de cette altercation en demande les motifs à son entourage et ordonne que l'officier lui soit présenté.

De Caux-Villiers, homme colère et apoplectique, s'étonne d'abord, puis s'indigne d'une telle faveur... De départ, il laisse échapper des expressions peu flatteuses à l'encontre des Corses !... De Zerbi, répondant sur le même ton, reçoit un soufflet...

Le lieutenant s'acquitte de sa mission auprès du roi et en sortant il demande raison de l'insulte. Une rencontre est jugée inévitable et au sa qualité d'offensé il choisit le pistolet. Le duel a lieu à l'entrée du la grotte de Pausilippe, à quelques kilomètres de la capitale. Par une triste ironie du destin, le combat se déclare contre l'offensé : de Zerbi, frappé à mort, s'écroule comme une masse aux pieds de l'offenseur...

Ce trait devait à peindre toute une époque.

Le fort de Scilla devait être, par deux fois, fatal aux Corses. Vers 1809, deux bataillons de Légion tenaient garnison dans cette place forte. Dans une nuit d'orage, la foudre tomba sur la salle d'artillerie où se trouvaient déposés de nombreux barils de poudre. L'explosion fut formidable. Le capitaine Bonavita et le lieutenant Franceschi périrent ensevelis sous les décombres. On ne retrouva d'eux que la garde de leur épée...

Par une étrange fatalité, l'année suivante la foudre fera de nouveau le fort de Scilla. Cette fois le magasin à poudre fut atteint. Cette nuit-là cette la vie à deux cents hommes de la Légion. L'ancien château seigneurial présentait plus qu'un amas lamentable de ruines.

Ce terrible événement avait répandu la terreur des partisans de l'ancienne dynastie. Superstitieux à l'excès, des fanatiques voyaient dans ces deux désastres une manifestation de la colère Dieu !...

Obéissant par la suite des conquêtes, Murat résolut d'attaquer son roi à quelque grande entreprise. Il voulait cette entreprise digne de la gloire de son passé et de sa renommée maire. Une descente en Sicile lui semblait à seconder ses vues ambitieuses. La possession de cette île qu'il considérait comme la plus belle fleuron de sa couronne autrichienne, sans doute, plus d'éclat à son règne. Ayant une confiance aveugle en son étoile, il escomptait déjà le rapide succès de l'édition.

Ce monomane d'idée fixe roulait dans son cerveau les plus les plus insensés et les plus chimériques. Sans reconnaissance pour l'homme dont fortune avait engendré la sienne, ne rêt-il pas de provoquer une sécession avec Lannes et d'établir avec le concours des « étroitas Italiens », sa domination sur toute Péninsule !...

Constitutionnellement, la Sicile lassait partie intégrante du royaume ; mais un sérieux obstacle s'opposait à son annexion définitive : l'escadre glaise... La Cour de Palerme n'avait rien négligé de ses prétentions et de ses exigences. Si Murat était roi de Naples de fait ferdinand IV en était le roi de droit... Toutefois, ils frappaient les monnaies avec les légende et exergue : « Roi des Deux-Siciles. » Cette fausse situation préjudiciait aux intérêts supérieurs de l'État, napolitain gênée l'orgueil du roi Joachim.

En conséquence, il descente sur les côtes siciliennes fut solue. Cette entreprise hasardeuse avalité préparée de longue date, et ce ne fut l'an 1810, deux ans après son élévation trône, que Murat jugea le moment propice pour mettre à exécution ses vastes prets.

Quatre divisions furent échelonnées sur la côte occidentale de Calabre ; ces troupes rangées en ligne de bataille s'étendaient du Pizzo jusqu'à Reggio. Le corps expéditionnaire comptait près de vingt-cinq mille hommes, tous soldats aguerris et ayant déjà reçu le baptême du feu.

La 1re division était commandée par le général Partouneaux ; la 2e par le général Lamarque. La Légion, qui avait pris le titre de Régiment Royal Corse, était sous les ordres du colonel de Cariffa, récemment promu, et faisait partie de la 4e division commandée par le général Cavaignac. La 4e division constituait l'arrière-garde. Assisté du général Grenier, chef d'état-major-général, le roi Murat en personne devait diriger les opérations. N'était-il pas, lui, le sûr gérant de la victoire ?...

Les troupes Anglo-Siciliennes, au nombre de vingt-deux mille, avaient pris position sur l'autre côté du détroit. Elles étaient placées sous le haut commandement du général Stuart. L'escadre anglaise qui louvoyait au large se composait de deux vaisseaux de ligne, de quatre frégates et de quatre vingts canonnières.

De leur côté, quelques frégates napolitaines devaient protéger la marche en avant des « transports » et par suite faciliter le débarquement. Ces transports étaient au nombre de sept cents !... Il ne faudrait pas, certes, se méprendre sur ce chiffre fantastique. Car ce que l'on avait pompeusement dénué du titre de « vaisseaux transports » n'étaient en réalité que de pauvres barques, la plupart non pontées...

Il est facile de juger, par là, la situation respective des deux armées en présence. La témérité, la folie même de l'entreprise sautait aux yeux des moins clairvoyants. Non, qu'il y eût des murmures dans l'armée napolitaine. Loin de là ! Quelques généraux, il est vrai, regrettaient sincèrement la fâcheuse résolution du roi. Aucun conseil ne prévalut. Murat ne souffrit aucune contradiction. Dans l'intérêt de la discipline il fallait obéir. Cette folle équipée devait, d'ailleurs, échouer lamentablement.

EUGÈNE GRIMALDI.

(La fin prochainement).

Abonnements de Saison

Comme les années précédentes le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs allant en Villégiature ou aux Eaux des *Abonnements de Saison* portant de n'importe quelle date, et finissant au gré de l'abonné.

Le prix de ces abonnements est calculé à raison de *cinquante centimes* par semaine pour la France et les Colonies, et de *soixante-cinq centimes* par semaine pour l'Etranger.

---

220 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

V

LA RIVALE

A ces mots, un nuage passa dans les yeux du duc qui se dirigea lentement vers son cabinet de travail. Chemin faisant, il rencontra Yvonne.

— Comme vous êtes pâle, mon enfant ! lui dit-il avec sollicitude.

Elle répondit :

— Je viens de voir sortir de la maison une femme qui avait une épouvantable figure !

— Je sais.... C'est Joséphine.

— Une mendiante ?

— Non.... Une pauvre fille bien à plaindre, allez !

— Son masque affreux m'a terrorisée !

— C'est une martyre du travail, ma chère Yvonne !... Il faut la respecter et la plaindre, car elle le mérite !

Il continua son chemin, pendant que, malgré lui, cette pensée lui venait :

— Sommes-nous aurait pas eu peur de cette infortunée !

Installé à sa table de travail, il se mit à compulser les matériaux historiques qui formaient le fond de son immense travail. Mais il était trop préoccupé pour se laisser prendre entièrement par sa besogne. Il retombait dans les graves méditations qu'il ne pouvait presque plus fuir. Qui avait retrouvé Yvonne ?... Mme de Langeville, la femme de Philippe ? Pierre songeait aux torts que Sidonie avait eus envers son mari. Quant à lui, il ne pouvait pas oublier que Clotilde, au moment de mourir, à cette heure où tous les ressentiments s'effacent, avait repoussé la femme de Philippe avec une violence et une horreur que le duc ne s'était jamais expliquées. Que s'était-il passé entre Philippe et Sidonie ?... Que s'était-il passé entre Philippe, Sidonie et Clotilde ?

Au moment où Pierre de Rouvray cherchait le mot de cette troublante et douloureuse énigme, Mme de Langeville était, depuis quelques temps déjà, hantée d'une préoccupation qui, si surprenant que cela pût paraître, n'était pas celle de sa vengeance. La quarantaine n'allait pas tarder à sonner pour Sidonie Bourgeat, et elle ne pouvait s'empêcher de songer, en jetant les yeux sur son miroir, que la comtesse de Langeville était en train de payer cher les franges amoureuses de l'« Anglaise ». Ses yeux quelque peu étaillés, les rides de son front, la patte d'oie menaçante, la flétrissure prématurée de son teint ne se diminuaient que grâce à un emploi savant des fards et des cosmétiques dont Sidonie faisait un usage quotidien. L'heure allait-elle donc venir où c'en serait fini, pour elle, des coups de cœur et des galantes équipées qui avaient tant de place dans sa vie amoureuse ? Sur ces entrefaites, Sidonie s'avisa soudain de vouloir faire édifier dans son hôtel une sorte de jardin d'hiver et d'en confier la décoration à Henri Beaudouin qui n'était déjà concept de sa salle de bains avec tant de talent et un succès si extraordinaire. Elle songeait à se rendre à l'atelier du jeune céramiste, eut, à ce sujet, avec le jeune céramiste, plusieurs entretiens. En causant avec Henri, en regardant son œil fier et doux à la fois, en constatant sa distinction naturelle, la comtesse de Langeville qui, pleureuse fois, sans bien s'en rendre compte, s'était sentie attirée vers le jeune homme, dardait sur lui son regard mordoré avec une expression singulière.

Penchée à côté de la table où elle était assise, il lui montrait des dessins qu'il avait faits à son intention lorsque, dans un mouvement qui semblait involontaire, le visage de Sidonie effleura celui de l'artiste. Prétextant le besoin de réfléchir de nouveau, elle invita celui-ci à revenir le lendemain.

Le caprice venait d'éclore subitement, impérieusement dans l'imagination de la rêveuse. Elle essaya tout d'abord de se défendre contre soi-même en se reprochant cette nouvelle folie .. Mais elle donc pas à tout jamais guérie de ces intrigues de rencontre ? Mais jamais semblant-il, elle n'avait connu un homme aussi séduisant qu'Henri. C'était un artiste, un grand artiste .. Il avait la jeunesse, la sève, le talent ; c'était une plante vivace greffée sur une fleur sauvage, elle avait rocher des saveurs inconnues et délantes !... Elle était avide de revoir ce jeune homme, se voulant pas se souvenir qu'il était pas d'une naissance plus haute que la sienne.

Henri, d'ailleurs, n'était-il pas aussi distingué que Juliot était vulgaire ?... Il y avait donc, dans la chose pauvre, des gens qui arrivaient à se transformer ainsi ? Combien les sensations goûtées auprès d'un homme de ce genre devaient être neuves et affolantes ! Henri Beaudouin était peut être l'homme que l'inassouvi appelait vainement depuis si longtemps gémissant de ne l'avoir pas encore rencontré. Le fils de Françoise, à la suite de cette entrevue avec la comtesse de Langeville, avait resté quelque peu désorienté. Ce n'était pas un enfant, et il ne se dissimulait pas que Sidonie semblait prendre en sa vanité, un certain plaisir, mais il se demandait s'il avait véritablement pénétré les intentions de la grande dame.

Libre et artiste, il avait âge où l'on est attiré par les aventures piquantes. Pourtant, il finit par décider, avec un soupir, qu'il ne profiterait pas de cette bonne fortune éventuelle. Une fantaisie de ce genre, si éphémère qu'elle soit, est de nature à entraîner un homme plus loin qu'il ne veut ou ne le veut. Et Henri avait au fond du cœur, dans un repli caché, un amour secret qu'il n'avait avoué à personne, et dont il voulait douter encore lui-même, car l'objet de son culte ne lui avait jamais dit un mot pour l'encourager, et non, dans sa propre attitude, n'avait permis à la jeune fille qui avait inspiré cette passion de la soupçonner. Cependant, le devoir professionnel forçait le céramiste à retourner chez Mme de Langeville.

Quand il revit Sidonie, elle se fit plus expiteuse, plus coquette que jamais, et, malgré lui, le jeune homme ne put se défendre d'éprouver, devant l'enchantement de ses séductions, un commencement de griserie. Mais, lorsqu'il n'était plus en présence de la dangereuse sirène, la charme ne tardait pas à s'émousser. Cette pensée de l'amour, si merveilleusement juste par la coquetta ne produisait, si sur son cerveau ni sur son cœur, l'effet durable, si, une fois seul, il s'amusait de cette impression, sans s'apercevoir que le flamme impuissante à le gagner suite sont chaque jour davantage telle qui d'abord n'y avait pas prêté plus d'attention qu'au lendemain.

LA FÊTE
des Anciens Sous-Officiers

Dimanche dernier la Société des Anciens Sous-Officiers a célébré sa fête annuelle avec un éclat qui a été très remarqué et qui fait le plus grand honneur à son sympathique président M. le pharmacien Pierre Luciani, et à tous ses membres.

A neuf heures et demie du matin, devant l'hôtel de M. le Gouverneur de la Corse, débarqué le matin même, par le courrier de Nice, les sociétaires et les invités étaient déjà nombreux, lorsque M. le général Leddet sortit, alerte comme à l'ordinaire.

Toutes les têtes se découvrirent et le cortège se mit alors en marche, précédé par la *Lyre Bastiaise* qui joua ses marches les plus entraînantes.

M. le Gouverneur et M. le maire Gaudin, qu'une délégation était allé chercher, entourés par tous les sociétaires et de nombreux invités, se rendirent à l'église Saint-Jean-Baptiste, où la cérémonie fut des plus imposantes.

Durant le service divin, la *Lyre Bastiaise* a exécuté divers morceaux.

En quittant l'église, on accompagna à son hôtel, M. le Gouverneur, et de là, le cortège, toujours précédé par la *Lyre Bastiaise*, se rendit au Café Andreani, où un apéritif d'honneur était offert par la Société à ses invités et aux infatigables musiciens.

La terrasse du Café était littéralement couverte. Les verres s'entrechoquaient. A un moment donné la *Lyre Bastiaise* entonna le Salut au Drapeau, tout le monde se leva, toutes les têtes se découvrirent.

L'heure du banquet approchait ; une délégation composée de MM. Pierre Luciani, président, Morenas, Vatty et Moretti, membres du Conseil d'administration de la Société, se détache alors pour aller prendre M. le général Leddet qui avait accepté de le présider.

Quelques instants plus tard, dans le jardin de l'Hôtel Colombani, sous un dôme de verdure, la foule des convives s'installait autour d'une grande table artistiquement décorée.

M. le Gouverneur préside, ayant à sa droite M. Pierre Luciani et le commandant Costa, et à sa gauche M. Louis Ramelli, conseiller général, président de l'Union mutualiste de Corse, et M. le commandant Agostini.

En face de lui, M. le maire Gaudin ayant à sa droite M. le commandant Poli et à sa gauche, M. le commandant Casanova.

Les délégués des diverses Sociétés militaires de la Ville et les représentants de la presse locale assistaient à ce banquet, qui, grâce au zèle des actifs commissaires MM. Antommarchi, Canazzi et Morenas a été tout à fait bien réussi.

Le menu, des plus exquis, a fait honneur à la réputation de Mme Adélaïde Colombani.

Le voici :

Tartelettes à la Vénitienne
Buisson de Langoustes
Médaillon de filet aux Truffes
Petits-pois bonne femme
Poularde de Bresse
Salade de saison
Bombe Plombière
Corbeille de Friandises
Vin rouge de Corvione
Vin Blanc de Patrimonio
Champagne
Café, Fine Champagne

Au Champagne, M. Pierre Luciani se lève et prononce le discours suivant :

Monsieur le Gouverneur,
Messieurs,

L'honneur que m'ont fait mes camarades anciens sous-officiers en me plaçant à la tête de notre Société m'impose, chaque année, l'obligation bien douce de vous adresser en leur nom nos remerciements les plus cordiaux.

Merci à vous, Monsieur le Gouverneur, qui avez bien voulu interrompre votre voyage sur le continent pour venir dans ce pays, où vous êtes universellement apprécié et aimé, présider comme d'ordinaire ce banquet annuel qui groupe autour de vous, pour la première fois, toutes les sociétés militaires de la Ville.

C'était un de vos plus chers désirs de voir fraternellement confondues, à l'ombre de notre glorieux drapeau tricolore, les Sociétés des officiers, sous-officiers, marins militaires, vétérans, en un mot tous les groupements où se rencontrent les vaillants défenseurs de l'armée nationale.

Ce désir est satisfait ; et, d'entre un bien vif plaisir qu'aujourd'hui je me cette fusion des Sociétés militaires pro[vi]sie, sous votre égide, avec un zèle [in]fatigable par l'actif trésorier de l'Union [des] Sociétés : M. le capitaine Tortoni.

La famille est maintenant complète, et par leur empressement à répondre à l'appel de la Société des Anciens Sous-Officiers, les militaires de tout grade : officiers et officiers supérieurs que nous voyons ici réunis, prouvent que les sentiments de camaraderie qui font la force de notre armée restent vivaces et inaltérables.

Messieurs, je ne compte pas abuser de votre bienveillante attention, ne qu'il me soit permis de remercier tout particulièrement M. le maire Gaudin qui a manqué jamais l'occasion de nous témoigner sa patriotique sollicitude, ainsi que M. Ibelli, conseiller général, président de l'Union Mutualiste de la Corse, qui, lui aussi, par a constamment donné les preuves de plus chaude sympathie. En nous honorant de leur présence, ils ont acquis, un de plus, des droits à notre cordiale reconnaissance.

Je remercie également nos vice-présidents d'honneur, M. J.-B. Degeus qui, à l'occasion de nos banquets a toujours eu l'amabile pensée de nous faire goûter quelques coups de son pétant champagne.

Un mot de gratitude également pour MM. les représentants de la presse locale, laquelle, en toute circonstance, a prêté à notre société son appui le plus complet et le plus dévoué.

De tous côtés, notre appel a été accueilli avec empressement dont nous sommes profondément touchés.

L'église richement parée s'est associée à notre réjouissance.

La musique « La Lyre Bastiaise » a fait entendre en notre honneur les marches les plus entraînantes apportant ainsi son concours précieux à la réussi de notre fête annuelle. Aussi, il m'est bi doux au nom de notre société de lever mon verre à la santé de tous, à la prospérité générale en vous donnant rendez-vous pour l'année prochaine.

Avant de m'asseoir toutefois, je suis certain de traduire votre pensée à tous en en envoyant, par delà la mer bleue, notre salut fraternel aux vaillants camarades qui, sur la terre marocaine, lient en ce moment pour l'honneur du drapeau, la grandeur de la Patrie et la cause sainte de la civilisation.

A diverses reprises, les applaudissements les plus chaleureux interrompent l'aimable et infatigable président de la Société des Anciens Sous-Officiers. Sa bon vigoureux souligne la fin éloquente de sa patriotique allocution.

M. le Gouverneur de la Corse, très ému, se lève, et dans une improvisation charmante remercie la Société des Anciens Sous-Officiers et son Président et exprime en termes pittoresques son attachement à notre pays qu'il connaît si bien à travers lequel il a toujours rencontré les sentiments patriotiques les plus ardents. D'une modestie excessive, M. le général Leddet s'excuse de ce que l'éloquence n'était une vertu militaire, ce qui pourtant —qu'il nous permette de le dire — ne l'a pas empêché de prononcer un petit discours qui pour être improvisé et original n'en a pas moins été parfait en tous points.

Le toast de M. le gouverneur Leddet bâché par des applaudissements nourris fut souligné par les cris enthousiastes de : Vive M. le Gouverneur ! Vive l'Armée !

M. le maire Gaudin a lève à son tour, et avec le brio habituel qui lui est particulier, retient l'attention générale et provoque un fou rire, lorsqu'il passant en revue ses états de service il constate qu'il est à la fois officier de l'état-civile officier-ministériel, officier de l'état-civile officier-ministériel.

M. Gaudin rappellera ensuite très curieuse d'un officier supérieur de l'armée d'occupation du Sénégal.

Il termine après avoir remercié tous les assistants suppendant ses lèvres durant un bon quart d'heure, en félicitant la Société des anciens sous officiers, et en la remerciant de la sympathie qu'elle ne cesse jamais de lui témoigner et qui est — on peut l'en croire — réciproque.

M. Gaudin lève enfin son verre à la santé de M. le Général Gouverneur qui a conquis en Corse l'estime et l'affection générales.

C'est au milieu des acclamations les plus enthousiastes que le Maire de Bastia s'assied, vivement félicité par tous les convives, qui tiennent à honneur de choquer leur verre avec le sien.

M. Scamponi, le jeune et sympathique conseiller municipal de notre ville, président de l'Union des Sous-Officiers, demande la parole.

Dans de belles envolées, le brillant avocat salue la fusion de toutes les sociétés militaires et la fin de tous les malentendus qui soient la division affaiblissent les bonnes volontés et les louables initiatives.

Il rappelle les mâles vertus de nos pères et l'utilité féconde pour la patrie du développement des nobles qualités chevaleresques qui firent de notre pays un foyer d'indépendance et de liberté.

Les paroles de M. Scamponi qui font battre les cœurs des braves vétérans qui l'écoutent, sont couvertes par des bravos frénétiques.

Nous voyons en face de nous, ragaillardi et toujours brillant le regard du porte-drapeau de la Société, ce vaillant héros qu'est M. Vallicioni auquel on est fier de serrer la main, tout près du débarcadère, le corps inanimé, d'un jeune enfant.

Sans aucune difficulté et sans courir aucun danger, il n'eut que la peine de descendre jusqu'à la dernière marche du débarcadère et de le saisir avec la main ; et, en même temps qu'il reposait le petit être et qu'il lui prodiguait quelques soins, il appela au secours.

Le monde arriva, et, étrange coïncidence, ce fut le patron pêcheur Ange Dipruys, le père de la victime, qui arriva le premier.

Malgré les soins du docteur Feydel, appelé en toute hâte, l'enfant ne revint pas à la vie ; il avait cessé de vivre depuis 10 minutes.

Ce pénible accident a produit une douloureuse impression dans la ville où le petit Sauveur était très affectionné. — JAUNE.

GRAND CAFE FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE
sous la direction de M. SCHEB, 1er prix Prague

Apéritif de 5 à 7 heures

Marche chérifienne,	Pil'on.
Yanda,	Lebert.
Les Cloches de Corneville,	Planquette.
Sérénade Nigoise,	Volpatti.
La Fille du Régiment,	Donizetti.
La Grand Via,	Bosc.
Marche des Folies,	Bonnet.

Soirée de 8 heures à minuit

Marche Algérienne,	Bosc.
La Roulette de Monte Carlo,	Ganzay.
Varcingétorix,	Caffot.
Rigoletto,	Verdi.
Traviata,	Comina.
La Favorite,	Donizetti.
Napolitania,	Bossonni.
Mettes d'amour,	Volpatti.
François les bas bleus,	Messager.
En promenade,	Gillet.
The Mosquiton Parade,	Graney.

Assistance aux vieillards infirmes et incurables privés de ressources

Arrondissement de Corte

M. Jouve, sous-préfet de Corte, présidera samedi prochain, 1er juillet, à 1 heure, la commission cantonale d'assistance de Saint-Laurent et lundi, 3 juillet, à 9 heures du matin, la commission cantonale d'assistance du canton de Omessa.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 26 juin.

La semaine débute de façon satisfaisante, nombre de valeurs accentuant les meilleures dispositions signalées samedi. Notre Rente reprend légèrement à 95.25. Fonds Etrangers fermes comme l'Extérieure et le Turc en en progrès comme le Serbe à 93.70 et les Russes. Le 4 1/2 1909 fait 104. Excellente tendance de nos Sociétés de Crédit : Crédit Foncier 889, Crédit Lyonnais 1.504, Comptoir National d'Escompte 940, Société Générale 790.

Sur les 300.000 obligations de 500 frs de l'Emprunt Hellénique 4 0/0 1910, 220.000 obligations seulement sont offertes à partir d'aujourd'hui sur les marchés français, anglais et grecs. Ces obligations, très bien gagées, d'un intérêt annuel de 20 frs net et remboursables au plus tard le 1er octobre 1961, sont offertes à 437.50.

La Suez est à son même cours de 5.600. Le groupe traction est animé. Hausse de la plupart des valeurs métallurgiques, industrielles et charbonnages russes. Les titres empriffées accentuent leur reprise. Rio 1.780.

L'American Téléphone and Télégraph C°, se traite à 793.

En Banque, Québec Railway s'avance à 357.

Au comptant, la Jumper Californian passe à 46. L'obligation 5 0/0 Argentine Union Railway est l'objet d'un bon courant de demandes à 453.50.

Le 4 juillet aura lieu aux guichets de la Cie Française de Banque et de Mines au prix de 180 frs la mise en vente de 10.000 actions du Banco de la République (Chili). Fondée en 1904, cette banque a payé des dividendes variant de 9 à 12 0/0 ; ses réserves et la prime payée sur les actions nouvelles représentent près du quart du capital social.

Grands Chemins irréguliers.

Une Excursion à Portoferraio

Les excursionnistes qui se sont fait inscrire sont priés de se réunir à la mairie, (salle du Conseil municipal), ce soir à 9 heures, pour arrêter les dispositions définitives de la *gita* projetée.

GAZETTE DEPARTEMENTALE

CARPINETO. — Par arrêté préfectoral du 27 juin 1911 M. Torre François-Libéré est nommé membre du bureau d'assistance en remplacement de M. Torre François-Mathieu, élu maire.

— SAINT FLORENT. — En allant retirer une ligne vers 11 heures du matin, M. Padroux aperçut, flottant à la surface de l'eau, tout près du débarcadère, le corps inanimé, d'un jeune enfant.

Sans aucune difficulté et sans courir aucun danger, il n'eut que la peine de descendre jusqu'à la dernière marche du débarcadère et de le saisir avec la main ; et, en même temps qu'il reposait le petit être et qu'il lui prodiguait quelques soins, il appela au secours.

Le monde arriva, et, étrange coïncidence, ce fut le patron pêcheur Ange Dipruys, le père de la victime, qui arriva le premier.

Malgré les soins du docteur Feydel, appelé en toute hâte, l'enfant ne revint pas à la vie ; il avait cessé de vivre depuis 10 minutes.

Ce pénible accident a produit une douloureuse impression dans la ville où le petit Sauveur était très affectionné. — JAUNE.

GRAND CAFE FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE
sous la direction de M. SCHEB, 1er prix Prague

Apéritif de 5 à 7 heures

Marche chérifienne,	Pil'on.
Yanda,	Lebert.
Les Cloches de Corneville,	Planquette.
Sérénade Nigoise,	Volpatti.
La Fille du Régiment,	Donizetti.
La Grand Via,	Bosc.
Marche des Folies,	Bonnet.

Soirée de 8 heures à minuit

Marche Algérienne,	Bosc.
La Roulette de Monte Carlo,	Ganzay.
Varcingétorix,	Caffot.
Rigoletto,	Verdi.
Traviata,	Comina.
La Favorite,	Donizetti.
Napolitania,	Bossonni.
Mettes d'amour,	Volpatti.
François les bas bleus,	Messager.
En promenade,	Gillet.
The Mosquiton Parade,	Graney.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 26 juin

Thermomètre. — 7 heures + du matin 20 à midi 26 5 + à 6 heures du soir + 20 5
Maxima + 28 6. Minima + 16 9.
Baromètre. — 7 heures du matin, 772mm, à midi, 771 mm., 6 heures du soir, 770 mm.
Vent. — Dans la matinée, N.-O.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Découvert.
l'après-midi, id.

Faculté de Droit

Nous sommes heureux d'apprendre que M. André Malaspina vient d'être reçu avec succès, devant la Faculté d'Aix, à son dernier examen de doctorat juridique : quatre boules blanches.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

A l'Instruction

Les nommés Pasqui Pierre et Lavezzi Dominique, sous mandat d'amener pour vol, se sont constitués aujourd'hui au cabinet d'instruction.

Le premier de ces individus est incriminé d'avoir dévalisé un paysan qui s'était imprudemment endormi sur la place d'Armes.

Quant au deuxième il a à répondre d'une participation active au cambriolage de la bouette Castelli.

Ils ont été écroués à la maison d'arrêt.

Inscription Maritime

Le paiement du 2e trimestre 1911 des pensions de la Marine aura lieu au bureau de l'Inscription maritime à Bastia, les 1er et 3 juillet dans l'ordre suivant :

1° Paiement à la Banque des pensions invalides : Aux marins, le 1er juillet de 8 à 10 h. du matin ; Aux veuves, le même jour de 2 à 4 h. du soir.

2° Paiement sur *Certificat de vie* des pensions Invalides et prévoyance : Aux pensionnaires sans distinction, le 3 juillet et jours suivants

Nos poissardes

Procès-verbal a été dressé contre plusieurs poissardes de notre ville pour avoir encombré la voie publique avec leurs corbeilles.

Carnet mondain

On annonce le prochain mariage de M. Arthur Giovannelli, employé de banque, le fils de notre excellent ami M. Joseph Giovannelli représentant de commerce, avec la toute charmante Mlle Marguerite Colombani, convoyeur des postes.

Toutes nos félicitations aux jeunes fiancés et à leurs familles.

Entre femmes

Une querelle entre femmes, un crêpage de chignons dans notre ville, c'est tellement chose courante que l'on n'y fait plus attention !

C'est ainsi qu'hier encore, les agents furent appelés à mettre d'accord les dames T. A-M. ; G. P. et F. M., ménagères, pour avoir causé du tapage dans la rue.

Avis

M. Arena Joseph-Antoine informe le public qu'il ne répond pas des dettes que pourrait contracter sa femme Mattea, née Domirici, qui a quitté le domicile conjugal.

Paroisse Saint-Jean

La clôture des exercices du mois du Sacré Cœur de Jésus se fera vendredi, 30 juin. Le matin à 7 heures, messe de communion générale. Après la messe Exposition solennelle du T. S. Sacrement, qui restera exposé toute la journée. Le soir à 8 heures, Procession, Sermon et Salut.

Les Dames qui font partie de la Congrégation du Saint Sacrement sont priées d'aller faire une heure d'adoration.

Les habitants de la place de l'Hôtel de Ville et de la rue Saint-Jean sont priés d'illuminer sur tout le parcours de la procession.

A louer

Chambre meublée ou non.
Pour renseignements s'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

Cyrnos-Palace-Hotel

La Direction du Cyrnos-Palace-Hôtel a l'honneur d'informer sa nombreuse et élégante clientèle, que l'hôtel restera ouvert toute l'année.

PRIX DES REPAS
du 1er juillet au 15 septembre

Déjeuner : de 11 h. 3/4 à 1 h., 3 francs.
Dîner : de 6 h. 3/4 à 8 h. 3 fr. 50.
(Vin ordinaire compris)

Lorsque le temps le permet le dîner est servi sur la terrasse du restaurant, sans augmentation de prix.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

AJACCIO

HORRIBLE DRAME

Une jeune fille tue à coups de couteau son père naturel.

(*De notre correspondant particulier*)

Ajaccio 27 juin.

Un drame horrible qui a produit une vive émotion dans toute la région d'Ajaccio, s'est déroulé ce matin à 9 heures, dans notre ville.

La nommée Catherine Serpaggi, une jolie fille de 18 ans, a tué à coups de couteau son père naturel, le nommé Ceccarini Casimir, âgé de 52 ans, jardinier au Scudo, dans la banlieue d'Ajaccio.

Le Drame

Ceccarini, bien que légitimement marié et père de famille, vivait maritalement avec la femme Marie-Françoise Serpaggi de laquelle il eut six enfants, parmi lesquels la meurtrière.

Or, ce matin, vers 9 heures, Ceccarini et sa fille se trouvaient ensemble au domicile de la dame Serpaggi, 24, rue du Centre.

Que se passa-t-il entre eux ? Personne ne peut le savoir.

Mais, quand vers 9 heures et demie, la maîtresse de Ceccarini pénétra dans sa chambre, elle trouva son amant étendu au pied du lit, dans une mare de sang, ne donnant plus signe de vie.

A côté du cadavre se trouvait un couteau à cran d'arrêt encore taché de sang.

La femme Serpaggi, épouvantée, se mit à appeler au secours. Les voisins accoururent et la victime fut déposée sur le lit.

Constitution de la meurtrière

Un moment, tout le monde crut à un suicide.

Mais, pendant ce temps, la meurtrière, la jeune Catherine Serpaggi se rendait au poste de police et disait tranquillement au commissaire : « Je viens d'assassiner mon père, arrêtez-moi. »

M. Villa, le sympathique commissaire d'Ajaccio, se transporta aussitôt à la rue du Centre, et constata, en effet, la véracité des dires de la jeune fille.

Le parquet prévenu, se rendait aussi sur les lieux, ainsi que le docteur Pompeani qui ne put que constater le décès.

L'Enquête

Voici les détails que notre correspondant ajaccien a pu avoir sur l'enquête judiciaire qui a été ouverte aussitôt :

La malheureuse victime portait trois horribles blessures sur la poitrine dont une au cœur.

Elle avait reçu, d'autre part, plusieurs coups de couteau dans les reins et sur le côté.

Le parquet ordonna le transfert immédiat du cadavre à l'hôpital civil, aux fins d'autopsie.

Le mobile du crime

Des premiers éléments de l'enquête et des déclarations de la meurtrière, il résulte ce qui suit :

Catherine Serpaggi avait été longtemps la maîtresse de son père naturel, Ceccarini, qui l'avait même mise enceinte et envoyée ensuite sur le continent pour éviter un scandale.

Si la jeune fille ne s'était pas révoltée, c'est par crainte de mauvais traitements.

Mais depuis quelque temps, comme elle allait se marier, elle se refusait absolument à satisfaire les infâmes désirs de Ceccarini.

Ces jours-ci, l'insistance de ce dernier donnait des inquiétudes sérieuses à la malheureuse jeune fille.

Hier matin, à bout de patience, Catherine Serpaggi se proposa de se défendre et courut acheter l'arme dont elle devait se servir.

Ce matin, à 9 heures, se trouvant seul avec elle, Ceccarini refit encore d'infâmes propositions à sa fille, qui, outrée, n'hésita plus un instant.

Elle frappa sans pitié son indigne père de six coups de couteau. La mort fut instantanée.

Tel est le récit du drame que la meurtrière a fait elle-même, sans aucune émotion, au commissaire de police d'abord et au procureur de la République ensuite.

La jeune fille ne manifeste, d'ailleurs, aucun regret de son acte.

L'enquête ne tarda pas, d'autre part, à vérifier l'authenticité des accusations portées contre Ceccarini.

Catherine Serpaggi a été écrouée à la maison d'arrêt.

La famille de la victime

Au milieu des circonstances spéciales dans lesquelles ce drame s'est déroulé, il y a une famille qui pleure et ignore tout de cette lamentable histoire.

C'est la femme légitime de la victime ; ce sont ses malheureux enfants.

Leur chagrin et leur situation a ému douloureusement toute la population ajaccienne.

PERO-CASEVECCHIE

Constitution d'un Bandit

Pero-Casevecchie, 29 juin.

La brigade de gendarmerie de Pero-Casevecchie a procédé ce matin à l'arrestation du bandit Albertini Charles, de cette commune, qui est accusé d'avoir donné la mort au nommé Pieri Philippe.

Les Morts du Jour

M. Jérôme Poggioli

Paris, 29 juin.

On annonce la mort de M. Jérôme Poggioli, ancien sous-préfet, avocat à la Cour d'appel de Paris.

M. Jérôme Poggioli avait été candidat aux élections législatives dans l'arrondissement d'Ajaccio.

Au « Journal Officiel »

PONTS ET CHAUSSÉES

Paris, 29 juin.

M. Roussel, conducteur des ponts et chaussées de 4e classe, à Bicchisano, est mis à la disposition du Gouvernement tunisien.

BOURSE DE PARIS

29 juin — 29 juin

Rentes de 3 0/0 anciennes . 95.00 — 95.05
de 3 0/0 amortissable . 96 25 — 96.35
ex-coupon.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

Le banc du Gouvernement étant vide, le président propose à la Chambre de renvoyer la séance à demain.

La séance est levée aussitôt et renvoyée à demain.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

Des groupes de sénateurs se promènent aux abords de la salle des séances.

La discussion est vive surtout au sujet du choix de M. de Selves au Affaires étrangères, et de M. Messimy à la Guerre.

La séance dure quelques instants à peine.

Le président propose le renvoi à demain qui est adopté.

LE CIRCUIT EUROPÉEN

La Sixième étape

Roubaix, 29 juin.

Favorisée par un temps splendide, la journée du départ de la sixième étape du Circuit Européen, Roubaix-Calais, avait attiré à l'aérodrome une foule nombreuse de curieux.

Le Départ

Le signal du départ est donné par les commissaires sportifs. L'un après l'autre, plusieurs aviateurs s'envolent.

Le monoplan Morane de Védrines s'élève le premier dans les airs, salué par les applaudissements enthousiastes des assistants.

L'appareil plane quelques instants au-dessus du champ d'aviation, aux yeux émerveillés des spectateurs, puis disparaît bientôt à l'horizon.

C'est ensuite le tour de Garry. Le jeune aviateur prend son vol chaleureusement acclamé par la foule.

Après Garros, c'est l'intrépide Himmerling, qui s'envole sur son Sommer.

Quelques instants après partent Beaumont, Vidart, Remeaux, Gibert et finalement Train.

A chaque départ, la foule de plus en plus enthousiasmée, manifeste sa sympathie aux vaillants champions de l'air par de longues acclamations.

L'arrivée

Les arrivées successives des aviateurs se sont effectuées à l'aérodrome en présence d'une foule innombrable, impatiente d'applaudir les intrépides pilotes.

Le premier qui paraît à l'horizon est Védrines qui atterrit en un magnifique vol plané, tandis que les acclamations retentissent.

Après lui, toujours salués par des vivats frénétiques, arrivent Vidart, Beaumont, puis Gibert et enfin, Himmerling.

Tel est le classement de la sixième étape Roubaix-Calais.

Classement général

Après la sixième étape, les commissaires ont procédé au classement général de la course.

Celui qui arrive premier c'est Beaumont

Viennent ensuite Garros, Vidart, Védrines et Gibert.

Le Cabinet Caillaux

Les Groupes de Gauche

Paris, 28 juin.

Malgré l'ordre du jour qui a été voté hier par les radicaux et les radicaux-socialistes, invitant les membres de la majorité de gauche à attendre les premiers actes du ministère avant de lui déclarer la guerre, les groupes de gauche ne cessent de manifester leur hostilité au cabinet Caillaux.

Les radicaux ne cachent pas qu'ils sont prêts à une attaque à fond contre le ministère, si celui-ci ne leur donne pas entière satisfaction, dans sa déclaration, au sujet de la Réforme électorale et la réintégration des Cheminots.

M. Pelletan semble décidé à poursuivre le nouveau cabinet de sa haine implacable.

La Réforme Electorale

On sait que le cabinet Caillaux est très divisé au sujet de la réforme électorale. Il compte à peine dans son sein trois proportionnalistes déterminés : MM. Delcassé, Steeg et Messimy.

M. Caillaux voudrait pourtant réaliser une réforme électorale, mais en y introduisant les modalités susceptibles de recueillir l'adhésion du parti républicain tout entier.

Mais la majorité des proportionnalistes de la Chambre semble vouloir s'opposer à toute transaction.

Néanmoins, les républicains de la gauche radicale ont tenté de concilier les deux courants qui divisent la majorité républicaine.

Ils ont nommé une commission composée de douze proportionnalistes et de douze arrondissementiers, et qui aura pour tâche de trouver un terrain d'entente qui puisse permettre au gouvernement d'accomplir la réforme électorale en s'appuyant uniquement sur des républicains.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur
Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté*, d'étoffes, *dernière créance* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure
Devants inusables
depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

A demande, on servira des échantillons à l'intérieur.

NB. On demande de bonnes calotières.

AVIS DE DÉCÈS

Mme et M. Adolphe Ferretti, architecte, et leur fille ; Mlles Ferretti ; M. et Mlle André Ghilini, née Pasetti ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de la petite

JEANNE FERETTI

leur fille, sœur et nièce, décédée le 27 juin 1911, et les prient de vouloir bien assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui 30 courant à 2 heures de relevée.

On se réunira, rue de l'Opéra, 18.

La famille ne reçoit pas.

M. Paul Bronzini ;
Mme Paul Bronzini-de Caraffa et leur fils ;
Mme Vincent de Caraffa ;
M. Tito de Caraffa ;
Mme Tito de Caraffa ;
M. Sébastien de Caraffa ;
M. et Mme Barthélemy Bronzini et leurs enfants ;
Mme Pagano-Bronzini ;
M. et Mme Joseph Bronzini et leurs enfants ;
M. et Mme Joseph Santoni ;
M. François de Marsegue ;
Les familles Bronzini, Gavini, Pietri, Leca et Farinole ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents et à leurs amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

ROSE BRONZINI

leur fille, sœur, arrière-petite-fille, petite-fille, nièce, petite-nièce et arrière-petite-nièce, décédée à Ebulunga, le 29 juin 1911 à l'âge de neuf mois.

Son obsèques auront lieu à Bastia en la paroisse de Sainte-Marie aujourd'hui 30 juin à 5 heures de relevée.

On se réunira aux portes de la Citadelle.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Remerciements
ET
AVIS DE MESSE

Mme Veuve André Ghilini et ses enfants remercient leurs parents, amis et connaissances des bonnes marques de sympathies qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de leur époux et père regretté

MONSIEUR ANDRÉ GHILINI
Capitaine au long-cours

et les prient d'assister à la messe de sortie de deuil qui sera célébrée samedi, 1er juillet à 9 heures du matin en l'église Sainte-Marie.

On désire acheter
FORÊTS
en Corse

Prière adresser lettres contenant offres et tous renseignements utiles à Monsieur J. B., imprimerie du *Petit Bastiais*, à BASTIA.



PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, (fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'île), adressez vous en confiance à l'UNION DES PRODUCTEURS, 31, boulevard du Musée, MARSEILLE ; ou à son représentant, M. CHARLES BENELLI, route du Cap, 7, à BASTIA.